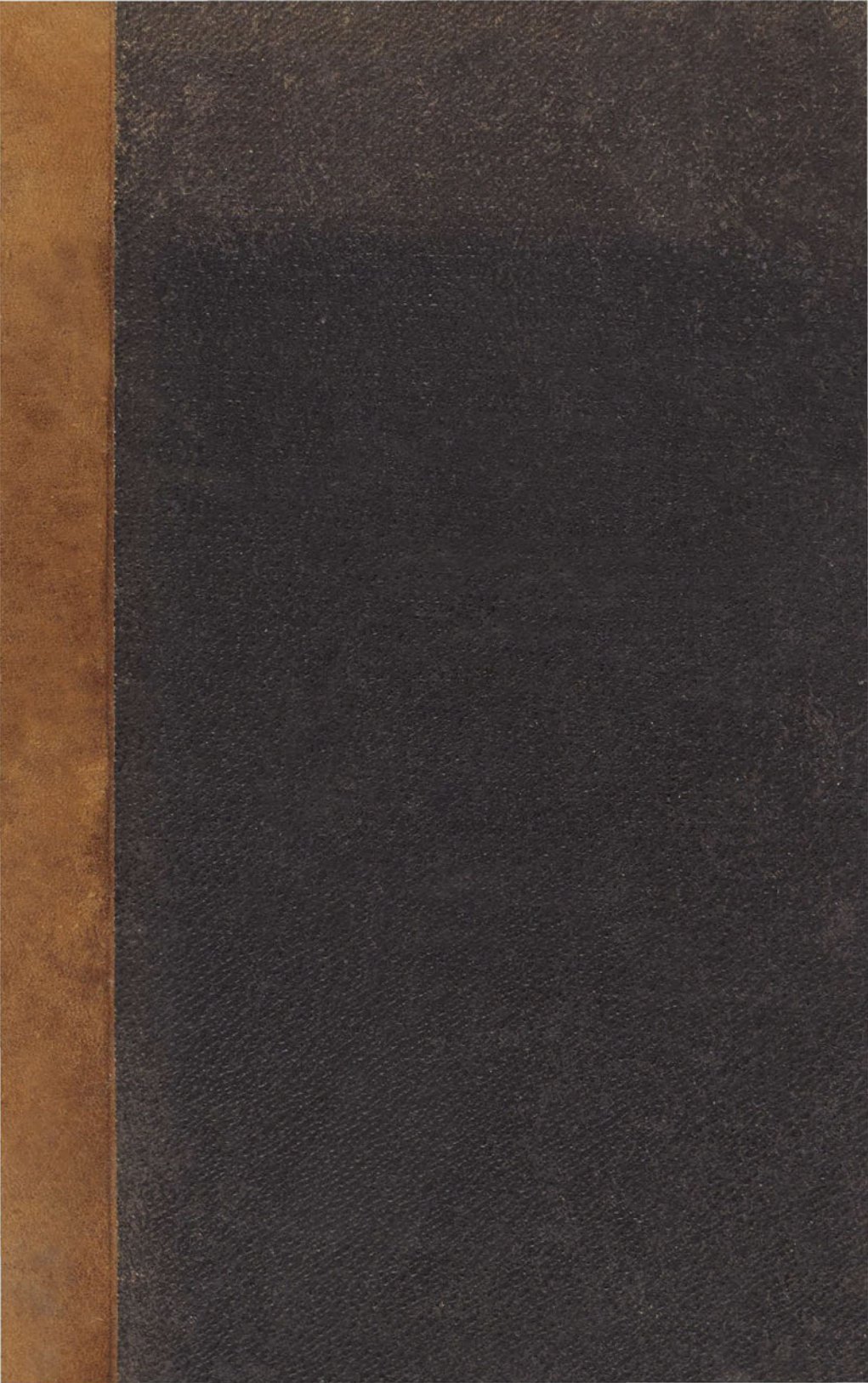




APERÇU GÉNÉRAL

SUR

L'ÉGYPTE.



IMPRIMÉ PAR BÉTHUNE ET PLON.



APERÇU GÉNÉRAL
SUR
L'ÉGYPTÉ,

PAR
A.-B. CLOT-BEY,

officier de la Légion-d'Honneur, Commandeur de plusieurs Ordres,
Docteur en Médecine et en Chirurgie, Inspecteur général du Service médical civil
et militaire d'Égypte, Président du Conseil de Santé,
Membre de l'Académie royale de Médecine de Paris, de l'Académie des Sciences de
Naples, et de plusieurs autres Sociétés savantes françaises et étrangères.

Ouvrage orné d'un Portrait et de plusieurs Cartes et Plans coloriés.

TOME DEUXIÈME.



PARIS.

FORTIN, MASSON ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

SUCCESSIONS DE CROCHARD.

PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 1.

1840.

CHAPITRE VI.

MOEURS DES MUSULMANS INDIGÈNES.

(*Suite.*)

§ I.

ALIMENTS ET REPAS.

Nourriture. — Mets. — Ordre du service des mets. — Boissons. — Café. — Sorbets. — Haschich. — Opium. — Repas. — Ustensiles employés dans les repas. — Étiquette du repas. — Imitation des Européens dans la manière de manger. — Nourriture des fellahs.

1. *Nourriture.* — Les musulmans font usage de beaucoup des aliments dont nous nous servons nous-mêmes. En fait de viande, ils aiment surtout celle du mouton ; les personnes aisées mangent la chair du bœuf ; les pauvres, celle du buffle ; et les habitants du désert, quelquefois celle du chameau. Ils s'abstiennent des viandes prohibées, telles que celles du cochon, du cheval, de l'âne, etc. Ils se nourrissent peu de veau et d'agneau, parce qu'une loi musulmane recommande de ne pas tuer les jeunes animaux, de peur de nuire à la propagation de leurs

espèces. Il y a rarement du gibier sur leur table ; car, comme nous l'avons déjà vu , ils ne sont pas chasseurs, à cause de la difficulté qu'il y a d'égorger les animaux tués à la chasse. Ils usent du reste de beaucoup de précautions pour saigner complètement ceux dont ils font leur nourriture ordinaire ; mais ils sont loin cependant de suivre les minutieuses cérémonies que prescrit à ce sujet la loi hébraïque. Ainsi il n'est pas nécessaire, chez eux, que la fonction d'*égorgeur* soit remplie par un homme revêtu d'un caractère particulier, muni d'un couteau spécial, etc. — Les Égyptiens mangent beaucoup de volailles , le poisson , mais non les coquillages et les crustacés, quoiqu'ils ne leur soient pas défendus. Ils aiment le lait et les œufs. Ils font une grande consommation de légumes , d'herbages de toutes sortes, et surtout de mauve, de bahnîe, de meloukie, de meringeanes, de tomates, de courges, de choux, de lentilles, de fèves, de haricots, de lupins, de pois chiches. Les potagers qu'ils mangent crus sont : l'oignon, le concombre, le melon , la laitue, le pourpier, etc (1). Ils font confire dans le vinaigre un grand nombre de végétaux (choux, colocases, concombres, etc.). Il est fâcheux qu'ils aient une espèce de prévention contre la pomme de terre, car ce légume leur serait très-utile. Les fruits du pays entrent aussi pour beaucoup dans leur alimentation.

(1) V. tome 1, p. 402.

Ils font la cuisine au beurre. Ils multiplient beaucoup les plats ; mais il en est peu qu'ils préparent avec soin.

L'huile qui est consommée communément en Égypte est importée de la Syrie, de la Grèce, et notamment de l'île de Candie. Elle est de qualité très-inférieure ; on ne l'emploierait, en Europe, que dans la fabrication. On fait bien venir de l'huile de Provence et de Lucques, d'excellente qualité, mais les Européens et les gens riches du pays sont les seuls qui en fassent usage.

En Égypte, on ne fait que très-peu d'huile d'olive ; les oliviers, nous l'avons déjà dit, y sont rares encore, et leurs fruits sont à l'huile et au sel. On extrait de l'huile des graines de laitue et de sésame. Quelquefois les Égyptiens pauvres se servent de l'huile de lin. Elle est très-grasse, âcre par sa nature, et plus encore à cause des nombreux grains de moutarde qui s'y trouvent mêlés.

Les aromates sont employés en grande quantité dans la cuisine égyptienne ; on consomme beaucoup de poivre, de piment rouge, de cardamone, de girofle, de cannelle, etc.

Les Égyptiens font un très-grand usage du citron, dont ils expriment le jus dans presque tous les mets. Leur vinaigre, fait avec des dattes, est de mauvaise qualité.

Le pain, pour lequel, comme nous l'avons déjà vu (1), ils professent le plus grand respect, est chez

(1) V. tome 1, p. 282.

eux, comme en Europe, la base de l'alimentation; mais celui qu'ils pétrissent est loin de valoir le nôtre. Leur pâte est plus liquide; ils y mettent peu de levain et ne la font pas assez cuire. La forme de leurs pains diffère aussi de celle des nôtres : ce sont des gâteaux plats et massifs; cependant, depuis qu'il y a au Caire, à Alexandrie et dans plusieurs autres villes, des boulangers européens, on leur a donné les proportions usitées en Europe.

2. *Mets.* — Le potage est peu varié : c'est ordinairement un bouillon fait avec une poule ou un pigeon chez les personnes riches, ou un morceau de mouton dans les maisons ordinaires. On y coupe des herbages, des légumes et quelquefois une espèce de pâte appelée *chaeireh*; le bouilli se mange mêlé à cette espèce de soupe.

Le rôti est le mets que les Égyptiens préfèrent : c'est celui qu'ils préparent le mieux. Ils ne rôtissent pas à la broche, mais dans des fours. Les Osmanlis et les Bédouins font cuire quelquefois à la broche un agneau entier, ou, l'attachant par une corde à une potence, ils le rôtissent en le faisant tourner devant le feu. Les Égyptiens ont une espèce de rôti formé de petits morceaux de viande réunis sur une brochette; comme ils ne mangent pas de lard, ils placent entre ces morceaux les portions grasses de la viande. — La volaille est rôtie au beurre, dans une marmite ou au four.

Les Égyptiens ont un grand nombre d'entrées préparées avec de la viande seule ou garnies de

légumes et même de raisins secs et de verjus.

Ils aiment beaucoup les hachis. Ils en placent dans les volailles, dans les agneaux, dans les quartiers de mouton ou de bœuf; ils farcissent aussi de petites courges, des concombres, etc.

Le riz est pour eux un aliment national. Ils le mangent en pilau, qu'ils appellent *rouz moufelfel*. Ce mets est préparé soit au beurre, soit au jus de viande. Ils mêlent quelquefois le riz avec de la chair hachée et en font des boulettes qu'ils recouvrent de feuilles de vigne et qui sont connues sous le nom de *ouarouk machie* et *doul mé*.

Ils sont très-friands de pâtisserie. La leur, qu'ils composent de plusieurs manières, ne ressemble en rien à la nôtre. Ils ne font jamais que des espèces de gâteaux plats et ronds, dans lesquels ils placent tantôt de la viande, tantôt de la crème ou des herbes, du fromage blanc, ou de la confiture. Leurs pâtes sont le plus souvent très-bien feuilletées. Sous le rapport de la pâtisserie, comme sous tant d'autres, les Orientaux sont loin encore de pouvoir rivaliser avec l'Europe.

On trouve dans tous les quartiers des boutiques où l'on prépare des gâteaux plats, appelés *foutyrs*.

Les Arabes aiment beaucoup les confitures. Ils les font avec du miel qui est très-abondant en Égypte.

Les Égyptiens ne mangent pas en général de hors-d'œuvres; ils ont quelquefois cependant du poisson salé (*fessyr*), du *caviar*, de la poutargue, des anchois,

de très-petits concombres préparés au vinaigre, des olives noires, des salades, etc. Ces espèces d'entremets sont rarement agréables au goût ; ils sont presque toujours fortement salés et vinaigrés. D'ailleurs les Orientaux, qui ne trouvent pas de saveur à notre huile fraîche, ne les mangent qu'avec de l'huile rance.

Le dessert se compose des fruits du pays : abricots, pêches, raisins, dattes, etc., qui sont toujours cueillis avant d'être parvenus à leur maturité ; sinon, les Égyptiens les trouveraient trop fades.

3. *Ordre du service des mets.* — Les mets ne sont servis que l'un après l'autre, jamais simultanément. Ils ne suivent pas sur la table l'ordre de succession usité en Europe : après le potage, les Égyptiens commencent par le rôti ; puis ils alternent les ragoûts de viande avec les légumes et les gâteaux. Le pilau n'est jamais mangé qu'après les autres plats.

4. *Boissons.* — Les musulmans ne boivent que de l'eau dans leurs repas. Mahomet leur a défendu, non-seulement le vin, mais encore toutes les boissons enivrantes. Cette prohibition est fort sage sous un climat tel que celui de l'Égypte, où sa violation est suivie de très-mauvais effets pour la santé.

Le nombre des musulmans qui se permettent l'usage du vin ou de toute autre boisson fermentée est très-peu considérable. Il n'y a guère que ceux qui ont été en contact avec les Européens qui enfreignent la prescription du prophète. Il est très-rare d'en rencontrer parmi les Arabes. Chez les Osmanlis, au

contraire, et surtout parmi ceux d'Europe, l'usage du vin est ordinaire.

Mais les musulmans qui boivent le vin ne savent pas s'en servir comme d'un excitant généreux qui peut produire de très bons résultats sur l'état physique et moral, lorsqu'on en use avec modération. Ils ne recherchent en lui qu'un moyen de se procurer l'ivresse, et ne sauraient concevoir qu'on voulût lui demander autre chose que cet état d'assoupissement de l'intelligence et des sens, dont l'abrutissante inertie a pour eux des charmes peu appréciés par les Européens.

L'usage de l'eau-de-vie est beaucoup plus répandu et moins nuisible en Égypte que celui du vin; celle dont on se sert communément est extraite des dattes, mais elle n'est pas de bonne qualité. La meilleure est celle que l'on fait avec du raisin sec apporté de Syrie ou de Grèce. Elle est distillée plusieurs fois et acquiert une très-grande force (depuis 18 jusqu'à 25 et même 30 degrés). Elle est fabriquée par les chrétiens du pays, qui en consomment de très grandes quantités.

Les Égyptiens ont une espèce de bière qu'ils nomment *bousah*; elle est préparée simplement par la fermentation de l'orge. Elle est très-dense, d'une couleur foncée et d'un goût très-désagréable aux palais européens, mais que les gens du pays trouvent délicieux.

5. *Café*. — Le café est la boisson de prédilection des Égyptiens; elle leur est aussi nécessaire que le vin

aux Européens. C'est avec un sentiment de délectation et de bonheur qui ne s'émousse jamais qu'ils aspirent et savourent lentement cette liqueur favorite. Ils en prennent rigoureusement, pauvres ou riches, le matin et après chaque repas. Les personnes aisées en boivent dans le courant de la journée quinze et même vingt *fingéans* (1).

La qualité du café est bonne, car il est apporté de Moka. Les Égyptiens le brûlent à peu près comme nous, mais ils ne le réduisent pas en poudre au moyen d'un moulin. Ils le pilent et prétendent parvenir plus sûrement ainsi à extraire son huile essentielle.

La manière dont ils le préparent est très-simple et tout-à-fait primitive. Ils font bouillir de l'eau dans une cafetière, l'écartent du feu lorsqu'elle commence à bouillonner, y versent la dose voulue de café, remuent le mélange, qu'ils rapprochent du feu, avec une cuiller, et le retirent définitivement après une forte ébullition. On laisse le café infuser pendant quelques instants; on le verse ensuite dans les tasses en le remuant. Les Orientaux le prennent sans sucre. Le café ainsi préparé est excellent. Beaucoup de personnes le préfèrent à celui que l'on fait en Europe.

Quant à moi, enthousiaste plus modéré, je suis convaincu que l'on peut obtenir, avec notre système

(1) V. dans le § de l'Étiquette la description des tasses des Égyptiens.

à la Dubelloy, un café supérieur à celui que l'on boit en Orient.

6. *Sorbets*. — L'usage des sorbets est très-répandu. On en boit souvent après ou avant le café. Il en est de plusieurs sortes. Le plus simple est de l'eau sucrée, à laquelle on mêle de l'eau de rose, de la fleur d'orange, ou dans laquelle on exprime du jus d'orange ou de citron. Les Égyptiens font aussi de l'orgeat avec des amandes ou des graines de melon, de pastèque, de courge, etc. Ils boivent souvent à la fin du repas le *kouscheff*, eau sucrée dans laquelle on fait bouillir des raisins, des cerises, et où l'on verse de l'eau de rose. Le sorbet le plus estimé est celui que l'on prépare avec la violette (*schareb-el-benefseg*). On dépouille les violettes de leurs pistils, on en pétrit les pétales avec du sucre ; lorsque la pâte, ainsi formée, est séchée, on la réduit en poudre très-fine. Pour faire le sorbet, on la délaye dans de l'eau. — On vend dans les rues, pour le peuple, une décoction de réglisse ou de *karroub*.

7. *Le haschich*. — C'est peut-être ici qu'il convient de parler d'une préparation enivrante, fort goûtée du peuple égyptien.

Le *haschich* est tiré du chanvre d'Égypte. On broie et l'on réduit les fruits de ce végétal en une pâte que l'on fait cuire avec du miel, du poivre, de la muscade et des essences odoriférantes. On forme de ce mélange des espèces de petites tablettes d'une teinte verdâtre et légèrement fades au goût ; il suffit d'en avaler un morceau gros comme une noisette pour en

ressentir bientôt les effets. D'autres fois on prépare le *haschich* en boisson : il est surtout employé sous cette dernière forme par les pauvres. Souvent encore on en fait une poudre que l'on fume dans une espèce de *narghileh*. Dans tous les cas, il provoque une ivresse singulière, curieux assemblage des plus bizarres excentricités.

L'usage de la préparation enivrante faite avec le chanvre est très-ancien. Il existait dans l'Inde dès l'antiquité la plus reculée. Hérodote (liv. iv, ch. 75) rapporte que les Scythes l'employaient dans leurs cérémonies religieuses. Galien en parle également. Introduit chez les Persans à la suite de leurs rapports avec les Indiens, il passa pendant le moyen âge chez les musulmans de Syrie et d'Égypte. Il est probable que cette cohorte fanatique qui, du temps des croisades, sous la direction d'un chef désigné par le nom mystérieux de *vieux de la montagne*, fit trembler tout l'Orient, était exaltée par l'usage du *haschich*, et en a tiré son nom de *haschachin* (c'est ainsi que l'on nomme encore ceux qui prennent du *haschich*; les chroniqueurs ont fait de ce mot celui d'*assassin*, qui est resté dans notre langue). Aujourd'hui, la préparation du chanvre n'est répandue que parmi le peuple. On la mange, on la boit ou on la fume, non-seulement dans les cafés, mais dans des boutiques spéciales nommées *maschichehs*. Le terme de *haschach*, par lequel on désigne un preneur de *haschich*, est toujours employé en mauvaise part.

Le *haschich* agit sur le système nerveux avec une

puissance extraordinaire. Il semble donner à l'imagination une force et une mobilité surhumaines. Le cerveau de celui qui lui a demandé l'ivresse devient le siège d'étranges accouplements d'idées, de rêves féeriques et tourbillonnants. Le *haschich* produit, en général, une sensation de bien-être, qui se développe jusqu'à l'exhilaration la plus désordonnée, la plus extravagante. Les Arabes ont donné le nom de *fantasia* à ces effets vraiment fantastiques. Il aiguise l'appétit, et, lorsque la période d'exaltation cérébrale est terminée, il procure un sommeil mêlé de songes heureux. Du reste, il ne cause aucune douleur de tête, aucune fatigue dans la respiration. Cependant, comme toutes les boissons qui ébranlent fortement le système nerveux, il ne tarde pas à abrutir ceux qui en font usage.

8. *Opium*. — L'opium, que les Arabes appellent *afoun*, est très-peu employé en Égypte; ce sont surtout les Turcs qui s'adonnent à ce narcotique. Il convient davantage à leur goût pour l'immobilité et à leur humeur contemplative. Le *haschich*, au contraire, a plus d'attraits pour les Arabes, dont l'imagination est ardente, féconde, mobile, amie de l'extraordinaire et du merveilleux.

9. *Repas*. — Les Égyptiens ne font que deux repas par jour : le premier, une heure avant midi, le second, quelle que soit la saison, une heure avant le coucher du soleil. Celui-là, le dîner, s'appelle *el-reda*, et le souper, *el-ache*. Le souper est le principal. C'est en général la coutume de ne faire la

cuisine que l'après-midi, et, lorsqu'on n'a pas eu d'invités, de garder les restes du repas du soir pour celui du lendemain matin. Dans la haute société, le chef de la maison ne mange jamais avec ses femmes et ses enfants.

Pendant le Ramazan, les musulmans, ne pouvant rien prendre dans la journée, font leurs repas la nuit. Le soir, dès que le muezzin annonce l'heure de la prière, ils rompent le jeûne sévère, commencent par boire et soupent. Vers le milieu de la nuit, ils mangent encore, et le matin, avant le lever du soleil, ils déjeûnent. Riches et pauvres réunissent pour ces repas nocturnes ce qu'ils peuvent se procurer de meilleur.

10. *Ustensiles employés dans les repas.* — Avant de manger, les musulmans se lavent les mains et quelquefois la bouche avec de l'eau et du savon. Un domestique se présente devant chaque convive avec un bassin (*tischt*), et une aiguière (*ebrik*) en cuivre étamé, en laiton, et en argent chez les riches. Le bassin a un couvercle criblé, au milieu duquel s'élève une petite cuvette également percée de trous, où se place le savon. L'eau que le domestique répand sur les mains passe à travers le couvercle et va se réunir au fond du bassin; de sorte que lorsque celui-ci est présenté à une seconde personne, l'eau avec laquelle la première s'est lavée ne paraît point.

Les serviettes (*foutah*) diffèrent des nôtres. Elles sont plus longues que larges. Leur tissu est en coton. Leur surface est recouverte d'un duvet qui ressemble à

une espèce de panne de velours dont les petites anses n'auraient pas été coupées. Dans les maisons riches, leurs deux extrémités sont brodées de soie ou d'or. Il y en a qui coûtent de trois à quatre cents francs. On en met une sur les genoux, et on en porte, en écharpe, sur le cou une autre dont on ramène les bouts devant la poitrine. Celle-ci est encore plus brodée et de plus haut prix que la première; mais ce sont plutôt les Osmanlis que les Arabes qui en font usage.

Les Orientaux actuels, d'origine nomade, ont conservé pour le service de table les usages qui convenaient aux tribus dont ils descendent. Il fallait à celles-ci simplicité et solidité dans les ustensiles. Telles sont les conditions que les Égyptiens recherchent encore.

La table est simplement un plateau en cuivre ou tout autre métal, appelé *sényet*, qui a en général de deux à trois pieds de diamètre; il est posé sur un tabouret de bois (*koursy*), haut d'un pied et demi. Ces deux pièces réunies composent le *soufrah*. C'est autour du plateau que les convives s'asseoient sur des coussins ou des tapis.

Un morceau de pain est placé devant chaque personne ainsi qu'une cuiller.

Les Orientaux n'ont pas de fourchettes. Leurs cuillers sont de trois espèces : l'une est destinée à manger le potage, le pilau, et on s'en sert pour tout ce qui est liquide : elle est en bois ordinaire chez les gens de peu de fortune; en bois d'ébène orné d'ambre, de corail, de pierreries même, chez les

personnes riches. Au lieu de se terminer en pointe comme celle des Européens, la cuiller des Égyptiens va en s'élargissant peu à peu à partir du manche, et son extrémité forme une courbe. Ils ont une cuiller particulière pour les douceurs, la crème, etc., et enfin, une troisième plus profonde, faite en écaille et qui ressemble à un petit bol : elle est destinée à prendre le *koschaff*.

Les Orientaux ne se servent pas d'assiettes pour eux-mêmes, ils prennent leur portion dans les plats communs. Ceux-ci ne sont jamais en faïence, ils sont en cuivre étamé, un peu profonds, et ont chacun un couvercle bombé.

Les ustensiles employés pour la boisson sont d'abord les vases où l'eau est contenue. Il y en a de deux espèces : les uns, dont l'ouverture est large, sont les *bardaques*, appelées *goulehs* par les indigènes ; les autres, dont l'embouchure est étroite, se nomment *doreks*. Les *bardaques*, faites avec une argile poreuse simplement séchée au soleil, ont la propriété de conserver la fraîcheur de l'eau par l'évaporation, même pendant la saison la plus chaude. L'intérieur en est en général parfumé avec la fumée de bois résineux, odoriférants, et des mastics tirés de Grèce. Elles sont couvertes par des bouchons d'argent, de cuivre, d'étain, de bois ou de feuilles de palmier, et placées en général sur un plateau de métal qui reçoit l'eau qu'elles laissent suinter. La bardaque est l'algaras des Espagnols. En Orient, on ne se sert pas de verre ; on boit au goulot du vase. Cependant, les

gens aisés ont des coupes en cuivre, en argent doré ou en or.

41. *Étiquette du repas.* — J'ai dit que les personnes qui doivent partager le repas s'accroupissent autour du *soufrah*. Il peut s'en placer ainsi jusqu'à sept ou huit. Rarement les banquets orientaux comptent un plus grand nombre de convives ; mais lorsqu'il y en a davantage, on dresse autant de tables particulières qu'il en faut pour que chacun des invités ait sa place. Avant de manger, les musulmans invoquent la divinité par cette exclamation : *bi-smellah* (au nom de Dieu). Ils ne se servent pas de fourchettes et prennent avec les doigts dans le plat qui se trouve sur la table les morceaux qu'ils portent à la bouche. Cette manière de manger est plus délicate qu'on ne saurait l'imaginer en Europe. D'abord, avant le repas, chacun s'est soigneusement lavé les mains ; puis les mets ont été ordinairement divisés d'avance en fragments, de sorte que chaque personne puisse retirer le sien. Le pouce, l'indicateur et le médus de la main droite concourent exclusivement à cette opération. On coupe un morceau de pain que l'on double de manière à envelopper le fragment que l'on va chercher dans le plat, et tout se fait avec propreté et une certaine élégance.

C'est le maître de la maison qui doit porter le premier la main au plat ; s'il ne veut pas manger du mets présenté, il le touche du bout du doigt ou avec un morceau de pain. Après lui, chacun prend à son tour ce qui lui convient.

Dans les grands repas où il y a plusieurs tables, on fait passer les mets de l'une à l'autre.

Le nombre des mets et des ragoûts est toujours considérable. Il y en a souvent de quarante à cinquante; mais ils sont peu copieux. Sans faire une très-grande dépense, les Égyptiens jouissent ainsi, dans leur nourriture, de la diversité.

Les restes du repas servent à celui des domestiques.

Les Égyptiens mangent en silence, très-vite et avec sobriété, car c'est pour les musulmans un grand péché que de manger encore, lorsqu'ils sont rassasiés. Ils restent à table environ vingt minutes, très-rarement une demi-heure. Chacun se lève aussitôt qu'il est satisfait en disant *el-hamdou li-llah* (honneur à Dieu), il se lave ensuite de la même manière qu'avant le repas les mains et la bouche. Le maître de la maison est seul obligé d'attendre que tous aient fini pour se lever lui-même. Le banquet terminé, on passe sur le divan, où l'on fume la pipe et l'on boit le café.

42. *Imitation des Européens dans la manière de manger.* — Depuis quelque temps, plusieurs grands seigneurs ont voulu copier l'Europe, même dans leurs repas. Ils ont adopté nos assiettes, nos fourchettes et nos verres; mais la mode européenne éprouve, sur ce point, beaucoup de difficultés à se populariser. Toutes les tentatives n'ont guère abouti jusqu'ici qu'à une imitation grossière. Les Orientaux mettent souvent une gaucherie vraiment grotesque dans leurs contrefaçons. J'en ai vu qui, possesseurs de magnifiques services de porcelaine, mangeaient

la soupe dans les assiettes à dessert et réciproquement; d'autres qui buvaient le vin ordinaire dans les verres de Champagne; d'autres encore qui, mêlant assez plaisamment la manière orientale à la manière européenne, prenaient la viande dans le plat avec leurs doigts, mais avaient bien soin, avant de la porter à la bouche, de la planter aux dents de leur fourchette. Dans un dîner à la française, il arrive souvent que l'Égyptien à qui on présente le plat pour se servir, s'en empare et le garde avec sang-froid devant lui. Du reste, un inconvénient très-majeur, c'est que les domestiques n'entendent rien à ce genre de service; puis les ustensiles venant à se casser souvent à cause de la maladresse de gens qui n'ont pas l'habitude de les manier, il est difficile de les renouveler.

13. *Nourriture des fellahs.* — Les paysans sont très-sobres. Le pain de Dourah (1) forme leur principale, quelquefois même leur unique nourriture. ils y joignent, lorsque leurs moyens le leur permettent, des fèves bouillies assaisonnées de sel et de beurre, du riz, des dattes, des concombres, des melons, des choux, des pois, du fromage salé, du lait aigre, du poisson salé, de la viande de bœuf, etc. L'eau du Nil et le café sont leurs seules boissons.

(1) Voyez t. 1, page 98.

§ II.

AMEUBLEMENT.

Considérations. — Mandarah : le *dourkah*, le *lewan*, le divan. — Décoration des murs et du plafond. — Étagères, panneaux. — Vitrages des croisées, draperies. — Objets divers d'ameublement. — Ameublement des pauvres.

14. *Considérations.* — Dans tous les détails de la vie intérieure des Arabes et des Turcs on retrouve fortement empreintes les traces de leur origine nomade. Leur fidélité aux traditions a été si tenace que l'influence d'une vie sédentaire de plusieurs siècles n'a pas agi encore sur leur ameublement. On dirait qu'ils se tiennent toujours prêts à plier bagage et que leur séjour sur les lieux qu'ils habitent n'a pas plus de stabilité qu'un campement passager. Ils n'ont point de ces meubles lourds, difficiles à transporter, dont se servent les Occidentaux, et par lesquels ils semblent prendre racine à leurs demeures. On ne voit dans leurs appartements ni bureaux, ni consoles, ni commodes, ni tables; point de lits, point de fauteuils, point de chaises; aucun de ces objets à l'utilité desquels s'associent les prodigalités du luxe : les glaces splendides, les voluptueuses ottomanes, les riches guéridons, les bronzes, les pendules, etc. Réduit à sa plus simple expression, tout leur ameublement ne consiste, au fond, qu'en

des nattes, des tapis, des matelas. Ce n'est donc pas en Orient qu'il faut aller chercher les prestigieuses merveilles du luxe que l'imagination des Occidentaux a seule rêvées, et dont nous devons l'admirable réalisation au génie de nos savants et de nos artistes et à l'habileté consommée de nos ouvriers. L'Oriental, que les poètes se sont plus à placer dans l'intérieur d'un sérail ou d'un harem, au milieu de splendeurs féeriques, vit au contraire dans la plus grande simplicité.

15. *Mandarah; le dourkah.* — Parmi les appartements d'une maison égyptienne, il n'y a guère que le *mandarah*, ou salle de réception des hommes, qui mérite d'attirer l'attention.

Le *mandarah* est une pièce carrée ou rectangulaire; il a en général une ou deux fenêtres ouvertes sur la cour. Une petite partie du sol qui s'étend de la porte au mur opposé à l'entrée est plus basse de cinq ou six pouces que le reste du parquet; on l'appelle *dourkah*; c'est au centre de cet espace que se trouve, dans les maisons riches, une fontaine jaillissante (*fiskyeh*). Le *dourkah* est pavé en mosaïques de marbre de différentes couleurs, formant d'ingénieuses combinaisons. A celle de ses extrémités qui fait face à la porte s'élève, adossée au mur, une espèce de console de pierre ressemblant à une cheminée; elle est haute de trois à quatre pieds; des arches, supportées par des colonnettes, la soutiennent; on la nomme *soufah*. C'est sur elle que l'on place les urnes à parfum, le bassin et le pot à l'eau

dont on se sert pour se laver avant et après les repas et pour les ablutions religieuses, les bardaques, le plateau autour duquel sont rangées les *zarfs* et les *fingeans* du café, etc. Dans les belles maisons, les arches du *soufah* et la portion de mur qui le surmonte sont plaquées en mosaïques.

16. Le *lewan*. — La partie du sol plus haute que le *dourkah* est nommée *lewan*, mot qui signifie : lieu élevé où l'on peut s'asseoir. Le *lewan*, pavé en pierres communes, est ordinairement recouvert, pendant l'été, d'une natte, et pendant l'hiver, d'un tapis. Autour de ses trois murs se trouve le divan.

17. Le *divan*. — On désigne sous le nom de *divan*, qui est aussi donné à l'appartement entier, un sofa formé par une série de matelas plus ou moins longs, larges de deux pieds et demi, épais de quatre à cinq pouces. Ces matelas sont placés sur le sol ou sur des bancs de pierre, de bois ou de grillages de dattiers, hauts de cinq à six pouces et qui donnent au *divan* à peu près l'élévation d'une chaise. Ils sont faits en toile commune et remplis de coton, ou simplement d'étoupes dans les maisons pauvres. Des coussins, d'un pied et demi de hauteur sur le double de largeur, les longent, appuyés aux murs. Les matelas sont recouverts de pièces de drap dans les divans des hommes, d'étoffes d'indienne ou de soie brochée d'or dans ceux des femmes; ces étoffes se terminent, en retombant sur la partie antérieure du *divan*, par une pente garnie d'une frange. Les coussins sont cou-

verts sur une seule de leurs faces d'étoffes semblables, auxquelles sont souvent adaptés des ornements particuliers formés par des cordons de soie de couleurs différentes.

48. *Décoration des murs et du plafond.* — Les parois des murs ne sont jamais tapissées ; elles sont blanchies à la chaux chez les pauvres ; dans les belles maisons, elles sont souvent peintes à l'huile. Comme les Orientaux n'ont pas cultivé la peinture, à cause de la loi religieuse qui leur défend de représenter l'image de l'homme, le pinceau de leurs artistes n'esquisse que de grossières ébauches : ils représentent, en outrageant également les lois de la lumière, de la perspective et du goût, des morceaux d'architecture, des palais, des kiosques, des minarets, des arbres, des jardins, des fontaines, etc. ; mais leurs œuvres en ce genre sont puérilement grotesques. Ils réussissent très-bien, au contraire, dans ces dessins excentriques, dans ces combinaisons originales de lignes, d'angles, de cercles, de polygones, tout remplis du génie arabe, qui les sème partout et surtout dans les arabesques. Le plafond est boisé et présente des figures semblables.

49. *Étagères, panneaux.* — Il y a en général autour du *lewan* des étagères et de petites armoires. On place sur celles-là des porcelaines de Chine ; on renferme dans celles-ci les ustensiles de table. Les boiseries de ces ouvrages, comme à peu près toutes celles que l'on trouve dans l'intérieur des maisons, sont faites avec de petites pièces de bois rapportées,

distribuées souvent en mosaïques. Il y a deux causes à cette particularité de la menuiserie égyptienne : la première, c'est que, le bois étant très-rare dans le pays, on cherche à en utiliser les plus petits fragments ; la deuxième, c'est que la chaleur du climat ferait déjeter les grandes pièces, et celles que l'on emploierait éclateraient bientôt.

20. *Vitrages des croisées, draperies.* — En décrivant les maisons, j'ai dit un mot des croisées (1). Elles ne s'ouvrent pas à deux battants, comme la plupart des nôtres ; leur châssis est divisé en deux parties, dont l'une, celle du haut, demeure invariablement fixée, et l'autre, l'inférieure, se soulève. Les vitrages sont très-mal faits et encore plus mal entretenus. Il arrive que, dans une maison déjà ancienne, les vitres n'ont pas été lavées une seule fois depuis qu'elles ont été posées. Lorsqu'elles sont cassées, on les remplace rarement ; car la boiserie est faite de telle sorte qu'il faut la démonter si on veut poser une vitre nouvelle. Les Égyptiens suspendent devant leurs fenêtres une pièce de percale ou d'indienne, rarement de soie. Cette espèce de rideau n'a que la grandeur de la croisée ; il n'est orné d'aucune draperie, d'aucune pente, d'aucune frange.

21. *Objets divers d'ameublement.* — On a déjà vu que les Orientaux n'ont pas de lits et comment ils dorment la nuit. Ils n'ont point de chambre à coucher. Durant l'été, ils se font préparer leurs matelas dans le divan, et pendant l'hiver, dans un petit ca-

(1) T. I, pag. 176-78,

binet nommé *khasneh*, annexé ordinairement au mandarah. Comme il y a en Égypte beaucoup d'insectes, toutes les personnes riches ou aisées garantissent leurs couches avec des moustiquières. Celles-ci sont faites en toile très-fine, en mousseline, en gaze ou en tissu léger. On forme avec ces étoffes, au-dessus des matelas, une espèce de dais dont les quatre angles sont fixés à des cordons que l'on attache à des anneaux placés aux quatre murs de l'appartement. Il est des moustiquières si grandes qu'elles occupent presque tout le divan et protègent une famille entière. La richesse des étoffes, la variété et l'élégance des ornements embellissent, dans les maisons opulentes, ces tentes nocturnes, que l'on fait disparaître le matin pour les déployer chaque soir.

Les Orientaux n'ont pas de garde-robes. Ils font de leur linge et de leurs vêtements des paquets qu'ils enveloppent dans des mouchoirs nommés *boggeas*; il y en a un pour chaque espèce d'habillement. Comme le linge n'est ni repassé ni plissé en Égypte, comme l'usage des chapeaux, des dentelles, est inconnu aux femmes, aucune des hardes des musulmans n'est exposée à être dégradée par le froissement; toutes peuvent être serrées de la manière la moins embarrassante, la plus commode.

A part un petit nombre de belles glaces, que plusieurs grands seigneurs ont fait venir d'Europe depuis quelque temps, on ne voit en Égypte que de mauvais petits miroirs de Venise, de très-peu de prix.

Les hommes opulents ont des horloges à rouages en bois ou en cuivre, que l'Allemagne expédie dans le Levant. Les Égyptiens les aiment beaucoup; ils en ont quelquefois trois ou quatre dans le même appartement.

Nous avons parlé déjà du plateau sur lequel les Égyptiens prennent leurs repas et des divers objets qui leur servent pour le même effet.

Les chandeliers sont généralement en cuivre. Il n'y a point de ces beaux quinquets, de ces lampes australes qui répandent dans nos salons leurs vives clartés. Les Orientaux en sont encore à des lampes grossières, comme en avaient nos pères il y a plusieurs siècles; ils se servent aussi de chandelles de suif très-mal faites. Les riches ont des lustres en verroterie de Venise.

Depuis quelques années, beaucoup d'objets de notre ameublement ont été introduits dans les grandes maisons de l'Égypte. Je ne parle pas de celles de LL. AA., qui, par la richesse et le bon goût des meubles, sont tout-à-fait au niveau de la civilisation européenne.

22. *Ameublement des pauvres.* — La basse classe est loin d'être aussi bien fournie en objets d'ameublement que les personnes aisées, qui sont elles-mêmes si simples. Les pauvres n'ont souvent qu'une natte, un tapis, et pour divan un matelas et quelques coussins; les fellahs les plus misérables n'ont qu'une natte, qui est tout à la fois leur lit, leur chaise, leur table. En fait d'ustensiles, quelques vases de terre,

un mortier pour piler le café, une cafetière, une pipe, composent tout leur avoir. Ce chétif ameublement correspond à l'état des huttes qui leur servent de demeures.

§ III.

ÉTIQUETTE.

Généralités. — Salut. — Cérémonial du divan. — Le café. — La pipe.

23. *Généralités.* — L'étiquette est chez une nation ce que le geste et les manières sont dans l'individu. C'est une forme qui révèle à sa façon le caractère d'un peuple, c'est un trait que celui qui veut peindre une civilisation ne doit point négliger, pas plus que celui qui désire la connaître.

Une autre considération, moins philosophique sans doute, mais d'une portée plus immédiatement utile, m'engage à retracer ici quelques-uns des usages qui règlent la vie journalière des naturels de l'Égypte. Les nombreux voyageurs qui visitent l'Orient, sans en connaître d'avance les mœurs, trouveront avec plaisir, je l'espère, dans les détails que contient ce paragraphe, une sorte de manuel des lois de la politesse orientale. La lecture de ces lignes, en les familiarisant un peu avec l'étiquette de la société musulmane, leur rendra moins embarrassants leurs premiers rapports avec cette société; il y a de la gêne,

en effet, pour le voyageur à se trouver en face de coutumes qui sont pour lui lettre-close ; c'est comme une seconde langue à apprendre ; il éprouve du plaisir, au contraire, à pouvoir démêler une civilisation avec laquelle il est novice, et à se mettre en état aussitôt que possible de se conformer à tous ses usages.

24. *Salut.* — En Occident, lorsque deux personnes se rencontrent, nous voyons toujours celle des deux qui reconnaît dans l'autre une supériorité de rang, de talent, de fortune, s'empresse la première à saluer. En Orient, au contraire, c'est le supérieur qui commence, c'est lui qui fait cet honneur aux hommes qui, par leur naissance, leur fortune, leur titre, leur emploi ou leur caste, se trouvent dans une position inférieure à la sienne.

Il y a dans les différents saluts des Orientaux, comme une espèce de hiérarchie calquée sur le rang des personnes. Lorsque deux égaux se rencontrent, ils portent l'un et l'autre la main droite (1) à la hauteur de la bouche, et de là, sur le côté de la tête. Si l'égalité n'est pas parfaite, le plus haut placé des deux fait par politesse le salut qui vient d'être décrit, mais celui qui le reçoit a soin de rendre le sien plus respectueux, en inclinant légèrement la tête et le corps. On se borne à porter la main sur la poitrine

(1) On sait que chez les musulmans la main droite est la main *pure*, la seule dont on se serve pour manger, par exemple, et à plus forte raison dans tous les actes relevés de la vie publique et privée. La main gauche est la main *impure*, elle est consacrée aux actes auxquels sont attachées des idées de souillure et de malpropreté.

lorsqu'on salue une personne d'une classe inférieure, et celle-ci s'incline profondément en abaissant sa main droite et la portant ensuite sur la tête. En présence d'un grand seigneur, l'individu de la classe inférieure fait le même geste avec les deux mains.

Dans le salut d'égal à égal, chacun continue son chemin ; si au contraire il y a une grande différence entre les rangs, l'inférieur s'arrête et fait face à la personne qui doit le saluer.

Le salut est ordinairement accompagné du bonjour ou du bonsoir, en arabe, *sabahelker* (matin heureux); *massekbilker* (ayez la soirée heureuse); *naar-koum-saïd* (jour à vous heureux).

Lorsque deux personnes s'abordent dans la rue, elles s'interrogent réciproquement sur l'état de leur santé ; elles se demandent comment va le *kheff*. Les individus de la basse classe répètent plusieurs fois et machinalement la même phrase, comment allez-vous ? — bien ? (*zeyiac* ? — *taïbin* ?) en se touchant la main sans la serrer, et la portant à la bouche à chaque reprise. On demande rarement à la personne que l'on salue des nouvelles des membres de sa famille, jamais des femmes. Les lois de l'étiquette musulmane défendent aux hommes de saluer celles-ci ; elles ne pouvaient pas être plus opposées qu'en ce point à l'urbanité européenne. Il serait, il est vrai, difficile de reconnaître les femmes sous le sévère costume qui les couvre ; mais lors même qu'on les reconnaîtrait, il faudrait bien se garder de le faire comprendre ; on commettrait une

inconvenance des plus graves si l'on violait cette réserve.

Les dames de bon ton ne se saluent jamais entre elles dans la rue.

25. *Cérémonial du divan.* — Le divan est la salle de réception des hommes. J'ai déjà dit plus haut comment il est disposé et meublé. Lorsqu'on entre dans le divan, on laisse ses souliers à la porte, ou dans la partie basse de la salle, afin de ne pas salir les nattes ou les tapis, et surtout pour ne les souiller d'aucune impureté, car c'est accroupi sur eux que le pieux musulman fait sa prière. La personne qui entre ne salue pas ; le maître de la maison se lève, si elle est à son niveau sous le rapport du rang ; si elle lui est supérieure, il va au-devant d'elle et lui cède la place d'honneur. Il ne fait qu'un léger mouvement comme pour se lever, et reste à sa place, si celui qui entre est un inférieur ; il l'invite de la main à s'asseoir, et celui-ci, selon qu'il veut se montrer plus ou moins respectueux, se met à genoux, s'assied sur la natte ou sur le tapis, ou encore se place sur le bord du divan, une jambe pliée et l'autre pendante. Dans ces différentes attitudes, il a toujours les mains croisées sur le bas du corps. Les militaires tiennent la main gauche sur la poignée de leur sabre.

Dans le divan du vice-roi d'Égypte tout le monde reste debout, excepté les princes, les pachas, ou les chefs de la religion. S. A. ne fait pas suivre cette étiquette par les étrangers, surtout par les Européens ; elle invite à s'asseoir tout individu qui lui

est présenté. Les Francs qui ont pris du service en Égypte doivent se conformer en tout point aux usages des Orientaux.

Chez un ministre, les officiers supérieurs ont les honneurs du divan ; ceux-ci, à leur tour, font asseoir les officiers, et ainsi de suite, d'après l'ordre hiérarchique de la société.

Les personnes qui sont reçues se placent à côté les unes des autres. Auprès du maître sont celles qui sont les plus élevées en rang ou en dignités. Au reste, cette règle de l'étiquette n'est pas constamment suivie ; dans diverses circonstances de la vie privée, le souverain et les grands la négligent. Ainsi on voit quelquefois le prince jouer aux échecs avec un de ses serviteurs, qu'il fait asseoir au divan.

La visite terminée, on se lève sans rien dire ; on fait quelques pas en reculant de face ou obliquement, afin de ne pas tourner le dos au maître de la maison ; celui-ci salue, on lui répond de la même manière, et l'on sort. Si le rang de la personne qui finit sa visite l'exige, le maître se tient debout sur le divan ou accompagne jusqu'à la porte.

Les dames suivent entre elles le même cérémonial. Ces usages nationaux, traditionnellement conservés, immobiles comme la civilisation qui les a produits, sont connus et respectés par tous ; tous aiment à en perpétuer la durée, en les observant ordinairement avec un scrupule religieux.

26. *Le café.* — On sait combien l'usage du café est répandu en Orient. On en offre à tous ceux qui

ont le droit de s'asseoir. Un pacha qui reçoit dans son gouvernement un grand seigneur ou un cadi accomplit cet acte de politesse avec une sorte de solennité. Il prononce le mot *cawé*, et aussitôt un des principaux domestiques le répète hors de la salle d'une voix forte et prolongée. C'est là une marque de grande considération. Les personnes d'un rang moins élevé ne suivent pas ce cérémonial; elles se contentent de demander elles-mêmes la liqueur aimée, en joignant au mot *cawé* l'adjectif bon.

Le café se prend dans de petites tasses en porcelaine, appelées *fingeâns*, qui ressemblent à la demi-coque d'un œuf coupé en travers; on place ces tasses sur des supports (*zarfs*), espèces de coquetiers en argent, en or, en émail, garnis quelquefois de pierreries, dont la base circulaire est très-petite. Chez les pauvres la tasse est en faïence et le support en cuivre. Dix à douze *fingeâns*, sur autant de *zarfs*, sont rangés sur la circonférence d'un plateau en cuivre ou en argent, au milieu duquel s'élève la cafetière, qui est aussi de l'un de ces métaux. On recouvre le plateau ainsi chargé d'une pièce ronde en étoffe, brodée en or et plus ou moins riche, suivant la fortune de son propriétaire.

Le café est versé dans ces *fingeâns* par les domestiques ou les esclaves, qui les offrent en serrant délicatement du bout des doigts la base du *zarf*. On reçoit la *fingeân*, en saisissant le *zarf* du pouce et des trois doigts suivants de la main droite. Le café est d'abord présenté à la personne qui, par

son rang ou sa fortune, mérite l'honneur d'être servie la première. Si, parmi les assistants, plusieurs jouissent de la même considération, ils sont servis en même temps, et se saluent avant de prendre la tasse qui leur est offerte. Si le maître de la maison ne reçoit que des inférieurs, ceux-ci ne sont servis qu'après lui et suivant la place qu'ils occupent. Avant de prendre la fingeân, ils saluent le maître, qui répond en élevant la sienne à la hauteur du visage. Après cet acte de politesse, il boit son café.

On ne doit avaler la liqueur que du bout des lèvres ; on l'aspire sans élever la tasse. Veut-on faire preuve de respect, on détourne légèrement la tête, et l'on ne boit qu'une partie du café.

Le code de l'urbanité musulmane a étendu aussi sa juridiction sur la manière de remettre la fingeân : il veut qu'en éloignant légèrement le bras du corps, on la présente au domestique sans lui parler, et que, dès qu'il l'a enlevée, on salue, comme on a fait en la recevant.

La manière dont le domestique retire la tasse est aussi élégante que la manière dont il la présente. Comme la fingeân n'offre prise par aucune saillie extérieure, il l'enlève avec un geste gracieux, en posant sa main droite sur l'ouverture de la tasse et en supportant de la main gauche la base du zarf.

Ce n'est qu'après avoir pris le café que l'on peut traiter une affaire ; agir différemment, ce serait montrer un empressement trop brusque, ce serait

se rendre coupable d'indiscrétion et même d'impolitesse. Au reste, cet usage, dans lequel on croirait avoir le droit d'accuser la paresseuse lenteur des Orientaux, et qui semble ne devoir entraîner que la perte d'un temps précieux, a aussi ses avantages; à celui qui reçoit comme au visiteur il procure une transition commode entre les préoccupations auxquelles leur esprit était livré avant la visite et celles qu'ils vont avoir pendant sa durée. De cette manière, celui qui reçoit ne se trouve pas surpris à l'improviste par l'arrivée d'une personne étrangère; un moment de préparation intellectuelle lui est laissé. De même, le visiteur peut encore, en prenant son café, réfléchir sur ce qu'il va dire. Est-il en colère, est-il intimidé au premier abord ou dominé par tout autre sentiment, le temps qui s'écoule pendant le cérémonial du divan et du café lui permet de revenir à l'état de calme nécessaire pour aborder de sang-froid la conversation ou la discussion et pour la soutenir avec tous ses moyens.

27. *De la pipe.* — Nous ne pourrions guère, en Europe, nous figurer un Turc sans sa longue pipe. En Orient en effet tout le monde fume; mais cet usage y revêt un caractère d'élégance distinguée et des formes graves qui sont loin de l'accompagner chez nous.

La pipe (*chibouk*), instrument populaire d'un plaisir qui, de même que toutes les habitudes, est devenu pour les Orientaux une seconde nature, est chez eux en grand honneur. La mode, la richesse exercent sur

elle leur influence , comme sur un meuble de prédilection. Voici quelques détails sur les trois parties dont elle se compose : le bouquin, le tuyau et la noix :

Le bouquin (*foum* ou *tarkib*) est la partie que l'on porte à la bouche. Il est généralement en ambre, plus ou moins gros, plus ou moins long, varié dans sa forme, suivant la mode ou le caprice de son possesseur, et proportionné d'ailleurs à la longueur du tuyau. Un beau bouquin en ambre coûte ordinairement de 50, 100 à 500 fr. Il en est de prix beaucoup plus élevés, garnis en émail ou en pierres précieuses. Les pauvres se contentent de bouquins en corne ou en ivoire.

La longueur des tuyaux varie de deux à six pieds ; ils sont en cerisier, en jasmin ou en bois de toute autre espèce. On les recouvre d'une étoffe de soie ; si la fortune du propriétaire de la pipe lui permet ce luxe, les deux extrémités du tuyau sont garnies d'un bout de quatre à cinq pouces de longueur, en argent, en or ou en émail, enrichi de pierreries. Quant aux pauvres, leurs tuyaux sont en bois ordinaire, souvent même ce sont de simples roseaux.

Les noix de pipes (*hadjar*) ne sont jamais qu'en terre cuite. Leur grosseur varie ; elles sont ciselées en arabesques. C'est la profusion ou l'élégance de ces ornements de fantaisie qui fait la beauté des noix.

La distraction de la pipe n'est pas l'apanage exclusif des hommes ; les femmes amusent en fumant leurs loisirs du harem. Cette habitude est cependant moins générale parmi elles que chez les hommes. Elles ne fument d'ailleurs jamais en public ; ce n'est

que dans leur intérieur qu'elles goûtent ce plaisir indolent. Elles ornent leurs pipes avec ce sentiment délicat de gracieuse coquetterie, qui est chez elles comme un sixième sens : c'est dire que leurs chibouks sont plus élégants que ceux des hommes.

Les musulmans se servent, pour fumer, des meilleures qualités possibles de tabac ; quelquefois ils le parfument à l'eau de rose et mettent dans leurs chibouks des pastilles ambrées. La fumée qu'ils aspirent ainsi flatte l'odorat par d'agréables senteurs. Leur attitude, pendant qu'ils fument, est composée de gravité et de mollesse ; elle semble se prêter en même temps aux plus profondes spéculations de la pensée et aux plus vagues rêveries de l'imagination. La gracieuse majesté de leur pose, les larges dimensions de leurs pipes, les nuages parfumés qu'ils font rouler en légers flocons autour d'eux, toutes ces circonstances, relevées encore par d'autres détails, donnent chez eux quelque chose d'exquis à une habitude qui, en Europe, est peu élégante, souvent désagréable, et quelquefois même dégénère en une dégoûtante grossièreté.

La pipe ne pouvait manquer de rentrer, elle aussi, dans le domaine de l'étiquette, mais l'usage en est plus restreint et plus rigoureux que celui du café. On fait offrir le chibouk à son supérieur ou à son égal ; rarement on l'accorde à son inférieur, et seulement dans le cas où il y a peu de distance entre les rangs. La forme et la beauté de la pipe

que l'on présente à une personne indiquent quelle considération on a pour elle. Les pipes présentent sous ce rapport une échelle de cinq ou six degrés bien distincts.

Le cérémonial avec lequel on offre la pipe est en harmonie avec la distinction ordinaire des manières musulmanes. Le serviteur la saisit par-dessous le tuyau, dans le milieu de sa longueur ; il la tient de la main droite avec trois doigts, comme une plume à écrire, et la noix portée en avant. Arrivé en face de celui à qui il doit la remettre, il appuie la noix à terre, après avoir mesuré de l'œil la distance qui le sépare de cette personne, de telle sorte qu'en faisant décrire par la pipe, comme par un rayon, l'évolution d'un quart de cercle, le bouquin aille s'offrir à la portée de celui qui l'attend.

De même que le café, la pipe est donnée d'abord à celui ou à ceux qui occupent le premier rang, ensuite aux autres, suivant l'ordre des places. On salue avant de la prendre. L'individu qui a des convenances respectueuses à garder envers le maître de la maison éloigne de celui-ci l'extrémité du tuyau où se trouve la noix. Si on la laissait rapprochée, on marquerait de la familiarité, on commettrait même une inconvenance : on l'appuie sur le genou, et, de temps en temps, on aspire légèrement en détournant la tête. Il faut bien se garder de faire du bruit avec les lèvres ou de cracher.

Quand on veut se retirer, on cesse de fumer, on soulève l'extrémité qui porte le bouquin et un domes-

tique vient enlever la pipe. S'il n'y a personne pour la prendre, on la pose par cette extrémité sur le divan.

§ IV.

CIRCUNCISION.

Antiquité de cette pratique. — Cérémonies qui l'accompagnent.

28. *Antiquité de cette pratique.* — Chez les anciens Égyptiens, la circoncision était une mesure hygiénique prescrite par la loi civile. Établie par Abraham, elle devint pour la nation juive une obligation religieuse. Saint Paul en dispensa les chrétiens; mais les musulmans, fidèles aux traditions du patriarche hébreu, se la sont imposée. Elle n'est pas néanmoins universellement regardée parmi eux comme un devoir. Les sectateurs du rit hanéfy pensent que cet acte est méritoire, qu'un homme doit s'y soumettre s'il n'a pas de bonnes raisons pour s'y refuser, mais qu'au fond on peut être bon musulman sans être circoncis. Les Égyptiens suivent l'usage de la circoncision. Il est évident que cette pratique est conçue sous un excellent point de vue d'hygiène. Combinée avec les ablutions et les bains, elle préserve les parties génitales de beaucoup d'affections dont la malpropreté serait la cause.

29. *Cérémonies qui l'accompagnent.* — C'est ordinairement à sept, huit ou neuf ans que les enfants musulmans sont circoncis; l'âge où la cérémonie

doit avoir lieu n'est pas spécialement précisé; il faut néanmoins que l'enfant n'ait pas atteint l'époque de la puberté, parce qu'alors il est astreint à la prière, et qu'il ne serait pas regardé comme étant dans l'état de pureté recommandé par la religion s'il conservait encore intégralement le prépuce.

Les parents qui sont dans l'aisance entourent d'une certaine pompe la cérémonie de la circoncision de leurs fils : accompagnés par un cortège composé de leurs amis et de musiciens, ils les promènent à travers les rues qui avoisinent leurs demeures. Le jeune enfant est placé sur un cheval magnifiquement caparaçonné. Lui-même il est vêtu splendidement : un turban en cachemire rouge couvre sa tête, sous les autres rapports, il est habillé comme une jeune fille; il porte le *yelek*, la *saltah*, le *kours* et le *soufeh*; il tient sur sa bouche avec sa main droite un mouchoir richement brodé. Le domestique du barbier qui doit faire l'opération ouvre la marche, portant le *helm*, espèce de caisse où sont les ustensiles de son maître et qui lui sert d'insigne. Des musiciens, qui jouent du hautbois et frappent sur des tambours, viennent ensuite; puis, derrière l'enfant, marchent ses parents et les amis de sa famille.

Les parents très-riches prodiguent encore plus de luxe et d'apparat dans la procession qui conduit leur fils à la mosquée : ils le font suivre, au milieu d'un nombreux et splendide cortège, par ses camarades d'école ou des enfants de son âge, qui brûlent dans des vases à parfum du benjoin et de l'aloès;

après que le cortège a passé dans la mosquée une partie de l'après-midi à invoquer pour le *moutakir* (c'est ainsi que l'on nomme l'aspirant à la circoncision) la protection de Dieu et l'intercession du prophète, ils donnent un grand banquet aux personnes qui l'ont accompagné.

C'est ordinairement à l'issue de ce repas que la circoncision est pratiquée. Le barbier amène l'enfant dans un appartement éloigné, lui ampute le prépuce avec un rasoir, et arrête l'hémorrhagie avec une poudre astringente. La plupart des convives, félicitant alors le circoncis, lui font des cadeaux. Une semaine après qu'il a subi l'opération, il est conduit a bain.

La circoncision est pour les musulmans la limite entre deux phases de la vie. Elle clôt l'enfance. Après avoir été circoncis, le jeune néophyte est presque considéré comme un homme ; on lui apprend à réciter les prières, on l'initie aux pratiques de la religion. S'il est riche, ses études prennent alors une tournure plus grave ; s'il est de condition pauvre, il commence à aider ses parents dans l'exercice de leur profession.

§ V.

MARIAGE.

Penchant des Égyptiens pour le mariage. — Age fixé. — Unions défendues. — Préliminaires du mariage. — Cérémonies. — Défloration de l'épouse.

30. *Penchant des Égyptiens pour le mariage.* — Le mariage est regardé par les musulmans comme une obligation morale à laquelle il est mal de chercher à se soustraire. Ils veulent qu'un homme prenne femme dès qu'il atteint l'âge convenable et qu'aucun obstacle majeur ne s'y oppose. La rigueur du préjugé est poussée si loin qu'on ne peut pas habiter dans un quartier une maison particulière si l'on n'est marié ou si l'on n'a des femmes esclaves. Un célibataire est forcé de vivre dans un okel.

Les parents ont pour leurs enfants, comme pour eux-mêmes, ce désir de la génération qui préside à leur vie conjugale. Aussi sont-ils empressés à les marier de bonne heure. Ils concluent quelquefois pour eux des fiançailles, tandis qu'ils sont encore en bas âge, et gardent les jeunes époux, chacun dans sa famille jusqu'à l'époque de la puberté.

31. *Age fixé pour le mariage.* — Il n'y a pas précisément d'âge fixé pour l'accomplissement du mariage. Les Arabes poussent en ceci les choses jusqu'à l'abus; quelques-uns marient des filles de neuf ou dix

ans, lorsqu'elles n'ont pas encore acquis le développement physique et moral qui distingue la femme. On voit souvent des hommes de trente à quarante ans avoir pour épouses de petites filles dont ils pourraient être les pères ou les grands-pères. Cela prouve bien qu'ils ne recherchent dans l'union des sexes que ce qu'elle a de sensuel, et que ni la raison ni le sentiment ne les guident dans la formation des liens conjugaux.

32. *Unions défendues.* — Un musulman ne peut épouser ni sa fille, ni sa sœur, ni sa nièce, ni sa belle-fille, ni sa sœur de lait, ni même la sœur de sa femme, à moins que celle-ci ne soit morte ou répudiée. Le mariage est permis dans les autres degrés de parenté. La loi ne défend pas l'union d'un musulman avec une femme juive ou chrétienne, mais elle ne la tolère pas avec une femme d'une autre religion. Il est d'ailleurs presque sans exemple qu'un musulman profite de l'autorisation qui lui est donnée d'épouser une chrétienne ou une juive.

33. *Préliminaires du mariage.* — Lorsqu'un homme a fait demander une jeune fille en mariage et que l'arrangement proposé est agréé par le père de la femme, si elle n'est pas nubile, ou par elle-même, si elle a passé l'âge de puberté (car alors son consentement est nécessaire), on procède au contrat. Le mariage est en Égypte un acte de convention privée, qui n'exige ni sanction religieuse ni formalité civile. L'union est arrêtée par le consentement des époux exprimé devant deux témoins. La femme agit dans

cet acte par le moyen d'un procureur qu'elle a le droit de choisir elle-même si elle est majeure, mais qui est son père ou son tuteur dans le cas contraire. « Je t'épouse (*zaouagtak*) », dit la personne qui la représente à l'homme qui aspire à sa main. « Je te reçois (*gabelltak*) », répond celui-ci. Souvent les musulmans vont faire la déclaration de leur mariage au cadi; un grand nombre ne remplissent même pas cette formalité.

Le consentement obtenu, on traite de la dot. En Égypte ce n'est pas la femme qui l'apporte au mari. La loi ordonne au contraire à ce dernier de fixer un douaire à sa femme. Dans une société où le divorce est permis, cette loi est très-juste, car elle assure quelque dédommagement à l'épouse répudiée. La dot est en général évaluée en *riyals*, monnaie fictive divisée en 90 *paras* (équivalant à environ 50 centimes). Chez les personnes de fortune moyenne, la dot s'élève ordinairement à 1,000 *riyals* ou quelquefois elle ne dépasse pas la moitié de cette somme. Les riches la calculent en bourses (celle-ci vaut 125 fr.), et la fixent à 10 ou au-dessus. Il est stipulé que l'épouse recevra les deux tiers de sa dot en entrant dans la maison de son mari; elle peut en disposer à son gré, sans avoir à lui en rendre compte. Le tiers restant est mis en réserve pour l'éventualité du divorce.

34. *Cérémonies du mariage.* — Les cérémonies suivent de près la promesse réciproque. L'intervalle qui les sépare de la conclusion du con-

trat est ordinairement de huit ou dix jours. Pendant ce temps, les parents de l'épouse préparent son trousseau, et l'époux lui envoie des présents. Les jours choisis comme les plus heureux pour la célébration des noces sont le vendredi surtout ou le lundi ; l'époque préférée est le temps qui s'écoule depuis la crue du Nil jusqu'au Ramazan ; pendant les deux ou trois nuits qui précèdent la journée solennelle, la maison ou le quartier du fiancé sont illuminés, et il célèbre des festins avec ses parents et ses amis. La maison de l'épouse est animée aussi par des réjouissances semblables. C'est une grande fête que la journée que la jeune fille va passer au bain, où elle est peignée, parfumée et pour la première fois épilée. Ses parentes et ses amies l'y accompagnent. Elle s'y rend deux jours avant le mariage, pompeusement parée et la tête ornée d'une couronne, sous un dais que précèdent des musiciens et les danseuses du pays, les almées ; le soir elle est ramenée dans la maison de son père escortée du même cortège. Le jeune homme aussi se rend au bain public avec cérémonie et y passe une journée entière avec ses amis. Pendant que chacun des fiancés occupe le bain, qu'ils louent en entier, l'entrée en est interdite au public.

Lorsque le grand jour est arrivé, l'épouse est conduite processionnellement dans la demeure de son mari avec le même appareil que celui qui a été déployé dans la journée du bain. Des esclaves portent dans des corbeilles ses parures et ses bijoux ; d'autres brûlent des parfums dans les

cass lettres. Les femmes poussent des cris confus appelés *zougarits*. Le cortège marche lentement et ait de grands détours, afin que la solennité soit plus éclatante.

Un festin somptueux attend l'épouse à son arrivée dans le harem. Le mari n'y assiste pas ; il se rend à la mosquée avec ses parents et ses amis pour faire la prière, et leur donne à son retour un magnifique repas, après lequel il entre dans l'appartement de l'épousée.

Là le voile de celle qui est sa femme, et dont il ne connaissait pas encore le visage, est enlevé : c'est un moment décisif où les rêves qu'il avait faits sur la beauté de son épouse sont satisfaits ou convertis en déception. Il procède ensuite à l'opération qui doit lui prouver sa virginité.

35. *Défloration de l'épouse*. — Le mariage se consume en Égypte avec des circonstances si particulières que je crois nécessaire d'essayer de les rapporter. C'est une tâche scabreuse, je le sais, que de traiter un sujet aussi délicat ; je m'efforcerai de le faire en me gardant, autant que possible, d'effaroucher les oreilles pudiques.

Le principal ou l'unique mérite recherché dans une jeune fille qui se marie, c'est la virginité. Les parents y attachent autant d'honneur que l'époux d'importance. Il faut donc qu'elle en puisse donner des preuves évidentes non-seulement à son mari et à ses parents, mais encore à leurs amis et aux personnes qui les connaissent.

Aussi, parmi les Arabes, la défloration n'estelle point entourée d'un pudique mystère. Le public y est en quelque sorte pris à témoin, car il est appelé à en constater les résultats.

C'est en présence des mères et de quelques matrones de la famille qu'a lieu cette opération barbare. Le mari déflorent l'épousée avec le doigt indicateur de la main droite, enveloppé d'un mouchoir de mousseline blanche. Il met dans l'accomplissement de cet acte une brutale violence, inspirée par la plus cruelle et la plus honteuse jalousie. Le mouchoir, teint du sang de la jeune victime, est présenté aux parents, qui la félicitent de sa chasteté et témoignent hautement leur joie. Cette preuve sanglante de la pureté de l'épouse est présentée ensuite aux invités de la noce, et le lendemain, la mère, la sœur ou une parente de la mariée vont la montrer dans le quartier.

Une malheureuse qu'une faute, une maladie, ou un vice de conformation empêcherait de fournir ce témoignage de sa vertu serait sur-le-champ renvoyée par son époux. On a vu des parents assez barbares pour immoler leurs filles dans cette circonstance et les faire précipiter dans le Nil. Heureusement les cas où la chasteté ne peut pas se prouver sont très-rares, et il est aisé de suppléer par des moyens artificiels, que les matrones, dans un sentiment d'humanité, ne refusent pas d'employer, aux indices naturels dont une jeune fille peut avoir été privée par quelque accident.

L'épouse ne communique avec son mari que sept jours après la défloration.

§ VI.

MORT ET FUNÉRAILLES.

La mort. — Douleurs des parents. — Pratiques de l'ensevelissement. — Tombes et cimetières. — Respect des musulmans pour les morts. — Deuil.

36. *La mort.* — Les musulmans ont un grand respect pour les morts. Les funérailles doivent donc être chez eux un acte solennel et religieux.

Mais ici, comme en beaucoup d'autres choses, la vivacité bruyante ou la pompe de l'expression ne prouvent pas la profondeur réelle du sentiment. Les musulmans ne peuvent pas regretter amèrement les parents ou les amis que la mort leur enlève, parce que la religion leur commande une soumission absolue aux décrets de la divinité; poussé trop loin, ce regret serait pour eux un péché. Aussi, la première douleur calmée, disent-ils ordinairement en parlant d'une personne qu'ils ont perdue: « Dieu l'a appelée dans son sein; elle est heureuse. »

Les mourants, lorsqu'ils connaissent leur état, montrent eux-mêmes la plus grande résignation. « Il n'y a de puissance qu'en Dieu, disent-ils, nous lui appartenons, nous retournons à lui! » et à ceux qui s'enquièrent de leur situation: « Honneur à Dieu!

notre seigneur est bon ! » Quand ils en ont encore la force , ils font l'ablution , comme avant la prière , afin de sortir de la vie dans un état de pureté complète ; on les tourne , avant qu'ils expirent , dans la direction de la Mecque.

37. *Douleur des parents.* — Le moment où un musulman vient de rendre le dernier soupir est suivi de scènes singulières , dont j'ai été souvent témoin. Chez nous , la douleur et les larmes des membres de la famille commencent avec l'agonie du mourant , il n'en est pas de même parmi les mahométans : tant que le malade respire , les assistants demeurent calmes et froids ; c'est en vain que les médecins européens les avertissent que l'agonie sera promptement suivie de la mort. Ces avis ne les émeuvent pas ; ils croient d'ailleurs que la vie et la mort sont entre les mains de Dieu et qu'il n'est permis à personne de dire d'un homme qui respire encore : il mourra. Mais lorsque le dernier soupir a été rendu , tout-à-coup la douleur se manifeste par les cris les plus perçants , par les plus violents témoignages ; on voit les femmes se frapper le sein , s'arracher les cheveux et pousser des lamentations lugubres appelées par harmonie imitative *oueloueleh*. Les exclamations qui se font entendre le plus communément à la mort d'un père de famille , dans la bouche de ses femmes et de ses enfants , sont celles-ci : « O mon maître ! ô mon dromadaire ! ô toi qui portais notre nourriture , qui soutenais le fardeau de notre existence ! ô mon lion ! ô appui de la mai-

son ! ô mon chéri ! ô mon unique ! ô mon malheur ! Pourquoi nous as-tu abandonnés ? disent-ils encore, que te manquait-il au milieu de nous ? nos soins n'ont-ils pas été assez dévoués ; notre soumission n'était-elle pas sans bornes ; les témoignages de notre amour et de notre respect n'avaient-ils pas touché ton cœur ? » Les femmes du voisinage viennent réunir leurs gémissements aux plaintes funèbres de leurs amies. Souvent on appelle des pleureuses publiques (*neddabehs*), qui frappent sur des tambourins, poussent des cris qui feignent le désespoir, et entonnent une énumération banale et exagérée des qualités physiques et morales du mort. Quelques personnes éclairées condamnent cependant l'usage des pleureuses.

Les hommes conservent presque toujours leur impassibilité dans ces moments fâcheux ; leur douleur ne se révèle pas par des signes extérieurs : on les voit seulement éviter pendant plusieurs jours la société de leurs amis, comme pour concentrer encore plus en eux le chagrin qu'ils éprouvent.

38. *Pratiques de l'ensevelissement.* — Les Orientaux n'ont pas de loi qui fixe la durée de l'intervalle qui doit séparer la mort de l'inhumation. La religion recommande de faire les funérailles le plus promptement possible. Quelquefois le cadavre est porté au tombeau une demi-heure ou une heure après la mort, rarement on laisse s'écouler plusieurs heures ; cette précipitation, recommandée par le législateur afin de prévenir la putré-

faction, qui se fait rapidement dans un climat chaud, a dû avoir plus d'un résultat funeste. Les funérailles ont toujours lieu durant le jour. Si le mort a expiré pendant la nuit, on ne l'ensevelit qu'après le lever du soleil, on continue jusqu'alors les lamentations.

Dès que le moribond a fermé les yeux, on envoie chercher, suivant son sexe, les hommes ou les femmes dont le métier est de laver les morts (*moughasil*). Après avoir lavé le cadavre, ceux-ci l'étendent sur une table, le rasent, l'épilent, bouchent toutes les ouvertures afin que, purifié par la lotion, il ne soit pas souillé par des déjections fécales. Ils l'enveloppent ensuite dans un linceul de toile neuve. Les musulmans attachent tant de prix au suaire, qu'en entreprenant une expédition militaire ou un lointain voyage, ils en emportent un avec eux. Lorsqu'ils ont été couverts du linceul, on les place dans la bière par dessus laquelle on jette un drap orné de broderies.

Les hommes ne sont pas tenus à être ensevelis dans des caisses; mais la loi, poursuivant les femmes de sa jalousie, même après leur mort, recommande de les y renfermer toutes les fois qu'on le pourra.

Le cadavre placé dans la bière est porté dans une mosquée, la tête la première; les musulmans ne permettent pas aux chrétiens de conduire leurs morts dans cette direction, ils les obligent à les porter les pieds en avant. Le convoi est précédé d'aveugles qui marchent sur trois rangs en chantant sur un rythme triste et solennel la formule de la foi musulmane : *Lâ*

ilah Allah, ou *Mohammed* reçoit *Allah* (il n'y a de dieu que Dieu, et Mahomet est le prophète de Dieu); ensuite viennent les serviteurs du mort; après eux, les pleureuses, vêtues de longues robes bleues et de voiles blancs; puis les quatre hommes qui portent la bière sur leurs épaules; enfin, la famille et les cheyks de la mosquée, que suivent quelquefois des hommes du peuple. Le mort est déposé un instant dans la mosquée, où un homme de loi fait sur lui la prière, puis il est conduit au cimetière et placé dans le tombeau de manière que sa tête soit tournée du côté de l'Orient. Les personnes qui composaient le cortège font un repas autour de la fosse. Les parents retournent avec les pleureuses, qui demeurent quelquefois plusieurs jours encore dans la maison, occupées à entretenir par leurs fonctions funéraires la douleur de la famille (1).

39. *Tombes et cimetières.* — Les tombes des Égyptiens sont des voûtes oblongues, creusées de manière que les personnes qui y sont enterrées puissent se lever lorsqu'elles reçoivent la visite des deux anges *Mounkir* et *Nakir*. L'une des faces est tournée vers le sud-est, c'est-à-dire du côté de la Mecque; à la face opposée se trouve l'entrée, protégée par un petit carré en maçonnerie. La voûte peut contenir en général quatre cadavres ou davantage, il est rare que

(1) L'usage des pleureuses est particulier à l'Égypte; des passages d'Hérodote et de Diodore de Sicile peuvent faire supposer qu'il y existe depuis l'antiquité la plus reculée. Mahomet l'a défendu. En Égypte, sa prohibition a échoué contre l'antiquité de la coutume.

les femmes soient ensevelies dans la même tombe que les hommes. Au-dessus de la voûte dont la partie supérieure est au niveau du sol s'élève un monument allongé et de forme cubique, à chacune des deux extrémités duquel est placé une stèle en pierre surmontée d'une coiffure d'homme ou de femme, suivant le sexe auquel il est consacré. Malgré la défense formelle du prophète, ces monuments portent souvent des inscriptions du Coran. Mahomet a ordonné également que les tombeaux soient bas et construits en briques crues; cependant les riches et les grands seigneurs se font élever de magnifiques sarcophages en marbre, ornés de sculptures. Quelques-uns même construisent, pour y placer leur sépulture, de belles mosquées. Plusieurs des tombeaux des califes et des beys mamelouks sont des chefs-d'œuvre d'architecture arabe.

Les cimetières égyptiens sont ordinairement situés dans l'intérieur ou auprès des villes, dans des lieux élevés et sablonneux; on y voit rarement de la végétation. Il arrive pourtant quelquefois que l'ombrage solitaire d'un sycomore s'étende sur une tombe, ou que quelques fleurs entretenues par la piété d'un parent ou d'un ami croissent sur le tertre qui recouvre les ossements d'un mort.

40. *Respect des musulmans pour les morts.* — Dans les épidémies, les musulmans ensevelissent leurs morts avec le même soin; ces fléaux ne produisent pas au milieu d'eux cette épouvante qui jette ordinairement la plus déplorable confusion parmi les popu-

lations européennes ; jamais ils n'abandonnent les cadavres des victimes de la peste. De même, dans les batailles, c'est pour eux un devoir religieux d'enlever leurs morts, afin de leur rendre les honneurs funèbres. Lorsque, dans les voyages du désert, exténués de fatigue, ils prévoient qu'ils vont succomber, ils creusent eux-mêmes leurs fosses dans le sable et s'y couchent pour mourir.

44. *Deuil.* — Les musulmans ne portent pas de deuil comme nous. Il en est qui se teignent les bras d'une couleur bleue ou noirâtre, et ne les lavent pas tant qu'elle se maintient. Lorsque leurs époux meurent, les femmes teignent également avec de l'indigo leurs mains et leurs bras jusqu'aux coudes, leurs vêtements et leurs voiles ; elles laissent pendant quelque temps leur chevelure en désordre et ne portent aucuns bijoux. A la mort du maître d'une maison, on met à l'envers les nattes, les tapis, les coussins et les couvertures du divan.

§ VII.

SUPERSTITIONS.

Les djinns. — Santons. — Derviches. — Le mauvais œil. — Les charmes. — Songes. — Jours fastes et néfastes. — Divination. — Magie. — Astrologie. — Alchimie. — Bohémiens. — Psylles. — Croyance aux superstitions. — La sibylle de Mehemet-Ali.

Un peuple peu éclairé, chez lequel les croyances religieuses sont fortement enracinées, est ordinaire-

ment superstitieux. Ainsi en est-il des Égyptiens : amis du merveilleux, ils l'appellent sur toutes les circonstances de leur vie.

42. *Les Djinns*. — L'une des superstitions les plus répandues en Égypte est la croyance aux génies, aux *djinns*. Les *djinns* forment une race intermédiaire entre les anges et les hommes ; ils ont été créés avant Adam ; nés du feu , leur vie dure plusieurs siècles ; leur puissance s'étend sur les éléments ; ils prennent toutes les formes qu'il leur plaît : d'homme , d'animaux ou de monstres , et se rendent invisibles à volonté. Leur demeure est située dans les montagnes de *chkaf*, par lesquelles, suivant les musulmans illettrés, la terre, qui, d'après eux, n'est qu'une surface plane, est environnée.

Il y a les bons et les mauvais génies. Les Égyptiens révèrent les uns et craignent les autres ; lorsqu'ils versent de l'eau, lorsqu'ils allument du feu, etc., ils poussent ordinairement une exclamation, par laquelle ils demandent la permission des *djinns*. Ils croient que ces êtres vaporeux habitent les maisons en ruines, les bains, les puits, les latrines, etc. Le peuple du Caire est persuadé que chaque quartier de la ville est confié à la garde d'un bon génie, qui prend la forme d'un serpent. Quant aux mauvais *djinns*, connus sous le nom d'*efrits*, il n'est sorte de méfaits qu'on ne leur attribue. Ce sont eux, par exemple, qui, du haut des toits ou des fenêtres, où ils vont se poser, prennent plaisir à faire tomber sur les passants des pierres et des briques. Ils choi-

sissent pour demeure des nécropoles, des temples, des palais et d'anciens monuments. Pendant le mois du Ramazan, Dieu les tient emprisonnés et les empêche de nuire. Le vent qui soulève le sable en trombes tourbillonnantes est occasionné, d'après les Égyptiens, par la fuite d'un mauvais génie. Une étoile qui file, c'est, disent-ils, un dard que Dieu lance à un *efrit*, et ils accompagnent le fugitif météore de ce pieux souhait : « Que Dieu perce l'ennemi de la foi. »

43. *Santons*. — Le Coran n'a pas établi le culte des saints. Les musulmans, surtout ceux d'Égypte, en ont cependant beaucoup qui ne reçoivent d'ailleurs d'autre consécration que celle de l'opinion publique, le plus souvent grossièrement abusée. On ne se borne pas à les vénérer après leur mort, ils sont, pendant leur vie même, l'objet du respect de la foule.

Les idiots, les fous inoffensifs sont regardés par la masse des musulmans comme des hommes favorisés de Dieu, qui portent le sceau irrécusable de la sainteté. Vainement la faiblesse de leur intelligence les prive-t-elle des facultés qui font la supériorité réelle de l'homme : « Leur esprit est au ciel, dit le peuple, la partie la plus grossière de leur être est seule mêlée aux misères humaines. » Tout est permis à ces saints d'une curieuse espèce; plusieurs paraissent en public dans un état de nudité absolue. Il en est qui violent à tout moment les préceptes religieux; ils ne scandalisent cependant personne; car, dit-on, s'ils

laissent aller leur corps aux mobiles caprices de l'instinct brutal et des passions matérielles, c'est que leur âme est trop absorbée dans la contemplation de Dieu pour s'occuper des détails de cette vie terrestre. Ils sont presque tous remarquables par leur saleté et appellent sur eux l'attention par mille actions bizarres et absurdes. Ils vivent d'aumônes, qu'on leur fait, souvent sans qu'ils le demandent.

Les santons qui ne sont pas frappés d'idiotisme sont désignés ordinairement par le nom de *ouely*, qui signifie *favoris du ciel*. Chacun de ces saints affecte une manie différente. Les uns meuvent continuellement la tête en divers sens ; d'autres répètent sans cesse les mêmes paroles ; d'autres encore ne parlent pas du tout et se composent de grotesques grimaces. Il en est qui ne font autre chose que danser ou chanter. Comme les bonzes de la Chine et de l'Inde, ils se vouent à d'incroyables austérités. Quelques-uns mangent tout ce qu'ils trouvent sous leur main. D'autres s'enchaînent et passent plusieurs années dans cet état. On en a vu qui, jour et nuit, demeureraient debout et dormaient le dos appuyé sur un mur. Les singularités de leurs costumes ne sont pas moindres. Il en est qui sont sans coiffure et laissent croître démesurément leur chevelure, tantôt hérissée et en désordre, tantôt peignée avec soin. Plusieurs sont presque nus et se contentent de porter sur leur dos une peau de chèvre, de mouton ou de gazelle ; quelques-uns feignent la pudeur : ils se couvrent d'une grande chemise blanche ou s'enveloppent d'un man-

teau formé d'un grand nombre de petites pièces de diverses couleurs.

Les *ouelys* ont la réputation de faire des miracles. On croit qu'il en est toujours un parmi eux qui surpasse les autres par la grandeur de ses mérites ; celui-là est appelé *koulb* , c'est-à-dire l'axe autour duquel pivotent les *ouelys*. Le *koulb* paraît souvent au milieu des hommes, mais ne se fait jamais reconnaître comme revêtu du sublime caractère qui lui appartient. Il ne se montre que sous une humble apparence, reprenant avec douceur ceux qui enfreignent la loi divine. On sait qu'il se tient de préférence à la Mecque, sur le toit de la sainte Caaba , du haut duquel, quoiqu'il y soit invisible, il s'écrie par deux fois à minuit : « O toi plus miséricordieux que ceux qui montrent de la pitié ! » Il a d'autres stations favorites. La principale est la porte de *Zoueyleh* au Caire. Il fréquente la tombe de Saïd-le-Bédouin à Tantah et plusieurs fondations religieuses. On croit qu'il peut se transporter en un instant du Caire à la Mecque.

Des honneurs sont rendus à la mémoire des saints après leur mort. Sur les tombeaux de plusieurs on a élevé de belles mosquées. On rencontre fréquemment dans les villes et dans les campagnes des espèces d'oratoires surmontés d'une coupole, qui sont dédiés à des santons. Un sycomore protège ordinairement de son ombrage le pieux monument. Les habitants du voisinage le visitent , soit pour y réciter des prières , soit pour obtenir du saint une guérison ou toute autre grâce. Quelquefois un puits est an-

nexé à ces tombes, et le voyageur altéré peut s'y rafraîchir en se reposant. Les dévôts entretiennent des bardaques d'eau dans celles qui n'ont pas de citernes; ils y laissent des morceaux de pain et de petites pièces de monnaie que les pauvres vont recueillir. Les fellahs font des vœux sur les tombeaux des saints, et, lorsqu'ils sont exaucés, leur sacrifient une brebis, un mouton ou tout autre animal, dont ils font ensuite un repas auquel les pauvres sont invités.

Les Égyptiens célèbrent par de grandes fêtes les anniversaires de la naissance de leurs saints les plus renommés.

44. *Derviches.* — Les derviches sont des musulmans plus dévôts que le commun de leurs coreligionnaires, qui forment des espèces de congrégations. Il y en a beaucoup en Égypte. Ils se divisent en confréries, distinguées par les couleurs de leur bannière et de leurs turbans, et la forme de leur coiffure. Ils prouvent leur sainteté par mille pratiques plus singulières les unes que les autres; ils mangent des pierres, du verre, des métaux; prétendent qu'ils peuvent se percer le corps de part en part sans ressentir de souffrance et se faire de blessures; apprivoiser les serpents et les scorpions; porter sous leurs bras des tisons enflammés sans se brûler, etc. Ils sont plus circonspects aujourd'hui et se gardent de faire parade de toutes les propriétés miraculeuses dont ils se vantent d'être doués.

L'une des cérémonies les plus curieuses que les derviches pratiquent est celle du *zîkr*; ils l'exécu-

tent en prononçant le mot d'*Allah* et en agitant sans relâche la tête et le corps. violemment émus par ces mouvements, ils tombent sur le sol la face congestionnée, la bouche écumante comme des épileptiques, ou semblent jetés dans un état de somnambulisme. C'est pendant ces accès de frénésie, qui sont à leurs yeux une preuve de sainteté, que, semblables à nos fameux convulsionnaires de Saint-Médard, ils se mutilent, commettent de dangereuses extravagances dont ils se font un titre de gloire, et trouvent quelquefois la mort.

Les derviches assistent en corps aux cérémonies religieuses et aux processions. La plupart exercent des métiers; quelques-uns n'ont d'autre profession que de réciter le Coran et de chanter dans les cérémonies funèbres; ils sont appelés *fakyr*s, nom que l'on donne en général à tous les pauvres dévôts. D'autres vivent d'aumônes. Il y a en Égypte beaucoup de derviches errants qui viennent de la Turquie et de la Perse.

45. *Le mauvais œil.* — Les musulmans croient au *cattivocchio* (*Nazar*); ils le redoutent et prennent de grandes précautions pour prévenir ses effets. Ils voient l'envie et le trait du mauvais œil dans toute admiration un peu vive exprimée par un étranger pour ce qui leur appartient. Aussi sont-ils très-sobres dans leurs formules admiratives. Il n'est pas convenable parmi eux de dire, en parlant d'une chose qui est leur propriété, « que c'est beau! que c'est joli! » sans ajouter le mot *machallah!* (volonté de Dieu!)

qui témoigne de la respectueuse soumission due à la volonté divine. Que si une exclamation indiscretement laudative est lancée, celui qui croit devoir se méfier de l'intention jalouse qu'elle cache s'adresse à l'individu soupçonné d'avoir voulu jeter le mauvais œil, en lui disant : « Bénis le prophète ! » S'il obéit et répond : « Dieu le bénisse ! » il n'y a plus rien à craindre.

Les musulmans expliquent par les mauvais sorts tous les malheurs imprévus qui leur arrivent. Ils croient aux noueurs d'aiguillettes et accusent toujours de leur impuissance l'influence d'un œil jaloux.

46. *Les charmes.* — Contre une cause de mal aussi pernicieuse et aussi difficile à prévenir, ils se défendent avec des talismans et des charmes (*Hejabs*). Ils portent tous cousue à leur vêtement une amulette protectrice. La plus estimée est la copie de quelque passage du Coran, que l'on enveloppe dans une étoffe de soie et que l'on place par-dessus l'épaule gauche. Plusieurs se contentent d'une phrase du livre sacré, qui représente Dieu comme protecteur des hommes vertueux, ou bien des quatre-vingt-dix-neuf noms et titres du Prophète. Les Égyptiens attribuent à l'alun une grande vertu contre le mauvais œil. Les femmes font beaucoup de cas d'un mélange de plusieurs substances préparé et vendu seulement pendant les dix premiers jours du mois de *moharrem*, et qui est appelé *melyah moubarakeh* (storax béni). On regarde encore comme des talismans la poussière recueillie

sur la tombe du Prophète, l'eau de la fontaine sacrée de *zem-zem* située dans le temple de la Mecque, et des morceaux de la couverture de la Kaaba.

Les marchands du Caire placent devant leurs boutiques des inscriptions pieuses pour se mettre sous la protection divine ; ce sont les formules : « Il n'y a de Dieu que Dieu, Mahomet est son prophète » ; « Au nom de Dieu le compatissant, le miséricordieux » ; ou des phrases du Coran, telles que celle-ci : « Nous t'avons véritablement accordé une grande victoire » ; ou bien des invocations dans le genre des suivantes : « O toi qui nous ouvres les portes de la prospérité ! ô toi le sage ! ô toi qui subviens à nos besoins ! ô toi le souverainement bon ! » Ces exclamations sont prononcées en général par les marchands lorsqu'ils ouvrent leurs boutiques.

Souvent les maisons particulières sont mises sous la tutelle divine par des inscriptions sculptées ou peintes sur la porte, telles que : « O Dieu ! » « Le Créateur est l'Éternel ; » « Il est le Créateur et l'Éternel. » Au-dessus de la porte, on pend quelquefois des aloès, auxquels on attribue la vertu de neutraliser les effets du mauvais œil.

47. *Songes*. — Les Égyptiens lisent avec un religieux respect dans les songes les présages de l'avenir. Ils ont des traités où les rêves sont interprétés. Lorsqu'une personne dit à une autre : « J'ai fait un songe, » « Puisse-t-il avoir été de bon augure ! » répond celle-ci.

48. *Jours fastes et néfastes*. — Ils comptent des jours malheureux et des jours heureux. Les pre-

miers sont le dimanche, la nuit du dimanche au lundi, pendant laquelle est mort le prophète; le mardi, appelé jour du sang parce que plusieurs martyrs de l'islamisme ont péri ce jour-là, et le samedi, le plus sinistre de tous. Les jours heureux sont le lundi, consacré aux mariages; le jeudi, appelé *el-moubarac* (ou le béni), et le vendredi, qui est le premier de tous : c'est le sabbat des musulmans. On le choisit de préférence pour la consommation des mariages; on lui donne l'épithète de *el fadileh* (l'excellent). Le mercredi est indifférent. Il y a aussi dans l'année certains jours heureux et certains jours néfastes. Le pire de ceux-ci est le dernier mercredi du mois de *safer*, pendant lequel beaucoup de personnes se font un scrupule de sortir de leurs demeures, de peur de subir quelque une des nombreuses afflictions qui tombent ce jour-là sur l'humanité.

49. *Divination*. — Lorsque les musulmans sont embarrassés pour prendre une détermination, ils remettent aux combinaisons fortuites de quelques pratiques superstitieuses le soin de la leur indiquer. Ainsi ils vont chercher une réponse à leurs doutes dans une espèce de table de Pythagore nommée *zäirgeh*. Le *zäirgeh* comprend cent petits carrés dans chacun desquels se trouve écrite une lettre arabe. Voici comment on s'en sert : on lit d'abord le premier chapitre du Coran et le cinquante-huitième verset du sixième : « En lui sont les clés de toutes choses; personne ne les connaît que lui. Il sait tout

ce qui est sur la terre et sur la mer. Il ne tombe pas une feuille sans qu'il le sache. Il n'y a dans les entrailles de la terre ni un grain de sable, ni une chose verte, ni une chose sèche, qui ne soient écrits. » On place ensuite le doigt sur le tableau sans regarder, on écrit la lettre sur laquelle on est tombé, et à la suite, en les alternant d'après des règles déterminées, toutes celles qui se trouvent dans la même colonne verticale ainsi que les lettres que renferme la cinquième colonne à droite de celle que le sort a désignée. L'assemblage de ces caractères compose des mots qui expriment un conseil. Ceux qui font les *zâirgehs* disposent en général leurs lettres de manière à donner quatre réponses négatives pour une affirmative.

Quelques personnes demandent au Coran lui-même un oracle décisif : elles laissent tomber et s'ouvrir au hasard le livre saint, et prennent pour arbitre de leur détermination la septième ligne de la page à droite. Si le sens qu'elle forme est calme et pacifique, la réponse est affirmative ; si elle exprime la colère divine ou quelque malédiction, l'arrêt du ciel est contraire.

Beaucoup de musulmans interrogent l'avenir de la manière suivante : ils font filer entre leurs doigts les grains d'un rosaire (*sebbah*) en disant au premier qu'ils touchent : « J'affirme la gloire absolue de Dieu », au second : « Honneur à Dieu ! » au troisième : « Il n'y a de dieu que Dieu. » Et ils répètent ces expressions dans le même ordre jusqu'au dernier grain. Si la première exclamation tombe sur celui-ci,

la réponse est favorable ; si c'est la seconde , elle est neutre ; si c'est la troisième , elle est négative.

Ainsi ce peuple fataliste a peur de faire usage du libre arbitre que la nature a donné à l'homme ; il redoute de prendre la responsabilité de ses déterminations ; afin de se soumettre plus absolument aux conséquences qu'elles peuvent avoir , il s'incline avec une paresseuse et aveugle abnégation devant le caprice du hasard , qu'il regarde comme la volonté de Dieu. Qui sait combien de grands événements , des événements qui ont ému le monde , ont été décidés par la manière dont les grains d'un chapelet auront couru entre les doigts d'un visir superstitieux ! Qui sait combien de fois le sort des hommes et des empires a été joué , comme à la belle lettre , par des sultans irrésolus ou timides !

50. *Magie.* — L'Égypte est la terre des magiciens. On se souvient de ceux qu'entretenaient les Pharaons et qui entrèrent en lice avec Moïse. Leurs successeurs actuels n'ont pas hérité de leur puissance. Les sortilèges se réduisent aujourd'hui à la nécromancie. Les sorciers et les sorcières se bornent à peu près à deviner la bonne aventure ; quelquefois ils évoquent les morts ou les vivants , qu'ils font voir dans un miroir cabalistique formé d'une tache d'encre , sur un carré de papier , par un enfant que choisit celui pour lequel l'expérience est préparée. L'enfant décrit les personnages que fait passer devant lui la puissance du magicien ; il ne manque pas de gens crédules qui affirment l'exactitude des por-

traits qu'il trace de vive voix. Parmi les Européens attirés par la curiosité à ces scènes grossières, les Anglais surtout sont portés à avoir foi à leurs résultats, aussi merveilleux, s'ils étaient vrais, que ceux du magnétisme. L'exact et judicieux auteur des *Manners and Customs of the modern Egyptians*, M. W. Lane, décrit avec complaisance les procédés des nécromans égyptiens, et ne se montre pas sceptique à l'égard des résultats qu'ils obtiennent.

Les musulmans d'Égypte croient que les opérations magiques peuvent être faites en vertu du bon ou du mauvais principe. Dans le premier cas, leur théorie, appelée *er Rouhany*, reçoit l'épithète de *rahmany* (divine), et dans le second celle de *scheytany* (satanique). La magie *rahmany*, faite dans un but moral, ne se sert que de moyens avoués par la religion. La *scheytany* appelle à son aide les génies impies et malfaisants pour de mauvaises fins.

51. *Astrologie*. — L'astrologie a des adeptes parmi les Égyptiens ; ils l'appellent *ilm-en-nougoum* (science des étoiles). Ils suivent les règles qu'elle prescrit pour tirer les horoscopes, déterminer les périodes favorables aux entreprises, et deviner le signe du zodiaque sous l'influence duquel une personne se trouve placée. Les astrologues prétendent aussi, en traçant sur le sable certains signes dont ils ont la clé, deviner le passé, le présent et l'avenir.

52. *Alchimie*. — Il y a encore en Égypte un assez bon nombre d'alchimistes qui usent leur vie, leur

fortune et celle de quelques dupes, à la recherche de la pierre philosophale. Les Arabes se sont les premiers adonnés à ces expériences dont le but est absurde, mais au bout desquelles la science a recueilli l'une de ses branches les plus utiles, la chimie.

Les Égyptiens qui se vouent à la découverte du grand arcane sont persuadés que le succès couronnerait leurs travaux, s'ils pouvaient passer, sans sommeil, sept jours et sept nuits ; mais on conçoit que personne n'ait pu arriver à vaincre pendant si longtemps ce besoin impérieux de la nature.

53. *Bohémiens.* — Cette race singulière et mystérieuse, qui promène son vagabondage à travers toute l'Europe, a aussi des représentants sur les bords du Nil. Les bohémiens d'Égypte forment une caste à part. Ils ne se mélangent pas avec les autres habitants. Le type de leur physionomie est bien distinct ; leur teint est plus basané que celui des Arabes. Ils parlent une langue autre que celle du pays. Musulmans de noms, ils ne pratiquent pas l'islamisme. Ils errent de ville en ville, de village en village, par famille ou par troupe. Les hommes sont en général bateleurs ; les femmes, que l'on reconnaît à leur costume original, disent la bonne aventure ; elles parcourent les campagnes et les villes portant sur l'épaule une besace en peau de chèvre ou de gazelle, qui contient des amulettes, des médicaments, des serpents, débitent des remèdes pour tous les maux, ont en leur pouvoir des secrets qui donnent la fécondité aux femmes, et annoncent par leurs cris ré-

pétés les merveilleux trésors qu'elles tiennent à la disposition du public.

54. *Psylles*. — Les ophiogènes, ou enchanteurs de serpents de l'Égypte, ont été renommés de tout temps. Strabon en parle ; Prosper Alpin a été témoin des singuliers effets de leur art ; et la plupart des voyageurs modernes qui ont visité l'Égypte ont été également frappés de la familiarité avec laquelle ils manipulent les reptiles et les animaux venimeux.

Les psylles vont de maison en maison , évoquant et charmant les serpents qu'elles peuvent renfermer. Ils prétendent les attirer à eux par une vertu particulière. Armés d'une courte baguette, ils entrent dans l'appartement qu'ils doivent purger de ces hôtes venimeux, font claquer leur langue, crachent sur le sol, et prononcent la conjuration suivante : « Je vous adjure, par Dieu, si vous êtes dehors ou dedans, de paraître; je vous adjure par le plus grand des noms: si vous êtes obéissants, paraissez; si vous désobéissez, mourez! mourez! mourez! » Le serpent, docile à cet ordre, déloge sur-le-champ, il sort d'une fissure de la muraille ou du parquet.

Quoique des personnes d'ailleurs très-éclairées aient cru aux artifices des psylles, j'avoue que, souvent témoin de leurs expériences, je n'ai jamais été complètement satisfait. J'ai toujours eu lieu de les soupçonner de supercherie. Il m'a été prouvé que plusieurs fois ils avaient trouvé le moyen, avant l'opération, de faire introduire adroitement des serpents dans la pièce où ils devaient les évoquer. D'ordinaire

comme les serpents, disent-ils, craignent le jour, ils vont les chercher dans des appartements obscurs où, à l'abri d'une sévère surveillance, ils peuvent exercer en sûreté leur escamotage. Ils cachent leurs serpents sous les aisselles, et leur dextérité est si grande qu'on peut lui faire honneur de l'enchantement, sans avoir besoin de recourir à la supposition d'un secret imaginaire.

Il y a, en Égypte, fort peu de serpents venimeux. Les psyllés ont toujours soin d'arracher les dents à ceux-ci; ils placent des scorpions entre leur tackyeh et leur tête rasée, mais ils leur enlèvent auparavant le pouvoir de nuire.

55. *Croyance aux superstitions.* — Les superstitions ne sont pas seulement en crédit parmi le peuple. Les musulmans le plus haut placés partagent souvent l'erreur de la foule ignorante.

Il m'arriva un jour, en me rendant chez Ibrahim-Pacha avec plusieurs généraux égyptiens, de faire à l'un d'eux l'éloge du cheval qu'il montait. Mes paroles furent accueillies avec méfiance. A peine avions-nous avancé de quelques pas, que le cheval, que j'avais maladroitement loué, s'abattit. Je m'empressai d'aller offrir mes secours au cavalier démonté, je lui demandai quelle avait été la cause de cet accident. « Oh! me dit-il en souriant d'un air de demi-mystère qui trahissait son irritation, je sais bien ce que c'est. » Et je compris que je venais de lui donner un nouvel argument en faveur de la croyance au mauvais œil.

Mohammed-bey, le premier ministre de la guerre du vice-roi, cet homme remarquable qui avait été le compagnon de fortune de Méhémet-Ali et se trouvait associé à toutes ses œuvres, entretenait chez lui, avec le plus grand soin et la déférence la plus respectueuse, un de ces lunatiques à qui leurs bizarres manies donnent le caractère et l'autorité de la sainteté. Cet *ouely* se nommait *Cheik-Youssouf*. Un jour qu'il l'avait fait enfermer dans un cachot, tandis qu'il le croyait au fond de sa prison, Mohammed-bey le rencontre se promenant avec flegme dans les rues du Caire comme si de rien n'était. Le ministre vit dans ce fait un miracle, preuve éclatante de la sainteté de *Yous-souf*, et dès lors professa un religieux respect pour un homme aussi manifestement favorisé du ciel. Il le faisait manger à sa table, et lui permettait toutes les licences. La manie de ce santou était de demander cinq paras à toutes les personnes qu'il rencontrait; il donnait un soufflet à celles qui lui refusaient cette légère aumône. Il découpait les petites pièces de monnaie qu'il prélevait sur la piété ou la timidité des habitants du Caire et en distribuait les fragments aux domestiques. Mohammed-bey lui fit construire un tombeau à côté du sien, et aujourd'hui les restes mortels du pauvre santou Youssouf reposent sous la coupole qui couvre ceux de l'illustre kyaya de Méhémet-Ali.

Les chrétiens et les juifs indigènes subissent tellement l'influence des superstitions répandues parmi leurs compatriotes musulmans, qu'ils vont jusqu'à

avoir confiance dans la puissance miraculeuse des santons. Les plus ignorants invoquent leur intercession, comme s'ils avaient acquis la sainteté dans la pratique de leur culte.

56. *La Sibylle de Méhémet-Ali.* — Le vice-roi semble devoir montrer en tout la supériorité de son intelligence. Il a su, dans un grand nombre de circonstances, secouer le joug des préjugés absurdes devant lesquels ses co-religionnaires courbent humblement la tête. J'en citerai un exemple intéressant. Dans le commencement de son règne, lorsque sa puissance n'était pas encore affermie, une espèce de sibylle parut au Caire et se fit un grand nombre de prosélytes. On disait qu'elle avait à ses ordres un esprit familier, dont elle faisait dans l'obscurité toucher la main et entendre la voix mystérieuse. C'était surtout parmi les soldats et leurs chefs qu'elle comptait de dévoués partisans. Méhémet-Ali fut curieux de savoir à quoi s'en tenir sur le compte de cette magicienne dont l'influence pouvait devenir dangereuse. Il la fit venir dans son palais et lui dit qu'il désirait converser avec son génie. Elle consentit à montrer au vice-roi sa puissance. C'était la nuit : on éteignit les lumières dans le mandarah, où se trouvaient réunis les principaux officiers. Méhémet-Ali avait averti ses serviteurs d'apporter de la lumière aussitôt qu'il en demanderait. La sibylle évoqua son esprit. Le djinn répondit, et sa voix caverneuse, comme celle d'un ventriloque, semblait sortir de la muraille. Il donna sa main à baiser au pacha, mais

celui-ci la saisissant fortement demanda aussitôt des flambeaux. Il tenait la main de la prétendue magicienne qui, voyant sa supercherie découverte, implora sa grâce. Les assistants, étonnés de l'audace du vice-roi qu'ils regardaient comme irréligieuse, commençaient à murmurer. Le pacha, après leur avoir reproché leur crédulité grossière, ordonna que l'on allât jeter la jongleuse dans le Nil. Les officiers voulurent s'y opposer, mais Méhémet-Ali vainquit leurs scrupules, en leur disant que, si elle avait réellement à son service un esprit tout-puissant, il ne la laisserait pas se noyer; que si, au contraire, elle n'en avait pas, elle serait justement punie d'avoir abusé sans crainte de la piété des fidèles.

§ VIII.

LITTÉRATURE.

Littérature arabe. — Roman d'Abou-Zeyd. — Conteurs. — Poésie. —
Romances égyptiennes.

57. *Littérature arabe.* — S'il me fallait parler de la littérature arabe à propos de celle des Égyptiens, cette tâche serait trop vaste pour que j'essayasse de l'entreprendre. La littérature arabe est l'une des plus riches qui existent; mais les temps de sa splendeur sont passés; on peut la considérer aujourd'hui comme morte. La langue lui a survécu; mais l'ignorance a envahi les peuples qui la parlent; de domi-

nateurs ils sont devenus ilotes, et ils ont perdu avec l'indépendance la muse glorieuse et féconde, inspiratrice des pensées grandioses, des généreuses émotions, des allures nobles et hardies.

Toute la littérature des Arabes actuels se borne à quelques romans populaires, transmis de mémoire en mémoire, et qu'ils ne se lassent ni de raconter ni d'entendre. Ces contes, mêlés de prose ou de vers, célèbrent toujours l'ancienne vie des Arabes, l'existence nomade et pastorale des tribus bédouines. Ils peuvent jeter du jour sur les mœurs de ces hommes primitifs, obstinés habitants du désert, et, à ce titre, ils ne manquent pas d'intérêt. Ce sont des séries d'aventures belliqueuses, chevaleresques, conduites autour d'une intrigue dramatique, dans laquelle le merveilleux joue toujours un grand rôle.

58. *Roman d'Abou-Zeyd*. — Le principal de ces romans est celui d'*Abou-Zeyd*. En voici l'analyse succincte : un émir arabe, Rizek, avait épousé dix femmes, et n'avait obtenu d'autre postérité mâle qu'un enfant sans bras et sans jambes. Désespéré, il en prend une nouvelle, Koudra, qui, peu de temps après son mariage, est enceinte. En se promenant un jour avec ses servantes, celle-ci voit un oiseau noir qui fond sur un groupe d'autres oiseaux, en tue un grand nombre et disperse les autres. Émue à ce spectacle, elle prie Dieu de lui donner un fils aussi fort et aussi vaillant que cet oiseau, dût-il être noir comme lui. Son vœu est exaucé : l'émir, plein de joie de la naissance de son fils, convoque ses amis à

fêter son bonheur. Mais, le septième jour des réjouissances, l'enfant est montré aux convives; ceux-ci exhortent leur malheureux hôte à renvoyer la femme infidèle qui a mis au monde un enfant, témoignage vivant de sa honte. L'émir cède, mais à regret, car il aime toujours son épouse, et doute que l'enfant noir ne soit son fils. Koudra est renvoyée à son père. Mais un émir à qui elle raconte son histoire est touché de compassion, la recueille et élève son fils comme les siens. Barakat (c'est le nom que le jeune noir reçoit de son père adoptif) donne dès sa plus tendre enfance des preuves de force extraordinaire et d'indomptable courage. Arrivé à l'adolescence, il fait la guerre aux tribus voisines, et s'illustre par de nombreux triomphes. Un jour il interroge sa mère sur son histoire, et celle-ci, pour se venger de l'époux qui l'a honteusement chassée, lui dit que Rizek est l'auteur de tous ses malheurs, le meurtrier de son père, le destructeur de sa tribu. Altéré de vengeance, le vaillant Barakat cherche Rizek, lui fait la guerre, le bat et va le tuer, lorsque Koudra prévient un parricide en dévoilant à son fils la vérité. Rizek et Barakat se reconnaissent, Koudra rentre dans le harem de son époux, qui lui rend tous ses honneurs et son ancien amour. Barakat reprend le nom d'*Abou-Zeyd*, qui lui avait été donné à sa naissance.

Telle est en résumé la première des aventures d'*Abou-Zeyd*, semée d'épisodes que je n'ai pu indiquer et suivie d'événements bien plus nombreux en-

core. Le roman d'Abou-Zeyd paraît avoir été écrit au x^e siècle de notre ère.

Les autres romans populaires sont ceux d'Antar, d'Ez-Zahir et de Delemeh. Les aventures d'Antar, le grand héros de la race arabe, ont été traduites et connues en Europe. Dans son voyage en Orient, M. de Lamartine en a cité plusieurs fragments (1).

59. *Conteurs*. — Ce sont des conteurs, formant une corporation distincte, qui récitent les romans. Ils se divisent en plusieurs classes, à chacune desquelles est exclusivement affectée la narration d'un seul conte. La plus nombreuse est celle des *choaras* (mot qui signifie poète); elle exploite les aventures d'Abou-Zeyd. Il y a au Caire environ cinquante *choaras*. Puis viennent les conteurs du roman d'Ez-Zahir, appelés *moadditin* (*conteurs d'histoires*), et les trouvères d'Antar, les *anteriyeh*.

C'est aux portes des principaux cafés que les conteurs font entendre leurs histoires, surtout pendant les soirées des grandes fêtes. Assis sur une estrade, de laquelle ils dominent une partie de leur auditoire, ils récitent leur roman, et chantent, en s'accompagnant d'une espèce de basse à une seule corde, les morceaux de vers qu'il renferme. Ils charment les assistants, qui, rangés autour d'eux, fument le

(1) J'indique aux personnes qui seraient curieuses d'avoir une idée complète de la littérature romanesque des Égyptiens actuels, l'excellent ouvrage de M. E. W. LANE, qui a pour titre : *An account of the manners and customs of the modern Egyptians*. — London, 1856.

chibouk ou aspirent le café, autant par l'intérêt du récit que par l'expression vive et dramatique avec laquelle ils le traduisent par la voix et le geste. Plus l'assemblée est nombreuse, plus leur jeu a de mérite. Dans le feu de l'action ils ajoutent quelquefois des improvisations au texte original. Le conte terminé, ils reçoivent du maître du café un léger salaire, et font une collecte parmi leurs auditeurs; ceux-ci ne sont pas obligés de donner; quelques-uns, suivant le plaisir que leur a fait éprouver le pauvre rapsode, lui prouvent leur satisfaction par l'aumône de quelques paras.

60. *Poésie.* Tous les Arabes ont le sentiment du rythme; ils aiment le retour des consonnances et font aisément les vers; aussi rencontre-t-on parmi eux beaucoup d'improvisateurs et ont-ils un grand nombre de chansons populaires. Ces petits poèmes ressemblent assez à nos romances, ils sont divisés en couplets après lesquels revient le même refrain et se terminent le plus souvent par les mots : oh nuit ! oh nuit ! (*yah teyly ! yah teyly !*) Quelques-uns sont satiriques ou licencieux ; mais la plupart sont mélancoliques et racontent sur un ton élégiaque les peines des amoureux : les images poétiques qu'ils renferment sont empruntées aux mœurs de la nation, aux particularités du pays. Les poètes égyptiens se plaisent à comparer leurs amantes à la lune ; les parfums du jasmin, les douces teintes de la rose, la patience du chameau, la force et la majesté du lion, la délicate élégance, l'agilité et les beaux yeux de la gazelle, la

fécondité du Nil, la calme sérénité des nuits, etc., leur fournissent d'abondantes figures, et la richesse et la flexibilité de leur langue leur permettent de trouver facilement une forme modulée aux sentiments que leur cœur éprouve.

61. *Romances égyptiennes*. — Il est au Caire des poètes titrés qui ont l'habitude de faire une chanson par mois. Ces romances sont chantées par les almées dans les fêtes publiques et les réjouissances privées et ne tardent pas à être apprises par le peuple.

Pour donner une idée de ces morceaux de poésie, je vais en citer quelques-uns traduits par l'illustre Sylvestre de Sacy. J'y joins une chanson populaire parmi les soldats, où l'esprit satirique des Arabes se révèle d'une manière assez piquante.



I.

O vous! qui êtes vêtu d'une étoffe à fleurs et qui avez une ceinture de cachemire! j'aime une beauté dont le sein est semblable à des grenades : jamais mes yeux n'ont rien vu de si beau.

II.

O toi! qui es blanche et qui imites la couleur du jasmin, toi qui connais l'amour que je te porte ; j'en jure par la conservation de tes yeux et de tes joues, je suis esclave de tes regards,

III.

Le vin et la rose rouge semblent parler sur tes joues. Dans l'excès de mes transports amoureux, je me suis écrié : Ah ! que tes yeux sont pour moi un filet inévitable !

IV.

Ma gazelle m'a dit : Me voilà , je suis venue te trouver, dispose de moi comme il te plaira ; je te placerai sur ce sein orné de grenades, et tu dénoueras ma ceinture brodée de mille couleurs.



I.

Mon ennui surpasse tous les ennuis : ô toi ! beauté délicate, dont les mouvements pleins de grâce l'emportent sur les balancements des tendres rameaux ; quand serais je uni à l'objet de mon amour , pour mettre une fin aux tourments qui ravissent le repos à mes paupières.

II.

J'en jure par cet objet chéri, par sa vie et par tout ce qu'il possède de talents, s'il me rend une visite clandestine, sa vue charmera mes yeux et les comblera de plaisir.



I.

Lève-toi, donne-moi le vin des célestes demeures, remplis en ma coupe : rien n'est plus propre à ranimer les plaisirs qu'un vin vieux. O fille d'une tendre gazelle, présente-nous cette liqueur comme fait une nouvelle mariée ; fais circuler la coupe entre nous , et que son passage soit aussi doux que celui du zéphyr.

II.

Le vin rappelle les entretiens de Dieu avec Moïse , et suggère des paroles dignes d'être consignées dans les livres. Avant le temps de ce prophète, les tablettes étaient déjà remplies des discours qu'avaient inspirés cette précieuse liqueur. Elle rend la vie aux cœurs et aux amants malheureux , en les animant du

souffle de la joie ; et ce pouvoir divin , elle a commencé à l'exercer avant que le souffle du créateur eût animé les mortels.

III.

Hâte-toi de te rendre de grand matin dans ce jardin arrosé par les eaux du ciel, car le printemps vient de nous ramener les fleurs ; la rosée semblable à des perles jetées sans ordre exhale l'odeur du musc, une pluie bienfaisante ranime en tous lieux la nature et fait de toute la terre une prairie couverte d'une riche végétation.

IV.

La rose, semblable à une manche boutonnée, imite les fleurs de la camomille ; tous les oiseaux, en leurs langages étrangers, rivalisent d'éloquence ; le rameau du myrobolanius incline la tête pour nous saluer ; l'odeur que l'on respire sur les joues de la pomme embaumée ranime la cendre des morts.

TRADUCTION DE L'ARABE D'UNE CHANSON DE SOLDAT.

I.

Je suis natif de Galioub, et depuis l'heure de ma naissance j'avais vu seize fois le Nil couvrir nos champs.

II.

Et j'avais un voisin nommé Chéik-Abdelhaï, qui avait une fille dont le visage n'était connu que de moi seul. Rien n'égalait Fatma en souplesse et en beauté; ses yeux étaient grands comme des *findgian* (tasse à café); sa chair avait la fermeté et la force de la jeunesse. Nous n'avions qu'un cœur; sans rivaux. Et l'on s'app préparait à nous unir, lorsque le cachef, que Dieu damne, me fait lier les deux mains, et m'attachant par le cou avec cinquante autres, on me conduisit au camp. Comme j'étais pauvre, et mon voisin aussi, rien ne put attendre le cachef, que Dieu damne!

III.

Les tambours, les trompettes, les fifres, m'étourdirent tellement que j'oubliai bientôt ma cabane, mes chèvres et mon *chadouf* (machine à élever les eaux du Nil); mais je ne pouvais oublier le soleil de ma vie, la lumière de ma pensée, la pauvre Fatma.

IV.

Et on me fit cadeau d'un fusil, d'un habit de nizain, d'une giberne; puis il fallait tourner la tête à droite et à gauche, se tenir sur un pied en l'air; en garçon adroit, j'appris bientôt *divan dour! sal em dour!* (l'arme au bras! présentez arme!) et beaucoup d'autres belles choses.

V.

Et me voilà parti avec mon régiment pour la Mecque. Je verrai donc la Caaba. Nous nous battîmes dans les déserts, dans les rochers, dans les montagnes; nous tuâmes les ennemis du prophète, et j'entrai enfin *hadgi* (pèlerin) à la Mecque tant désirée. Dieu soit loué.

VI.

Et on me fait caporal; et après trois années de guerre, on nous entasse dans des vaisseaux, et nous retournons dans le pays du fleuve béni. Me voilà au camp, tout troublé d'être si près de Galioub et de ma Fatma. Je n'osais y aller, de peur d'y trouver les choses changées.

VII.

Et aussitôt la fièvre s'empare de moi, et l'on me conduit au grand hôpital d'Abouzabel, et les médecins Frandgi (d'Europe), plus insupportables que

mon mal, m'empêchaient de manger, pour vendre ma ration; Dieu les damne!

VIII.

Et je devenais chaque jour plus faible et plus triste. J'allais mourir. Un matin les médecins m'apportent une drogue dont l'odeur m'épouvantait et me rendait plus malade encore. J'avais la tasse sur les lèvres, lorsque du dehors une voix qui me perce jusqu'à l'âme, m'appelle : *Hassan! Hassan! iâ enni!* (Hassan! Hassan! mes yeux!)

IX.

Et je jette la tasse au nez de l'infirmier; la force me revient et coule dans mon sang; je me lève guéri, et ces sots médecins s'imaginaient que c'était leur remède qui avait opéré. — Mon billet de sortie, demandai-je, et on me donne mon billet de sortie.

Et me voilà dans les bras de Fatma, qui m'attendait toute tremblante. Et après nos embrassements, elle me raconta comment elle avait su mon retour, et comment elle était venue au camp.

XI.

Et, disait-elle, comme elle y voulait entrer, un nègre lui présentant sa baïonnette, lui cria : *Dour* (halte-là). Et comme elle ne savait pas ce que voulait

dire ce *dour*, elle ne répondait pas; et le noir criait encore plus fort et s'avancait sur elle, quand l'officier turc arriva et lui demanda ce qu'elle voulait.

XII.

Et elle lui dit : Je veux mon Hassan, mon amoureux, que je n'ai pas vu depuis trois ans. Et l'officier lui tournant le dos, lui dit : Je m'en La pauvre enfant se retira confuse. Enfin, elle rencontra la sœur d'un sergent qui lui dit :

XIII.

Ton amoureux est à l'hôpital, malade de ne point te voir. Et plus leste que la gazelle, cette chère lumière de ma vie s'est approchée de la fenêtre de l'hôpital, et s'est écriée : *Hassan! Hassan! ià enni!*

XIV.

Et plein de joie, je la porte en triomphe dans mon camp. Je la montre comme un fou à mon colonel, à mon adjudant.

(Suivent tous les grades.)

XV.

Et ayant obtenu une permission, nous allons nous marier à Galioub, où le vieil Abdelhaï nous attendait pour nous bénir. Dieu soit loué!

Dieu est grand, etc.

§ IX.

MUSIQUE.

Musique arabe. — Dispositions des Égyptiens pour la musique. — Leurs instruments de musique. — Chanteurs égyptiens. — Introduction de la musique européenne dans les régiments.

62. *Musique arabe.* — Les Égyptiens aiment beaucoup la musique ; mais ils regardent comme indigne d'un homme sérieux de consacrer une partie de son temps à l'étudier. Le prophète d'ailleurs l'a condamnée ; néanmoins, leur goût naturel l'emporte, et tous, hommes, femmes et enfants, se plaisent à égayer par le chant leurs loisirs ou leurs travaux. On fait même chanter le Coran dans les écoles.

On sait que les Arabes ont reçu et augmenté l'héritage musical que les anciens ont laissé. Ils ont même conservé à l'art le nom que les Grecs lui donnaient ; ils l'appellent encore *mousicka* ; on pense qu'ils ont emprunté aux Indiens et aux Persans plusieurs de leurs expressions techniques ; on a remarqué des similitudes frappantes entre quelques-uns des airs populaires de l'Égypte et ceux de l'Espagne, que les Maures ont si long-temps occupée ; ce sont les Arabes qui ont inventé le tambour, c'est à eux que l'on doit les orgues.

La musique des Égyptiens actuels n'est plus qu'un art dégénéré, corrompu ; elle se distingue par les

divisions et les subdivisions de la gamme, et par la notation, qui est toute différente de la nôtre, et dans laquelle le système des clés est inconnu. Les Arabes accusent notre division du ton d'être défectueuse, ils le décomposent, eux, en tiers, et quelques-uns en quarts et en huitièmes. Ces intervalles sont si petits qu'il est difficile à l'ouïe de les apprécier; des gradations aussi délicates rendent la musique égyptienne impossible à imiter aux gosiers européens, quoique les indigènes la saisissent très-facilement. En général, les Européens n'éprouvent qu'un sentiment pénible à entendre de la musique arabe; cependant, le caractère mélancolique qui lui est propre, la simplicité de ses mélodies, qui ne se composent, pour plusieurs lignes de chant, que d'un très-petit nombre de notes, lui donnent souvent une douceur qui n'est pas sans agrément. Quelle que soit d'ailleurs l'opinion qu'aient les Occidentaux sur le charme ou la barbarie de la musique arabe, tous reconnaissent ce qu'il y a de grave, de majestueux, de solennel, dans les chants des muezzins, qui, souvent doués de voix admirables, psalmodient lentement du haut des minarets l'appel à la prière. Quant aux Égyptiens, leurs chanteurs les émeuvent profondément; ils les encouragent par de fréquentes exclamations, et témoignent leur approbation véhémement en répétant le mot d'allah, et « Dieu t'approuve, Dieu conserve ta voix. »

63. *Dispositions des Égyptiens pour la musique.* — Il paraît que, dès l'antiquité, les Égyptiens ont mon-

tré beaucoup de goût pour la musique; ils ont conservé jusqu'à ce jour leurs dispositions naturelles pour cet art. Ils ont l'instinct de la cadence et de la mesure; lorsque plusieurs hommes travaillent ensemble, ils doivent à cette aptitude de régler leurs mouvements avec précision et d'accélérer ainsi leur besogne. Dans tous les travaux qui demandent plusieurs bras et de l'ensemble dans l'exécution, ils obtiennent cet accord en chantant en chœur. Plusieurs métiers ont des airs particuliers affectés à ce but; il en est pour les bateliers, les puitsers d'eau, etc. Et si l'on se souvient que d'anciens poètes (Eschyle, Martial, Ovide) ont parlé de la beauté des chants du Nil, on peut présumer que ceux que nous entendons encore sortir de la bouche des marins de ce fleuve sont les mêmes qui retentissaient sur ses rives, il y a plusieurs milliers d'années. Les ulémas, à qui il ne convient pas de chanter des romances amoureuses, ont aussi leurs chants particuliers plus dignes, plus graves, plus sévères.

64. *Instruments de musique des Égyptiens.* — Les Égyptiens ont un assez grand nombre d'instruments qui leur sont propres; ce sont, parmi les plus élémentaires, le tambour du pays (*tebl beledy*), qui est en cuivre et ressemble à un grand chaudron dont on couvrirait l'ouverture d'un parchemin; des espèces de timbales (*noukakir*), dont on fait usage dans les processions; des cymbales (*kas*), employées dans des circonstances semblables; des castagnettes de cuivre qui ont la forme de toutes petites cymbales,

et du cliquetis desquelles les danseuses accompagnent leurs mouvements ; le *tar*, espèce de tambour de basque ; le *daraboukah*, autre tambour qui est en général de forme conique et terminé par une espèce de manche creux par lequel on le tient d'une main tandis qu'on frappe de l'autre sur la peau qui couvre la grande ouverture : on dirait un grand entonnoir. Le daraboukah est très-répandu, les Égyptiens en tirent des sons assez agréables, qu'ils combinent avec beaucoup d'originalité.

Les instruments à vent des Arabes sont une espèce de flûte nommée *nay*, le chalumeau, le haut-boys (*zamir*) et une sorte de flageolet à double pipeau, appelé *zoumarah*, aimé surtout des mariniers du Nil.

Le plus simple des instruments à corde est le monocorde (*rebab*), c'est sur lui que les conteurs et les improvisateurs s'accompagnent. Le rebab est très-remarquable : c'est une espèce de basse sans caisse ; les Égyptiens en tirent des sons mélodieux que l'on prendrait souvent pour des notes émises par la voix humaine : on en joue avec un archet. Les autres instruments de ce genre sont : le *kemengeh*, sorte de violon à deux cordes, composées chacune de plus de cinquante crins de cheval roulés ensemble, dont la caisse est faite avec les trois quarts d'une noix de coco, et percée de petits trous ; la lyre éthiopienne (*kissar*), qui ressemble au luth antique ; une sorte de harpe dont on joue avec le plectrum, appelée *canoun* ; l'*oud*, guitare à sept cordes que l'on fait également vibrer avec le plectrum.

65. *Chanteurs égyptiens*. — Les chanteurs de profession sont appelés *alaty* (au singulier) et *alatyeh* (au pluriel). Ils forment une caste méprisée et de mœurs dissolues. Lorsqu'on les fait venir dans une maison privée, on leur paie environ trois ou quatre francs pour une nuit d'exécution, et les invités ajoutent eux-mêmes leurs dons à ce salaire; on leur donne aussi de l'eau-de-vie et des liqueurs qu'ils boivent quelquefois jusqu'à ce qu'ils tombent dans une ivresse complète.

Les Égyptiens ont des cantatrices nommées *aoualem* et au singulier *almée* (1); mot que les Européens ont appliqué improprement à toutes les danseuses. Les Égyptiens estiment beaucoup le talent des *aoualems*; les femmes riches les font venir dans leurs harems où elles chantent en s'accompagnant du tar ou du darabouka, tandis que le maître de la maison et ses convives se rendent dans la cour, pour écouter leurs accents. Les *aoualems* de mérite sont très-bien payées.

Le chant des almées est en général glapissant et monotone; on ne trouve dans leur voix rien qui ressemble à la fraîcheur, à la pureté, à la sonorité de celles de nos cantatrices.

Parmi les chanteurs, il en est qui ont des voix assez belles; les hautes sont les plus communes. Ils aiment les sons aigus; se gonflent et font des efforts extraordinaires pour soutenir, pendant très-long-

(1) *Almée* signifie femme lettrée.

temps des notes élevées. Ils sont curieux à voir dans cet état, la tête inclinée, les deux mains aux oreilles qu'elles entourent en forme de conque, et s'égosillant de toutes leurs forces.

66. *Introduction de la musique européenne dans les régiments.* — Lorsque l'armée égyptienne eut été formée, le gouvernement, sachant qu'en Europe chaque régiment avait une musique militaire, voulut se mettre, sous ce rapport comme sous tous les autres, au niveau de l'Occident; il fit donc venir en Égypte une compagnie de musiciens français, à la tête desquels fût placé un habile compositeur espagnol, et forma à Kankah, où se trouvait le camp d'instruction et l'état-major, un conservatoire de musique. Deux cents élèves y furent réunis; ils apprirent notre musique vocale, et à jouer de nos instruments. De même que l'on avait adopté les batteries de nos tambours, demême on nous emprunta nos airs guerriers; mais j'avoue que quel que fût le plaisir que j'éprouvais à entendre résonner nos marches et retentir les accents de nos hymnes nationaux, dans les lieux même où, trente ans auparavant, ils avaient conduit à la victoire nos héroïques brigades, je n'approuvai pas au fond le nouvel emprunt que nous faisait l'Égypte. Notre musique n'exerce aucune influence sur les Arabes; la Marseillaise, elle-même, qu'ils remarquent seulement parce qu'ils l'appellent la chanson de Bonaparte, ne fait rien vibrer dans leurs âmes: en imposant aux Arabes nos instruments et nos airs, on manqua donc entièrement le but naturel des musi-

ques de régiments. Lorsqu'on les a créées en Europe, on a voulu agir sur les soldats par un puissant moteur d'enthousiasme; sans doute la musique est une langue, une langue éloquente qui produit d'immenses effets sur les masses; mais en forçant les Arabes à exécuter et à entendre nos airs, on a commis la même faute que si l'on voulait émouvoir un peuple en lui faisant apprendre et répéter de sublimes paroles dans un idiome qu'il ne comprendrait pas. Aussi les Égyptiens, qui s'évanouissent presque de plaisir en écoutant les monotones cantilènes de leurs alatyeh, bien loin d'être exaltés par les orchestres militaires, n'éprouvent à leur jeu que de l'ennui, que du malaise; parmi les instruments qui concourent à ce qu'ils appelleraient volontiers une cacophonie, la grosse caisse seule trouverait peut-être grâce à leurs yeux. Il eut été plus raisonnable d'appeler en Égypte des artistes de talent qui auraient pu saisir et s'approprier le génie de la musique arabe, et qui auraient combiné une orchestration spéciale dans laquelle les instruments nationaux auraient trouvé place. Par là on serait sans doute parvenu à exercer une influence musicale réelle sur les troupes égyptiennes.

Du reste, comme on le pense bien, notre musique ne peut pas être bien rendue par des hommes qu'elle laisse tout au moins indifférents. Le conservatoire de Kankah, qui fournissait des sujets capables, a été supprimé. On a placé dans chaque régiment un maître de musique européen; mais il lui est impossible de posséder assez bien la théorie et la pra-

tique de tous les instruments pour les enseigner ; aussi les musiques militaires sont-elles loin d'être au niveau de celles de l'Europe, et lorsque les Arabes seront livrés à eux-mêmes elles dégèneront infailliblement.

§ X.

DANSE.

Danse égyptienne. — Danseuses , almées. — Les danseurs.

67. *Danse égyptienne.* — Il n'y a aucun point de ressemblance entre la danse des Orientaux et celle d'Europe ; chez nous la danse est en général un divertissement entre les deux sexes ; en Orient, jamais une femme ne danserait avec un homme. En Europe elle est un exercice actif, elle consiste en des courses faites en cadence, en des jeux de jambes savamment combinés, en une saltation académiquement réglée. En Égypte, elle n'est qu'une succession de poses, de contorsions, de gestes qui ont pour but unique de provoquer et d'exprimer des sensations voluptueuses.

Les danses égyptiennes ont dû exister de toute antiquité. J'ai vu, moi-même, dans les inscriptions hiéroglyphiques de Thèbes, de Gournà, etc., des scènes d'intérieur, dans lesquelles les danseuses, sous le même costume que celles d'aujourd'hui, exécutent les mêmes poses et des gestes identiques. — Il y a aussi beaucoup de ressemblance entre les danses des baya-

dères indiennes et celles des almées; ce n'est pas, du reste, le seul point de similitude qui existe entre les Indiens et les Égyptiens. Les danses espagnoles sont au fond de la même nature que celles de l'Égypte : elles portent le cachet de leur origine moresque ; mais elles ont bien plus de légèreté, d'élégance, de délicatesse et de poésie.

Les mœurs sont beaucoup plus relâchées en Égypte que dans les autres parties de l'empire ottoman ; aussi, quoique la religion eût sévèrement prohibé la danse, y avait-on permis de tout temps aux *gaouasys* (c'est le nom des danseuses publiques) d'exécuter leurs voluptueux exercices , non-seulement dans les maisons particulières, mais encore en public; ce n'est que depuis peu d'années qu'une ordonnance de police leur a défendu de parader dans les rues du Caire et d'Alexandrie.

La danse n'entre pas dans l'éducation des jeunes personnes. Il en est cependant qui apprennent à imiter les mouvements des almées. Quelque licencieux qu'ils soient, leurs parents ne s'en effarouchent pas ; il est vrai que les femmes honnêtes n'osent les exécuter que dans l'intérieur du harem avec leurs compagnes, mais jamais devant leur père, leur mère, ou leur mari. Comme la danse est un amusement qui plaît beaucoup aux dames, il y a chez les grands seigneurs des esclaves danseuses.

Il est rare que les musulmans fassent venir chez eux les *gaouasys*. Les juifs et les Européens sont à peu près les seuls qui se donnent cette licence. Mais lors-

que les *gaouasys* dansent chez les musulmans, ce n'est jamais que devant les hommes ou devant les femmes séparés ; chez les uns ou chez les autres, c'est toujours la salle de réception qui est le théâtre des exercices chorégraphiques. Quand les danseuses jouent pour les hommes dans le mandarah, un petit orchestre, composé des instruments dont j'ai parlé plus haut, les accompagne, et elles sont si sensibles au sentiment de la cadence que j'en ai vu ne plus pouvoir exécuter leurs mouvements si la musique marquait mal la mesure. Les musiciens sont placés dans un coin de la salle ; les danseuses occupent le *dourka*, et les assistants, silencieusement assis autour du divan, jouissent, en fumant le chibouck, du spectacle sensuel que leur a préparé la libéralité de leur hôte. De temps en temps on fait passer parmi les danseuses et les musiciens de petits verres d'eau-de-vie, qui les excitent progressivement et les jettent souvent dans l'ivresse. Dans le harem, les musiciens ne sont pas admis, et alors les danseuses ne sont accompagnées que du tambour de basque et du darabouka, que frappent les femmes de leur suite.

68. *Danseuses*. — Les almées sont en général de jeunes et jolies femmes ; elles sont à la fois artistes et courtisanes. Leur costume est à peu près le même que celui que portent les dames élégantes du pays et que nous avons déjà décrit ; mais il est empreint de ce caractère particulier qui distingue partout l'extérieur de la femme galante de celui de la dame

honnête. Ainsi leurs vêtements serrent et dessinent davantage les formes ; leur gorge est découverte , leurs bras sont nus ; il y a dans leur parure recherche des étoffes les plus précieuses , affectation de richesses , profusion d'or et de bijoux.

Elles dansent par groupes de deux ou de quatre ; néanmoins , quoiqu'elles mettent une certaine symétrie harmonique dans leurs mouvements , il ne faudrait pas s'attendre à les voir former des figures et des tableaux réguliers , comme ceux que dessinent pour nos théâtres d'habiles chorégraphes.

La nature de leur danse est tellement licencieuse que je ne me hasarderai pas à en décrire les détails , et que je me contenterai d'en parler en termes généraux.

Lorsqu'elles se présentent sur le *dourka* , elles commencent à faire quelques pas en agitant au-dessus et autour de leur tête de petites cymbales de cuivre , qu'elles tiennent du pouce et du médius de chaque main et dont elles jouent avec beaucoup d'expression. Elles se troussent ensuite en arrière , en avant , à droite et à gauche , comme feraient des batteurs. Ce prélude achevé , la danse commence : alors leurs jambes demeurent immobiles de même que la partie supérieure de leur corps , excepté les bras , qu'elles écartent , arrondissent , baissent ou élèvent , suivant les diverses phases du sentiment lascif qui paraît les animer. Agités par une trépidation incessante , que tour à tour elles accélèrent avec une audacieuse énergie ou ralentissent langou-

reusement, leurs hanches et leurs reins, assouplis à toutes les contorsions, feignent avec impudeur les émotions physiques les plus sensuelles; c'est le

*Vibrabunt sine fine prurientes
Lascivos docili tremore lumbos.*

par lequel Martial dépeignait la danse des filles de Gadès. Elles ont du reste plusieurs espèces de danses. L'une, c'est la plus hardie et la plus brutale, est exclusivement empreinte du génie égyptien; une autre paraît combinée avec la danse grecque, elle est mêlée de quelques pas; une troisième est connue sous le nom de danse des guêpes (*nahleh*). Les almées feignent d'avoir été piquées par une guêpe qu'elles cherchent dans leurs vêtements en criant : *Nahleh-oh! nahleh-oh!* (ah! la guêpe! ah! la guêpe!) Pour saisir l'insecte imaginaire, elles se dépouillent peu à peu et ne restent couvertes que d'un voile, qu'elles font flotter et laissent s'entr'ouvrir de temps en temps; elles se rhabillent ensuite, toujours en mesure. On conçoit qu'un tel spectacle doive agir sur les sens les plus engourdis.

Après que la danse est arrivée à son plus haut point de lasciveté, il y a des moments de repos, pendant lesquels les almées viennent agacer les spectateurs. Leurs provocations s'adressent en général au principal invité; et, il faut le dire, on s'y prête très-volontiers. Elles s'asseoient sur les genoux de celui qu'elles favorisent de leurs cajoleries, l'embrassent et prennent avec lui des licences dont on s'effa-

roucherait même dans le mystère, si on n'y était habitué, et de la publicité desquelles les Européens ne pourraient s'empêcher de rougir.

Les assistants témoignent leur satisfaction aux danseuses qu'ils préfèrent par des cadeaux, qu'ils leur remettent d'une façon singulière. Ce sont de petites pièces d'or qu'ils mouillent avec de la salive et qu'ils leur appliquent au front, sur la gorge, sur les bras, etc.

Les almées les plus belles et les plus adroites parviennent à acquérir une certaine opulence. Elles forment dans la nation égyptienne une caste à part, de même qu'en Europe la race des Gitanos; cette caste remonte sans doute aux temps les plus reculés; son origine doit être aussi ancienne que celle des jeux licencieux dont elle a gardé la tradition, et dont elle amusa les Pharaons, et ces momies vieilles de plusieurs milliers d'années, sur les tombeaux desquelles on les voit encore représentés.

69. *Les danseurs.* — Il y a sans doute dans les danses égyptiennes quelque chose d'original et qui mérite de piquer la curiosité. Il serait à désirer néanmoins qu'on les remplaçât par des danses moins indécentes. Dans tous les cas, telles qu'elles sont, elles sont préférables encore aux ignobles exercices des danseurs.

Comme les musulmans ne sont pas censés avoir la permission de voir danser des femmes, ils ont eu de tout temps de jeunes danseurs (*khowals*) revêtus du costume féminin. Si chez nous l'homme qui danse

excite rarement un sentiment agréable, le *khowal* égyptien laisse dans l'âme une impression de dégoût. Ce qui est immoral dans la danse des almées devient infâme dans celle des *khowals* ; et pourtant, depuis que l'on a prohibé les danseuses publiques, le nombre de ces hommes abrutis s'est accru, à la honte de la morale, à laquelle leur existence porte le plus avilissant outrage. De même qu'en détruisant les prostituées, on a remplacé un abus par un abus pire encore, de même, en supprimant les danses publiques des femmes, on a détruit une immoralité au profit d'une immoralité plus monstrueuse. J'espère que le gouvernement égyptien ne tardera pas à l'extirper du pays qu'elle souille, ou du moins à préférer le moins mauvais au pire.

§ XI.

JEUX, EXERCICES, BATELEURS.

Jeux de hasard. — Jeux de calcul. — Exercices gymnastiques. — Exercices à cheval. — Jongleurs, baladins.

70. *Jeux de hasard.* — Les Arabes, avec leur imagination ardente, devaient nécessairement être enclins au jeu. Aussi Mahomet a-t-il spécialement défendu les jeux de hasard. Cependant les Égyptiens, beaucoup moins scrupuleux sur plusieurs points que les autres musulmans, ont transgressé la prohibition du Prophète; le jeu est une de leurs distractions

favorites. Les gens du peuple jouent volontiers à pair et impair.

71. *Jeux de calcul.* — Mais c'est surtout pour les jeux qui conviennent à leurs habitudes de repos nonchalant qu'ils montrent du goût : ils aiment beaucoup les dames (*dahmeh*), le trictrac (*taoutah*), ils ont une grande prédilection pour les échecs (*se-treng*) ; il n'est pas rare de voir des joueurs leur consacrer des journées entières. Les pièces des échecs sont en général grossièrement façonnées. Les grands seigneurs seuls les ont en bois précieux ou en ivoire.

Les cartes sont peu estimées. Parmi les jeux si divers auxquels elles se prêtent, les Égyptiens en connaissent à peine quelques-uns, qu'ils appellent particulièrement *lib-el-koumar* (jeux de hasard ou de gain), parce qu'ils ont l'habitude d'intéresser les parties avec de l'argent.

Il est d'autres jeux qui sont propres à l'Égypte et à l'Orient ; il serait trop long de les expliquer (1). L'un d'eux, le *mangaleh*, se joue à deux avec une planche sur la longueur de laquelle sont creusés de chaque côté six trous formant deux rangées parallèles, et dans lesquels on place de petites pierres ou des coquilles que l'on se propose de ramener toutes, par une suite de combinaisons, à un trou déterminé. Un autre, le *tab*, est fort répandu. Il est assez compliqué et présente quelque analogie avec le trictrac. Un troisième, nommé *syga*, est joué surtout par

(1) M. W. Lane en a exposé la théorie dans le tome II de son ouvrage *On the manners and customs of the modern Egyptians*.

les fellahs. Le jeu de dames est celui auquel il ressemble le plus.

On fait la partie dans les maisons particulières et dans les cafés. On risque rarement de l'argent ; l'enjeu ordinaire ne dépasse pas quelques tasses de café.

72. *Exercices gymnastiques.* — La torpeur habituelle des Égyptiens les rend peu propres à ces sortes d'exercices, qui demandent de l'agilité, de la vigueur, de l'adresse. On ne les voit pas se disputer la supériorité à la course ou dans ces luttes qui développent la vivacité et la souplesse des mouvements. Il est vrai que les fellahs s'escriment quelquefois, dans les fêtes publiques surtout, avec de longs bâtons nommés *nebouts*, dont ils s'efforcent de frapper leurs adversaires à la tête. Mais ils portent et parent les coups avec mollesse, et leurs combats ne sont jamais ni ardents ni bien habiles. Il y a aussi des lutteurs qui, à demi nus et le corps frotté d'huile, ont l'air de chercher à se terrasser. Leurs efforts paraissent ridicules à ceux qui connaissent l'énergie et l'adresse de nos lutteurs d'Europe.

73. *Exercices à cheval.* — L'équitation est en grand honneur chez les Orientaux. Ils la regardent comme un exercice noble. A peine sortis de l'enfance, les jeunes gens de familles riches ou aisées apprennent à manier le cheval. Ils ne tardent pas à monter avec aplomb les coursiers les plus fougueux et à exécuter sur ces animaux des exercices qui développent leur vigueur et leur adresse. Autrefois les

Mamelouks surtout se distinguaient dans ce genre ; l'art qu'ils avaient de se servir de leurs armes et de faire à cheval des évolutions rapides et difficiles avait mérité à leurs célèbres phalanges la réputation d'être la meilleure cavalerie du monde.

L'un de leurs exercices favoris, et qui leur a survécu en Égypte, était celui du *djerid*, qui rappelle nos tournois et nos carrousels chevaleresques. Voici en quoi il consiste : deux cavaliers courent au galop à la rencontre l'un de l'autre. Pendant cette charge, l'un des joueurs lance avec force et comme un trait à son adversaire un bâton de palmier long de quatre à six pieds. S'il l'atteint, il peut quelquefois le blesser grièvement et même le tuer, tant le *djerid* est jeté avec vigueur. Mais l'adresse consiste à l'éviter ou à le saisir à la volée par la main. Avant de devenir acteurs dans ce jeu belliqueux, les Arabes s'exercent long-temps à frapper du *djerid* un but immobile.

Ces exercices équestres sont loin d'approcher de ceux que l'on voit dans les manéges d'Europe.

74. *Jongleurs, baladins.* — Il y a beaucoup d'es-camoteurs (*khounah*) dans les rues du Caire. Ils donnent leurs représentations sur les places publiques au milieu du cercle de curieux qu'ils attirent. Ils font un très-grand nombre de tours et gagnent aussi l'approbation et les petits dons de leurs spectateurs par des mots et des gestes indécents. Le jongleur a ordinairement pour aides un ou deux enfants. Il feint de leur enfoncer dans le corps une pique, qui, en

réalité, se rengaine dans un manche de bois : il place un de ces enfants par terre et paraît, par le même artifice, lui enfoncer dans le nez la pointe d'un canif. D'autres fois il ouvre la bouche de l'un de ses jeunes élèves, saisit sa joue en dedans et en dehors dans un cadenas qu'il ferme et qui demeure suspendu au visage du patient. La plupart des tours d'escamotage des jongleurs égyptiens ressemblent à ceux des prestidigitateurs ambulants de l'Europe ; ils ont des tours de gobelet par lesquels ils transforment des œufs en poulets, teignent de diverses couleurs des morceaux de papier blanc, etc. Ils feignent d'avaler du coton en laine et retirent de leur bouche du coton filé de couleurs différentes. Ils jettent de la poussière dans un vase rempli d'eau et la retirent sèche, et font, aux applaudissements de la foule, mille autres merveilles de ce genre.

Dans les jours de fête, des baladins jouent sur les places du Caire des espèces de parades, farces grossières qui amusent beaucoup le peuple. Les Égyptiens ont aussi des marionnettes ; l'acteur qui les montre, caché dans un carré de planches, les fait mouvoir au moyen de fils d'archal et prête à ses petites poupées, fort mal faites d'ailleurs, des discours qu'il prononce pour les rendre plus vraisemblables d'une voix contrefaite et flûtée.

Quelques comédiens donnent des représentations dans des maisons particulières. Les pièces qu'ils jouent sont sans intrigue et dépourvues de naturel et d'esprit. C'est le berceau de l'art dramatique sous la

forme la plus élémentaire et la moins attrayante.

Des troupes de bohémiens exécutent en public des tours de force et dansent sur la corde. Quelques individus montrent des singes, des chiens et d'autres animaux intelligents qu'ils dressent à danser et à faire diverses évolutions.

§ XII.

FÊTES PUBLIQUES.

75. Excepté la fête célébrée pour l'ouverture du Kalich (1), réjouissance populaire traditionnellement conservée, qui accueille l'inondation du Nil depuis plusieurs milliers d'années, les fêtes égyptiennes ont toutes un objet religieux.

On dirait que le législateur des musulmans a tout fait afin de les distinguer, dans leurs pratiques pieuses, des sectateurs des autres cultes. Pour les appeler à la prière, il ne s'est pas servi des trompettes des hébreux, des cloches des chrétiens, mais il a employé la voix de l'homme. Les israélites entrent dans leurs temples les pieds chaussés, la tête couverte; les chrétiens ont la tête nue dans leurs églises; les musulmans, au contraire, gardent leur turban, mais s'enlèvent la chaussure, dans les mosquées. De même dans le but de n'imiter ni les juifs ni les chrétiens, leur fête hebdomadaire n'a pas été fixée au samedi ou

(1) Voyez t. 1, page 58.

dimanche, mais au vendredi. Du reste, le vendredi, quoique consacré à la prière, n'est pas, comme le sabbat ou le dimanche, un jour de repos. Après s'être acquittés de leurs devoirs religieux, les musulmans vaquent à leurs affaires de même que pendant le reste de la semaine.

Ils n'ont de fêtes publiques et communément célébrées que celles du Ramazan et du Baïram. Leurs autres réjouissances religieuses que je vais énumérer n'ont pas le même caractère de solennité.

L'année musulmane s'ouvre par le mois de *mo-harrem*. Les dix premiers jours de ce mois sont regardés comme bénis; de nombreuses superstitions populaires s'y rattachent; mais le dixième surtout, nommé *achoura*, est sanctifié par plusieurs anniversaires. C'est le jour où Adam et Ève se rencontrèrent après avoir été chassés du paradis terrestre, et celui où Noé sortit de l'arche. On fête principalement pendant l'*achoura* le martyr d'un petit-fils du prophète, Husseyn, qui périt à la bataille de Karbeleh.

Pendant le mois de *safer*, le retour des pèlerins de la Mecque excite un grand intérêt au sein de la population.

Dès le commencement du troisième mois on fait les préparatifs de la célébration de l'anniversaire de la naissance du prophète, désignée par les mots : *Mouled en Neby*. La place de l'Esbekyeh est, au Caire, le théâtre des cérémonies. Les derviches *saady* sont les principaux acteurs de la fête : ils se réunissent en corps et se livrent à la bizarre prati-

que du *zîkr*, que j'ai décrite dans l'un des paragraphes qui précèdent ; leur chef, le *Cheikh el Bekry*, demeure sur la place de l'Esbekyeh ; en retournant processionnellement, ce jour là, de la mosquée à sa demeure, il s'arrête à peu de distance de celle-ci, pour accomplir le *doseh*. Voici ce que c'est que cette pratique ; cent, deux cents derviches se prosternent sur le sol, la face contre terre, les uns à côté des autres ; ils forment au cheik une espèce de tapis vivant, sur lequel il court à cheval, suivi de quelques-uns de ses confrères qui marchent pieds nus. Les pieux derviches sur le dos desquels la procession a passé ont la prétention de n'avoir pas été endoloris par les sabots du cheval du cheik : c'est là, disent-ils, une preuve éclatante de leur sainteté.

Plusieurs anniversaires de santons sont fêtés ; ceux qui jouissent de la plus grande réputation et auxquels on consacre le plus de pompe sont le *Mouled el Haslaneyn*, en l'honneur d'un petit-fils de Mahomet, et le *Mouled el Zaïdeh-Zayneb*, consacré à la fille de l'iman Aly.

La nuit du 27 du mois de *regeb* est célébrée comme anniversaire de l'ascension au ciel du prophète, appelée *Leylet el Mirag*.

Le Ramazan, le Petit-Baïram, qui le termine, et le Grand-Baïram, qui correspond à l'arrivée des pèlerins à la Mecque, sont, comme je l'ai déjà dit, les seules solennités publiques. C'est principalement pendant ces dernières fêtes et les nuits du Ramazan que les bateleurs, les chanteurs, les conteurs, les

danseuses , les musiciens remplissent les rues et amusent la foule , et qu'il est permis de saisir plusieurs des caractères les plus curieux qui distinguent le peuple égyptien.

§ XIII.

DIVERS DÉTAILS DE MOEURS.

Mendicité. — Voleurs. — Les condamnés au bagne. — Meurtre. — Séditions. — Exécutions capitales. — Suicide. — Duel.

76. *Mendicité.* — Quoique le peuple ait toujours été misérable en Égypte, la mendicité n'y a jamais été très-répandue. Les besoins des Égyptiens sont si bornés , et il leur est si facile d'y subvenir , qu'il est bien rare qu'un homme se trouve dans l'impossibilité de gagner lui-même sa vie. L'Égyptien se garantit avec une simple chemise contre la fraîcheur des hivers qui n'est jamais bien rigoureuse. Il ne redoute pas les ardeurs du soleil qu'il brave depuis son enfance. S'il n'a rien pour sa nourriture, il est sûr de recevoir du pain et quelque autre aliment de celui de ses compatriotes à qui il en demandera.

Il y avait cependant autrefois dans la capitale des mendiants qui spéculaient sur les sentiments charitables que l'islamisme entretient parmi ses sectateurs. Il arrivait que ces quêteurs d'aumônes réalisaient des sommes importantes. La plupart employaient leurs profits à prendre du haschich ; pendant l'ivresse fiè-

vreuse qu'il procure, ils s'imaginaient être les hommes les plus heureux du monde, et ces délices idéales en faisaient les égaux de ceux qui vivent au milieu des jouissances réelles.

Depuis quelques années, Méhémet-Ali a créé un dépôt de mendicité où sont réunis plus de quatre cents mendiants, hommes, femmes ou enfants.

77. *Voleurs.* — L'anarchie qui régnait en Égypte avant le gouvernement de Méhémet - Ali favorisait tous les désordres et avait permis à des bandes de voleurs de se former partout et principalement dans la Haute-Égypte. Des pirates s'étaient organisés sur le Nil; ils poursuivaient les barques à la nage; c'était la nuit qu'ils choisissaient de préférence pour opérer leurs rapines. On raconte de leur adresse des choses incroyables. Du reste, ils étaient peu courageux, et fuyaient devant les Européens qui faisaient contre eux bonne contenance.

Méhémet-Ali a extirpé tous ces brigandages. La vigueur de son pouvoir, la sévérité de sa justice ont fait disparaître les pirateries des riverains du Nil, comme les pillages des Bédouins. Aujourd'hui les habitants du village dans la circonscription duquel un vol se commet contre un voyageur sont solidai-
rement obligés de payer une indemnité à celui qui a été victime du crime; tous par conséquent sont intéressés au maintien du bon ordre et à faire une vigilante police.

Il y a en Égypte moins de vols qu'en Europe, surtout de ceux qui sont accompagnés de circonstan-

ces aggravantes, à main armée, avec effraction, etc.

78. *Les condamnés au bagne.* — Depuis que l'arsenal d'Alexandrie a été fondé, on a créé un nouveau genre de peine que l'on a fait concourir à l'utilité de ce magnifique établissement, je veux parler de la peine du bagne. Les coupables de certains crimes sont condamnés aujourd'hui, pendant un temps plus ou moins long, aux travaux forcés; mais le forçat égyptien n'est pas flétri : après avoir subi sa punition il rentre dans la société et y occupe le même rang qu'avant son séjour au bagne; s'il veut se marier, aucune famille de sa condition ne se croira souillée de son alliance. Les peines infligées par la loi ne sont jamais considérées par un musulman comme un déshonneur, comme une tache indélébile.

79. *Meurtre.* — L'assassinat, si commun chez les peuples civilisés, est très-rare en Orient. Encore le petit nombre de crimes de ce genre que l'on pourrait y relever n'ont-ils presque jamais pour motifs les basses passions, les instincts cupides et féroces qui arment en Europe le bras de la plupart des meurtriers. On sait que le fanatisme mit le poignard à la main de Soliman, l'assassin de Kléber. La même exaltation farouche fit porter, par un Arabe étudiant en médecine, deux coups de poignard sur le directeur de l'école d'Abou-Zabel. Dans les moments de commotion publique, pendant les révolutions, de grands excès ont été commis; les révoltes du Caire, lors de l'expédition française, sont de terribles exemples des horreurs auxquelles peuvent se livrer

des populations furieuses. Mais dans les circonstances ordinaires, l'Égyptien est doux et soumis ; il est presque impossible qu'alors la préméditation d'un crime sanglant entre dans son âme naturellement paisible.

80. *Séditions.* — Ce caractère pacifique rend le peuple égyptien incapable de se soulever contre ceux qui le gouvernent. On a bien vu parfois quelques vellétés d'émeute chez les fellahs, mais ces menaces de soulèvement se sont dissipées d'elles-mêmes avant d'être devenues sérieuses. Il n'y a en effet, ni dans la tête ni dans le cœur des Égyptiens, tout ce qu'une révolte implique de réflexion et d'esprit de suite et d'énergie. Des bandes de fellahs se réunissent, et jetant de la poussière au vent, s'écrient : *Hiala ! Hiala !* mais lorsque le moment d'agir arrive, sans armes, sans plan arrêté, sans chef déterminé, ils s'aperçoivent bientôt de leur faiblesse et fuient dans leurs demeures, effrayés de leur imprudence.

Avant le gouvernement de Méhémet-Ali, il y avait assez fréquemment au Caire des séditions. Elles étaient préparées et soutenues par l'esprit religieux ; elles se faisaient sous la conduite des cheiks et des ulémas. Le fanatisme est le seul mobile qui puisse provoquer les Égyptiens à la rébellion. On se souvient que, pendant l'expédition française, certains imposteurs, entre autres le fameux ange El-Modhy, parvinrent à réunir quelques milliers de fellahs contre nos troupes.

Il y eut en 1824, dans la Haute-Égypte, une ré-

volte assez importante, qui s'étendit depuis Esné jusqu'à Assouan. La cause était la formation des troupes régulières; elle eut pour chef un cheik qui se disait inspiré. Une partie des soldats du 1^{er} régiment, qui se trouvait dans ces lieux, se débanda, mais il en resta encore assez sous les drapeaux pour étouffer un soulèvement qui, chez tout autre peuple, serait devenu une véritable révolution.

81. *Exécutions capitales.* — Les criminels montrent une grande résignation à leur sort. Leur unique défense se borne à la répétition de cette phrase : « La fatalité l'a voulu ainsi ! » Se croyant mus par une puissance surnaturelle, ils accueillent avec impassibilité toutes les conséquences de leur faute, comme s'ils n'étaient pas eux-mêmes en jeu dans l'expiation qu'elles doivent amener. J'ai vu plusieurs fois des exécutions capitales. Les malheureux condamnés marchent au supplice sans donner aucun signe d'émotion et en s'entretenant tranquillement avec ceux qui les y conduisent. La foule ne se précipite pas après eux, avide comme chez nous du spectacle sanglant d'un supplice. C'est ordinairement sur une place où se tient le marché que les exécutions ont lieu. Mais peu de personnes se dérangent de leurs affaires; on continue à vendre et à acheter, sans prêter attention au drame terrible qui se joue sur le lieu même. Les patients montent sans hésiter sur le marche-pied de la potence, prononcent la profession de foi musulmane, tendent le cou au cordon ou au sabre avec une froide résignation, et

sans témoigner plus de préoccupation ou de crainte, que s'il se trouvait dans une circonstance ordinaire.

82. *Suicide*. — Le suicide est beaucoup plus rare encore que le meurtre. Cette épidémie morale ne s'abat que sur les sociétés où la foi religieuse n'est plus vivace; que là où les consolations que répandent la perspective d'une vie future et la résignation aux décrets providentiels viennent s'émousser contre un scepticisme qui n'a laissé debout que la croyance à la douleur. Mais la religion plonge encore des racines vigoureuses dans le cœur du musulman. Il sait se soumettre à la volonté de Dieu, qu'il voit traduite dans tous les événements. Rien ne saurait l'ébranler, car ce qui est écrit est écrit, et les décrets de la Providence sont immuables. Appuyé sur cette foi robuste, il est prompt à se consoler des malheurs qui le frappent. Il apprend sans trouble la perte de ses dignités, de sa fortune, de ce qu'il a de plus cher au monde : sa femme, ses enfants, toute sa famille. A quelque degré de l'échelle sociale qu'un revers de fortune le fasse descendre, il ne se croira jamais humilié. On conçoit que sur une résignation aussi inébranlable, le désespoir n'ait pas de prise, ni par conséquent le suicide. Si l'on pouvait citer quelques exemples contraires, il faudrait les chercher dans la classe des musulmans qui se sont laissés corrompre par les vices de la civilisation européenne; car, on doit le dire, les Orientaux ne prennent souvent au contact de nos mœurs que leurs traits les plus funestes.

83. *Duel*. — Le duel, cet usage chevaleresque produit et entretenu en Europe par la délicatesse excessive d'un sentiment qui joue un si grand rôle parmi nous, l'honneur, est inconnu aux Orientaux. Leur langue même n'a pas de mots pour désigner cette sensibilité généreuse à laquelle nous avons voué un vrai culte. Les musulmans apprennent néanmoins à combattre contre un adversaire; ils s'exercent à manier le sabre et la lance; nous avons vu qu'ils se poursuivent à cheval avec le *djérid*, mais ils ne se mesurent qu'avec les ennemis de leur religion ou de leur patrie.



CHAPITRE VII.

ESQUISSE SUR LES MŒURS DES AUTRES HABITANTS DE L'ÉGYPTE.

§ I.

LES BÉDOUINS.

Tribus bédouines. — Amour des Bédouins pour le désert. — Leur caractère. — Leur sobriété. — Pureté de leurs mœurs. — Leur organisation. — Leurs guerres. — Leur liberté religieuse. — Leur culture intellectuelle. — Les guides bédouins. — Brigandages des Bédouins. — Supprimés par Méhémet-Ali. — La cavalerie bédouine organisée en troupes irrégulières. — Utilité des Arabes nomades.

1. *Tribus bédouines.* — On donne le nom de *Bedaouis*, dont nous avons fait le mot Bédouins, aux tribus nomades qui vivent dans les déserts. A l'époque de l'expédition, on comptait environ soixante tribus d'Arabes dépendantes de l'Égypte, et formant une population d'environ 100,000 âmes, qui pouvait fournir de 18 à 20,000 cavaliers. Depuis lors, ces chiffres, qui ne peuvent être qu'approximatifs,

ont très-peu varié. Parmi les tribus les plus puissantes et les plus célèbres sont celles des Haouarehs, des Ababdés, des Henady, des Henadouch, dans la Haute-Égypte; des Mehaz, dans l'Égypte-Moyenne; des Terrâbyn, des Qattâb, des Halaybys, des Beny-Aly, dans la Basse-Égypte, etc.

2. *Amour des Bédouins pour le désert.* — J'ai compris, après avoir parcouru les sublimes solitudes du désert, l'attachement invincible que les Arabes ont pour elles, et le mépris qu'ils professent pour nous, que la civilisation a parqués dans des horizons rétrécis. Cet attachement est si grand, ce mépris si profond, qu'ils ne peuvent se résoudre qu'avec une peine extrême à venir se fixer dans les lieux habités. J'ai connu un riche Bédouin qui, ayant surmonté cette répugnance, était devenu gouverneur de province. Il demanda en mariage la fille d'un chef de tribu; celle-ci refusa, comme si elle se fût dégradée en quittant la tente et la vie nomade pour une existence sédentaire et le toit domestique.

3. *Leur caractère.* — Les Arabes nomades ont conservé, dans sa belle et antique simplicité, le type patriarcal. Il semble que leur âme ne soit accessible qu'aux sentiments élevés, et que les vertus primitives soient innées en eux. On aurait tort de se les représenter comme des sauvages, et de s'en faire une idée odieuse. Il y a bien quelques tribus avilies et pillardes; mais elles contrastent avec le plus grand nombre, remarquables par la noblesse et la générosité de leur caractère. Le Bédouin est vraiment l'homme

libre, tout en lui respire l'indépendance; il se vante avec fierté d'appartenir à la partie la plus pure de la race arabe, à celle qui n'a jamais été ni conquise ni mélangée. Il est beau à voir, drapé dans son manteau blanc (*barakan*), son fusil à mèche en bandoulière, la lance à la main, lorsqu'il entre sans cérémonie dans le divan d'un grand seigneur. Il ne se plie à aucune étiquette; son corps est rebelle aux révérences; il adresse la parole au vice-roi, à Ibrahim-Pacha, avec aussi peu de façon qu'à ses égaux. « Eh bien! Mohammed-Ali, comment te portes-tu? » « Ibrahim, comment va ta santé? » voilà les questions familières par lesquelles il entame la conversation avec le maître de l'Égypte et le plus grand capitaine de l'empire ottoman.

4. *Leur sobriété.* — Les Bédouins sont très-sobres; un peu de lait de chamelle et quelques dattes leur suffisent pour la nourriture de toute la journée. Dans les grandes fêtes seulement, ils se décident à tuer un agneau ou un mouton qu'ils font rôtir tout entier, à la manière homérique. On voit souvent leurs femmes, perchées sur les dromadaires, occupées à broyer entre deux petites meules le grain destiné au pain de la famille. Elles le font cuire sur des plaques de fer, qu'elles chauffent toutes les fois que la tribu s'arrête. Les Bédouins sont encore plus sobres pour les boissons que pour les aliments: ils ne boivent jamais de vin ni de liqueurs fermentées. Grâce à leur vie simple et tempérante, ils ont fort peu de maladies et prolongent très-loin leur existence.

5. *Pureté de leurs mœurs.* — La vie pastorale entretient toujours la pureté des mœurs. Cette pureté est excessive chez les Arabes. Leurs cœurs sont accessibles à l'amour; mais le concubinage et l'adultère leur sont inconnus. Chez eux, une fille ne peut être séduite, et le lien nuptial est toujours respecté. D'ailleurs, il irait de la vie pour celui qui enfreindrait ces lois saintes. Ils laissent néanmoins à leurs femmes beaucoup plus de liberté que les autres musulmans. Elles ont la figure découverte. Élevées à peu près comme les hommes, elles contractent dès l'enfance de mâles habitudes.

6. *Leur organisation.* — Les Bédouins forment leurs camps sur une seule ligne. Leurs tentes sont en laine noire ou brune, en peaux de chèvre ou de chameau. Celle du chef de la tribu est blanche. Elles contiennent chacune une famille, et sont divisées, par une toile, en deux parties, dont l'une est réservée aux femmes. Les tribus, ne pouvant vivre réunies, se divisent en fractions, nommées *feryg*, de quarante à cent tentes. Chacune d'elles se choisit un cheik pris parmi les chefs de famille. Les fractions réunies élisent un grand cheik qu'elles placent à leur tête. Le pouvoir des cheiks est très-limité : ils peuvent être démis de leurs fonctions par le vote de la même majorité qui les leur a confiées. Ils conservent néanmoins quelques prérogatives qu'on ne leur dispute pas. Le pavillon de la tribu est planté devant leur tente, et c'est là que les étrangers sont reçus; là que les affaires de la tribu sont traitées, et que l'on dis-

cute la paix ou la guerre. Les cheiks dirigent en outre les expéditions militaires.

7. *Leurs guerres.* — Chaque tribu a sa part du désert, et les limites entre lesquelles lui sont assignés ses pâturages. Mais on conçoit que les démarcations soient difficiles à déterminer avec précision sur un pareil terrain. Aussi des discussions naissent-elles souvent entre les tribus voisines, et autrefois ces discussions entretenaient des guerres sans fin. La paix est rompue aussi pour d'autres motifs : une injustice, un mauvais traitement dont un Arabe a été l'objet, rejaillissent sur la tribu entière. Les Bédouins font la guerre avec loyauté et d'une façon chevaleresque. Avant de commencer les hostilités, ils s'envoient des défis. Ils combattent avec un courage peu commun. Leur ordre de bataille est intéressant par sa simplicité et les souvenirs des temps primitifs qu'il rappelle. Des deux côtés, sur la première ligne, sont les jeunes hommes, l'élite de la tribu, sous le rapport de la vigueur, de l'agilité et de l'ardeur. Ces jeunes guerriers, ambitieux de se signaler, se provoquent et s'entrechoquent les premiers. Au second rang sont les hommes mûrs, les chefs de famille, et derrière, les vieillards et les femmes. Celles-ci animent les combattants; elles chantent, en s'accompagnant du darabouka, des improvisations belliqueuses. Les jeunes fiancées exhortent leurs amants, et promettent leurs mains en récompense de la victoire. Les jeunes femmes, les mères, rappellent à leurs époux les liens sacrés

qui les unissent, leurs enfants et leur famille, dépôt précieux dont la conservation a été confiée à l'intrépidité de leur âme et à la force de leurs bras. La plus belle fille de la tribu excite l'émulation des jeunes guerriers, en offrant de se donner à celui qui aura conquis le plus de gloire dans le combat.

8. *Leur liberté religieuse.* — Les Arabes qui habitent les villes portent le double joug du despotisme politique et religieux. Les Bédouins au contraire ne connaissent pas le premier et savent s'affranchir du second. Ils sont musulmans, mais leur islamisme est primitif, élémentaire ; il n'est pas compliqué des pratiques subtiles dont l'a surchargé la scolastique des docteurs de la loi mahométane. D'ailleurs, pour s'excuser des infractions qu'ils commettent aux prescriptions religieuses, ils disent : Nous ne récitons pas la prière, parce que nous manquons d'eau pour faire nos ablutions ; nous ne faisons point l'aumône, parce que nous sommes pauvres ; nous ne jeûnons point pendant le Ramazan, parce que nous jeûnons toute l'année ; nous n'allons point à la Mecque, parce que le temple de Dieu est partout où l'on prie.

9. *Leur culture intellectuelle.* — Le langage des Bédouins est figuré ; ils empruntent les images de leur poésie aux objets qui les environnent, aux yeux de la gazelle, à l'agilité de la jument, à la patience de la chamelle, aux traits caractéristiques du désert. Ils ne possèdent aucune teinte des sciences ; la plupart des cheiks eux-mêmes ne savent pas lire ; mais, en revanche, leurs facultés intellectuelles,

qui sont excellentes, ont à leur service des facultés physiques perfectionnées par l'exercice à un degré dont on aurait peine à se faire une idée.

10. *La signora*. — J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'étudier le caractère et les mœurs des Bédouins pendant les voyages que j'ai faits dans le désert. Un épisode de l'une de ces excursions me paraît mériter d'être mis sous les yeux du lecteur.

Au moment où les Français évacuèrent l'Égypte, une partie de la garnison qu'ils avaient à Mansourah fut attaquée à l'improviste par les redoutables Bédouins d'Abou-Koura (1), chef fameux qui avait toujours résisté à la puissance des Mamelouks, et était devenu le maître de la province. Il habitait un village fortifié nommé *Mit-el-Hammer*, à six lieues sud-ouest de Mansourah. Dans cette échauffourée, les Arabes enlevèrent une jeune femme qui devint l'épouse de leur chef, et qui est connue dans le pays sous le nom de *la signora*. J'avais souvent entendu parler d'elle, je désirais fort la connaître. En me rendant, en 1834, dans la province de Charqyeh, je passai par le village qu'elle habite, et j'allai loger dans sa maison, qui est un palais à côté des autres habitations d'Arabes. Je fus très-bien accueilli par un de ses fils. Me sachant Français, il me parla de sa mère. Je lui témoignai le désir de la voir. Ma qualité de médecin pouvait seule m'en offrir le moyen. Je fus conduit auprès d'elle : elle me donna le bonjour en français; mais je reconnus bien vite à son

(1) Père du front.

accent qu'elle était Italienne. J'appris qu'elle était née à Venise; que son père, marchand de chapeaux, s'appelait Bartholi; sa mère, Marguerite; elle, Julie; qu'elle avait été unie à un lieutenant français nommé Devaux, de la Franche-Comté; que, prise par les Bédouins au sortir de Mansourah, elle fut jetée sur la croupe d'un cheval qui l'emporta à travers des terres et des sables, et que le soir elle se trouva dans une grande maison, en présence d'un homme enveloppé de la tête aux pieds d'une vaste pièce d'étoffe blanche, qui lui prodigua les démonstrations de la plus vive tendresse, la fit dépouiller de ses habits européens, la revêtit lui-même d'une vaste robe à l'orientale, lui donna six cents bourses de bijoux (environ 400,000 fr.), et un grand nombre d'esclaves pour la servir. Cet homme était le puissant Abou-Koura. Mais ce luxe, ces attentions l'importunaient; elle pleurait sans cesse et demandait par des gestes et par des cris d'être rendue aux siens. Cependant, au bout de onze mois, elle accoucha d'un fils. Le sentiment maternel calma un peu son imagination et lui rendit sa captivité plus supportable.

Son *sidi*, qu'elle aimait beaucoup et avec qui elle était accoutumée à vivre, étant mort, elle fut contrainte d'épouser le frère du défunt, qui fut loin d'avoir pour elle les mêmes égards qu'Abou-Koura. Quatre ans après, cet homme mourut, laissant une fille, *Aphisa*, âgée de deux ans, et sa femme enceinte d'un fils qui fut nommé *Ali*. Quoiqu'elle eût sou-

vent à souffrir des mauvais traitements de son mari, la signora perdit beaucoup à sa mort ; car des parents avides, profitant de l'état de délaissement et de faiblesse où elle venait de tomber, parvinrent, à force d'intrigues, à s'approprier la plus grande partie de la fortune de cette famille, déjà considérablement diminuée. Mansour, le fils aîné, trop jeune pour défendre l'héritage paternel, fut si affecté de le voir passer en d'autres mains qu'il en est resté fou. Son frère Ali est aujourd'hui le seul soutien de cette maison, jadis colossale : elle possédait quarante-quatre villages, plusieurs milliers de chameaux, des troupeaux nombreux et plus de cinq cents esclaves. Il ne lui reste de ces richesses que de faibles débris, suffisants néanmoins pour la faire vivre dans une grande aisance.

Depuis trente-quatre ans que *la signora* est entrée dans ce harem, elle n'en est jamais sortie et n'a vu d'autre homme étranger que moi. Ma présence excita en elle la plus vive émotion. Je compris que le sentiment de la patrie et le désir de la liberté n'étaient pas entièrement éteints dans son cœur. Elle me vit sortir avec attendrissement et je me retirai moi-même fort ému. Elle n'a plus entendu parler de sa famille ; elle ignore si l'officier Devaux fut tué à l'affaire de Mansourah.

J'ai vu dans la maison de la signora tout ce que l'hospitalité bédouine conserve de patriarcal. Les deux repas que j'y fis furent servis sur une grande natte ronde. Au milieu était un mouton tout en-

tier, et sur les bords une grande quantité de petits plats. Les membres de la famille, les principaux du village et moi mangeâmes les premiers, accroupis sur des tapis, déchirant des doigts notre lapin de rôt, ou pétrissant en boulettes le pilau arabe. Nous fûmes remplacés par d'autres, et ceux-ci par les serviteurs et les pauvres, que je comptai au nombre de soixante. Ce qui me frappa surtout, c'est que le chef de la maison fit les honneurs de la table jusqu'à la fin; de telle sorte que les pauvres avaient moins l'air de malheureux à qui on faisait l'aumône que de convives qu'on avait invités. Ce ne fut pas là, du reste, un acte d'ostentation, l'hospitalité de tous les jours est la même.

11. *Guides arabes.* — Les Bédouins fournissent des guides et des escortes aux voyageurs qui ont à traverser les déserts. Les moindres accidents de terrain leur servent d'indications et comme de pierres milliaires, d'après lesquelles ils calculent leur route, sans jamais se tromper, avec une merveilleuse sûreté de coup-d'œil. Pour parcourir les déserts de l'Est jusqu'au mont Sinaï, la tribu des *Bysars* donne d'excellents guides. Les *Ouladaly* en fournissent pour les déserts Libyques, les *Abadés* pour ceux de la Nubie, les *Avouazem* pour les espaces qui s'étendent du Nil à la mer Rouge, depuis Kosseyr jusqu'à Bérénice. Les *Avouazem* sont très-utiles aux naturalistes, à cause de leur habileté à la chasse.

12. *Brigandages des Bédouins.* — Les Bédouins

ont certainement un très-beau côté, mais ils ont un revers de médaille assez triste. On ne rencontre pas chez toutes les tribus ces mœurs pures, ce caractère grand et généreux dont je me suis efforcé d'esquisser rapidement les traits. Il en est qui ont pour le pillage un penchant irrésistible et dont les brigandages, autrefois fréquents et impunis, faisaient l'épouvante des voyageurs. On explique autrement que par un mobile bas et par des sentiments dégradés les pillages des Bédouins. Cette population du désert s'est regardée de tout temps comme en guerre avec les habitants des terres cultivées, qu'elle méprise, et, en les dépouillant, elle a toujours cru faire un butin légitime.

Les Bédouins inquiétèrent l'armée française. Bonaparte forma spécialement pour les combattre un régiment de cavaliers à dromadaires, dans lequel chaque animal portait deux hommes. « Si la position extraordinaire de l'Égypte, dit Napoléon dans ses Mémoires, qui ne peut devoir sa prospérité qu'à l'étendue de ses inondations, exige une bonne administration, la nécessité de réprimer 20 à 30,000 voleurs indépendants de la justice, parce qu'ils se réfugient dans l'immensité du désert, n'exige pas moins une administration énergique. » Dans ces derniers temps ils portaient l'audace au point de venir piller des villages et tuer des fellahs sans que cela donnât lieu à aucune poursuite régulière. Mais les Français ne demeurèrent pas assez long-temps en Égypte pour venir à bout des Bédouins. L'administration énergi-

que appelée par Napoléon pour mettre fin à leurs excès devait être celle de Méhémet-Ali.

13. *Détruits par Méhémet-Ali.* — A l'époque où le vice-roi prit le gouvernement, les Bédouins étaient donc tout-puissants; ils imposaient des rançons aux habitants de l'Égypte, dont ils venaient jusqu'au Caire ravir les femmes et les enfants. On ne pouvait visiter les pyramides sans leur permission. Les caravanes qui traversaient l'isthme de Suez leur payaient des tributs considérables. Méhémet-Ali voulut établir son autorité absolue sur le désert comme sur les terres cultivées. Sixte-Quint disait : « Je veux que, dans mes états, chacun puisse porter sa bourse à la main et laisser sa porte ouverte la nuit même sans courir de risques. » Le vice-roi conçut, en arrivant au pouvoir, la même résolution. Pour parvenir à la réaliser, il essaya d'abord des voies pacifiques. Il conclut avec les Bédouins divers arrangements; mais ces arrangements furent violés sans crainte par eux, et Méhémet-Ali vit bien qu'il fallait employer la force pour les dompter. Il prit donc le parti de leur faire la guerre; il mit à leur poursuite des colonnes mobiles de cavalerie qui les harcelèrent, qui les traquèrent jusqu'à ce qu'ils fussent réduits à lui demander merci. Depuis lors les Bédouins ont été soumis au vice-roi. En faisant la paix avec eux, celui-ci a voulu que leurs grands-cheiks habitassent le Caire, où ils lui servent d'otages et sont responsables de toutes les infractions que leurs tribus peuvent faire au bon ordre. Ils reçoivent d'ailleurs un traitement.

Le système que le vice-roi a employé contre les Bédouins aurait dû , ce me semble , être adopté dans notre colonie d'Alger. C'est la seule manière de dompter un peuple qui , comme l'a dit avec vérité M. Blanqui , ne comprend comme répression que la bastonnade et la mort.

14. *La cavalerie bédouine organisée en troupes irrégulières.* — Plus tard , le vice-roi a offert aux Arabes nomades de former à son service des troupes auxiliaires. A cet effet, il leur donna une solde , à condition qu'ils entretiendraient chacun une jument et se tiendraient munis d'un fusil. Les corps auxiliaires qu'ils ont ainsi composés ont été très-utiles à Méhémet-Ali ; ils ont pris part à toutes les guerres qu'il a soutenues , à celles du soudan du Sennâr , de la Mecque , de Syrie. Les Bédouins peuvent être comparés , sous le rapport militaire , aux cosaques irréguliers ; comme eux ils servent d'éclaireurs pendant les marches , donnent le sac dans la déroute et harcèlent l'ennemi dans sa retraite. On se rappelle que dans la première guerre de Syrie ce sont les Bédouins qui , à la bataille de Koniâh , firent prisonnier le seraskier Rechyd-Pacha.

15. *Utilité de l'existence des Arabes nomades.* — Méhémet-Ali a employé envers les Bédouins la meilleure politique qu'il y eût à suivre. Dans la dernière moitié du siècle passé , Aly , ce bey mamelouk qui avait établi pour un instant son autorité indépendante sur l'Égypte , avait rêvé la destruction des tribus nomades. Déjà plusieurs avaient été anéanties ,

et d'autres s'étaient retirées dans les profondeurs du désert; mais le projet d'Aly était impolitique et funeste, il ne fallait pas détruire les Bédouins. Leur existence est en effet très-utile; si l'on a dit avec raison des chameaux qu'ils sont les vaisseaux du désert, on peut dire à aussi juste titre des Bédouins qu'ils en sont les pilotes; seuls ils peuvent traverser avec facilité ces immenses espaces sablonneux et dépeuplés, y entretenir des communications promptes et habituelles, y fixer leur séjour et relier ainsi les régions que ces espaces séparent. La conservation d'une pareille race est donc éminemment utile à l'humanité: la corriger de ses vices et mettre à profit les avantages qu'elle offre, voilà ce qu'il fallait faire, voilà ce qu'a fait Méhémet-Ali.

§ II.

LES OSMANLIS.

Les Turcs d'Égypte. — Leurs qualités morales. — Leur présomption. — Sentiments des Turcs envers les Européens. — Constantinopolitains, Turcs d'Europe, Albanais, Ottomans asiatiques, Mamelouks.

16. *Les Turcs d'Égypte.* — Les Osmanlis sont étrangers en Égypte; ils y viennent des différentes parties de la Turquie, attirés, la plupart, par la popularité dont Méhémet-Ali jouit parmi les musulmans.

Les Turcs se considèrent comme formant une caste privilégiée, la classe des vainqueurs et des conqué-

rants. Ils sont trop fiers de la distance qui les sépare des Arabes, pour entretenir avec eux des relations d'égalité. Il est très-rare qu'ils s'unissent à des femmes égyptiennes, encore ceux qui occupent des grades inférieurs sont-ils les seuls à consentir à de pareilles alliances; ils ne les contractent d'ailleurs qu'avec les familles indigènes des villes qui se distinguent par leur position sociale et leurs moyens pécuniaires. Les Osmanlis dédaignent d'apprendre l'arabe, parce qu'il est l'idiome de la race vaincue; ils oublient que cette langue a élevé un bien plus grand nombre de monuments littéraires que la leur qui lui a emprunté au moins le tiers de ses mots, et que c'est d'elle que s'est servi le Prophète pour révéler aux musulmans leur livre sacré; mais s'ils n'ont aucune sympathie pour les Égyptiens, ceux-ci les paient de retour: il est rare d'en trouver qui sachent le turc.

17. *Leurs qualités morales.* — Il est vrai que les Osmanlis ont des mœurs et un caractère entièrement différents de ceux des Égyptiens.

Leurs qualités sont celles que l'on rencontre ordinairement parmi les classes nobles. L'Osmanli est ferme, opiniâtre, constant, persévérant. Il est très-circonspect et prévoyant. Dans toutes les circonstances où les préjugés de sa religion ne s'y opposent pas, il est bon, doux, bienveillant dans ses relations sociales. On dirait que la distinction des manières lui est naturelle; il a au plus haut point le sentiment de la dignité personnelle, et quoique son intelligence ne surpasse pas en vigueur ou en étendue celle de

l'Arabe, il a bien plus que lui l'art du commandement.

18. *Leur présomption.* — Du reste, ce trait de son caractère est souvent porté si loin qu'il dégénère en un insupportable défaut. Les Turcs sont orgueilleux et présomptueux à l'excès. L'Osmanli ne doute jamais de rien, ne recule devant aucune tâche, se croit propre à remplir toutes les fonctions. Cette présomption exagérée, à la fois fille et mère de l'ignorance, a été sans doute l'une des causes les plus réelles de la décadence de la Turquie (1). De tout temps en effet on a vu dans cet empire d'obscurs parvenus, élevés subitement par la faveur du sultan de la position la plus infime aux postes les plus éminents, remplir d'une manière déplorable les importantes fonctions qu'un caprice plus aveugle que le hasard avait jetées dans leurs mains. Serviteurs subalternes la veille, aujourd'hui généraux d'armée, il leur suffisait de la faveur du grand-seigneur pour être le lendemain amiraux, capitans-pachas; le bon plaisir du maître les dispensait de tout mérite naturel ou acquis, de tout apprentissage, de toute étude spéciale; il était pour eux comme un brevet de capacité universelle. Du reste, le favori si richement et si inopinément doté par la fortune, n'avait pas même le mérite de reconnaître son insuffisance. Général ou chef d'escadre sur terre

(1) « L'imperfection morale, d'où ont découlé, comme d'une source profonde, tous les revers de la Turquie, c'est l'orgueil, » dit l'un des défenseurs les plus dévoués et les plus habiles de la Turquie, M. D. Urquhart : *La Turquie et ses ressources*.

et sur mer, il se croyait maître infallible de la victoire. Comment avec l'intelligence ainsi faussée, les Turcs auraient-ils pu s'arrêter sur la pente rapide où leur domination roulait vers son terme?

Les Osmanlis sont moins cupides que les Arabes, on peut même dire qu'ils sont généreux et prodigues, car ils aiment à faire des largesses, et se plaisent dans les jouissances du luxe.

C'est sans doute pour satisfaire ces penchants naturels que ceux qui occupent les postes importants du gouvernement sont en général portés à la concussion.

J'ai dit que la dignité personnelle était innée en eux. C'est une de leurs particularités les plus curieuses que la facilité avec laquelle ils prennent le ton et les manières imposantes de la grandeur. Ils ont une si haute idée d'eux-mêmes qu'aucune faveur de la fortune ne les étonne et ne les trouve au-dessous d'elle; ils passent d'ailleurs avec une égale facilité du ton de la supériorité aux manières obséquieuses que leur commande, envers un dignitaire plus élevé qu'eux, l'infériorité de leur position. Ces brusques transitions présentent de fréquents contrastes. Ainsi, devant un visir, ses premiers officiers sont humbles et pliants; ils lui donnent des marques presque serviles de respect; mais sortent-ils du divan du pacha pour passer dans une salle dans laquelle se trouvent des personnes d'un rang inférieur, tout-à-coup ils se redressent de toute leur hauteur, leur taille courbée se relève, la fierté vient

remplacer sur leur physionomie, dans leurs gestes, dans la pose de leur corps, l'humilité qu'ils exprimaient naguère. En un instant l'esclave flexible est devenu un grand seigneur aux façons aristocratiques et impérieuses.

19. *Sentiments des Turcs envers les Européens.* — Les Osmanlis ont de singulières idées sur les Européens. Ils sont persuadés que nous faisons la guerre à leur religion, que notre but est de la détruire, et que, si nous ne conquérons pas les pays qu'ils occupent, c'est que notre faiblesse trompe notre ambition. J'ai eu beaucoup de peine à faire comprendre à plusieurs d'entre eux notre tolérance religieuse et les considérations de grande politique qui sont les seules barrières à l'abri desquelles l'existence de l'empire ottoman a pu se prolonger jusqu'à ce jour. Il en est bien peu qui aient une idée nette de la position de la Turquie envers l'Europe. La plupart ne se souviennent pas des échecs multipliés que la Porte a subis dans ces derniers temps, pendant ses luttes avec la Russie. J'en ai connu qui étaient convaincus que les rois de l'Europe payaient humblement tribut au grand-seigneur.

Sur beaucoup de points, il est vrai, les Turcs sont forcés d'avouer la supériorité des Européens; mais en somme ils les regardent avec un sentiment de pitié mêlée de dédain. Tant que la croyance religieuse sera profondément enracinée en eux, nous ne serons jamais à leurs yeux que des infidèles, des *giaours*. Il est curieux de voir la manière dont ils

reçoivent souvent un Européen de distinction. Tout en l'accueillant avec une apparence d'urbanité, à laquelle se laissent prendre ceux qui ne connaissent pas les usages de l'étiquette orientale, ils ne daignent pas se lever à son entrée dans le mandarah; c'est à peine s'ils s'agitent légèrement sur leur divan. Si cependant ils ne veulent pas se montrer entièrement impolis, lorsqu'ils savent qu'ils doivent recevoir la visite d'un grand personnage européen, ils chargent des serviteurs de les prévenir de l'arrivée du Franc qu'ils attendent, et se tiennent debout, afin de ne pas lui faire la concession de se lever exprès pour lui. On sait les discussions que l'étiquette avait excitées autrefois entre les ambassadeurs et la Porte. Pour ne pas se lever devant les représentants européens, le grand-visir avait la subtile précaution d'entrer en même temps qu'eux dans la salle de réception.

Le même sentiment d'orgueil fanatique s'est révélé dans un grand nombre de circonstances. Nous en avons eu dernièrement encore en Égypte une preuve frappante lorsqu'un colonel ignorant et ridiculement vain refusa de défilér avec son régiment devant le duc de Raguse, qui passait en revue une partie de l'armée du vice-roi.

Méhémet-Ali, en s'élevant au-dessus de ces absurdes préjugés, a bien montré la supériorité réelle de son esprit. Il reçoit toujours les étrangers avec la courtoisie la plus prévenante et la plus flatteuse. Il a constamment donné à ses officiers l'exemple de la

plus affectueuse politesse envers les Européens. Il a à cet égard heurté les préventions de ses sujets et bravé même les accusations d'infidélité que les fanatiques et les ignorants n'avaient pas hésité à lancer contre lui. Il est remarquable d'observer comment il saisit toutes les occasions de faire ressortir la supériorité de talents qu'il reconnaît aux Européens sur ses nationaux, et les moyens qu'il emploie pour les faire respecter par eux. Je pourrais rapporter à cet égard une foule d'anecdotes curieuses; je me bornerai à en citer une seule.

Il y avait un jour, dans le divan du vice-roi, des étrangers de distinction. Au début de leur visite, Méhémet-Ali fit apporter le café. Les officiers chargés de le servir l'offrirent de la main gauche aux hôtes européens du pacha. Ceux-ci, qui n'étaient pas au fait des détails de l'étiquette orientale, ne s'aperçurent pas de tout ce qu'il y avait de grossière impolitesse dans l'acte des cavedjis (la main gauche est considérée par les musulmans comme impure, ils ne s'en servent jamais que pour les offices qui impliquent un caractère de souillure). Mais à peine furent-ils sortis, que le vice-roi, auquel n'avait pas échappé l'intention malhonnête de ses serviteurs, leur fit de graves reproches, ordonna qu'ils fussent revêtus d'une chemise blanche et envoyés à la Mecque pour desservir la Caabâ, en leur disant : Puisque vous êtes assez fanatiques pour dédaigner de vous montrer polis envers des personnes que je m'honore de recevoir, allez dans une ville où la vue des

Européens ne vous offusquera pas, et où vous ne m'exposerez pas à rougir de votre grossièreté.

20. *Constantinopolitains, Turcs d'Europe, Albanais, Ottomans asiatiques, Mamelouks.* — Le caractère générique que je viens d'esquisser n'existe pas au même degré chez tous les Osmanlis. On y rencontre des modifications, suivant qu'ils appartiennent aux différentes parties de l'empire ottoman.

Ainsi les Constantinopolitains sont aimables, polis jusqu'à l'affectation; ils considèrent les autres Turcs comme des provinciaux, et ont sur eux la supériorité d'urbanité élégante et facile qui distingue toujours les habitants des capitales. Plusieurs visent au dandysme et poussent la fatuité jusqu'au ridicule. Les autres Turcs d'Europe, ceux de la Grèce, de la Macédoine, habitués à avoir avec les Européens des contacts fréquents, conservent moins leur type national; on en voit même qui ne savent pas la langue turque.

Les Albanais forment pour ainsi dire une race à part; ils sont renommés pour leur bravoure et leur humeur guerrière; aussi s'engagent-ils volontiers au service des pachas, et ont-ils mérité d'être appelés les Suisses de la Turquie. Ils sont bons soldats, mais mauvaises têtes, émeutiers, révolutionnaires. Ils sont beaucoup attachés à l'argent; leurs séditions ont presque toujours pour cause des motifs pécuniaires. La plupart des Turcs qui se trouvent en Égypte sont Albanais ou d'origine européenne. Les

Turcs asiatiques ont conservé intact le caractère de leur race.

Les Mamelouks (c'est ainsi que l'on nomme encore les esclaves géorgiens ou circassiens que les grands seigneurs achètent et élèvent) conservent toujours, au milieu des habitudes et des mœurs que leur ont faites l'éducation qu'ils reçoivent, l'empreinte de leur origine. Quoique beaucoup d'entre eux soient nés chrétiens, convertis à l'islamisme dès leur plus tendre enfance, ils deviennent très-fanatiques et sont les ennemis les plus acharnés des chrétiens. En général, ils ne se distinguent pas par leur intelligence ; l'obstination et l'entêtement forment le trait le plus saillant de leur caractère. J'en connais cependant qui ont beaucoup de mérite. L'histoire du rôle important qu'ils ont joué en Égypte jusqu'au commencement de ce siècle fourmille d'exemples de trahison : la bonne foi n'est pas une vertu très-répandue parmi eux. On conçoit sans peine que des hommes dont l'enfance n'a pas été entourée des douces affections de la famille, qui se trouvent transplantés au milieu d'une société à laquelle ne les rattachent aucun lien de sang, aucun mouvement de piété filiale, laissent atrophier dans leur cœur les sentiments purs, tendres, généreux, qu'empêche d'éclore la triste servitude qui les rend orphelins au sortir du berceau.

Dans ce court exposé, je n'ai pu qu'esquisser les traits généraux les plus saillants du caractère des Osmanlis. Mais il en est beaucoup, depuis le règne de Méhémet-Ali, qui sous l'influence d'une éducation

éclairée, et des exemples que leur donnent le vice-roi, tous les membres de sa famille et les grands seigneurs de sa cour, sont devenus à tous égards des hommes distingués et dignes de considération.

§ III.

LES COPHTES.

Conséquences de la conquête des musulmans sur leur situation. — Leur caractère. — Leur costume. — Leur esprit religieux. — Leurs églises. — Pélerinage à Jérusalem. — Leur clergé. — Mariages et funérailles. — Professions des cophtes.

21. *Conséquences de la conquête des musulmans sur leur situation.* — Les cophtes sont les habitants les plus anciens de l'Égypte. Ils diffèrent peu des Arabes au milieu desquels ils vivent depuis la conquête d'Amrou, et dont la plupart ne sont d'ailleurs que les descendants des Égyptiens, qui se sont peu à peu convertis à l'islamisme. Leur caractère se ressent de l'oppression sous laquelle ils ont vécu pendant douze siècles. Lorsque, par vengeance religieuse, ils appelèrent les sectateurs de Mahomet à venir les délivrer de la domination grecque, ils étaient loin de prévoir les tristes conséquences qu'aurait sur eux leur honteuse trahison. Ils crurent, en se livrant aux musulmans, se réserver par un traité des garanties, des droits, des avantages; mais, à peine les nouveaux conquérants furent-ils maîtres de l'Égypte,

qu'ils violèrent sans scrupule ces conventions, et tinrent sous le double joug politique et religieux ces sectaires bigots, qui avaient préféré à la domination de leurs coreligionnaires dissidents de Constantinople celle des ennemis du nom chrétien.

L'état d'abjection dans lequel ils ont végété pendant plusieurs siècles a fait chèrement payer aux cophtes la faute de leurs ancêtres.

22. *Leur caractère.* — Le caractère des cophtes est peu propre à les faire aimer des Européens : ils sont mélancoliques, taciturnes, sombres, et c'est sans doute à la sévérité de leur éducation et de leurs pratiques religieuses qu'il faut en attribuer la cause. De même que toutes les races qui ont vécu sous l'oppression, les cophtes sont dissimulés ; bas, rampants, serviles devant ceux dont ils ont à ménager la supériorité, ils sont fiers, durs, sévères envers leurs subalternes. Ils ont une aptitude particulière pour tout ce qui se rapporte au calcul et à la comptabilité. Aussi les Mamelouks, ces vaillants guerriers qui, comme nos anciens gentilshommes, n'estimaient que la science des armes et se faisaient un point d'honneur de leur ignorance, avaient-ils pris pour intendants de leurs maisons des cophtes, qui, seuls en Égypte, avaient conservé quelque instruction. Les fonctions administratives, que la force des choses obligeait les Mamelouks à leur céder, fournirent aux cophtes les moyens de se venger en quelque chose des vexations de tout genre que leurs dominateurs leur faisaient subir. Chargés de l'arpentage

des terres, du maniement des fonds, ils avaient de nombreuses occasions de frustrer le trésor de ceux qui les employaient. Du reste, ils faisaient ces concussions sans scrupule. Ils persistaient à se considérer comme les légitimes maîtres de l'Égypte, et ne voyaient dans les musulmans que des conquérants usurpateurs. Ces chrétiens oubliaient le mot de Jésus : « Rendez à César ce qui est à César. » Ils prétendaient, en détournant les fonds dont le maniement leur était confié, prendre leur bien là où ils le trouvaient.

23. *Leur costume.* — Les cophtes sont vêtus comme les musulmans; ils portent de préférence des couleurs sombres; dans les villes, ils aiment à se distinguer des musulmans par la couleur noire, bleue ou grise de leurs turbans. Les femmes cophtes voilent soigneusement leur visage, non-seulement en public, mais encore chez elles, même devant leurs plus proches parents.

24. *Leur esprit religieux.* — Les cophtes sont très-dévots. Ils suivent des pratiques austères; ils observent très-rigidelement plusieurs jeûnes, dont voici les principaux : l'un précède d'une semaine leur grand carême, appelé *lint*; il dure trois jours en commémoration de celui de Ninive, provoqué par la prédication de Jonas. Les plus fervents s'abstiennent, pendant les trois jours et les trois nuits, de toute nourriture. Leur principal carême, appelé *es-soun-el-kebir* (ou grand jeûne), n'était autrefois que de quarante jours; mais plusieurs patriarches l'ont augmenté successivement

jusqu'à cinquante-cinq. Durant cette période, ils s'abstiennent de toute nourriture animale, même du lait, des œufs, du beurre, du fromage, et ne se nourrissent que de végétaux. Ils célèbrent aussi l'avent, qui s'étend pendant les vingt-huit jours qui précèdent Noël. Un autre jeûne, appelé jeûne des apôtres, comprend la période qui s'écoule entre l'Ascension et le 5 du mois d'*ébid* (1), et célèbrent celui que firent les apôtres après la mort de Notre-Seigneur. Un troisième, appelé le jeûne de la Vierge, dure pendant les trois jours qui précèdent l'Assomption. En outre, les coptes jeûnent pendant toute l'année le vendredi et le samedi, excepté durant les cinquante jours qui séparent la Pâque de la Pentecôte. — Je ne rappellerai pas les nombreuses fêtes qu'ils célèbrent, ainsi que les cérémonies souvent bizarres qu'ils accomplissent pendant ces solennités.

25. *Leurs églises.* — Nous avons vu (2) qu'ils ont un très-grand nombre d'églises et de couvents. Leurs temples sont en général divisés en quatre ou cinq compartiments. La partie supérieure, le sanctuaire, contenant l'autel, est appelée *Heykel*; elle est séparée du reste de l'église par une barrière en bois, dans le milieu de laquelle est pratiquée une porte, que couvre un voile revêtu d'une large croix. Le compartiment qui vient ensuite est affecté aux prêtres, aux enfants qui servent d'acolytes, aux chan-

(1) Voir, pour le calendrier copte, le § sur *les divisions du temps, poids, mesures, monnaies usités en Égypte*.

(2) Tome 1, page 243.

tres et aux principaux membres de la congrégation. Il est également séparé par une boiserie des parties qui suivent, et dans lesquelles se place la foule. Les femmes ont aussi une espèce de chapelle qui leur est exclusivement consacrée, où elles sont cachées aux yeux des hommes. Le sol des églises est recouvert de nattes. Aux murs sont suspendues des peintures grossières qui représentent les saints et plus particulièrement le patron de l'église; mais les statues sont proscrites.

De même que les musulmans, les cophtes ôtent leur chaussure avant d'entrer dans leurs temples.

26. *Pèlerinage à Jérusalem.* — Un point de ressemblance religieuse qu'ils ont encore avec leurs compatriotes, c'est le prix qu'ils attachent au pèlerinage à Jérusalem.

Les chrétiens indigènes de l'empire ottoman, comme stimulés par l'exemple des musulmans, ambitionnent, eux aussi, le titre d'*hadjis*. La visite des saints lieux est regardée par eux comme très-méritoire. Ils la font par caravanes assez nombreuses et de manière à passer dans la ville sainte la semaine de la Passion et des fêtes de Pâques. Trois jours après la semaine sainte ils vont se baigner dans les eaux du Jourdain.

27. *Leur clergé.* — Les églises sont desservies par des moines, des diacres, des prêtres, des archiprêtres, des évêques, placés sous la juridiction d'un patriarche. Un cophte ne peut être prêtre s'il n'est marié. S'il vient à mourir pendant qu'il exerce les fonctions

sacerdotales, sa femme doit rester dans le veuvage; réciproquement, s'il survit à son épouse, il ne lui est pas permis de se marier en secondes noces. Pour être admis au sacerdoce, il doit être sans défectuosités physiques et âgé d'au moins trente-trois ans. Il vit du profit de l'industrie qu'il exerce. Il reçoit le caractère sacré des mains du patriarche ou d'un évêque.

Les moines sont condamnés au célibat. Ils sont soumis à un noviciat, qui met à l'épreuve leur patience et leur piété. Relégués dans des couvents situés au milieu des déserts, employés dans les fonctions les plus humbles, si, après cette épreuve, ils persévèrent dans leur résolution, ils sont admis dans la communauté. On récite sur les récipiendaires les prières des morts, comme si l'on voulait représenter par là qu'ils meurent au monde. Les moines sont très-nombreux; ils mènent une vie très-austère. Ils ne peuvent porter sur leur corps que des vêtements de laine. Ils se distinguent par une bandelette de laine bleue fixée sur la coiffure, descendant jusqu'au bas de la nuque et nommée *kaloucyeh*.

Il y a en Égypte douze évêques cophtes (*ouscoufs*). Ils doivent être choisis parmi les moines ou les prêtres célibataires, et continuent pendant leur épiscopat à suivre les pratiques sévères de la vie monastique.

Le patriarche (*el-balrak*) est le chef de l'église. Il occupe la chaire de saint Marc, qui, d'après les cophtes, convertit les Égyptiens au christianisme. Il porte le nom de patriarche d'Alexandrie, mais réside

au Caire. Il est choisi parmi les moines du couvent de Saint-Antoine, situé près de la mer Rouge. Un patriarche peut être nommé par son prédécesseur; mais il est en général désigné par le sort.

Lorsque le siège suprême est vacant, le supérieur du couvent de Saint-Antoine choisit dix ou douze des cénobites qu'il dirige, parmi ceux qu'il juge les plus dignes de remplir cette haute position. Il écrit leurs noms sur de petits morceaux de papier, qu'il roule et jette dans un sac. Un prêtre retire un de ces lots. Celui dont le nom sort est proclamé patriarche. Les patriarches portent un turban plus large que leurs coreligionnaires. Ils sont revêtus de riches étoffes; néanmoins ils sont soumis à des règles canoniques très-sévères : par exemple, ils ne peuvent pas dormir sans être réveillés à chaque quart d'heure. Ils exercent une grande influence sur toute la nation cophte. Leur autorité est très-respectée. On a souvent recours, dans les affaires civiles, à leur décision.

28. *Mariage et funérailles.* — Les cophtes se marient entre eux et ne contractent pas d'union avec des personnes d'une religion différente. Plusieurs des cérémonies du mariage sont les mêmes que celles que suivent les musulmans; comme eux, les cophtes attachent une sorte de déshonneur à la stérilité d'une femme. — Leurs funérailles n'ont rien de remarquable, ils emploient comme les musulmans les pleureuses salariées. Une femme porte le deuil de son mari pendant un an, et le mari pendant six mois

celui de sa femme; durant la période du deuil l'époux survivant ne peut pas se remarier.

29. *Professions des cophtes.* — Les cophtes ont beaucoup d'écoles, mais pour les garçons seulement; très-peu de femmes parmi eux savent lire. On enseigne aux enfants les psaumes de David, les évangiles, les épîtres des Apôtres. Les cophtes parlent arabe; ils ne comprennent presque plus, surtout ceux de la Basse-Égypte, la langue de leurs ancêtres. De même que du temps des Mamelouks, beaucoup de cophtes sont employés dans l'administration, dans l'arpentage, dans la perception des impôts. Dans les villes, ils exercent diverses industries; au Caire, ils sont tailleurs, orfèvres; dans la province de Menouf, ils font des nattes. Dans le Fayoum, ils travaillent à la distillation de l'eau de rose; à Siout, ils tissent le lin dans les villages; ils s'adonnent en général, comme les fellahs égyptiens, aux travaux agricoles.

§ IV.

JUIFS, ARMÉNIENS, GRECS, SYRIENS.

Pauvreté apparente des Juifs. — Mœurs. — Haine et mépris des musulmans pour les juifs. — Juifs de Damas. — Professions exercées par les israélites. — Arméniens. — Grecs. — Syriens.

30. *Pauvreté apparente des Juifs.* — Les juifs d'Égypte habitent principalement le Caire. Ils y ont un quartier à part dont les rues sont étroites, sombres,

sales, infectes; elles sont fermées par des portes guichetées, et ils se séquestrent complètement lorsqu'ils le veulent du reste de la population du Caire. Leurs maisons sont rapprochées, mal divisées et de pauvre apparence. Les juifs diffèrent moins sous le rapport physique des autres habitants de l'Égypte que les israélites d'Europe des nations au milieu desquelles ils vivent. En général, ils sont mal vêtus. On dirait qu'ils font ostentation de misère. Leurs habits sont sales et déchirés, leurs figures sont hâves; on attribue leur apparence malade à la consommation excessive qu'ils font d'huile de sésame.

31. *Mœurs.* — Les juifs du Levant ont en général le caractère et les mœurs qui les rendirent si odieux à l'Europe pendant le moyen-âge. Leur cupidité et leur avarice sont les mêmes, et c'est pour cela qu'ils s'efforcent de cacher à tous les yeux la fortune dont ils peuvent jouir, en affectant les dehors de la pauvreté. Ils sont ignorants, très-religieux et d'un fanatisme qui semble aigri et exalté par les nombreuses vexations, par les persécutions de tout genre dont ils ont été victimes jusqu'à ce jour. Ils sont actifs, souples, insinuants, industriels et ne dédaignent aucun moyen de faire les bénéfices les plus minimes. Leurs mœurs sont en général pures et sévères. Leurs femmes, comme celles des musulmans et des cophtes, sont scrupuleusement voilées. Il n'y a point parmi eux de courtisanes.

32. *Haine et mépris des musulmans pour les juifs.*
— La race israélite est celle qu'abhorrent et que mé-

présent le plus les musulmans. Ils croient que l'islamisme est plus haï par les juifs que par toute autre nation. Le Coran dit en effet : « Vous trouverez à coup sûr, parmi les juifs et les idolâtres, ceux de tous les hommes qui sont le plus violents dans leur inimitié contre les vrais croyants, et ceux-là seront les plus portés à entretenir des relations amicales avec les fidèles qui diront : Nous sommes chrétiens. » En parlant d'un ennemi acharné, les musulmans disent : Il me hait avec la haine des juifs. Dans le dernier siècle, il arrivait encore assez souvent que des israélites fussent mis à mort sur la simple accusation vraie ou fausse d'avoir prononcé contre le Coran des paroles irrespectueuses. Dégradée par une oppression aussi constante et aussi lourde, il n'est pas étonnant que la masse des juifs levantins ait contracté une foule de vices qui lui méritent en réalité le mépris avilissant dont on l'accable.

33. *Juifs de Damas.* — Aujourd'hui, le pacha a étendu sur eux la généreuse tolérance qu'il a montrée envers toutes les religions. Ils jouissent dans les États de Méhémet-Ali de plus de liberté et d'une protection plus efficace que dans toutes les autres parties de l'empire ottoman. La malheureuse affaire des juifs de Damas, qui a tant de retentissement en Europe, est une preuve frappante des améliorations que Méhémet-Ali a introduites dans le sort des juifs. On pourra s'étonner de cette assertion ; mais je dirai aux incrédules que dans une ville où la bigoterie musulmane est aussi profondément enracinée et aussi

brutalement féroce qu'à Damas, si, avant la conquête de la Syrie par le vice-roi, une accusation semblable à celle qui plane sur les juifs eût été portée contre eux, fondée ou non, elle aurait infailliblement appelé sur toute la population israélite d'épouvantables représailles et de ruineuses avanies. Que l'on suppose Damas au pouvoir d'un pacha tel que le Djezzar ou Abdala, qui se faisaient un jeu de la vie de leurs sujets rayas, jamais on n'eût pu espérer de pouvoir parvenir, après un examen éclairé, à une solution équitable de l'épouvantable procès qui compromet aujourd'hui plusieurs des israélites de Syrie. Tandis que le vice-roi prouvera, en donnant à cette malheureuse affaire toutes les garanties de la plus impartiale justice, que les basses accusations que l'on a portées contre son administration ne sauraient l'atteindre, et qu'il comprend les nobles inspirations de la philanthropie.

34. *Professions exercées par les israélites.* — Les juifs exercent en général les professions qui demandent le plus d'activité et dont les profits sont les plus difficiles et les plus périlleux. Les riches font l'usure, beaucoup d'entre eux sont banquiers (*serafs*), brocanteurs, courtiers, orfèvres, boutiquiers, etc. Il y a parmi les juifs un assez grand nombre de pauvres qui ne vivent que des aumônes que leur accorde la charité de leurs coreligionnaires.

35. *Arméniens.* — Les Arméniens ne sont pas très-nombreux en Égypte. Les familles qui s'y trouvent sont venues dans le pays à la suite des conquérants tures. On sait l'influence prépondérante que

les Arméniens, si puissants à Constantinople, ont exercée sur les affaires du gouvernement ottoman, et combien, par leurs richesses et les services pécuniers qu'ils rendaient aux pachas, ils avaient pris d'action sur l'administration des provinces; on aurait dit que l'empire ottoman était exploité de compte à demi par les Turcs et les Arméniens. Ceux-ci venaient partout à la suite des Osmanlis, et c'est ainsi qu'ils s'introduisirent en Égypte.

Les Arméniens n'ont pas, au Caire, de quartier spécial. Ils professent pour les indigènes à peu près les mêmes sentiments de hauteur que les Turcs, et ne frayent pas avec eux. Ils sont en général dans l'aisance. Ils exercent des professions mercantiles ou financières. Les principaux et les plus habiles sont serafs, beaucoup sont joailliers, tailleurs, pelissiers marchands, ouvriers en fer. Ils sont très-actifs, aptes aux affaires, au maniement desquelles ils sont formés dès leur jeunesse.

36. *Grecs*. — Il y a en Égypte deux classes de Grecs bien distinctes qui ne se sont jamais mêlées. L'une se compose des descendants des Grecs qui habitaient l'Égypte avant la conquête des Arabes. Ils ont conservé les traits caractéristiques de leur race. Ils ne parlent pas le grec; leur idiome est l'arabe. Les professions qu'ils exercent sont principalement celles de menuisiers, de marchands en détail, de tailleurs.

L'autre classe comprend ceux qui sont venus en Égypte depuis la conquête de ce pays par les Turcs.

Ils suivent presque tous la carrière commerciale.

Les Grecs habitent au Caire deux quartiers distants l'un de l'autre. L'un est nommé *Ardh-el-Roum*, et l'autre *Jouannieh*. Un assez grand nombre habitent le vieux Caire. La plupart suivent le rit grec schismatique; ils ont trois monuments religieux, qui sont : l'église de Saint-Nicolas, desservie par le patriarche; le couvent de Sainte-Catherine, à Jouannieh; et le couvent de Saint-George, au vieux Caire. Celui-ci attire surtout la vénération des fidèles. Il consiste en un château fortifié dont l'entrée est difficile, qui renferme une église à laquelle on parvient par un escalier étroit pratiqué dans un mur de forte construction, et une tour du haut de laquelle on domine toute la campagne environnante. Les musulmans, comme les chrétiens, conduisent les aliénés à ce couvent, au patron duquel ils attribuent la propriété de les guérir.

Pendant l'expédition de Morée, plusieurs jeunes Grecs prisonniers ont été vendus comme esclaves. Ils ont adopté la religion musulmane; quelques-uns occupent des grades importants dans l'administration et dans l'armée.

37. *Syriens*. — Il y a un siècle à peu près que les Syriens ont commencé à s'établir en Égypte, où les appelaient les nombreux rapports que la Syrie entretient avec cette contrée. Ils acquièrent bientôt, dans le commerce, des richesses importantes. C'est encore du négoce que vivent leurs descendants.

Les Syriens sont catholiques du rit grec; afin de

s'affranchir des vexations que suscitaient contre eux , dans l'exercice de leur culte , les patriarches schismatiques qui auraient voulu les absorber dans leur communauté, ils s'engagèrent à leur donner chaque année, à titre de présent , une somme de trois mille piastres.

Il y a au Caire environ trois mille chrétiens de Syrie, cinq à six cents à Damiette, deux ou trois cents à Alexandrie et à Rosette. Ils s'allient ordinairement entre eux, et perpétuent, avec leur race, leurs mœurs et leurs usages.

§ V.

ÉTAT POLITIQUE DES RAYAS.

38. On appelle *rayas* les populations indigènes qui ne professent pas la religion musulmane.

Dans la Turquie d'Europe, les rayas forment la partie la plus considérable de la population ; en Égypte, leur nombre ne s'élève pas au-dessus de deux cent cinquante mille âmes, et par conséquent leur état politique a, dans ce pays, une moins grande influence sur les affaires présentes et sur l'avenir du gouvernement que dans le reste de l'empire.

C'est une chose qui frappe l'observateur, et mérite d'être considérée comme une donnée très-importante, que le caractère transitoire que les Turcs ont imprimé à tout dans leur établissement politique. Il y a long-temps que l'on a dit qu'ils ne font

que camper dans leurs possessions ; nous avons vu, en parlant des mœurs des musulmans , que cette assertion n'est pas seulement une métaphore, qu'elle est encore vraie dans son acception propre.

Les Osmanlis n'ont donné à l'empire qu'ils ont fondé aucun élément de durée. Ils ont livré au caprice du hasard ou à l'arbitraire de la force leurs institutions administratives et militaires, si l'on peut appeler de ce nom une organisation grossièrement ébauchée. Ils n'ont pas compris que, pour prendre de solides racines dans leurs nouvelles conquêtes, il ne s'agissait pas seulement d'occuper le sol, mais surtout d'en absorber en eux les habitants par la fusion des religions, des institutions, des races. Les barbares qui envahirent l'Europe lors de la chute de l'empire romain se convertirent à la religion des vaincus, inspirèrent leurs codes de leur législation, s'assimilèrent leur langue, et de cette fusion féconde, vivifiée par l'incubation du temps, sont sortis, avec notre état social actuel et les progrès modernes, les génies divers des nationalités européennes. Les Ottomans, au contraire, infatués de la supériorité de leur croyance, ne firent aucune concession aux vaincus, qu'ils tinrent humiliés sous leur joug, et demeurèrent complètement séparés d'eux. Il n'y eut donc pas, dans l'empire ture, combinaison d'un élément de force, d'énergie vivace, promesse d'avenir, apportée par les conquérants, et d'un élément de civilisation, héritage du passé, conservé par les vaincus ; il n'y eut pas, comme cela s'était passé en Eu-

rope, au moyen-âge, infusion d'un sang neuf et généreux dans un corps d'où la vie s'en allait; mais il y eut juxtaposition stérile d'un élément barbare immobilisé dans sa présomptueuse ignorance, à côté des ruines d'une société détruite par une décadence de plusieurs siècles.

Ainsi établi, l'empire ottoman s'était fermé toute voie au progrès, il n'avait aucune garantie intrinsèque de durée. Il renfermait deux races placées en présence l'une de l'autre, en contact quotidien, mais avec des intérêts contraires, des mœurs différentes, des idées opposées, se méprisant ou se haïssant. Il n'y avait pas dans l'empire un peuple unique, mais, dans le même état, deux nations, dont l'une possédait, à défaut de la puissance dans le présent, la supériorité du nombre. — Or, l'unité nationale est la condition exclusive de la vitalité des empires; il n'y a d'avenir que là où elle se trouve.

Les conséquences que peut avoir la profonde division qui scinde en deux grandes parts les populations de la Turquie, ont frappé tous les esprits sérieux. « La population des rayas, dit M. Urquhart (1), a une importance et une puissance politique telles, qu'elle peut arrêter la régénération de l'empire ottoman. »

Que l'on remarque la différence qu'il y a, sous ce rapport, entre l'Égypte et le reste de la Turquie. — L'Égypte n'a pas de dissensions intérieures à redouter, elle ne peut craindre que la moitié de ses habi-

(1) *La Turquie et ses ressources.*

tants appelle à son aide l'invasion étrangère pour renverser la domination de l'autre moitié. Je suppose qu'il y ait quelque raison dans les accusations que les ennemis de l'Égypte portent contre sa situation actuelle; mais je veux qu'ils reconnaissent qu'elle forme une partie bien distincte de l'empire ottoman, la seule partie qui ait de l'avenir, parce que c'est la seule dans laquelle on trouve l'unité de race.

Les rayas ne participent ni aux mêmes charges, ni aux mêmes avantages politiques que les musulmans. Ainsi, ils ne contribuent pas de leur personne à la défense du pays. En revanche, ils ne jouissent pas de l'égalité civile et paient des impôts particuliers, etc. Opérer un rapprochement entre les rayas et les musulmans en accordant à ceux-là l'égalité des droits, tel est le but que doit se proposer en Turquie toute politique prévoyante et qui veut sincèrement la régénération de l'empire ottoman. C'est vers ce résultat que paraît tendre celui des conseillers du sultan qui se distingue le plus par ses idées libérales, Reschid-Pacha. Je souhaite ardemment que les projets généreux dont le hatif-shérif de Gul-Hané a été l'expression, puissent être menés à bonne fin. Pour ma part, si j'avais à donner un avis au vice-roi d'Égypte, je lui conseillerais d'établir l'égalité civile et politique entre ses sujets musulmans et ses sujets rayas. Cette œuvre aurait pour lui moins de difficultés et d'embarras que pour la Porte; car dans ses États les rayas sont bien moins nombreux, bien moins puissants, bien moins redoutables aux musul-

mans que dans le reste de la Turquie. Sa tentative serait très-utile comme expérience pratiquée sur une échelle peu considérable ; elle préparerait le reste de l'empire ottoman à une révolution qui , dans son intérêt , doit s'opérer le plus tôt possible. Ici encore Méhémet-Ali prendrait l'initiative de l'exécution d'une mesure progressive et réformatrice , et commencerait pour la Turquie un nouvel ordre de choses. D'ailleurs il ne ferait que se continuer lui-même ; il a déjà fait beaucoup pour l'émancipation des rayas en les admettant à remplir des charges importantes dans l'administration , et en choisissant parmi eux les préfets de ses départements.

§ VI.

LES FRANCS.

Consuls. — Négociants. — Marchands. — Industrie's. — Les employés du gouvernement. — Mœurs des Fracs. — Les voyageurs. — Leurs impressions. — Reproches qu'ils méritent. — Conseils.

On donne dans tout l'Orient le nom de Fracs aux sujets des différentes nations chrétiennes , à tous ceux qui portent l'habit européen. Nous avons vu , en parlant de la population de l'Égypte , que le nombre des Fracs s'y élève à six mille environ.

Il y a parmi la population franque diverses catégories formant des groupes distincts , dont je vais parler successivement.

39. *Consuls.* — La première est celle que compo-

sent les consuls, leurs chanceliers et les divers officiers attachés aux consulats; c'est la classe la plus honorée par les indigènes.

Il y a en Égypte des consuls-généraux qui résident à Alexandrie; les diverses puissances représentées par des dignitaires de ce grade sont la France, la Russie, l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse, l'Espagne, la Suède, la Sicile, la Sardaigne, la Hollande, la Belgique, le Danemarck et la Toscane.

Ces hauts fonctionnaires ont, blasonnées sur les portes de leurs hôtels, les armes de leurs gouvernements respectifs; au bout d'un mât placé sur le faite de leurs maisons flotte le drapeau national.

Le Caire a des vice-consuls : l'importance de cette ville demanderait que la France y entretînt un consul de première classe, ne fût-ce que pour qu'un traitement plus élevé permît à l'envoyé français de tenir une représentation plus considérable et d'être revêtu par conséquent d'une dignité plus haute aux yeux des indigènes qui proportionnent leur respect aux preuves extérieures de la puissance et de la richesse. Les principales puissances ont à Damiette, à Rosette, à Suez, à Kenneh et à Kosseyr, des agents choisis d'ordinaire parmi les chrétiens du pays.

Les consuls ont à remplir, dans le Levant, une autre mission qu'en Europe. A l'époque où les capitulations qui régissent nos rapports avec l'empire ottoman ont été conclues, il y avait une telle dissemblance entre les mœurs et les institutions des Turcs et celles des nations européennes, qu'il fût néces-

saire de soumettre les Francs à des réglemens spéciaux; d'élargir les attributions des consuls, de leur donner des prérogatives plus considérables, d'en faire comme les chefs de leurs nationaux, chargés de veiller parmi eux à l'exécution des lois de la métropole, tenus d'ailleurs à les protéger avec une sollicitude plus vigilante encore que dans toute autre contrée; car la barbarie des Turcs les soumettait, dans ce temps-là, à de fréquentes vexations, dont la répression demandait de la part des consuls une vigueur et une activité sans relâche. Jusqu'à ce que les mœurs et les institutions de l'empire ottoman se soient mises en harmonie avec celles de l'Europe, les consulats du Levant devront conserver leur caractère spécial.

De leur côté, les consuls-généraux d'Alexandrie se distinguent encore de ceux du Levant. Le rang que l'Égypte a pris dans le monde politique, depuis que Méhémet-Ali veille à ses destinées, a élevé la position du consul-général d'une grande puissance, auprès du vice-roi, au niveau des postes diplomatiques les plus importants. Les consuls-généraux de France, d'Angleterre, de Russie et d'Autriche sont, dans le fait, de véritables ambassadeurs. Ils ne se bornent pas à couvrir de leur protection les intérêts commerciaux ou civils de leurs compatriotes, ils entretiennent de fréquents rapports avec le vice-roi, ont à lui faire des communications de la part des cabinets qu'ils représentent, et traitent avec lui des questions politiques difficiles et d'un haut intérêt.

Le nouveau caractère qu'a reçu depuis ces der-

nières années le consulat général d'Alexandrie demanderait donc que l'on en fit une position vraiment diplomatique, et que l'on confiât à un chargé d'affaires la gestion de nos intérêts politiques en Égypte. L'Angleterre et la Russie entretiennent déjà des agents spéciaux; il serait digne de la France de se mettre au niveau de ces puissances. La France, qui a pris avec tant de zèle sous sa protection les intérêts de l'Égypte et les glorieux efforts de Méhémet-Ali, prouverait, du reste, en se faisant représenter à Alexandrie par un chargé d'affaires, qu'elle voit et entend que l'on voie en lui plus qu'un pacha ordinaire.

La France aurait également à suivre l'exemple de l'Angleterre, en séparant, dans les fonctions du consul-général, celles qui sont politiques de celles qui sont commerciales, pour confier ces dernières à un consul particulier. Les affaires commerciales sont en effet très-importantes. Dans l'état des choses, le consul-général qui doit les diriger est surchargé d'occupations, d'autant qu'il a en outre sous sa dépendance tous les consulats de l'Égypte et de la Syrie.

Le consul-général est à la tête de l'espèce de colonie formée par ses compatriotes, qui résident dans la circonscription de son autorité. Il les régit d'après les ordonnances en vigueur dans les Échelles; il juge, avec le concours des députés de sa nation, nommés par les notables, les affaires civiles et criminelles. Dans les circonstances où une manifestation publique l'exige, pendant les jours de fêtes et de cérémonies,

il paraît en public avec les insignes de sa dignité et entouré de députés choisis parmi ses nationaux.

Le consul français a sous sa protection tous les couvents de Terre-Sainte. Les établissements de la Propagande sont protégés par le consul d'Autriche.

Il est très-important, pour augmenter la considération de nos consuls dans l'empire ottoman, de leur fournir les moyens d'avoir une représentation à la hauteur de la dignité dont ils sont revêtus et de la grande nation qui les envoie. — On ne saurait trop désirer également que l'autorité consulaire fût armée de beaucoup de vigueur et qu'il ne fût permis dans aucun cas à nos nationaux de s'y soustraire ou de la mépriser. Il faudrait que nos consuls pussent exercer une sévère police, purger la colonie qu'ils dirigent des fripons et des intrigants sans aveu, qui compromettent le nom de la nation à laquelle ils appartiennent en exploitant avec effronterie la crédulité d'un peuple ignorant, en exerçant des fonctions importantes auxquelles ils n'ont aucun titre, et en usurpant des qualités qui ne leur ont jamais appartenu. On devrait aussi exiger des voyageurs un respect plus rigoureux pour l'autorité du consul.

40. *Négociants.* — La seconde catégorie des Francs est celle des négociants. Ils séjournent principalement à Alexandrie. On en compte environ quarante, dont plusieurs sont établis dans le pays depuis de longues années avec leurs familles. Dans ce nombre je ne comprends pas les marchands en détail; mais il faut joindre à cette classe celle des commis, qui

vivent en général dans la demeure de leurs patrons.

41. *Marchands*. — La troisième classe se compose des marchands. On compte à Alexandrie une centaine de magasins tenus par des Européens. Il y a des magasins d'étoffes, de mercerie, de verrerie, de quincaillerie, de bijouterie et de nouveautés; plusieurs de ces établissements sont très-bien fournis. Les magasins de nouveautés se tiennent au courant de toutes les modes d'Europe.

Il y a à Alexandrie huit ou dix restaurants français, anglais, italiens, assez bien tenus. On y trouve également de beaux cafés, où l'on sert à l'européenne le chocolat, le café, les liqueurs; où, pendant l'été, on va prendre des glaces faites avec de la glace apportée de la Caramanie. Plusieurs confiseurs francs trouvent assez de chalands à Alexandrie pour y exercer leur industrie d'une manière lucrative. Le Caire contient également quelques restaurants européens.

42. *Industriels*. — La classe des industriels se compose de charpentiers, maçons, serruriers, ferblantiers, chaudronniers, carrossiers, orfèvres, bijoutiers, horlogers, cordonniers, tailleurs, chapeliers; elle comprend des modistes pour les dames.

La dernière classe renferme les domestiques, les hommes de peine, etc.

43. *Employés du gouvernement*. — Les Européens au service du gouvernement forment une catégorie à part. Ils ne sont pas aussi nombreux qu'on pourrait le croire. On compte parmi eux environ deux cents médecins ou pharmaciens. Une vingtaine d'in-

structeurs militaires se rangent dans cette classe, tandis qu'on a cru en Europe qu'il y en avait plusieurs centaines et même des milliers. Il est vrai qu'ils étaient plus nombreux lors de l'organisation des troupes régulières et de la marine ; mais, depuis lors, les soldats égyptiens ont été assez bien formés pour n'avoir plus besoin de recourir aux leçons des étrangers et pour se dresser eux-mêmes au maniement des armes et aux manœuvres. Il y a dans les écoles de vingt à vingt-cinq professeurs européens ; la plupart sont français. Les ateliers et les fabriques du gouvernement renferment aussi quelques directeurs et quelques ouvriers français, anglais ou italiens. L'administration compte parmi ses employés quelques Franks. On voit donc que le nombre des Européens qui sont au service du vice-roi n'est pas aussi considérable qu'on aurait pu se l'imaginer. Il est facile de concevoir que Méhémet-Ali ait à cœur de se servir le plus possible de ses sujets et de s'affranchir de l'espèce de tutelle sous laquelle l'Égypte était tenue, tant qu'elle a eu besoin de demander presque tout à l'Europe. Ce désir patriotique est louable. Je pense néanmoins qu'il a été poussé trop loin. Il ne faut pas se dissimuler que, si l'on veut conserver les institutions nouvelles, assurer le maintien des résultats obtenus et parvenir à de nouveaux progrès, le concours des Européens sera long-temps encore nécessaire, indispensable.

44. *Mœurs des Franks.* — L'ensemble des Européens dont je viens d'énumérer les principaux grou-

pes forme une espèce de colonie réunie presque toute entière dans les mêmes quartiers. La distinction des rangs y est sévèrement observée, et l'étiquette poussée très-loin. Les membres de chaque classe ne dépassent pas dans leurs relations le cercle que leur tracent leurs fonctions, leur état, leur fortune. La classe opulente se distingue par cette largeur dans la représentation, par cet entrain dépensier que l'on rencontre toujours au milieu des sociétés coloniales. Elle recherche le luxe dans les ameublements et dans le costume, et tient à suivre pas à pas, dans toutes leurs variations, les modes parisiennes. Elle aime les plaisirs et les fêtes ; elle se réunit souvent dans de brillantes soirées et dans des bals auxquels président ordinairement l'opulence et le bon goût. Il y a même à Alexandrie deux petits théâtres fort jolis, l'un consacré à la représentation des pièces françaises, l'autre à celle des ouvrages italiens. Ils ont été construits aux frais de plusieurs amateurs qui les exploitent eux-mêmes. Les Francs sont hospitaliers, et, par leur courtoisie pleine de prévenances, savent rendre leur hospitalité très-aimable aux étrangers. Ils sont généreux ; il n'est pas rare que plusieurs donnent à des malheureux qui se trouvent souvent en Égypte dénués de toutes ressources, des secours de 300 à 500 francs. Pour soulager des compatriotes infortunés, ils font souvent parmi eux des collectes qui produisent bientôt des sommes assez importantes. Les Européens d'Alexandrie ont élevé dans cette ville un hôpital qu'ils entretiennent à leurs

frais et dans lequel sont recueillis les ouvriers, les marins et tous les Francs qui n'auraient pas les moyens de se faire soigner à domicile pendant leurs maladies.

Les mœurs sont assez relâchées dans la société franque ; les intrigues d'amour n'y sont pas rares ; cependant il ne manque pas de personnes honorables qui suivent scrupuleusement les lois de la morale , observent avec soin toutes les convenances et donnent de vertueux exemples.

45. *Les voyageurs.* — Outre les Européens dont nous venons de parler, il y a toujours en Égypte un nombre flottant de voyageurs dont les mœurs, le caractère, les projets donnent matière, sous plusieurs rapports, à des observations assez piquantes.

Des motifs différents peuvent décider les Européens à venir visiter l'Égypte. Les uns, ce sont les véritables touristes, cherchent à utiliser les loisirs que leur donne la fortune, en butinant de l'instruction, ou en allant chercher des délassements partout où leur curiosité les appelle. D'autres, ce sont des artistes ou des littérateurs, viennent déchiffrer des énigmes scientifiques, ou demander des inspirations à la plus antique patrie des arts, à une terre favorisée de la nature, riche en attrayantes excentricités, et sur laquelle planent des souvenirs vieux de plusieurs milliers d'années. D'autres encore viennent en Égypte à la poursuite de la fortune ; ceux-ci sont des militaires, des négociants, des médecins, des ingénieurs, et surtout des hommes à idées, des faiseurs

de projets, propriétaires de secrets merveilleux, dont les inventions, repoussées en Europe, espèrent s'enraciner dans une terre vierge, et y trouver des intelligences faciles à façonner aux choses nouvelles.

Parmi les personnes qui viennent en Égypte pour leur agrément, il en est dont le nom est illustre ; celles-là sont traitées avec la haute distinction qu'elles méritent. Le vice-roi exerce envers elles une hospitalité magnifique et leur témoigne les attentions les plus délicates. Souvent il leur donne pour logement un de ses palais, ou les fait héberger dans la demeure d'un de ses grands officiers. On se rappellera à ce sujet le brillant accueil qu'ont reçu, entre autres, le duc de Raguse et le prince de Puckler-Muskau, et plus récemment encore le prince Louis, frère du roi de Naples.

Les voyageurs qui, sans avoir de grands titres ou une haute renommée, sont riches ou dans l'aisance, parcourent le pays en pleine sécurité et jouissent de tous les agréments que l'on peut s'y procurer, au moyen d'un firman (1) du vice-roi, espèce de passe-

(1) Ce firman est ainsi conçu :

De notre divan, l'an de l'hégire, le...

Notre ancien ami (nom de sa nation), M. N., se rendant dans nos domaines pour visiter les lieux d'antiquités, et autres lieux curieux et utiles à ses recherches, il nous a été présenté par son consul, en foi de quoi nous lui avons délivré notre firman pour lui servir et valoir pendant son voyage dans l'étendue de nos domaines. Les moudyrs, māmours et tous magistrats civils et militaires à qui ce firman sera présenté ne doivent pas négliger de lui accorder les

port que l'on obtient toujours par l'intermédiaire du consul de la nation à laquelle on appartient.

46. *Impressions des voyageurs.* — Les impressions que l'Égypte laisse dans l'esprit des touristes sont diverses, et varient suivant les caractères des voyageurs.

Les uns arrivent sur les bords du Nil avec des idées préconçues; ils s'imaginent trouver en Égypte, avec le confortable européen et les avantages matériels que procure la civilisation, outre des antiquités curieuses, des mœurs empreintes d'un caractère original, dans l'observation desquelles ils se promettent de piquantes jouissances. Mais, dès qu'ils sont convaincus que le pays des pyramides, des sphinx et des obélisques n'a aucune de ces commodités qui rendent en Europe les voyages si faciles; lorsqu'ils savent que l'on ne peut aller aux pyramides en chemin de fer et qu'aucune route royale, départementale ou vicinale ne relie à Alexandrie ou au Caire les magnifiques ruines de Karnac et de Louqsor, alors leur désappointement change tout-à-coup en amères récriminations, en une antipathie outrée, les préventions favorables qui les berçaient à leur arrivée en Égypte;

égards, les soins et les services qui pourront lui être agréables, afin qu'aucune plainte ne nous soit portée par le voyageur. Nous vous recommandons qu'aucune insulte ni tort ne lui soit fait par les fellahs et autres, et de lui procurer tout ce dont il pourra avoir besoin en ne payant qu'au taux du pays pour les montures, barques, provisions, etc.; je regarderai comme rendus à moi-même tous les services que vous lui rendrez.

bientôt toute chose se transforme en mal à leurs yeux. Peu leur importe que le ciel soit beau, que ses teintes soient admirablement pures, si le soleil est brûlant, la chaleur insupportable. Songeraient-ils à jouir de la sérénité des nuits, qui enivre de jouissances le corps et l'âme, lorsque, en revanche, des vents, qui font tourbillonner les trombes de poussière, leur préparent pendant le jour d'affreux tourments? Le sol est fertile, disent-ils, mais le paysage d'une monotonie désespérante; puis qu'est-ce qu'une mince bande de terres fécondes perdue au milieu d'un océan de stériles solitudes? Les monuments antiques sont grandioses; les souvenirs qu'ils rappellent parlent à l'intelligence et au cœur; mais les villes actuelles sont laides; les populations qui les habitent, hommes et femmes en chemise, enfants nus et malades, tout cela est hideux à voir. Ajoutez le désagrément de se trouver au milieu d'un peuple qui parle une langue bizarre et difficile, obstacle continu qui suscite des ennuis à chaque instant. — Aussi, pour peu que ces voyageurs, dont les rêves sont déçus, ne soient pas d'humeur endurante, mécontents de tout, ils ne soupirent qu'après le moment où l'Égypte disparaîtra derrière la quille du navire qui les emportera loin de cette terre maudite. De retour chez eux, ils se vengeront de leur désillusionnement, en la décrivant à toute occasion; et, s'ils écrivent leur voyage, ils la représenteront sous des couleurs fausses et injustes.

D'autres touristes sont aussi exagérés dans des sentiments contraires. Enthousiastes de ce qui est

nouveau pour eux , avides d'émotions , ils trouvent tout bien , admirent tout , se passionnent pour chaque chose. Tout plaît également à la curiosité bienveillante de ceux-là : l'aspect particulier du pays , la physionomie singulière des villes et celle des habitants. Aussi se hâtent-ils d'imiter les manières des musulmans et d'endosser leur costume. C'est même une mode assez générale parmi les nouveaux arrivés de se revêtir le plus tôt possible des habillements orientaux. Quoique l'on soit autant respecté et peut-être plus sous le vêtement européen , ils cherchent à excuser leur caprice par des motifs plausibles de convenance , lorsqu'au fond ils ne brûlent que de satisfaire une fantaisie. Ils ont hâte de se voir dans le large pantalon , de rouler un turban autour de leur tête et de porter au côté un sabre recourbé. En fait de costume , ceux qui ont la prétention d'être artistes poussent le culte de l'ancien vêtement des musulmans jusqu'à se singulariser d'une manière ridicule. Ils déplorent que les Orientaux aient abandonné quelques-uns de leurs usages pour les remplacer par les nôtres : — aujourd'hui on ne porte plus , dans la haute société , le turban , qui n'est resté en usage que parmi les hommes de basse classe ; — ils en entourent leur tête ; de même , ils préfèrent l'ancien cordon de soie au ceinturon de cuir par lequel les Orientaux retiennent maintenant leur sabre. Quelques-uns exagèrent l'imitation jusqu'à aller pieds nus. On dirait qu'ils ne savent plus s'asseoir sur une chaise et qu'il faut qu'ils se fassent violence

pour ne pas s'accroupir, les jambes croisées, sur les divans. Mais, en dépit de leurs prétentions, les manières orientales et le port du costume musulman demandent un apprentissage. Une certaine affectation de singularité dans le choix et l'arrangement des diverses parties de l'habillement, la gaucherie des gestes, le caractère de la démarche, trahissent les novices, et font reconnaître aussi sûrement les Européens sous le déguisement oriental que sous l'habit franc.

Mais il y a, parmi les voyageurs, des hommes sérieux dont l'esprit est modéré, impartial, équitable, et que leur imagination n'emporte pas fougueusement aux extrêmes; des hommes tolérants qui comprennent la vraie situation des peuples orientaux, apprécient à leur valeur, ni trop ni trop peu, le pays et ses habitants, les personnes et les choses, savent se plier sans répugnance comme sans affectation aux exigences des lieux et à l'empire des coutumes, et, en définitive, peuvent porter un jugement droit sur l'Égypte, que la disposition de leur intelligence leur a permis d'étudier avec fruit.

47. *Les hommes à projet.* — Les hommes à projet qui arrivent en grand nombre sont munis de beaucoup de lettres de recommandation. Les militaires ont toujours à proposer un nouveau système de tactique, une manière jusque-là inconnue de faire la guerre; les artilleurs apportent des projectiles propres à embraser les places fortes, à incendier des flottes. L'un viendra révéler au gouvernement égypt-

tien un bateau sous-marin. L'autre proposera un système hydraulique gros de promesses merveilleuses, ou des machines d'une prodigieuse puissance. En fait de systèmes hydrauliques surtout, des milliers d'essais ont été faits, qui ont presque tous échoué contre l'exécution.

Nous avons vu aussi en Égypte des médecins charlatans, dépositaires de secrets dont ils vantaient les miraculeux effets. Un homœopathe est venu apporter un spécifique infailible contre les trois principales maladies endémiques, la dysenterie, l'ophthalmie et la peste. Il proposait de supprimer les ambulances, et, de par lui, il aurait suffi à chaque médecin d'avoir dans sa poche une petite boîte à médicaments pour soigner et guérir tous les malades d'un régiment ou d'un hôpital. Il est vrai qu'il faisait grâce aux maladies chirurgicales, et que les atteintes du boulet, des balles ou de l'arme blanche échappaient à son omnipotence qui consentait à en laisser le traitement à la médecine vulgaire. Un autre célèbre hableur, dont l'ambition était moins vaste sinon moins outre-cuidante, se bornait à délivrer l'Égypte de l'ophthalmie ; plus heureux et plus adroit que les autres intrigants de sa sorte, celui-là a eu, pendant quelque temps, le talent d'éblouir son monde et de faire des dupes.

Il faut avouer qu'il y a chez les Européens une extrême facilité à se laisser tromper par les aventuriers, ce qui provient peut-être de la complaisance irréflechie avec laquelle on donne des lettres de re-

commandation aux personnes qui s'expatrient et qu'on ne connaît pas assez. Aussi, a-t-on souvent reçu avec beaucoup de distinction, comme de très-grands seigneurs, des escrocs que l'on a eu à rougir d'avoir admis dans sa compagnie. Je pourrai rapporter à ce sujet une foule d'aventures plus piquantes les unes que les autres. Qu'il me suffise de parler de celle du célèbre baron de Wulfenghen, que son titre féodal et de puissantes recommandations firent accueillir par toute la société d'Alexandrie. Notre habile aventurier commença par se loger magnifiquement, par faire de grandes dépenses, par recevoir chez lui ; il ne parlait que de ses châteaux et de ses rentes. Chacun s'empressait d'aller au-devant de ses souhaits. C'était à qui lui offrirait sa bourse. Les plus belles réunions avaient lieu chez lui, et chacun était fier d'être admis chez le baron, qui, d'ailleurs, homme d'esprit à belles manières, recevait avec courtoisie les plébéiens démesurément flattés de la condescendance avec laquelle daignait les admettre ce noble seigneur. On se disait : je vais chez le baron, avec autant d'orgueil que si l'on eût été invité à aller à la cour.

La déception fut grande, lorsque les soupçons s'éveillant sur le haut personnage, et celui-ci étant à bout de ses ressources et de ses expédients, on apprit un beau matin, de sa bouche même, que ses prétendues richesses et ses châteaux en Allemagne n'avaient jamais existé que dans sa conversation et dans la crédulité de ses courtisans bénévoles. Ceux-ci en furent quittes pour leurs frais d'obséquiosité et leurs

avances qui ne s'étaient pas élevées à moins de cinquante ou soixante mille francs. Ce n'était pas une petite moisson pour l'agréable séjour de quinze à dix-huit mois qu'avait fait à Alexandrie le baron de Wulfenghen.

48. *Reproches mérités par les voyageurs.* — Beaucoup de voyageurs qui visitent l'Égypte méritent des reproches quelquefois assez graves.

L'une de leurs fausses préventions est d'arriver dans le pays avec l'idée que les Européens qui y sont établis sont arriérés et que seuls ils apportent avec eux la science et les lumières. Sans connaître les lieux et les hommes, quelques-uns tranchent avec suffisance les questions d'administration, et n'hésitent pas à donner des conseils au vice-roi lui-même sur les affaires du gouvernement. Ils accusent à la légère les Européens employés, d'incapacité ou d'ignorance, parce que certaines choses n'ont pas été faites d'après leur manière de voir, soit qu'elles ne conviennent réellement pas au pays, soit que des obstacles impérieux en aient empêché la réalisation. Fraîchement imbus des lectures qu'ils ont faites pour se préparer à leur voyage, ils s'imaginent d'ailleurs mieux savoir l'Égypte que ceux qui l'habitent depuis de longues années.

Plusieurs montrent pour les usages du pays un mépris inconvenant et absurde; ils se font un plaisir et comme un point d'honneur de les violer, et abusent trop de la liberté que le vice-roi accorde aux Européens. J'en ai vu qui voulaient outre-passer les

consignes militaires, parce qu'elles les contrariaient dans leur manière de voir ou d'agir.

Il en est qui se conduisent envers les malheureux Arabes avec une brutalité cruelle et indigne de la civilisation à laquelle ils appartiennent. Ils les considèrent comme de misérables parias, en dehors de l'espèce humaine, et s'imaginent qu'il ne faut leur parler d'autre langage que celui du bâton; aussi, dès leur arrivée, se munissent-ils d'un *courbach*, dont ils frappent, impitoyablement et sans prétexte raisonnable, comme des bêtes de somme, les portefaix chargés de leurs paquets et de leurs malles, les âniers, les mariniers du Nil, qui conduisent leurs bagages, etc.

On connaît la sévérité avec laquelle les rapports des chrétiens avec les femmes musulmanes sont interdits et punis dans tout l'empire ottoman. Ce crime a été regardé comme si grand par les musulmans, que les capitulations mettent en dehors de la tutelle protectrice des consuls les Européens qui s'en rendent coupables. En Égypte, la tolérance, en tout ce qui concerne les mœurs, est plus grande que dans le reste de la Turquie. S'il y est arrivé que les agents de la police aient arrêté quelques Européens, surpris en flagrant délit avec des femmes du pays, ils ont presque toujours été relâchés sans souffrir aucun châtiment. J'ai vu des Francs qui, au lieu d'apprécier cette tolérance, en abusaient au-delà de toute expression.

49. *Conseils aux voyageurs.*—Les voyageurs qui viennent visiter l'Égypte n'ont, à leur arrivée à Alexan-

drie, qu'à se présenter à leur consul pour obtenir le firman protecteur qui leur permet de parcourir le pays. S'ils ne sont pas spécialement recommandés à quelqu'un de leurs compatriotes qui veuille leur donner l'hospitalité, ils trouvent dans cette ville des hôtels et des restaurants convenables, à peu près de toutes nations.

Pour se rendre au Caire, ils doivent louer une barque qui les conduit, par le canal de Mahmoudieh, jusqu'au Nil. C'est un trajet que l'on fait en douze ou quatorze heures. On débarque à la prise d'eau du canal, à l'Atfeh, tout près de Fouah. Là, on entre dans une autre barque pour remonter le Nil jusqu'au Caire; cette nouvelle traversée, allongée par les sinuosités du fleuve, dure, lorsqu'on est favorisé par le vent, deux ou trois jours; mais lorsque le vent est contraire, on fait quelquefois huit jours et même (on en a vu des exemples) quinze jours de navigation. Quelque pénible que puisse paraître un voyage aussi lent, il vaut mieux encore s'exposer à ses chances que de faire la route par terre; celle-ci est beaucoup plus fatigante, car il n'y a pas, entre le Caire et Alexandrie, de service de transport organisé.

Le prix de la location des barques pour aller de l'une de ces villes à l'autre est de 50 à 60 francs; il varie d'ailleurs suivant la grandeur ou la beauté du bateau que l'on choisit; si plusieurs voyageurs se réunissent, le prix divisé entre eux se réduit pour chacun à une assez chétive somme.

On débarque à Boulaq, faubourg et port du Caire.

Le voyageur doit passer de huit à quinze jours dans la capitale de l'Égypte. Cinq ou six lui suffiraient au besoin pour visiter ce qu'elle offre de remarquable aux étrangers : ses mosquées, ses bazars, ses hôpitaux, ses arsenaux, ses fabriques, ses écoles, ses cimetières extérieurs, puis, dans les environs, les pyramides de Giseh et celles de Sakkarah.

Il fait ensuite ses préparatifs afin de monter dans la Haute-Égypte, où se trouvent les appâts les plus attrayants pour la curiosité des touristes. Avant tout, il faut se procurer une barque : la location en varie de 1000 à 1800 piastres par mois (de 250 à 450 fr.); moyennant ce prix, l'équipage de l'embarcation doit se nourrir à ses frais. Il convient de faire un contrat avec le reïs (patron de la barque), afin de pouvoir invoquer au besoin devant les autorités locales l'exécution des arrangements conclus. Il est plus avantageux de traiter d'une barque au mois que de la prendre à la journée; on doit emporter avec soi quelques provisions, telles que du café, du sucre et plusieurs autres objets qu'on ne pourrait se procurer dans l'intérieur des terres. On trouve à acheter partout sur la route, à très-bon marché, de la viande, des légumes, des fruits, des œufs, du laitage, etc.

Il est indispensable, avant de quitter le Caire, d'engager à son service un drogman, homme du pays, qui puisse servir d'interprète et connaisse les langues turque et arabe. On peut avoir un bon

drogman à cent cinquante piastres par mois. Ces interprètes qui n'ont pas, à beaucoup près, l'habileté et l'érudition des cicérones italiens, et qui ne savent même rien des monuments que le voyageur va visiter, sont nécessaires à celui-ci, non-seulement pour communiquer avec les gens du pays, mais encore pour porter aux autorités les réclamations qu'il serait dans le cas de faire.

Si au départ du Caire on a le vent favorable, il convient de remonter le Nil jusqu'au point extrême de l'Égypte, où l'on veut pousser ses excursions. Il est toujours beaucoup plus facile de redescendre le fleuve et de s'arrêter à son gré dans les lieux principaux qui se trouvent échelonnés sur les deux rives.

50. *Caractères des diverses nations franques en Égypte.* — Parmi les Européens voyageurs ou sédentaires que l'on rencontre en Égypte, il en est de toutes nations : des Français, des Anglais, des Allemands et surtout des Italiens que les révolutions de Piémont et de Naples ont obligés de s'expatrier en grand nombre. Tous, ils conservent sur le sol hospitalier de l'Égypte les traits distinctifs de leur caractère national.

L'Anglais demeure observateur invariable de ses usages ; au Caire pas plus qu'à Londres il ne peut se passer du beefsteak, du rosbeef, du chester et des boissons fortes. Il ne fréquente guère que ses compatriotes et ne fraye que fort peu avec le reste de la population. Du reste, austères dans leurs mœurs,

graves dans leurs manières , on peut dire que les Anglais forment en Orient la classe la plus honorable , celle qui conserve le mieux sa dignité.

Les Français , dont le caractère est entièrement opposé à celui de leurs voisins d'outre-mer , sont , en Égypte comme partout , vifs , impressionnables , mobiles , prompts à s'enthousiasmer et à se rebuter. En revanche , leur esprit , leur affabilité , leur politesse , l'aménité de leurs manières , les font aimer des Orientaux. Leur heureux caractère , aidé des magnifiques souvenirs que le passage de leur domination a laissés en Égypte , leur attire , de la part des indigènes , des témoignages d'une préférence marquée.

Les Allemands se distinguent par leur bonté. Il y en a peu en Égypte , ceux qui s'y trouvent sont des hommes parfaitement honorables.

Les Italiens de distinction , surtout ceux des provinces septentrionales , ont beaucoup de points de ressemblance avec les Français. Il y a en Égypte beaucoup d'Italiens de basse classe dont les mœurs et le caractère ont souvent fait peser des préventions injustes contre une nation qui renferme , comme toutes les autres , des hommes dignes de considération , tant par leur talent que par leurs qualités morales.



CHAPITRE VIII.

GOUVERNEMENT, INSTITUTIONS, RESSOURCES POLITIQUES.

§ I.

CAUSES DU MOUVEMENT DE CIVILISATION QUI S'EST OPÉRÉ EN ORIENT DEPUIS CE SIÈCLE.

1. Si une force civilisatrice quelconque n'était apparue, de notre temps, en Égypte, la question d'Orient, regardée par tous les publicistes et tous les diplomates comme la plus grande question de politique extérieure qui doive s'agiter, de longues années en Europe, ne tiendrait pas aujourd'hui le monde politique en émoi.

Si la Porte, de son côté, n'avait fait des emprunts à notre civilisation, elle n'aurait excité, en Europe, aucun intérêt, et personne n'aurait douté de la chute certaine de la Turquie.

Il est donc tout naturel de se demander quelles

sont les causes du mouvement de civilisation qui s'est opéré en Orient depuis ce siècle.

Si ce que nous voyons de civilisation en Orient avait été le fruit mûri du temps et le dernier terme d'un progrès continu, on ne pourrait répondre, en quelques phrases, à cette question, car elle exigerait une étude approfondie du développement interne de l'empire ture.

Mais le mouvement actuel a été brusque, spontané; il n'est pas venu des masses : c'est d'un homme ou de deux hommes qu'il a reçu son impulsion. Il doit donc avoir eu quelque grande cause accidentelle; il doit être l'action ou la réaction produite par quelque grand événement aisé à découvrir.

Les grands événements ont toujours des conséquences imprévues de leurs auteurs et de leurs témoins. C'est dans cette génération nécessaire des faits, dans laquelle l'homme est l'instrument d'une force dont souvent il ne connaît pas le but, que se révèle la puissance providentielle qui régit l'humanité. On aime à découvrir le lien mystérieux qui unit un fait à un fait, et souvent de la valeur du principe on déduit celle de la conséquence.

Eh bien ! le principe du mouvement civilisateur qui se manifeste aujourd'hui en Orient, c'est l'expédition française en Égypte.

Il n'a pas été donné seulement au grand Napoléon de renouveler la face de l'Europe et de la remplir de son nom; sa main puissante a secoué les colonnes sur lesquelles l'antique Orient se croyait inébranla-

blement assis ; et, en voyant les profonds effets qu'y a produits son passage, je ne saurais dire si son action sur l'Asie a été moindre que celle qu'il a exercée sur l'Occident.

L'expédition d'Égypte qui y amena les intrépides troupes de l'armée d'Italie, les vaillants moissonneurs de la gloire de Lodi et d'Arcole, fut pour l'Orient un coup de foudre qui le réveilla en sursaut. Jusqu'alors son système était demeuré immuable, inaccessible à toute modification. L'empire ottoman avait fait, avec des chances diverses, de longues guerres contre la Russie et l'Autriche ; mais ces luttes n'avaient rien entamé de ses vieilles idées, de ses vieilles coutumes. Les Russes et les Autrichiens n'apportaient pas d'ailleurs la civilisation à la suite de leurs armées, et il n'y avait pour eux aucun intérêt à répandre les lumières parmi les Turcs. Les peuples soumis à la Porte se croyaient invincibles et n'imaginaient pas qu'il pût y avoir quelque chose au-dessus de la puissance qu'ils avaient sous les yeux. Le souvenir de leurs conquêtes remplissait leur mémoire. La haute et superbe opinion qu'ils avaient de leur valeur n'était-elle pas naturellement confirmée par les puissances européennes elles-mêmes ? Ne voyaient-ils pas en effet quelques misérables pirates barbaresques faire la guerre à l'Europe, braver toutes les nations, imposer à toutes les cours des rançons et des tributs ?

La milice des Mamelouks, qui gouvernait l'Égypte, se croyait pour sa part la première armée du monde :

je vais donner une idée de la ridicule stupidité à laquelle atteignait l'orgueil de ses beys, par l'anecdote suivante.

Lorsque Bonaparte eut pris Malte, M. Rossetti, consul d'Autriche et de plusieurs autres puissances au Caire, négociant très-considéré et très-influent auprès des Mamelouks, dont il était à peu près le factotum, se rendit chez Mourad-Bey pour l'avertir de cet événement ; il le prévint qu'il était bien possible que les Français eussent l'intention d'opérer une descente en Égypte, et lui conseilla fortement de prendre des précautions de défense. Mourad-Bey répondit par un immense éclat de rire. « Que voulez-vous, lui dit-il, que nous ayons à craindre des Français, surtout s'ils sont comme ces *cavadjas* (négociants) que nous avons ici ? Quand il en débarquerait cent mille, il me suffirait d'envoyer à leur rencontre les jeunes élèves mamelouks, qui leur couperaient la tête avec le tranchant de leurs étriers (1). » Alors M. Rossetti s'efforça de faire comprendre au bey que les vainqueurs d'Italie étaient autre chose que les pauvres marchands en cataugans qu'il voyait au Caire, et il insista pour qu'il fît armer Alexandrie. Mourad-Bey ne fut pas convaincu, mais, par complaisance pour M. Rossetti, il fit partir deux quintaux de poudre pour approvisionner l'artillerie

(1) Les Mamelouks portaient de très-larges étriers, tranchants en avant et en arrière, dont ils se servaient comme d'une arme contre les fantassins, les cavaliers ennemis, et même les chevaux de ceux-ci, qu'ils blessaient grièvement.

d'Alexandrie. Les Français débarquent : Alexandrie tombe en leur pouvoir. Mourad l'apprend ; il fait aussitôt venir auprès de lui M. Rossetti, et lui dit d'un ton irrité que ces impertinents Français ont eu l'audace de mettre les pieds en Égypte, et qu'il ait à leur écrire de sa part de décamper au plus tôt. « Mais, fit observer M. Rossetti, ils ne sont pas venus ici pour s'en retourner sur la première injonction. — Que veulent donc ces infidèles, ces morts de faim ? reprit Mourad impatienté, envoyez-leur quelques milliers de pataques (cinquante mille francs à peu près), et qu'ils partent. — Mais, monseigneur, répliqua encore le consul, cela ne paierait pas seulement le nolis du plus petit des navires qui les a transportés. Il faut vous préparer à la défense. » Mourad ne put pas concevoir davantage la témérité de ces Français qui avaient la folie de venir se mesurer avec lui. Il était tellement infatué de sa supériorité qu'il n'envoya d'abord contre eux qu'une poignée d'hommes. Ce ne fut que lorsque ceux-ci, mis en fuite dans une première rencontre, revinrent à toute bride lui annoncer que les Français n'étaient pas ce qu'il s'imaginait, qu'il commença à croire à la réalité du danger. Sa fierté éprouva enfin un premier et sanglant désappointement dans la journée de Chebreiss bientôt suivie de celle des Pyramides.

Cette anecdote, exactement vraie, doit donner une idée de la portée de l'intelligence et de la vanité incommensurable et naïve de ceux-mêmes qui, en Turquie, étaient à la tête du gouvernement. Si tels

étaient les chefs, que devait être le peuple, qui avait encore bien moins de moyens qu'eux de connaître l'Europe? On peut juger par conséquent de la profonde révolution que la vue de nos toutes-puissantes armées, que leurs grandes victoires durent produire dans l'esprit des Orientaux. Ce fut pour eux comme une révélation. Leur orgueil dut plier, et ils durent comprendre qu'il leur importait à eux aussi de connaître ces moyens irrésistibles qui, comme à Héliopolis, par exemple, faisaient battre, disperser, détruire, par un corps de neuf mille Européens, quatre-vingt mille musulmans.

L'imagination vivement frappée des succès de Napoléon, les musulmans, instruits par l'expérience à apprécier la supériorité militaire des Occidentaux, étaient donc préparés à laisser s'accomplir au milieu d'eux et sur eux des essais de civilisation européenne.

Parmi les hommes qui vinrent lutter contre les Français, la destinée avait conduit un soldat macédonien. C'était celui qui était appelé à tirer du grand fait de l'expédition de Napoléon les conséquences qu'il devait avoir sur l'Orient; et, par un hasard singulier, cet homme avait reçu d'un Français (M. Lions, de Marseille) les premiers encouragements qui avaient éveillé l'ambition dans son âme.

Méhémet-Ali arriva à la plus haute place du gouvernement de l'Égypte à travers mille obstacles qu'il brisa par son courage ou tourna par son habileté. Mais c'était Napoléon, c'était la France qui lui avaient

frayé le chemin. Napoléon et la France ont été de moitié dans sa fortune, car en écrasant par trois grandes défaites les anciens maîtres de l'Égypte, les Mamelouks, seuls ils rendirent possible son élévation.

Maître du pouvoir, Méhémet-Ali est encore secondé par des Français; il semble que le nom français soit son bon génie. C'est un consul de notre nation, M. de Lesseps, qui lui donne les premiers conseils; puis viennent M. Drovetti, qui exerce sur lui de l'influence non-seulement comme représentant de notre nation, mais encore comme militaire; et successivement tous nos consuls-généraux, qui établissent toujours avec le vice-roi des rapports pleins de bienveillance.

Mais il s'agit pour Méhémet-Ali de garder le pouvoir après l'avoir pris, de se maintenir après être arrivé. Ici le souvenir de Napoléon l'inspire, et il profite des leçons que lui a données la guerre avec les Français. Pour conserver sa puissance, il lui faut une armée; non une armée à la turque, milice turbulente, dangereuse pour ceux qui la paient et qu'elle est censée protéger; mais une armée soumise à la rigueur de la discipline, une armée qui puisse s'assouplir aux combinaisons de la tactique et lui assure la supériorité sur les champs de bataille. Le premier but de Méhémet-Ali fut d'acquérir le pouvoir, son second but, de le consolider dans ses mains, et son mérite a été de choisir et de se procurer le meilleur moyen de l'atteindre : l'organisation de troupes réglées.

Il ne faut pas voir dans le vice-roi d'Égypte un apôtre de civilisation ; il faut voir en lui un homme de génie qui , n'ayant rien appris de la société au milieu de laquelle il a vu le jour, et ne recevant aucune impulsion du peuple qui l'entoure , a agi avec une immense habileté dans l'intérêt de son élévation d'abord , et puis dans celui de sa conservation. A la suite de l'organisation de l'armée et de la flotte , pour laquelle ce sont encore des Français, vétérans de nos armées ou ingénieurs , qui lui ont prêté le secours de leurs talents, sont venus , à cause de leur relation avec cette organisation , les établissements d'instruction publique , d'écoles savantes et d'hôpitaux , au service et à la direction desquels ce sont des Français surtout qui ont été appelés. On le voit , c'est l'armée et les nombreux appendices qui s'y rattachent qui ont donné à l'Égypte l'impulsion civilisatrice qui l'entraîne aujourd'hui.

Mais cette civilisation, on ne doit pas s'y méprendre, ce sont les glorieux instincts et l'habile ambition d'un grand homme qui l'ont provoquée. Le peuple égyptien ne prit aucune part aux plans de Méhémet-Ali et encore moins au choix des moyens que celui-ci combina pour les exécuter. Au contraire, il opposa à Méhémet-Ali toutes les difficultés possibles, et, pour façonner ce peuple au nouvel ordre de choses, il fallut dompter bien des répugnances obstinées. Mais les Russes secondaient-ils Pierre-le-Grand dans son œuvre ? Chez les nations barbares , le mouvement civilisateur part-il jamais des masses ? Celles-ci , au

contraire, ne poussent-elles pas contre lui des obstacles de tout genre ? Ce ne sont jamais les peuples qui font les civilisations, ce sont de grandes individualités qui les imposent presque toujours par la lutte et par la violence. Ceci s'explique logiquement : on ne se met en souci que de satisfaire les besoins que l'on sent ; on ne recherche que les avantages dont on connaît l'importance. Or, les peuples barbares ne sentent pas les besoins, ne connaissent pas les avantages de la civilisation ; pour les initier à celle-ci, il faut qu'ils plient sous la direction d'un homme qui ait assez d'ambition pour avoir à lui emprunter les moyens de satisfaire les besoins qu'elle crée et assez de génie pour apprécier l'importance de ces moyens. Méhémet-Ali a été cet homme pour l'Égypte.

A Constantinople, ce n'est que par imitation du vice-roi que le sultan Mahmoud, son rival entêté, commença les réformes européennes, et se ressouvint des essais que Selim III, empruntant, au commencement de ce siècle, des instructions à la France, avait faits pour organiser des troupes régulières.

Ainsi tel a été l'ordre du progrès en Orient : les réformes de la Turquie ont été entreprises à la suite et en rivalité de celles de Méhémet-Ali ; les réformes de Méhémet-Ali ont été d'abord rendues possibles par l'expédition française, puis calquées sur le modèle et avec les conseils de la France et les traditions de l'Empire. On peut donc dire avec vérité que la France et Napoléon sont les causes du

mouvement civilisateur qui s'est manifesté de notre temps en Orient, et que Méhémet-Ali a cultivé en Égypte les germes qui y avaient été jetés par le grand homme qui a préparé et prophétisé son élévation.

§ II.

LE GOUVERNEMENT EN ÉGYPTÉ.

Administration des provinces sous les pachas de la Porte. — Idées administratives de Méhémet-Ali. — Formation des conseils spéciaux et des ministères en Égypte.

2. L'Égypte, étant nominalelement une province de l'empire ottoman, devrait être gouvernée d'après la constitution et l'organisation administrative de cet empire, s'il avait effectivement des lois constitutives et un système administratif.

Mais on sait comment s'est formé l'empire ture; les successeurs d'Othman n'eurent jamais la pensée, en conquérant des provinces, d'examiner si, réunies, elles formeraient un état composé d'éléments homogènes et renfermé dans ses limites naturelles. Ils n'eurent d'autre but, but irréflechi, que d'ajouter au hasard des territoires à des territoires. Obéissant à une vanité inconsidérée, au lieu de fonder, dans un cercle resserré, mais suffisant, un gouvernement normal dont le fonctionnement régulier aurait prodigieusement accru la force intrinsèque, ils éparpillèrent leur souveraineté nominale sur des provinces éloignées de leur capitale, et séparées d'elle

plus encore par des différences de mœurs, d'habitudes, de races et de langues, que par la distance matérielle et les barrières physiques. Ils affaiblirent le nerf de leur autorité réelle, dans la même proportion qu'ils en élargirent l'apparence extérieure. Politiques grossiers, ils s'inquiétèrent peu des détails de l'administration des provinces qu'ils avaient soumises; pour eux, la valeur de tel ou tel pachalik fut représentée par le revenu qu'il rapportait à leur trésor. Aussi donnaient-ils les gouvernements aux pachas qui leur en offraient les tribus, je dirai mieux, les loyers les plus considérables. Les provinces sur lesquelles ils avaient quelque puissance, ils les affermaient au plus offrant, et en vendaient à forfait l'exploitation. Ils leur demandaient en outre, en cas de guerre, quelques hommes ou quelques navires, et voilà tous les rapports politiques qu'ils entretenaient avec elles.

Pour la Porte, les meilleurs pachas étaient ceux qui donnaient le plus d'argent; on comprend qu'il devait en être tout autrement, au point de vue des provinces. Plus un pacha se mettait dans les bonnes grâces du divan en lui envoyant des trésors, plus il pressurait son gouvernement, plus il l'obérait, plus il l'épuisait. Mais comment, sauf des exceptions que je veux bien supposer pour l'honneur de la nature humaine, un pacha aurait-il pu travailler au bien de la province qui lui avait été confiée? Les intérêts de sa province coïncidaient-ils jamais avec les siens? Son avenir pouvait-il se confondre avec celui de ses administrés? Non, car s'il eût laissé se tarir ou dimi-

nuer la saignée d'argent qu'il leur faisait et qui allait remplir ses coffres, et plus encore ceux de ses banquiers et de ses protecteurs de Constantinople, un firman l'aurait immédiatement destitué, le lacet aurait peut-être terminé en même temps sa gestion et sa vie. Il ne pouvait donc avoir de garanties non-seulement d'avancement, mais de durée, que dans les charges qu'il imposait à ses administrés. Il était intéressé à les opprimer, non-seulement par ambition, sentiment bien commun dans un pays où l'intrigue lance les hommes des positions les plus infimes aux plus hautes places, mais par un puissant instinct de conservation, voix impérieuse de la nature, à laquelle je crois bien peu d'hommes capables de résister.

On comprend que les rapports des pachas avec le divan devaient nécessairement enchaîner le pays à la barbarie et comprimer tout élan progressif. En outre, ils consacraient à toujours dans les fonctions des gouverneurs le despotisme de la force. Tout droit, à part peut-être les droits religieux, se taisait devant les volontés et l'omnipotence des pachas. Il est des constitutions despotiques dans lesquelles l'arbitraire n'est qu'au sommet ; mais dans l'empire ottoman il était partout. Du centre il arrivait par ses subdélégués à tous les points de la circonférence.

Méhémet-Ali (son génie se manifeste là comme en toutes choses), ayant su consolider sa puissance et la rendre stable, est le premier osmanli qui ait eu des idées gouvernementales et administratives. Il est le premier qui les ait appliquées.

Quoique son pouvoir soit absolu , il a eu assez de prudence pour vouloir se mettre lui-même en garde contre l'arbitraire que sa position lui permet d'exercer. Il a attaché à sa personne un conseil privé , composé de plusieurs membres , avec lesquels il traite de toutes les affaires.

Il a créé pour chaque branche de l'administration des conseils composés d'hommes spéciaux ; tels sont le conseil de la guerre , celui de la marine , celui de l'agriculture , celui de l'instruction publique , celui de santé , etc. ; au-dessus de tous , le conseil-d'état , qui embrasse toutes les divisions du gouvernement ; et lorsqu'il s'agit de prendre des décisions importantes sur l'agriculture et les grands travaux , il convoque en assemblée les gouverneurs de provinces.

Il a compris que pour bien administrer il fallait diviser soigneusement les diverses branches du gouvernement , et , après les avoir constituées , il a mis à leur tête des ministres spéciaux. Il a établi des ministères de l'intérieur , de la guerre , de la marine , de l'instruction publique , des finances , des affaires étrangères et du commerce.

Il est certain que ses créations n'ont pas atteint la perfection ; mais on doit tenir compte au vice-roi des efforts qu'il a faits ; de l'esprit d'ordre et de système qu'il a établi dans la gestion des affaires ; de la bonne volonté avec laquelle il a introduit dans son pays la régularité administrative dont il a eu le mérite d'apprécier l'importance. Il est hors de doute

que lorsqu'il aura du temps, qu'il sera débarrassé de ses soins actuels et que les écoles lui auront formé bon nombre d'hommes capables, il donnera à l'Égypte une organisation constitutive durable, parce qu'il l'aura sagement et pratiquement combinée.

Dans tous les cas, il faut que l'Europe sache bien que si le pouvoir fondé par Méhémet-Ali était enlevé à l'Égypte pour être remis entre les mains de la Porte, cette contrée retomberait encore en décadence. Il lui faut, en effet, un gouvernement spécial, fortement organisé; car, ainsi que l'a dit Napoléon, « le gouvernement a chez elle plus d'influence sur la prospérité publique que partout ailleurs. » Méhémet-Ali mérite bien d'être récompensé d'avoir jeté en Égypte les éléments d'une administration dont l'unité et la vigueur sont pour elle des conditions vitales d'existence.

§ III.

PRINCIPALES FONCTIONS ADMINISTRATIVES INSTITUÉES PAR LE VICE-ROI.

Nouveaux fonctionnaires : *moudyrs, māmours, nazirs, cheiks-el-beled.* — *Kholy, serafs, chaheds.* — Police du Caire.

3. *Fonctionnaires nouveaux.* — Nous avons déjà vu que Méhémet-Ali a changé les divisions de l'Égypte et a soumis le pays à des classifications administratives propres à assurer au pouvoir centralisation de ressources et unité d'action. Il a divisé l'Égypte en

sept gouvernements principaux à la tête desquels il a placé des intendants, appelés *moudyrs*. Ces gouvernements dont deux sont formés par la Haute-Égypte, un par la Moyenne et quatre par la Basse, sont divisés eux-mêmes en départements, qui se subdivisent à leur tour en cantons. Les chefs de département se nomment *mâmours*, mot qui signifie à peu près substitut. Les chefs de canton sont désignés sous le nom de *nazirs*. Le canton embrasse dans sa circonscription plusieurs villages, qui ont pour premier magistrat une espèce de maire appelé *cheik-el-beled*.

4. *Leurs attributions.* — Le cheik-el-beled a action directe sur les fellahs, qui ont recours à ses décisions dans leurs démêlés, il répond du paiement des contributions.

Le chef de canton doit exercer une vigilante surveillance sur les travailleurs soumis à sa juridiction. C'est lui qui punit les administrés si les ordres du gouvernement ne sont pas exécutés par eux.

Le mâtour doit déterminer les travaux de l'agriculture; de concert avec le moudyr, il indique, dans chaque village, le nombre de *feddans* que l'on destine aux diverses sortes de culture suivant les qualités des terres. Il doit exiger des fellahs les contributions en nature ou en argent, et faire réunir, après les récoltes, dans les *chounch* (1), les produits destinés au gouvernement. Le mâtour fait les levées

(1) Magasins d'entrepôt.

d'hommes pour le service militaire et les travaux publics. Il doit surveiller aussi les fabriques.

Le moudyr visite les départements compris dans le cercle de son autorité; il veille à l'exécution des ordres du vice-roi et des décrets du conseil; il soigne l'entretien des canaux, des ponts et des digues.

Chaque semaine les māmours et les moudyrs adressent, au ministère de l'intérieur, le journal détaillé de leurs opérations et des démarches qu'ils ont à faire. Toutes les affaires sont discutées, et rien ne se décide que le vice-roi, après examen, n'ait exprimé sa volonté.

Aujourd'hui les māmours sont presque tous des indigènes: ce qui a porté le vice-roi à confier à des Arabes cette fonction, c'est qu'il a pensé que des hommes qui connaissent bien le pays et l'agriculture, qui, mieux que personne, peuvent apprécier la position, les besoins et les ressources de leurs compatriotes, administreraient avec plus de sagesse, de sûreté et de justice que des étrangers imbus quelquefois de préventions de race; cependant cette mesure n'a pas eu toute l'efficacité que s'en promettait Méhémet-Ali. Beaucoup d'Arabes montrent moins d'humanité envers leurs administrés que les Osmanlis.

Le vice-roi a donné une preuve plus frappante encore de ses intentions libérales, en nommant māmours plusieurs chrétiens du pays; jamais on n'avait vu les musulmans décerner autant d'honneurs aux rayas.

Les moudyrs sont tures.

Outre les cheiks-el-beled, il y a dans chaque village un chef de culture, arpenteur, appelé *kholy*; un *seraf* qui perçoit les contributions et qui est comptable des sommes qu'il reçoit au māmour, qui lui-même les verse dans la caisse du moudyr ou paie les assignations du trésor; il y a aussi dans chaque village un *chahed*, délégué du kady, chargé de rendre la justice et faisant office de notaire pour passer les actes publics.

On doit avoir compris aisément combien les attributions et le caractère des fonctionnaires égyptiens diffèrent de ceux des fonctionnaires des autres pays. En Égypte, ils n'ont aucune action politique à exercer, et ils sont plus que simples administrateurs, puisqu'ils déterminent les produits du sol et qu'ils veillent à la direction des manufactures. Ce sont de véritables intendants, chargés de faire valoir toutes les ressources des parties du pays qui leur sont confiées.

Ces employés ont des traitements proportionnés à leurs grades. Ils portent depuis peu des uniformes et des insignes particuliers : les cheiks-el-beled sont distingués par une décoration en argent; celle des nazirs est en or; les māmours l'ont en diamants; les places de moudyrs sont occupées par des beys, colonels ou généraux, ou par des pachas.

5. *Police*. — Damiette, Rosette, le Caire ne sont pas sous la juridiction des moudyrs. Leur administration est placée entre les mains de gouverneurs particu-

liers. La nombreuse population de la capitale exige, pour le maintien de l'ordre, une vigilante police. Cette branche du gouvernement est organisée avec soin au Caire. Il y a peu d'années, deux magistrats principaux, le *oualy* et le *zabit*, étaient à sa tête; aujourd'hui le *zabit* seul la dirige. Il a sous lui des officiers, distingués par un signe spécial, qui sont répandus dans toute la ville et protègent par une active surveillance l'ordre public et la sécurité des particuliers. La nuit ils font des rondes. Une heure et demie après le coucher du soleil, ils arrêtent toutes les personnes qui vont dans les rues sans lanterne. Du reste deux ou trois heures après le commencement de la nuit, les rues sont désertes; et la mesure qui ordonne aux rares individus qui sortent pendant l'obscurité de se munir d'une lanterne, est très-sage, dans une ville qui n'a pas d'éclairage public. Les agents de police qui font la patrouille interpellent les passants par cette exclamation : « Qui est là (*kim dourou*) ? » à laquelle on répond : « Citoyen (*ebn-el-beled*, mot à mot enfant du pays). » Alors le garde de nuit crie encore : « Atteste l'unité de Dieu (*ouakhid Allah*). » « Il n'y a de Dieu que Dieu (*la ilah illah Allah*), » fait la personne interrogée.

Les chrétiens comme les mahométans sont soumis à prononcer cette formule. Les mahométans supposent qu'un homme coupable d'un délit, ou qui méditerait une action criminelle, n'oserait pas répéter le mot d'ordre religieux, dans la crainte de commettre

un horrible sacrilège. Les aghas de police ont beaucoup d'habileté pour découvrir les malfaiteurs ; on cite d'eux des traits de finesse très-remarquables par lesquels ils ont su plus d'une fois prendre des voleurs, par exemple, dans leurs propres filets.

§ IV.

RESSOURCES FINANCIÈRES DU VICE-ROI.

6. Je vais exposer les fondements sur lesquels s'appuie l'édifice de la puissance de Méhémet-Ali. On verra que la nécessité irrésistible qui a contraint le vice-roi à se fortifier, lui a indiqué les moyens mêmes qui lui étaient indispensables pour atteindre son but ; on se convaincra qu'en obéissant à la force des choses, en assurant son existence politique par les leviers d'actions que les circonstances et les lieux mettaient entre ses mains, Méhémet-Ali a façonné le moule d'une constitution originale, éminemment propre au génie de l'Égypte, et qui n'est pas l'œuvre éphémère d'une politique sans haleine et sans horizon, car elle n'est que la conséquence rigoureuse de tout le passé du pays, modifiée par les nécessités du présent et animée de cet esprit de vie, gage infailible d'avenir qu'amènent avec eux les progrès intelligents et les réformes nées de la nature des choses dont la modération et la prudence règlent le développement logique.

Il n'est pas douteux que l'œuvre de Méhémet-Ali n'est pas arrivée à la perfection absolue; mais le vice-roi l'a portée aussi loin et aussi haut que, dans les circonstances où il s'est trouvé, il pouvait être donné à un homme de la conduire. Il ne laissera pas après lui une ébauche informe et sans consistance. Il a inoculé dans son œuvre des éléments de durée : cela suffit à sa gloire. Les grands hommes ne meurent pas tout entiers, en descendant dans la tombe; ils se survivent dans ce qu'ils ont fondé, et lorsque l'avenir qu'ils ont préparé agrandit ou perfectionne leur héritage, on peut encore dire qu'ils se développent eux-mêmes, et faire honneur à leur génie, qui plane sur leur ouvrage, des perfectionnements que le temps lui apporte.

Il y a deux choses à examiner dans la puissance de Méhémet-Ali : ce qu'elle est en elle-même et ses conditions d'existence; ce qui la constitue et ce qui la soutient. Je vais parler d'abord de la dernière de ces choses, les ressources financières, pour arriver ensuite à la première, les forces militaires, dont elles sont le point d'appui indispensable.

Les moyens financiers du vice-roi lui viennent 1° de la constitution de la propriété en Égypte, 2° du monopole des produits du sol, 3° des impôts.

I.

DE LA PROPRIÉTÉ.

Constitution de la propriété en Orient. — Son état en Égypte depuis la conquête d'Amrou jusqu'à la conquête de Sélim. — Son état sous les Mamelouks : ouaqfs, risâqs, les moultezims, terres de fellahs et d'oussieh. — Révolution opérée par Méhémet-Ali. — Réflexions sur l'organisation actuelle de la propriété.

7. *Constitution de la propriété en Orient.* — La question de la propriété est l'une des plus intéressantes qui se rapportent à l'Égypte, pour deux motifs : premièrement, parce que la propriété est établie en Égypte sur des bases toutes différentes qu'en Europe ; secondement, parce que c'est la manière dont elle y est constituée qui a permis à Méhémet-Ali de réunir les ressources sur lesquelles il a fondé sa puissance.

Dans les civilisations orientales, si différentes des nôtres, et où l'on ne connaît pas la liberté, sans laquelle le droit de propriété individuelle, privé de sa plus sûre garantie, n'a qu'une existence précaire, la nature de la propriété n'a jamais été aussi nettement définie qu'en Occident. Pour me borner à l'Égypte, je rappellerai que, dès le temps des Pharaons (1), le sol y appartenait au souverain.

(1) Voir les mémoires de l'Institut d'Égypte et les travaux de M. de Sacy dans les mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

8. *Son état en Égypte, depuis la conquête d'Amrou jusqu'à la conquête de Sélim.* — Mahomet, imbu des idées orientales, dit en principe général : « La terre appartient à Dieu, et au souverain qui en est le représentant. » Chez les musulmans, tout droit de propriété individuelle émane donc du souverain. Lorsqu'Amrou se fut emparé de l'Égypte, le calife Omar ratifia les titres de propriété existants au moment de la conquête, et les transmissions eurent lieu héréditairement, moyennant une contribution payée au prince. Les choses demeurèrent ainsi sous les autres califes et sous les sultans circassiens ; elles ne furent changées qu'à l'époque de la conquête turque. Alors Selim I^{er} établit que les terres, concédées originaiement par les princes, appartiendraient désormais au souverain. Par ce règlement, le propriétaire devenait usufruitier, et à sa mort ses biens immobiliers tombaient dans le domaine du fisc. Néanmoins les héritiers purent toujours les racheter en payant une somme fixée arbitrairement. Pour constater les droits affichés par Sélim, les sultans, ses successeurs, confiaient l'administration de l'Égypte à un defterdâr, qui tenait registre de la totalité des terres. Mais ces droits s'effacèrent devant la puissance des Mamelouks. Ceux-ci, qui étaient les vrais maîtres du pays, disposaient des terres à leur guise, et s'emparaient de celles qui étaient à leur convenance, sans se soucier des droits auxquels la Porte pouvait prétendre.

9. *Son état sous les Mamelouks : ouaqfs, risâqs, les moultezims, terres de fellahs et d'oussieh.* — Sous

les Mamelouks, et au moment de l'expédition française, voici quel était en Égypte l'état des propriétés.

La plus grande partie des terres appartenait aux Mamelouks et au gouvernement.

Une autre partie était divisée entre six mille propriétaires environ, nommés *moultezims*.

Enfin, ce qui restait se composait des dotations pieuses affectées aux mosquées, et connues sous les noms d'*ouagfs* et de *rizâqs*.

Les moultezims possédaient deux espèces de propriétés. Les unes, appelées terres de paysans, étaient exploitées de père en fils par les fellahs, qui en payaient l'impôt et le loyer, et en étaient les fermiers; les autres, connues sous le nom de terres d'oussieh, avaient été acquises par le moultezim à prix d'argent, et il les faisait cultiver pour son compte. Les terres des villages étaient divisées en vingt-quatre quirats. Ces vingt-quatre parties avaient un ou plusieurs moultezims pour propriétaires. Il y avait des moultezims qui possédaient plusieurs villages. Ils avaient établi une telle relation entre leurs deux sortes de domaines, qu'ils ne vendaient jamais une portion de leurs terres de fellahs sans vendre en même temps une portion de leurs terres d'oussieh. Du reste, le moultezim ne pouvait transmettre ses propriétés, après sa mort, qu'à ses enfants ou à ceux qu'il désignait pour héritiers par testament. Dans tous les cas, ses héritiers ou le cessionnaire auquel il vendait tout ou partie de ses terres, devaient, pour le remplacer dans ses droits, obtenir

l'investiture du pacha. Le prix de cette investiture était une somme d'argent destinée à représenter le rachat de la terre, qui à son défaut aurait dû faire retour au gouvernement. C'était ce qui arrivait lorsque le moultézim, mort sans postérité, ne laissait point d'héritier testamentaire. On ne lui reconnaissait légalement d'autres héritiers naturels que ses enfants.

J'ai dit que l'on désignait sous le nom général d'ouaqs les propriétés des mosquées, résultats de fondations pieuses. Lorsque ces fondations étaient faites en terres, elles prenaient le nom de rizâqs. Sous la domination de la Porte et des Mamelouks, ces fondations présentèrent un caractère remarquable, symptôme certain du peu de sécurité qui entourait alors le droit de propriété. Comme les ouaqs étaient inaliénables, un grand nombre de propriétaires, voulant s'assurer, et après leur mort aux membres de leur famille par eux désignés, l'usufruit de leurs biens en terres, en firent la concession aux mosquées. Celles-ci leur en payaient une rente, et de la sorte ils avaient un revenu sûr, qui n'offrait prise ni aux impôts, ni à la rapacité des beys. Les avantages de ces dotations exerçaient une telle force d'attraction sur les propriétés, que le gouvernement, pour empêcher que les constitutions d'ouaqs ne finissent par absorber toutes les terres, ordonna qu'elles n'auraient plus lieu sans son consentement. Les rizâqs les plus considérables étaient devenus peu à peu la propriété des cheiks influents, qui en

jouissaient en pleine sécurité sous le couvert de la loi qui protégeait complètement les propriétés religieuses.

Tel était l'état de la propriété en Égypte, lorsque les Français s'emparèrent de ce pays. Ils succédèrent dans la possession des terres aux droits du gouvernement antérieur, mais ils gémirent de ne pouvoir pas, à cause de l'état intellectuel et moral des populations égyptiennes, rendre les fellahs propriétaires.

10. *Révolution opérée par Méhémet-Ali.* — Ce fut en 1808 que Méhémet-Ali opéra la grande révolution territoriale par laquelle il est devenu propriétaire d'à peu près toute l'Égypte. On sait qu'à cette époque il se fit représenter les titres des moultezims, et, usant du droit de propriété souveraine qui avait toujours été reconnu au gouvernement, les abolit. Néanmoins il voulut indemniser les moultezims de la perte qu'il leur causait, fit évaluer les revenus de chacun d'eux, et les leur paya annuellement sur son trésor; il leur laissa en outre viagèrement les terrains d'oussieh, dont les titres furent bien constatés. Dans le principe, pour ménager les préjugés religieux, il respecta les rizâqs; mais il les abolit plus tard, se chargea lui-même de l'entretien du culte, et fit aux cheiks qui en étaient possesseurs des pensions annuelles. Il ne laissa subsister des ouaqfs que ceux qui consistaient en maisons et en jardins. Cherchant dans la grande mesure par laquelle il s'est approprié le sol de l'Égypte un vaste accroissement de ressources, le vice-roi n'a pas

voulu d'ailleurs abolir toute propriété individuelle. Depuis quelques années, il a fait pour plus de 200,000 feddans de concessions de terres. Les propriétés en bâtiments ont été respectées par lui.

Après s'être substitué aux moultezims, Méhémet-Ali s'est trouvé directement en rapport avec les fellahs, et a organisé l'agriculture. Les fellahs sont payés à la journée ; leur salaire, en argent ou en nature, est évalué à une piastre par jour. Des terres leur sont assignées, et ils en demeurent les tenanciers, à moins qu'ils ne puissent pas acquitter l'impôt. Dans ce dernier cas, on les remplace par d'autres. On leur fournit les instruments aratoires et les bestiaux nécessaires à l'irrigation. C'est le māmour du département qui indique au fellah la quantité de sa terre qu'il doit affecter à chaque culture. Lorsque les récoltes sont faites, elles lui sont achetées aux prix fixés par le gouvernement. Le fellah dispose librement des céréales ; celles qu'il va vendre dans les villes supportent des droits proportionnels auxquels celles qu'il consomme ou qu'il vend sur les lieux de production ne sont pas astreintes.

11. *Réflexions sur l'organisation actuelle de la propriété.* — Cette organisation de la propriété et des rapports du vice-roi avec les fellahs a excité les critiques amères de quelques personnes qui jugent trop l'Égypte et ses habitants avec les idées européennes. Je m'étonne de rencontrer ces récriminations surtout dans les écrits des Anglais, qui oublient, à ce qu'il paraît, que le système des zé-

mindars, qu'ils ont établi dans leurs possessions indiennes, est entièrement analogue à celui qui règne aujourd'hui en Égypte. L'expérience que les Français de l'expédition ont faite des fellahs, celle qu'il a été permis d'acquérir à tous les Européens qui depuis ont prolongé leur séjour en Égypte, prouvent bien qu'aujourd'hui le système de propriété réalisé par Méhémet-Ali est en lui-même le meilleur possible. C'est à lui qu'il faut attribuer les immenses progrès de l'agriculture, l'introduction de riches plantations inconnues jusqu'alors au sol égyptien, qui leur était éminemment propre, et l'augmentation rapide des produits. Livrés à eux-mêmes, les fellahs, naturellement indolents et n'ayant que des besoins si bornés qu'il est difficile à un Européen de s'en faire une idée, laisseraient tomber en décadence l'agriculture égyptienne. C'est ce système enfin qui a permis au vice-roi d'élever et de soutenir sa puissance et qui lui a permis de porter les revenus de l'Égypte de 35 millions, chiffre qu'ils atteignaient en 1799, à plus de 60 millions.

Je ne me dissimule pas qu'il y a de nombreuses améliorations à introduire ; mais à ceux qui font un crime à Méhémet-Ali des défauts de l'état de choses actuel, je réponds : 1° que cet état de choses est de beaucoup supérieur à celui qu'il a remplacé ; 2° qu'il n'est d'ailleurs que transitoire et promet un riche avenir, un avenir heureux au peuple égyptien, qui peu à peu, à mesure qu'il se civilisera, sera admis à la propriété des produits du sol, dont

la constitution actuelle a augmenté le nombre et la richesse. J'ajoute enfin que ce qu'il y a d'opresseur dans cet état de choses durera tant que l'existence politique de Méhémet-Ali et de sa dynastie ne sera pas consacrée ; qu'il sera infailliblement amélioré quand cette question de vie ou de mort sera réglée, et qu'en attendant il est souverainement injuste de faire peser sur le vice-roi la responsabilité des conséquences d'une lutte entreprise et soutenue pour lui ravir le prix légitime de ses longs et glorieux efforts.

II.

DU MONOPOLE.

En quoi il consiste. — Son antiquité en Égypte. — Pourquoi il y est nécessaire.

12. *En quoi il consiste.* — Le monopole consiste dans le droit que s'est réservé le gouvernement égyptien, d'être le seul acheteur du plus grand nombre des produits du sol. On croit généralement que le monopole est étendu à toutes les productions de l'Égypte. On se trompe ; il est plusieurs articles et entre autres la plupart des céréales dont le libre emploi est abandonné aux fellahs. Le monopole porte sur le coton, le riz, la gomme, l'indigo, l'opium, le sucre, etc.

13. *Son antiquité en Égypte.* — Les ennemis de Méhémet-Ali ont pris le monopole pour thème des plus violentes accusations qu'ils aient dirigées contre sa puissance.

Il y a eu ici de leur part, ou ignorance de l'histoire de l'Égypte et des mœurs de ses habitants, ou mauvaise foi dans l'application de principes absolus, à des circonstances dans lesquelles ces principes sont, au moins pour un temps donné, incompétents.

Sans doute, le système des monopoles est défectueux sous plusieurs rapports ; mais avant d'en faire un crime à Méhémet-Ali, il fallait considérer qu'il ne l'a pas inventé, que ce système était suivi dans tout l'empire ottoman, où le récent hattî-schérif de Gul-Hanéa eut pour but de le détruire sans qu'il soit certain qu'il y parvienne ; que d'ailleurs il est pour ainsi dire inhérent à l'Égypte, où il a existé de tout temps et porte en lui par conséquent un haut caractère de nécessité. Après avoir expliqué les songes de Pharaon, Joseph fut chargé de recueillir tous les produits et de les distribuer au peuple pendant les années de disette. N'est-ce pas là le monopole ? Les historiens font honneur à Sésostris d'avoir donné un moment à ses sujets le droit de propriété ; n'est-ce pas une preuve qu'ils ne le possédaient pas avant lui ? Ce droit de propriété n'a jamais bien pu s'acclimater en Égypte. « Depuis la première invasion de l'Égypte, dit l'un des auteurs du grand ouvrage de l'expédition française (1), le droit de conquête a été l'unique base de son gouvernement. Les Perses, les Grecs et les Romains, les Sarrazins et les Mamelouks l'ont exercé successivement sans qu'aucune loi en ait jamais cir-

(1) Description de l'Égypte, t. xvii, État moderne, 2^e éd., in-8^o.

conscrit l'exercice. Si la jouissance de quelques portions du territoire fut quelquefois abandonnée au peuple vaincu, il ne fallut, pour faire cesser cette jouissance précaire, qu'un acte de la volonté du dernier conquérant. Tel est encore l'état de ce qu'on appelle ici les propriétés particulières; elles restent dans la même famille moins par un droit de succession que comme un témoignage de la faveur du gouvernement, qui conserve toujours la faculté d'en disposer à son gré. Ces propriétés ne sont, comme on le voit, que des espèces de fiefs amovibles, et par cela même inaliénables. »

La nécessité du monopole, ou du moins la difficulté de le remplacer par un état de choses contraire, avait été sentie par l'administration française. L'idée de diviser une partie du territoire de la Haute-Égypte entre les fellahs occupait néanmoins souvent le général Desaix qui ne put la réaliser (1).

14. *Pourquoi il est nécessaire.* — Il est aisé de s'expliquer le fait si grave de l'antiquité du monopole, dont Méhémet-Ali, comme on vient de le voir, est loin d'avoir été l'inventeur. Le Nil, avec ses crues et ses inondations régulières, place l'Égypte dans des conditions toutes spéciales. Le fleuve livré à lui-même n'arroserait que peu de terres, et toutes ses eaux iraient se perdre à la mer. Il a donc fallu creuser de nombreux canaux, élever des digues, et cette œuvre immense ne pouvait être entreprise et ache-

(1) Description de l'Égypte, t. xvii, État moderne, 2^e éd., in-8°.

vée que par le gouvernement. Ces digues, ces canaux ne sauraient être entretenus par les habitants (surtout des habitants non civilisés) qui, préoccupés de leurs intérêts privés, perdraient de vue l'ensemble du vaste système de travaux publics qui vivifie le pays. D'ailleurs, la direction de ces travaux et des ouvriers, les fonds nécessaires et leur emploi, exigeraient des associations qui sont impossibles chez des hommes comme les Égyptiens.

Après avoir établi un système d'irrigations, le gouvernement devait faire cultiver par les fellahs les terres qu'il venait de féconder, dans le double but de se créer des ressources et de répandre l'abondance dans les campagnes. Il donna au paysan des semences, des bestiaux, les instruments aratoires, et, en échange, il se réserva une partie des produits, ne pouvant pas s'en rapporter à l'incertitude des ventes. Voilà l'explication de l'origine et de la nécessité du monopole.

Si l'administration est bonne, sage, paternelle, elle n'exige du laboureur que ce qu'il faut pour compenser les dépenses qu'elle a faites et subvenir aux besoins de l'État. Comme partout, si elle est avide, elle opprime; et si elle a beaucoup de besoins, elle fait peser beaucoup de charges sur ses sujets.

Mais, dira-t-on, ne vaudrait-il pas mieux laisser aux fellahs la liberté de vendre leurs denrées à leur guise, et percevoir les impôts en argent? On trouverait beaucoup de négociants qui achèteraient, et la concurrence tournerait à l'avantage du vendeur. Je

réponds à cela que les Arabes, n'ayant pas d'avances par devers eux, seraient obligés le plus souvent de vendre leurs produits avant de les avoir recueillis; alors ils auraient à subir les conditions les plus onéreuses, et à l'époque de la récolte ils se trouveraient dépourvus de la petite provision que leur laisse le monopole, et qui suffit à leurs besoins. En un mot, au lieu de payer une redevance au gouvernement, ils seraient pressurés par des particuliers, et l'État se trouverait souvent dans l'impossibilité de percevoir l'impôt.

Je suis loin, au reste, de donner le système du monopole comme exempt d'inconvénients et nullement susceptible d'améliorations. Mais, à mon avis, il ne faut pas songer à renverser de fond en comble l'état de choses actuel; il faut en attendre tous les progrès qu'il lui est possible d'accomplir. Dans l'intérêt de la population, ce qu'il y a, par exemple, de plus naturel à faire, c'est d'exiger le moins possible des prolétaires égyptiens. Mais pour exiger peu, il faut avoir peu de besoins. Tout le secret est là; diminuez donc les besoins aujourd'hui exagérés du gouvernement égyptien; vous n'aurez plus sujet de vous plaindre de son monopole, il sera le premier à en réformer les abus.

III.

IMPÔTS.

Impôt foncier : *Miry*. — Impôt personnel : *Firdet-el-rouss*, *karatch*. — Contributions diverses et douanes. — Réflexions sur la perception des impôts.

Les revenus que les contributions procurent au trésor de Méhémet-Ali sont de trois sortes : les uns sont fournis par l'impôt territorial, d'autres par l'impôt personnel, d'autres enfin par les douanes.

15. *Impôt foncier, miry*. — Lorsque le sultan Sélim s'empara de l'Égypte, il fit faire le cadastre de la plus grande partie du territoire, et on établit, d'après le résultat de ce travail, le chiffre des impositions foncières que dut recueillir chaque moultezim. Cet impôt se divisait en trois parties : la première et la plus considérable était affectée au paiement du miry, la seconde au kouchoufyeh, et la troisième au faïs. Le miry appartenait au sultan, le kouchoufyeh au bey ou kachef, gouverneur de la province; le faïs, qui n'était pas invariable et rigoureusement exigible chaque année, comme le miry et le kouchoufyeh, était attribué aux moultezims. Ceux-ci n'y avaient aucun droit avant de s'être libérés envers le sultan et les gouverneurs des provinces; ils avaient imposé eux-mêmes aux fellahs des droits rigoureusement exigibles, connus sous le nom de *barrany*.

Toutes les terres n'étaient pas soumises à l'imposition ; celles qui étaient connues sous le nom de *risâqs* et d'*allak* en étaient exemptes de même que les terres improductives, appelées *bourks*. Celles d'une mauvaise qualité, dites *menagesek*, appartenant aux moultézims ou aux fellahs, payaient une taxe modérée, inférieure à celle qui était perçue sur les terres de bonne qualité. Les terres d'atar et d'oussieh acquittaient l'impôt en raison de leur qualité ; les atars supportaient les contributions bar-rany.

Il n'existe plus aujourd'hui de distinction entre les terres qui ne supportent qu'une seule contribution, le miry, auquel elles sont uniformément soumises. La moyenne de l'impôt territorial est évaluée actuellement à environ 40 fr. par *feddan* (1). Les terres les plus fertiles paient ordinairement la valeur de 14 à 16 fr. par *feddan* ; celles qui sont de qualités inférieures sont taxées à 6 ou 8 fr. Il y a peu de temps que le vice-roi a donné à des individus en état de cultiver environ 200,000 *feddans* de terres incultes, qu'il a affranchies de plus du miry. Cet impôt forme presque la moitié de ses revenus.

16. *Impôt personnel*. — L'impôt personnel (*firdet-el-rouss*) est une branche assez considérable du budget égyptien. Il est fixé au douzième du revenu supposé du contribuable. Tous les adultes mâles, musulmans ou rayas, y sont soumis dès l'âge de

(1) Le *feddan* = 40 ares $\frac{833}{4000}$.

douze ans. Il varie, suivant la fortune des individus, entre 15 piastres et 500, c'est-à-dire entre 4 fr. 75 c. et 125 fr. Dans les grandes villes, il est levé sur les individus, et dans les villages, par maisons. Le *firdet-el-rouss* est à peu près le sixième des recettes du trésor égyptien.

Les rayas paient un impôt particulier nommé *karatch*, qui a été établi d'après le principe du Coran qui veut que tous les infidèles soient soumis au tribut. Il est fixé en général à 8 ou 10 piastres et ne produit pas 100,000 fr. (1).

17. *Contributions diverses et douanes.* — Le bétail supporte l'impôt. Les bœufs et les vaches sont taxés à 20 piastres, et à 70 lorsqu'on les vend aux bouchers, et la peau appartient au gouvernement. Les chameaux et les brebis paient 4 piastres; les barques du Nil sont imposées à 200. Les palmiers sont soumis également à une contribution, qui varie suivant les produits qu'ils donnent et qui est en moyenne d'une piastre et demie.

Les droits de douanes, stipulés dans les capitulations et les traités de commerce, sont perçus sur les marchandises importées d'Europe en Égypte; des droits fixés par le gouvernement sont prélevés sur celles que les caravanes apportent de l'Arabie, du Sennâr, du Darfour, etc. Nous avons déjà vu

(1) Le karatch a été aboli par la réforme de Gul-Hané dans l'empire ottoman, où il était la cause de nombreuses vexations pour les rayas. Mais les prescriptions de la loi n'ont pas encore passé dans le domaine de la pratique.

que quelques produits paient des droits d'octroi en entrant dans certaines villes.

Les douanes sont affermées. Le gouvernement trouve à ce système l'avantage de n'avoir pas à entretenir d'administration et de service actif spéciaux. Les concessionnaires d'Apaltes, qui sont des négociants turcs, cophites, arméniens, forment entre eux une espèce de société et sont directement intéressés à percevoir les droits. Ce système, bon sous plusieurs rapports, a aussi des inconvénients. Si l'on est dans l'intention de le maintenir, il serait à désirer qu'on déterminât les tarifs d'une manière invariable, et que l'on prit des mesures pour que les réglemens fussent respectés dans toutes les circonstances.

18. *Réflexions sur la perception des impôts.* — Les habitants de l'Égypte sont admis à payer leurs impositions en nature.

Un rigoureux système de solidarité entre les habitants du même village, entre les villages compris dans le même canton, entre les cantons du même département, etc., assure au trésor la rentrée des contributions qu'il a fixées. Il y a dans cette loi qui oblige le travailleur intelligent et actif qui produit à combler le déficit qu'occasionne la paresse ou l'inhabileté de ses compagnons, quelque chose qui répugne à nos mœurs et à nos idées. Cependant, le système de solidarité est entièrement conforme au génie de la civilisation orientale. Il a été pratiqué depuis la conquête d'Amrou, et il paraît nécessaire,

pour intéresser les indolents habitants de l'Égypte à s'adonner avec suite à leurs travaux. Mais lorsque Méhémet-Ali pourra concentrer sur les améliorations intérieures à introduire dans ses possessions tout ce que la nécessité l'oblige à dépenser au dehors de génie et de puissance, tous ceux qui le connaissent savent bien qu'il enlèvera aux institutions actuelles ce qu'elles contiennent d'oppression passagère, et que son plus grand désir est de fermer les plaies qui rongent l'Égypte depuis si long-temps. Après avoir assis sa dynastie et constitué l'existence politique de l'Égypte, ce sera là sa gloire la plus belle et la plus durable, celle qu'il est ambitieux d'attacher à son nom.

IV.

REVENUS ET DÉPENSES DE L'ÉGYPTE.

Pour donner une idée des revenus de l'Égypte et de leur principales sources, je vais mettre sous les yeux des lecteurs un tableau résumé du budget annuel du vice-roi ; celui que je donne est de l'année 1833. Il n'y a pas eu depuis lors de différence bien notable.

19. *Revenus de l'Égypte pendant 1833*

(1249 DE L'HÉGIRE). 00

Miry, ou impôt foncier.	28,125,000 fr.
Droit de capitation, dit firdet-el-rouss	8,750,000
Droit du karatch.	80,000
— sur les successions, dit beitel-mal.	150,000
Droit sur les bestiaux destinés à être abattus.	250,000
Droit sur les okels et bazars de la Haute - Égypte.	48,000
Droit sur les danseuses, les musiciens et les escamoteurs. . . .	60,000
Droit sur la fonte de l'argent et des galons.	56,250
Droit sur les dattiers.	500,000
— sur la pêche du lac Menzaleh.	250,000
— sur le sel, les barques et le poisson.	438,000
Droit sur les céréales.	4,500,000
Produit des douanes et droits d'octroi.	3,070,500
Appalte des liquides.	346,000
— du séné.	32,500
— de la pêche du lac Keroun et droits d'octroi du Fayoun. . .	72,500
<i>A reporter,</i>	46,728,750

Report, 46,728,750 fr.

Bénéfices sur les denrées suivantes :

Le coton.	}	12,000,000
L'indigo.		
L'opium.		
Le sucre.		
Le vin.		
Le riz.		
Le miel.		
La cire.		
Le hennéh.		
L'eau de rose.		
La graine de lin.		
— de sésame.		
— de laitue.		
— de carthame.		
La soie.	}	
Le safranum.		
Le nitre.		
La chaux, le plâtre et les pierres.		
Le natron.		
La soude.		
Le sel ammoniac.		
Bénéfices sur l'Hôtel-des-Monnaies.		375,000
— sur les toiles		1,500,000
— sur la fabrique des étoffes		
de soie.		4,200,000
Bénéfices sur les cuirs bruts et ap-		
prêtés		875,000
Bénéfices sur la vente des nattes.		100,000
Total.		62,778,750

20. *État des dépenses pendant 1833.*

Envoi d'argent à Constantinople. . .	1,500,000
Budget de l'armée (1).	15,000,000
Traitement des grands officiers, chefs d'administration.	5,000,000
Solde de la cavalerie turque irrégulière.	812,000
Solde des Arabes bédouins. . . .	650,000
Pour le matériel de la guerre. . .	1,750,000
Montant des rations de fourrages, mules, chameaux.	312,000
École militaire.	200,000
Budget du personnel de la marine.	7,500,000
Construction des bâtiments de guerre.	1,875,000
Frais pour chantiers de construction des barques, à Boulac. . .	412,500
Entretien des fabriques et salaires des ouvriers.	2,750,000
Entretien des employés d'administration.	2,500,000
Rations de bouche accordées aux employés	625,000
Pensions aux anciens moultézims.	440,000
— accordées à plusieurs Arabes	750,000
<i>A reporter,</i>	42,076,500

(1) L'armée se composait alors de 150,000 hommes.

	<i>Report,</i>	42,076,500
Dépenses pour les constructions de palais, de fabriques, ponts, digue, etc.		2,250,000
Objets tirés d'Europe pour les fa- briques		1,875,000
Dépenses pour l'entretien des pa- lais du vice-roi		1,250,000
Dépenses de bouche du vice-roi. .		500,000
Pour l'administration des achats de cachemires, étoffes de soie, bijoux.		1,750,000
Dépenses pour les caravanes des pé- lerins.		250,000
Total.		49,951,500

§ V.

RESSOURCES POLITIQUES.

I.

L'ARMÉE ÉGYPTIENNE, CRÉATION ET ORGANISATION DU NIZAM
OU TROUPES RÉGULIÈRES.

Heureux résultats de la création de l'armée égyptienne pour la civilisation. — M. Sève (Soliman-Pacha). — Débuts de l'organisation des troupes régulières. — Infanterie égyptienne. — Cavalerie. — École de cavalerie. — Artillerie. — École d'artillerie. — Administration militaire. — Uniforme des troupes. — Grades.

21. *Heureux résultats de la création de l'armée égyptienne pour la civilisation.* — La guerre, malgré les

malheurs particuliers qu'elle entraîne, a été jusqu'à présent le moteur le plus actif de la civilisation. Il n'est pas une révolution heureuse qui n'ait été consacrée par les batailles et qui ne porte le nom d'un conquérant. Les grands hommes, ceux qui ont laissé les souvenirs les plus populaires et qui excitent le plus d'admiration et d'enthousiasme, Alexandre, César, Charlemagne, Napoléon, ont été, avant tout, de grands guerriers.

On ne peut mieux constater l'influence directe de la guerre sur toutes les branches de la civilisation que dans le cas de l'Égypte.

Là tout était à faire, et tout a commencé à être fait à la suite de l'organisation militaire.

Méhémet-Ali, qui avait combattu contre les Français, comprit tout de suite les avantages de la tactique. Il devait, avant tout, chercher à se maintenir; il vit qu'il ne le pouvait qu'avec la force des armes; toutes ses préoccupations durent donc se porter sur la formation d'une armée : c'est en effet son armée qui lui a assuré pleine sécurité au dedans, et puissance au dehors.

La formation d'une armée régulière a eu des résultats généraux très-utiles pour l'Égypte.

D'abord, elle accoutumait à un ordre sévère un pays qui n'avait connu jusqu'alors que l'anarchie, et qui était habituellement la proie d'une milice turque et albanaise, soldatesque indisciplinée, turbulente, oppressive.

Elle établissait l'unité, la hiérarchie, la régularité,

la force, là où tout se décomposait et s'affaiblissait.

Enfin elle relevait le peuple arabe ; elle le préparait à avoir un esprit national, à reprendre la fierté et la confiance en soi, sentiments nécessaires à une nation indépendante.

Mais les conséquences immédiates et pratiques sont bien plus nombreuses, bien plus frappantes encore ; on peut dire qu'elle a été la cause de tous les progrès que l'Égypte a vus s'accomplir pendant ces dernières années.

Pour organiser l'armée il fallait des instructeurs : de là, la nécessité de recourir aux chrétiens, d'habituer les soldats à obéir à des infidèles, à apprendre d'eux la marche, le maniement des armes, les évolutions et la subordination, la discipline et la précision militaires. On a commencé par faire des soldats, il a fallu avoir des officiers pour les commander ; et cette nécessité a amené celle de fonder et de répandre l'enseignement des mathématiques, du dessin, de la géographie, de la stratégie, etc.

L'armée constituée, on a dû pourvoir à son entretien. On a senti qu'il fallait la soigner, la bien vêtir, construire des casernes pour la loger, avoir des médecins pour traiter les malades. L'armement et l'équipement ont exigé la création d'arsenaux, d'ateliers, de fabriques. Une armée comprend de l'artillerie, du génie, de la cavalerie ; pour entretenir ces armes savantes, on a dû étendre progressivement l'instruction ; on a envoyé de jeunes Turcs, de jeunes Arabes, faire leur éducation en Europe, et s'instruire non-seulement dans l'art militaire,

mais encore dans toutes les sciences et les professions industrielles qui, de près ou de loin, se rapportent à la guerre.

22. *M. Sève (Soliman-Pacha)*. — Ce sont des officiers de l'empire, français et italiens, que les événements politiques avaient arrêtés dans leur carrière et amenés en Orient, qui ont présidé à la formation de l'armée régulière du vice-roi. Parmi eux, se fit remarquer M. Sève, ancien aide-de-camp des maréchaux Ney et Grouchy. Tout en rendant justice à beaucoup de braves militaires qui l'ont secondé, il faut reconnaître que c'est lui qui, assurément, a le plus contribué à cette organisation. Né, en quelque sorte, avec le génie de la guerre, M. Sève entra de très-bonne heure au service, en 1804, et passa successivement dans les différentes armes. Ce fut pour lui un excellent apprentissage pendant lequel s'exercèrent et se développèrent son intelligence naturelle, son aptitude pour tous les exercices du corps, la vigueur de sa robuste constitution, son excellent caractère, et qui le rendit plus que tout autre propre à se mettre à la tête d'une entreprise aussi difficile que la création d'une armée. Aussi fut-il promptement apprécié par le vice-roi et Ibrahim-Pacha. Il devint successivement chef de bataillon, colonel, et c'est en cette qualité qu'il fit la campagne de Morée, avec le titre de Soliman-Bey; au retour de cette expédition, il fut fait général de brigade, et enfin, après la campagne de Syrie, pacha et général de division.

Les brillantes qualités qu'il a manifestées dans sa carrière ont été appréciées hautement par M. le duc de Raguse. J'aime à citer les termes dans lesquels l'illustre maréchal a formulé son jugement sur Soliman-Pacha :

« En s'élevant et en voyant s'agrandir le cercle de son autorité, Soliman-Pacha a constamment réfléchi sur son métier. Il a beaucoup lu, beaucoup étudié, et il a fait les plus heureuses applications de son expérience et de ses méditations. Il est devenu un homme d'un mérite supérieur : on peut dire de lui que ce que les circonstances de sa vie ne lui ont pas permis d'apprendre, il l'a deviné. Car n'ayant servi en France et combattu avec nous que dans des grades subalternes, il a deviné la grande guerre et l'a faite avec succès en Égypte. Il en parle à merveille : il a les idées les plus saines sur tout ce qui tient à l'organisation des armées, à leurs mouvements et sur les principes qui doivent les régir. C'est enfin un général consommé, et qui serait remarqué dans tous les états-majors. »

23. *Débuts de l'organisation des troupes régulières.*

— Voici quels furent les commencements de l'organisation :

Méhémet-Ali fournit à M. Sève cinq cents de ses Mamelouks, pour les faire instruire au maniement des armes et aux écoles du bataillon et du peloton. Tous les grands du pays furent obligés de donner leur contingent, ce qui porta à mille le nombre de ces jeunes gens. Ces Mamelouks devaient être le noyau

de l'armée égyptienne ; mais il n'était pas facile de les discipliner et de les instruire. Pour les éloigner de toute distraction , ou plutôt afin de dérober l'essai que l'on allait faire sur eux , aux soupçons du fanatisme et des préjugés , on assigna Assouan , à la première cataracte , pour chef-lieu de l'instruction. Déjà le vice-roi y avait fait bâtir quatre casernes spacieuses , dans lesquelles ces mille élèves furent enfermés et dressés aux principes du métier. Il fallut trois ans pour leur première instruction. De nombreux obstacles furent surmontés. L'un des principaux était la fierté de ces musulmans qui ne pouvaient obéir sans peine à des chrétiens. La régularité des évolutions , le silence qu'il fallait garder pendant les manœuvres , déplaisaient aussi à cette réunion de jeunes gens amoureux des jeux et des exercices bruyants. Plusieurs fois , des complots furent formés contre la vie de M. Sève ; un jour même qu'il commandait l'exercice à feu , une balle dirigée contre lui siffla distinctement à ses oreilles ; sans se déconcerter , il fit recommencer l'exercice , et commanda le feu une seconde fois. Dans une autre circonstance où sa vie avait été menacée par un soulèvement , il proposa aux Mamelouks de se battre au sabre successivement avec chacun d'eux , afin de leur épargner , disait-il , la honte d'un lâche assassinat. Tant de générosité et de courage fit taire tous les mécontentements , et lui valut l'affection de ses élèves dont il eut achevé l'apprentissage au bout de trois ans.

Lorsque les premiers cadres furent formés , il s'agit

de trouver des soldats. Le vice-roi ne pouvait les prendre parmi les Turcs ou les Albanais qui déjà, sur quelques efforts que l'on avait faits pour les régulariser, s'étaient révoltés. Cette soldatesque n'aurait pas pu se plier à la discipline. Il n'osait pas hasarder encore de les prendre parmi la population égyptienne. La seule ressource qui lui restât était donc de faire venir des nègres du Kordofan et du Sennâr. Trente mille furent dirigés sur Benehali, près de Monfalout, sur la rive gauche du Nil, dans la Haute-Égypte. En même temps qu'ils arrivaient, les Mamelouks organisés descendaient d'Assouan et se rendaient à Benehali. Là se formèrent, en janvier 1823, les six premiers régiments dans lesquels les Mamelouks, déjà instruits au maniement des armes et à quelques manœuvres, furent placés comme officiers. On employa toute l'année 1823, et jusqu'au mois de juin 1824, à perfectionner l'instruction. Ce fut à cette époque que le vice-roi expédia le premier de ces six régiments pour l'Arabie centrale, le second pour le Sennâr, et les quatre derniers, sous les ordres d'Ibrahim-Pacha, pour la Morée.

Au reste, les premiers essais furent loin d'être tous couronnés de succès. La plupart des nègres levés dans le Kordofan et le Sennâr périrent par plusieurs milliers, car les nègres vivent difficilement en Égypte et sont peu propres à y supporter les fatigues du service militaire. Le vice-roi, qui sentait chaque jour davantage le besoin d'une armée régulière, conçut et réalisa alors l'idée hardie de recruter ses troupes

parmi les Égyptiens. La tentative était périlleuse, rien n'égala d'abord l'irritation des Arabes. Il y eut des soulèvements partiels; ils furent réprimés; puis, lorsque les fellahs se virent mieux nourris et mieux vêtus sous les drapeaux qu'ils ne l'avaient jamais été, ils finirent par s'accoutumer à leur nouvelle condition.

Quand l'organisation de l'armée eut acquis quelque importance, on appela de France le général Boyer, le colonel Godin et plusieurs officiers supérieurs, qui concoururent à donner à l'œuvre la dernière main.

24. *Infanterie égyptienne.* — L'infanterie égyptienne, qui a eu les premiers soins du gouvernement, a toujours vivement occupé sa sollicitude. Une école a été fondée à Damiette, de laquelle sortent des jeunes gens destinés à entrer, comme sous-officiers et officiers, dans les corps. Elle se compose de quatre cents élèves, auxquels on enseigne l'exercice et les manœuvres, l'administration militaire, les langues turque, arabe et persane. L'école est sous la direction d'un officier piémontais, ancien capitaine de l'empire, M. Bolognini, qui a été fait lieutenant-colonel en récompense des services qu'il a rendus comme instructeur et des succès qui ont couronné son zèle.

M. le duc de Raguse a vu manœuvrer un corps d'infanterie égyptienne; voici ce qu'il en dit :

« Une très-belle brigade d'infanterie, composée des neuvième et vingtième régiments, se mettait en

route pour Suez , où elle devait s'embarquer pour aller renforcer l'armée de l'Hedjaz. J'en passai la revue. Elle manœuvra pendant trois heures devant moi , dans la plaine de Lokoubéh , non loin des tombeaux des califes et près de celui de Malek-Adel , frère de Saladin. J'eus lieu d'être extrêmement content ; quoique cette brigade fût composée de fort jeunes soldats , attendu que les cadres de ces régiments étaient revenus de l'armée pour recevoir des recrues , on pouvait remarquer que , dans cette formation , l'action du chef suprême se faisait sentir ; car il y avait à la fois bonne tenue , discipline et instruction. »

25. *Cavalerie.* — Ce ne fut qu'au retour des troupes égyptiennes de la guerre de Morée que commença l'organisation de la cavalerie régulière.

Ibrahim-Pacha , qui eut occasion de voir en Grèce la cavalerie française , comprit que les hommes à cheval , agissant en masses , par pelotons , par escadrons , par régiments , devaient avoir sur la cavalerie irrégulière les mêmes avantages qu'à l'infanterie disciplinée sur celle qui ne l'est pas. Dès sa rentrée en Égypte il s'occupa donc activement d'organiser une cavalerie : des instructeurs européens furent appelés , et l'on forma des régiments de chasseurs , de cuirassiers , de lanciers , de dragons , etc.

26. *École de cavalerie.* — Une école de cavalerie a été établie à Gisch , dans l'ancien palais de Mourad-Bey. On vient de lui donner , sauf quelques modifications exigées par les localités , la même organisa-

tion que celle de Saumur. On y apprend à de jeunes Turcs et Égyptiens mêlés, les manœuvres de la cavalerie, l'exercice à pied, le dessin, l'escrime, le manège et l'administration militaire. « Elle a déjà atteint la perfection, dit le duc de Raguse, et doit avoir la plus grande influence sur l'avenir de l'armée égyptienne. Cette école se compose de trois cent soixante jeunes gens, qui forment trois escadrons. C'est le lieutenant-colonel Varin, ancien aide-de-camp du maréchal de Gouvion-Saint-Cyr, qui l'a créée et la dirige. Le succès qu'il a obtenu lui fait le plus grand honneur. » Depuis le voyage de M. le duc de Raguse, M. Varin a été nommé bey et colonel. C'est une bien juste récompense de ses services auprès du vice-roi.

27. *Artillerie.* — L'artillerie régulière fut organisée en même temps que l'on forma l'infanterie. Ce furent des instructeurs européens qui la créèrent et d'anciens officiers de l'Empire qui furent mis à sa tête. Parmi les Turcs qui se sont adonnés à cette arme ont surgi quelques hommes très-remarquables, à la tête desquels s'est placé surtout Éthem-Bey (1). Cet officier distingué a fondé et dirige des manufactures d'armes et de pièces d'artillerie, qui se trouvent dans la citadelle du Caire et qui, d'après le maréchal de Raguse, dont l'autorité est si haute en ces matières, ne peuvent assez être louées. J'aime à citer le jugement porté sur Ethem-Bey par le maréchal : « Par la seule force de sa volonté, dit-il, Ethem-Bey

(1) Il est aujourd'hui ministre de l'instruction publique.

a appris, sans avoir de maître, le français, qu'il parle correctement; les mathématiques, qu'il connaît à merveille; et la science de l'artillerie, où il se place, à mes yeux, de pair avec les meilleurs officiers d'artillerie et les directeurs de matériels les plus habiles. C'est une des plus fortes têtes administratives que j'aie jamais rencontrées. Il y a eu du talent à Méhémet-Ali à deviner le mérite d'un pareil collaborateur, et du bonheur à l'avoir rencontré. »

28. *École d'artillerie.* — Une école d'artillerie est établie depuis quelques années à Torrah. Elle renferme de trois à quatre cents jeunes gens, auxquels on enseigne les langues arabe, turque; l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la mécanique, le dessin, la fortification, et tout ce qui, dans les hautes sciences, est applicable à l'artillerie. Le colonel portugais Segueria, qui a été pendant quelques années à la tête de cette école et qui fut fait général de brigade par le vice-roi, rendit de très-grands services à cet établissement.

On a joint à l'école un régiment d'artillerie à pied et un régiment d'artillerie à cheval, avec un polygone qui sert pour les troupes et pour les élèves. Voici comment le duc de Raguse, aux savantes et compétentes appréciations duquel je ne saurais me lasser de recourir, s'exprime sur ces corps :

« Le régiment d'artillerie à cheval, qui a six compagnies, a manœuvré devant moi avec vélocité et beaucoup d'ordre et de précision. Les hommes sont

beaux, instruits et d'une belle tournure militaire ; les attelages excellents, quoique les chevaux soient de petite taille, mais tels que le pays le comporte. Les canonniers sont bien montés ; leur tir est vif et preste. C'est une artillerie de guerre excellente et comparable à celle des armées de l'Europe. Le colonel de ce corps est un homme très-capable et plein de zèle.

» Le régiment d'artillerie à pied se compose de dix-huit compagnies ; il fit l'école, et le feu des pièces de canon fut parfaitement dirigé, celui des mortiers bien moins.

» En voyant cette artillerie, on ne peut qu'admirer la puissance qui a transformé des fellahs en aussi bons soldats. »

Je demande la permission de citer une dernière phrase du duc de Raguse sur l'ensemble de l'armée. « Lorsque les écoles, dit le maréchal, auront donné deux à trois mille sujets, ce qui arrivera d'ici à très-peu d'années, l'armée égyptienne sera parfaitement constituée. »

29. *Administration militaire.* — Les troupes égyptiennes ont été organisées toutes, infanterie, cavalerie, artillerie, sur le modèle des troupes françaises. On a adopté nos marches, nos musiques militaires. Le commandement seul est fait en ture ; cette langue s'y prête d'ailleurs admirablement. Les règlements et les ordonnances qui régissent l'armée française ont été exactement suivis. Les grades qui ont été établis sont les mêmes que les nôtres.

Pour l'administration, on créa dès le principe un ministère dont l'organisation fut bien moins compliquée que chez nous, mais les attributions plus étendues. C'est le ministère de la guerre qui est chargé de toutes les fournitures, armement, équipement, habillement. Il tire des magasins de l'État les munitions de guerre, les vivres, les médicaments, etc.

L'administration des corps est encore plus simple ; ils n'ont pas d'achats à faire, pas de marchés à passer, partant point de maniement de fonds ; dès lors aucune chance de dilapidation.

Le service de santé a eu aussi pour base l'organisation française ; mais il a dû subir des modifications commandées par la différence des lieux. Chaque régiment a dû avoir le personnel et le matériel nécessaires pour former en toute occasion des hôpitaux régimentaires. Nous entrerons dans plus de détails sur ce sujet, au chapitre qui fera connaître l'état de la médecine en Égypte.

La nourriture des soldats se compose de rations de pain, de viande, de riz, de lentilles, de beurre, d'huile, de savon, le tout d'assez bonne qualité et en quantité suffisante.

30. *Uniforme des troupes.* — Elles sont vêtues simplement. Leur costume, assez commode, conserve le caractère national. Il se compose d'un bonnet rouge, car les préjugés n'ont pas permis encore d'adopter le shako, ou quelque chose qui ressemble à la coiffure chrétienne ; d'une veste justaucorps, agrafée sur la poitrine, et qui s'engage sous le pan-

talon. Celui-ci est une espèce de jupe, serrant à gaine, large jusqu'au genou, auquel se trouve adapté une sorte de guêtre. Le milieu du corps est serré par une ceinture. Les vêtements sont en drap pendant l'hiver, et en forte toile de coton pendant l'été. Pendant l'hiver, la garde, l'artillerie et la cavalerie ont la veste bleue ; celle de la ligne est rouge. Le costume d'été est blanc pour toute l'armée. Des souliers turcs en peau rouge forment la chaussure. La buffleterie est blanche pour l'infanterie et la cavalerie, et jaune pour l'artillerie.

L'uniforme des officiers ne diffère de celui des soldats que par la qualité du drap et les broderies dont il est surchargé. C'est la couleur rouge qui est généralement adoptée pour les officiers. Voici comment les grades sont distingués : le caporal porte un brandebourg sur la poitrine ; le sergent, deux ; le sergent-major, trois. Le lieutenant porte sur la droite de la poitrine une étoile en argent ; le capitaine, une étoile et un croissant du même métal ; l'adjudant-major a la demi-lune en or et l'étoile en argent ; pour le chef de bataillon, la demi-lune et l'étoile sont en or ; pour le lieutenant-colonel, la demi-lune en or, l'étoile en diamants ; le colonel porte le même insigne en diamants. Le général de brigade a deux étoiles dans la demi-lune, le tout en diamants ; le général de division a trois étoiles dans la demi-lune.

31. *Grades.* — Les grades sont dénommés de la manière suivante :

Caporal.	Oun-bachi.	Chef de dix.
Sergent	Chaouich.	
Sergent-major.	Bachaouich.	
Adjudant-sous-officier.	Sokolagassi.	Adjudant de gauche.
Sous-lieutenant.	Melasem sane.	Second lieutenant.
Lieutenant.	Melasem evel.	Premier lieutenant.
Capitaine.	Iusbachi.	Chef de cent.
Adjudant-major.	Sakologassi.	Adjudant de droite.
Chef de bataillon.	Bimbachi.	Chef de mille.
Lieutenant-colonel.	Kaimakan.	Lieutenant.
Colonel.	Mir allaï.	Prince de régiment.
Général de brigade.	Mir lioua.	Prince du drapeau.
Général de division.	Mir miran.	Prince des princes.
Général en chef.	Séraskier.	

Les colonels et les généraux de brigade ont le titre de beys ; les généraux de division sont pachas à deux queues.

32. *Traitements.* — La solde du simple soldat est de 15 piastres par mois, ce qui fait deux sous et demi par jour. Le caporal a 25 piastres, le sergent 30, le sergent-major 40, l'adjudant sous-officier 60, le sous-lieutenant 250, le lieutenant 350, le capitaine 500, l'adjudant-major 1200, le chef de bataillon 2,500, le lieutenant-colonel 3,000, le colonel 8,000, le général de brigade 11,000, le général de division 12,500.

Le traitement des officiers supérieurs est, comme on voit, très-considérable. Le vice-roi a eu en vue d'attacher par cet appât à la nouvelle organisation les Turcs, qui montraient pour elle une grande répugnance. D'ailleurs les chefs sont forcés de faire de grandes dépenses.

33. *Discipline.* — La discipline est établie absolument comme dans notre armée : c'est le code militaire français qui a été traduit et mis en vigueur. Dans le principe, l'emploi de la bastonnade a été nécessaire. Mais le vice-roi et Ibrahim-Pacha l'ont beaucoup restreint, et on cherche à l'abolir entièrement.

34. *Esprit militaire des Arabes.* — Les Arabes sont peut-être les hommes les plus propres à devenir de bons soldats. Ils sont en général robustes, bien conformés, sobres, supportant très-bien la fatigue ; ils sont soumis, obéissants, intrépides dans le danger ; ils supportent les revers avec résignation ; ils vont au feu sans crainte. On connaît beaucoup de traits qui leur font honneur ; j'en cite quelques-uns.

A la bataille de Homs, un soldat du 7^e de cavalerie, nommé Mansour, ne voulut jamais se retirer du champ de bataille, quoiqu'il eût eu un bras emporté. Il chargea à la tête de son escadron avec le plus grand courage et trouva la mort en combattant.

A la bataille de Koniah, tous les blessés encore en état de porter une arme forcèrent la consigne qui les retenait dans leur hôpital, et volèrent sur le champ de bataille partager la gloire ou la mort de leurs camarades.

C'est à cette même bataille qu'un soldat du 4^e de cavalerie tomba blessé de son cheval. Le général Achmet-Meneckly, qui le vit, s'empressa de lui offrir le sien ; mais l'intrépide soldat refusa en di-

sant : qu'il aimait mieux mourir sur le champ de bataille et être témoin de la victoire de ses compagnons.

Dans une autre circonstance , un jeune tambour du 15^e de ligne , déjà blessé , vit toute sa compagnie dispersée et mise en déroute. Malgré sa blessure et le feu le plus vif qui faisait pleuvoir les balles autour de lui, il n'en continua pas moins à battre la charge sans reculer d'un seul pas. Ses compagnons finirent par rougir de voir un enfant leur donner l'exemple de la bravoure , et revinrent au combat pour venger leur honneur.

Mais parmi tous ces faits , il en est un plus remarquable et qui rappelle les traits nombreux de la valeur française. Soliman-Pacha , en faisant la revue d'un régiment nouvellement arrivé , aperçut au milieu des rangs un jeune homme âgé de 16 ans et d'assez chétive apparence , appelé Hadji-Ali. Soliman-Pacha voulut le renvoyer en disant qu'il ne ferait jamais qu'un mauvais soldat ; mais Ali s'obstina à demeurer sous les drapeaux , ajoutant qu'à la première occasion il saurait donner un démenti éclatant à la parole du général. Quelque temps après , au siège d'Acre , la garnison fit une sortie , dispersa les tirailleurs et mit en fuite le 8^e de ligne qui se trouvait en avant. Le 3^e de cavalerie , dont faisait partie Hadji-Ali , s'avança pour le soutenir et fit une charge brillante. Les assiégés furent repoussés. Mais Ali , non content de participer à la gloire de ses compagnons , délivra , de ses mains , un capitaine qui venait

d'être pris , courut sur un officier ture qu'il fit prisonnier, et les amena tous deux à Soliman-Pacha en lui disant : Soutiendras-tu encore que je suis un mauvais soldat ?

Les Tures , qui avaient un profond mépris pour les Arabes , restèrent long-temps sans les croire capables de se mesurer avec eux. La guerre de Morée commença à leur prouver que ce peuple timide et avili par l'oppression pouvait reconquérir son ancienne gloire, et était digne de leur disputer le succès d'une bataille. La conquête de Syrie et les victoires d'Homs, de Beylan et de Koniah , leur démontrèrent sinon leur supériorité individuelle, du moins la puissance de leurs masses dirigées par la tactique.

Les Égyptiens qui se sont fait remarquer comme soldats ne méritent plus les mêmes éloges lorsqu'ils sont arrivés aux grades d'officiers. Ils ne sentent pas assez alors la dignité de leur nouvelle position. Ils n'ont pas, comme les Osmanlis et les Mamelouks , l'art du commandement. Ils reviennent à leurs anciennes habitudes, et, malgré les bonnes intentions du vice-roi et de son fils, on n'a pu les faire avancer dans les grades supérieurs.

En conséquence, tous les hauts grades sont remplis par des Osmanlis et des Mamelouks; peut-être même l'incapacité des Arabes à exercer le commandement est-elle chose heureuse , car ce peuple est si inconstant, si mobile, que si les soldats eussent été dirigés par des officiers sortis de leurs rangs et de leur race, ils se seraient fréquemment révoltés. Dans

l'état actuel des choses , les soldats sont très-bien contenus par leurs chefs. Les officiers , de leur côté , ne pouvant pas compter sur leurs soldats comme sur leurs compatriotes , sont forcés à une certaine réserve. C'est un contrôle réciproque qui assure la bonne discipline de l'armée.

Les Arabes ont le sentiment de la famille si profondément enraciné , et ils ont tellement besoin d'avoir des femmes , qu'il a fallu leur permettre de tenir auprès d'eux quelques-uns de leurs parents et de se marier. Sans cela , il eût été difficile de les contenir et d'empêcher la désertion. Au reste , pour un pays qui a aussi peu de population , il n'était pas indifférent que cinquante ou soixante mille hommes vigoureux contribuassent à la reproduction. Mais lorsqu'il faut se mettre en campagne , les soldats partent seuls.

Le gouvernement s'est occupé des enfants de troupe ; on accorde à chacun d'eux la ration et la demi-solde.

35. *Tableau des forces militaires du vice-roi , et de leur répartition.* — Voici quelles étaient les forces militaires de l'Égypte avant la dernière guerre :

Garde de S. A. le vice-roi , composée d'un bataillon d'artillerie , de trois régiments d'infanterie et de deux régiments de cavalerie , environ 12,000 hommes.

Garde d'honneur du généralissime , 500 hommes.

Dépôt des officiers ; un bataillon , 800 hommes.

Cinq régiments d'artillerie , dont trois à pied et deux à cheval , 11,600 hommes.

Seize batteries de six pièces , 1800 hommes.

Un régiment du train , 1200 hommes.

Deux bataillons du génie , 1600 hommes.

Trente-six régiments d'infanterie, 115,000 hommes.

Quinze régiments de cavalerie, 12,000 hommes.

Troupes irrégulières (Candiotes , Albanais et Bédouins), 26,000 hommes.

En tout , environ 180,000 hommes.

Voici quel est aujourd'hui le nombre de soldats que compte Méhémet-Ali , et comment ses troupes sont réparties sur toutes ses possessions.

TROUPES RÉGULIÈRES.

1 ^{er} régiment d'artillerie de la garde ,	à Hama,	1,572
2 ^e — à pied ,	à Alexandrie,	2,549
3 ^e — —	à Alep,	1,949
1 ^{er} régiment d'artillerie à cheval ,	à Homs,	982
2 ^e — —	à Damas,	1,007
4 pelotons d'artillerie détachés,	à Acre,	557
1 ^{er} bataillon d'artilleurs,	dans l'Hedjaz,	579
1 ^{er} régiment d'infanterie de la garde,	à Anteb,	5,048
2 ^e — —	à Marach,	2,645
3 ^e — —	à Alep,	2,455
1 ^{er} régiment d'infanterie (3 ^e bataillon),	au Soudan,	4,547
2 ^e — —	à Anteb,	2,251
3 ^e — —	dans l'Yémen,	1,526
4 ^e — —	à Marach,	2,595
5 ^e — —	à Adana,	2,629
6 ^e — —	à Kilis,	2,562
7 ^e — —	dans l'Hedjaz,	2,192
<i>A reporter,</i>		54,605

		<i>Report,</i>	34,605
8 ^e régiment d'infanterie,		au Soudan,	5,596
9 ^e —		à Alep,	2,504
10 ^e —		à Alep,	2,034
11 ^e —		à Orfah,	2,558
12 ^e —		à Anteb,	2,526
13 ^e —		dans l'Hedjaz,	1,225
14 ^e —		à Alep,	1,988
15 ^e —		à Deryeh,	2,555
16 ^e —		en Candie,	5,149
17 ^e —		à Orfah,	2,569
18 ^e —		à Acre,	2,049
19 ^e —		dans l'Hedjaz,	2,549
20 ^e —		à Jémen,	2,677
21 ^e —		dans l'Hedjaz,	2,565
22 ^e —		à Orfah,	2,212
23 ^e —		à Jambo,	2,542
24 ^e —		à Antioche,	5,151
25 ^e —		à Jérusalem,	1,755
26 ^e —		au Caire,	5,518
27 ^e —		à Djudeidi,	2,129
28 ^e —		à Djudeidi,	2,446
29 ^e —		à Adana,	5,172
30 ^e —		à Hama,	2,925
31 ^e —		à Alep,	2,401
32 ^e —		au Caire,	5,518
33 ^e —		à Alexandrie,	2,604
34 ^e —		à Kélis,	2,564
35 ^e —		au Caire,	5,518
1 ^{er} régiment de cavalerie de la garde,		à Latakia,	796
2 ^e — de la garde, cuirassiers,		à Elbezan,	844
1 ^{er} régiment de cavalerie,		à Orfah,	825
2 ^e —		à Zambé,	850
3 ^e —	en marche pour	Alexandrie,	847
4 ^e —		à Adana,	678
5 ^e —	en marche pour	Alexandrie,	852

A reporter, 118,950

	<i>Report,</i>	110,930
6 ^e régiment de cavalerie,	à Damas,	770
7 ^e —	à Tarsous,	742
8 ^e —	à Damas,	712
9 ^e —	en marche pour Alexandrie,	816
10 ^e —	à Acre,	768
11 ^e —	à Kélis,	736
12 ^e —	à Tarsous,	662
13 ^e —	à Orfab,	806
Le bataillon de vétérans,	au Caire,	3,980
1 ^{er} régiment de sapeurs,	à Acre,	812
1 ^{er} bataillon de vétérans,	à Alexandrie,	791
2 —	à Tripoli,	1,641
1 —	à Dongolah,	833
1 bataillon du génie,	à Edlib,	738
1 — de sapeurs,	à Alexandrie,	808
1 peloton de mineurs,	au Caire,	94
1 dépôt,	au Caire,	283
16 compagnies de vétérans dans les districts de l'Égypte,		1,671
Artificiers,	au Vieux-Caire,	183
1 régiment de carabiniers, auprès du généralissime,		1,132
1 peloton de carabiniers,	dans l'Hedjaz,	106
2 compagnies de vétérans,	dans l'Hedjaz,	200
Total général,		150,500

A ce chiffre devrait être joint celui des dernières recrues faites en Syrie que nous n'avons pu nous procurer encore.

Depuis peu de temps, l'Arabie vient d'être évacuée, et les troupes qui se trouvaient dans l'Hedjaz et l'Yémen dirigées sur l'Égypte.

TROUPES IRRÉGULIÈRES.

Dans le Hedjaz.

	Chefs.	Hommes.
Cavalerie turque . . .	4. . .	1,580
Infanterie turque. . .	1. . .	395
Cavalerie arabe. . . .	9. . .	945
Infanterie arabe. . . .	5. . .	339
Artillerie.	». . .	787
Total.	19. . .	4,046

En Égypte.

Cavalerie turque . . .	10. . .	2,785
Infanterie turque. . .	7. . .	2,775
Cavalerie arabe. . . .	7. . .	1,660
Artillerie.	». . .	1,299
Total.	24. . .	8,519

Dans l'Yémen.

Cavalerie turque . . .	5. . .	1,970
Infanterie turque. . .	9. . .	760
Artillerie.	». . .	200
Total.	14. . .	2,930

En Candie.

Cavalerie turque . . .	2. . .	450
Infanterie turque. . .	6. . .	2,405
Artillerie.	». . .	280
Total.	8. . .	3,135

A Médine.

	Chefs.	Hommes.
Cavalerie turque . . .	3. . .	3,020
Infanterie turque. . .	10. . .	3,750
Artillerie.	» . .	225
Arabes.	16. . .	1,225
Total.	29. . .	8,220

Au Soudan.

Cavalerie turque . . .	17. . .	4,170
Cavalerie arabe. . . .	4. . .	1,280
Infanterie arabe. . . .	10. . .	950
Artillerie.	» . .	186
Total.	31. . .	3,586

En Syrie.

Cavalerie turque . . .	14. . .	4,125
Infanterie turque. . .	5. . .	1,930
Cavalerie arabe. . . .	63. . .	4,980
Total.	82. . .	11,035

Total général des troupes irrégulières :

Chefs. . .	207
Hommes. . .	41,471
	41,678

Les tribus Beny-Aly, Djemiat, Henady, Djoady, Djehlat, Arabi, Derma, Edi-Soliman, Beraat, Zoufa, Urban, Schamas, Ferjan honitab, Aiaïde avaldjé, Haouazé, Djehmé, Gama, Haouarchs, Ababdés,

Mehaz, Olerrabyn, Qattâb et Halaybys; toutes en Égypte se tiennent prêtes à fournir hommes, chevaux et chameaux en aussi grand nombre que le vice-roi voudra.

GARDES NATIONALES.

Alexandrie,	2 régiments,	6,800
Bourlos et Rosette,	1 —	3,400
Damiette,	1 —	3,400
Caire,	8 —	27,400
Vieux-Caire,	1 —	3,400
Boulac,	1 —	3,400
Total,		47,800

Les écoles d'artillerie, de cavalerie, d'infanterie, de marine et de génie tiennent prêts pour le service actif 1,200 hommes.

15,000 ouvriers des fabriques du Caire font journellement les manœuvres. Il peut en être pris encore environ 50,000 si besoin est.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Troupes régulières.	130,302
irrégulières.	41,678
Gardes nationales.	47,800
Ouvriers des fabriques manœuvrant.	15,000
Hommes prêts des écoles. . . .	1,200
Flottes, arsenal compris. . . .	40,663
Total. . . .	276,643

II.

MARINE ÉGYPTIENNE.

Création de la marine égyptienne. — État de la marine et des constructions navales avant l'arrivée de M. de Cerisy-Bey en Égypte. — Formation de l'arsenal d'Alexandrie. — Obstacles que dut vaincre M. de Cerisy. — Travaux, constructions et établissements de l'arsenal. — Navires de guerre mis en chantier. — Ouvriers arabes de l'arsenal. — Bassins de radoub. — Les marins et la flotte. — Forces navales de l'Égypte et de la Turquie.

36. *Création de la marine égyptienne.* — L'organisation du service de la marine a été postérieure de quelque temps à celle de l'armée de terre. A l'époque de la guerre de Morée, le vice-roi avait déjà une flotte; mais la plupart des navires qui la composaient avaient été construits et achetés à Marseille, à Livourne, à Trieste; et d'ailleurs, la bataille de Navarin lui porta un coup terrible. La marine n'acquit de l'importance que lorsqu'un habile ingénieur de Toulon, M. de Cerisy, eut été chargé de former l'arsenal d'Alexandrie et de diriger les constructions. Elle fut vraiment improvisée, et c'est peut-être dans cette création féerique, enfantée par une volonté indomptable, que le génie de Méhémet-Ali s'est manifesté de la manière la plus éclatante.

37. *État de la marine et des constructions navales avant l'arrivée de M. de Cerisy-Bey en Égypte.* — A son arrivée en Égypte, en avril 1829, M. de Cerisy

trouva la marine du vice-roi composée seulement de quelques bâtiments échappés au désastre de Navarin. Il restait encore une frégate de 60, construite à Venise, une frégate de Livourne, plusieurs corvettes et bricks. Ces navires, construits dans des ports de commerce, manquaient de tout ce qui est nécessaire pour la guerre. M. de Cerisy dut refaire entièrement les soutes à poudre, les emménagements intérieurs, l'installation de l'artillerie. Alexandrie n'avait pas d'arsenal; — sur une plage de sable, où, à 200 mètres, on trouvait à peine 2 mètres d'eau, on construisait en bois de sapin une espèce de corvette, un brick et un gros bâtiment, que l'on transforma plus tard en frégate. Les ateliers étaient de simples baraques en bois. Les objets nécessaires à la marine étaient livrés par des fournisseurs qui faisaient tout venir d'Europe.

Un vieil Arabe, Haggi Omar, brave homme, qui ne manquait pas de moyens naturels, était à la tête des constructions et des réparations de l'escadre; il seconda plus tard M. de Cerisy. Il y avait aussi une espèce d'ingénieur turc, d'une ignorance extrême, qu'il fallut bientôt renvoyer. On construisait encore pour le pacha plusieurs bâtiments de guerre à Livourne, à Marseille et à Londres.

38. *Formation de l'arsenal d'Alexandrie.* — Le vice-roi, qui sentait toute l'importance de la marine pour la guerre de Syrie et pour se défendre des attaques de Constantinople, était sans cesse contrarié des retards et des obstacles de toute nature qu'é-

prouvaient les bâtiments qu'il faisait construire dans les ports étrangers. Il résolut d'avoir un arsenal. Il avait apprécié l'habileté de M. de Cerisy dans les travaux qui s'exécutaient à Marseille pour l'Égypte, et fit demander pour cet ingénieur au gouvernement français l'autorisation de venir à Alexandrie créer sa marine.

Tout ce qu'on avait dit jusqu'alors sur l'impossibilité où étaient les vaisseaux de guerre d'entrer dans le port d'Alexandrie, le manque absolu de tout matériel naval et d'ouvriers des diverses professions pour la construction, avaient d'abord fait concevoir à Méhémet-Ali le projet de ne construire que de grandes frégates. Les premières demandes étaient basées sur ces projets. Son Altesse, après avoir examiné les plans et écouté les observations de M. de Cerisy sur ces constructions, entra entièrement dans ses idées et voulut avoir les plus gros vaisseaux de guerre. C'est alors qu'il fallut penser à la création d'un grand arsenal.

Pendant que les objets nécessaires à cette immense entreprise se préparaient au loin, M. de Cerisy s'occupait à sonder la rade pour découvrir l'emplacement qui conviendrait le mieux au futur arsenal. La côte du Marabout présentait l'eau nécessaire, mais elle était battue par la grosse mer, et son éloignement de la ville aurait exigé un système de défense spécial. Déjà les soldats travaillaient pour donner à la côte, qui est de formation calcaire tendre, les inclinaisons nécessaires pour les cales de construction;

on extrayait les pierres qui devaient servir pour les différents édifices; tout annonçait un commencement d'exécution imposé par la nécessité d'avoir promptement des vaisseaux. Néanmoins M. de Cerisy n'était pas encore satisfait et cherchait toujours un emplacement plus convenable. La plage où l'on construisait les barques était parfaitement à l'abri des vents et de la mer; on ne pouvait l'attaquer directement; mais elle n'avait pas d'eau. M. de Cerisy eut l'idée de faire forer le terrain, et reconnaissant qu'on ne rencontrait les rochers qu'au-delà de 30 pieds de profondeur, que les sables pouvaient s'enlever avec des machines sans retarder les travaux des constructions, son intention d'y fixer l'arsenal fut définitivement arrêtée. Il travailla sans relâche à tracer les plans des chantiers et des édifices où devaient un jour s'exécuter les vastes projets du vice-roi. Le 9 juin 1829 il put présenter tout l'ensemble de son travail à S. A., qui l'approuva en entier; et, une heure après, des milliers de soldats étaient occupés à creuser les fondations des premiers édifices. Il fit commencer immédiatement les machines pour piloter les quais et pour creuser les darses.

Le vice-roi faisait venir pendant ce temps des diverses provinces de l'Égypte les jeunes gens destinés à devenir les ouvriers de la marine. Dès qu'ils furent réunis, ils furent organisés militairement : des compagnies de charpentiers, de perceurs, de calfats, de menuisiers, de forgerons, de fondeurs, de mécaniciens, de poulieurs, de cordiers, etc., furent

successivement formées, et à mesure que l'instruction des hommes s'augmentait, les caporaux, les sergents, les officiers étaient choisis parmi les plus actifs et les plus intelligents.

C'est dans la création du personnel de l'arsenal que M. de Cerisy a rendu les plus grands services au vice-roi. Ses goûts, qui l'avaient porté à apprendre à manier les outils des diverses professions, lui servirent à initier lui-même les ouvriers à la pratique des métiers auxquels on les employait. Ainsi, la construction des édifices, l'instruction des hommes, les travaux du matériel, tout marchait à la fois, et le 3 janvier 1831 un vaisseau de 100 canons était lancé à la mer.

Dès lors la question d'une marine en Égypte était résolue. Il restait cependant encore à prouver combien était erronée l'opinion européenne qui prétendait que les vaisseaux de 74 eux-mêmes ne pouvaient pas franchir les passes d'Alexandrie. M. de Cerisy fut en butte à bien des reproches : on l'accusait d'avoir trompé le vice-roi et abusé de sa bienveillance. Cependant la possibilité du passage, mais avec de grandes précautions, fut reconnue. Le vaisseau s'armait, et, peu de temps après, il sortit en pleine mer.

Dès cette époque, M. de Cerisy eut toute la confiance du vice-roi, qui, émerveillé du bonheur des premiers résultats, lui fit accorder une autorité absolue dans l'arsenal. Son ambition de faire quelque chose de grand et de mériter l'amitié de Méhémet-

Ali ne fit que s'accroître , et il se consacra tout entier à l'organisation de la marine.

39. *Obstacles que dut vaincre M. de Cerisy.* — Mais il eut cependant bien des obstacles à surmonter. Son arrivée à Alexandrie dérangerait les projets de plusieurs maisons de commerce qui tiraient de grands bénéfices des constructions lointaines et sans surveillance. On fit alors circuler mille propos injurieux sur son compte ; on l'attaquait de toutes les manières. On chercha à faire révolter les ouvriers européens qui dirigeaient les divers travaux et instruisaient les Arabes. Plusieurs fois les ateliers furent désorganisés ; lors du lancement du second vaisseau, on coupa les saisines de retenue, pour faire échouer le bâtiment ; les ouvriers maltais et livournais prêchaient l'insurrection aux ouvriers de l'arsenal de Toulon, qu'il avait fait venir, la seconde année, pour être à la tête de chaque partie du service. Toutes ces menaces n'intimidèrent point M. de Cerisy, et les intrigues vinrent échouer successivement contre sa forte volonté et sa persévérance. Le vice-roi, en homme supérieur en tout, fermait l'oreille à ses ennemis, et ne faisait attention qu'à ses travaux, qui se poursuivaient avec activité.

Néanmoins on se ferait difficilement une idée de tous les embarras de détail que l'illustre ingénieur français dut vaincre pour venir à bout des grandes choses dont il avait rêvé la réalisation. Obligé, dans les premiers temps, d'employer un grand nombre d'Européens pour armer les vaisseaux qui se construi-

saient avec une rapidité étonnante, il eut à triompher de beaucoup de désordres. Il fallait réprimer chaque jour de nouveaux vols, de nouvelles querelles parmi les Arabes, et corriger de grandes fautes d'exécution dans les travaux; il fallait veiller à tout et tout concilier. Mais peu à peu l'instruction des Arabes permit de licencier la plus grande partie des Européens. Dans les derniers temps, tout se faisait par les ouvriers du pays; il ne restait que quelques maîtres français pour surveiller principalement l'emploi des matières. La docilité des Arabes, leur caractère obéissant et résigné, furent très-utiles à M. de Cerisy.

40. *Travaux, constructions et établissement de l'arsenal.* — L'arsenal ayant été créé sur une plage sablonneuse, dépourvue de toutes sortes de bâtisses, il a fallu tout y construire. Les principaux travaux opérés sont : quatre cales en maçonnerie et les avant-cales prolongées en mer pour vaisseaux de premier rang, trois cales pour frégates et bâtiments inférieurs, le magasin général pour le dépôt de toutes les munitions navales, la corderie avec ses machines pour le commettage; les ateliers de forge, de la serrurerie, de la taillanderie, de mécanique, de la fonderie, de la ferblanterie, de la plomberie, de la vitrerie, des instruments nautiques, de la poultrie, de la voilerie, de la garniture, de la tonnellerie; les ateliers pour les chaloupes et canots, pour les cabestans, les gouvernails, le charronnage; la salle des gabarits, une salle de modèles devant renfermer tous les objets qui entrent dans l'armement des vaisseaux pour l'in-

struction des officiers, des hangars pour le dépôt et la conservation des bois de construction, les machines à curer, un ponton de carénage.

Une manufacture de toiles à voiles était organisée à Rosette, où se trouvaient encore des ateliers de forges qui servaient dans les moments pressés. Les ateliers du Caire travaillaient également dans le même but. Pour ne pas concentrer toute l'industrie dans un seul endroit, M. de Cerisy fit instruire comme cordiers, des Arabes qui allaient ensuite dans les villages confectionner les fils de caret dont on avait besoin pour le gréement des vaisseaux.

41. *Navires de guerre mis en chantier.* — Pendant qu'on expédiait d'Europe les bois de construction et les principaux matériaux nécessaires pour les vaisseaux, M. de Cerisy employa les ouvriers à l'achèvement de la frégate, de la corvette et du brick qu'il avait trouvés commencés, et qu'il était très-difficile de rendre susceptibles de devenir des bâtiments de guerre. Il mit en chantier une goëlette qu'il fit exécuter avec une peine infinie, car il était obligé de montrer lui-même aux ouvriers les moindres détails de la construction; ce fut son école pratique.

Avec les premiers bois qui arrivèrent, il fit commencer un vaisseau de 100 canons, qui peu de temps après fut suivi de deux autres.

Voici le tableau des constructions opérées et des bâtiments réparés pendant son séjour en Égypte :

On fit complètement les deux vaisseaux de premier rang, le *Masr* et l'*Acri*. Ces bâtiments, des dimen

sions de nos trois ponts de France, n'ont cependant pas la quatrième batterie. Ils portent au premier pont 32 canons de 30, longs, et sur les deux autres, 68 canons de 30, courts.

Les quatre vaisseaux de 100 bouches à feu, *Me-hallet-el-Kebir*, *Mansoura*, *Scanderieh*, *Homs*, ayant 32 canons de 30, longs, à la première batterie, 34 canons de 30, courts, à la seconde, et 34 caronades de 30 sur les gaillards.

Le vaisseau de 78 bouches à feu, *Aboukir*, ayant 28 canons de 30, longs, à la première batterie, 30 canons courts à la seconde, et 20 caronades de 30 sur les gaillards.

La corvette *Tantah*, de 24 canons courts, de 32 anglais.

La goëlette *Azizièh*, de 10 canons de 4.

Le cutter de plaisance, de 4 canons de 4.

Une bombarde.

Un transport pour les bois de mâture.

On armait le vaisseau de 86 bouches à feu, *Beylan*, ayant 28 canons longs de 30 à la première batterie, 30 courts à la seconde, et 28 caronades sur les gaillards.

Il y avait encore sur les chantiers deux vaisseaux de 100 bouches à feu de 30, l'*Alep* et le *Damas*.

Une grande frégate de 60 bouches à feu de 30.

On voit que pour les grandes constructions de la marine égyptienne, M. Cerisy avait établi une uniformité de calibre, système plusieurs fois sollicité en Europe.

Les bâtiments de la flotte dont les réparations et

l'entretien exigeaient souvent plus de temps et de travaux que les constructions neuves, étaient :

Les frégates *Bahirèlh*, de 60 bouches à feu de 24, construite à Marseille.

Jafferieh, de 60 bouches à feu de 32 anglais, construite à Livourne.

Reschid, de 30 canons de 24, et 28 caronades de 36, de Venise.

Capecheik, de 30 canons de 32 anglais, et 24 canons de 12, construite comme transport à Arcangel, et achevée comme frégate à Londres.

Sirigihad, de 60 bouches à feu de 24, construite à Livourne, et entièrement refondue à Alexandrie.

Damiathyeh, de 24 canons de 24, et 30 caronades de 18, gros bâtiment transformé en frégate à Alexandrie.

Mostagihad, de 28 canons de 18, et 28 canons de 12, frégate algérienne donnée par la France.

Les corvettes de 22 caronades de 24, *Djenna-Bahary* de Gênes, *Gihad-Beker* de Gênes, *Fouah* d'Alexandrie, *Pelenk-Gihad* de Marseille.

Les grands bricks de 22 caronades, le *Waginston* de Bordeaux, le *Fulminant* de Livourne, *Feschné* d'Alexandrie, *Chäin-Deria* de Turquie.

Les petits bricks de 18 ou 16 caronades, *Semend-Gihad* de Marseille, *Chabar-Gihad* de la Ciotat, le *Crocodile* de Marseille, *Badi-Gihad* d'Alexandrie, l'*Américain* des États-Unis.

Quatre transports de 400 tonneaux.

Une frégate, un brick et un cutter turcs pris pendant la guerre.

Plusieurs petits bâtiments.

Un bâtiment à vapeur, le *Nil* de Londres

Dans la construction des navires de guerre, M. de Cerisy a pratiqué les améliorations réclamées depuis long-temps par les officiers français, et tout ce que son expérience dans les ports de France et ses observations en Angleterre lui faisaient considérer comme préférables aux usages établis. Les bâtiments ont été exécutés d'après ses plans.

On peut assurer que, grâce à la sagacité de M. de Cerisy, une grande partie des emménagements et des installations actuels des bâtiments français avaient été exécutés long-temps auparavant sur les bâtiments construits en Égypte.

42. *Ouvriers arabes de l'arsenal.* — Tous les travaux ont toujours été exécutés par des Arabes qui ont montré une aptitude étonnante. Il y a eu constamment à l'arsenal de six à huit mille ouvriers indigènes. M. de Cerisy n'a pas eu à se louer des Turcs, que leur présomption et leur insubordination rendent peu propres à devenir bons ouvriers. L'Arabe au contraire, soumis, obéissant, doux, apprend facilement ce qu'il voit faire. Ses yeux seuls le dirigent, mais jamais son intelligence. Un simple tracé le guide mieux que tous les raisonnements possibles. Il oublie aussi vite qu'il a appris. Parvenu à un certain degré d'instruction, il demeure stationnaire, et a beaucoup de peine ensuite à se perfectionner. Les professions qui exécutent pour ainsi dire les objets d'après des formes constantes ou peu variables

leur conviennent parfaitement. Ils sont d'excellents poulieurs, voiliers, cordiers, menuisiers, tonneliers, charpentiers, perceurs, calfats. Mais quand il faut modifier les dimensions, inventer des formes, comme cela arrive souvent dans les ateliers des machines, des forges, de la fonderie, on ne peut plus compter sur eux, et on est obligé de les faire surveiller et diriger par des Européens. L'arsenal d'Alexandrie où tout se faisait par des Arabes, et qui pouvait rivaliser avec tous les arsenaux du monde, prouve d'une manière évidente ce qu'on peut obtenir d'eux. Les hommes du peuple en Europe ne présenteraient jamais dans le même temps des résultats aussi remarquables.

43. *Bassins de radoub.* — Lorsque le vice-roi, après avoir fait exécuter les plus grands vaisseaux de guerre, sentit la nécessité d'avoir un ou plusieurs bassins pour le radoub de sa flotte, M. de Cerisy lui fit connaître toutes les difficultés que présenteraient ces constructions, qui en Europe exigent les soins assidus des plus habiles ingénieurs et des ouvriers les plus intelligents. Son projet d'arsenal indiquait deux bassins, quoiqu'un seul parût suffisant pour l'Égypte; mais M. de Cerisy dut se conformer aux désirs de S. A. Les travaux de l'arsenal, où tout était à créer, les armements des bâtiments sans cesse pressés par l'état de guerre, ne lui permirent pas de commencer l'exécution de ces bassins. Après son départ (1), tous les efforts tentés par divers ingé-

(1) Le général de Cerisy-Bey, comblé des faveurs du vice-roi, mais voyant avec chagrin que les circonstances politiques et la guerre re-

nieurs échouèrent. Enfin, il y a deux ans, le vice-roi s'adressa à la France pour avoir un homme capable de venir à bout de cette immense entreprise. L'administration des ponts-et-chaussées désigna M. Mongel, déjà connu par des travaux exécutés en France, et qui attachera son nom d'une manière brillante à l'œuvre grande et difficile qu'il a commencée.

Les sérieux obstacles que rencontre l'exécution d'un bassin dans le port d'Alexandrie viennent de la nature du fond qui est vaseux jusqu'à une profondeur de soixante pieds sous l'eau. Il s'agit d'établir sur un pareil fond un récipient solide, imperméable, qui puisse contenir les vaisseaux de premier rang tirant vingt pieds d'eau. Si à cette hauteur on ajoute les quatorze pieds de profondeur que doit avoir le radiez pour supporter le poids du vaisseau en carène, on voit qu'il faut bâtir un plancher en maçonnerie imperméable à trente-quatre pieds de profondeur sous l'eau ; ce qui ne peut avoir lieu sur un fond de vase fluide qu'au moyen de procédés particuliers.

tardaient pour long-temps encore l'achèvement et l'organisation de l'arsenal auxquels il s'était consacré tout entier, fatigué de lutter sans cesse contre de nouvelles intrigues, peu satisfait de la conduite du ministère de la marine de France, qui était loin de tenir les promesses faites à son égard, a cru devoir abandonner le poste brillant qu'il occupait. Il a conservé avec reconnaissance le souvenir des regrets que le vice-roi lui témoigna à son départ, et satisfait d'avoir dans sa carrière exécuté d'importants travaux, il vit maintenant retiré à la campagne, consacrant ses loisirs à des études diverses et surtout à l'histoire naturelle.

M. Mongel n'a pas reculé devant les difficultés de cette tâche; il a soumis au vice-roi un plan simple, grandiose et dont l'exécution est sûre. Voici ce qu'il proposé :

On bat des pieux dans l'emplacement du bassin, assez épais pour durcir le sol et assez longs pour atteindre le fond solide, afin de servir de piliers à la maçonnerie du bassin. Sur cet emplacement ainsi solidifié et entouré d'une ligne de pieux jonctifs, formant enceinte jusqu'au niveau des quais, on coulera du béton ayant la propriété de durcir sous l'eau dans un court espace de temps, de manière à former un immense bloc de maçonnerie ou rocher artificiel. C'est dans ce massif qu'on creusera le bassin. On formera ensuite l'ouverture pour le passage des bâtiments par un bateau d'un genre particulier qu'on peut échouer ou enlever à volonté. C'est à peu de chose près la méthode suivie dans la construction du nouveau bassin de Toulon, réduite à des règles plus simples et plus sûres.

Les travaux sont en pleine activité, et tout fait espérer que cet ouvrage sera promptement terminé. Les bois et les autres matériaux sont en magasin. Les machines à vapeur destinées à l'épuisement du bassin, sont mises en place. Les dragues ont fini le creusement du fond. Le battage des pieux, qui semblait d'une exécution si difficile, se fait très-rapidement au moyen de machines construites sous la direction de M. Mongel.

44. *Les marins et la flotte.* — Après avoir improvisé une escadre, il fallut improviser des marins. On forma sur le-champ dix mille hommes au service maritime. On créa une école de navigation où l'on plaça de jeunes Mamelouks destinés à remplir les cadres des officiers de la marine. Ici encore ce furent les réglemens de la France que l'on adopta; on donna à la hiérarchie du service la même échelle de grades que chez nous. Au reste les officiers français furent chargés de l'armement des vaisseaux et de l'instruction des équipages. Ceux, entre tous, qui, dans la formation de la marine égyptienne, prêtèrent au vice-roi le concours le plus utile et le plus actif furent MM. Besson-Bey, dont l'Égypte regrette la mort prématurée, et M. Housard, qui continue auprès du vice-roi ses services distingués.

La rapidité féérique avec laquelle arsenal et escadre ont été créés a quelque chose qui frappe l'imagination et révèle la toute-puissance du génie. A quatre ans de distance, la côte, jusque là aride et nue, d'Alexandrie se trouva couverte par un arsenal complet, par des cales de vaisseaux, des ateliers, des magasins et une corderie de mille quarante pieds de longueur (dimension égale à celle de la corderie de Toulon). Au bout de quatre ans, une flotte de trente voiles était construite, armée, équipée, et, pour son coup d'essai, lancée à la poursuite d'une escadre turque.

Cette marine étonna dans peu de temps tous les gens du métier, soit par la précision de ses évolu-

tions, soit par la bonne tenue des équipages et des vaisseaux. Les Arabes, peuple malléable et rempli d'excellentes qualités, sont faits pour être de bons marins. Nous avons parlé plus haut de leurs vertus guerrières; habitants des bords du Nil, ce fleuve si large qu'ils l'appellent la mer, ils ont beaucoup d'appétitude pour la navigation; c'est aussi une particularité de leur caractère, que d'être très-accessibles à l'émulation. Or, le port d'Alexandrie est visité par un grand nombre de navires de tous les pavillons, et ce fut, pour les marins novices du vice-roi, un puissant stimulant que de voir tous les jours leurs manœuvres soumises au contrôle des gens experts dans le métier. Leur amour-propre fut mis en jeu et tourna au profit de leur instruction. D'après le témoignage de tous les hommes spéciaux, il y a autant de différence entre la marine d'Alexandrie et celle de Constantinople, qu'entre l'armée de Méhémet-Ali et celle de la Porte.

La marine du vice-roi se distingua d'abord en Morée; les brûlots grecs qui épouvantaient si fort les Constantinopolitains n'effrayèrent jamais les vaisseaux du vice-roi, dirigés alors par un capitaine de vaisseau français, M. Letellier. La nouvelle escadre se montra avec honneur pendant l'expédition de Syrie; elle garda les côtes de Syrie, sur lesquelles elle empêcha les Turcs d'opérer un débarquement; elle captura plusieurs bâtiments, seconda le siège de Saint-Jean-d'Acre, poursuivit la flotte ottomane plus nombreuse qu'elle, la bloqua dans le mouillage de Marmarile,

et la relança jusqu'aux Dardanelles, qu'elle aurait franchies, si elle n'eût été arrêtée par l'intervention de la politique européenne.

La flotte égyptienne se compose de onze vaisseaux de ligne, sept frégates, cinq corvettes et neuf bricks ou goëlettes; l'effectif de ses équipages est d'environ seize mille hommes.

Du reste voici le tableau des forces navales de l'Égypte; comme dans ce moment la flotte ottomane est au pouvoir de Méhémet-Ali, je place en regard les noms des vaisseaux turcs et l'effectif de leurs équipages.

FORCES NAVALES ÉGYPTIENNES.

FLOTTE TURQUE.

FLOTTE ÉGYPTIENNE.

Vaisseaux.

Mahmoudieh.	1,572	Mehallet-el-Kebir. . .	1,054
Messoudieh.	1,523	Mansourah.	1,054
Fevzyen.	1,043	Scanderieh.	1,054
Pethieh.	1,039	Aboukir.	736
Memdouhyeh.	1,073	Masser.	1,097
Nousretyeh.	906	Accri.	1,148
Tehrifhyeh.	972	Homs.	1,054
Tevfigyeh.	948	Beylan.	900
Bourdj Zafar.	763	Alep.	1,054
		Fayoum.	1,054
		Benisouef.	1,054
Total. . .	9,445	Total. . .	11,119

FLOTTE TURQUE.

FLOTTE ÉGYPTIENNE.

Frégates.

Nezamieh.	671	Menoufieh.	538
Chadyeh.	673	Bahireh.	510
Navik.	516	Damiathyeh.	470
Chahhab.	548	Sirigihad.	510
Khouz-Ahaman.	662	Rechid.	510
Tavir.	551	Vapor-el-Nil.	152
Merat-Zafaoud.	484		
Souryeh.	533		
Rezim-Zafar.	534		
Quaid-Zafar.	478		
Fadoullah.	586		
Total. . .	6,040	Total. . .	2,710

Corvettes.

Messir-Ferrah.	277	Gihad-Veiker.	159
		Tantah.	185
		Djennah-Bahary.	159
		Pelenk - Djihad.	159
		Damanhour.	262
Total. . .	277	Total. . .	922

Goëlettes.

Saïka.	113
Wachentoun.	113
Chakin-Deria.	113
Pensanh.	97
Total. . .	442

FLOTTE TURQUE.

FLOTTE ÉGYPTIENNE.

Bricks.

Djai-Ferrah.	139	Semendi-Djchad.	97
Qous-Zafar.	131	Chabas-Djilkad.	97
Mouhammer-Sefid.	84	Vapor-el-Jucka.	32
		Vapor-Djedie.	27
		Vapor-Tioulac.	17
Total. . .	334	Total. . .	290

Cutters.

N° 1.	29
N° 2.	31
Total. . .	60

Total de l'effectif turc.	16,124	Total de l'effectif égyptien.	13,465
Plus deux régiments de troupes de débarquement.	3,000	Plus ouvriers de l'arsenal d'Alexandrie enrégimentés.	4,076
Total général. .	21,124	Total général. .	19,559

III.

LEVÉES D'HOMMES POUR LE SERVICE MILITAIRE
ET MARITIME.

Système de recrutement de l'Égypte. — Ses vices. — Ses causes. — Tentative faite par Méhémet-Ali pour le réformer. — Répugnance des Arabes pour le service militaire. — Résultats probables de la création de la garde nationale.

45. *Système de recrutement de l'Égypte.* — On s'est beaucoup élevé, et avec raison, contre la manière dont se font en Égypte les levées d'hommes. Le système employé jusqu'à ce jour est en effet vicieux, inhumain, déplorable.

Aucun ordre, aucun règlement, aucune loi commune ne président au recrutement. L'armée n'est pas entretenue comme en France avant la révolution, par les engagements volontaires, par des marchés consentis ; ses cadres ne sont point remplis par la conscription, qui n'est pas oppressive, puisqu'elle laisse au sort le soin de désigner, entre tous les citoyens soumis à des chances égales, ceux auxquels sera confiée la défense de la patrie. En Égypte, la force seule, plus barbare et plus aveugle que le hasard, envoie à l'armée ses soldats : le recrutement se fait par de véritables presses. Les récits des voyageurs à ce sujet sont exacts. Une compagnie de soldats se jette sur un village, dont les besoins du gou-

vernement vont décimer la population. Elle saisit le plus d'hommes qu'elle peut. Les prisonniers sont attachés, et, suivis de leurs mères, de leurs femmes, de leurs enfants, qui se lamentent, ils sont conduits au chef-lieu du canton, où un médecin choisit ceux qui sont aptes au service.

46. *Ses vices.* — Ce système est non-seulement barbare, mais funeste. Ses vices sont frappants. En ne tenant aucun compte des circonstances d'âge et de familles dans lesquelles se trouvent les hommes qu'il enlève, il tend à nuire au développement de la population, et à plonger les familles dans la désolation et la misère. A l'approche des recruteurs, les jeunes gens les plus valides prennent la fuite et vont demander au désert, souvent pendant quelques mois, des asiles connus d'eux seuls. Ainsi les cultures sont abandonnées, et ceux-là mêmes qui auraient été les plus propres au service s'échappent, tandis que ceux qui auraient dû être exemptés sont incorporés dans l'armée et dans la marine.

Je ne déguise pas le mal; il est impossible du reste à personne de se faire illusion sur ses conséquences. Le vice-roi les apprécie et ne demanderait pas mieux que de les faire cesser, car ses intérêts ne sont jamais séparés, à ses yeux, des intérêts permanents de l'Égypte. Essayons d'en découvrir la cause et le remède.

47. *Ses causes.* — Lorsque Méhémet-Ali voulut créer le Nizam, il rencontra, nous l'avons vu, de sérieuses oppositions parmi les indigènes. Cette

grande réforme lui mérita même de leur part le surnom méprisant de pacha des chrétiens. Les Arabes n'avaient jamais été soumis au service militaire ; ils n'avaient ni assez d'esprit de nationalité, ni une intelligence suffisante des destinées de l'Égypte pour se plier volontiers et librement sous la main qui les façonnait. D'ailleurs, ils ne connaissaient et n'estimaient d'autre langage de la part du pouvoir que celui de la force. Méhémet-Ali fut donc, dès le principe, obligé d'employer la violence pour les faire concourir à ses desseins.

Je connais les Arabes, et je n'oserais affirmer qu'il eût été possible de les amener par des moyens doux, par ceux que la civilisation inspire, à entrer dans l'armée ; mais ce que j'affirme, c'est que pour les conduire par une transition ménagée à un état de choses aussi différent de tout ce qu'ils avaient vu jusque là, à un état de choses qui répugnait aussi formellement à leurs idées et à leurs mœurs, il eût fallu une longue période de temps. Or, Méhémet-Ali ne pouvait attendre ; on doit considérer qu'il n'a pas été placé en Égypte pour faire à loisir et à son gré l'éducation des Arabes. Sans doute il a travaillé pour l'avenir ; mais il était surtout pressé, harcelé par le présent. Or, le présent lui ordonnait sans relâche de protéger sa position ; il lui ordonnait d'être puissant afin de conserver non-seulement ce qu'il avait acquis, non-seulement l'avenir de sa famille, mais sa vie même. Il fallait donc au vice-roi une armée nombreuse, et il la lui fallait sur-le-champ.

Pour l'obtenir, son choix ne devait pas s'arrêter devant les moyens les plus conformes aux principes libéraux, mais devant les plus prompts. Il s'est trouvé malheureusement que ceux-ci ont été les moyens violents, et s'ils ont entraîné des souffrances que l'humanité déplore, il faut en accuser non le vice-roi, mais ceux qui tramaient sans cesse sa perte, mais les nécessités de sa position.

Lorsque son armée eut été formée, Méhémet-Ali essaya d'établir un mode de recrutement plus équitable. Les consuls-généraux le lui conseillaient, je dois dire que moi-même je n'avais pas été parmi les moins chaleureux partisans de cette réforme. Docile à tous les avis inspirés par la philanthropie, le vice-roi voulut faire une expérience.

48. *Tentative faite par Méhémet-Ali pour le réformer.* — Il créa un conseil de recrutement composé d'officiers supérieurs de toutes les armes, à la tête duquel fut placé comme président un général d'artillerie, et dont je fis partie. Nous commençâmes nos opérations dans la province de Galioub, qui est la plus voisine du Caire. Nous nous rendîmes chez le gouverneur; on appela dans son divan tous les cheiks-el-beled de la province, et lorsqu'ils furent assemblés, on posa la question à peu près dans ces termes : « Tous les pays, leur dit-on, ont besoin d'une force militaire pour conserver la paix intérieure et défendre leur indépendance. Or, il faut que les troupes nécessaires soient fournies par la nation. Les soldats qui composent l'armée doivent

réunir des conditions d'âge et de santé. Toutes les classes de la société, toutes les provinces, doivent concourir dans des proportions égales au service militaire. La guerre demande des hommes vigoureux et qui ne soient pas encore attachés à la société par des liens assez forts pour que leur mort influe trop douloureusement sur le sort des familles. Les soldats doivent donc être fournis par la jeunesse du pays. Mais parmi les jeunes gens, il en est qui ont le droit d'être exemptés de la charge imposée à la majorité par la loi commune; tels sont, par exemple, ceux qui ont déjà un ou deux frères à l'armée, les fils de veuves, etc. ; l'État n'a pas besoin d'ailleurs de tous les jeunes gens. Il faut, par conséquent, établir une règle qui, laissant les chances égales pour tous, détermine d'une manière inébranlable les individus qui devront entrer dans le service. » Alors on leur fit comprendre comment en France le sort désignait les soldats. En entendant expliquer notre système, les cheiks donnèrent des marques bruyantes d'approbation; ils s'écrièrent tous qu'il était excellent et qu'il fallait le suivre.

Alors on leur dit de se rendre chacun dans leur village respectif, de dresser un état de tous les jeunes gens de dix-huit à vingt-deux ans, d'expliquer à leur tour à leurs administrés les principes justes et logiques d'après lesquels s'opérerait désormais le recrutement. Les cheiks partirent dans les meilleures dispositions apparentes; mais, à peine eurent-ils annoncé le nouveau système qu'ils venaient pra-

tiquer, que tous les habitants s'enfuirent. Il fallut de nouveau avoir recours à la force et faire une battue dans le pays pour avoir des soldats.

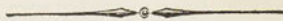
Ibrahim-Pacha expliquait un jour à des ulémas de Damas le mode de recrutement usité en France. Ils ne se possédaient pas d'enthousiasme, tant ils trouvaient ingénieuse et juste notre organisation. Le généralissime, les voyant dans un si bel accès d'admiration, dit à l'un d'eux : « Eh bien, puisque vous êtes convaincu des heureux effets d'une répartition équitable des charges du service militaire parmi les jeunes gens, vous qui avez cinq fils, vous allez m'en donner un. » — « Moi ! s'écria l'uléma épouvanté, je ne me séparerai pas d'un seul de mes enfants ! »

49. *Répugnance des Arabes pour le service militaire.* — Les Arabes ne peuvent pas concevoir que l'on aille à l'armée de bon gré. Ils en ont une telle horreur que souvent des mères mutilent elles-mêmes leurs enfants, les rendent borgnes, leur enlèvent l'exercice d'un membre, afin de les soustraire au service. Sur le point d'être enrôlés, on a vu des fellahs se trancher d'un coup de sabre, avec une impassibilité stoïque, plusieurs doigts de la main gauche ; mais, dès qu'ils ont été pris, ils se soumettent avec résignation à la force qui les a vaincus ; car la violence qui les dompte est à leurs yeux l'expression de la fatalité. Lorsqu'ils sont sous les drapeaux, ils s'accoutument bientôt à leur nouvel état. Ils oublient même leurs répugnances antérieures ; car ils n'ont pas de sympathie pour celles de leurs

compatriotes. Ils leur font subir sans pitié les vexations dont ils ont été eux-mêmes victimes.

50. *Résultats probables de la création de la garde nationale.* — Mais de cette singularité funeste du caractère arabe faut-il conclure que , en fait de recrutement , il n'y a rien de mieux à espérer en Égypte que ce qui existe aujourd'hui ? A Dieu ne plaise ! Le temps vient à bout de toutes les difficultés : les Arabes s'accoutumeront progressivement à l'armée. Lorsque Méhémet-Ali pourra concentrer sur l'Égypte toutes ses pensées ; lorsque les besoins d'hommes seront moins pressants , il fera de nouvelles tentatives pour introduire un système de levées régulières : alors il lui sera permis d'être patient ; avec la patience il surmontera les obstacles. Déjà les gardes nationales qu'il a créées pendant la dernière crise qu'il vient de traverser auront familiarisé d'une manière heureuse les Égyptiens avec le service militaire. Après avoir manié le fusil, manœuvré et campé auprès de son toit , le fellah perdra la répugnance invincible qu'il avait eue jusqu'à ce jour à entrer dans l'armée. La garde nationale, dans laquelle il fait aujourd'hui ses premières armes, lui aplanira la transition de l'état civil à l'état militaire ; à mesure que les perspectives de celui-ci s'adouciront à ses yeux, il n'aura plus recours, pour résister à une nécessité nationale, à ces horribles mutilations dont une ignorance enfantine, dont un entêtement stupide, ont pu seuls concevoir l'idée et opérer l'exécution ; alors le gouvernement, n'ayant plus à lutter contre une obsti-

nation irréfléchie et funeste , introduira ces mesures de conscription calquées sur celles de la France , qu'il n'a pu réussir à faire adopter à d'autres époques. La population et le vice-roi gagneront à la fois à ce fait : la population y gagnera une répartition plus égale , plus juste , plus humaine , du tribut d'hommes que réclament d'elle les besoins politiques de l'Égypte , et qu'il lui vaut mieux donner de bonne grâce que se laisser arracher ; le gouvernement y gagnera ce que gagne toujours un gouvernement à régulariser un service : de l'unité , de la stabilité et de la force.



CHAPITRE IX.

AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

§ I.

TERRAINS CULTIVABLES ET CULTIVÉS DE L'ÉGYPTE.

1. L'agriculture est la spécialité de l'Égypte. On dirait même que, en lui refusant les principaux éléments de l'industrie, la nature, dans ce grand système de division du travail par lequel elle semble avoir donné un rôle caractéristique à chaque contrée, a voulu lui assigner une mission exclusivement agricole.

Nous avons déjà vu quelle est la composition du sol de l'Égypte, et quels sont les produits de ce pays; nous allons dire quelques mots maintenant sur les circonstances particulières dans lesquelles l'agriculture s'y trouve, sur les procédés employés par les fellahs, et donner plus de détails sur les principales productions agricoles.

Mais avant tout, je vais présenter un tableau des terrains cultivables et des terrains cultivés de l'Égypte.

I.

2. TABLEAU DES TERRAINS CULTIVABLES ET DES TERRAINS CULTIVÉS DE L'ÉGYPTÉ.

Basse-Égypte.

Noms des provinces.	Terrains cultivés.	Ebadies.	Les terrains ebadies sont des terrains qui ont été compris dans l'arpentage, mais qui ne sont pas cultivés et ne paient pas contribution. 155,500 ; de ce nombre il y en a maintenant une partie de cultivés, que l'on peut évaluer à 30,000, ce qui doit être ajouté au nombre de feddans cultivés et diminué de celui des feddans incultes. Ainsi :
Garbich.	430,000	40,900	
Ménouf.	500,000	10,000	
Charkieh.	560,000	33,000	
Mansourah.	520,000	13,200	
Baïreh.	243,000	22,000	
Kelyoub.	290,000	8,000	
Gizéh.	234,000	6,400	
Terrains cultivés. . .	2,219,000		
— cultivables. . .	3,800,000		
— incultes. . .	1,581,000		
			Incultes. 1,581,000 30,000
			Feddans incultes. 1,551,000 — cultivés. 2,249,000
			TOTAL. 3,800,000

Moyenne-Égypte.

Minieh.	132,800	50,900	667,200. On peut en compter 25,000 de cultivés maintenant. Ainsi :
Beny Mazar.	148,200	49,400	
Fechn.	161,000	39,200	
Benisouef.	159,400	51,000	
Le Fayoum.	124,000	497,000	
Terrains cultivés. . .	723,400		
— cultivables. . .	1,394,000		
— incultes. . .	868,600		
			868,600 25,000
			Feddans incultes. 843,600 — cultivés. 750,400
			TOTAL. 1,594,000

Haute-Égypte.

Esneh.	47,537	26,634	
Kenneh.	102,590	34,232	
Farchout.	98,828	48,666	297,240. De ce nombre on peut en compter 10,000 de cultivés maintenant.
Girgeh.	101,217	49,192	
Louhâs.	154,169	37,566	
Syout.	163,334	50,050	
Maufalout.	98,964	23,734	
Mellaouy.	100,567	24,505	
Terrains cultivés. . .	843,826		
— cultivables. . .	1,620,000		
— incultes. . .	773,174		
			Ainsi : 773,174 10,000
			Feddans incultes. 763,174 — cultivés. 856,826
			Tot. des terrains. 1,620,000

Récapitulation.

	Terrains cultivés.	Terrains incultes.	Totaux.	Total des terrains de l'Égypte.
Basse-Égypte. . .	2,249,000	1,531,000	3,800,000	7,014,000 fedd.
Haute-Égypte. . .	836,826	763,174	1,620,000	
Moyenne-Égypte.	730,400	843,600	1,594,000	
	3,836,226	3,137,774	7,014,000	

§ II.

IRRIGATIONS.

Arrousement par les canaux. — Arrousement par les puits. — Sackyehs.
— Chadoufs.

3. Les habitants de l'Égypte durent rechercher les moyens de tirer le plus grand parti possible de la richesse que le Nil leur apportait annuellement. La construction des canaux et leur entretien furent par conséquent pour eux un sujet de préoccupations spéciales; la fertilité de l'Égypte a pour cause les inondations du Nil. Dès la plus haute antiquité amener l'eau du fleuve sur la plus grande partie possible du territoire, tel fut le problème qu'ils se proposèrent, et à la solution duquel fut attachée la prospérité agricole du pays.

Aujourd'hui encore, c'est de l'économie des eaux du Nil que dépendent les richesses de l'Égypte. Le système d'irrigation a les mêmes effets que dans l'antiquité, il est déterminé d'après les mêmes principes.

Dans la Haute-Égypte, les canaux, comme des

branches qui s'écarteraient d'un tronc généreux, sont dirigés vers les deux chaînes de montagnes qui encaissent la vallée; parvenus à leurs pieds, ils se prolongent parallèlement au désert, et enlacent les terres de leurs réseaux féconds.

Avant l'inondation, on élève des digues à la tête des canaux d'irrigation creusés de distance en distance sur les deux rives du fleuve.

Lorsque le Nil a commencé à croître, on coupe ces obstacles, et les eaux entrant dans les canaux viennent s'arrêter contre de nouvelles digues, débordent et submergent le terrain qu'elles enferment. Plus la crue est considérable, plus les eaux s'élèvent en amont des barrages dont je viens de parler, et plus est étendu l'espace qu'elles submergent. Après qu'elles se sont suffisamment répandues sur cet espace, on ouvre les digues contre lesquelles elles s'amoncèlaient; s'échappant à travers l'issue, elles se déversent alors dans le lit du canal, le remplissent et vont s'arrêter contre de nouvelles digues qui donnent naissance au même débordement et à une inondation analogue, et sont coupées à leur tour, de sorte que le phénomène se répète tant que le volume des eaux est assez considérable pour le produire.

Les prises d'eau dans le fleuve sont renouvelées de distance en distance au moyen de canaux particuliers qui réparent les pertes des dérivations supérieures. Il existe des canaux secondaires pour reporter au Nil les eaux qui ont séjourné assez long-temps sur les terres.

Ainsi pendant l'inondation, on peut se représenter la vallée comme formant, depuis le Nil jusqu'aux montagnes ou à la lisière des déserts, des étages successifs sur les gradins desquels viennent s'étendre de grandes nappes d'eau.

Afin que les eaux restent sur les terres et ne retombent point dans le fleuve, les rives sont bordées de digues qui servent de chemin lors de l'inondation, de sorte que, dans plusieurs endroits, pendant cette période de l'année, les eaux retenues par ces digues sont plus élevées que le niveau du fleuve. L'entretien des digues principales qui vont d'un village à l'autre est donc de la plus grande importance. De même, celui des divers barrages qui produisent les débordements successifs des canaux mérite aussi les plus grands soins : il faut qu'une sage prévoyance préside à leur rupture afin que les villages éloignés ne soient pas frustrés au profit de ceux qui bordent le fleuve.

Les eaux du Nil sont donc comme un trésor dont l'administration, avec l'unité de son action et la puissance de ses moyens, est l'unique économe possible et naturel. Prudente, habile et forte, elle en maîtrise tous les éléments nécessaires qu'elle distribue à son gré sur la surface du pays. Ignorante, paresseuse ou faible, elle laisse s'échapper inutilement la richesse et la vie dont la gestion lui est confiée.

4. *Arrousement par les puits.* — Nous avons vu dans le premier volume (1) que la fécondation des

(1) Page 44.

terres n'a pas lieu par l'action exclusive des débordements du Nil ; que , s'il en était ainsi, l'Égypte , qui serait le pays le plus fertile du monde durant une courte période de l'année , serait desséchée et aride pendant les autres saisons. Nous avons vu que la filtration des eaux à travers les couches sablonneuses qui servent de base aux terrains cultivables aidait d'une manière puissante l'agriculture égyptienne , et entretenait la végétation pendant toute l'année. Voici comment de tous temps on a tiré parti en Égypte de la filtration.

Lorsque les eaux supérieures du Nil s'étaient retirées , afin d'élever au niveau du sol les eaux sous-jacentes, les anciens inventèrent des puits à chapelets connus aujourd'hui sous le nom de *sakjehs*. La machine qui élève les eaux n'est autre chose qu'un treuil sur lequel s'enroule une corde garnie de pots en terre ; ces pots tirent l'eau du fond du puits. Le treuil est mis en mouvement par un manège auquel sont attelés des bœufs. Dans la Basse-Égypte et dans le Delta , on emploie une roue verticale , qui élève l'eau dans des pots de terre attachés à des cordes et formant une série continue ; une large roue horizontale , tournée par des buffles ou des bœufs , met en mouvement la roue verticale et les pots.

Ces machines sont très-simples ; elles sont fabriquées et arrangées par les paysans eux-mêmes. Jusqu'à présent , on a essayé infructueusement beaucoup d'autres systèmes hydrauliques plus compliqués , qui demandent des soins intelligents et veulent être

réparés par des artistes habiles. Mais on a été toujours forcé de revenir au système primitif des sakyehs; il existe aujourd'hui dans la Haute et Basse-Égypte cinquante mille sakyehs.

Les sakyehs servent principalement dans les lieux les plus éloignés du Nil et pour les cultures auxquelles l'inondation serait nuisible. Aux environs des villes, les jardins sont arrosés par des puits à roue.

Sur les bords du Nil et des canaux, surtout pendant les six premiers mois qui précèdent l'inondation, on se sert d'une machine différente, plus simple encore, et qui a été souvent décrite par les voyageurs. Je veux parler du *chadouf* (1). Le chadouf est composé d'un levier suspendu vers le tiers de sa longueur sur une traverse horizontale que soutiennent deux montants verticaux établis au sommet des berges du Nil ou du canal où l'on puise l'eau. La branche la plus courte du levier porte un contre-poids de terre durcie; et sa branche la plus longue, une verge de bois attachée par un lien flexible, de manière que, pendant le mouvement de rotation du levier, cette verge reste toujours verticale. A son extrémité inférieure est suspendu le seau de cuir. Un homme placé sur une saillie de terre puise l'eau dans le seau, l'élève à la hauteur de sa poitrine et la verse dans un petit canal, qui la conduit sur les terrains où on

(1) J'ai suivi, pour la description de ces divers moyens d'irrigation et des instruments aratoires, celle qui a été donnée avec beaucoup d'exactitude dans les Mémoires de l'Institut d'Égypte sur l'agriculture.

en a besoin , et , si cela est nécessaire , dans un puisard , où elle est reprise de nouveau par une semblable machine qui la transmet à une troisième , etc. , jusqu'à ce qu'elle soit parvenue à la hauteur du terrain qu'elle doit arroser. Chaque chadouf élève l'eau à 3 mètres environ de hauteur ; on en place trois ou quatre au-dessus les uns des autres , suivant les localités. Les expériences faites sur une de ces machines par les savants de l'expédition française ont appris qu'un ouvrier égyptien peut élever , au moyen du chadouf , près de 50 litres d'eau par minute à une hauteur d'environ 3 mètres , ce qui est fort au-dessus de la force ordinaire d'un homme , telle qu'on la calcule dans notre climat d'Europe. On évalue qu'en moyenne les sakyehs donnent des résultats cinq fois plus considérables que les chadoufs. Dans la Haute-Égypte , où le Nil est plus encaissé que dans la Basse , l'usage des chadoufs est plus répandu encore que dans le Delta. On voit jusqu'à cinq ou six étages de ces machines placées l'une au-dessus de l'autre pour faire parvenir l'eau jusqu'au-dessus des terres. Dans la même partie de la contrée , l'embouchure des canaux n'étant pas assez profonde , ils restent à sec pendant la plus grande partie de l'année ; mais on supplée artificiellement à cet inconvénient en introduisant de l'eau par le moyen des puits à balanciers. On voit donc à ces embouchures une grande quantité de chadoufs rassemblés sur le rivage. Les hommes employés au service des chadoufs passent des journées entières et souvent

des nuits à tirer de l'eau du fleuve et à la répandre sur la terre. Tous les voyageurs qui ont parcouru le Nil pendant les basses eaux ont été frappés du spectacle des nombreux chadoufs qui bordent les rives du fleuve, sans cesse mis en mouvement par des hommes presque entièrement nus, qui, pour régulariser le balancement qu'ils impriment à ces longues perches, accompagnent leurs travaux en répétant, sur un rythme uniforme, de monotones cantilènes.

Les terres inondées ne donnent guère qu'une seule récolte ; celles que l'on peut féconder pendant toute l'année par l'arrosement produisent jusqu'à trois et même quatre récoltes par an.

§ III.

INSTRUMENTS ARATOIRES ET PROCÉDÉS AGRICOLES.

Charrue. — Rateau. — Moissons. — Noreg. — Assolement. — Attachement des fellahs pour les anciennes pratiques. — Ferme modèle.

5. Le travail agricole est si facile en Égypte que les instruments aratoires sont d'une simplicité tout-à-fait élémentaire et tels qu'ils furent employés (les inscriptions en font foi) par les premiers habitants de la vallée du Nil.

La charrue égyptienne, nommée en arabe *meharrat*, consiste en deux pièces de bois réunies à leurs extrémités. On en fait varier l'ouverture au moyen d'une cheville qui est fixée à la pièce inférieure et qui

passé dans un trou pratiqué à la pièce supérieure. La cheville est percée de plusieurs trous, dans lesquels on introduit une clavette, qui rend invariable l'ouverture de l'angle, qui se trouve plus ou moins grand, suivant qu'on veut donner plus ou moins de profondeur au labour. La pièce la plus longue sert de timon. A son extrémité est une pièce transversale à laquelle les bœufs sont attelés; ce joug est posé sur le cou des animaux et retenu par des cordes de palmier. A la pièce inférieure sont assemblés, à tenons et mortaises, deux montants en bois qui donnent au laboureur la facilité de diriger la charrue et d'enfoncer le soc en fer, en forme de bêche, dont elle est armée.

Le laboureur conduit cette charrue en tenant des deux mains ou d'une seule la cheville supérieure qui traverse les deux montants.

Lorsque les terres ont été labourées, pour en aplanir la surface les cultivateurs égyptiens font passer dessus un tronc de palmier qui est traîné transversalement par un ou deux bœufs, quelquefois pour rendre ce tronc plus pesant ils s'asseyent sur cette espèce de rouleau; pour déverser le terrain qui doit être arrosé artificiellement on se sert d'un rabot appelé *massouga*: c'est une planche de près d'un mètre de longueur à laquelle sont annexés d'un côté un manche et de l'autre une corde; un ou deux hommes tirent celle-ci, tandis que la machine est dirigée de l'autre côté par celui qui en tient le manche. Lorsque les semailles sont faites, on ne revient dans

le champ que pour le sarcler, l'arroser, et faire la récolte. On coupe la plante à la faucille, lorsqu'on ne l'arrache pas.

Lorsque la récolte est terminée, on réunit en gerbes ou en bottes les plantes de grande culture, et on les amasse sur un emplacement particulier situé, soit dans le champ même où la moisson a été faite, soit dans un endroit peu éloigné. Les Égyptiens qui, pendant la plus grande partie de l'été, n'ont pas à craindre la pluie et jamais la gelée, n'ont pas besoin de granges.

Dans la partie la plus élevée du Saïd les céréales sont foulées aux pieds des bœufs, après avoir été étendues sur une aire.

Dans le reste de l'Égypte, cette opération s'exécute à l'aide d'une machine appelée *noreg*. Le *noreg* est composé d'un châssis horizontal formé de quatre pièces assemblées d'équerre entre elles. Deux de ces pièces reçoivent deux essieux en bois, sur lesquels sont fixées trois et quatre roues en fer plat, d'environ deux millimètres d'épaisseur et de quatre décimètres de haut. Tout l'assemblage est ainsi mobile sur ses roues, dont la disposition est telle que celles qui sont traversées par le même essieu correspondent au milieu de l'espace compris entre celles que traverse l'essieu suivant. Ce châssis est surmonté d'une espèce de siège en grosse menuiserie où se place le conducteur des bœufs qui y sont attelés; un anneau de fer fixé dans la traverse intérieure du châssis sert à attacher avec une corde un timon volant à l'extré-

mité duquel est un joug transversal que l'on fait passer sur le cou de ces animaux : les gerbes de grains de toute espèce que l'on destine à être battus au moyen de cette machine sont déliées et étendues sur une aire de huit à dix-huit mètres de rayon ; on fait ensuite promener circulairement la machine sur cet aire , les gerbes sont ainsi foulées aux pieds des bœufs à diverses reprises, ce qui fait sortir les grains de l'épi, tandis que pendant la même opération la paille se trouve hachée par les roues de fer dont le noreg est armé.

Les terres fécondées par le limon que déposent les eaux du Nil produisent une végétation continuelle ; les fellahs ne les laissent jamais reposer, ils se bornent seulement à alterner les cultures.

Les fellahs, de même que les peuples ignorants, tiennent avec obstination aux procédés agricoles que leur ont légués leurs pères : il est vrai que les travaux de l'agriculture sont si peu pénibles en Égypte, où il semble que la nature agisse toute seule et ne demande presque rien autre chose à l'homme que l'entretien des irrigations, que l'on n'a pas besoin, pour y obtenir de grands résultats, des procédés avancés découverts par la science moderne. Néanmoins comme l'action de la science est bonne et profitable partout, il n'est pas douteux qu'elle produirait en Égypte d'excellents effets ; c'est ce que le vice-roi a compris ; aussi a-t-il envoyé plusieurs jeunes gens en Europe pour s'instruire des progrès que la science agricole a faits au milieu de nous. Plusieurs

jeunes Arabes ont suivi, sous la direction de M. Mathieu de Domballe, l'enseignement de l'institution de Roville, et Méhémet-Ali a fait établir auprès de Choubra une ferme modèle dont on a déjà obtenu quelque résultat, et dont on retirera infailliblement un grand parti, lorsqu'il sera permis au vice-roi de n'avoir plus d'autre préoccupation que de développer toutes les ressources pacifiques de l'Égypte, dont il est contraint aujourd'hui d'exagérer en quelque sorte la puissance guerrière.

§ IV.

DES GRANDES CULTURES DE L'ÉGYPTE.

Saisons agricoles. — Cultures d'hiver : Blé, — orge, — fèves, — lentilles, — lupin et fenugrec, — safranum, trèfle. — Cultures el keidy : Coton, — indigo. — Cultures d'été : Dourah, — riz, — chanvre. — Vers à soie. — Tableau des productions de l'Égypte.

6. *Saisons agricoles.* — L'inondation du Nil divise l'année en trois périodes agricoles, et c'était probablement pour cela que les anciens Égyptiens avaient adopté pour leur année civile trois saisons de cent vingt jours chacune. Pendant que les eaux du Nil, parvenues à leur plus grand volume, se déversent sur les terres, au moyen de la rupture des digues, ont lieu les cultures qui n'ont besoin d'aucun arrosage jusqu'à la récolte, et qui sont désignées par la dénomination d'*el-badyady*. Les cultures entreprises pendant la même saison sur des terres qui, n'ayant point été inondées ou n'ayant

pas conservé assez long-temps les eaux du Nil, ont besoin d'arrosements artificiels, reçoivent le nom d'*el-chetaouy*, ou cultures d'hiver; les récoltes *el-bâ-yady* ou *el-chetaouy* sont suivies des cultures appelées *el-seyfy* ou *el-keydy*; ces cultures correspondent à l'époque où les eaux du Nil sont à leur étiage; elles exigent des arrosements artificiels.

Lorsque la crue du Nil commence, ont lieu les cultures distinguées par les noms de *el-demiry* lorsqu'elles se font dans les terres basses, et d'*el-nabary* lorsqu'elles se font dans les terrains élevés, sur lesquels on a besoin de faire monter l'eau.

7. CULTURES D'HIVER : *Le blé* (1). — Les céréales sont cultivées sur les terres inondées; c'est après l'écoulement des eaux qu'on les confie à la terre.

Le blé se sème ordinairement, dans la Haute-Egypte, vers le mois de novembre, et dans le Delta vers le commencement de décembre. On sème par feddan un tiers d'ardeb du Caire, quelques jours après, sans enlever au grain les vescs ni les autres corps étrangers qu'il renferme. Les récoltes ont lieu vers le commencement de mars dans la Haute-Egypte et en avril dans le Delta. Nous avons déjà dit, dans le paragraphe consacré aux végétaux, le produit du blé en Égypte. On cultive aussi du blé, pendant le printemps, dans les champs où l'on a re-

(1) J'ai puisé, dans la partie statistique de l'*Histoire de l'Égypte sous Mohammed-Aly*, par M. Mengin, la plupart des détails suivants. M. Mengin a consacré dans son ouvrage une grande part à l'agriculture.

cueilli du trèfle; ce froment est obtenu au moyen des arrosements; il est de meilleure qualité que le blé *bayddy*, mais en revanche exige plus de frais.

8. *Orge*. — Après avoir donné un léger labour à la terre, on jette par feddan six ou huit mesures de grains d'orge. La récolte se fait quatre ou cinq mois après.

9. *Fèves*. — Les fèves sont semées à peu près à la même époque ordinairement sur le limon du Nil, qu'on remue avec le rabot afin d'enterrer légèrement les graines. Elles restent en terre environ quatre mois et demi; on en sème par feddan de dix à douze mesures (1).

10. *Lentilles*. — On commence à les semer en novembre, sans donner à la terre aucune préparation; on jette par feddan six ou sept mesures. La récolte se fait trois ou quatre mois après.

11. *Pois chiches*. — Ils sont aussi semés au mois de novembre sur des terres qu'on ne laboure que pour recouvrir les graines semées à la volée; on en sème sept ou huit mesures par feddan.

12. *Lupin et fenugrec*. — Ils sont semés dans les terrains faibles. Les procédés de culture sont les mêmes que pour les grains dont nous venons de parler.

13. *Safranum*. — Il est semé à la même époque; la terre ne reçoit aucune préparation, elle est ramenée sur les semences avec le rateau. On en jette trois mesures par feddan. Le safranum est récolté au mois

(1) L'ardeb du Caire se divise en 24 mesures. Voy. le ch. ap. des poids, mesures, monnaies, etc.

de mars ; après la récolte on le recueille en gerbes et on le porte aux lieux où on doit le séparer de sa graine ; on l'y laisse pendant quinze ou vingt jours , et , lorsqu'il est bien desséché , on le bat avec deux bâtons pour le dégrainer.

14. *Trèfle*. — Le trèfle est l'une des cultures les plus importantes de la saison qui suit l'écoulement des eaux , car il fournit la nourriture des nombreux bestiaux que renferme l'Égypte.

15. CULTURES EL KEIDY : *Coton*. — La culture du coton est nouvelle ; c'est un Français , M. Jumel , qui , en 1824 , indiqua au vice-roi toutes les ressources qu'on pouvait en tirer. Jusqu'alors , celui que donnait l'Égypte était de qualité inférieure. Quelques plantes de cet arbuste , venues des Indes , se trouvaient dans les jardins du Caire , où elles servaient d'ornements ; M. Jumel les remarqua et en étendit la culture sur une échelle immense. Le nom de M. Jumel est resté au coton d'Égypte , qui est devenu la principale branche des produits agricoles du vice-roi. Le sol de l'Égypte convient à la culture du coton Jumel ; on le sème dans tous les terrains , mais on choisit de préférence les terres grasses , fortes , qui conservent l'humidité , où l'arbuste puisse acquérir une sève abondante et fournir des capsules bien remplies. On recherche aussi la proximité du Nil , afin d'arroser plus aisément et à moins de frais.

Les terrains où l'on sème le coton doivent être à l'abri des débordements du fleuve , car le séjour des eaux ferait périr les plantes. Les fellahs ont grand

soin de protéger par des digues les terres qui seraient sujettes à être inondées dans le moment de la haute crue. Cependant les cotonniers sont arrosés périodiquement au moyen des sakyehs ou des chadoufs. En hiver, on leur donne de l'eau tous les quinze jours; au printemps, s'il y a beaucoup de rosée, tous les douze jours, et en été tous les huit jours.

On sème le coton en mars et avril dans la Basse-Egypte; auparavant on donne un seul labour à la terre, et deux ou davantage si la terre est faible. Dans le Saïd, on laboure partout à environ trente-six centimètres de profondeur. On trace ensuite des sillons à la distance d'un mètre. Après le labour, on brise les mottes et on nivelle les terres qui ne subissent aucune autre préparation; on pratique des trous de trois à quatre pouces de diamètre sur autant de profondeur; on y dépose de deux à quatre grains que l'on a eu soin de faire tremper pendant vingt-quatre heures dans l'eau pour hâter leur germination; on laisse entre les pieds des cotonniers environ un mètre de distance. Dans les plantations voisines des villes, les fellahs, pour tirer parti de tout le terrain, sèment des légumes et d'autres végétaux dans ces intervalles. A l'époque de l'inondation, on sarcle à la main les herbes parasites qui croissent autour des cotonniers.

La seconde année on ne remue la terre que pour faire un nouveau sarclage, et le cotonnier, qui avait acquis d'un mètre à un mètre et demi dans la pre-

mière année, se développe encore, mais dans de moindres proportions.

Dès la première année, on taille les cotonniers avec une espèce de serpette; on leur enlève toutes les branches dont on se sert pour combustibles, et cette opération donne plus de force à l'arbuste et le garantit du froid qui ferait périr les branches.

La récolte du coton commence, pour la première année, en juillet, et finit en janvier quand il ne fait pas froid.

Le rapport d'un cotonnier est d'une livre un quart brut pour la première année; pour la deuxième, d'une livre un quart à deux livres; la troisième donne le même produit, mais pendant les années subséquentes la plante perd sa fécondité; aussi a-t-on reconnu qu'il convenait de la renouveler après trois ans. Du reste, elle produirait encore long-temps; on en a vu qui après cinquante ans donnaient encore des capsules. Au bout de trois ans, le cotonnier s'élève et produit un feuillage épais.

Un homme peut cultiver jusqu'à quatre feddans de terre contenant ensemble quatre mille cotonniers. Lors de la récolte, un ouvrier peut ramasser, dans une journée, de quinze à dix-huit livres de coton. Pour l'égrainage, on se sert d'une machine composée de deux cylindres d'environ neuf pouces de diamètre, placés l'un sur l'autre et fixés à deux montants. Ils sont mis en mouvement par une roue qu'un homme fait tourner avec son pied; c'est entre eux que passe le duvet; les graines s'arrêtent et vont

d'un autre côté. Un ouvrier égraine ordinairement de douze à quinze livres de coton par jour.

Pour emballer le coton, les fellahs se bornent à le presser avec leur pied à mesure qu'ils le mettent en balle ; mais depuis quelques années le vice-roi a fait venir d'Angleterre des presses dont on fait usage en Amérique, et il a ordonné la confection de plusieurs autres machines semblables. La balle, telle que la pressent les fellahs, a un mètre et demi de hauteur sur un mètre de largeur environ. Par le moyen de la machine américaine, elle n'a qu'un mètre de hauteur sur un demi de largeur.

46. *Indigo*. — La culture de l'indigo est une des plus considérables. Cette importation étrangère a fort bien réussi ; c'est principalement dans la Haute-Égypte et le Fayoum que l'indigo est cultivé ; on le sème après l'inondation dans les terres grasses, sablonneuses, et qui, voisines du Nil ou des canaux, peuvent être facilement arrosées. Avant les semences, les fellahs donnent un labour à leurs terrains, le divisent en petits carrés qu'ils traversent de rigoles assez rapprochées, dans lesquelles ils placent les graines. Les indigotiers sont arrosés tous les huit ou dix jours. Lorsque les plantes commencent à fleurir, on fait une première récolte de feuilles ; lorsqu'elles sont arrivées à leur maturité, on récolte en même temps les semences.

47. CULTURES D'ÉTÉ : *Dourah*. — Le dourah indigène, base principale de la nourriture des fellahs, qui le préfèrent au blé, se sème à la fin de mars, dans

les champs où l'on a déjà fait la récolte du trèfle ; on brûle les herbes parasites qui couvrent le terrain sur lequel on va jeter le dourah , et après cette opération, qui rend la terre plus féconde , on lui donne un seul labour ; on dépose dans des trous faits à la pioche trois ou quatre grains ; on les recouvre ; on divise la terre en carrés de quatre à cinq pieds , fermés par des digues autour desquelles on fait couler l'eau , que l'on conduit ensuite dans les sillons tracés avec le hoyau. Lorsqu'un carré a été suffisamment arrosé , on fait parvenir l'eau dans un autre carré , et ainsi de suite. Souvent on ne l'arrose même pas , mais alors les produits sont de qualité inférieure et moins abondants.

La récolte du dourah se fait pendant le mois de juillet ; on coupe les tiges à la faucille ; les fellahs qui le recueillent en grande quantité font la séparation des grains au moyen du noreg.

On cultive pendant l'automne une variété de dourah nommée dourah blanc.

Le maïs , que les Égyptiens appellent *chamy* , est semé deux fois par an , dans l'automne et dans l'été.

On sème environ un quart d'ardeb par feddan ; le produit varie entre 4 et 10. Le maïs rend du 10 au 14.

18. *Riz*. — La culture du riz , qui est une des principales de la Basse-Égypte , se fait d'une manière particulière ; nous avons déjà dit que les rizières sont communes dans la Basse-Égypte , et surtout aux environs de Damiette et de Rosette.

Avant de mettre en terre les semences du riz , on les place dans des *couffes* que l'on tient dans l'eau de dix à quinze jours, jusqu'à ce que le grain soit assez amolli. On les étend ensuite sur des nattes, et en tas de trente pieds de long, d'environ quatre de large, et d'un d'élévation. On les couvre de trèfle ou de paille, et lorsque la chaleur les a fait germer, ce qui arrive au bout de deux ou trois jours, on les sème sur un terrain qui auparavant a été recouvert d'eau pendant plusieurs jours. On fait ensuite des labours croisés sur les carrés que l'on laisse reposer, pour les labourer de nouveau et les submerger, et enfin aplanir leurs surfaces avec le rateau. C'est alors que l'on jette les semences qui s'enfoncent par leur propre poids dans la terre saturée d'humidité. Au bout de trois jours, on amène de nouveau l'eau sur les carrés ensemencés ; on l'y laisse pendant le même temps, puis on la fait écouler de nouveau. Les arrosements ont lieu de la même manière jusqu'à la maturité du riz. Si les rizières demeuraient à sec pendant quelque temps, la récolte serait compromise.

Celle-ci se fait au mois de novembre ; le riz est coupé avec la faucille, lié en gerbes, transporté sur une aire, et égrené par un traîneau semblable au noreg, que deux bœufs promènent pendant plusieurs heures sur les gerbes déliées. Après que les grains ont été passés au crible, on les expose au soleil pour être desséchés, et on les dépouille de leur balle en les faisant passer par un mortier, dans lequel ils sont battus par deux pilons mus par un

mécanisme particulier. Après que le riz est blanchi, il est passé de nouveau sous les pilons avec une quantité de sel équivalente au cinquième de la sienne.

19. *Chanvre*. — Les terrains préférés pour la culture du chanvre sont ceux qui sont situés au bord du Nil, au bord des canaux et dans des conditions d'humidité permanente. Avant de recevoir le chanvre, les terrains qui lui sont destinés doivent être préparés comme ceux du coton Jumel. C'est aux mois de janvier et février que se font les semences. Au bout de quatre jours, l'herbe commence à paraître. On la laisse se développer pendant quinze jours; on la sarcle ensuite, opération que l'on renouvelle tous les huit jours. Le chanvre demeure en terre trois mois et trois mois et demi, on reconnaît la maturité à sa couleur. Après l'avoir moissonné, on le laisse exposé pendant vingt jours à l'air, afin de le faire sécher. On le bat ensuite pour en séparer les graines. La partie filamenteuse se met en macération pendant quinze jours; on la desserre ensuite si elle est dans un état convenable, et on l'expose au soleil pendant six jours; puis on la nettoie, et on la porte dans les chounehs, ainsi que les graines.

20. *Lin*. — Le lin est cultivé de deux manières. D'après l'une, la terre à laquelle il est destiné ne reçoit aucune préparation ni avant ni après les semences. Dès que les eaux sont écoulées, on jette la graine. Dans l'autre système, les fellahs labourent la terre en deux sens, puis la divisent en petits

carrés sur lesquels ils sèment à la volée et se contentent d'arroser une seule fois. Quand le germe s'est développé, qu'il commence à produire des brins, on couvre les champs de terres alcalines, on arrose ensuite pendant la croissance des tiges jusqu'à leur maturité, qui arrive pendant le mois de mars. Alors les fellahs arrachent les tiges, qu'ils étendent pour les faire sécher, et lient en petites gerbes, afin d'extraire les graines, soit en pressant les sommités ou en les secouant sur un vase de terre. Le premier procédé est employé dans la Basse - Égypte et le second dans le Saïd. Après le battage, on passe les capsules dans une espèce de moulin qui détache les graines de leurs balles. L'opération finie, on lie en bottes bien serrées les tiges privées de leur graine; on les expose pendant quelque temps au soleil et à la rosée; puis on les place dans des mares, dans des canaux, en ayant soin de les placer verticalement et en les chargeant de pierres, afin qu'elles ne surnagent pas. Cette submersion dure ordinairement vingt-cinq jours, au bout desquels on retire les tiges et on les expose au soleil pour les faire sécher. Lorsque la dessiccation est arrivée au point convenable, on les brise en les frappant sur la pierre avec un bâton; puis on secoue le lin pour le dégager des fragments de tige qu'il renferme, puis enfin on le passe à travers les dents d'un peigne.

21. *Vers à soie.* — Méhémet-Ali a donné une grande impulsion à l'éducation des vers à soie, nous

avons vu (1) qu'il a fait planter plus de trois millions de mûriers dans la Basse-Égypte. C'est au mois de janvier que ces arbres bourgeonnent. L'éclosion des vers a lieu au mois de mars, et même plus tôt, si on ne tient les graines dans des lieux bien frais. Entre la naissance et la première venue s'écoule une période de dix à quinze jours environ, et dont la longueur, variable entre ces deux termes, dépend de la chaleur de la température. Entre la première et la seconde, on compte douze jours; de douze à quinze entre la seconde et la troisième, et enfin, entre la troisième et la quatrième, quinze jours à peu près. Il y a donc un intervalle de deux mois entre la naissance des vers et le moment où ils filent les cocons.

On ne connaît pas en Égypte les maladies épidémiques des vers. L'excès de chaleur, la poussière, la rosée, sont quelquefois cause d'accidents; les rafales du vent brûlant du midi les dessèchent et les carbonisent.

Une once de semence donne plus de 7,000 cocons. Chaque cocon pèse d'une demi-drachme à une drachme. En 1833, la récolte a été de 6,150 okes. La ponte des papillons ne demande aucun soin très-particulier, car les mâles s'accouplent d'eux-mêmes avec les femelles. Vingt jours suffisent pour que le cocon soit parfait. On conserve les semences en hiver en les plaçant dans des sacs ou des caisses que l'on descend au fond des puits.

(1) Tom. I, pag. 81.

22. *Produits de l'Égypte.* — Voici le chiffre des principaux produits de l'Égypte pendant l'année 1833; ce tableau donnera un aperçu de leur importance qui ne varie pas :

	Hectol.
Blé.	2,668,000
Fèves.	1,288,000
Orge.	1,196,000
Maïs.	294,400
Dourah.	1,380,000
Lentilles.	128,800
Pois chiches.	46,000
Lupins.	36,800
Fenugrec.	110,400
Riz de Rosette.	55,200
Riz de Damiette.	92,000
Graine de lin.	40,480
— de laitue	14,720
— de sésame.	33,120
— de carthame.	2,760

	Kilogram.
Coton arbuste.	4,891,700
— herbacé	200,115
Sucre.	382,449
Safranum.	26,600
Henneh.	1,555,450
Lin.	800,460
Indigo.	947,100
Opium.	18,450
Soie.	7,995

§ V.

INDUSTRIE.

23. Il y a dans l'industrie égyptienne deux parties distinctes à étudier : l'une doit être consacrée à la grande industrie , c'est-à-dire aux nombreux établissements manufacturiers que Méhémet-Ali a fondés en Égypte sur une vaste échelle ; dans la seconde , nous nous occuperons des petites industries locales et des divers métiers qui font vivre une partie de la population.

I.

FABRIQUES.

Filatures et fabriques de toile de coton : — de Boulac , du Caire , de la Basse-Égypte , du Saïd. — Fabriques de toile de lin. — Blanchisserie de Boulac. — Impression des indiennes et des mouchoirs. — Fabriques de tissus de soie. — Corderies. — Manufacture de draps à Boulac , — de tissus de laine , — de tarbouchs à Fouah. — Fonderie de fer coulé. — Manufacture d'armes portatives. — Fabriques de sucre. — Moulins à huile. — Indigoteries. — Fabriques de poudre , de salpêtre et de produits chimiques. — Considérations sur les manufactures en Égypte.

Le vice-roi a fondé un très-grand nombre de fabriques : des filatures de coton , des fabriques de toiles de lin , d'indiennes , de draps , de tissus de laine , de bonnets et d'étoffes de soie , des fonderies de fer , des manufactures d'armes , etc.

24. *Filatures et fabriques de toiles de coton.* — Il existe en Égypte un assez grand nombre de filatures de

coton ; on en compte quinze logeant quatorze cent cinquante-neuf mules-jenny, dont cent quinze en gros, et treize cent quatorze en fin ; plus de douze cents métiers à tisser donnent en hiver plus de trois mille cinq cents pièces par jour, et six mille en été. La production annuelle de ces derniers s'élève à deux millions de pièces.

La plus belle manufacture est celle de Malta, qui se trouve à Boulac, faubourg commercial et industriel du Caire. — Dans le même établissement on file le coton et on en tisse la toile. — Elle a été fondée avec le plus grand luxe ; elle tient en activité vingt-huit chariots et vingt-quatre cardes et drosses. Ces machines sont mues au moyen de quatorze tambours, mis en mouvement eux-mêmes par un manège attelé de huit bœufs. Chaque chariot occupe un homme et trois enfants occupés à renouer les fils que le mouvement de la machine fait casser. L'établissement de Malta renferme en outre deux cents métiers à tisser le fil de coton ; on y fait des mousselines et des batistes. Il y a dans les environs de Malta deux filatures de coton dites d'Ibrahim-Aga et de Sébatieh.

Au Caire, le quartier de Khoroufech contient un établissement analogue. Il renferme cent chariots, dont dix pour filer gros, et le reste pour filer fin. Les premiers portent cent huit fuseaux sur une seule ligne, et les seconds deux cent seize.

Dans la Basse-Égypte il y a neuf filatures et manufactures de tissus de coton. Kélioub en possède une à laquelle un vaste local est consacré ; elle ren-

ferme soixante-dix chariots et trente cardes, qui sont mis en mouvement par trois manéges. Dans le village de Chybyn, dans la province de Menouf, soixante-dix chariots et trente cardes, mus par deux manéges, filent le coton. A Mehallet-el-Kebir, cent vingt chariots et soixante cardes et drosses, mus par trois manéges, produisent le fil que deux cents métiers à tisser confectionnent en toile.

La filature de Zephté, dans la province de Garbié, renferme soixante-quinze chariots et cinquante cardes et drosses, que trois manéges mettent en mouvement.

Le village de Mit-Gamar possède un établissement identique.

La filature de Mansourah renferme cent vingt chariots et quatre-vingts cardes, mus par quatre manéges; cent soixante métiers tissent le coton qui sort de la filature.

Damiette a une filature semblable et un même nombre de métiers à tisser.

Damanhour compte cent chariots et quatre-vingts cardes.

La manufacture de Rosette a cent cinquante chariots et quatre-vingts cardes, mis en mouvement par quatre manéges; on y tisse les toiles à voiles.

La Haute-Égypte a, elle aussi, ses filatures, dont le nombre a augmenté depuis plusieurs années. A Béni-Souef et à Syout se trouvent les plus importantes. Le vice-roi en a fait élever en outre à Mynyeh, à Farchout, à Tahta et Girgeh, à Keneh et à Loueh.

25. *Fabriques de toiles de lin.* — Les fabriques de toiles de lin sont également réparties dans plusieurs provinces, principalement de la Basse-Égypte. Les toiles qu'elles produisent servent à la consommation du pays; elles s'élèvent à trois millions de pièces par an, dont une quantité assez grande est exportée à Trieste et à Livourne. Il y a dans l'Égypte trente mille métiers à tisser le lin.

Entre Boulac et Choubrâh, se trouve un vaste enclos nommé Moubeydah (blanchisserie), où l'on soumet les toiles aux différentes opérations du blanchiment. On imprime aussi, dans cet établissement, environ huit cents pièces d'indienne par mois, à la planche et à la mécanique à rouleau. Depuis ces dernières années, les indiennes d'Égypte ont fait concurrence à celles d'Angleterre et d'Allemagne, dont l'importation a diminué. Elles se distinguent par la finesse de la toile, la beauté des dessins et la permanence des couleurs. On imprime également à Moubeydah des mouchoirs de mousseline dont les femmes font un grand usage dans leur coiffure.

26. *Fabriques de soie.* — On a tissé de tout temps en Égypte des étoffes en soie et coton, mais Méhémet-Ali, à qui ce pays doit l'introduction du mûrier sur une grande échelle, a donné un développement très-considérable à cette industrie. Il a fait venir de Constantinople des ouvriers afin de travailler la soie comme on le fait dans cette ville et dans les Indes. On compte aujourd'hui environ deux cents métiers employés au tissage des soies et du fil d'or; les ou-

vriers travaillent à la tâche ; ils sont assez habiles , font de bons tissus , et donnent à leurs dessins une certaine élégance.

27. *Corderies.* — Le chanvre , qui est récolté en moins grande quantité qu'avant que la culture du coton eût pris l'extension que lui a donnée le vice-roi , n'est pas employé à faire des tissus ; on s'en sert exclusivement pour les cordages dont la marine a besoin. Il y a une corderie au Caire , d'où l'on envoie des câbles à l'arsenal d'Alexandrie.

28. *Manufacture de draps.* — Il y a à Boulac une fabrique de draps qui , quoique n'ayant pas donné dès le principe des résultats satisfaisants , a été très-utile dans la suite , depuis que cinq Français , pris dans les fabriques de draps du Languedoc , ont formé , pendant une direction de quatre ans , des fileurs , des tisserands , des foulonniers , des tondeurs , des teinturiers et des presseurs indigènes. De plus , le vice-roi a envoyé s'instruire dans les fabriques de Sedan et d'Elbeuf de jeunes Arabes , qui , de retour dans le pays , ont pu mettre leur apprentissage à profit.

Les laines employées sont celles d'Égypte , dont les meilleures viennent de Damanhour et de la province de Minieh. On se sert aussi de celle de Tunis.

Les draps que l'on obtient sont forts et de bon usage ; ils sont employés pour les vêtements de l'armée ; les couleurs qu'on leur donne sont le bleu foncé , le bleu d'azur , la garance , le bronze , le vert foncé. Chaque mois on confectionne environ 13,540 mètres.

On fabrique aussi des tissus de laine pour vêtir les marins, ainsi que des couvertures de lit; on se sert pour cela des grosses laines de la Haute-Égypte. Il y a en Égypte quatre mille métiers à tisser la laine.

29. *Fabrique de bonnets.* — C'est à Fouah que se trouve établie la fabrique de tarbouchs fondée par le vice-roi; cet établissement a parfaitement réussi. Il donne à peu de frais des produits excellents. Dans le principe, il fut mis sous la direction d'un négociant barbaresque, et les ouvriers qu'on y employa furent appelés de Tunis, qui jouit dans tout l'Orient d'une réputation méritée pour la fabrication des fezs ou tarbouchs. Les Arabes ont été initiés à leur confection. Les laines employées pour ces bonnets sont celles d'Alicante; après avoir été tricotés et foulés, les tarbouchs sont teints en rouge avec du kermès, de la noix de galle, du tartre et de l'alun. La fabrique de Fouah donne par jour soixante douzaines de bonnets qui servent à la coiffure de l'armée et à la consommation du pays.

30. *Fabriques de sucre.* — Le sucre est produit en assez grande quantité dans la Haute-Égypte, mais les procédés, au moyen desquels on en fait l'extraction, sont encore arriérés; c'est à Reyremoun, dans la province de Minieh, que le gouvernement établit en 1818 une fabrique sur le modèle de celles des Antilles. Plus tard, on en a établi deux autres à Sakiet-Moucé, dans la province du Minieh, et à El-Roudah. A Reyremoun, on a fabriqué, en 1833, douze mille neuf

cent quatre-vingt-quinze quintaux de sucre brut ; à Sakiet Moucé, cinq mille deux cents ; et à El-Roudah, trois mille deux cents. — On distille dans ces usines d'assez grandes quantités de rhum.

31. *Indigoteries.* — Des fabriques d'indigo ont été récemment fondées, des Indiens ont été appelés en Égypte pour apprendre aux Arabes la préparation de l'indigo. Un sixième de la récolte de cette plante est consacré au besoin de ces fabriques qui sont établies à Schoubra, Chahabyeh, dans la province de Kélioub, à Azazieh, dans la province de Garbieh, à Midgamar, à Mansourah, à Menouf, à Biar, à Achmounein, à Birket-el-Kassab, à Mehallet-el-Kebir, à Giseh, à Aboutig, à Tahta, à Syout, à Mellaouy, à Monfalout et à Fechn.

32. *Moulins d'huile.* — La Basse-Égypte contient cent vingt moulins destinés à extraire l'huile de la graine de lin. Il y a aussi des machines pour extraire l'huile de sésame ; quarante moulins sont consacrés, au Caire, à faire de l'huile de carthame. Dans la Haute-Égypte, on en extrait de la laitue. Les huiles entrent dans le monopole du gouvernement.

33. *Fabrique de poudre, de salpêtre et de produits chimiques.* — Il y a au Mékyas, à la pointe de l'île de Raondah, une fabrique de poudre, placée sous la direction d'un Français, ancien employé de la poudrière de Saint-Chamas, dans le département des Bouches du Rhône ; le gouvernement en tire la poudre nécessaire à ses besoins.

M. Haim, chimiste français, a formé plusieurs éta-

blissements importants pour la fabrication des produits chimiques des manufactures, et principalement de l'acide sulfurique. Il a sous sa direction plusieurs salpêtrières, où, comme je l'ai déjà dit (1), on obtient le salpêtre par le moyen de l'évaporation. Les fabriques de ce genre sont au nombre de six. Je vais les énumérer en indiquant le chiffre des produits qu'elles ont donné pendant l'année 1833 :

Fabrique du Caire, quintaux	9621
— de Bedrichryn	4689
— d'Achmouneyn	4533
— du Fayoum	4279
— d'Hânas	4250
— de Terraneh	412

34. *Fonderie de fer coulé.* — Il y a à Boulac une magnifique fonderie dont l'édifice seul a coûté la valeur d'un million et demi de francs; elle a été établie sur le plan de celle de Londres par un ingénieur anglais, M. Galloway, un contre-maitre et cinq ouvriers anglais ont la direction des travaux; ils ont sous eux une cinquantaine d'ouvriers arabes. On coule chaque jour environ cinquante quintaux de fer destinés à la marine et aux machines nécessaires aux fabriques.

L'arsenal du Caire contient une fonderie qui pourvoit à tous les besoins de l'artillerie et de la marine. On y voit un laminoir pour les feuilles de cuivre employées dans les équipements des vaisseaux

(1) Tome 1, page 64.

et mis en mouvement par une machine à vapeur à haute pression de la force de vingt chevaux.

35. *Manufacture d'armes portatives.* — L'établissement manufacturier de l'Égypte le plus remarquable est, sans contredit, la manufacture d'armes portatives. Je ne crois pas pouvoir mieux faire que de citer le jugement qu'en a porté M. le duc de Raguse, dont l'opinion compétente doit faire autorité :

« Ce qui ne peut être assez louangé, dit le maréchal, c'est une manufacture d'armes portatives d'où sortent les produits les plus parfaits. Il y en a trois en Égypte. J'ai visité avec le plus grand soin celles de la citadelle; les armes que l'on y fabrique ont toutes la perfection de celles provenant de nos manufactures : c'est le modèle français ; on prend les mêmes précautions que chez nous pour assurer la qualité des armes : on a adopté la même division du travail, le même contrôle est établi. Tout est fait à la pièce et en entreprise, et d'après un tarif. Enfin cette manufacture est aussi belle, aussi bonne et aussi économiquement conduite que les meilleures que nous ayons en France. »

36. *Considérations sur les manufactures en Égypte.* — L'introduction des fabriques en Égypte a rencontré beaucoup de détracteurs. Les critiques ont allégué pour motif :

1^o Que les machines nécessaires ne pouvaient être construites sur les lieux et que par conséquent l'Égypte serait toujours tributaire de l'Europe pour les moyens fondamentaux de son industrie.

2° Qu'il est très-difficile d'entretenir des machines dans un pays où la chaleur, la poussière, l'humidité sont tour-à-tour des causes de détérioration inévitable.

3° Que le peuple égyptien manque de toutes les qualités qui constituent la vocation industrielle d'une nation; qu'il est nonchalant, imprévoyant, ennemi de toute précision, et n'est doué à aucun degré de ce génie inventif que l'industrie réclame dans ceux qui la cultivent.

4° Que l'état n'est pas fait pour donner à l'industrie son impulsion normale; qu'elle exige pour se développer activement une concurrence disputée, et veut être activement dirigée par des hommes intéressés de près à ses progrès, et non par des agents subalternes que n'aiguillonne ni l'émulation ni le désir d'un bénéfice particulier.

5° Qu'il est impossible aux Arabes dans l'état de civilisation où ils se trouvent de produire aussi bien que les peuples occidentaux, chez lesquels les sciences physiques et mathématiques sont communément étudiées et font chaque jour des progrès importants.

6° Que l'Égypte ne pourra jamais se servir des machines à vapeur, attendu qu'elle est tributaire de l'étranger pour le combustible, que, privée de chutes d'eau ou de fleuves au courant rapide, elle ne peut employer de puissants moyens hydrauliques, et que la force des animaux est insuffisante de notre temps pour les grands travaux et ne peut convenir qu'à une industrie tout-à-fait élémentaire.

7° Enfin, que tout convie l'Égypte à ne pas sortir de sa sphère agricole, la fécondité de son sol et son climat, le caractère de ses habitants, etc.

On ne peut disconvenir que ces objections ne soient fondées. Elles sont sans doute vraies, si on les envisage à un point de vue absolu. Les faits d'ailleurs se sont chargés de les justifier en partie. Souvent des produits plus imparfaits que ceux d'Europe ont coûté davantage; et peut-être que, séduit par un sentiment d'amour-propre et de gloire nationale, le vice-roi n'a pas été assez retenu dans ses expériences industrielles.

Cependant on doit reconnaître qu'une haute vue politique a inspiré Méhémet-Ali lorsqu'il a établi ses nombreuses manufactures; il voulait donner à l'Égypte tous les éléments de l'indépendance; et, dans ce but, il faut avouer qu'il ne devait pas négliger de lui assurer les moyens de secouer le joug industriel de l'étranger.

Il ne faut pas non plus prétendre, au nom des lois rigoureuses de l'économie politique, déshériter l'Égypte de plusieurs produits industriels, pour lesquels elle réunit des conditions très-favorables : tels sont, par exemple, les fils et les tissus de coton, de lin, de laine, etc. L'abondance des matières premières et le bas prix de la main-d'œuvre rendent l'Égypte éminemment propre à ces productions. Toutefois, ceux-mêmes qui sont le plus portés à approuver les idées manufacturières du vice-roi ne sauraient trop lui conseiller de laisser, pendant quelque temps en-

core, la direction de ces fabriques à des Européens expérimentés. On ne peut pas se dissimuler, en effet, que si l'exploitation des usines a été souvent onéreuse, et n'a récompensé par aucun avantage sérieux les sacrifices qu'elle a causés, il faut en accuser la facilité trop grande avec laquelle le gouvernement égyptien a voulu s'affranchir prématurément des secours des contre-maîtres et des directeurs européens, pour les remplacer par des Turcs ou des indigènes qui non-seulement n'avaient pas acquis l'expérience nécessaire, mais encore n'avaient ni assez de capacité ni assez de science pour se tenir au courant des progrès industriels de l'Europe.

Il serait sans doute très-utile, afin de naturaliser définitivement plusieurs industries importantes, d'en permettre l'exploitation à des entreprises particulières. Plusieurs offriraient assez d'avantages pour tenter les spéculateurs, et je crois qu'en entrant dans ce nouveau système le gouvernement égyptien obtiendrait deux résultats très-heureux : d'abord il donnerait un stimulant utile à l'industrie en la plaçant sous l'influence des intérêts personnels; ensuite il appellerait en Égypte beaucoup de capitaux européens qui trouveraient ainsi à s'y employer avec avantage.

II.

PETITE INDUSTRIE , ARTS ET MÉTIERS.

Corporations industrielles. — *Arts alimentaires* : Préparation du blé , boulangers , — bouchers , — fours à poulets , — préparation des fèves , — du vinaigre , — distillation , — pileurs de café , — pâtisseries. — *Arts qui servent à vêtir* : Filature , — feutre , soie , blanchissage de fils et étoffes , teintures , lustrage , broderies , passementeries , — tanneries , — cordonniers , selliers , — tailleurs , — pelissiers. — *Arts qui servent à loger* : Maçons , — forgerons , — charpentiers , menuisiers , — serruriers en bois , — tourneurs , — poterie , — verrerie , — bijoutiers , orfèvres , — armuriers , — nattiers. — *Industries diverses* : Chibouquiers , — barbiers , — marchands.

37. *Corporations industrielles.* — L'organisation de la petite industrie en Égypte se distingue par plusieurs caractères intéressants. Chaque profession manuelle forme une corporation à la tête de laquelle sont placés des *cheiks* particuliers qui en ont en quelque sorte le gouvernement. Ces cheiks s'adjoignent des espèces de lieutenants nommés *naqybs*. Eux-mêmes sont choisis ou par les gouverneurs des villes dans lesquelles ils se trouvent , ou par l'autorité supérieure. Pour la police des corporations , pour le paiement des impôts que le gouvernement veut prélever sur elles , c'est toujours aux cheiks qu'il s'adresse. Celui-ci répartit lui-même entre les principaux artisans placés sous sa juridiction les sommes qui lui sont demandées. Ce ne sont pas seulement les professions utiles qui forment ces divers corps ; les baladins , les chanteurs publics (*alatyeh*) , les

conteurs, les escamoteurs, les danseurs, les almées, les femmes publiques, sont réunis de la même manière sous l'autorité d'un cheik, qui les représente auprès du gouvernement, administre et défend leurs intérêts. Avant Méhémet-Ali, les voleurs eux-mêmes avaient des chefs avoués, qui se chargeaient de retrouver les objets volés moyennant une rétribution. C'était, comme on voit, après bien des siècles, la continuation de ce qui avait lieu chez les anciens Égyptiens (1).

Il y a dans chaque métier un temps d'apprentissage. Lorsque l'apprenti, après s'être formé dans la profession qu'il a choisie sous la direction d'un ouvrier titré, veut obtenir lui-même le grade de maître-ouvrier, il se présente, accompagné de son patron, chez le cheik de sa corporation; en s'adressant à lui, il le salue et lui dit : Récitons le *fatyhah* (invocation qui est à la tête du Coran). Le cheik récite cette prière en même temps que l'apprenti et les autres assistants. Lorsqu'elle est terminée, il interroge sur le but de leur visite le jeune candidat et son patron; celui-ci déclare que son protégé, étant assez instruit dans le métier, désire, pour le professer lui-même dans un atelier particulier, être reçu maître. Le cheik fait alors approcher de lui l'apprenti, lui attache une ceinture autour des reins, et le proclame membre de la corporation. Pour témoigner sa reconnaissance, le nouveau maître invite à dîner,

(1) Voy. tom. 1, introduct. hist., pag. xxxiii.

quelques jours après , le cheik et les principaux artisans de son corps. Il n'a du reste aucune rétribution à payer.

Lorsqu'un apprenti quitte son patron , il ne peut être admis dans aucun atelier s'il ne fait auparavant une visite au cheik pour lui expliquer les motifs qui l'ont déterminé à abandonner le maître chez lequel il travaillait. Si la rupture a eu lieu à la suite d'une altercation , il arrive assez souvent que l'intervention du cheik réconcilie le maître avec son apprenti ; si elle a été déterminée par une question d'intérêt , l'ouvrier entre , avec l'assentiment et l'entremise du cheik , chez un autre maître.

C'est surtout au Caire que l'on trouve avec leur organisation originale et complète tous les métiers. Les principaux , ceux qui occupent le plus de bras , sont ceux de meuniers , de boulangers , de fabricants d'huile , de vinaigre , divers tisserands , des tanneurs , des teinturiers , des tailleurs , des potiers , des forgerons , des menuisiers , des tourneurs , des brodeurs et des passementiers ; il y a également beaucoup de préparateurs de fèves , des fabricants de chaux , plâtre , briques , charbon.

Il est probable que la plupart de ces industries sont exercées d'après les procédés légués par l'antique Égypte , et que les résultats qu'elles donnent sont , quoique souvent dégénérés sans doute , analogues à ceux que les anciens Égyptiens produisaient. En effet , le caractère des Égyptiens de tous les temps se distingue par un respect invariable pour

les anciens usages, transmis traditionnellement, et par l'absence du génie inventif. En revanche, les Égyptiens sont d'excellents imitateurs, et reproduisent avec beaucoup de fidélité les modèles qu'on leur donne.

Les travailleurs demeurent dans l'attitude orientale, la plupart accroupis, et exécutent des travaux dont nos ouvriers ne pourraient pas venir à bout dans cette position. Tous les voyageurs ont remarqué la dextérité avec laquelle ils se servent de leurs pieds.

Je ne crois pas, pour donner une esquisse rapide des principales professions qui composent la petite industrie, pouvoir suivre une division plus logique que celle qu'a adoptée M. Jomard dans la partie de son beau Mémoire sur la description du Caire (1) qu'il consacre à l'industrie et aux professions mécaniques. A son exemple, nous diviserons les arts et métiers en quatre classes : la première renferme ceux qui nourrissent l'homme ; la seconde, ceux qui le vêtissent ; les troisième et quatrième, ceux qui servent à l'abriter, à meubler ou orner sa demeure et à satisfaire ses divers besoins domestiques.

38. ARTS ALIMENTAIRES : *préparation du blé, boulangers*. — Les Égyptiens se servent pour moudre le blé d'un moulin très-simple. Le grain est broyé entre deux meules, qui sont mises en rotation par un manège auquel est attelé ordinairement un cheval ou un bœuf.

(1) *Descript. de l'Égypte*, tom. XVIII, état moderne.

Les indigènes font cuire leur pain dans des fours banaux, ordinairement deux fois par jour. Le maître du four y introduit les pains à mesure qu'on les apporte, et les rend cuits au bout de quelques minutes.

39. *Bouchers.* — Les bouchers sont peu nombreux, cela vient sans doute de ce que la consommation de la viande n'est pas répandue chez le peuple.

40. *Fours à poulets.* — Les fours à poulets de l'Égypte ont acquis dès la plus haute antiquité une grande renommée; on sait que, grâce à eux, les Égyptiens ont toujours fait éclore les poulets en grand, en substituant à l'incubation naturelle l'action d'une température chaude. Sans doute ce moyen artificiel a été découvert en Égypte, parce que, comme nous l'avons dit dans le premier volume de cet ouvrage (1), les poules n'y ont aucune tendance à couvrir. Les établissements destinés à faire éclore les poulets portent le nom de *mahmalfarougy*. Ils renferment depuis quatre jusqu'à trente fours rangés sur deux lignes parallèles et séparés par un étroit espace. Le mahmal est une petite cellule haute d'environ trois mètres, à peu près aussi longue et large de deux mètres et demi; il est coupé en deux étages, vers le milieu de sa hauteur, par un plancher recouvert en brique, percé d'une ouverture assez grande pour qu'un homme puisse passer d'une case dans l'autre. Chacune d'elles a une porte sur le

(1) Page 140.

corridor mitoyen et des ouvertures semblables dont les cloisons latérales font communiquer entre eux tous les fours placés sur la même ligne. Les cases inférieures sont destinées à recevoir les œufs; on place le feu sur le parquet des cases supérieures, disposé d'une manière particulière pour le recevoir.

On fait éclore, dans chaque four, trois à quatre mille œufs. On les étend dans la case inférieure du mahmal, sur une natte, des étoupes et de la paille sèche, de manière à en former plusieurs lits posés les uns sur les autres. On allume le feu, seulement dans un tiers environ des fours, en choisissant des intervalles à peu près égaux; quatre à cinq jours après, on en allume dans d'autres, et quelques jours plus tard dans ceux qui restent. On a soin, en allumant de nouveaux fours, de laisser éteindre les premiers. On renouvelle le feu trois ou quatre fois par jour et on a soin de l'augmenter vers la nuit, à cause de la fraîcheur de la température nocturne. Un ouvrier entre plusieurs fois par jour dans les chambres inférieures pour retourner les œufs et les éloigner tour à tour des endroits les plus échauffés; vers le cinquième jour, il les examine à la lueur d'une lampe et sépare ceux qui n'ont pas été fécondés. La température nécessaire à la réussite de l'opération est d'environ 32 degrés Réaumur. Les Égyptiens, qui pratiquent l'industrie des fours à poulets, ne connaissent pas le thermomètre, mais l'habitude leur donne un tact très-sûr pour deviner le point de chaleur nécessaire. C'est là même le secret le plus

important de leur métier; ils ne s'en rendent maîtres qu'après plusieurs années de pratique, et comme ils ne font participer à leurs travaux que leurs enfants ou leurs parents, ils le perpétuent dans leur famille et ne craignent pas de le voir devenir l'apanage de ceux de leurs compatriotes qui seraient tentés de leur faire concurrence.

Les poulets éclosent environ de vingt à vingt-cinq jours après que les œufs ont été placés dans les fours. Il y a, en moyenne, un cinquième d'œufs stériles. Dès qu'un mahmal est ouvert, ce qui a lieu dans le mois de février ou de mars, tous les habitants du village vont y porter leurs œufs; on leur rend ordinairement cinquante poulets pour chaque cent d'œufs, la différence fait le bénéfice du propriétaire du four. Dans la même journée on voit paraître à la fois, dans le même établissement, plusieurs dizaines de milliers de petits poulets. Les estimations qui ont été faites par les savants de l'Égypte portent à environ 24,000,000 le nombre des poulets qui sortent annuellement des deux cents fours qui se trouvent en Égypte.

41. *Préparation des fèves.* — Les fèves qui viennent en Égypte en immense quantité se vendent publiquement dans les rues, après avoir subi une certaine préparation qui consiste à les faire fermenter deux jours dans l'eau, et à leur donner un assaisonnement particulier lorsqu'elles ont germé.

42. *Du vinaigre.* — Il y a un assez grand nombre de fabriques consacrées à faire le vinaigre; celui que

l'on extrait des dattes est le plus commun : on en fait aussi avec des raisins.

43. *Distillation*. — Il y a au Caire un assez grand nombre de distillateurs qui font de l'eau de-vie avec des dattes et des raisins, à l'usage des chrétiens. On distille aussi de l'essence de roses.

44. *Café*. — Après avoir été brûlé dans un plateau, le café est pilé dans un mortier de granit creusé en forme conique; deux ou trois ouvriers le broient dans le même mortier, en le frappant tour-à-tour d'un pilon du poids de cinq à six kilogrammes; ils accompagnent leur mouvement d'un chant rythmique, tandis qu'un enfant enfonce sa main dans le mortier, remue le café, la retire, en se guidant sur la mesure du chant et sans suivre des yeux les mouvements des pileurs. Les Européens témoins de cette opération craignent à chaque instant de voir broyer la main du jeune ouvrier; mais le sentiment de la mesure est inculqué de bonne heure si profondément dans l'intelligence des enfants égyptiens que l'on ne doit pas craindre d'erreur de leur part dans le broiement du café. Dans les écoles, en effet, le maître les rend habiles à un exercice assez ridicule à la première vue, mais qui, sous une apparence de singularité, cache une utilité réelle que l'on peut apprécier dans plusieurs des professions industrielles auxquelles se livrent les Égyptiens: il frappe de sa baguette sur une table, l'enfant doit poser la main sur le point que la baguette a touché et la retirer aussitôt; le mouvement devient plus rapide, les

doigts de l'élève ont à souffrir dans le principe de la vitesse avec laquelle le maître abat sa baguette ; mais bientôt, instruit à ses dépens et par l'habitude, il parvient à éviter en se jouant les coups redoublés que son grave magister fait pleuvoir en mesure sur la table.

45. *Pâtisseries*. — Nous avons dit que les Égyptiens sont très-friands de pâtisseries ; les confiseurs (*fatatery*) occupent un grand nombre de boutiques au Caire dans le quartier de *Soukalieh*. Les gourmands de basse classe vont manger de la pâtisserie dans les boutiques de ces *fataterys*.

46. ARTS QUI SERVENT A VÊTIR : *Filature*. — Avant que Méhémet-Ali eût introduit les grandes filatures, le coton , le lin et la laine étaient filés au fuseau par les femmes et les hommes , et dévidés au moyen d'un tour simple et ingénieux. On conçoit qu'aujourd'hui cette industrie privée , qui ne se borne plus qu'aux besoins domestiques, ne doive avoir conservé aucune importance.

Avant que la grande industrie eût monopolisé tous les produits manufacturiers de quelque importance , on tissait également avec des appareils très-simples, mais aussi peu puissants, des toiles de lin et de coton et des pièces de laine.

47. *Feutre, soie, blanchissage de fils et étoffes, teintures, lustrage, broderies*. — On tissait de même quelques étoffes de soie ; un assez grand nombre de fabricants particuliers s'occupaient de la confection

des tarbouchs feutrés. La teinturerie des étoffes était exploitée assez en grand, mais avec très-peu de perfection. Plusieurs ateliers étaient consacrés au Caire au lustrage et au blanchiment des tissus. Les brodeurs, qui avaient un assez grand nombre d'établissements, se distinguaient par le fini de leur travail, et l'élégance et la délicatesse de leurs dessins. Les plus habiles étaient ceux qui brodaient en or et en argent sur le maroquin et sur toute autre espèce de peau.

48. *Passementiers*. — Les passementiers égyptiens sont très-habiles, ils font des cordons de coton ou de soie, des fils d'or et d'argent, des glands en soie, en argent, en or, etc.

49. *Tanneries*. — Les tanneries forment une industrie assez considérable; les Égyptiens y suivent des procédés qui leur sont particuliers, ils tannent les peaux de vaches, de buffles, de moutons, de chèvres, etc. Ils réussissent très-bien dans la préparation du maroquin, qui n'est autre que la peau de chèvre teinte en rouge, en jaune, ou autres couleurs, après avoir été tannée avec soin.

50. *Cordonniers (saramatyl), selliers*. — Les chaussures du pays, les mess, les markoubs, les babouches, sont fabriquées au Caire. Dans le quartier de *El-Baradeieh*, au Caire, un grand nombre d'ouvriers confectionnent les selles de chevaux, de baudets, etc. Les sangles, les longues et entraves se fabriquent dans le Shoukalieh. Des broderies quelquefois élégantes ornent ces ouvrages.

51. *Tailleurs (khayhâtyn)*. — Il y a au Caire des tailleurs égyptiens en assez grand nombre ; ce sont eux qui confectionnent les habillements des indigènes. Ces tailleurs font même les habillements des femmes. Il y a également des tailleurs grecs et arméniens qui servent la classe élevée, et particulièrement les Osmanlis. Ils sont très-habiles, et surtout dans l'art d'appliquer les cordons en soie et en or pour en former des broderies et des dessins très-gracieux ; peu de tailleurs en Europe seraient capables de les surpasser en ce genre.

52. *Pelissiers, appelés farrayn*. — Ce sont en général des Grecs et des Arméniens. Le nombre n'en est pas très-grand, attendu qu'il n'y a que les grands seigneurs et les ulémas qui portent de la fourrure.

53. ARTS QUI SERVENT A LOGER : *Maçons*. — Les matériaux que l'on emploie ordinairement à la construction des maisons, sont des briques cuites ou crues, quelquefois des pierres de taille, le plâtre et la chaux.

Les briques, dont la matière est le limon du Nil (plus ou moins mélangée d'argile, quelquefois sablonneuse), sont simplement séchées au soleil ou cuites dans des fours spéciaux. Les briquetiers font leurs opérations avec une très-grande vitesse.

Les pierres de taille sont fournies par les carrières du Mokattan ou par des décombres des anciennes constructions.

Les maçons brûlent la pierre destinée à faire de la chaux à peu près comme en Europe ; ils l'étei-

gnent d'après les mêmes procédés. Mais leur manière de faire le mortier est très-imparfaite ; au lieu de le mêler avec le sable , qu'ils ont en si grande abondance et en si bonne qualité , ils se servent de terre mélangée avec de la cendre des fours.

Le plâtre vient de Hélouan et de Bayad. Des ouvriers spéciaux s'en servent pour crépir l'intérieur des maisons. Comme nous l'avons déjà dit, ils n'ont pas de gypse blanc , et emploient quelquefois de la chaux comme on ferait chez nous le plâtre.

La manière de construire des Égyptiens modernes n'a rien de ce caractère de solidité et de perfection qui distingue les travaux de leurs ancêtres. Les matériaux sont de mauvaise qualité : ce sont des moellons très-petits. Ils font entrer dans l'épaisseur des murs des traverses en bois , dans le but de donner de la solidité , et qui empêchent au contraire le mur de se lier et de former un tout.

Ces maçons ont des instruments très-imparfaits : c'est une petite truelle en fer , très-étroite , qui ressemble à une spatule. Ils se servent très-peu de la règle , de l'équerre , des niveaux et des fils à plomb. Aussi leurs murs ne sont-ils pas souvent perpendiculaires et croulent avec la plus grande facilité. Il est rare que les portes et les fenêtres soient rectangulaires ou qu'elles ne soient pas penchées de côté. Ils n'ont ni précision ni le sentiment de la symétrie. Les constructions se font presque toujours sans un plan arrêté. Ils ajoutent sans prévision une pièce à l'autre , et assez fréquemment ce n'est que lorsque

elle est faite qu'on s'aperçoit qu'on a oublié de lui donner de la clarté et de lui ménager des communications intérieures.

54. *Tailleurs de pierres.* — Il y a peu de maisons bâties en pierres de taille. Les musulmans ne visent pas à la conservation de leurs édifices ; ils ne semblent construire que pour le présent , et ne tiennent aucun compte des beaux modèles d'architecture arabe qu'ils ont sous les yeux. En conséquence , l'art du tailleur de pierre et de l'appareilleur ne doit pas être très-répandu ni très-avancé. Les instruments des tailleurs de pierres sont très-grossiers ; comme ils n'emploient que du grès et du calcaire , ils éprouvent peu de difficultés. Cependant il en est encore quelques-uns qui taillent le granit.

Outre les tailleurs de pierres , il y a encore des hommes dont la profession est de couper les dalles et de les poser. Ils sont appelés *moubayats*. La toiture des maisons est confiée à une profession particulière. Les couvreurs attachent sur les chevrons des roseaux , et étendent sur eux une natte , sur laquelle ils étalent un enduit de mortier , que souvent on recouvre lui-même de dalles.

55. *Forgerons.* — Les instruments des forgerons sont très-grossiers. Le foyer de la forge est entretenu par un double soufflet. Au Caire la plupart des forgerons habitent dans le quartier dit *el Naassyn* ou des chaudronniers.

56. *Charpentiers , menuisiers.* — Les bois les meilleurs et le plus communément employés sont :

l'acacia , le gommier d'Égypte , le lotier (*nebka*) et le sycomore. Les ouvrages de menuiserie que nous ont laissés les anciens Égyptiens prouvent qu'ils n'employaient pas de bois différents de ceux-là. On importe aujourd'hui beaucoup de bois de planches de Trieste , Venise , Livourne , de la Syrie et de la Caramanie. Les menuisiers égyptiens sont très-adroits ; ils n'ont point d'établis ; ils travaillent à genoux ou assis. Le rabot dont ils se servent est semblable aux nôtres ; il en est de même de leur scie. Leur principal instrument , celui dont ils se servent presque pour tous les usages , pour entailler , fendre , frapper , arracher , est une herminette appelée *kadoun*. De tous les arts , celui de la menuiserie est certainement le moins avancé. Il est très-rare que les Égyptiens fassent des assemblages à mortaises ; ils taillent leur bois en sifflet aux extrémités , et les fixent avec des clous , rarement avec des chevilles. Aussi leurs ouvrages sont très-grossiers et très-peu solides. Cependant les arsenaux et autres établissements créés par Méhémet-Ali ont eu pour effet d'améliorer cet art manuel en formant , sous la direction de maîtres européens , des ouvriers qui sont aujourd'hui d'une certaine habileté.

57. *Serruriers en bois (dobbeh)*. — Ils forment une section de la menuiserie , sont en assez grand nombre , attendu que la plupart des portes ne sont fermées qu'avec des serrures en bois. Ces serrures sont composées de trois pièces.

58. *Tourneurs*. — Les tourneurs en bois (*el ka-*

harratyn) sont logés, au Caire, dans le quartier de Charaouy. Ils sont très-nombreux, car il n'est aucune des boiseries qui forment les fenêtres, les treillis des muscharabyehs, des panneaux, etc., et qui ne soient composés de pièces de bois tournées. Les tourneurs sont les ouvriers les plus habiles de l'Égypte, et leur art est le plus avancé. Ils n'ont pas, comme en Europe, de tours à établis; ils sont assis par terre, et tout leur appareil consiste en deux poupées, dont l'une est fixe, l'autre mobile. Cette dernière s'écarte ou se rapproche pour serrer entre deux pointes les objets à tourner. Quoique leurs instruments soient très-simples et très-imparfaits, la dextérité des tourneurs est telle qu'il n'est presque point d'ouvrages dont ils ne viennent à bout.

D'autres ouvriers tournent avec une adresse égale l'ambre ou l'ivoire pour faire des tuyaux de pipes.

59. *Poterie*. — L'art de la poterie est un de ceux qui sont connus en Égypte depuis la plus haute antiquité. On fabrique au Caire, comme dans le Saïd, plusieurs espèces de vases.

Nous avons déjà parlé de ceux qui sont les plus renommés, les bardaques, que l'on fabrique dans plusieurs endroits de l'Égypte, mais surtout à Keneh. La finesse de l'argile qui est employée, l'élégance des formes qu'on leur donne en les façonnant, les parfums dont les fabricants ont l'art de les imprégner, la propriété dont elles jouissent de rafraîchir l'eau, sont les causes de la préférence des bardaques de Keneh. On fabrique encore dans cette ville des

jarres que l'on expédie au Caire en grande quantité. Leur transport dans cette ville a lieu d'une manière toute particulière. On lie ensemble, l'ouverture en bas, un nombre considérable de ces jarres, dont on compose de grands radeaux, qui, semblables à nos trains de bois flotté, sont portés par le courant du Nil à leur destination.

La plupart des villes de l'Égypte supérieure ont des fabriques de poteries plus ou moins grossières. A Mellaouy et à Monfalout, on fait d'immenses terrines et de grandes jarres employées comme baquets dans les indigoteries, les tanneries, etc.

Dans le village de Belled-el-Ballàs, on prépare des vases nommés *ballàs*, qui sont très-bien cuits et très-peu perméables. Les habitants des campagnes se servent d'une espèce de ballà pour aller chercher l'eau du Nil. On rencontre souvent les femmes du peuple qui les portent sur leur tête dans une attitude pleine de grâce.

Les poteries les plus communes sont fabriquées dans la Basse-Égypte. Il y a au Caire, ainsi que dans plusieurs villages du Saïd, des ateliers pour la confection des noyaux de pipes. On fait dans la capitale quelques fingeans vernissées et coloriées (les poteries égyptiennes ne le sont pas, elles conservent leur couleur naturelle; les bardaques, par exemple, sont grises, la plupart des autres sont rougeâtres); mais les fingeans du Caire sont grossières; celles dont se servent les personnes riches, de même que

beaucoup d'autres poteries , viennent d'Allemagne et d'Italie.

60. *Verrerie*. — La verrerie est très-imparfaite en Égypte. On y souffle des ballons, des cornues et des bouteilles de qualité inférieure. Méhémet-Ali a fondé à Alexandrie une fabrique de verres dont les produits sont équivalents à ceux d'Europe, et où l'on a confectionné toutes les vitres qui ont servi, depuis ces dernières années, à la consommation du pays.

On vient d'établir une nouvelle verrerie au Karyoum, à quatre lieues d'Alexandrie, sur le canal Mahmoudieh. Comme les approvisionnements de combustibles sont, pour tous les établissements industriels de l'Égypte, une question vitale qu'il importe d'assurer, on a l'intention de planter auprès de la fabrique du Karyoum une forêt considérable de saules et des espèces d'arbres qui conviennent le mieux au terrain égyptien.

61. *Bijoutiers, orfèvres (el seyâgh)*. — Les orfèvres occupent au Caire un quartier particulier. Les plus habiles sont réunis dans le Khan-Abou-Takyeh. Ce sont des juifs ou des cophites. L'orfèvrerie est loin d'atteindre la perfection à laquelle ont conduit chez nous les exigences du luxe. Les bijoutiers qui se trouvent au Caire en grand nombre sont des Arméniens et des Constantinopolitains. Ils montent admirablement les pierres précieuses que leur confient les grands seigneurs tures. Dans le quartier de *Margouch*, on travaille le corail et l'ambre, on en fait des colliers, des chapelets, etc., etc.

62. *Armuriers*. — Les armuriers ont au Caire le quartier de Souk-el-Selâh. Les uns ne s'occupent que des armes à feu, et les autres des armes blanches. Ils n'offrent, dans l'exercice de leur art, aucune particularité remarquable. Les plus belles armes que possèdent les personnes riches viennent d'Europe. Les armuriers du pays se bornent à les réparer.

63. *Nattiers (el hosz)*. — L'usage des nattes est si répandu en Égypte que l'on conçoit que leur fabrication doive occuper une quantité assez considérable d'ouvriers. On les tresse au Caire et dans le Fayoum; celles qui sont les plus estimées sont faites avec des jones appelés *samar*, que l'on recueille surtout près des lacs de Natron. On teint ces jones en diverses couleurs, et on forme, en les entrelaçant, des lozanges ou d'autres figures agréables à l'œil.

64. INDUSTRIES DIVERSES. *Chibouquiers*. — Les faiseurs de tuyaux de pipes doivent naturellement avoir beaucoup de travail dans un pays où tout le monde fume. Ces tuyaux sont ordinairement en roseaux, en bois de cerisiers ou en lilas, jasmins. On les perce au moyen d'un archet.

65. *Barbiers*. — Les barbiers égyptiens se distinguent par une adresse remarquable; la manière dont ils rasent me paraît assez singulière pour mériter d'être connue des lecteurs, et, pour leur en donner une idée, je ne crois pas pouvoir mieux faire que de citer la description exacte et pittoresque de M. le docteur Brayer, dans son excellent ouvrage :

Neuf années à Constantinople (1). Les procédés des barbiers égyptiens sont entièrement identiques à ceux de leurs confrères de Stamboul :

« Dès qu'on a pris place sur le banc de bois qui règne à l'intérieur de la boutique, le maître vous offre une pipe, se met à préparer une tasse de café, et, deux minutes après, vous l'offre brûlante.

» Comme personne n'est pressé à Constantinople, il est d'usage d'attendre tranquillement, quelquefois même long-temps, que le maître barbier ou son premier kalfa (garçon) ait achevé de raser quelqu'un. Votre tour est-il venu, vous prenez la place de celui qui s'en va. Vous vous trouvez alors avoir au-dessus de la tête une tige métallique fixée par un bout dans la muraille ou au plafond, et dont l'extrémité libre, recourbée, soutient un vase de métal en forme d'entonnoir percé d'un petit trou. Tandis que vous soutenez des deux mains sous votre menton un grand plat à barbe de métal étamé, circulaire et sans échancrure, le vase suspendu vous laisse couler sur la tête un filet d'eau tiède dont le barbier profite pour frotter avec du savon la tête, le visage et le cou. Si l'on a des cheveux, il les savonne et les gratte plus long-temps, les peigne pour ainsi dire avec ses ongles; puis avec une serviette il en absorbe l'humidité et vous enveloppe la tête d'une autre serviette bien sèche.

» Enfin il se met en devoir de vous raser. La barbe

(1) Tom. I, pag. 429.

étant bien humectée, il prend un rasoir d'assez mesquine apparence. Ces lames qui viennent d'Allemagne coûtent à peine deux francs la douzaine, mais au moyen d'une pierre et d'un cuir ils savent les rendre excellentes. Le barbier pose son pied gauche sur le banc, puis appuyant la tête de l'individu sur son genou couvert d'une serviette, il rase de haut en bas la joue gauche; il passe de l'autre côté et répète la même opération, il se met ensuite en face et rase le menton, les lèvres et les poils irréguliers qui peuvent se trouver sur le visage. Si vous tenez à avoir des sourcils réguliers, il les rase de telle manière qu'ils sont parfaitement arqués. Les poils étant regardés dans le pays comme immondes, il enfonce les pointes de ses ciseaux dans l'une et l'autre narine, et les coupe; il clapote à plusieurs reprises de l'eau tiède dans les oreilles, enlève avec un petit instrument le cérumen délayé, et coupe les poils qui sont à l'entrée du conduit auriculaire. Trouve-t-il une petite loupe, il l'enlève d'un coup de rasoir après toutefois en avoir demandé la permission à la personne intéressée. Tout cela se fait lentement, en causant, à plusieurs reprises, car si quelqu'un entre et que le barbier se trouve seul, il laisse sans façon la personne qu'il rasait pour offrir une pipe au nouveau venu et lui préparer une tasse de café. Pendant ce temps-là, l'homme à moitié rasé continue de fumer la pipe qu'il n'a quittée que momentanément, jusqu'à ce que le barbier le reprenne.

» Quand tout est enfin à peu près terminé, le petit apprenti présente un miroir pour que l'individu voie

si tout est à souhait. S'il ne trouve rien à dire, le barbier frotte entre ses doigts la mèche de cheveux que les Orientaux sont dans l'usage de porter au sommet de la tête, la ploie, la couvre du fès et pose par-dessus le turban ou le kalpak. L'opération dure de dix minutes à une demi-heure. »

66. *Porteurs d'eau.* — Comme l'eau des puits au Caire est légèrement saumâtre, de nombreux marchands porteurs d'eau (*sakkahs*) gagnent leur vie en fournissant de l'eau du Nil aux habitants. Les uns transportent le liquide dans de grandes outres en cuir placées sur le dos de chameaux ou d'ânes, d'autres l'apportent eux-mêmes dans des outres plus petites sur leur dos. Le cri de vente des *sakkahs* est : *O puisse Dieu me récompenser.* Pour une outre d'eau portée quelquefois d'un kilomètre et demi de distance, il obtient rarement plus de dix centimes.

Il est d'autres *sakkahs* qui se bornent à vendre de l'eau aux passants dans les rues. Un assez grand nombre vendent des breuvages divers, tels que ceux que nous avons détaillés en parlant des sorbets (1).

Il est plusieurs autres professions particulières en Égypte, telles que celles d'*ânier*, de *chamelier*, de *marinier* du Nil, dont je parlerai avec plus de détails dans l'un des chapitres suivants.

67. *Marchands.* — Nous avons déjà parlé de la forme des boutiques. Nous avons indiqué les différents quartiers du Caire dans lesquels se trouvent les principaux marchands.

(1) Tom. II, pag. 9.

Dans la capitale de l'Égypte en effet , tous ceux qui professent la même industrie se réunissent dans la même partie de la ville. On voit des portions de rues exclusivement occupées par les magasins affectés à un seul genre de commerce.

Les marchands égyptiens, nonchalamment accroupis sur une espèce de divan qui borde leur étroite boutique , sont bien loin d'avoir l'activité qui distingue les détaillants de l'Europe ; ils ne font rien pour appeler à eux les chalands ; ils attendent la fortune et ne vont pas la chercher.

Il y a au Caire des marchands chrétiens, juifs, arabes et turcs. Les premiers demandent toujours un prix beaucoup plus élevé que celui auquel ils finissent par céder leur marchandise ; les Turcs , au contraire, sont, sous ce rapport, très-consciencieux ; ils disent, tout d'abord, le prix qu'ils veulent avoir, s'y tiennent invariablement, et ne font aucun effort, aucune concession pour retenir les acheteurs qui demandent une diminution.

§ VI.

COMMERCE.

Importance commerciale de l'Égypte. — Articles qui composent le commerce de l'Égypte. — Importations et exportations. — Commerce des caravanes. — Établissements commerciaux européens. — Réflexions.

68. *Importance commerciale de l'Égypte.* — Il est peu de positions géographiques aussi favorables au

commerce que celle de l'Égypte; et même, à ne voir les choses que du point de vue commercial, si une contrée mérite par son importance sous ce rapport de former un état soumis à une administration indépendante, c'est bien l'Égypte. Par le port d'Alexandrie sur la Méditerranée, elle reçoit tous les articles du commerce du Nord et de l'Occident; comme elle tient la clé de la partie orientale de l'Afrique, elle est le confluent naturel d'une portion très-importante du continent africain; maîtresse enfin de déboucher par la mer Rouge dans l'Océan indien, c'est à elle que doit revenir un jour le transit de l'immense commerce de l'Asie méridionale, qui prend aujourd'hui une route si allongée pour venir répandre ses richesses en Europe.

On ne saurait parler de l'Égypte commerciale sans rappeler que, c'est surtout comme route de l'Inde, que l'avenir lui réserve de hautes destinées; le canal du Nil à Suez, ou tout autre moyen de communication entre la Méditerranée et la mer Rouge, ont été à diverses reprises le rêve de ses gouvernants. Jusqu'au quinzième siècle elle fut l'intermédiaire des échanges entre l'Inde et l'Europe; et ce rôle lui appartient si naturellement que, lorsque les Portugais eurent ouvert la route de l'Atlantique, l'un des hommes qui contribuèrent le plus à fonder leur puissance asiatique, Albuquerque, voulant assurer éternellement à sa nation les avantages qu'elle venait d'acquérir, conçut le projet audacieux de détourner le Nil, et de conduire ses eaux dans la mer Rouge,

afin d'enlever à jamais à l'Égypte la route de l'Inde ; il n'est pas un homme de génie qui n'ait profondément apprécié cette position unique. C'est parce qu'il l'a compris, qu'Alexandre fonda en Égypte un port de mer auquel il délégua l'héritage de Tyr. Le motif qui entraîna Napoléon sur les bords du Nil fut surtout commercial. Ce grand homme voulait enraciner en Égypte une pépinière de négociants français ; il savait bien que du moment où ils lieraient dans le réseau de leurs opérations la mer Rouge à la Méditerranée, le monopole indo-britannique serait sérieusement entamé.

A mon avis, cette position de l'Égypte, précisément parce qu'elle est si importante sous le rapport commercial et qu'elle a été de tout temps si convoitée, ne doit être laissée qu'à une puissance indépendante et foncièrement neutre, comme l'est naturellement le commerce, comme doit l'être tout ce qui touche à ses intérêts.

69. *Articles qui composent le commerce de l'Égypte.*
— Napoléon a tracé dans ses Mémoires une esquisse rapide du commerce de l'Égypte ; elle lui est encore applicable, sauf quelques traits, et pour donner de ce commerce une idée générale, je ne crois pas pouvoir mieux faire que de la citer ici.

« L'Égypte produit en abondance du blé, du riz et des légumes. Elle était le grenier de Rome ; elle est encore aujourd'hui celui de Constantinople. Elle produit aussi du sucre, de l'indigo, du séné, de la

casse, du natron, du lin, du chanvre (1); mais elle n'a ni bois, ni charbon, ni huile. Elle manque aussi de tabac qu'elle tire de Syrie, et de café que l'Arabie lui fournit. Elle nourrit de nombreux troupeaux, indépendamment de ceux du désert, et une multitude de volailles. On fait éclore les poulets dans des fours, et l'on s'en procure ainsi une quantité immense.

» Ce pays sert d'intermédiaire à l'Afrique et à l'Asie. Les caravanes arrivent au Caire comme des vaisseaux sur une côte, au moment où on les attend le moins, et des contrées les plus éloignées. Elles sont signalées à Giseh, et débouchent par les Pyramides. Là on leur indique le lieu où elles doivent passer le Nil, et celui où elles doivent camper près du Caire. Les caravanes ainsi signalées sont celles des pèlerins ou négociants de Maroc, de Fez, de Tunis, d'Alger ou de Tripoli, allant à la Mecque, et apportant des marchandises qu'elles viennent échanger au Caire; elles sont ordinairement composées de plusieurs centaines de chameaux, quelquefois même de plusieurs milliers, et escortées par des hommes armés. Il vient aussi des caravanes de l'Abyssinie, de l'intérieur de l'Afrique, de Tangoust et des lieux qui se trouvent en communication directe avec le cap de Bonne-Espérance et le Sénégal. Elles apportent des esclaves, de la gomme, de la poudre d'or, des dents d'éléphant, et généralement tous les produits de ces

(1) Il faut ajouter aujourd'hui en première ligne le coton.

pays, qu'elles viennent échanger contre les marchandises d'Europe et du Levant. Il en arrive enfin de toutes les parties de l'Arabie et de la Syrie, apportant du charbon, du bois, des fruits, de l'huile, du café, du tabac, et en général, ce que fournit l'intérieur de l'Inde. »

70. *Importations et exportations.* — Le commerce actuel de l'Égypte, quoiqu'il eût besoin de la paix pour prendre tout son essor, possède encore une très-haute importance. Il demande à l'Europe des tissus, des bois de construction, du fer, de la quincaillerie, du papier, des drogueries et des denrées coloniales, etc. ; en échange, il lui envoie du coton, du riz, des céréales, de l'indigo, de l'opium, etc.

On se fera une idée de la valeur de ces échanges par le résumé suivant des importations et des exportations en 1836, évaluées approximativement.

Importations.

Tissus de coton.	fr. 16,000,000
Draps.	3,500,000
Bonnets.	1,800,000
Tissus de laine.	2,000,000
Id. de soie.	2,300,000
Bois de construction.	9,000,000
Fer en barres et fil de fer.	4,000,000
Quincaillerie et coutellerie.	2,500,000

A reporter, 41,100,000

	<i>Report,</i>	41,400,000
Papier.		1,000,000
Drogues et épices.		1,500,000
Charbon de terre et de bois.		1,300,000
Cochenille.		1,400,000
Sucre.		666,000
Verreries et glaces.		640,000
Huiles.		770,000
Vins et liqueurs.		740,000
Autres marchandises.		2,000,000
Total.		50,786,000

Exportations.

Cotons.	24,000,000
Riz.	4,000,000
Gommes.	3,000,000
Tissus de lin.	1,641,000
Céréales.	1,625,000
Indigo.	1,600,000
Soude.	1,580,000
Dattes.	1,200,000
Légumes secs.	1,000,000
Opium.	900,000
Hennéh.	600,000
Autres marchandises.	1,000,000
Total.	42,146,000

Il n'est question dans ces tableaux que des rapports de l'Égypte avec l'Europe. Voici, en y com-

prenant ses relations avec la Turquie, le tableau du commerce général d'Alexandrie.

Provenances et destinations.	Importations.	Exportations.	Commerce Total.
Autriche.	13,800,000	14,300,000	28,300,000
Turquie.	12,700,000	12,100,000	24,800,000
Angleterre.	13,160,000	3,400,000	20,360,000
France.	3,800,000	10,800,000	16,600,000
Toscane.	10,230,000	3,150,000	13,390,000
Syrie.	2,800,000	6,200,000	9,000,000
Barbarie.	4,300,000	1,300,000	6,000,000
Grèce.	1,360,000	820,000	2,180,000
Belgique et Hollande.	330,000	300,000	630,000
Suède.	117,000	»	117,000
Autres contrées. . . .	130,000	130,000	300,000
Totaux. . . .	66,977,000	54,900,000	121,877,000

En 1836, le commerce d'Alexandrie a employé à l'importation 1235 navires, jaugeant 153,148 tonneaux; à l'exportation, 1147 navires et 134,000 tonneaux.

71. *Commerce des caravanes.* — Le commerce total de l'Égypte par la mer Rouge et par caravanes est évalué à environ dix millions. Tous les ans une caravane venant de l'Abyssinie arrive au Caire, où elle apporte beaucoup d'esclaves noirs, des dents d'éléphant, des plumes d'autruche, de la poudre d'or, de la gomme, etc. Une autre caravane, se formant dans le royaume de Maroc pour aller à la Mecque en pèlerinage, suit les côtes de la Méditerranée, prend les pèlerins d'Alger, de Tripoli, de Tunis, etc., et arrive par le désert à Alexandrie, avec environ 4,000 chameaux. De là elle va au Caire, où elle se

réunit à celle d'Égypte, et toutes deux partent pour la Mecque au mois de février. Le Caire perçoit des droits de passage sur les marchandises et les pèlerins. Il arrive aussi de temps en temps de Damas quelques petites caravanes qui portent des étoffes en soie et en coton, de l'huile et des fruits secs.

72. *Établissements commerciaux européens.*— On compte aujourd'hui à Alexandrie quarante-quatre maisons de commerce européennes. Il n'en existait que seize en 1822. Parmi les établissements existants, il en est treize français, sept anglais, neuf autrichiens, huit toscans, deux sardes, un suédois, un danois, un hollandais, un prussien, un établissement du nouvel état grec; il y a en outre six négociants musulmans et quatre négociants levantins, Grecs catholiques. Au Caire, il est peu de négociants qui travaillent pour eux-mêmes; il ne s'y trouve guère que des agents des maisons d'Alexandrie. On y compte un établissement anglais, neuf autrichiens, quatre toscans, deux sardes, deux grecs, dix rayas levantins, et soixante-trois petits négociants, turcs, mohgrebins et égyptiens.

73. *Réflexions.* — Sous la domination des Mamelouks, l'Égypte était loin de produire autant qu'aujourd'hui. On le comprendra aisément si l'on songe aux soins que Méhémet-Ali a donnés à l'agriculture: il a introduit sur le sol égyptien de riches cultures, auxquelles il est éminemment propre; telle est surtout celle du coton, qui forme aujourd'hui la principale branche des exportations.

L'importation s'est aussi considérablement accrue. Les nouveaux besoins de l'Égypte de Méhémet-Ali expliquent ce progrès. Il faut en effet aujourd'hui d'immenses approvisionnements pour les arsenaux, pour les fabriques, pour les écoles, pour les administrations, et principalement pour la nombreuse armée que le vice-roi tient sur pied.

Ce qui manque à l'Égypte afin que sa prospérité commerciale devienne tout ce qu'elle peut être, c'est la paix. Si, sous la haute garantie des puissances européennes, le nœud gordien du différend turco-égyptien se dénouait définitivement, l'agriculture gagnerait des milliers de bras, le budget du vice-roi serait dégrevé d'une forte partie de sa plus grosse dépense; ce serait un double profit pour l'Égypte d'abord, et ensuite pour les puissances européennes, qui ont leurs intérêts commerciaux liés aux siens.



CHAPITRE X.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET ÉCOLES EN ÉGYPTÉ.

Les sciences dans l'antiquité et sous les Arabes. — Période des califes ,
— des Mamelouks. — Renaissance des lumières sous Méhémet-Ali. —
Mission égyptienne à Paris. — Fondation des écoles. — Ministère et
organisation de l'instruction publique.

1. *Les sciences dans l'antiquité et sous les Arabes.*
— L'Égypte fut le berceau des sciences. Elle en conserva le dépôt même après la conquête des Perses. On sait que la plupart des Grecs illustres, Pythagore, Hérodote, Platon, Aristote, vinrent la visiter dans cette période et lui empruntèrent, les uns des idées philosophiques et religieuses, les autres des faits et des systèmes scientifiques. Lorsque les écoles grecques eurent perdu leur éclat, l'école d'Alexandrie s'éleva et devint le foyer des lumières du monde. Le géomètre Archimède, l'astronome Ptolémée; des philosophes,

Jamblique et Plotin ; des médecins , Hiérophile , Érosistrate, Galien, etc., l'illustrèrent depuis l'époque des Ptolémées jusque vers le vi^e siècle.

Lorsque les Arabes envahirent l'Égypte, province du Bas-Empire, elle participait à sa décadence. La phrase par laquelle le calife Omar ordonna à Amrou de brûler la bibliothèque d'Alexandrie est devenue fameuse. Peut-être d'ailleurs la perte de cette bibliothèque, remplie de livres de scolastique et de théologie subtile, est-elle moins regrettable qu'on ne l'a généralement supposé. Plusieurs livres précieux ont échappé à sa destruction ; tels sont les ouvrages d'Aristote, d'Hippocrate, de Galien, et les éléments de géométrie d'Euclide.

2. *Période des califes.* — Les premiers siècles de la domination des Arabes démentirent les craintes qu'aurait pu faire concevoir le fanatisme de leurs conquérants. La période des califes est une des plus belles dont les fastes des sciences, des lettres, des arts, aient gardé le souvenir. Les noms de Haroun-el-Raschid, d'el-Mamoun, d'el-Mansour, sont devenus illustres parmi ceux des souverains qui ont protégé le développement des lumières. Ces califes firent traduire en arabe, par des chrétiens et des juifs de leurs états, les ouvrages scientifiques les plus importants ; et, quoiqu'on ait donné peut-être trop de lustre poétique à la civilisation arabe de cette époque, il faut reconnaître que, outre de magnifiques monuments et des ouvrages littéraires très-remarquables, nous lui devons les premières découvertes

de la chimie, les premiers éléments de l'algèbre, des progrès en mécanique, les cadrans solaires, les montres, les orgues, etc.

3. *Période des Mamelouks.* — Avec les califes croulèrent les institutions scientifiques qui avaient fait la gloire de leur domination. Les dynasties qui occupèrent le pouvoir après eux, trop peu solidement assises, laissèrent dépérir la culture intellectuelle. Les sultans qui furent les précurseurs de l'oligarchie des Mamelouks ont laissé quelques monuments d'architecture; ceux-ci, pour lesquels il n'y avait pas d'autre science que celle du maniement des armes, pas d'autres occupations nobles que les exercices du corps, secondèrent les rapides progrès que fit l'Égypte dans la barbarie et l'ignorance. Sous eux, il n'y eut plus à peu près qu'une étude, ce fut celle du Coran; les sciences et les arts les plus utiles furent délaissés; la médecine fut livrée au plus grossier empirisme; les Égyptiens perdirent tout souvenir, même vague, du passé de leur pays. Lors de l'expédition française, étonnés de la curiosité avec laquelle nos compatriotes allaient visiter les pyramides, ils s'imaginèrent qu'elles avaient été construites par un peuple dont les Francs étaient descendus. Auparavant ils les prenaient, hormis les plus savants, pour une production de la nature.

Le peu de science qui se trouvât en Égypte était monopolisé par les ulémas. Ils s'instruisaient au Caire, dans la mosquée d'el-Azar, où l'on enseignait la philosophie d'Aristote, les règles de la langue

arabe, l'écriture, un peu d'arithmétique, l'interprétation du Coran, l'histoire des califes, etc. Ils n'avaient que des notions fausses sur les principes élémentaires de la cosmographie et de la géographie.

Les trois années de l'expédition française, qui rapportèrent à la science une si riche moisson, ne furent pas suffisantes pour laisser se développer parmi les indigènes égyptiens des germes d'instruction.

4. *Renaissance des lumières sous Méhémet-Ali.* — C'était à Méhémet-Ali qu'il était réservé de réintégrer la science dans une contrée où elle avait fait ses premiers progrès et porté de si beaux fruits. Appréciant dès le principe les avantages de l'instruction, le vice-roi créa, au commencement de son règne, quelques écoles qui n'eurent pas grande importance. Plus tard il comprit que c'était à l'Europe qu'il fallait aller demander l'initiation aux progrès scientifiques, et alors il envoya en Italie et en France surtout plusieurs jeunes musulmans pour y faire leur éducation. Parmi eux se distingua Osman-Effendy-Nouredin, qui, après avoir passé quelques années dans notre pays, fut placé à la tête du grand collège de Kasr-el-Ain, et fonda l'école d'état-major de Kanka en 1826.

5. *Mission égyptienne.* — En 1815, au rétablissement de la paix, M. Jomard, ancien ingénieur de l'armée d'Orient et alors commissaire du gouvernement pour la publication des découvertes de l'institut d'Égypte, s'adressa au consul de France, à Alexan-

drie, pour continuer les recherches scientifiques et historiques faites à l'époque de l'expédition, et devina dès lors tout ce que l'on pouvait attendre de Méhémet-Ali, pour réveiller en même temps les germes déposés sur les rives du Nil lors de ce mémorable événement. Son intention était de rattacher à la France ce pays classique et de lui lier celui-ci par la reconnaissance, en lui fournissant des moyens d'instruction et de développement moral. De toutes les voies d'amélioration et de civilisation, le plus efficace était *l'instruction des indigènes*. Le gouvernement égyptien était naturellement disposé à l'employer.

Pendant le séjour d'Osman-Nourreddin en France, M. Jomard lui fit part d'un plan qu'il méditait pour arriver à ce but. Ce plan fut mis à exécution en 1826. Le vice-roi confia à M. Jomard une première mission de quarante-quatre jeunes gens, Osmanlis, Arméniens et Égyptiens. Je ne puis pas faire ici l'histoire de cette expédition d'un genre nouveau ; je me contenterai de dire que le directeur de la mission égyptienne, au bout d'un ou deux ans, avait obtenu d'assez heureux résultats pour mettre *onze* des élèves en état d'étudier l'administration militaire, civile, et la diplomatie ; *huit*, d'embrasser la marine, le génie militaire et l'artillerie ; *deux*, la médecine et la chirurgie ; *cinq*, l'agriculture, les mines, l'histoire naturelle ; *quatre*, les arts chimiques ; *quatre*, l'hydraulique et la fonderie des métaux ; *trois*, la gravure et la lithographie ; *un*, l'art de traduire ; et *un*, l'architecture. *Cinq* autres retournèrent pour cause de

santé ou défaut d'aptitude. Depuis cette époque, de nouveaux élèves sont venus presque chaque année se joindre aux premiers. De 1827 à 1833, il en est arrivé environ soixante, la plupart fellahs, dont quarante destinés aux arts mécaniques, et douze, à la médecine et la pharmacie, que je conduisis moi-même à Paris. A ces élèves, il faut ajouter *sept* Éthiopiens et *trois* sujets de distinction arrivés cette année, ce qui fait en total cent quatorze. Quels résultats a produits cette mission? Sans prétendre que tous les élèves aient également profité, on peut assurer que la proportion de ceux qui ont réussi a été plus grande qu'on ne l'observe communément. Les succès ont été constatés par des examens publics. Plusieurs élèves ont subi avec distinction les épreuves de nos écoles savantes et en sont sortis licenciés et docteurs-ès-sciences, docteurs en médecine et pharmaciens. Nous ne pouvons citer qu'un petit nombre de noms. Cette distinction servira de stimulant pour tous les autres. A la tête, on doit nommer Abdy-Bey et Mouktar-Bey, successivement président du conseil-d'état, ministre de l'instruction, et Hassan-Bey, ministre de la marine; Artym-Bey et Khosrew-Effendy, premier et deuxième secrétaires-interprètes du vice-roi; Emyr-Bey, directeur de la fabrique de salpêtre; Estefan-Effendy, membre du conseil-d'état; le Cheykh-Refah, professeur d'histoire et de géographie, directeur du collège de traduction; Nazher et Moustapha-Makrouzy, ingénieurs; Mohammed-Bayoun, professeur de mathématiques; Hassan-Ouardan, Mohammed-Mourad et

Mohammed-Ismaïl, graveurs, peintres et professeurs de dessin ; Achmed-Yousouf, directeur de la Monnaie, le même qui a visité les sables aurifères de Fazoglou et les mines du Mexique ; Mohammed-Nafy , Achmed-Rachydy et dix autres médecins-professeurs à l'école de Casrelain ; Husseyn-Rachydi, chef du laboratoire de pharmacie ; sans parler des artilleurs et même des employés de fabriques, des agriculteurs, etc., dont plusieurs se sont distingués. Ces sujets font près de la moitié du nombre de ceux qui sont restés en Égypte, et ont survécu. Outre les services qu'ils ont rendus et qu'ils rendent journellement, un autre résultat important pour la France a été obtenu de cette mission, c'est de répandre en Égypte la langue et en même temps l'influence françaises. Ainsi, d'une part, Méhémet-Ali n'aura pas à regretter les sacrifices que lui a coûtés cette institution, et la France sera récompensée des soins qu'elle a donnés à l'instruction de la colonie égyptienne. Sa généreuse hospitalité sera payée en reconnaissance et en affection, ainsi qu'en estime pour le caractère national ; et M. Jomard, qui, par son zèle, ses soins, son dévouement, aura tant servi à produire ces résultats, aura bien mérité de l'Égypte, de son pays et de la science (1).

(1) Je saisis cette occasion pour rendre à M. Jomard les éloges qui lui sont dus sous un rapport également honorable. Le gouvernement égyptien voulait le récompenser de ses peines, de ses travaux ; ce généreux savant a opposé un refus dicté par la plus noble délicatesse à l'offre du traitement important qu'on le pressait d'accepter.

6. *Fondation des écoles.* — C'est en 1827 que fut établie l'école de médecine d'Abouzabel sur laquelle nous donnerons des détails au chapitre de la médecine. Les écoles furent créées successivement, et n'eurent pas d'abord une organisation uniforme. Elles ressortaient de différents ministères; mais cette absence de lien hiérarchique qui les reliait dans un même système fut utile à leurs débuts. Il y eut en effet entre elles une heureuse émulation, et chacune fut poussée par son directeur avec rapidité, sans être astreinte à un développement dont les progrès eussent été ralentis si on les eût calculés d'avance et si l'on eût empêché leur libre essor. Du reste, et c'est une chose qu'il importe de remarquer, les Égyptiens ne se prêtèrent pas à l'instruction de leurs enfants. Loin de là, ils lui opposèrent les mêmes obstacles qu'à l'enrôlement militaire et industriel. On vit des parents mutiler leurs fils pour les empêcher d'entrer dans les écoles. Les élèves, néanmoins, étaient non-seulement logés, nourris et habillés; mais de plus ils étaient payés, et le temps qu'ils passaient dans les écoles était une transition qui les conduisait à des positions bien supérieures à celles d'où on les tirait. Dans la suite, les parents ont compris les avantages matériels de l'instruction, et ont été moins difficiles.

7. *Ministère et organisation de l'instruction publi-*

Un si noble désintéressement augmente le prix de ses efforts dévoués pour la cause de l'Égypte, et ne saurait être trop payé de sympathie, d'estime et de considération.

que. — Lorsque les écoles définitivement organisées eurent produit leurs premiers résultats, on comprit leur importance, et on en donna la direction suprême à un ministère spécial. Le ministère de l'instruction publique divisa l'enseignement en trois degrés : le premier comprit les écoles primaires ; le second , les écoles préparatoires ; et le troisième, les écoles spéciales.

Les écoles primaires furent établies dans les provinces ; on en compte quarante dans la Basse-Égypte, et vingt-six dans la Haute. Chacune de ces écoles se compose de cent élèves, depuis l'âge de huit ans environ jusqu'à douze. Ils doivent étudier pendant trois ans, et, chaque année, se renouvellent par tiers. On leur enseigne les premiers éléments de la langue arabe et de l'arithmétique.

Les écoles primaires alimentent les deux écoles préparatoires, dont l'une, très-grande, est située à Abouzabel, depuis que le vaste local de Cazr-el-Ain, où elle était, a été consacré à l'hôpital militaire central et à l'école de médecine, et l'autre à Alexandrie. Dans ces écoles, l'enseignement est poussé plus loin. On y apprend la langue turque, les éléments de mathématiques, la géographie, l'histoire, le dessin, etc. Les élèves y restent quatre ans et s'y renouvellent par quart.

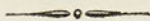
Les écoles spéciales sont celles du génie, dite polytechnique, d'artillerie, de cavalerie, d'infanterie, de médecine, de médecine vétérinaire, d'agriculture, de langues, de musique et d'arts et métiers.

Il y a en Égypte neuf mille élèves; ils sont logés, nourris, vêtus et payés.

Ils couchent sur des lits de fer recouverts d'une paille et d'un matelas. Ils reçoivent par an un tarbouch, quatre chemises, quatre caleçons, quatre dikehs, quatre mouchoirs de poche, deux serviettes, trois paires de marcoubs, deux gilets, etc.

Ils sont bien nourris, ne font que deux repas par jour : le premier, une heure avant midi; le second, une heure avant le coucher du soleil. Leurs études sont réglées par heures. Ils reçoivent une paie. Les élèves de l'enseignement primaire reçoivent, la première année, cinq piastres par mois (1 fr. 25 cent.); la seconde année, dix; la troisième, quinze. Ceux qui suivent l'enseignement secondaire ont, la première année, vingt piastres; la seconde, vingt-cinq; la troisième, trente; la quatrième, trente-cinq. Les élèves des écoles spéciales reçoivent, la première année, quarante piastres; la seconde, cinquante; la troisième, soixante; la quatrième, soixante-dix.

A chaque école sont attachés un nazir ou économe chargé de l'administration matérielle, et un uléma,



CHAPITRE XI.

HYGIÈNE, MALADIES ET MÉDECINE DES ÉGYPTIENS; ORGANISATION DU SERVICE MÉDICAL.

§ I.

ÉDUCATION , MANIÈRE DE VIVRE ET PRATIQUES DES
ÉGYPTIENS CONSIDÉRÉES SOUS LE POINT DE VUE
HYGIÉNIQUE.

Éducation des Égyptiens. — Leur genre de vie. — Abstinence du vin.
— Usage du café, de l'opium, du haschisch. — Usage des bains. —
Conseils aux étrangers établis en Égypte.

1. *Éducation.* — En examinant l'Arabe dans les différentes phases de sa vie, on le trouve, au sortir du sein de sa mère, exposé nu, ou simplement enveloppé d'un lambeau de toile grossière, à toutes les intempéries des saisons. Il devient ainsi, dès sa naissance, insensible à l'action des causes exté-

rieures qui influent plus ou moins sur l'organisation de tous les êtres. Il se développe promptement, sans être atteint de scrofules, de rachitis, etc. Quelquefois, il est vrai, il présente dans son bas âge des symptômes morbides du côté de l'abdomen, qui se dénotent par la prédominance qu'acquiert cette partie de son corps. Cette disposition doit être attribuée au défaut de soins éclairés qui devraient entourer l'enfant dans ses jeunes années, à la manière dont on le nourrit, à la quantité de lait dont on le gorge en tout temps, à toute heure de la journée; ce qui occasionne des digestions pénibles et produit, à la longue, le développement des viscères abdominaux, ainsi que nous venons de le dire. Mais ces dispositions ne sont point générales, et, quand elles existent, elles se dissipent promptement. A l'âge de six ou huit mois, l'enfant exerce ses premiers pas dans le monde, et, de sept à huit ans, précoce d'intelligence et de forces, il se suffit à lui-même. Alors commence sa carrière gymnastique. Au Caire, à Alexandrie et dans toutes les villes, on le voit déjà, animé de l'amour du gain, offrir son baudet pour de longues et périlleuses courses. Quel est le voyageur qui n'a pas été assailli par la foule importune des *bourriquiers*? quel est celui qui n'a pas admiré leur agilité, leur adresse, leur nullité de besoins dans de longs trajets, faits au galop, sans chaussure, sur un sable enflammé et sous un ciel brûlant?

Le compagnon de ses premiers travaux, quoique

fort et infatigable, ne lui suffit plus à mesure qu'il grandit. L'Arabe entre alors dans la classe des *seys*. Nous avons dit ce qu'étaient ces palefreniers qui contractent dès leur enfance l'habitude de courir presque aussi vite et plus long-temps que les chevaux. Cet exercice, qui serait trop violent pour tout autre peuple que le peuple arabe, ne produit point chez lui tous les inconvénients auxquels il donne naissance ailleurs : il n'en résulte, pour l'Arabe, qu'un développement considérable des organes respiratoires et musculaires.

2. *Genre de vie.* — Une des causes puissantes de l'excellence de la constitution des Arabes et des Égyptiens en général est due à leur sobriété naturelle et à la manière dont ils distribuent leurs repas. Le fellah, comme l'Arabe du désert, sait très-bien qu'une nourriture abondante et trop animalisée ne s'accommode point avec le climat de l'Égypte et la chaleur intense du soleil. Il sait par instinct et par expérience que, quand l'estomac ne renferme qu'une petite quantité d'aliments de facile digestion, toutes les fonctions s'exécutent avec aisance et régularité, que la respiration n'est point gênée, que la tête est libre, les articulations souples, et que, dans cet état, on supporte facilement les fatigues les plus considérables. L'habitant du désert, quand il monte sur son dromadaire au lever du soleil pour parcourir de longues distances, n'emporte avec lui, pour toute provision du jour, qu'un petit sac de farine et une outre remplie d'eau. Il pétrit dans une

coupe de bois, complément obligé de son équipement, cinq ou six boulettes de pâte de la grosseur d'une noix qu'il fait dessécher au soleil, ou cuire sur la braise. Cette nourriture, accompagnée quelquefois de dattes sèches, suffit souvent à le soutenir pendant toute une journée.

Si les Égyptiens fellahs ne poussent pas la frugalité aussi loin que les Arabes du désert, si les habitants des villes apportent dans le choix de leurs aliments un certain luxe inconnu aux autres, ils n'en conservent pas moins la sobriété la plus grande; ils ne prennent jamais que la quantité de nourriture suffisante pour les soutenir, et n'ont point recours, pour se créer un appétit factice, à tous les mets excitants dont les Européens usent avec tant de profusion.

3. *Abstinence du vin.* — L'abstinence du vin et des boissons alcooliques, parmi les musulmans, est une autre cause qui tend à les préserver d'une foule de maladies auxquelles les habitants des climats chauds seraient sans cesse exposés, sans cette sage précaution. La grande majorité des Égyptiens ne connaît d'autre boisson que l'eau; les chrétiens et les juifs seuls font usage du vin, et plus particulièrement de l'eau-de-vie.

4. *Du café et de l'opium.* — Le café est un des stimulants dont se servent les Égyptiens. Quoiqu'il soit loin de produire sur l'organisme les mêmes effets que les autres boissons excitantes, je crois cependant que son usage habituel parmi les musulmans n'est pas

sans influence funeste sur leur constitution, et qu'il doit occasionner de fâcheux effets sur les personnes à tempérament impressionnable. D'un autre côté, le café, comme tous les stimulants, finit par produire l'innervation, et je ne serais pas loin de croire que cette boisson ne soit une des causes de l'impuissance dont se plaignent beaucoup d'Orientaux. Mais une cause plus active encore que le café, qui occasionne l'infirmité que nous signalons, est l'usage de l'opium si répandu parmi les musulmans et surtout parmi les Turcs, et dont l'action excitante sur le système nerveux en produit secondairement une autre de prostration et d'abattement considérables. L'usage de l'opium est heureusement assez rare parmi les Égyptiens ; mais, en revanche, ils emploient fréquemment le *haschisch*, autre substance dont nous avons parlé, et qui n'a pas moins d'inconvénient pour la santé que l'opium.

5. *Usage des bains et du massage.* — J'ai déjà parlé longuement de l'usage des bains de vapeur et de l'opération du massage, ainsi que des excellents effets qu'ils produisent autant comme mesures d'hygiène que comme moyen thérapeutique. Je ne répéterai point ce que j'ai dit à cet égard, et je renvoie le lecteur aux détails que j'ai consignés à la fin du premier volume.

C'est aux différents usages que je viens d'indiquer, c'est à ces mœurs sobres, à ces goûts simples et aux diverses pratiques auxquelles il s'adonne, non moins qu'aux circonstances de climat, de localité,

que l'Égyptien est redevable de l'excellence de sa constitution et de son tempérament. C'est pour ces motifs sans doute que le cadre des maladies est si resserré en Égypte, et que, dans le Caire, on ne compte sur une population de trois cent mille âmes que dix-huit à vingt morts par jour.

Les Égyptiens s'avancent très-loin dans la carrière de la vie, et il n'est pas rare de rencontrer parmi eux des hommes qui ont dépassé l'époque séculaire. J'ai vu un vieillard qui avait atteint l'âge de cent trente ans, sans autre infirmité qu'un œil atteint de cataracte. Il existe dans ce moment à Canerligum, province de Cherkié, un homme de cent vingt-trois ans, qui jouit d'une santé parfaite, ayant plusieurs enfants : le premier âgé de quatre-vingts ans, le second, de soixante-quatorze, le troisième, de trois, et un dernier âgé seulement de quelques mois. La pureté des mœurs de la femme du vieillard ne permet pas de douter que ce dernier rejeton ne lui appartienne. Cet homme présente en outre une autre singularité remarquable. A l'âge de quatre-vingt-deux ans, il lui est poussé six dents nouvelles, qu'il a été obligé de faire arracher à cause de l'embarras et de la gêne qu'elles lui causaient dans la cavité buccale.

6. *Conseils aux étrangers établis en Égypte.* — Ce que j'ai dit des bons effets qui résultent pour la santé des Égyptiens de leur sobriété naturelle et de l'emploi des différentes pratiques d'hygiène qu'ils mettent en usage, m'engage à ajouter ici quelques

conseils pour les Européens qui habitent l'Égypte , comme pour les voyageurs qui visitent ces contrées. Je placerai en première ligne la privation d'une nourriture trop animalisée , trop réparatrice, trop excitante , et celle du vin pur et des liqueurs alcooliques. On ne saurait se faire une idée de tous les funestes effets que produisent les boissons spiritueuses dans les pays chauds , et cependant l'expérience depuis long-temps devrait avoir convaincu tout le monde. Chacun sait l'effrayante mortalité qu'on observe en Égypte parmi les étrangers qui s'adonnent à la boisson. De tout temps on a remarqué que les Anglais établis dans le pays périssaient dans une proportion très-grande relativement au reste de la population franque; et cela , parce que ce peuple conserve en Égypte les usages et les coutumes de sa patrie, usages et coutumes qui ne sont plus compatibles avec le nouveau climat qu'il vient habiter.

Une autre chose que tout le monde doit observer en Égypte , c'est de se préserver de l'action de l'humidité et des changements de température très-fréquents dans cette contrée. Pour cela , il faut avoir soin d'être toujours vêtu chaudement , de ne point dormir dans des appartements dont les fenêtres restent ouvertes pendant la nuit , de ne pas se laisser surprendre par le sommeil à l'abri d'un arbre ainsi que le font souvent les fellahs. La négligence de ces précautions occasionne souvent des courbatures , des rhumatismes, des ophthalmies, et toute espèce de

maladies suivant la constitution régnante et la prédisposition des individus.

Dès que les indigènes ressentent les premiers symptômes d'une indisposition, que généralement ils attribuent avec raison, selon nous, à une diminution des sécrétions de la peau, ils ont recours à un moyen très-efficace; ils vont prendre un bain de vapeur, et suscitent une transpiration abondante qui suffit ordinairement à dissiper tous les symptômes qui commençaient à paraître. Je conseille ce moyen à tous ceux qui se trouveront dans le cas dont je parle, et je suis persuadé qu'il a souvent réussi à faire avorter dans leur principe une foule de maladies qui, sans cela, auraient acquis tout leur développement.

L'usage des bains de vapeur et du massage, considérés comme moyens hygiéniques, doit être aussi adopté par les étrangers qui sont établis en Égypte. Nous avons parlé de tous les avantages qui résultent de cette pratique envisagée sous ses différents côtés.

§ II.

MALADIES DE L'ÉGYPTE.

Peste. — Affections des organes digestifs : dysenterie, — hépatite, — hémorroïdes, etc. — Hernies. — Maladies de la peau : éléphantiasis, *habbenil*, — lèpre, — variole, etc. — Dragonneau. — Maladies des yeux : Ophthalmie, — Entropion, — Trychiasis, etc. — Maladies des organes génito-urinaires : calculs vésicaux, — hydrocèle, — syphilis. — Affections cancéreuses. — Affections de poitrine. — Affections cérébrales. — Affections mentales. — Affections nerveuses. — Rhumatisme, — goutte, — tétanos, — rage.

Avec leur tempérament, la constitution dont ils jouissent et le genre de vie qui leur est propre, les Égyptiens, comme nous l'avons déjà fait entrevoir, ne doivent être exposés qu'à un petit nombre de maladies. Toutefois, s'ils ne connaissent pas cette foule d'affections qui attaquent les Européens et les peuples civilisés, ils sont sujets à plusieurs autres, dont les unes sont particulières au pays qu'ils habitent, et dont les autres leur sont communes avec différentes nations. Nous allons en parler dans ce paragraphe.

7. *Peste*. — Si la peste n'est point l'affection la plus commune de l'Égypte, elle en est au moins une des plus meurtrières; elle est en outre une de celles qui sont endémiques dans le Levant, et surtout dans l'ancienne terre des Pharaons.

L'Égypte est le berceau de la peste, et de tout temps, à l'époque de son ancienne splendeur comme à celle des siècles qui ont succédé, cette province a vu se développer la maladie dans son sein. Ce n'est donc point la chute de la civilisation, ce n'est point l'oubli des lois hygiéniques autrefois mises en vigueur qui ont donné naissance à ce fléau si redoutable. Mais aujourd'hui, comme aux âges passés, les causes de son développement sont encore un mystère; et comme celles d'une foule de maladies, elles semblent de longtemps vouloir se soustraire à toutes nos investigations.

La peste qui est endémique, non-seulement en Égypte, mais sur tout le littoral oriental et méridional de la Méditerranée (bien qu'à des degrés différents), la peste se montre presque chaque année en Orient vers la même époque et présente généralement alors peu d'intensité. Quand la maladie se développe sous la forme épidémique, ce qui arrive à des intervalles de six, huit et dix années, elle occasionne d'horribles ravages, et moissonne, à l'exemple du choléra, les populations au milieu desquelles elle sévit.

La peste n'est point contagieuse, et la grande majorité des médecins qui ont étudié la maladie dans ces dernières années partagent notre opinion. Cette croyance d'ailleurs a toujours été celle des musulmans; jamais ils n'ont évité le contact des pestiférés, et il répugne de croire que leurs idées soient la conséquence d'un fatalisme ridicule, et que de tout temps un peuple entier se soit volontairement ex-

posé à un mal qu'il aurait reconnu contagieux, quand il pouvait facilement s'en garantir (1).

AFFECTIONS DES ORGANES DIGESTIFS.

8. *Dysenterie*. — La dysenterie est une maladie fréquente en Égypte, et c'est, après la peste, celle qui fait le plus grand nombre de victimes. Connue par les Arabes sous les divers noms de *dousentaria*, *ensol-el-batn*, *sohlah*, cette affection, qui se présente bien plus souvent dans la Basse que dans la Moyenne et la Haute-Égypte, règne sporadiquement pendant la saison des chaleurs; quelquefois elle semble prendre le caractère épidémique, et alors elle sévit avec une grande intensité.

Cette maladie, que les indigènes combattent par des moyens empiriques et souvent funestes, est traitée avec efficacité, par les médecins européens, par les anti-phlogistiques et la diète. — Ce dernier moyen surtout est la condition indispensable pour obtenir la guérison.

Les autres affections des organes digestifs se rencontrent rarement.

9. *L'hépatite* est une maladie qu'on a quelquefois occasion d'observer; mais elle est bien moins fréquente que ne pourrait le faire supposer la chaleur du climat. Ce sont surtout les Européens et les étrangers qui présentent cette affection.

10. Quant aux *engorgements du mésentère*, quant

(1) Voir, pour plus de détails, l'ouvrage de l'auteur sur la peste. — Paris, 1840, chez Fortin et Masson, libraires.

à cette maladie connue sous le nom de carreau, elle est également peu commune, et ne se rencontre que chez un petit nombre d'enfants.

11. On a assez fréquemment occasion d'observer les *hydropisies ascites*, mais, comme dans d'autres contrées, ces affections ne sont pas toujours produites par une inflammation chronique du péritoine. Elles se développent fréquemment sous l'influence d'autres conditions, comme, par exemple, à la suite d'un engorgement du foie, et d'un obstacle à la circulation.

12. Les *hémorroïdes* sont au contraire très-fréquentes en Égypte. Cela tient peut-être aux dysenteries si communes dans le pays. Les indigènes les combattent avec une multitude de moyens tous plus extraordinaires les uns que les autres : quand elles acquièrent un certain volume, les Égyptiens les font inciser par les barbiers à l'aide du rasoir.

13. D'autres maladies qu'on rencontre souvent, sont les *affections vermineuses*; tous les âges de la vie et tous les tempéraments sont sujets en Égypte à présenter cette affection, et le nombre des entozoaires développés chez le même individu est quelquefois très-considérable.

14. *Des hernies.* — Les hernies sont assez fréquentes en Égypte, et pour leur production, comme pour celle d'une infinité de maladies, on a fait jouer un grand rôle aux eaux du Nil prises en boisson. On a également attribué leur fréquence à l'usage des bains chauds, qui, comme chacun sait, sont très-

répandus dans les pays du Levant. Mais aucune de ces causes ne nous semble la véritable, et nous pensons que si elles ont quelque influence sur le développement de la maladie, il existe d'autres conditions plus puissantes que ces dernières, telles que la constitution des individus chez lesquels le tissu cellulaire graisseux est peu abondant, et n'obstrue qu'incomplètement les cavités par lesquelles tendent à s'échapper les viscères; telles encore que l'état de relâchement que présente le système musculaire chez les mêmes individus, effet de leur tempérament et de la chaleur du climat qu'ils habitent; telles enfin que l'exercice du cheval, auquel s'adonnent avec passion la plupart des Égyptiens.

On a prétendu que la quantité de hernies serait plus considérable encore en Égypte, sans la précaution qu'ont les paysans de se comprimer le ventre au moyen d'une large ceinture de cuir. C'est une grave erreur qu'on a commise; car on n'a pas fait attention que cette ceinture, qui presse sur les hanches et sur la partie supérieure de l'abdomen, sans soutenir aucunement les parties inférieures, ne pouvait avoir l'effet qu'on lui attribuait; qu'elle devait, au contraire, refouler les viscères vers les points par lesquels ils s'échappent ordinairement. Nous pensons en effet que ce prétendu moyen prophylactique est une cause puissante du développement des hernies.

MALADIES DE LA PEAU.

Les affections cutanées sont très-communes en

Égypte et se présentent sous des formes variées. Celles qu'on rencontre le plus souvent sont l'éléphantiasis des membres et des organes de la génération, le *habbe-Nil*, ou bouton du Nil, la lèpre, les dartres, la variole, la gale, etc.

15. L'*éléphantiasis*, *Gusam* ou *Jusam* des Arabes, connu en Europe sous les divers noms de *hernie charnue* (Prosper Alpin), de *maladie des Barbades*, de *sarcocèle d'Égypte*, et appelé par M. Allard *maladie du système lymphatique*, est une affection assez commune en Égypte, mais qui n'est point propre seulement à son climat. La dénomination d'éléphantiasis qu'on lui a assignée provient de la forme que présentent les parties qu'elle envahit, et de la ressemblance grossière qu'on a voulu voir entre le membre éléphantiaque et le pied de l'éléphant. Cette dénomination, qui pourrait jusqu'à un certain point convenir à la maladie, quand celle-ci se développe sur les jambes, est vicieuse quand elle s'applique à la même affection située dans d'autres parties du corps, dans les bourses, par exemple : les noms de hernie charnue, de sarcocèle, d'hydrocèle, ne lui conviennent pas davantage, ainsi que nous le ferons voir en indiquant la nature de la maladie. Quant à celui de *maladie du système lymphatique*, il est également inexact ; car le système lymphatique n'est point le siège des désordres pathologiques.

L'éléphantiasis, qu'on a proposé d'appeler avec raison, selon nous, du nom d'œdémasarque, est une affection qui a son siège dans le tissu cellulaire sous-

cutané. Ce tissu, sous l'influence de conditions diverses, le plus souvent de causes d'irritation, se pénètre d'une quantité plus ou moins considérable de sérosité, qui s'accumule davantage à mesure que les parties solides acquièrent plus de développement. C'est en vertu de cette double condition que l'éléphantiasis prend naissance : la maladie est donc à la fois le résultat d'une infiltration et d'une hypertrophie du tissu cellulaire. C'est ce que démontre l'incision de ces tumeurs, qui, donnant issue à une très-grande quantité de sérosité, diminue considérablement leur volume, ainsi que les dissections attentives qui ont été faites sur les parties solides.

Les choses se passent de la même manière, soit que la maladie se développe sur les extrémités inférieures, soit qu'elle établisse son siège sur les enveloppes des testicules. C'est dans ce dernier cas surtout que l'éléphantiasis acquiert un développement plus considérable. J'ai vu des tumeurs de cette nature du poids de plus de cent livres; j'en ai extirpé de semblables qui avaient acquis des dimensions si grandes que leur diamètre vertical atteignait la partie inférieure de la jambe.

Quelles sont les causes de l'éléphantiasis? sous quelles conditions prend-elle naissance? C'est ce qu'on n'a point encore incontestablement établi. Parmi les causes diverses auxquelles on a attribué son développement, une des plus probables est l'action du froid humide, des bains froids, du lavage, etc., qui ont pour effet de répercuter la transpiration.

Mais ces conditions ne suffisent point seules pour faire naître la maladie; s'il en était ainsi, l'éléphantiasis serait la plus commune des lésions pathologiques; car le phénomène de la transpiration est souvent interrompu en Égypte sans que cependant cela donne naissance à l'affection.

Pour que le traitement de l'éléphantiasis soit efficace, il convient qu'il soit employé au début. Dans la première période, on peut espérer la guérison en ayant recours à des moyens rationnels. Alors on obtiendra d'heureux résultats de l'usage des antiphlogistiques, des saignées, des topiques émollients, de bandages convenablement appliqués; on administrera les mercuriaux si l'on soupçonne que la maladie se rattache à une affection syphilitique. Dans une période plus avancée, on aura recours aux incisions, qui ne guérissent point, mais qui produisent du soulagement. Mais, quand la maladie est arrivée au degré que nous avons indiqué, quand elle attaque les testicules, où elle produit ces énormes tumeurs, il n'est plus qu'un seul moyen à tenter, c'est l'extirpation.

16. *Du Habbe-Nil.* — Sous ce nom arabe, qui signifie *bouton du Nil*, les Égyptiens désignent une maladie particulière à leur pays, causée par l'usage de l'eau du Nil en boisson.

Cette maladie, qui n'est point une affection dartreuse, ainsi que Pugnoet l'a prétendu, mais une éruption cutanée d'une nature et d'un caractère différents, se présente sous la forme de petits bou-

tons inflammatoires, plus ou moins volumineux, plus ou moins confluents, qui donnent lieu à un prurit très-incommode. Ces boutons, qui se transforment quelquefois en de véritables furoncles, se développent sur toutes les parties du corps, et attaquent de préférence les étrangers. L'époque de leur apparition coïncide avec celle du débordement du Nil. Ce sont les eaux du fleuve qui les produisent; ils disparaissent avec l'inondation.

De même que l'éléphantiasis, le *habbe-Nil* est plus fréquent dans la Basse-Égypte que dans la Moyenne; il est très-rare dans la Haute. Personne n'a pu dire encore la cause de cette particularité.

17. *Lèpre*. — La lèpre est une maladie de l'Orient qui, depuis les âges passés, a considérablement perdu de sa fréquence. Toutefois, les pays des Indes, diverses côtes de l'Afrique, la Syrie, l'Égypte, et surtout la Crète, jouissent encore du fatal privilège de donner naissance à cette affection. Cette maladie, qu'on a souvent confondue avec l'éléphantiasis, bien qu'elle en soit entièrement distincte, se présente sous deux formes principales, ce qui lui a valu les deux dénominations de *lèpre tuberculeuse des Arabes* et *lèpre rongeanle des Grecs*.

La lèpre tuberculeuse, qu'on observe surtout en Égypte, se présente avec la physionomie suivante : de petits corps durs, tuberculeux, se développent dans le tissu cellulaire, et font saillir la peau, à laquelle ils donnent une teinte rougeâtre. La maladie commence par la face et les membres; rarement elle

attaque le tronc ; elle suit à peu près la marche des affections scrofuleuses, occasionnant des symptômes et des lésions analogues à ceux que ces affections produisent : ainsi les tubercules s'enflamment, suppurent, et donnent lieu à des cicatrices hideuses, à la déformation des membres et même à la perte, à la chute de ceux-ci, quand les tubercules se sont développés dans les articulations. La lèpre *rongeante des Grecs*, qui, par sa nature, se rapproche davantage des maladies dartreuses, se rencontre moins souvent en Égypte ; elle est plus propre aux pays de la Grèce. Elle produit, comme l'autre, des désordres plus ou moins grands dans l'économie.

La lèpre, que beaucoup de médecins regardent comme contagieuse, n'est point telle qu'ils le prétendent. Les recherches que j'ai faites à ce sujet, les malades que j'ai été à même d'observer dans nos hôpitaux ou en Crète, m'ont convaincu, moi comme mes confrères d'Égypte, que la maladie ne présente en aucune façon le caractère contagieux ; cette opinion a d'ailleurs de tous temps prévalu parmi les peuples du Levant.

18. *Dartres et scrofules*. — Les affections dartreuses existent en Égypte ; mais elles y sont rares et disséminées ; il en est de même des maladies scrofuleuses. Cela tient sans doute au tempérament des Égyptiens et à la nature du climat qu'ils habitent. Comme ces affections ne présentent aucune particularité, nous ne nous y arrêterons pas davantage.

19. *Varirole*. — Parmi les affections de la peau, la

variole est une des plus communes et des plus intenses. Cependant, depuis quelques années, elle a beaucoup perdu de sa fréquence, grâce aux mesures que le gouvernement a prises pour soumettre les enfants à l'opération de la vaccine. Bientôt, il faut l'espérer, la variole ne produira pas plus de ravages en Égypte qu'elle n'en produit en Occident.

20. *Gale*. — La gale se rencontre souvent parmi les Égyptiens et surtout dans les armées. Les causes qui lui donnent naissance sont les mêmes que partout ailleurs; et, si la maladie est plus fréquente dans ces contrées, cela tient à la malpropreté du peuple et au défaut de mesures de préservation.

Il nous reste encore à parler d'une autre maladie que nous rangerons ici, bien qu'elle ne soit pas propre à la peau, puisqu'on l'observe dans d'autres tissus. Je veux parler de l'affection produite par le *dragonneau*, et principalement de cet entozoaire, la cause de l'affection.

21. *Le dragonneau*, dont l'existence à jusqu'à ces dernières époques été niée par plusieurs helminthologistes, est un entozoaire de forme cylindrique légèrement aplatie, de la grosseur d'une corde de violon et d'une longueur qui varie depuis six pouces jusqu'à plusieurs pieds (1). Il se rencontre rarement en Égypte où il était presque inconnu avant la conquête du Sennâr par Méhémet-Ali. Les individus sur lesquels on l'observe sont les nègres qui provien-

(1) Les plus longs que j'ai vu avaient quatre pieds.

ment des provinces de l'Hedjaz, de la Nubie, de l'Éthiopie. Quelques Égyptiens, cependant, en sont atteints; des Européens même ont le dragonneau; et parmi ceux-là on a remarqué que les personnes qui en étaient atteintes avaient eu des rapports avec d'autres individus présentant la même affection, ce qui donnerait à penser que la maladie peut se développer par contagion.

Les causes qui donnent naissance au dragonneau sont encore un mystère. Cet entozoaire naît-il spontanément dans le corps humain, ou bien s'y développe-t-il après avoir été déposé à sa surface ou avoir pénétré dans son intérieur par les voies digestives ou pulmonaires, sous forme de germe ou toute autre? C'est ce que nous ignorons encore.

Ce que nous savons jusqu'à présent du dragonneau, c'est qu'il établit son siège sur toutes les parties du corps, au nez, à la langue, au tronc, aux bourses, sur les membres supérieurs et principalement sur les inférieurs; c'est qu'il se développe également à la superficie de la peau et dans les parties profondes du tissu cellulaire, de même qu'au milieu des articulations. La présence de ce ver s'annonce par un prurit douloureux, qui souvent change de place et se fait sentir ailleurs. Quelquefois, quand il est situé superficiellement, le dragonneau dénote son existence par l'apparition d'un cordon arrangé en spirale ressemblant à une veine ou un vaisseau lymphatique enflammé. Quand au contraire il est situé profondément, il détermine un engorgement dont la

durée est plus grande. Dans tous les cas , les parties qui avoisinent l'entozoaire, apres une inflammation plus ou moins prolongée , s'abcèdent et laissent échapper au milieu d'un liquide séro-purulent un filament blanchâtre légèrement aplati, et qui souvent effectue des mouvements très-sensibles. C'est le dragonneau qui présente une de ses extrémités. On saisit celle-ci, on l'enveloppe dans un morceau de diachylum , et en exerçant de temps à autre de légères tractions , on parvient au bout d'un temps plus ou moins long, souvent de plusieurs jours, à extraire en entier le dragonneau, qui, sans les *précautions* qu'on prend, se romprait et donnerait lieu à de nouveaux accidents.

MALADIES DES YEUX.

22. *Ophthalmie, ramdam des Arabes.* — Si Volney a dit « qu'en passant dans les rues du Caire, il avait souvent rencontré, sur cent personnes, vingt aveugles, dix borgnes et vingt autres dont les yeux étaient rouges, purulents ou tachés (1), » cette assertion ne peut être prise au pied de la lettre ; mais elle n'indique pas moins que le nombre des maladies des yeux est considérable en Égypte.

L'ophthalmie est une affection endémique dans ce pays, où elle s'offre avec une physionomie qu'elle n'a point dans d'autres contrées. Commune à toute l'Égypte, mais plus fréquente dans la partie septentrionale que dans les latitudes qui se rapprochent

(1) *Voyage en Égypte et en Syrie*, tom. I, p. 229.

davantage de l'équateur , plus ordinaire dans les villes que dans les campagnes, et davantage dans les terres cultivées que dans le désert, l'ophthalmie est une affection redoutable qui n'épargne aucune classe, aucune condition , qui se développe avec tous les tempéraments , et qui attaque souvent plusieurs fois le même individu. — Comme les hommes , les animaux sont sujets à cette maladie. Les chiens , les chats, les chevaux, les ânes, les bœufs, les chameaux, et généralement tous les quadrupèdes, sont fréquemment atteints; et , bien que l'affection ne soit chez eux ni aussi commune , ni aussi intense que chez l'homme , il n'est pas rare d'observer chez les animaux des taches dans les yeux et souvent même la perte d'un de ces organes.

L'ophthalmie règne dans toutes les saisons de l'année ; mais elle devient plus fréquente à l'époque des chaleurs. Elle ne se développe pas toujours avec la même intensité ni de la même manière : quelquefois elle est générale et prend un caractère bénin ; d'autres fois , au contraire , les cas sont en petit nombre et l'affection est très-violente ; souvent enfin , la maladie réunit les deux caractères de fréquence et d'intensité.

On a beaucoup écrit sur les causes de l'ophthalmie d'Égypte. Les uns ont dit que l'affection était produite par l'intensité de la lumière, par la réflexion qu'elle subit sur un terrain sablonneux , sur des maisons blanchies à la chaux ; d'autres ont prétendu qu'elle était occasionnée par une poussière ténue ,

soulevée par les vents et venant se déposer sur les membranes de l'œil ; d'autres ont expliqué son développement par la suspension dans l'atmosphère de molécules salines irritantes, telles que celles de natron, de salpêtre, de chlorure de sodium, etc.; d'autres enfin ont invoqué l'action du khamsin. Mais, à notre avis, aucune de ces explications n'est suffisante, et les causes diverses qu'on a mentionnées ne sont pas les conditions véritables du développement de l'affection. En effet, si la maladie était produite par l'action des rayons solaires, pourquoi serait-elle si rare dans les localités où ces rayons sont le plus ardents, dans la Haute-Égypte et la Nubie par exemple? Si la maladie était le résultat de l'introduction dans l'œil de particules de poussière ou de sable, pourquoi l'ophtalmie serait-elle inconnue dans le désert? Si elle était occasionnée par la suspension dans l'atmosphère de parties salines, pourquoi les gens qui travaillent dans les terrains nitreux, au milieu des décombres abondants en salpêtre, ne sont-ils pas atteints en plus grande proportion que les autres (1)? Donc l'ophtalmie est produite par d'autres conditions que celles qu'on a alléguées : ces conditions sont celles qui donnent naissance aux maladies endémiques et épidémiques. Ce sont probablement des causes météorologiques, climatiques

(1) Nous avons pu faire cette remarque au Caire, où de nombreux ouvriers ont été employés long-temps à enlever des décombres qui recélaient une quantité de nitre considérable.

ou autres qui ont échappé jusqu'ici à toutes nos investigations.

Je ne nie point que diverses conditions , parmi celles qu'on a signalées , n'agissent comme déterminantes, qu'elles ne soient le moyen qui fait éclater la maladie; mais je dis que ces causes ne sauraient suffire à elles seules , car ce sont les mêmes qui déterminent la plupart des affections. Je dis qu'il existe une autre cause , une condition essentielle , et celle-là c'est celle que nous ne savons point.

Parmi les causes diverses qui influent plus ou moins sur le développement de la maladie , les plus efficaces sont celles qui agissent en supprimant ou diminuant la transpiration ; telles qu'un changement de température , l'action d'un vent frais , d'un air humide alors que le corps est en sueur, etc. — Il est d'autres circonstances qui prédisposent également les individus à contracter l'affection ; celles-ci se rattachent à des conditions diverses de tempérament , d'habitation , de profession , de manière de vivre. Mais toutes ces causes , nous le répétons , ne sont qu'accessoires et ne peuvent être de quelque efficacité que quand elles coïncident avec la condition essentielle.

L'ophthalmie, avons-nous dit, présente divers degrés d'intensité ; ordinairement , quand la maladie débute, on peut reconnaître aux premiers symptômes si elle sera légère ou maligne. Dans le premier cas , quand l'affection doit présenter de la bénignité, une légère rougeur se développe le plus souvent sur la

conjonctive palpébrale. Elle y reste limitée ou ne se propage que faiblement à la membrane muqueuse oculaire. En même temps, et quelquefois même avant que l'inflammation n'apparaisse, l'individu perçoit dans l'œil une douleur légère, du larmoie-ment, et bientôt après une sensation analogue à celle que produirait du gravier sur les membranes oculaires. Cette sensation est causée par l'extension qu'acquièrent les rameaux veineux qui rampent dans la conjonctive. Au bout d'un jour ou deux, la muqueuse enflammée sécrète un mucus plus ou moins épais, jaune, verdâtre, etc., qui s'attache aux cils et agglutine entre elles les paupières pendant le sommeil. Cette sécrétion, quand elle a duré quelques jours, se tarit à mesure que la résolution s'opère, et l'œil revient ordinairement à son état normal.

Mais, le plus souvent, les choses ne se passent point ainsi ; c'est-à-dire que, le plus souvent, la maladie ne se développe pas sous la forme bénigne dont nous venons de parler ; et, soit qu'elle débute brusquement et avec des symptômes intenses, soit que sa marche, d'abord insidieuse et lente, acquière tout-à-coup une augmentation notable, l'ophthalmie, dans le plus grand nombre des cas, présente une durée plus grande et une terminaison plus funeste. Dans ces cas dont nous parlons, tous les symptômes se montrent avec plus d'intensité. L'inflammation envahit rapidement la totalité de la muqueuse et détermine le gonflement des paupières. Les larmes âcres et brûlantes qui sont sécrétées, dans le prin-

cipe, en petite quantité, sont remplacées par l'humeur purulente dont nous avons parlé, et qui provient également des points lacrymaux, du canal nasal, comme de toutes les parties tapissées par la muqueuse. Souvent les désordres ne se limitent point à la conjonctive, et l'inflammation, après avoir altéré cette membrane, gagne les parties internes, et y produit un gonflement si considérable, que souvent, au milieu d'atroces douleurs, l'œil, ramolli par l'inflammation, éclate et laisse échapper l'humeur aqueuse, le cristallin, et quelquefois même se vide entièrement. Cette rupture est suivie d'un prompt soulagement, et tous les symptômes généraux qui s'étaient développés sous l'influence sympathique de cette affection locale s'amendent et disparaissent peu à peu. Mais souvent le malade a payé cet amendement au prix d'un œil.

Heureusement, ces cas sont les plus rares, et, entre ce degré extrême de la maladie et la variété bénigne dont nous avons parlé d'abord, il existe une foule de nuances intermédiaires. C'est sous ces formes diverses que la maladie se présente le plus souvent.

Suivant le degré d'intensité qu'elle affecte et d'autres circonstances variées, l'ophtalmie offre une marche et une terminaison différentes. Sa durée moyenne est de six à dix jours, après lesquels elle se résout, passe à l'état chronique, ou donne lieu à divers phénomènes morbides, à des affections nouvelles dont nous aurons à parler bientôt.

Le traitement le plus rationnel de l'ophthalmie semble consister dans l'emploi des moyens anti-phlogistiques les plus énergiques, dans l'usage des saignées générales et locales, des lotions émollientes, etc. C'est aussi à ces divers moyens que nous avons eu recours dans le principe, guidés que nous étions par la nature inflammatoire de la maladie. Cependant, aucun de ces remèdes n'a jamais été pour nous d'une grande efficacité, et nous en étions même venus à nous demander si, comme l'affirme Pugnet, les anti-phlogistiques n'étaient pas plus préjudicieux qu'utiles, quand nous eûmes l'occasion de constater les effets d'un moyen empirique. C'était un mélange composé de parties égales de sulfate de zinc et de sulfate d'alumine qu'on faisait dissoudre dans de l'eau distillée, jusqu'à saturation. Les heureux résultats que nous vîmes produits par ce remède nous décidèrent à l'employer. Nous nous en sommes servis pour nous-mêmes et bientôt pour tous nos malades, et toujours nous avons eu à nous applaudir de la rapidité de son action. Toutefois, ce moyen ne peut être employé que quand il n'existe pas d'ulcération dans les membranes de l'œil.

Après avoir parlé de l'ophthalmie, il convient de dire un mot de diverses affections de l'œil qui ne sont le plus souvent que le résultat d'ophthalmies plus ou moins répétées.

23. Une maladie de l'organe de la vue qui succède souvent à l'inflammation de la muqueuse est le *ptérygion*. Il se rencontre fréquemment en Égypte, et le nombre des ptérygions qui se développent sur le

même œil est souvent de deux, de trois et de quatre, de telle sorte que la cornée en est entièrement recouverte.

24. La *cataracte* succède quelquefois aussi aux ophthalmies purulentes, surtout quand elles ont été intenses et répétées. Cependant cette affection est plus rare en Égypte qu'on pourrait le présumer, en raison de la fréquence des ophthalmies. Dans les cataractes que nous avons eu occasion d'opérer, nous avons rencontré souvent des adhérences du cristallin ou de sa membrane avec l'iris.

25. L'*entropion*, ou renversement de la paupière en dedans, est également le résultat de l'inflammation de l'œil et des cicatrisations qui succèdent à l'ulcération de ses enveloppes. Nous traitons cette maladie par les moyens ordinaires, en excisant un petit lambeau sur la paupière malade, à une ligne ou une ligne et demie du cartilage torse. Nous réunissons les lèvres de la plaie à l'aide de deux points de suture. Ce procédé est plus prompt et plus efficace, parce que la cicatrice qui en résulte offre une largeur moins considérable.

26. Le *trychiasis*, qu'on confond souvent avec l'entropion, bien que ce soit deux maladies distinctes; le trychiasis, qui n'est que la déviation des cils, indépendante de l'état des paupières, et dans lequel on observe quelquefois seulement un seul rang de poils déviés, tandis que l'autre a conservé sa direction normale; le trychiasis n'est point une affection qui naisse toujours de l'ophthalmie; souvent

au contraire c'est une cause de cette maladie, et on conçoit en effet que l'irritation entretenue par le frottement des cils sur le globe de l'œil doive faciliter le développement de l'inflammation. Il convient donc de remédier à cet état anormal, et c'est à quoi l'on parvient facilement par le procédé qui suit.

Le malade étant assis en face de l'opérateur, celui-ci introduit entre le globe de l'œil et la paupière une petite cuillère en corne, de manière à tendre le cartilage tarse, en même temps qu'il fait relever par un aide la peau du front, de sorte que ce cartilage soit légèrement renversé en dehors et en haut. Alors le chirurgien fait, sur le bord de la paupière et tout près de la rangée des cils, deux incisions plus ou moins étendues qui viennent se réunir, par une de leurs extrémités, de façon à comprendre entre elles un lambeau de peau qui se termine en angle très-aigu. Ce lambeau est enlevé, la plaie est abandonnée à elle-même, et la cicatrice qui en résulte ramène les cils à leur direction normale. Ce procédé est simple et commode; nous en avons toujours obtenu d'excellents résultats.

MALADIES DES ORGANES GÉNITO-URINAIRES.

27. *Calculs vésicaux.* — Les différents auteurs qui ont écrit sur l'Égypte ont rarement fait mention dans leurs ouvrages des calculs urinaires, soit qu'ils aient été placés dans des conditions défavorables pour faire des recherches à ce sujet, ou bien plutôt qu'ils n'aient point songé qu'il existât, dans la terre

d'Égypte, une affection qu'on croyait particulière aux régions froides et humides. Cependant les maladies calculeuses sont des plus fréquentes en Égypte, et pour ma part j'ai fait plus de cent soixante opérations de la taille. Ce fait démentira suffisamment, je le pense, les assertions des auteurs qui regardent comme causes principales des affections calculeuses un climat humide et froid, et l'usage continuel d'une nourriture animale (1).

Parmi les différentes maladies dont nous avons fait mention, on a pu voir qu'un grand nombre ne se développent que dans la Basse-Égypte, c'est-à-dire dans la partie la plus septentrionale du pays. Les affections calculeuses sont dans le même cas, sans qu'on sache précisément à quelle cause l'attribuer, et les différentes explications qu'on a données ne suffisent point, selon nous, à rendre raison de cette particularité.

Nous dirons que la méthode opératoire pour la taille dont nous avons obtenu le plus de résultats avantageux est celle du professeur Vacca-Berlinghieri, la méthode par le *raphée*. Par ce procédé, on arrive à la vessie par la voie la plus courte, à l'endroit où les téguments ont le moins d'épaisseur. On n'a à craindre de léser aucun vaisseau considérable, et le seul accident qui puisse survenir, accident qu'on évite facilement avec des précautions, c'est de pénétrer dans le rectum. Cela m'est arrivé deux fois, et quand

(1) Nous avons dit que les Arabes se nourrissaient principalement de végétaux.

la chose a lieu, je conseillerai, ainsi que je l'ai fait, d'achever l'incision des parties molles de façon à prévenir la formation d'une fistule.

Les autres maladies des organes génito-urinaires qu'on observe le plus fréquemment en Égypte, sont les affections éléphantiaques, dont nous avons parlé à propos des maladies cutanées; l'hydrocèle, qui n'offre rien de particulier; et la syphilis, que nous rangeons ici, non point qu'elle soit propre seulement aux parties sexuelles, mais parce que ce sont les organes où elle se développe le plus fréquemment.

28. *Syphilis*. — La maladie vénérienne, que les Égyptiens désignent sous la dénomination générique d'*embarek* (la bénite), et qu'ils appellent également mal des chèvres, des chameaux, graine franque (*hebb franguy*), etc., est une affection très-répandue en Égypte, et qui se rencontre dans toutes les classes de la société. Elle se présente avec les symptômes qu'elle affecte ordinairement; mais elle se développe surtout sous forme d'ulcérations, qui ont leur siège à la bouche et aux parties génitales. Quant aux écoulements blennorrhagiques, ils sont assez rares et n'offrent jamais d'intensité.

L'affection vénérienne n'est point pour l'habitant de l'Égypte une maladie qui résulte d'un commerce impur; toujours il l'attribue à une frayeur qu'il a éprouvée, à une boisson malfaisante, à l'action d'un air frais sur les reins, et à d'autres causes de ce genre, mais jamais à la véritable. Aussi ne sont-ils point honteux d'avouer cette maladie, qui d'après

eux se développe sous l'influence des mêmes conditions que la plupart des autres états morbides.

Le mode de traitement que les Arabes emploient pour guérir la syphilis est des plus efficaces, quoiqu'il soit très-simple. Peut-être cette efficacité tient-elle à la nature du climat, qui exerce une influence marquée sur la cure des affections vénériennes. L'usage des préparations mercurielles est ignoré des Égyptiens, mais ils se servent fréquemment des substances sudorifiques, telles que la salsepareille et le sassafras. Un autre moyen, auquel ils ont recours dans beaucoup d'occasions, est le suivant. Ils s'enfoncent nus jusqu'au cou dans une masse de sable échauffée par le soleil, et restent ainsi exposés pendant des heures entières à une température brûlante. Ils réitèrent ces bains de sable vingt et trente fois durant le cours du traitement, s'abstenant de toute nourriture animale, et ne mangeant que du pain et du miel.

Mais si cette méthode thérapeutique est rationnelle et sage, il n'en est pas toujours ainsi, et le peuple d'Égypte, comme beaucoup d'autres, a ses remèdes ridicules et ses pratiques singulières, auxquelles plusieurs ont recours pour guérir les affections vénériennes. Je passerai sous silence les pratiques de cette nature, qui n'offrent que peu d'intérêt, et dont plusieurs ne pourraient inspirer que du dégoût à mes lecteurs.

29. *Affections cancéreuses.* — Les affections cancéreuses se développent très-rarement en Égypte,

et presque jamais on n'y observe ces ulcérations carcinomateuses de la face, si communes dans nos contrées.

Les femmes n'y sont point sujettes aux engorgements et aux tumeurs cancéreuses du sein, non plus qu'à cette foule de maladies des organes de la génération, comprises entre les *fleurs blanches* et le cancer de la matrice. Si elles doivent en partie cette heureuse immunité à l'excellence de leur tempérament, je suis persuadé qu'elles en sont redevables également à l'habitude qu'elles ont de porter des caleçons. On conçoit en effet que, grâce à ce moyen, les membres inférieurs, les hanches et le bas-ventre se trouvent constamment préservés de l'action de l'air, tandis que les vêtements des Européennes formant une espèce d'entonnoir où le vent s'engouffre, laissent à nu une partie du corps exposée à l'action d'un froid plus ou moins vif, qui supprime souvent la transpiration et la répercute sur les organes génitaux internes.

L'usage des caleçons, qui est si négligé en Europe, est cependant un moyen aussi utile à la santé que convenable à la pudeur, et qui, indépendamment de ces deux avantages, possède celui non moins précieux pour les femmes, de s'accommoder très-bien aux exigences de la toilette. Nous ne saurions trop recommander l'usage des caleçons pour tous les pays. Peut-être parviendrait-on à arrêter les ravages d'une maladie si commune en Europe.

30. *Affections de poitrine.* — Si l'on trouve en

Égypte des maladies qui ne sont propres qu'à son climat, il en est d'autres qu'on n'y rencontre que bien rarement. De ce nombre sont les affections de poitrine de toute espèce : la pneumonie, la pleurésie et la phthisie pulmonaire. — Ce que nous disons de la phthisie a de tous temps existé pour l'Égypte ; et Pline nous apprend que les Romains se rendaient dans cette province pour obtenir la guérison de cette maladie ou pour en prévenir le développement. Nous avons pu nous-même nous convaincre de cette vérité ; et, pendant une pratique de quinze années dans le pays, nous n'avons rencontré qu'un très-petit nombre d'indigènes qui nous aient offert des symptômes de phthisie pulmonaire ; encore n'oserions-nous pas affirmer que ce fût véritablement la maladie que nous désignons, à cause de l'impossibilité où nous avons été de faire des ouvertures de cadavres.

La phthisie pulmonaire est encore plus rare dans la Nubie, le Sennâr, l'Abyssinie, qu'elle ne l'est en Égypte. Toutefois, les peuples de ces différentes provinces, transportés de ces dernières dans d'autres régions plus tempérées, y contractent souvent des affections de poitrine, et, parmi les Abyssiniens et les Nègres qui se trouvent en Égypte, un grand nombre succombe chaque année à cette maladie. — D'un autre côté, les différents peuples étrangers qui habitent l'Égypte et qui sont originaires de climats plus septentrionaux, tels que les Turcs, les Grecs, les Français, les Anglais, les Allemands, les Italiens, etc., semblent jouir de l'immunité des indigènes. Je ne

sache pas qu'aucun ait jamais été atteint de la phthisie pulmonaire; et même, parmi ceux qui arrivent malades en Égypte, j'en ai vu guérir plusieurs; chez les autres il est survenu une amélioration très-sensible. — Ces faits ne semblent-ils pas démontrer que la chaleur est une des conditions puissantes qui préviennent le développement des tubercules, soit à cause de la transpiration continuelle qu'elle entretient, soit à cause d'autres conditions que nous ne connaissons pas.

Ces considérations, sur une maladie qui produit de si grands ravages en Europe, doivent intéresser les médecins de tous les pays, et les porter à tenter des recherches à ce sujet.

Pour moi, si j'avais un conseil à donner aux gens riches, qui languissent et meurent à chaque instant, dans leur patrie, de la phthisie pulmonaire, ou à ceux qui ont des dispositions marquées à contracter cette maladie, je leur dirais, au lieu de voyager dans les contrées de l'Europe qui ne leur ont jamais rendu la santé, de se diriger vers l'Égypte, qui leur offre des chances de guérison bien plus nombreuses que partout ailleurs.

Si les affections de poitrine proprement dites sont très-rares en Égypte, on y rencontre toutefois assez fréquemment des bronchites et des maladies *asthmiques*. Ces deux affections y reconnaissent les mêmes causes que partout ailleurs, c'est-à-dire qu'elles se développent à la suite d'un changement de température, pendant l'exposition du corps en sueur à un

air frais, au sortir du bain, etc., etc. Ces catarrhes, qui quelquefois se dissipent en peu de jours, persistent d'autres fois pendant très-long-temps; ils n'ont cependant jamais occasionné la phthisie. Cela ne veut il pas dire qu'il faut autre chose que de l'irritation et de l'inflammation pour produire le développement des tubercules?

34. *Affections cérébrales.* — On conçoit que, sous des climats brûlants, chez des hommes exposés aux ardeurs du soleil, dont ils ne peuvent être garantis par la coiffure qu'ils ont adoptée, les affections cérébrales doivent se présenter fréquemment.

Ces affections, que les Égyptiens désignent sous le terme générique de *dem-el-mouïa* (mot à mot, sang et eau), et qui sont des congestions cérébrales, des inflammations des méninges ou de la substance même du cerveau, se rencontrent principalement dans la Haute-Égypte; elles diminuent de fréquence à mesure qu'on s'approche de la Basse-Égypte, c'est-à-dire des régions plus septentrionales, ce qui vient à l'appui de ce que nous avons dit des causes qui leur donnent naissance.

La maladie agit ordinairement avec une très-grande rapidité, et fait périr les individus en vingt-quatre, trente-six ou quarante-huit heures; rarement elle dépasse le quatrième jour. — Nous avons souvent eu l'occasion de pratiquer les autopsies de plusieurs Arabes qui ont succombé à cette maladie, et nous avons constaté les diverses lésions qu'on re-

trouve ordinairement à la suite de la cérébrite, de l'inflammation des méninges, etc.

32. *Affections mentales.* — Malgré la température élevée du climat d'Égypte et le caractère généralement mélancolique des Égyptiens, — ce qui tient peut-être à leur *tempérament bilieux* et à la prédominance chez eux du système hépatique, — les affections mentales sont très-rares dans cette contrée. Au Caire, qui renferme environ trois cent mille habitants, on ne trouve pas plus de trente à quarante fous des deux sexes. Je ne comprends pas dans ce nombre quelques idiots qu'on rencontre dans les rues ou accroupis devant les portes, et qui, connus sous le nom de *santons*, sont parmi les musulmans des objets de respect et presque de vénération.

Si la proportion des fous, comparés à la population générale, est beaucoup moins considérable en Égypte que dans les diverses contrées de l'Europe, ce fait doit confirmer l'opinion des hommes qui prétendent que les maladies de l'intelligence sont plutôt l'effet des affections de l'âme, des peines de l'esprit et du cœur, que celui des lésions physiques de l'encéphale. En Égypte, comme dans tous les pays de l'Orient, l'amour de la gloire, l'ambition, la jalousie, sont des passions peu communes et qui ne s'adaptent point à l'organisation ni aux mœurs des peuples de cette contrée. Toutes leurs passions se concentrent vers la religion : aussi la monomanie religieuse est-elle la seule qu'on y observe presque exclusivement.

33. *Affections nerveuses.* — Ces affections sont très-rares en Égypte, bien qu'une infinité de conditions sembleraient y disposer, parmi lesquelles il faut citer le tempérament des habitants, le peu d'activité de leur vie et l'espèce d'isolement et d'immobilité auxquels sont condamnées les femmes d'Égypte.

Ainsi l'hystérie, les convulsions, la migraine et les névralgies de toute espèce sont très-peu connues en Égypte.

34. *Rhumatismes.* — D'autres affections assez rares sont les *affections rhumatismales*. Cependant on a quelquefois occasion d'en observer, bien qu'elles soient moins nombreuses que le climat d'Égypte, son humidité et les transitions de température qu'on y éprouve devraient le faire supposer. Mais on conçoit comment les rhumatismes n'ont jamais beaucoup d'intensité, parce qu'à côté des causes qui les ont fait naître s'en trouvent d'autres propres à les enrayer dans leur marche, et que, dans le climat dont nous parlons, la transpiration se rétablit avec autant de facilité qu'elle se supprime aisément.

35. *Goutte.* — Mais une maladie inconnue en Égypte, c'est la *goutte*; jamais, dans ce pays, on ne rencontre cette affection; et cette particularité est une preuve nouvelle que les causes qui donnent naissance à la maladie dont nous parlons ne sont point celles qui produisent les rhumatismes. Si les Égyptiens sont exempts de la goutte, cela tient sans doute à leur sobriété, à la petite quantité de nourri-

ture animale qu'ils prennent et à l'abstinence des boissons alcooliques.

36. *Tétanos*. — Il est une autre affection qu'on croirait rencontrer fréquemment en Égypte, parce qu'elle est propre surtout aux climats chauds; je veux parler du tétanos. Cependant cette maladie y est très-rare; et, pendant quinze années de séjour dans le pays, au milieu d'hôpitaux où j'ai eu occasion d'observer de nombreux blessés, je n'ai rencontré que deux cas de tétanos traumatique. Je ne l'ai jamais vu se développer spontanément.

37. *Rage*. — Une chose qui semble également extraordinaire, c'est que la *rage* soit totalement inconnue en Égypte, dans un pays brûlant, dont les villes renferment une quantité de chiens considérable, qui souffrent souvent de la faim et de la soif. — A aucune époque on n'a observé l'hydrophobie sur les hommes ni les animaux.

§ III.

DE LA MÉDECINE DES ÉGYPTIENS.

Premiers âges de la médecine en Égypte. — École d'Alexandrie. — Médecine à l'époque des Arabes. — Médecine à l'époque actuelle. — Distinctions entre les médecins et les chirurgiens. — Leurs fonctions. — Opérations que pratiquent les chirurgiens. — Des matrones.

38. *Premiers âges de la médecine*. — Par la raison que la terre d'Égypte fut le berceau des sciences, beaucoup de personnes ont pensé qu'elle dut être

celui de la médecine. La chose, en effet, paraîtrait assez probable, si l'on songe que l'usage si ancien des embaumements implique des notions médicales, et que c'est sans doute dans les écrits égyptiens que Moïse puisa les principes d'hygiène qu'il consigna dans les livres sacrés. Cependant aucune preuve positive n'indique qu'à ces époques reculées les sciences médicales aient fleuri en Égypte, et les monuments hiéroglyphiques, ces livres où est consignée l'histoire du royaume des Pharaons, n'offrent, contrairement à ce qu'ont avancé quelques auteurs, aucun symbole qui se rapporte à la médecine ou à la chirurgie, tandis que ces sculptures reproduisent des détails complets sur les arts et métiers, et sur la vie domestique des anciens Égyptiens. Pendant le voyage que j'ai fait dans la Haute-Égypte en 1837, j'ai visité très-attentivement tous les monuments jusqu'au-delà de la première cataracte, et c'est en vain que j'y ai cherché des inscriptions médicales.

Hérodote, et après lui Diodore de Sicile parlent bien des pratiques de médecine adoptées par les Égyptiens aux époques les plus reculées; mais rien n'indique qu'alors la science dont nous parlons existât en Égypte, autrement que comme art informe et grossier. Nous ne croyons pas sans intérêt de citer un passage de Diodore de Sicile où il parle de la médecine, telle qu'elle se pratiquait dans les siècles primitifs.

« Les Égyptiens, dit-il, préviennent les maladies

du corps en le soignant par l'emploi de la diète, des lavements et des vomitifs, dont quelques-uns font usage journellement, et d'autres seulement tous les trois ou quatre jours. Comme ils pensent qu'en général les maladies sont engendrées par une partie de la nourriture qui reste en excès sur celle qui a été distribuée dans l'acte de la digestion, ils croient, avec ce régime, détruire le principe de toutes les infirmités, et s'assurer une santé constante. Les médecins règlent le traitement des malades d'après les préceptes écrits, rédigés et transmis par les plus célèbres de leurs devanciers. Si, en suivant exactement ces préceptes qui sont consignés dans les livres sacrés, ils ne parviennent pas à guérir le malade, on ne peut leur faire aucun reproche ni les poursuivre en justice; mais s'ils ont procédé contre le texte des livres, ils sont mis en jugement et peuvent être condamnés à mort : le législateur supposant toujours qu'on ne trouvera jamais que peu de gens en état d'améliorer une méthode curative conservée pendant une si longue suite d'années, et adoptée par les plus habiles maîtres de l'art (1). »

Quoi qu'il en soit des notions et des pratiques médicales qui existèrent chez les Égyptiens, l'art ne prit son essor et ne devint dogme et science parmi eux, que quand il eut pris des développements en Grèce. Ce ne fut qu'après Thalès, Héraclite, Pythagore, Hippocrate, que furent élevés en Égypte les premiers

(1) Biblioth. hist. de Diod. de Sicile, trad. par Miot, liv. 1, pag. 163.

temples à Esculape, et la célèbre école d'Alexandrie fut érigée à une époque où celles de Cos et d'Athènes florissaient déjà depuis longues années.

39. *École d'Alexandrie.* — La conquête de l'Égypte par Alexandre avait porté dans cette contrée de l'Orient les arts et la civilisation de la Grèce, et deux disciples d'Aristote, Hérophile et Érasistrate, venaient de jeter les fondements de l'école d'Alexandrie, école qui commence, à proprement parler, le développement de la science dans la terre d'Égypte. L'école d'Alexandrie ne fut donc que la continuation des écoles grecques; à l'étude et aux théories d'Hippocrate elle ajouta l'étude de l'anatomie. Plus tard cependant, diverses sectes médicales se formèrent dans son sein. L'école d'Alexandrie fleurit ainsi pendant plusieurs siècles, après avoir vu naître les dogmatiques, les empiriques, les galénistes et les éclectiques, jusqu'à l'époque où les guerres religieuses qui suivirent d'abord l'établissement du christianisme et l'invasion des Arabes vers le vi^e siècle de l'ère chrétienne achevèrent de porter les derniers coups aux sciences et aux lettres en Égypte.

40. *Médecine à l'époque des Arabes.* — La médecine fut entraînée dans le torrent, et tout le temps que dura la conquête des Arabes, ces terribles soldats ne se signalèrent que par les ravages et la destruction. Mais à mesure que leur puissance se consolida, ils suivirent l'exemple de presque tous les conquérants qui soumettent leur intelligence grossière à celle des peuples civilisés qu'ils ont vaincus. Depuis quelques

années, les Nestoriens venaient de fonder à Dchondizabour une école où l'on enseignait la philosophie et la médecine. Bientôt cette école avait vu se réfugier dans son enceinte les platoniciens d'Athènes qui fuyaient les persécutions des princes de l'Occident. Tels furent les éléments d'instruction qui s'offrirent aux Arabes quand ils arrivèrent dans le pays. Telle fut la source où les sciences médicales naquirent une seconde fois, et où parurent les divers médecins arabes qui illustrèrent les règnes des califes. Parmi ces médecins qui doivent être considérés comme les continuateurs d'Aristote et de Galien dont ils adoptèrent les subtilités et les hypothèses, et dont l'histoire nous a transmis les noms et les ouvrages, il faut citer Rhazès, Albucasis (Abou-Cassen), Ali-Abbas, Avicenne (Ebni-Cinna), Avenzoar, Averrhoès et David (Daoud), etc.

A la chute des califes de Bagdad, les sciences, qui trouvèrent quelque temps encore un asile chez les Maures d'Espagne, abandonnèrent la terre d'Égypte. Les cours publics furent interrompus, les écoles se fermèrent, les ouvrages des auteurs restèrent dans l'oubli, et la science, qui perdit ce nom, tomba entre les mains de grossiers empiriques qui se livrèrent aux pratiques les plus ridicules, et de barbiers qui s'arrogèrent le monopole des opérations de chirurgie.

41. *Médecine de l'époque actuelle.* — Tel fut l'état de la médecine chez les Arabes après le douzième siècle; tel il est encore aujourd'hui en Égypte et dans

tous les pays de l'Orient. Dans les contrées de l'islamisme, dans les lieux où existait la plus célèbre des écoles de médecine, la noble science est aujourd'hui le domaine de quelques individus qui exploitent à leur gré la crédulité du peuple, dont ils possèdent toute la confiance. Ces successeurs des Albucasis et des Razès se partagent en deux classes, dont les uns s'occupent uniquement de médecine, tandis que les autres ne s'adonnent qu'à la chirurgie. Les premiers, désignés sous le nom d'*akim*, ont acquis le plus souvent par tradition les préceptes qu'ils mettent en usage; d'autres, un peu plus instruits, ont puisé leur science dans les ouvrages anciens, et surtout dans le *Canon* d'Avicenne, aux doctrines duquel ils ont ajouté de grossières et ridicules pratiques. Ainsi ils divisent les maladies en *chaudes* et *froides*, en *sèches* et *humides*, les tempéraments en *gras* et *maigres*. Leur diagnostic est basé principalement sur l'état du pouls; pour le pronostic, ils s'en rapportent à la volonté de Dieu. Et quant au traitement, selon qu'ils jugent de la nature de la maladie, ils administrent des *échauffants* ou des *rafraîchissants*, des purgatifs, des toniques, etc.

D'ailleurs les Égyptiens, soit par instinct ou par expérience, se guérissent le plus souvent eux-mêmes, sans l'aide de leurs médecastres, et par des moyens très-rationnels. Dès qu'ils ont la fièvre ils se mettent à une diète sévère et à l'usage de l'eau. Mais avant que la maladie ne se soit développée, et quand ils ressentent les premiers symptômes morbides qui

se déclarent le plus souvent à la suite d'une modification dans les fonctions de la peau, ils courent au bain, où ils excitent une transpiration abondante, qui arrête souvent la maladie prête à se développer. Cette manière de rappeler la transpiration et de ramener à la superficie du corps le degré d'irritation normale nécessaire à l'équilibre général, est un moyen très-rationnel et bien plus logique que tous ceux que nous employons ordinairement, tels que nos prétendus moyens sudorifiques qui n'agissent, par la sympathie sur le système cutané, qu'après avoir produit une excitation plus ou moins forte sur les organes intérieurs qui sont souvent le siège de la maladie.

La seconde catégorie, qui comprend les chirurgiens ou *djerrah*, se compose de toute la classe des barbiers réunis en corps, sous la direction d'un chef nommé *djerrah-bachi*. Ces hommes qui n'ont ni l'instruction préliminaire suffisante, ni les moyens d'étudier l'art qu'ils professent, parce qu'ils n'ont ni écoles, ni bibliothèques, et qu'ils ne se livrent pas à l'étude de l'anatomie humaine; ces hommes n'ont aucune notion scientifique, ils n'ont pour les guider que l'expérience qu'ils peuvent avoir acquise au moyen d'une pratique plus ou moins longue, et les opérations qu'ils ont vu faire par leurs confrères ou quelques médecins européens avec lesquels ils se trouvent rarement en rapport. Quand j'arrivai en Égypte, le service de santé des hôpitaux était confié à des barbiers, qui semblaient peu disposés à céder

leur place à des nouveaux venus, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que nous obtînmes du ministre l'éloignement de ces chirurgiens qu'on voulait nous adjoindre, à mes confrères et à moi, comme collaborateurs.

Les attributions des djerrah, sans être très nombreuses, le sont cependant plus que ne pourrait le faire supposer le cadre borné de leurs connaissances; ainsi non-seulement ils s'occupent du pansement des plaies, du traitement des contusions, des luxations et des fractures; ils pratiquent encore diverses opérations que nous indiquerons ci-après.

Les remèdes qu'ils prescrivent pour les plaies sont des onguents, des pommades, etc., ordinairement composés de matières excitantes. Dans les fistules, ils ont l'habitude de placer une mèche dans le trajet ou le conduit anormal; mais ils ne pratiquent jamais leur opération. Pour le traitement des contusions, des fractures, etc., l'Égypte possède des *rhabilleurs* qui sont en grande renommée, et qui ne s'adonnent généralement qu'à cette spécialité. — Les Égyptiens racontent de ces hommes des histoires merveilleuses, qu'ils citent avec la plus grande conviction qu'on puisse imaginer.

Mais les rhabilleurs d'Égypte, comme ceux qu'on rencontre dans tous les pays, ne sont que d'habiles charlatans, sans aucune notion de leur art, et qui ont le talent de faire croire qu'ils guérissent, comme par enchantement, des fractures qui n'ont jamais

existé, ou qui font prendre au patient une luxation pour une fracture.

42. *Saignées et ventouses.* — Ils font la saignée du bras et celle du pied, quelquefois celle de la langue, mais jamais la saignée du cou. L'instrument dont les chirurgiens se servent est une lancette à peu près comme la nôtre. Dans ces opérations des plus simples, il leur arrive souvent de blesser l'artère; cela n'a rien d'étonnant, si l'on songe à leur ignorance complète de l'anatomie. Ils pratiquent les scarifications à l'aide du rasoir.

Les djerrah font un fréquent usage de *ventouses*, instruments qui sont chez eux d'une simplicité et d'une commodité très-grandes. Ces ventouses sont des espèces de vases en corne, de forme conique, terminés à leur extrémité supérieure par une ouverture auprès de laquelle se trouve une petite soupape qu'on fait agir à volonté pour ouvrir ou fermer cette ouverture.

On procède de la manière suivante à l'application de la ventouse. Le chirurgien, après avoir fixé son extrémité évasée sur la partie du corps où il veut agir, place sa bouche sur la portion supérieure de l'instrument, fait le vide dans son intérieur par une aspiration plus ou moins forte, et, sans changer de position, pousse avec la langue la soupape en cuir qui s'adapte à l'ouverture. Ces ventouses sont très-puissantes, et sont préférables à celles dont nous nous servons. On pourrait appliquer leur procédé à des ventouses en verre, et se procurer ainsi un ins-

trument bien plus simple et aussi commode que notre ventouse à pompe.

43. *Extraction des dents.* — Pour arracher les dents, les Égyptiens se servent de pinces très-fortes ou d'une espèce de levier dont ils placent le point d'appui hors de la bouche. Depuis quelque temps, la clef de Garengéot commence à se répandre chez eux.

44. *Ouverture d'abcès.* — Ils ouvrent les abcès le plus tard possible, et seulement après qu'ils les ont recouverts de divers onguents excitants, maturatifs, etc. Ils se servent pour cette opération de la lancette ou du rasoir.

45. *Paracentèse.* — Les djerrah pratiquent assez souvent, dans les cas d'hydropisie, la ponction de l'abdomen. Ils se servent à cet effet d'une lancette, et placent ensuite dans l'ouverture qu'ils ont faite une canule en roseau destinée à favoriser l'écoulement du liquide. On conçoit qu'il leur est souvent très-difficile de pratiquer cette seconde partie de l'opération, et que souvent même cela leur est impossible, à cause du peu d'étendue de l'incision.

46. *Opérations pour les maladies des yeux.* — Les chirurgiens pratiquent de la manière suivante l'opération de l'entropion, maladie que nous avons dit être assez fréquente en Égypte. Ils prennent un morceau de roseau, long d'un demi-pouce à un pouce, le fendent à son centre par une de ses extrémités, introduisent dans cette fente un pli de la peau des paupières, la pincent fortement par ce moyen, et

laissent cette partie de roseau appliquée sur la paupière jusqu'à ce que le lambeau auquel elle est attachée tombe en mortification. On conçoit tout ce qu'offre de vicieux un pareil procédé; souvent même, malgré les pertes de substance qu'il occasionne, il reste sans efficacité, car on ne peut l'appliquer assez près du bord de la paupière, condition, avons-nous dit, nécessaire à la réussite.

Pour le *trichiasis*, les chirurgiens indigènes se contentent ordinairement d'arracher les poils dont la direction est vicieuse, ce qui n'est qu'un mauvais palliatif.

Il y a quelques chirurgiens qui opèrent la *cataracte*, et, bien qu'ils ne connaissent pas l'anatomie de l'œil et le siège de la maladie, ni enfin le mécanisme de l'opération, ils n'en obtiennent pas moins quelques succès; ce dont j'ai été témoin moi-même. J'ai vu opérer la cataracte par les chirurgiens du pays, et voici la manière dont ils procédaient : l'opérateur plongeait une lancette dans la sclérotique, à deux ou trois lignes de la cornée, et introduisait par cette ouverture un stylet mousse avec lequel il cherchait à déprimer le cristallin ou à déchirer sa capsule. Si celle-ci offrait de la résistance, l'opérateur remplaçait alors son stylet par une érigne, au moyen de laquelle il parvenait à son but. Ce procédé, quelque imparfait qu'il soit, a souvent réussi entre ses mains, et rarement l'opération était suivie d'accidents inflammatoires aussi intenses qu'on pourrait le supposer. Cela dépend peut-être de ce que l'hu-

meur aqueuse et souvent même une partie de l'humour vitrée s'échappent par l'ouverture pratiquée, ce qui, alors que l'inflammation se déclare, prévient l'étranglement de l'organe. La méthode dont je viens de parler est aussi en usage parmi les nègres du Sennâr et de l'intérieur de l'Afrique.

47. *Réduction des hernies.* — D'après ce que nous avons dit de la fréquence des hernies en Égypte, on devrait supposer que les chirurgiens, qui se trouvent souvent à même de traiter ces maladies, ont dû au moins, à défaut de connaissances théoriques, acquérir par la pratique une habitude assez grande pour opérer la réduction des hernies et pratiquer l'opération quand elle devient nécessaire. Cependant ils procèdent à la réduction d'une manière très-défectueuse, et c'est ordinairement avec le doigt ou un morceau de bois émoussé qu'ils cherchent à refouler l'intestin dans l'ouverture où il s'est engagé. Quand la hernie est étranglée (chose qui, fort heureusement, est assez rare en Égypte), ils n'ont point recours à l'instrument tranchant, mais ils procèdent absolument de la même manière, c'est-à-dire qu'ils pressent à travers la peau sur la hernie de la même manière que pour le *taxis*, dans le but de repousser l'intestin dans le bas-ventre. On dit qu'ils ont quelquefois réussi par ce procédé; mais j'avoue que je n'ai jamais été témoin de pareils résultats.

48. *Opération de la taille.* — L'opération de la taille est une de celles que les chirurgiens indigènes pratiquent avec le plus de succès et de la manière

la plus rationnelle. Ils ont recours indistinctement à deux méthodes : l'une par le rectum, l'autre par le périnée, qui est, à peu de chose près, le procédé indiqué par Celse. — Dans la première méthode, ils introduisent dans le rectum le médius et l'index de la main gauche, avec lesquels ils saisissent et fixent le calcul à travers les parties molles. Alors, entre ces deux doigts, ils glissent la lame d'un rasoir, et, quand celle-ci est arrivée au niveau de la pierre, ils font une incision, par laquelle ils retirent le calcul soit avec les doigts, soit au moyen d'un crochet mousse.

Dans la seconde méthode, ils portent également deux doigts de la main gauche dans le rectum, avec lesquels ils ramènent la pierre au-devant du périnée où ils la font saillir. Puis ils pratiquent sur le calcul une incision oblique ou perpendiculaire au raphée ; après quoi, ils pansent simplement la plaie, ou réunissent ses lèvres par quelques points de suture.

49. *Amputations.* — L'amputation est une opération que les *djerrah* ont rarement occasion de pratiquer, à cause de la répugnance très-grande qu'éprouvent les Égyptiens à se défaire d'un membre dont le sacrifice leur épargnerait des souffrances longues et douloureuses, et souvent leur sauverait la vie. J'ai vu maintes fois des preuves de cette répugnance, et j'ai pu observer des individus atteints de sphacèle repousser toute opération, malgré les douleurs qu'ils éprouvaient et quoiqu'on leur fit com-

prendre tous les avantages qu'ils trouveraient à se laisser opérer.

Il est vrai que la manière grossière et barbare dont les chirurgiens pratiquent les amputations (car il arrive quelquefois que les malades se décident à se livrer entre leurs mains) est bien faite pour inspirer une horreur profonde contre les opérations de ce genre. Outre qu'ils ne suivent aucune règle, qu'ils n'ont aucun lieu d'élection, et qu'ils procèdent avec une lenteur et une maladresse inconcevables, ils ne connaissent d'autres moyens, pour arrêter l'hémorrhagie, que de plonger le moignon dans la poix bouillante.

Ce que nous disons des moyens que les indigènes opposent aux hémorrhagies indique suffisamment que l'usage de la ligature est inconnu parmi eux. Aussi ne tentent-ils jamais la guérison des anévrysmes, et ignorent-ils complètement le moyen de lier un vaisseau.

50. *Restaurations de la face.* — Quant aux difformités de la face, ils n'entreprennent pas davantage d'y remédier; ils n'opèrent pas même le bec-de-lièvre, et la première fois que je pratiquai cette opération, j'attirai sur moi toutes sortes d'imprécations des assistants et du malade, qui ne cessaient de me répéter que l'affection que je voulais guérir avait été envoyée par Dieu, et que c'était imprudent à moi de vouloir y porter remède. Puis, quand quatre ou cinq jours après j'eus enlevé l'appareil et qu'on vit l'individu guéri, on se mit à

crier au sorcier , etc. Si je n'eusse pas été sous la protection du gouvernement, on m'eût probablement fait un mauvais parti.

51. Outre les diverses opérations que nous avons indiquées, il en est deux encore qui sont du ressort des attributions des *djerrah*. Je veux parler de la *circoncision* et de la *mutilation* des eunuques.

La *circoncision* se pratique au moyen de pinces en fer avec lesquelles on saisit le prépuce de la partie antérieure du gland, et d'un rasoir qui sert à séparer d'un seul coup la portion de peau qu'on veut retrancher.

Nous avons parlé déjà de la mutilation des eunuques, cette horrible opération, qui est plutôt l'œuvre d'un bourreau que d'un chirurgien; nous avons dit de quelle façon barbare elle se pratique; nous ne reviendrons pas sur ce sujet.

52. *Des matrones*. — En Égypte, comme dans tous les pays de l'islamisme, les femmes ne sont traitées et soignées que par des individus de leur sexe. Ce sont des matrones qui pratiquent la circoncision chez les filles, et la suture des parties génitales chez les négresses esclaves; ce sont elles aussi qui pratiquent les accouchements, et enfin qui font l'office de médecins auprès des musulmanes. Cette coutume, que la jalousie et une pudeur mal entendue ont établie, a des inconvénients très-graves, qui tiennent à l'ignorance des matrones sur la science médicale. On ne peut se figurer toutes les pratiques ridicules que ces femmes mettent en usage, toutes

les momeries qu'elles exercent suivant le but qu'elles veulent atteindre. Une de leurs grandes affaires, c'est de procurer des secrets pour rendre les femmes fécondes : si les moyens auxquels elles ont recours sont inefficaces, il n'en est point ainsi quand elles veulent produire l'avortement, et malheureusement, comme la loi ne peut les atteindre, elles renouvellent fréquemment leurs manœuvres criminelles.

Le rôle des matrones dans les accouchements se borne souvent à peu de chose, parce que la plupart des femmes d'Égypte accouchent naturellement et avec beaucoup de facilité. Cependant il arrive quelquefois que le travail est laborieux, ou que l'enfant se présente dans une position vicieuse. Dans ces circonstances, qui nécessiteraient la présence d'une personne éclairée, les matrones ne peuvent être d'aucun secours pour la malade, et elles sont réduites à recourir à leurs pratiques ridicules, qui sont toujours inefficaces et qui sont fréquemment nuisibles.

J'eus occasion un jour d'être témoin d'un fait, que je citerai pour montrer quels sont les expédients auxquels s'adressent les matrones, dans les cas embarrassants. Une femme était en travail depuis plusieurs jours, et l'accouchement ne se terminait point, malgré des expériences de toute espèce essayées par la matrone, quand il lui vint à l'idée de faire danser un enfant entre les jambes de la patiente; cette opération, disait-elle, devait incontestablement procurer la sortie de celui qui semblait peu disposé à abandonner le sein de sa mère.

§ IV.

ORGANISATION DU SERVICE DE SANTÉ EN ÉGYPTÉ.

Formation d'un conseil de santé. — Adoption des réglemens français. — Hôpitaux régimentaires. — Fixation des grades et emplois. — Traitement. — Uniforme des officiers de santé. — Administration du service médical. — Fondation de l'École de Médecine. — Manière dont elle est organisée. — Translation de l'École de Médecine d'Abou-Zabel au Caire.

53. C'est Méhémet-Ali qui a eu la gloire de ramener à la fois en Égypte la pratique et l'enseignement de la médecine. J'ai déjà dit que la création d'une armée régulière fut la cause de cette restauration dont la science et la philanthropie ont eu doublement à se réjouir. Après avoir formé des troupes réglées, le vice-roi voulut en soigner la conservation et dut, dans cette pensée, demander à l'Europe des médecins.

Désigné en France, au commencement de 1825, par l'intermédiaire d'un agent du vice-roi d'Égypte, comme médecin et chirurgien en chef des armées de ce prince, je crus devoir accepter cet honneur, et je me rendis immédiatement à mon poste. A mon arrivée, je trouvai le service de santé n'offrant guère qu'un simulacre d'organisation. Informé bientôt des intrigues et des désordres auxquels il était livré, et surtout des contrariétés auxquelles avaient été en butte les deux chefs qui m'avaient précédé,

je cherchai dès-lors à éviter le même sort en faisant établir de bons réglemens qui fixassent les devoirs et les attributions de chacun. Toutefois, ne voulant point supporter à moi seul la responsabilité de cette mesure, avant de me saisir de la direction, je proposai au ministre de la guerre l'adoption des réglemens français et la création d'un conseil de santé.

54. *Conseil de santé.* — Le ministre applaudit à ma proposition, et, peu de temps après, un conseil de santé fut créé et composé de cinq membres, médecins, chirurgiens et pharmaciens. J'en suis aujourd'hui le président. Les attributions de ce conseil durent nécessairement être plus étendues qu'elles ne le sont en France. Comme il n'existait point d'administration pour le service de santé, le conseil dut éclairer le ministre sur tous les détails administratifs, tant pour ce qui est du personnel que du matériel. Cette nécessité, loin d'être nuisible au service, a évité, au contraire, en consacrant le principe de l'unité, des conflits, des embarras, des longueurs.

55. *Adoption des réglemens français.* — Dans la première séance qui se tint après sa formation, je crus urgent d'insister pour l'adoption des réglemens français de 1825 sur le service de santé. Du moment, en effet, où j'eus conclu un contrat avec l'Égypte, je me procurai les réglemens des services de santé des autres nations, et je pus me convaincre que les nôtres étaient les plus parfaits de ceux qui avaient paru jusqu'alors. Ces réglemens, du reste, se trou-

vaient en harmonie avec l'organisation de l'armée, déjà instruite et réglée à la française. Cependant, quelques modifications étaient exigées par les localités et une création nouvelle. Ainsi le petit nombre des médecins et des chirurgiens commandait impérieusement la réunion de ces deux sections d'officiers de santé. Cette mesure, réclamée d'ailleurs par l'état actuel de la science, offrait encore deux avantages précieux : la simplification du service et une économie considérable pour le gouvernement. Les trois sections d'officiers de santé furent donc réduites à deux.

56. *Hôpitaux régimentaires.* — Le système des hôpitaux régimentaires devenait indispensable à l'armée : des régiments, forts de 4,000 hommes, se trouvaient souvent en mouvement ou campés dans des lieux où ils ne pouvaient trouver aucune espèce de moyen pour les former. Il fallait donc qu'ils eussent à leur suite tout ce qui était nécessaire en matériel médical et administratif et en personnel pour établir des hôpitaux temporaires et des ambulances. Le matériel devait réunir toutes les conditions de simplicité et être aussi peu embarrassant que possible, les transports dans le désert se faisant à dos de chameau. Quant au personnel, qui n'abondait pas, il devait pourtant être assez fort pour pouvoir faire le service intérieur des corps et celui des hôpitaux mobiles : un médecin-major, quatre aides et deux pharmaciens par régiment devaient suffire en temps de paix ; en temps de

guerre, on leur adjoindrait un chirurgien sous-aide par bataillon, ce qui était suffisant pour le service des ambulances et portait une notable économie dans le personnel.

Dès cette époque, j'avais conçu le projet de ne pas admettre de pharmaciens pour les hôpitaux régimentaires; je sentais en effet qu'il était plus convenable d'avoir deux sous-aides e plus par régiment et de faire faire le service pharmaceutique par eux. Je désirais aussi que les choses fussent établies de la même manière pour les hôpitaux permanents; qu'ils n'eussent qu'un pharmacien en chef et un aide, et que les sous-aides fussent chargés de faire, sous leur direction, le service. Il y avait à cela avantage réel : on formait les officiers de santé à la pratique de la pharmacie, pratique qu'il est toujours très-utile de connaître, et dont les médecins ne s'occupent généralement pas assez; d'un autre côté, on se procurait par ce moyen des sujets aptes aux deux services. Ces considérations acquièrent encore plus de valeur appliquées à l'Égypte, où il sera toujours très-difficile, quand les médecins seront répandus dans les villes et les villages, d'avoir des pharmaciens sous la main.

57. *Grades et emplois.* — Un point important à régler dans le principe, c'était la fixation du sort des officiers de santé.

Je savais que depuis long-temps les médecins militaires réclamaient, en France, une amélioration dans la position qui leur a été assignée. Les

longues études qu'ils ont faites avant d'entrer dans la carrière médicale, les années laborieuses qu'ils ont dû passer dans les facultés, dans les hôpitaux, dans les amphithéâtres, pour acquérir le grade de docteurs; les sacrifices de temps et d'argent auxquels ils ont dû consentir pour acquérir une science variée, solide, et si utile à la société; tout cela n'est ni compensé ni récompensé par l'avenir que leur ouvre dans les armées la carrière médicale. Combien ne voit-on pas en effet d'hommes de mérite, après dix ans, quinze ans, vingt ans d'exercice dans cette carrière et de campagnes pendant lesquelles ils ont eu souvent à braver doubles périls, ceux de la guerre et ceux des épidémies, obtenir à peine un grade qui les assimile aux capitaines, tandis que leurs compagnons d'armes ont pu arriver, dans le même espace de temps, aux grades de colonel, de général de brigade, de lieutenant-général. Frappé d'une telle inégalité, je dirais presque d'une pareille injustice, je voulus éviter, autant que possible, de la consacrer dans une création nouvelle.

Je m'occupai donc d'abord de l'avancement, et, pour accélérer, pour aiguillonner l'émulation et par là améliorer en même temps le service, je créai deux nouveaux grades, celui d'inspecteur d'armée et celui de major de seconde classe. Trois inspecteurs particuliers formèrent, d'après mon plan, le conseil de santé d'une armée ou d'un corps d'armée, et je fis par là un grade de ce qui n'est en France qu'une fonction. Les majors de seconde classe furent char-

gés de services moins importants que les majors de première classe. Voici comment l'avancement, devenu plus rapide par l'introduction de ces deux nouveaux degrés, a été fixé pour les officiers de santé :

Après cinq ans d'études, l'élève sort de l'école avec le grade de sous-aide.

Trois années forment le passage de ce grade à celui d'aide; de ce dernier à celui de major de deuxième classe, deux ans et demi; de major de seconde à major de première classe, deux ans et demi; de major à principal, six ans.

La période de transition du grade de principal à celui d'inspecteur particulier n'a pu ni dû être déterminée; elle est fixée par les besoins seuls du service. Il en est de même pour le passage au grade de membre du conseil général de santé; mais dans les choix qui sont faits, pour remplir les cadres de ces deux grades, on suit autant que possible l'ordre d'ancienneté.

58. *Traitement.* — Je fis tous mes efforts pour rendre entièrement convenable, sous le rapport des appointements, la condition des officiers de santé; mais les traitements alloués ne le furent pas dans la proportion que j'aurais désiré. Voici celle qui fut adoptée :

Les membres du conseil général de santé

ont 3,000 p. par mois, environ 9,000 fr. par an.

Les inspect. part.,	2,000	—	6,000
Les principaux,	1,500	—	4,500
Majors 1 ^{re} classe,	1,000	—	3,000
— 2 ^e —	800	—	2,400
Aides-majors arabes,	500	—	900
Sous-aides arabes,	250	—	750

A tous ces grades sont alloués, dans des proportions différentes, des rations de vivres et de fourrages.

59. *Costumes des officiers de santé.* — Lors de la formation de l'école de médecine qui fut organisée militairement et l'est encore, on donna aux professeurs le grade de principaux et ils en touchèrent le traitement.

L'uniforme du corps des officiers de santé dut aussi m'occuper. Dans tous les pays, et surtout chez les Orientaux, à la richesse du costume se trouve attachée une certaine considération; je ne poussai pas mon ambition jusqu'à demander que l'uniforme des médecins fût, à grade correspondant, plus riche que celui des autres officiers de l'armée, mais je ne voulais pas consentir qu'il le fût moins. J'avais observé en effet, que, même chez nous, l'habit des officiers de santé, auquel on n'accorde que par grâce quelque peu de broderies, n'était pas, à beaucoup près, aussi considéré que l'épaulette que portent les officiers de l'armée. J'obtins donc que les médecins auraient exactement le même costume que les officiers de l'armée, qui est très-riche. Les distinctions furent établies de la manière suivante :

Le sous - aide porte l'habit de sous - lieutenant; l'aide-major, de lieutenant; le major de deuxième classe, de capitaine; le major de première classe, d'adjudant-major; le principal, de chef-de-bataillon; l'inspecteur particulier, de chef-de-bataillon également; le membre du conseil de santé, de lieutenant-colonel.

La seule différence qui existe se trouve dans les insignes : nous avons vu que, pour les officiers de l'armée, l'étoile dans le croissant fait le même office que l'épaulette chez nous. Au lieu de cet insigne on a adopté, pour les officiers de santé, le caducée médical formé par un serpent qui entoure une massue et placé entre deux palmes. Le sous-aide porte le tout en argent ; les aides ont le serpent en or et le reste en argent ; les majors de deuxième classe ont de plus une palme en or ; les majors de première classe les deux palmes en or ; pour les principaux le caducée entier est en or ; les inspecteurs particuliers ont le caducée garni en diamants ; les membres du conseil de santé ont de plus une palme en diamants ; le grade d'inspecteur-général (c'est celui que j'occupe) et le grade de médecin particulier de S. A. ont le caducée en diamants. Les titulaires en sont beys ; suivant qu'ils sont colonels ou généraux, ils ont dans leur insigne une ou deux étoiles.

Ce fut un très-grand point de discussion, que l'admission des chrétiens à l'uniforme et aux insignes. Les chirurgiens arabes furent les premiers à les porter. Dès que j'eus reçu le titre de bey, en 1831, je réclamai la réalisation du projet que j'avais vainement sollicitée de tous mes vœux. Je m'efforçai de faire comprendre que puisqu'on avait franchi à mon égard la barrière des préjugés, on ne devait pas faire une distinction pour moi seul, et laisser en dehors des insignes et de l'uniforme militaire le corps des officiers de santé européens. Je réussis, et

j'avoue que ce fut pour moi une très-grande satisfaction que d'avoir contribué à faire donner au corps médical la considération dont il jouit en Égypte, et que plusieurs puissances d'Europe ne lui ont pas encore accordée.

La soumission des officiers de santé européens à la discipline militaire fut encore un point vivement discuté. Ils n'étaient pas de simples instructeurs ou de simples professeurs, ils faisaient partie intégrante de l'armée. Il fallait donc nécessairement les astreindre à la discipline militaire. Celle des règlements français leur fut strictement appliquée pour tout ce qui regarde l'exécution du service, les devoirs de subordination et la discipline des corps. Quant aux délits graves dont ils auraient pu se rendre coupables, ils conservèrent leur droit de nationalité, c'est-à-dire qu'ils demeurèrent sous la juridiction de leurs consuls.

Mes fonctions ne furent pas seulement limitées au service médical ; le manque absolu de personnes qui fussent au fait de l'administration des hôpitaux m'a obligé de m'en occuper spécialement. Ici, comme pour la partie médicale, les règlements français n'ont pu être textuellement pratiqués. Il a fallu leur faire subir des changements, afin de les mettre en rapport avec les autres branches de l'administration militaire, incompatibles avec ces règlements par leur grande simplicité. Le ministre de la guerre faisant lui-même directement les achats pour toutes les fournitures, tant en linges qu'en ustensiles, ameu-

blements, aliments, médicaments, etc., les agents de l'administration comme les chefs des corps n'ont qu'à veiller à ce que chaque objet, conservé le temps exigé par les réglemens, et soustrait à toute dilapidation, soit toujours employé au même usage.

J'ai donc dû me charger du soin d'instruire et de former des officiers d'administration, des commis, des infirmiers, etc. ; ce qui n'a pas été la moindre des difficultés que j'ai rencontrées.

60. *Administration du service médical.* — Voici comment fut organisée l'administration du service médical :

On nomma un inspecteur général d'administration, qui eut ses bureaux auprès du ministre de la guerre. Ce fut à lui qu'aboutirent tous les détails de la partie administrative, et il eut à s'entendre directement avec le conseil de santé sur tout ce qui regarde les besoins du service. On établit sous sa direction trois classes de comptables. Ceux de première classe furent nommés chefs dans les principaux hôpitaux sédentaires, dans les armées ou dans des corps d'armées. Ceux de deuxième classe furent placés comme chefs dans les hôpitaux de second ordre, ou comme adjoints dans les hôpitaux supérieurs. Ceux de troisième classe furent affectés aux hôpitaux régimentaires, ou adjoints dans les hôpitaux sédentaires de premier et de second ordre. Telle fut la hiérarchie des officiers d'administration.

L'organisation des hôpitaux sédentaires fut à peu de chose près la même que celle des hôpitaux de

France. Mais les hôpitaux régimentaires durent être organisés d'une manière spéciale. L'officier d'administration placé à leur tête a sous sa garde et sous sa surveillance tout le matériel ; il est secondé par un commis, quatre infirmiers-majors, et des infirmiers ordinaires. Ceux-ci sont pris en général parmi les soldats. L'expérience a prouvé, en effet, qu'il y a toujours à la suite des régiments des hommes que quelques infirmités rendent impropres au service actif ; et ce sont ceux-là que l'on charge des fonctions d'infirmiers. On obtient, par ce système, simplification et économie.

Le matériel des hôpitaux régimentaires méritait quelque considération. Il devait réunir les conditions suivantes : Avoir le moins de poids et de volume possible, et présenter en même temps les avantages de la commodité et de la solidité. Voici comment on a satisfait à ces conditions :

Le fer-blanc a été le métal choisi pour les ustensiles de salles. Ainsi les écuelles, les pots à tisane, les verres et autres vases ont été fabriqués avec cette matière, et on leur a donné la forme conique, de manière qu'ils pussent entrer les uns dans les autres. Cette forme a donc procuré pour ces objets l'avantage de l'économie d'espace et a assuré leur solidité. L'économie d'espace obtenue est telle qu'une seule caisse, de trois pieds de longueur sur un pied et demi de hauteur et un pied et demi de largeur, contient tous les ustensiles de salle nécessaires à deux cents malades. Les ustensiles de cuisine se composent

de quatre marmites coniques qui entrent les unes dans les autres, et auxquelles sont joints des trépieds brisés sur lesquels on peut les poser, de quatre casseroles de même forme, et que l'on introduit dans la dernière marmite, ainsi que les cuillers, les passoirs, les écumoirs, les couteaux, etc. ; ils forment une seconde caisse. Quatre seaux pour la distribution des bouillons, des vases de nuit, au nombre de 25, également de forme conique, entrent avec plusieurs autres objets dans une troisième caisse.

Le linge des hôpitaux régimentaires est toujours calculé pour deux cents malades, et il y a pour chaque malade un sac à paille, un coussin, deux chemises, deux caleçons, deux bonnets en toile, trois linceuls, une couverture ; tous ces objets sont placés dans des caisses étiquetées.

Chaque bataillon a quatre brancards pour le transport des blessés. Chaque régiment a à sa suite quatre grandes tentes d'hôpital, afin d'y placer les malades, dans les lieux où il n'y a point de logement.

Les moyens de transport du matériel qui nous ont paru les plus commodes et les plus praticables pour les armées égyptiennes sont les bêtes de somme, les chameaux et les mulets. Les équipages d'ambulance seraient très-embarrassants et ne pourraient avancer que difficilement à travers les déserts de l'Afrique et les montagnes de la Syrie.

Au commencement de l'organisation, j'eus la pensée de donner aux chirurgiens de petites gibernes pour y placer leurs trousses. Elles sont faites en

marroquin et portent un caducée médical, brodé en fil d'or, et une inscription que Percy avait mise sur les têtères des brancardiers : Secours des braves. J'ai vu avec plaisir plus tard que cette innovation avait été adoptée en France.

Les médicaments, et tout ce qui les concerne, formaient naturellement une branche essentielle du service médical. Nous simplifiâmes le plus possible la liste de ceux qui durent être employés dans les hôpitaux. Un formulaire fut rédigé à cet effet. Il a été revu depuis par le conseil de santé d'Égypte, et publié en France. On s'est proposé, dans sa rédaction, de n'adopter que les médicaments d'une action généralement reconnue, de suppléer aux exotiques par les indigènes, de substituer à ceux d'un prix très-élevé les succédanés d'un prix inférieur, de se servir des formules les moins compliquées, et d'exposer les modes de préparation les plus simples. On a voulu aussi qu'il pût servir en même temps aux pharmaciens, comme aux médecins et aux chirurgiens des hôpitaux et des corps, en indiquant les fonctions que chacun d'eux serait dans le cas de remplir dans les différentes positions où il pourrait se trouver, et en y donnant les instructions et les tableaux nécessaires pour la comptabilité, ainsi que des modèles de demande, d'inventaires, de reçus, etc.

Une pharmacie centrale, établie au Caire, est chargée de préparer les médicaments pour toutes les armées. Des dépôts de pharmacie sont établis, pour l'Égypte, à Alexandrie; pour la Syrie, à Saint-

Jean-d'Acre, à Alep ; pour l'Arabie, à Gedda ; pour le Sennâr, à Cartoun ; pour la Crète, à Candie.

Autant que cela peut se faire, les médicaments sont fournis tout confectionnés pour les hôpitaux régimentaires, afin d'épargner les embarras auxquels des préparations trop compliquées seraient exposées dans les voyages et surtout au milieu des armées. On dose tout ce qui peut l'être ; et les quantités, après avoir été pesées, sont mises en paquet. On a dû aussi avoir soin de ne choisir, pour les pharmacies d'ambulance, entre les matières équivalentes ou de même nature, que celles qui ont le moins de volume. Ainsi les sels, les extraits sont préférés aux substances et les substances solides le sont aux liquides.

Les caisses d'ambulance ont reçu la forme la plus commode pour que, dans le transport et sans décharger les bêtes de somme, on puisse s'en servir au besoin. L'une est exclusivement destinée aux instruments, aux ustensiles et aux objets de pansement. L'autre est affectée aux médicaments ; elle contient des tiroirs dans lesquels chaque chose est placée dans un ordre précis et de la manière la plus sûre, afin que les accidents du transport ne puissent rien endommager. Chaque bataillon a ses deux caisses d'ambulance. Il y a aussi un approvisionnement de quatre caisses de médicaments. Elles sont placées sous la garde du pharmacien.

Tout le personnel et le matériel du service médical des régiments ont, du reste, été disposés de

manière à pouvoir se diviser en quatre parties , afin de suivre aisément les bataillons dans le cas où ils seraient séparés ou détachés. Dans chaque régiment, au premier bataillon restent attachés le major, un aide et un sous-aide, l'officier d'administration et son adjoint, et, à chacun des autres bataillons, un aide, un sous-aide, et un infirmier-major faisant fonction d'officier d'administration.

Le service de la marine a été organisé sur les mêmes bases que celui des troupes de terre. Il est dirigé par un conseil de santé de la marine établi à Alexandrie.

Telle a été l'organisation du service militaire en Égypte; elle était nécessitée par les lieux. L'expérience a prouvé qu'elle était bonne. Elle réunit en effet toutes les conditions de simplicité qu'exige la rapidité du service militaire. Le duc de Raguse et tous les hommes compétents qui l'ont vue de près lui ont donné leur assentiment. J'avais d'ailleurs, en 1832, pris en France les avis des chefs de médecine et de chirurgie militaire sur cette création, et je puis dire qu'ils l'approuvèrent et voulurent bien lui accorder des éloges.

Cette organisation, introduisant un ordre sévère là où il n'y avait auparavant qu'anarchie et gaspillage, dut froisser des intérêts. Comme elle me fit quelque honneur et me donna la confiance des autorités et des personnages influents du pays, elle irrita des amours-propres. Mais, en dépit des critiques jalouses, elle produisit les résultats heureux

que l'on devait en attendre. Grâce à elle , la mortalité, auparavant effrayante, diminua : cette diminution fut due autant à l'amélioration des hôpitaux et du service, qu'aux moyens hygiéniques et aux nouvelles méthodes de traitements qui furent employés.

L'hôpital d'Abouzabel a en quelque sorte servi de modèle à tous ceux qui ont été créés depuis. L'ordre, la propreté qui y régnaient et l'exactitude avec laquelle le service y fut fait, ont mérité, indépendamment de la beauté du local, les éloges de tous les voyageurs qui l'ont visité.

61. *Fondation de l'école de médecine.* — Encouragé par les succès dont mes premiers efforts furent couronnés, je conçus bientôt l'idée de fonder en Égypte l'enseignement médical, et je fis part de mon projet au gouvernement. Je lui fis sentir les avantages qui résulteraient de l'instruction d'un grand nombre d'Arabes et de leur agrégation à l'armée en qualité d'officiers de santé militaires. Méhémet-Ali comprit aisément ces avantages; mais dès que mon projet fut connu, il rencontra de toutes parts des adversaires qui s'efforcèrent de détourner le vice-roi de mon projet. Ils grossirent à ses yeux les obstacles déjà bien assez grands qui se présentaient à sa réalisation. Ils prétendirent que les Arabes n'avaient ni l'intelligence, ni l'aptitude des autres hommes; comme si l'histoire ne se chargeait pas de les démentir. Ils dirent que c'était folie d'espérer parvenir à instruire des hommes qui ne comprendraient pas la langue de leurs professeurs. Ils atta-

quèrent ensuite la capacité de ceux-ci, et se firent surtout une arme de l'opposition que les invincibles préjugés de la religion opposaient à l'étude indispensable de l'anatomie sur le cadavre.

Mais le vice-roi, à l'aide de sa sagacité ordinaire, eut bientôt démêlé les vrais motifs que couvraient ces objections, et l'école fut fondée en 1827, en dépit de tous les opposants, qui n'ont jamais cessé toutefois de la dénigrer impitoyablement et de chercher à lui porter atteinte jusque dans ses bases.

La première difficulté était de décider en quelle langue aurait lieu l'enseignement. L'impossibilité de trouver des élèves connaissant le français, le temps qu'il eût fallu pour les instruire suffisamment dans cette langue, et plusieurs autres motifs me démontrèrent la nécessité de leur transmettre la science médicale dans leur propre idiome. Il s'agissait donc de fournir à des professeurs tout-à-fait étrangers à la connaissance de la langue arabe les moyens d'opérer cette transmission; je crus possible de surmonter cette difficulté à l'aide de traducteurs possédant également bien la langue des élèves et celle des professeurs; traducteurs qui devraient être eux-mêmes les premiers élèves et à qui l'on enseignerait la science afin qu'ils pussent la communiquer.

Une autre difficulté non moins grande était l'introduction des études anatomiques pour laquelle il fallait vaincre les préjugés de la religion. La religion musulmane commande, en effet, le plus grand res-

pect pour les morts, et admet qu'ils ressentent toutes les mutilations que l'on exerce sur eux. Comme de ce point seul dépendait presque le succès entier de l'entreprise, j'employai toutes les ressources pour obtenir la permission de disséquer. Elle me fut constamment refusée par l'autorité ; mais je parvins, à force de raisonnements, à avoir un consentement secret de la part des ulémas, sous la condition expresse d'en user avec réserve et toutes les précautions possibles. Aussi, dans le commencement, fîmes-nous les autopsies à l'insu du public et en entourant l'amphithéâtre de gardes qui eussent peut-être été les premiers à nous assaillir s'ils s'étaient doutés de ce dont il s'agissait. Peu à peu, les élèves surmontèrent tout préjugé, toute répugnance, et se sont convaincus de l'indispensable nécessité de l'étude de l'anatomie. Ils ont porté ensuite cette conviction chez leurs parents, la leur ont fait partager, et aujourd'hui le public est complètement accoutumé à l'idée de la dissection des cadavres.

L'école fut établie à l'hôpital d'Abouzabel.

Cent jeunes gens versés dans la langue arabe y furent réunis et soumis à une discipline sévère. Ils furent distribués en sections de dix qui eurent chacune pour chef le plus instruit. Ces élèves, logés, nourris, vêtus, payés même par l'État, formèrent plutôt un collège qu'une école dans le sens que nous donnons à ce mot en Europe.

Le mode de l'enseignement fut établi de la manière suivante :

1° La leçon était d'abord traduite en présence du professeur qui donnait toutes les explications nécessaires aux traducteurs, afin de leur en faciliter l'intelligence et de s'assurer de l'exactitude de la traduction en en faisant faire le thème.

2° La leçon ainsi traduite était dictée aux élèves.

3° L'explication détaillée en était faite par le professeur ; les chefs de sections étaient autorisés à faire des demandes sur tout ce qu'ils ne comprenaient pas, et chargés de répéter après les cours les leçons à leur section respective.

4° Chaque mois les élèves furent examinés sur ce qui leur avait été enseigné, et les places de chef de section mises au concours.

Cette méthode, qui est en quelque sorte celle de l'enseignement mutuel appliqué à la médecine, exige beaucoup de peine, tant de la part des professeurs que de la part des élèves ; mais elle a l'avantage de forcer ceux-ci à se livrer au travail et d'entretenir l'émulation parmi eux.

Les cours professés furent ceux-ci :

1° Les éléments de physique, de chimie et de botanique ;

2° L'anatomie générale, descriptive et pathologique ;

3° La pathologie et la clinique chirurgicale, et les opérations ;

4° La pathologie et la clinique internes ;

5° La matière médicale, la thérapeutique ;

6° L'hygiène, la médecine légale ;

7° La pharmacie.

Ces matières furent réparties entre sept professeurs. Afin d'éviter pour une école naissante les inconvénients de la diversité des opinions médicales qui pouvaient exister parmi ceux-ci, il fut établi que les matériaux de l'enseignement seraient puisés dans les meilleurs auteurs, et que l'instruction, pour être uniforme dans la théorie et dans la pratique, serait fondée sur les principes de l'école physiologique. Les ouvrages de MM. J. Cloquet, Broussais, Lallemand, Magendie, Roche, Sanson, et des autres auteurs remarquables de l'école française, furent pris pour base de l'enseignement.

Chaque année eurent lieu des examens publics, qui durent faire connaître les progrès des élèves et décider de l'avancement des plus capables.

Lors de la création de l'école de médecine, je fis sentir la nécessité d'y comprendre l'enseignement pharmaceutique pour former des pharmaciens militaires. Cette branche importante ne tarda pas en effet à lui être annexée ainsi qu'une école d'enseignement préparatoire, où cent jeunes Égyptiens de dix à quatorze ans, sachant lire et écrire l'arabe, devaient, pour se préparer à l'étude de la médecine, acquérir préalablement les éléments de l'arithmétique, de la géométrie, de la cosmographie, de l'histoire. Je fis établir aussi une école de langue française, afin de faciliter les rapports des élèves avec les professeurs et de leur permettre de puiser la science dans ses sources mêmes. Enfin je joignis à l'établis-

sement d'Abouzabel une école de sages-femmes et une Maternité, sur laquelle je m'étendrai davantage tout à l'heure.

Mes efforts et ceux de mes collaborateurs furent couronnés de succès. Cinq ans après la fondation de l'école, il y avait déjà un assez grand nombre de bons élèves, que l'on put distribuer dans les hôpitaux et dans les corps. Toutefois, ils ne furent placés que dans les grades de sous-aides et d'aides et sous la direction de médecins européens. Les vingt sujets les plus distingués furent retenus; huit restèrent attachés à l'école comme répétiteurs, et douze furent conduits à Paris pour perfectionner leur instruction et être mis à même de devenir professeurs dans l'établissement. C'était là en effet le but que nous devions nous proposer; il fallait, pour fonder quelque chose de solide, nationaliser la médecine en Égypte, et, dans ce but, former des professeurs indigènes, qui transmissent la science sans avoir besoin de l'intermédiaire embarrassant de traducteurs. J'eus aussi en vue, en conduisant ces douze élèves à Paris, de faire authentiquement constater le degré d'instruction qu'ils avaient acquis dans l'établissement d'Abouzabel et de répondre aux reproches non mérités des détracteurs de l'école fondée par nous. Ces élèves soutinrent honorablement en langue française un examen devant l'Académie de médecine de Paris (1); ils ont reçu plus tard le grade de docteurs dans la Faculté de la capitale.

(1) Voir le compte-rendu de 1855.

Les luttes que j'eus à soutenir, les obstacles que j'eus à surmonter pour fonder l'enseignement médical en Égypte, n'ont pas été, certainement, les seules luttes qu'il m'a fallu engager, les seuls obstacles que j'ai dû vaincre. Le lecteur le comprendra facilement, il lui serait fastidieux que je les énumérasse; je rappellerai seulement que, pour mener mon entreprise à fin, il m'a fallu plus que de l'activité, de la persévérance et du dévouement ! Je ne sais si c'est l'envie ou le fanatisme qui mit dans les mains d'un élève le fer assassin dont je fus frappé à trois endroits, dans l'amphithéâtre même de l'école, au moment où je faisais une leçon de chirurgie. Je déclare que je ne dus la vie qu'à l'intervention des assistants qui désarmèrent ce misérable.

Je dois dire ici quelques mots des dispositions et du caractère des élèves auxquels nous avons eu à faire.

C'est après avoir bien étudié les Arabes, et bien reconnu qu'ils étaient essentiellement indolents et fortement enclins à l'insubordination, que je crus pouvoir adopter et établir une discipline sévère; d'autant plus que quelques mois d'expérience m'avaient déjà prouvé qu'avec la douceur seule je ne pourrais rien obtenir.

J'ai souvent été blâmé de cette rigueur, mais elle était si impérieusement réclamée par l'état moral des Égyptiens, que ceux qui s'y étaient le plus opposés dans le principe, finirent par en reconnaître la nécessité, et sont aujourd'hui bien convaincus que les mœurs des nations européennes ne peuvent être

adoptées qu'insensiblement chez un peuple dont la civilisation commence à peine. Aussi me suis-je relâché de cette rigueur à mesure que les élèves ont acquis plus de connaissances, et ont mieux senti la dignité de l'homme et de leur condition.

En général, les Arabes sont doués de beaucoup d'intelligence et d'une mémoire très-heureuse, mais ils sont extraordinairement portés aux idées merveilleuses, et singulièrement attachés à leurs préjugés. Il a été assez difficile de leur faire abandonner, par exemple, les théories et les systèmes astronomiques et médicaux des anciens. Ils professent une très-grande admiration pour Aristote.

Les Arabes sont susceptibles de beaucoup d'émulation, ils aiment la gloire et s'enthousiasment avec facilité. J'ai profité de ces dispositions, et j'ai excité chez eux ces sentiments, en faisant établir, dans l'école, des classes, des grades et des insignes. Le succès a parfaitement répondu à mon attente. Dans les examens, les concours, les élèves font des efforts incroyables pour mériter de l'avancement. Un jour, un élève qui n'avait pu obtenir le grade de sous-aide pour lequel il venait de concourir, s'écria devant l'assemblée, « que la mort était préférable à un pareil affront, et qu'il voulait sortir de l'école. » Ceux au contraire qui sont couronnés manifestent la plus grande joie, et sont embrassés, complimentés, fêtés par leurs parents et leurs amis.

Il est de mon devoir de rendre ici à mes collabo-

rateurs le tribut d'éloges dont les succès de l'école d'Abouzabel les rend dignes. Dans l'organisation de cette école, je me suis toujours aidé de leurs lumières. J'avais appelé dans le principe au professorat les hommes les plus distingués parmi ceux qui se trouvaient en Égypte. Nous avons demandé ensuite à l'Europe les spécialités que nous n'avions pas sur les lieux. En remplissant la fonction qui lui avait été assignée dans l'œuvre commune, chacun a bien mérité de la science et de la civilisation. Je crois n'être que juste en mentionnant les noms de ceux de mes confrères auxquels l'école égyptienne doit le plus. Je citerai, parmi ceux qui ont contribué à la formation de l'école, d'abord M. Gaëtani, médecin espagnol, élève distingué de Vacca, devenu plus tard membre du conseil-général de santé, médecin particulier du vice-roi et élevé à la dignité de bey, il y a deux ans; M. Duvigneau, de la Faculté de Paris, à qui son solide talent a valu plus tard d'être mis à la tête de l'école; MM. Celesia et Figari, qui jouissent en Italie d'une réputation méritée, et MM. Bernard et Barthélemy, que leurs lumières et leurs honorables antécédents rendaient éminemment aptes aux fonctions dont ils furent chargés. Dans la suite, l'établissement a joui des services de MM. Pruner, jeune médecin bavaïois de très-grand mérite, Fisher, autre médecin bavaïois, Perron, chimiste remarquable de l'école de Paris, Pachtod, Seisson. On voit que j'ai recherché les hommes de mérite, et que je les ai appelés, à quelque nation qu'ils appartinssent.

§ V. .

TRANSLATION DE L'HOPITAL ET DE L'ÉCOLE DE
MÉDECINE D'ABOUZABEL AU CAIRE.

Translation. — Établissement de Casr-el-Aïn. — Cabinet d'histoire naturelle. — Hôpital civil. — Le Moristan. — Maternité. — Abyssiniennes. — École d'accouchement. — Réflexions sur l'organisation du service médical en Égypte.

62. *Translation.* — Le lieu où l'école avait dû être établie était naturellement l'hôpital d'Abouzabel, où se trouvaient réunis le plus de moyens d'instruction; car, indépendamment de ce qu'il était le seul qui fût organisé à cette époque, il avait toujours un grand nombre de malades, qu'il recevait du camp d'instruction de Kanka, composé de 20 à 25,000 hommes; les médecins les plus distingués, parmi lesquels furent choisis les professeurs, y étaient attachés; enfin, sa situation isolée offrait le double avantage de nous faciliter l'étude de l'anatomie, et de soustraire les élèves aux distractions de la ville, ainsi qu'à l'influence des personnes à qui la superstition faisait considérer comme un sacrilège la dissection des corps humains.

Mais depuis que le camp d'instruction militaire a été éloigné de Kanka (1), le besoin de transférer l'école et l'hôpital d'Abouzabel sur un autre point, plus convenable pour les malades et pour l'enseigne-

(1) Kanka, comme nous l'avons déjà vu, est un grand village à trois lieues et demie du Caire, et Abouzabel à une demi-lieue plus loin.

ment, devenait chaque jour plus impérieux. Cinq ans durent s'écouler avant l'exécution d'un projet que je hâtais de tous mes vœux et de toutes mes forces.

Abandonner un local qui avait coûté des sommes considérables, trouver au Caire un bâtiment assez vaste pour recevoir 1,000 à 1,500 malades, les dépendances nécessaires pour y loger 300 élèves, des salles propres à l'enseignement, c'étaient là des difficultés que le vice-roi a aplanies par l'heureuse idée de destiner à l'hôpital et à l'école de médecine le grand collège de *Casr-et-Aïn*, situé entre le vieux Caire et Boulac, en face de l'île de Raoudah, à peu de distance de la capitale.

Il s'élève sur l'emplacement même de la ferme dite d'Ibrahim-Bey, où les Français, à l'époque de la conquête, avaient établi leur hôpital militaire.

C'est un édifice qui figure sur la ligne des superbes palais qui bordent la rive orientale du Nil, depuis le vieux Caire jusqu'à Boulac.

Il est entouré de belles promenades, sa forme est carrée, il a deux étages au-dessus du rez-de-chaussée; toutes les ailes forment un double rang de salles séparées par un corridor; chaque aile est divisée en quatre salles, contenant chacune cinquante lits. Le rez-de-chaussée se compose de caveaux voûtés qui servent de magasins. Au centre de l'édifice est une vaste cour plantée d'arbres. Attenant à l'aile du sud, s'élèvent quatre grands corps de logis séparés les uns des autres.

Le premier est destiné aux amphithéâtres, aux la-

boratoires de chimie, aux cabinets de physique et d'histoire naturelle. •

Le deuxième, aux dortoirs et aux réfectoires.

Le troisième, à la pharmacie centrale.

Le quatrième, aux cuisines, aux bains, aux lavoirs.

Cet édifice forme une cour d'un vaste carré. On voit, d'après cette description, qu'il eût été difficile de trouver un local plus complet, mieux entendu, dans une situation plus heureuse.

Les avantages qui résultent de cette translation sont immenses : l'hôpital se trouvant près de la garnison, les malades ont peu d'espace à parcourir. Ils y sont transportés aussi brièvement que possible par la voie de terre, ou par celle du Nil.

Les malades qui étaient partagés entre l'hôpital d'Abouzabel et celui de l'Esbékié (au Caire) se trouvent maintenant réunis dans la même enceinte, et fournissent à l'instruction pratique un nombre suffisant de sujets présentant les divers genres de maladies. Les jeunes ulemas qui, de diverses contrées de l'Orient, viennent étudier la religion et les lois dans la grande et célèbre mosquée d'el-Azar se rendront en grand nombre aux cours de médecine et porteront dans leur pays le fruit de leurs études. La science se répandra ainsi dans diverses contrées où elle est encore inconnue, et des résultats incalculables s'ensuivront pour l'humanité et la civilisation.

Je ne m'arrête pas à la question considérée sous

son point de vue économique. Il importe cependant de faire remarquer la diminution de dépenses qui est résultée de cette translation par la suppression du personnel médical et administratif de l'ancien hôpital du Caire, celui-ci, comme je viens de le dire, se trouvant fondu dans l'établissement de *Casr-el-Aïn*.

Placée à côté de l'école, la pharmacie centrale, où se font en grand toutes les préparations chimiques et pharmaceutiques, présente un mode d'instruction pratique plus large et bien préférable aux opérations en miniature des cours théoriques. L'enseignement, ainsi dirigé, est devenu plus fructueux, et l'intelligence des élèves est plus à portée de comprendre les démonstrations qui leur sont faites.

L'école de médecine n'a eu à regretter, en quittant Abouzabel, que le jardin botanique qui y avait été établi avec tant de soins et tant de peines. Mais Son Altesse Ibrahim-Pacha, qui a fait de si grands sacrifices en faveur de tout ce qui se rattache à l'agriculture, a bien voulu consacrer à la formation d'un nouveau jardin botanique une portion de terre de l'île de Raoudah, si connue des voyageurs par ses jardins qui peuvent rivaliser avec les plus beaux de l'Europe.

63. *Cabinet d'histoire naturelle.* — Ici je me trouve amené à dire quelques mots de notre cabinet d'histoire naturelle. Dès la fondation de l'école d'Abouzabel, je sentis la nécessité d'initier les élèves à une science qui, chez tous les peuples civilisés, fait

partie de l'instruction donnée à la jeunesse, se rattache à nos plus belles découvertes, à notre prospérité agricole et industrielle, et qui est un complément nécessaire de l'éducation médicale.

Déjà de jeunes Arabes, confiés à la direction de M. Regis, naturaliste plein de zèle et d'habileté, élève du célèbre Bonelli, de Turin, ont fait de rapides progrès; et sous peu l'Égypte possédera une science dont elle ne soupçonnait pas même l'existence.

Nous devons à l'obligeance des médecins qui se trouvent sur les divers points de l'Égypte, de la Syrie, de la Candie, de l'Hedjas, de l'Yemen, quelques productions qui, jointes à celles que M. Regis a recueillies, forment les rudiments de notre cabinet.

Sentant aussi tous les avantages qui résulteraient pour nous des échanges avec l'Europe, des envois ont été faits en France, en Angleterre, en Russie, en Allemagne, en Italie, etc. Il nous est revenu déjà des objets précieux, d'autres nous seront envoyés, et par ce moyen l'Égypte acquerra insensiblement un riche musée à peu de frais.

64. *Hôpital civil*. — A défaut d'hôpital civil, le vice-roi avait autorisé à recevoir les hommes malades dans les hôpitaux militaires, et à Abouzabel il avait formé un hospice particulier pour les femmes. Mais son éloignement de la ville s'opposait à ce que les vues bienfaisantes de Son Altesse fussent remplies.

Le local affecté à l'hôpital militaire du Caire, devenu libre par le transport de ses malades à l'hôpital

de *Casr-el-Aïn*, a été transformé en hospice civil, destiné à recevoir les malades indigents des deux sexes. C'est un fort joli édifice, sur la place de l'Es-békié, composé de deux corps de logis reconstruits presque à neuf et tout-à-fait distincts l'un de l'autre.

Jusqu'à présent on n'a pas pu s'occuper de la création d'hôpitaux civils dans les provinces; car il faut d'abord former des officiers de santé nationaux, et que les circonstances permettent au gouvernement de s'occuper des améliorations intérieures. Mais déjà il y a, dans toutes les écoles de provinces où sont attachés des chirurgiens qui donnent des secours à ceux qui les réclament, il y a des infirmeries.

65. *Le Moristan*. — Il y avait, au centre du Caire, un asile consacré aux indigents et aux aliénés des deux sexes. Je veux parler du *Moristan*, fondation pieuse du sultan *Kaloun*, qui comptait six siècles d'existence. C'était un cloaque immonde où l'on conceit à peine que les malheureux qu'il recevait pussent même prolonger une pénible existence; les aliénés y étaient enchaînés dans d'étroites huttes en pierres. Cet état, tout déplorable qu'il était alors, n'avait fait qu'empirer de nos jours par la détérioration et la moins value des immeubles qui en fournissaient les revenus.

Jusqu'ici le gouvernement de Son Altesse n'avait pas cru devoir s'ingérer dans l'administration de ce legs de piété; mais, touché d'une situation qui ne faisait qu'ajouter aux misères d'un trop grand nombre d'infortunés, Son Altesse a ordonné qu'ils

soient transférés dans le nouvel hôpital civil, où ils reçoivent des soins plus assidus, une nourriture plus saine, un logement plus convenable.

66. *Maternité*. — L'importance d'une Maternité se faisait vivement sentir. On sait, par mes comptes-rendus, que des négresses et des Abyssiniennes apprennent l'art des accouchements dans une école placée près de celle de médecine à Abouzabel, pour avoir plus à portée les moyens d'enseignement, qu'il eût été difficile de trouver ailleurs. Un assez grand nombre d'élèves ont déjà appris à lire et à écrire très-correctement l'arabe, sans négliger l'étude d'un traité d'accouchement qui a été traduit en cette langue. Des démonstrations anatomiques et sur le mannequin leur ont été faites par une maîtresse accoucheuse européenne, et par un professeur chargé de ce service.

Le petit hôpital de femmes annexé à leur école leur a fourni l'occasion de pratiquer quelques accouchements, la saignée, la vaccination et des pansements. On leur a donné quelques notions de matière médicale, et on les a exercées aux opérations les plus simples de la pharmacie. Une élève distinguée de la Maternité de Paris, mademoiselle Gault, a été attachée à l'établissement comme accoucheuse en chef. Elle a trouvé ses élèves tellement avancées dans la science, et douées de si bonnes dispositions, qu'elle a pensé pouvoir leur apprendre le français sans préjudicier à leur spécialité. Mademoiselle Gault, qui joint une excellente éducation à la connaissance

parfaite de son art, a bien voulu se charger de ce nouvel enseignement, et les élèves ont déjà fait des progrès remarquables. Leur aptitude étonne surtout lorsqu'on oppose ce qui se passe sous nos yeux aux déblatérations de quelques pessimistes qui ont voulu refuser toute intelligence à la race nègre.

67. *Abyssiniennes*. — Il est vrai que ces élèves dont nous parlons sont pour la plupart abyssiniennes, et que celles-ci forment une classe à part de la race nègre, quoique marquées de signes extérieurs presque identiques, tels que les cheveux laineux, le teint presque noir, etc. ; mais il n'est pas moins incontestable que parmi les négresses qui se trouvent dans l'école, il en est d'une aptitude qui ne le cède en rien à celle des autres races, qui semblent vouloir les exclure de la grande famille des êtres intelligents. Je distinguerai surtout les négresses de Sennâr et de Méroni.

68. *École d'accouchement*. — Il n'existait donc plus d'obstacles à l'établissement, au Caire, d'une école d'accouchement. Elle a été placée près du nouvel hôpital civil, dans une partie du local destiné aux femmes. Les filles et les femmes de la capitale et des provinces y sont admises, instruites, nourries et habillées aux frais du gouvernement ; elles reçoivent des honoraires à l'instar des élèves en médecine ; on accueille de préférence les orphelines, les filles de militaires morts ou en activité de service. La capitale fournit vingt élèves et chaque province quatre, ce qui en porte le nombre à plus de cent. Ainsi se

formera bientôt un corps d'accoucheuses instruites qui remplacera les matrones les plus ignorantes et les plus superstitieuses du monde. Un simple trait donnera la mesure des moyens, assurément très-extraordinaires, qu'elles emploient dans l'exercice d'un art dont elles semblent s'être emparées au détriment de la nature et de l'humanité : une pauvre femme était depuis trois jours en travail ; les épithèmes, les pessaires, les compositions les plus bizarres et les plus dangereuses avaient été employés, les amulettes avaient joué leur rôle obligé, lorsqu'une commère propose le moyen efficace de faire danser un enfant entre les jambes de la patiente, pour agiter celui qu'elle portait dans son sein, et provoquer ainsi la sortie.

Il est vrai qu'en Égypte, comme dans tous les pays peu avancés en civilisation, les accouchements malheureux sont rares, surtout parmi les femmes du peuple, parmi les *fellahs* ; mais la constante inaction des femmes des cités, la vie molle des dames des harems les exposent, comme dans nos contrées, à des accouchements laborieux ; et lorsque la nature ne peut se suffire, les matrones ne sont jamais utiles ; souvent même elles font beaucoup de mal ; leur ignorance exerce ses effets fâcheux et sur la mère et sur l'enfant aux premiers jours de sa vie. Les matrones ont des secrets pour faire cesser la stérilité ; elles en ont malheureusement de plus certains pour provoquer l'avortement, crime qu'elles commettent sans remords. Lorsqu'une femme ne se soucie pas

de devenir mère, détruire l'enfant qu'elle porte paraît aux matrones une action toute naturelle, dont elles ne doivent compte ni à Dieu, ni à la société. Aussi travaillent-elles sans pitié à cette œuvre de destruction.

L'abolition de ces exécrables femmes suivra la formation d'un corps d'accoucheuses instruites qui, en dehors de leur spécialité, rempliront un autre objet d'utilité publique, en traitant les maladies secrètes, dont les femmes peuvent être atteintes, maladies qu'une fausse pudeur interdit de confier aux soins des médecins; et l'empire du préjugé est encore si puissant sur ce point, qu'un homme aimerait mieux voir mourir sa femme ou sa fille, que de déroger à des principes consacrés même dans les traités de médecine des Arabes. Le fanatisme, en excluant les femmes de la société, les a privées du secours de la médecine, comme de leur part de paradis.

Tous ces motifs m'ont engagé à étendre autant que possible l'instruction qui est donnée aux élèves accoucheuses; elle comprend les cours suivants : 1° les éléments de la langue arabe, de manière à pouvoir lire correctement le cours d'instruction qui leur sera donné; 2° la théorie et la pratique des accouchements; 3° les soins hygiéniques à donner aux femmes enceintes, à celles qui sont en couche et aux enfants nouveau-nés; 4° la manière de traiter les maladies légères; 5° les principes de chirurgie élémentaires suffisants pour traiter les tumeurs inflam-

matoires , les pansements des plaies simples , des cautères, des vésicatoires, des sétons ; 6° la manière de pratiquer la saignée, la vaccination, l'application des ventouses et des sangsues ; 7° la connaissance et la préparation des médicaments les plus usuels. L'enseignement deviendra chaque jour plus facile. Nous avons déjà des élèves assez instruites pour enseigner dès à présent , sous la direction d'une maîtresse étrangère, l'art des accouchements.

69. *Réflexions sur l'organisation du service médical en Égypte.* — Voilà l'esquisse complète de l'état du service de santé et de l'enseignement médical en Égypte. Je puis dire sans orgueil, et en m'en rapportant à l'opinion des hommes compétents, que notre école de médecine du Caire, par le fait de son organisation, du régime collégial auquel sont soumis ses élèves, du système de l'enseignement, de la réunion dans un même lieu de tous les moyens d'instruction théorique et pratique, est un établissement unique en son genre, et qui a mérité les éloges de tous ceux qui l'ont visité.

Je ne crois pas avoir besoin de m'étendre sur les résultats civilisateurs que doit avoir sa fondation en Égypte. Il est aisé de les concevoir ; j'en ai indiqué plusieurs. J'ajouterai qu'il s'en est déjà produit un très-grand nombre parmi lesquels il en est qui ne sauraient être détruits, quoique les sceptiques veuillent afficher des craintes sur l'avenir. De cette sorte, sont les traductions en arabe des meilleurs ouvrages de médecine de l'Europe, traductions

faites au Caire, publiées à un grand nombre d'exemplaires, et qui désormais soutenues par les traductions de tous les ouvrages nouveaux de quelque valeur, consolideront à jamais la science parmi les Égyptiens. L'école de médecine a été déjà et sera toujours un foyer de lumières rayonnant sur toute la population. Ainsi, nous avons déjà vu s'opérer chez nos élèves les plus heureux changements : le fanatisme s'est effacé presque entièrement de leurs esprits; ils ne considèrent plus les merveilles de la physique, de la chimie et de l'astronomie comme des opérations diaboliques; certains météores, tels que les éclairs, le tonnerre, comme des effets de la colère divine; ils s'expliquent, sans recourir à la foi aux miracles, les autres phénomènes de la nature. Ces progrès intellectuels portés dans les familles y fructifient peu à peu, et de là se répandent parmi leurs compatriotes.

J'avoue que j'ai été flatté des hauts encouragements, des éloges précieux qui ont été donnés publiquement à mes efforts et à mon œuvre par les personnages illustres qui ont visité l'Égypte. Je crois devoir leur en témoigner ici toute ma reconnaissance; mais qui pourrait croire que toutes les peines que nous avons prises pour faire réussir une institution que l'on eût dû couvrir de bienveillance, lors même qu'elle eût été imparfaite, car dans ce cas elle aurait été encore d'une immense utilité, ont été accueillies, par certaines gens, avec des attaques qu'une haine intelligente ne se serait pas permises. Des calomnies viru-

lentes furent dirigées, il y a quelque temps, par une feuille orientale, contre l'école de médecine. Elles mirent les professeurs dans la nécessité de publier la lettre suivante que je transcris (1), parce que, abordant les attaques dont l'école a été ou peut être encore l'objet, elle les réfute et me paraît de nature à éclairer les lecteurs.

Caire, 3 décembre 1838.

A monsieur le rédacteur du JOURNAL DE SMYRNE.

« Nous avons lu dans votre journal du 17 novembre un article où, à propos du projet d'établissement d'une école de médecine à Constantinople, vous attaquez de la manière la plus violente celle du Caire, et n'épargnez pas l'injure au corps entier de ses professeurs.

» Le système que vous avez adopté de critiquer tout ce qui se fait dans ce pays nous explique votre langage. Si pourtant quelque chose devait trouver grâce devant vous, c'est assurément un établissement tout d'humanité et de science. L'esprit de parti s'est toujours arrêté devant les créations qui ont eu pour objet le soulagement des hommes, et la brutalité des guerres respecte le drapeau noir qui protège l'asile des malades.

» Nous n'entrerons pas dans de longs détails pour prouver que l'organisation première de l'école était

(1) Elle a été publiée dans l'édition d'Orient du *Sémaphore de Marseille*, qui jouit à bon droit dans tout le Levant d'une très-grande influence.

aussi régulière, aussi complète que les circonstances le permettaient. Depuis, l'institution a reçu les améliorations et les développements que le temps et l'expérience devaient naturellement amener, et, telle qu'elle est à présent, nous ne la croyons pas de beaucoup inférieure à celles d'Europe pour l'étendue de l'enseignement et la solidité des études. Quant à nous, sans avoir la vaniteuse prétention de nous égaier aux professeurs de nos Facultés, où tous nous avons reçu notre instruction scientifique et les titres qui la constatent, nous avons conscience de pouvoir enseigner avec quelque succès ce que nos maîtres, les livres et une assez longue pratique nous ont appris.

» Pour ce qui est des ressources matérielles, l'établissement du Caire n'a rien à envier à ceux du dehors ; et même il n'en existe guère ailleurs, que nous sachions, où se trouvent réunis, comme ici, tous les moyens d'instruction théorique et pratique ; notre école possède une bibliothèque, des cabinets de physique, de chimie et d'histoire naturelle, des collections complètes de matière médicale et d'instruments de chirurgie, des pièces d'anatomie artificielle, de vastes amphithéâtres et des laboratoires où se font en grand toutes les opérations chimiques et pharmaceutiques, enfin la pharmacie centrale et un grand hôpital qui présente tous les genres de maladies chroniques et aiguës. Nous pourrions ajouter un autre avantage, celui d'avoir les élèves casernés et soumis au régime collégial.

» Reste à parler du mode de transmission, sur lequel vous paraissez n'avoir pas assez réfléchi.

» Nous ne pensons pas avec vous qu'il soit rigoureusement nécessaire que la personne appelée à servir d'intermédiaire entre le maître et les élèves possède la science qui doit être enseignée. Il suffit, à notre avis, qu'elle connaisse également bien les deux langues et qu'elle soit capable de comprendre les leçons qui lui sont expliquées. La version une fois faite, il est facile au professeur de la contrôler en exigeant l'opération inverse, le thème. Ce double exercice achève de donner au traducteur la parfaite intelligence de son texte, et il est hors de doute que la leçon ainsi préparée soit transmise avec une exacte fidélité.

» Il suffirait de ce simple exposé pour réduire au néant vos accusations mensongères et vous convaincre d'absurdité quand vous dites *que l'école d'Abouzabel ne peut créer que des infirmiers*. Et vous avez espéré qu'une calomnie aussi grossière trouverait crédit ; que vous réussiriez à faire accroire que des médecins qu'on a jugés dignes de ce nom répudiassent tout d'un coup des précédents honorables, oublieux de leur dignité et de leur honneur, se ravalleraient au point de consacrer leur vie et ce qu'ils ont d'instruction à ne former que des garde-malades, de misérables panseurs de plaies !

» Quant au fait que vous avancez *qu'Ibrahim-Pacha aurait cru ne pouvoir faire d'autre usage des meilleurs sujets de l'école d'Abouzabel que de les*

employer dans ses hôpitaux en qualité d'infirmiers, il est de même force que l'assertion qu'il était destiné à appuyer, et nous ne croyons pas qu'il valût la peine d'être sérieusement démenti. Toutefois, nous voulons bien vous apprendre que des cinq cents officiers de santé que nous avons donnés à l'armée ou aux autres services, il n'en est pas un seul qui ait été renvoyé dans la classe des infirmiers; que parmi eux on compte déjà un médecin principal, grand nombre de majors et d'aides; que, dans plusieurs régiments et dans quelques hôpitaux, ce sont des Arabes qui dirigent en chef le service, et que quelques-uns remplissent à l'école les fonctions de professeurs-adjoints concurremment avec leurs camarades reçus docteurs à la Faculté de Paris; qu'il est faux que *les plus habiles soient tout au plus capables de faire quelques pansements et d'exécuter quelques bien minces opérations de très-petite chirurgie*, puisque beaucoup d'entre eux ont fait des opérations importantes, telles que la réduction des luxations, des fractures, la taille, la cataracte, etc., et qu'ils ont traité avec succès les maladies les plus difficiles. Toutefois, nous sommes loin de prétendre qu'il n'est sorti de nos mains que des sujets de mérite. Et quelle est l'école au monde, même la plus renommée, où l'on n'observe des inégalités dans la valeur des hommes qu'elle a produits? Les mêmes causes qui s'opposent partout ailleurs à un succès général existaient ici, augmentées des difficultés inséparables de la fondation.

» *L'école d'Abouzabel*, ajoutez-vous, *n'a jamais été qu'une ridicule parade exploitée par un charlatanisme d'une certaine habileté*. Ici l'insulte ne nous atteint pas seuls, elle s'étend à tous les hommes qui, ayant mandat ou qualité pour observer nos travaux et en constater les résultats, se seraient laissé prendre, dix années entières, aux pièges du charlatanisme. Ainsi, à vous en croire, les ministères de qui l'école a successivement relevé, le conseil-général de santé, son inspecteur naturel, ce nombre considérable d'hommes spéciaux, de savants de tous les pays qui ont assisté à nos travaux de chaque jour, qui ont vu passer sous leurs yeux tous nos élèves un à un dans les examens généraux, auraient été dupes ou complices d'une jonglerie. Mais que direz-vous des douze élèves arabes qui, conduits à Paris cinq ans après la création de l'école, soutinrent, dans le sein même de l'Académie royale de Médecine, un examen où des questions difficiles d'anatomie, de physiologie, de médecine et de chirurgie furent traitées, et prouvèrent par leurs réponses qu'ils avaient reçu une instruction à peu près égale à celle qui se donne dans la plupart des Facultés? Vous n'oserez pas sans doute accuser d'erreur ou de mensonge des examinateurs tels que Dupuytren, Dubois, MM. Orfila, Marc, Pariset, Cloquet, Roche, Sanson, Breschet, Bégin, dont les suffrages sont enregistrés dans le procès-verbal de la séance que nous vous adressons.

» Non, Monsieur, nous ne craignons pas que

vosre attaque enlève à l'école du Caire la réputation que lui ont acquise dix années de succès, ni à ses professeurs l'estime des hommes impartiaux. Nous avons la confiance, au contraire, que vous n'aurez rencontré, comme vous le prévoyez, que le blâme et l'incrédulité; on s'étonnera qu'un journaliste, dont le devoir est d'aider au progrès du pays où il a placé sa tribune, n'ait que des paroles de mépris pour des compatriotes qui travaillent consciencieusement à une œuvre de bien, et de critique acerbe pour une institution dont la création seule fut déjà une victoire sur les préjugés, qui n'a pas seulement pour objet de ressusciter dans la patrie des Rhazès, par les sujets qu'elle forme et les ouvrages qu'elle traduit, une science destinée à sauvegarder la santé publique et à détruire ces fléaux si funestes aux populations d'Orient; mais qui, appelant à elle, par sa nature même, les différentes connaissances humaines, devient comme un centre d'où s'échappent des germes féconds de civilisation.

» Vous devez voir, Monsieur, dans cette réfutation de votre article, non le commencement d'une polémique dans laquelle nous ne voulons pas nous engager, mais l'accomplissement d'un devoir qui nous est imposé par l'intérêt que nous portons à un établissement aux succès duquel nous consacrons nos travaux, par le sentiment de notre propre dignité et par le besoin de prémunir l'opinion publique contre les fausses impressions que vous auriez pu faire naître dans les esprits mal informés. Il était

d'ailleurs à craindre que vos assertions n'eussent pour effet de paralyser les intentions philanthropiques du sultan Mahmoud, dont vous avez, en cette circonstance, trahi les intérêts en même temps que ceux de la science et de l'humanité; et nous croirons avoir rendu un véritable service à l'un et aux autres si, en prouvant que l'on a pu établir avec avantage une école de médecine en Égypte, nous confirmons le sultan dans le projet d'en créer une à Constantinople.

» Nous pensons, Monsieur, qu'il vous restera assez d'impartialité pour donner place à cette lettre dans le prochain numéro de votre journal.

» Nous avons l'honneur, Monsieur, de vous saluer.

» *Signé* DUVIGNEAU, PRUNER, PERRON, FISCHER,
PACTHOD, SEISSON, FIGARI, DELSIGNORE,
DESTOUCHES, CLOT-BEY. »

Pour compléter tout ce que j'ai dit sur l'organisation médicale, je dois ajouter qu'en quittant l'Égypte, dans le courant du mois de mai 1839, pour venir en Europe rétablir ma santé qui me donnait des craintes sérieuses, j'ai cru devoir adresser aux ministres de l'intérieur et de l'instruction publique un rapport détaillé sur la situation du service, dans lequel je signalais les améliorations dont il était susceptible. Je regardai cela comme une obligation imposée par ma charge, et surtout par la crainte qu'après mon départ, des intrigues, des ambitions, ne vinssent désorganiser ce que j'avais créé avec tant de peine.

D'ailleurs, ces pièces me dégageaient de toute responsabilité pour ce qui pouvait advenir pendant mon absence. Elles prouveraient au besoin que je n'avais rien omis dans mes prévisions.

§ VI.

MÉDECINE ET ÉCOLE VÉTÉRINAIRE. — HARAS DE CHOUBRAH.

État de la médecine vétérinaire avant Méhémet-Ali. — Fondation de l'école vétérinaire. — Organisation du haras de Choubrah. — Translation de l'école vétérinaire à Choubrah.

70. *État de la médecine vétérinaire avant Méhémet-Ali.* — L'origine de la médecine vétérinaire doit avoir été contemporaine de la naissance de la médecine proprement dite, et remonte par conséquent à l'antiquité la plus reculée. De tout temps, en effet, le pasteur, l'agriculteur, le guerrier qui ont vu souffrir ou dépérir, minés par une maladie extérieure ou cachée, leur brebis, leur bœuf, leur cheval, ont recherché la cause de leur mal et le moyen de le combattre. L'intérêt leur conseillait, dans la guérison de l'animal domestique, la conservation de leur propriété. Le sentiment inné de pitié sympathique, qui porte l'homme à secourir tous les êtres qui souffrent sous ses yeux, et aussi l'attachement que l'habitude nous inspire pour les objets inanimés et animés qui ont été long-temps les témoins de nos bons et de nos mauvais jours, et les auxiliaires utiles ou agréables de nos travaux ou de

nos plaisirs, ont dû exciter à toutes les époques les propriétaires d'animaux domestiques à deviner le secret de leurs maladies, et à étudier les moyens propres à les conserver en bonne santé.

Toutefois les progrès de la médecine des animaux n'ont pas pu marcher à pas égal avec ceux de la médecine humaine. D'abord, la première de ces sciences ne devait pas exciter un intérêt aussi puissant que la seconde. Ensuite, les observations sur lesquelles elle devait être fondée, étant moins sûres, moins fréquentes et plus difficiles à préciser, exigeaient nécessairement plus de temps pour être réunies en un corps de doctrine. Aussi ne voyons-nous pas que les Grecs aient porté la science vétérinaire au point où ils ont élevé la médecine. Ce n'est que depuis que l'illustre Claude Bourgelat fonda en 1762 l'école de Lyon, et en 1765 celle d'Alfort, que la médecine vétérinaire fut professée systématiquement, étudiée avec méthode, et fut par conséquent constituée science.

Les monuments de l'antique Égypte ne font pas plus de révélations sur la médecine vétérinaire que sur la médecine humaine. Les anciens auteurs arabes ont bien laissé dans leurs ouvrages quelques parties qui se rapportent à la science vétérinaire ; mais ce qu'ils ont écrit à ce sujet est dicté par un empirisme arriéré. On peut dire avec raison que toute la médecine vétérinaire des Orientaux consiste en pratiques routinières. Il est vrai que l'expérience a consacré chez eux quelque chose de bon, de raisonnable,

d'utile, et cela se conçoit. Amateurs exaltés des chevaux de bonne et belle race, les Orientaux ont dû veiller avec un soin particulier à tout ce qui concerne ces animaux, et recueillir sur eux une foule d'observations fructueuses. L'Arabe, lui surtout, si renommé pour l'amour qu'il porte à son cheval, pour le poétique attachement qui l'unit à son agile jument, pour l'espèce d'intimité romanesque, si je puis ainsi m'exprimer, qui préside à ses rapports avec elle; l'Arabe, qui partage tout avec sa généreuse monture, sa tente lorsqu'il campe, sa sobre nourriture et sa boisson si précieuse dans le désert; l'Arabe, plus familier que tout autre avec les mœurs et les besoins du cheval, a dû, plus que tout autre aussi, acquérir des connaissances variées sur ses maladies.

Mais ces connaissances corrompues par la routine, comprimées par l'ignorance générale, n'ont pu être coordonnées d'après des bases scientifiques. Aussi, rien n'est moins fondé que la prétention qu'affichent les musulmans à être les meilleurs vétérinaires, de même qu'ils se croient les connaisseurs les plus habiles en chevaux.

71. *Fondation de l'École vétérinaire.* — Avant le gouvernement de Méhémet-Ali, le peu de médecine vétérinaire qui se trouvait exercé en Égypte l'était par des maréchaux. La maréchalerie entraînait en effet quelque connaissance des maladies de la race chevaline, des affections du pied surtout, auxquelles elle est le plus exposée. Ce ne fut qu'en 1827 que le

vice-roi appela des vétérinaires d'Europe. A cette époque, des épizooties s'étaient manifestées en Égypte et exerçaient surtout leurs ravages parmi les bœufs employés à Rosette au mondage du riz. Les Européens qui approchaient le vice-roi lui dirent à cette occasion qu'il y avait en Europe des médecins pour les animaux de même que pour les hommes, et lui conseillèrent de mettre à profit sur ce point, comme il l'avait déjà fait pour beaucoup d'autres choses, les lumières de la civilisation. Le vice-roi, pour lequel un bon conseil n'a jamais été inutile, ne négligea pas celui-là, et fit venir d'Europe deux élèves distingués de l'école d'Alfort, MM. Hamont et Pretot. Ces messieurs rendirent, à Rosette, les services que l'on attendait d'eux, et, peu de temps après leur arrivée, conçurent l'idée de former une école spéciale. A cette époque, l'école d'Abouzabel avait déjà obtenu quelque succès. M. Hamont, qui s'était trouvé en relation avec le conseil de santé, à cause des divers besoins en instruments, médicaments, etc., qu'il éprouvait à Rosette, lui fit part de son projet. Il fut très-bien accueilli par ce conseil, et, pour ma part, je déclare que je l'appuyai de tout mon pouvoir. Ce fut le conseil de santé qui plaida auprès du ministre et du vice-roi la cause de M. Hamont. Chargé par le ministre d'examiner les règlements de l'école projetée et de lui procurer les élèves, il s'acquitta de ces soins, fournit à M. Hamont des élèves d'Abouzabel, et proposa de leur faire la même condition qu'aux étudiants en médecine, c'est-à dire

de leur donner les grades semblables de sous-aide, aide, etc.

L'école vétérinaire, établie d'abord à Rosette, était dans cette ville trop éloignée de la capitale pour pouvoir produire des fruits. Elle manquait de tout, et malgré le talent, l'activité, le zèle que M. Hamont déployait, les résultats ne récompensaient pas ses efforts. Il comprit l'avantage qu'il y aurait pour lui à être placé près de l'école de médecine d'Abouzabel. Là, en effet, se trouvaient matériel et personnel, un cabinet de physique, un laboratoire de chimie et des professeurs de diverses sciences qui pourraient être utiles aux uns et aux autres élèves. D'ailleurs, dans l'école de médecine, les principaux ouvrages avaient déjà été traduits, et la terminologie scientifique avait été consacrée. Pour notre part, nous vîmes avec plaisir le rapprochement auquel songeait M. Hamont, car l'enseignement de la science vétérinaire pouvait être avantageux à l'étude de la médecine. La translation fut accordée, et M. Hamont arriva à Abouzabel avec un petit nombre d'élèves qui furent logés dans les dépendances de l'hôpital, en attendant que les constructions spéciales qui leur étaient destinées fussent achevées.

L'école vétérinaire prit dès lors un très-grand développement. On plaça une centaine de jeunes gens dans le beau local qui fut élevé pour elle. Ces élèves furent traités sur le même pied que les étudiants en médecine, c'est-à-dire qu'ils furent logés, nourris, vêtus et payés par l'État. On appela d'Europe des

professeurs; des examens annuels constatèrent publiquement les progrès des élèves. Enfin, un enseignement régulier fut établi, et l'école fournit des sujets aux régiments de cavalerie.

72. *Organisation du haras de Choubrah.* — Quoique la médecine vétérinaire fût enseignée à Abou-zabel, le haras qui était établi à Choubrah n'était pas encore dirigé d'après les principes et par des hommes de l'art. De nombreuses maladies qui s'y manifestèrent en 1833 y firent appeler M. Hamont, qui fut chargé de rechercher sur les lieux les enzooties fréquentes qui ravageaient l'établissement, et d'indiquer le moyen d'en prévenir le retour.

Le travail qu'eut à entreprendre M. Hamont ne fut pas peu considérable : tout était à refaire. L'ignorance des Arabes dans ce qui se rapporte à la conservation et à la multiplication de la race chevaline était profonde. Ils tenaient immobiles, les quatre membres garrottés et dans des écuries basses et sans divisions, leurs juments et leurs étalons, tous vieux, malingres, ou atteints de vices héréditaires; sous le ventre de leurs mères gisaient les poulains chétifs et catarrheux. Les individus malades étaient confondus avec ceux qui étaient sains. Pendant cinq mois de l'année, suivant une malheureuse coutume du pays, les étalons, les juments, les poulains infirmes ou valides étaient attachés à des piquets jour et nuit, sans pouvoir guère se mouvoir, dans des champs où le trèfle vert formait leur nourriture exclusive. Au retour des pâturages, on ne

leur ménageait aucune transition du vert au sec, et celui-ci consistait, pendant tout le reste de l'année, en orge et paille distribués à tous sans distinction. On ne tenait point de registre généalogique ; la monte se faisait sans règle. On présentait une jument au premier étalon venu, sans s'inquiéter si les formes de l'un convenaient aux formes de l'autre ; on ignorait entièrement les bons effets d'un appareillement raisonné. Du reste, un grand nombre de femelles avortaient, parce que les entraves qui garrotaient leurs pieds gênaient le développement de leur ventre. Les jeunes chevaux n'étaient pas suffisamment nourris. A l'âge d'un an, ceux qui avaient échappé aux enzooties étaient évacués sur des dépôts situés au Caire. Là, même régime, même tenue.

Comme nous l'avons dit, tout était donc à refaire, et voici comment le haras de Choubrah a été reconstitué d'après les vues que M. Hamont exposa à S. A. dans un rapport détaillé :

Le nouvel établissement forme un parallélogramme de 280 mètres de longueur sur 180 de largeur. Il est divisé, dans le sens de sa longueur, du nord au sud, en deux compartiments séparés par des cours spacieuses. Les murs, construits en pierre de taille, ont 18 pieds de hauteur et sont percés de larges et hautes fenêtres. Les écuries sont disposées de manière à ce que les chevaux, placés à droite et à gauche, se trouvent face à face. Cette disposition nouvelle permet au visiteur de saisir d'un coup d'œil les formes du cheval. Une allée mitoyenne divise l'é-

curie en deux portions semblables. Les juments pleines ou nourrices sont libres dans des stalles, auxquelles se trouvent fixés des rateliers-corbeilles, où l'on dépose la nourriture verte. Des parcs d'une grande étendue, fermés par des haies vives, entourent les écuries; ils sont séparés du haras par de grandes grilles en fer. Des terrains destinés à la culture des plantes fourragères, indigènes ou exotiques, ont été annexés à cette création.

Le vice-roi a enrichi l'agriculture égyptienne de plantes très-avantageuses à un établissement comme celui de Choubrah : la luzerne, le sainfoin, dix variétés d'avoine, autant de trèfle et d'autres végétaux importants ont été introduits. Les semences étrangères propres à la formation des prairies artificielles ont été également importées. Je citerai parmi celles-ci une luzerne cultivée depuis long-temps à la Mecque et d'un produit presque incroyable. Lorsqu'elle est bien arrosée, elle peut, en été, être fauchée trois fois par mois.

Tous les chevaux à peu près sont aujourd'hui dégagés des entraves qu'ils portaient autrefois. Les poulains, auparavant enfermés, sont libres dans les parcs; leur nourriture est plus variée et plus abondante. Sur un registre sont inscrits l'époque des montes, la désignation des étalons et les temps des mises-bas. La saillie a été calculée de façon à ce que les deux tiers des naissances aient lieu au printemps. Les juments et leurs nourrissons sont placés le matin dans de gras pâturages, et rentrent le soir dans

les écuries. Dès que les poulains sont en état d'être sevrés, c'est-à-dire ordinairement à l'âge de trois mois, on leur donne, outre les aliments verts, qu'ils ont à discrétion, quatre ou cinq livres d'orge moulu.

On conçoit que ces réformes aient dû être suivies de bons résultats pour l'espèce chevaline d'Égypte: les maladies ont beaucoup diminué; les poulains sont plus abondants et plus beaux. L'un des principaux vices des productions de l'ancien haras était le défaut de taille; grâce au système habilement pratiqué par M. Hamont, ce défaut disparaît peu à peu; aujourd'hui les poulains de deux ans sont plus hauts que les chevaux de quatre ans obtenus dans l'ancien établissement.

Le haras actuel peut contenir mille chevaux; il renfermait en 1838 trente-deux étalons arabes, quatre cent cinquante juments d'Égypte, quatre-vingts poulains de deux ans, cent cinquante d'un an, et cent plus jeunes. Le service est fait par trois cents hommes, employés comme palefreniers ou destinés aux travaux de culture. Ils sont soumis au régime militaire, nourris, vêtus et payés par le gouvernement.

Le vice-roi a l'intention d'établir des haras secondaires dans la Haute et Basse-Égypte, afin d'opérer en grand la multiplication et l'amélioration de l'espèce chevaline.

73. *Translation de l'école vétérinaire à Choubrah.*
— Après que l'école de médecine eut quitté Abou-

zabel, aucun motif n'y retenait plus l'école vétérinaire, car ceux qui l'y avaient conduite cessaient d'exister. Plusieurs des causes qui décidèrent le gouvernement à déplacer l'école de médecine devaient le déterminer à faire abandonner par l'enseignement vétérinaire l'établissement d'Abouzabel. Abouzabel se trouvait en effet à six ou sept lieues des corps d'armée; les animaux avaient à traverser une portion du désert pour s'y rendre; la longueur et les incommodités du trajet aggravaient l'état des malades et souvent accéléraient leur mort. Cet obstacle, enlevant à l'observation des élèves les maladies aiguës, faisait une très-grande lacune dans l'enseignement pratique. Il était donc important de le faire disparaître. On en avait le moyen en réunissant l'école au haras de Choubrah. Cette réunion devait produire en outre de très-heureux résultats, car elle offrait l'avantage immense de permettre aux élèves de perfectionner leur savoir par une pratique journalière et large. Le conseil de l'instruction publique apprécia ces avantages; la translation fut opérée.

L'école de Choubrah contient aujourd'hui cent vingt élèves. L'enseignement y est donné par cinq professeurs, tous Français, qui ont pour auxiliaires deux ulémas reviseurs et deux traducteurs. Les études durent cinq années; les principaux ouvrages de médecine vétérinaire ont été traduits du français en arabe, et sont entre les mains des étudiants. Les cours professés sont ceux de physique et de chimie appliquées, de botanique, d'anatomie descriptive et

générale, de physiologie, d'opérations, de pharmacie, de matière médicale, de pathologie interne et externe et d'éducation des animaux domestiques.

Les élèves sont chargés, sous la conduite des professeurs, du traitement des animaux malades, de l'établissement des régiments de cavalerie, des dépôts de remonte, etc., qui sont réunis dans un grand hôpital, situé dans le voisinage du haras.

Je ne terminerai pas cet article sans dire que, malgré l'appui que j'ai donné à l'institution vétérinaire, et quoique l'école de médecine lui ait rendu de grands services, il s'est élevé quelquefois des conflits entre M. Hamont et moi. Je rends volontiers hommage au talent, au zèle, à l'énergie qu'a déployés M. Hamont; je me garde de vouloir empiéter sur une branche scientifique qui n'est pas ma spécialité; mais je persiste à demeurer convaincu de l'utilité du plan que j'avais proposé relativement à l'école vétérinaire. Je désirais qu'on la fondît dans l'école de médecine, ou du moins que l'on en fit une section de celle-ci et que l'on rendît communs à toutes les deux les cours de physique, de chimie, de botanique, de matière médicale et de pharmacie. Il y avait à cela, entre autres avantages, celui de l'économie. D'un autre côté, comme les mêmes magasins, la même pharmacie centrale, les mêmes dépôts de médicaments fournissaient également au service médical et au service vétérinaire ce dont ils avaient besoin, il me semblait naturel de faire entrer un médecin vétérinaire dans le conseil de santé. M. Ha-

mont a toujours repoussé cette fusion qui me paraît, soit dit en passant, flatteuse pour le corps vétérinaire. Elle existe d'ailleurs en Europe dans différents états; elle est désirée en France, et j'ai en faveur de ma manière de voir l'avis de beaucoup d'hommes de mérite.

M. Hamont ni personne ne verront, je l'espère, dans ce qui précède, rien de personnel ni de prétentieux. Je n'ai voulu qu'exprimer une opinion qui m'avait séduit, qui me paraissait en rapport avec les besoins de l'administration d'un petit état qui ne peut se tailler raisonnablement sur de grands patrons, et pour lequel aucune économie justifiée par la logique n'est jamais sans importance.



CHAPITRE XII.

DES VOIES DE COMMUNICATION ET DES MOYENS DE TRANSPORT.

§ I.

NAVIGATION DU NIL.

Barques du Nil. — Maachs. — Djermes. — Daabichs. — Kanges. — Bateaux à vapeur. — Navigation du Nil. — Gréement des barques. — Mariniers du Nil.

1. *Barques du Nil.* — L'Égypte qui, sur la plus grande partie de sa longueur, n'a qu'une largeur de quelques lieues à peine, pays plat du reste, a reçu de la nature, dans l'immense ligne navigable du Nil, une voie de communication qui lui rend moins nécessaire qu'à toute autre contrée les moyens artificiels par lesquels on rapproche les distances.

Le Nil et les principaux canaux navigables, tels que le Mahmoudieh, etc., servent de moyen de

transport pour les produits agricoles et les voyageurs. Le règne de Méhémet-Ali a donné une grande impulsion à la navigation du Nil. Du temps de l'expédition française il n'y avait guère que seize cents barques parcourant le fleuve et les plus grands canaux. On en compte aujourd'hui trois mille trois cents, dont huit cents appartiennent à l'État. Ces différents bateaux se divisent en plusieurs classes, suivant leur grandeur et l'usage auquel ils sont employés.

2. *Maachs*. — Les plus grands (*maachs*) ne servent qu'au transport des marchandises encombrantes, le coton, les céréales, etc. Ces barques sont aussi grosses que nos navires de commerce ordinaires; il en est même qui jaugent environ cinq cents tonneaux. Elles ont, sur deux ou trois mâts, de grandes voiles latines; elles ne peuvent naviguer, à cause de leur fort tirant d'eau, qu'à l'époque où les eaux du Nil sont hautes. Elles font ordinairement deux voyages par an.

3. *Djermes*. — Les djermes, moins grandes que les maachs, sont également consacrées au transport des marchandises, mais on n'en fait usage que sur les deux branches du Nil. Elles vont aussi sur la mer d'Alexandrie, à Damiette, à Rosette; quelquefois jusqu'en Syrie et à Chypre.

4. *Daabiehs*. — Les barques destinées au transport des personnes sont les daabiehs, les kaiassehs, les kanges et les kaïks. Les daabiehs sont de grandes barques de quarante à cinquante pieds de long sur douze ou quinze de large. Elles ont deux voiles

latines, et vont également à la rame. Leurs équipages se composent d'autant d'hommes qu'elles ont de rames. Les grandes daabiehs ont de dix-huit à vingt rameurs; elles servent principalement de moyens de transport pour les marchandises pendant les basses eaux du Nil; elles ont deux ou trois chambres à l'arrière pour les voyageurs, mais n'ont en général pour passagers que ceux qui parcourent le Nil pour affaires commerciales, ou qui préfèrent la sûreté et la commodité à la promptitude du voyage.

5. *Kanges*. — Les kanges sont les gondoles de l'Égypte; elles sont de forme élégante, effilées, de construction légère et propice à la rapidité de la marche. Leur longueur est en général de trente à quarante pieds, elles en ont huit ou dix de large; elles ont ordinairement un et quelquefois deux mâts auxquels on attache des voiles triangulaires; elles portent à l'arrière une cabine divisée en une ou deux chambres qui peuvent recevoir deux personnes: ces chambres sont peintes et décorées avec goût. Les kanges des grands seigneurs, celles des dames se distinguent par l'élégance de leurs ornements; plusieurs sont dorées au dehors. Ces barques légères vont avec une rapidité incroyable; elles font dans vingt-quatre heures le trajet d'Alexandrie au Caire, espace que les sinuosités du Nil ne rendent pas moindre de soixante lieues.

Les kaïassehs sont des barques plates qui, pesantes dans leur marche, servent principalement à la navigation pendant les basses eaux.

Les fellahs traversent le Nil sur de petites péniches très-étroites appelées kaïks. Ces frêles embarcations, dans lesquelles ils se jettent imprudemment souvent en trop grand nombre, chavirent quelquefois.

6. *Bateaux à vapeur.* — Il n'y a que quelques années que l'invention de Fulton a apparu sur le Nil; un bateau à vapeur en fer, exclusivement réservé au vice-roi, a parcouru le fleuve et produisit une profonde sensation sur les habitants de l'Égypte, étonnés de voir cet élégant navire qui se mouvait de lui-même en lançant au ciel des nuages de fumée. Ils prirent d'abord cette nef merveilleuse pour un gigantesque animal. La navigation à la vapeur est trop dispendieuse à l'Égypte privée de combustibles, pour s'y établir de long-temps. D'ailleurs, l'activité des rapports n'a pas encore rendu, dans l'intérieur de l'Égypte, l'économie de temps assez précieuse pour que le besoin des steamers s'y fasse vivement sentir; il faudra sans doute long-temps avant qu'un mode de transport qui conviendrait tant aux voyageurs devienne nécessaire, indispensable en Égypte, et par conséquent y soit employé.

7. *Navigation du Nil.* — En général, le Nil ne peut se remonter qu'à la voile. Les vents du nord-est variant au nord-ouest qui règnent pendant six mois environ, depuis la fin du printemps jusqu'à l'automne, favorisent cette navigation; quelquefois, quand le vent est peu impétueux, les hommes de l'équipage se chargent de haler la barque; mais les

Européens sont les seuls que l'impatience d'arriver porte à employer ce moyen. Pour descendre le fleuve, on aide l'action du courant par la rame ou par la voile. Le Nil étant très-tortueux, on peut souvent profiter de vents différents pour aller dans des directions contraires. On voit tous les jours des barques remonter et descendre le fleuve avec une égale rapidité, quoique ce soit le même vent qui enfle leurs voiles. Il y a sur le Nil des courants brusques et violents qui, à cause de l'apathie des matelots, sont quelquefois à craindre; il périt toutes les années un assez grand nombre de barques.

Rien n'est pittoresque comme la navigation du Nil pendant les hautes eaux. Alors, de nombreuses barques sillonnent le fleuve dans toutes les directions; surmontées de leurs grandes voiles qui se croisent et s'inclinent sur la surface paisible, elles ressemblent à ces oiseaux marins qui, ouvrant aux vents leurs blanches ailes, se confient, vivantes nacelles, aux caprices de l'air et au mouvement des flots.

8. *Grément des barques.* — La manière dont les bateaux du Nil sont grésés est très-imparfaite; les mâts et les voiles ont des proportions exagérées, sans doute à cause de la nécessité dans laquelle ils sont de recevoir le vent au-dessus des monticules qui bordent la vallée du Nil dans presque toute sa longueur. Les voiles, au lieu de s'abattre sur le port au moyen de poulies, sont attachées aux vergues, et lorsqu'un coup de vent inattendu vient les gonfler avec une violence dangereuse, il faut que les mate-

lots montent sur les mâts pour aller les fermer, ce qui demande beaucoup de temps, souvent la lenteur de cette manœuvre occasionne des accidents. On emploie rarement la voile en naviguant sur les kanges, parce qu'elles sont si légères qu'avec une brise un peu forte elles menaceraient de chavirer.

9. *Mariniers du Nil.* — Les mariniers du Nil, habitués dès l'enfance aux fatigues de la navigation de ce fleuve, acquièrent un degré de force qu'il semble presque impossible de concevoir. Ainsi, ils rament pendant tout le trajet du Caire à Alexandrie, c'est-à-dire près de trente heures, sans se reposer. Leur habileté, la profonde connaissance qu'ils ont des vents et des cieux, sont vantés par tous les hommes du métier. Mais ils sont, comme tous les Arabes, d'une imprévoyance extrême. Lorsqu'on leur demande dans combien de temps ils pensent arriver au terme du voyage, « *Dieu le sait,* » se contentent-ils de répondre. Le lit du Nil est si variable, qu'il arrive assez fréquemment que les pilotes les plus expérimentés échouent sur des bancs de sable récemment formés; dans ces circonstances, les marins de l'équipage se mettent à l'eau, et poussent ou traînent le bateau pour le remettre à flot.

§ II.

DES VOIES DE COMMUNICATION ET DES MOYENS
DE TRANSPORT PAR TERRE.

Routes. — Voitures. — Chariots. — Dromadaires. — Chevaux. —
Mulets. — Anes. — Baudets de louage. — Baudets des harems. —
Saïs. — Précautions de voyage pour le désert.

10. *Routes.* — Pour doter l'Égypte d'un bon système de routes, de grands travaux auraient dû être entrepris; il aurait fallu en effet les asseoir sur de solides chaussées; sans cela elles n'eussent pu résister aux inondations, qui les auraient périodiquement submergées. Or, la question des routes a été beaucoup négligée par les gouvernements qui se sont succédé en Égypte. Je crois que, malgré les circonstances topographiques toutes spéciales dans lesquelles ce pays se trouve, ils auraient dû s'en occuper davantage. Peut-être quelques-uns d'entre eux ont-ils considéré l'absence de chemins définis comme un obstacle aux invasions étrangères, qu'il était bon de maintenir. Du reste, quel qu'ait été leur plan, ou plutôt leur défaut de plan, il leur eût été facile, s'ils l'eussent voulu, de faire profiter à la formation économique des routes le creusement des canaux. Avec les berges, on aurait pu faire des routes à peu de frais, que l'on aurait consolidées en

y plantant des arbres. Ces routes auraient, pendant les basses eaux, suppléé aux canaux, devenus dans cette partie de l'année impraticables à la navigation. Pendant les hautes eaux, on aurait pu, par leur moyen, établir la navigation par les chevaux. On a déjà suivi ce système pour le canal d'Alexandrie au Nil. Je pense que l'expérience que l'on en a faite donnera l'idée de l'appliquer sur d'autres points.

Parmi les routes de l'Égypte dont le vice-roi, je dois le dire, a, plus que ses devanciers, soigné l'entretien et augmenté le nombre, il n'y a point de classifications, comme pour les nôtres, calquées sur les divisions administratives du territoire. Il en est pourtant qui sont appelées impériales (*sultanieh*). Quelques-unes sont très-belles ; je citerai entre autres celle du Caire à Choubrah, plantée d'une très-belle allée d'arbres qui en fait une longue et magnifique avenue à la maison de plaisance de Méhémet-Ali.

44. *Voitures*. — L'Égypte n'ayant qu'un très-petit nombre de routes, et les transports par eau y étant si multipliés et si faciles, on conçoit que l'usage des voitures et des charrettes y soit très-peu répandu. Avant Méhémet-Ali, ces moyens de transport étaient même à peu près inconnus. On citait comme une chose très-remarquable un carrosse qu'Ibrahim-Bey avait reçu de France, et, pendant l'expédition française, la voiture de Napoléon, attelée de six chevaux et parcourant les rues étroites du Caire et de Boulac, était l'une des curiosités du pays et surprenait fort

les Égyptiens. Depuis lors le vice-roi a commencé le premier à employer des équipages pour son service et celui de son harem. Après lui, Ibrahim-Pacha, Abbas-Pacha, et toute sa famille ont adopté cet usage commode. Il ne se serait pas popularisé néanmoins; car, réservé à la famille régnante, personne n'eût osé se l'approprier, si le vice-roi n'avait donné lui-même des carrosses en cadeau à plusieurs de ses ministres. Pour se mettre au niveau de ceux-ci, d'autres grands fonctionnaires s'en sont procuré, et aujourd'hui on compte au Caire environ trente personnes qui ont équipage, voiture ou cabriolet. A Alexandrie le nombre en est plus grand, à cause des consuls-généraux et des négociants européens que cette ville renferme.

12. *Chariots.* — Les grands travaux opérés dans les chantiers et pour les constructions ont introduit en Égypte beaucoup de chariots. On s'en est servi surtout pour enlever les montagnes de terre qui entouraient le Caire. Dans tous les chantiers, on n'emploie plus aujourd'hui que ce moyen de transport; les Arabes se sont familiarisés avec lui; plusieurs particuliers se sont fait fabriquer des chariots pour transporter leurs marchandises et leurs denrées. Ils s'en servent même dans leurs voyages. Il n'est pas douteux que la vulgarisation de cet usage, qui leur procure des facilités appréciables, n'engage le gouvernement à s'occuper des routes et à les soigner pour la commodité du charroi.

J'arrive aux moyens de transport particuliers à

l'Égypte. Ils se composent de trois espèces d'animaux, les dromadaires, les chevaux et les ânes.

13. *Dromadaires*. — On distingue en Égypte deux variétés de dromadaires : les uns, très-grands, très-gros et très-forts, à la marche pesante, sont destinés exclusivement au transport des marchandises ; les autres, moins grands et aux formes moins épaisses, sveltes et élancés, sont extrêmement agiles et servent spécialement de montures. Ils sont à l'égard des premiers comme des chevaux de selle auprès de chevaux de trait. Les premiers portent des poids énormes et jusqu'à cinq ou six cents kilogrammes. Comme ils sont très-hauts, ils sont dressés à s'accroupir pour recevoir les charges énormes que l'on met sur leur dos. Ce sont eux que l'on a appelés avec juste raison les vaisseaux du désert et qui le traversent avec les caravanes où on les compte souvent par centaines. Les seconds, comme nous l'avons dit, ne portent que les hommes. Ils sont dressés à se grouper sur leurs genoux lorsqu'on veut les monter. Le cavalier se place alors sur une espèce de bât creusé vers le milieu, et garni à chacun des arçons d'un morceau de bois arrondi, planté verticalement, qu'il saisit fortement avec les mains pour se tenir. Les dromadaires ne sont pas conduits par le mors. Les narines étant chez eux une partie très-sensible, dans les villes on leur passe dans cette partie un anneau auquel on attache un bridon. Dans le désert, on se contente de les retenir par un licou et on les frappe avec un courbach du côté où on

veut les faire avancer. Leur plus grand mérite est d'avoir un trot allongé et doux. On sait qu'ils ne galopent jamais. Leur allure, très-fatigante pour ceux qui n'y sont pas accoutumés, produit sur le cavalier l'effet du roulis. Rien n'est poétique comme de voir l'un de ces animaux élevés et rapides s'élaner dans la plaine, monté par l'Arabe du désert qu'entoure sa couverture flottante ou son large burnous blanc. Les dromadaires, auxquels ce nom est spécialement propre, peuvent faire jusqu'à trente lieues par jour. On sait que le désert est comme leur élément naturel, et qu'ils supportent pendant plusieurs jours les privations de boisson et d'aliments que souvent il impose.

14. *Chevaux.* — Le cheval et surtout la jument sont les montures des cavaliers égyptiens. Les Arabes ne se servent, en général, que de juments; les osmanlis aiment surtout les beaux chevaux. J'ai donné sur les animaux, dans le chapitre de la zoologie, des détails auxquels je renvoie le lecteur.

15. *Mulets.* — L'Égypte, possédant des races très-distinguées de chevaux et d'ânes, on conçoit qu'elle ait de beaux mulets. Les mules sont préférées; elles sont la monture spéciale des ulémas et des hommes de loi, de même qu'elles l'ont été longtemps chez nous des membres éminents du clergé. Il y en a de très-élégantes et de haut prix. Elles ne trottent jamais. Leur allure est un amble très-doux auquel on les dresse en leur attachant, pendant quelque temps, les quatre pieds avec une corde.

Elles ont une selle particulière recouverte d'un tapis qui sert en outre à la prière. On en rencontre souvent qui traversent à pas lents les rues du Caire, portant de graves ulémas dont la tête est couronnée d'un vaste turban, et qui sont enveloppés dans leurs majestueux bénishes.

16. *Anes.* — L'âne est la monture ordinaire de la classe moyenne. Les femmes ne connaissent que celle-là. L'âne, qui a toujours joui en Orient de plus de considération qu'en Europe, rend en Égypte de très-grands services. Il y est très-répandu et d'excellente race. Chaque particulier à peu près a le sien. Il en est de très-grand prix. Autrefois, il était la seule monture permise aux chrétiens. Aussi avaient-ils tout fait pour l'anoblir et lui donner les allures et l'élégance des mules.

17. *Baudets de louage.* — On compte au Caire plusieurs milliers et à Alexandrie plusieurs centaines de baudets de louage, qui, véritables fiacres de l'Égypte, stationnent dans tous les carrefours. Ces ânes portent des selles en forme de bât, arrondies, relevées et garnies mollement. Ils sont conduits par de petits bourriquiers qui, dans la course, les stimulent et avertissent les piétons de se garer. Le baudet est un moyen de transport à très-bon marché. Les Européens qui arrivent en Égypte l'adoptent pour monture favorite. Qu'ils aient leur costume national ou qu'ils soient déguisés sous celui du pays, il n'y a jamais qu'eux qui fassent galoper leurs ânes et leurs bourriquiers à perdre haleine. L'emportement

avec lequel courent plusieurs d'entre eux produit un singulier contraste avec la gravité imperturbable de la population musulmane qui les appelle des fous. J'ajouterai qu'il y a inhumanité à faire courir ainsi de pauvres petits âniers qui quelquefois ont à peine huit ou dix ans. Rien n'est curieux, du reste, comme les colloques et les disputes qui s'engagent entre ceux-ci et les Européens qu'ils conduisent. Les âniers sont alertes, malins, et forment, sans contredit, la partie la plus spirituelle de la population égyptienne. Ils parlent un peu toutes les langues : le français, l'anglais, l'italien, le hollandais et même le provençal. A la physionomie de leurs chalands, ils devinent avec perspicacité dans laquelle de ces langues il faut leur adresser la parole. Ils ne provoquent jamais un Français qu'en le nommant *monsieur dis-donc*. Un Anglais est toujours pour eux *master John*. Lors de l'expédition française, nos soldats s'amusaient beaucoup avec les baudets qu'ils appelaient leurs demi-savants ; moyennant un petit nombre de paras, ils en avaient un pour toute une journée. Mais, au moment du paiement, revenait toujours un plaisant *quiproquo* qui tourmentait un peu les pauvres bourriquiers : ceux-ci demandaient alors le prix convenu (en arabe *mes-chouar*) ; les soldats français entendaient *mouchoir* ; et croyant ou feignant de croire que les âniers voulaient leur mouchoir, les frustraient quelquefois de leur salaire à l'aide de ce malentendu. Lors de l'expédition de Syrie, on comptait dans l'armée huit

mille baudets qui, au témoignage de Napoléon, rendirent les plus grands services.

18. *Anes des harems*. — Les ânes des harems que montent les femmes ne sont pas harnachés comme ceux des hommes. Leur bât est un plan incliné d'arrière en avant, garni de gros coussins. Les femmes ne s'y tiennent pas à califourchon, mais assises et néanmoins la face tournée dans le sens de l'animal. Dans cette position très-élevée au-dessus du sol, elles sont soutenues par le bourriquier qui marche à côté d'elles, le bras passé autour de leur ceinture. Cette pose est trop voluptueuse pour que les musulmans, si jaloux ou si prudents, comme on voudra, à l'égard de leurs femmes, en donnent le privilège à des jeunes gens. Aussi les baudets des femmes sont-ils toujours conduits par des hommes âgés.

Les femmes montent sur l'âne à l'aide d'un banc assez haut. Les hommes, eux aussi, ne sautent pas sur leur monture et se servent, pour se placer sur elle, d'escabeaux ou de tabourets, ou quelquefois de l'épaule de leur *saïs* (palefrenier).

19. *Saïs*. — Les cavaliers ne vont jamais seuls; ils sont toujours précédés par un ou deux *saïs*, espèce d'éclaireurs qui leur fraient la marche. Ces *saïs* forment dans la société une classe distincte. Ils sont endurcis à la marche et à la course. Les *saïs* portent le turban. Ils ont pour tout vêtement une chemise bleue, serrée au milieu du corps par une ceinture, et qui, laissant les jambes nues, leur donne

une tournure assez élégante. Ils tiennent verticalement, à la main, un bâton mince en forme de lance, et précèdent leur maître de huit à dix pas. Ce sont eux qui aident celui-ci à descendre, qui promènent la monture et en ont soin. Autrefois les grands personnages se faisaient précéder par quatre ou cinq de ces hommes. Aujourd'hui cet usage s'est modifié. Se conformant à l'exemple donné par le vice-roi et les princes, jamais on ne fait marcher devant soi plus de deux *saïs*. Outre ces domestiques, les grands seigneurs se font accompagner par un homme qui porte une bardaque d'eau, et suivre par un ou deux mamelouks qui tiennent la pipe ou autre chose. Dans les voyages à la campagne, le cortège est toujours plus nombreux.

20. *Précautions de voyage pour le désert.* — L'Égypte étant bordée de déserts, en s'écartant de ses limites, ce que l'on est souvent obligé de faire lorsqu'on la parcourt dans sa longueur, car on allongerait de beaucoup sa route en suivant les sinuosités du Nil, il faut prendre des précautions de voyage toutes spéciales. On doit amener avec soi des dromadaires pour les domestiques et des dromadaires pour porter les provisions de voyage, aliments et boissons. Il faut joindre à son attirail des tentes pour s'abriter, pendant les haltes, contre les ardeurs du soleil. Du temps des grandes chaleurs, on marche ordinairement dans le désert pendant la nuit. On se met en route vers les quatre ou cinq heures après midi, et l'on s'arrête pour camper à neuf ou

dix heures du matin. Les étapes du désert sont à peu près déterminées par les puits ou les mares que l'on trouve à d'assez longues distances et dont l'eau est rarement potable. De temps en temps, l'on rencontre, sur la lisière des terres cultivées, des tribus de Bédouins nomades qui font paître leurs troupeaux ou qui voyagent. On est sûr de recevoir au milieu d'elles l'hospitalité la plus franche et la plus désintéressée.



CHAPITRE XIII.

TRAVAUX PUBLICS.

§ I.

CANAUX DE L'ÉGYPTE.

Importance politique des canaux de l'Égypte. — Canaux de Joseph, — de Moëys, — de Chybyn-el-Koum. — Canaux de la Basse-Égypte exécutés par Méhémet-Ali. — Canaux de Tantah, — de Bouseyeh, — de la province de Baïreh. — Dignes élevées par Méhémet-Ali. — Bassins de la Haute-Égypte. — Dignes des rives du Nil. — Énumération des principaux travaux de canalisation exécutés par Méhémet-Ali. — Grands ouvrages de maçonnerie. — Résultats de ces travaux.

1. *Importance politique des canaux en Égypte.* — Nous avons vu, en parlant de l'agriculture, quelle est l'importance des canaux et leur influence sur la richesse de l'Égypte. Le Nil est comme un trésor, qu'une direction intelligente, industrieuse, habile peut faire valoir dans de grandes proportions, et qu'une administration paresseuse, imprévoyante, ignorante laisse au contraire se dissiper follement. Cela est aisé à concevoir. L'Égypte moins le Nil ce serait le désert. Elle n'est fertile qu'en proportion des eaux que le fleuve promène sur elle, et du parti

qu'elle en tire. Le problème de sa prospérité est bien facile à poser : le Nil roule une quantité d'eau déterminée qui va se jeter dans la mer, plus l'Égypte pourra retenir à son passage de cette eau précieuse et plus elle fécondera de terres, plus par conséquent elle aura de produits.

Or, le système de canalisation, c'est la gestion, c'est l'économie des eaux du Nil; canalisée d'après les principes les plus larges, l'Égypte productrice voit s'accroître sa superficie, ses ressources, sa civilisation, sa puissance; avec des canaux peu nombreux, mal disposés, mal entretenus, elle dépérit, devient pauvre et barbare. Les canaux sont donc aussi la vie pour l'Égypte; mais l'unité que réclame dans sa conception et dans sa pratique un système de travaux public aussi grandiose et dont toutes les parties sont unies entre elles d'une solidarité aussi étroite que celle que réclame l'Égypte, ce système n'est pas au niveau de simples particuliers, d'aggrégations d'individus, de villes séparées; il demande l'action d'un pouvoir qui représente toute l'Égypte, dans lequel tous ses intérêts comme toutes ses forces se personnifient. « Il n'est aucun pays, a dit Napoléon, où l'administration ait plus d'influence qu'en Égypte sur l'agriculture, par conséquent sur la population. Les plaines de la Beauce et de la Brie sont fécondées par l'arrosage régulier des pluies; l'effet de l'administration y est nul sous ce rapport; mais en Égypte, où les irrigations ne peuvent être que factices, l'administration est tout : bonne, elle

adopte les meilleurs réglemens de police sur la direction des eaux, l'entretien et la construction des canaux d'irrigation ; mauvaise, partielle ou faible, elle favorise des localités ou des propriétés particulières, au détriment de l'intérêt public, ne peut réprimer les dissensions civiles des provinces, quand il s'agit d'ouvrir de grands canaux, ou enfin les laisse tous se dégrader : il en résulte que l'inondation est restreinte, et partant l'étendue des terres cultivables. »

L'autorité des paroles du grand homme fait comprendre, mieux que tous les arguments que je pourrais avancer, la nécessité pour l'Égypte d'avoir, afin de veiller à la direction de ses travaux publics, un pouvoir centralisé.

Napoléon avait vu les déplorables effets qu'avait amenés le gouvernement anarchique des Mamelouks. Alors point d'unité centrale dans le gouvernement, point de système conçu avec ensemble et calqué sur les intérêts généraux du pays ; chaque chef de province, à peu près indépendant dans le cercle de son administration, ne suivait que son caprice ou que ses instincts de destruction et de paresse. Chaque canton, chaque village avait ses canaux séparés qui servaient uniquement à l'usage particulier de ses habitants et qui ne se reliaient à aucun système général. Les propriétaires et les cultivateurs des terrains qui avoisinaient les rives accaparaient ou gaspillaient les eaux qu'ils étaient les premiers à recevoir, et frustraient les terrains plus éloignés de leurs droits à par-

iciper aux bienfaits de l'inondation. De là naissaient des rivalités de village à village qui avaient quelquefois de sanglantes issues. Au milieu de ce désordre les travaux publics légués par les anciens Égyptiens, par l'administration des Romains, par les premiers conquérants arabes, tombaient en ruine; ainsi chaque jour se perdaient les éléments vitaux de l'Égypte. Là aussi il y avait anarchie, là plus que partout ailleurs se faisait sentir le besoin de l'ordre, de l'unité, de la centralisation; là toutes ces nécessités demandaient satisfaction sous peine de mort.

Le pouvoir fort créé par Méhémet-Ali a donc été une providence pour l'Égypte; sous son intelligente direction les intérêts matériels du pays sont revenus à un état de prospérité qu'ils ne connaissaient plus depuis long-temps. Mais, avant de parler en détail de tous les perfectionnements ou augmentations que lui doit la canalisation de l'Égypte, je vais dire quelques mots des principales lignes du système.

2. *Canal de Joseph.* — On appelle ainsi un long canal qui descend dans le Saïd parallèlement au Nil, depuis Mellaoui jusqu'à l'entrée du Fayoum, sur lequel il se répand en plusieurs branches. Plusieurs géographes ont pensé que ce canal n'est autre chose qu'une ancienne branche du Nil, qui, à une époque très-reculée, a dû, après être sorti du Fayoum, se diriger à l'ouest, vers la Méditerranée, par le lit du fleuve sans eau. La largeur moyenne du canal de Joseph (*barrh-Iouseff*) est d'environ 100 mètres; son lit est plus bas que la plaine qu'il traverse.

3. *Canal de Moeys*. — Le canal de Moeys, cette grande dérivation du Nil, prend son origine à une lieue au-dessus du Caire. Il se dirige, à la droite de la rive de Damiette, vers le nord-est. Dans la province de Charkieh, à la hauteur des ruines de l'ancienne Bubaste, aujourd'hui Tell-Basta, il se sépare en deux branches, qui vont porter leurs eaux au lac Menzaleh. Ce beau canal est aussi navigable que le Nil. Sa longueur est de près de 40 lieues; sa largeur est de près de 150 mètres. Il est très-sinueux. Ses rives sont plates et au niveau de la plaine. Il est probable que son lit est celui des anciennes branches pélusiaque et tanitique.

4. *Canal de Chybyn-el-Koum*. — Ce canal traverse le Delta du sud-est au sud-ouest. Il prend ses eaux dans la branche de Damiette, au village de Qaryneyn, et débouche dans celle de Rosette, au village de Farastaq.

Il forme, au village de Chybyn-el-Koum, une seconde branche qui prend le nom de canal de Mélig et se réunit, au-dessous de Sebel-Nitus, au canal de Tabanieh, qui verse ses eaux dans le lac Bourlos. Tout porte à penser que le canal de Chybyn-el-Koum, depuis son origine dans la branche de Damiette jusqu'à son embouchure dans le lac Bourlos, n'est autre chose que l'ancienne branche Sebennyitique. Ce canal est navigable. Il a communément de 150 à 200 mètres de largeur. Il alimente beaucoup de canaux qui arrosent les territoires des villes et des villages du Delta.

5. *Canal de Mahmoudieh.* — L'importance des communications d'Alexandrie avec le Caire, les difficultés de la navigation des deux branches du Nil, fermé par deux barres (*boghaz*) difficiles à franchir, ont porté Méhémet-Ali à faire creuser le canal de Mahmoudieh, qui relie Alexandrie au Nil.

Les conquérants arabes avaient creusé un canal semblable; mais il était bien moins important que le Mahmoudieh, que du reste l'incurie des Mamelouks laissa s'ensabler.

Le Mahmoudieh a 25 lieues d'étendue. Sa prise d'eau est à un quart de lieue de la ville de Fouah. Il est navigable. Il a été creusé dans le court espace de dix mois. Trois cent treize mille ouvriers furent employés à cette œuvre colossale, digne d'être comparée aux gigantesques travaux de l'antique Égypte.

6. *Canaux de la Basse-Égypte exécutés par Méhémet-Ali.* — Méhémet-Ali a fait creuser à *Tantah* un canal qui a son embouchure dans celui de Chybyn, au sud et à peu de distance de Djafaryeh. Il se joint au canal de Kafr-el-Cheyk, à l'ouest de Defrrieh. Sa longueur est de 50 kilomètres sur une largeur de près de 16 mètres. Dans sa longueur, il a quatre écluses à vannes pour régler la dépense des eaux.

7. *Canal de Bouseyeh.* — La prise d'eau de ce canal est dans la branche de Damiette, au nord de Dacadous. Il se dirige au nord-ouest jusqu'à Senbellâouyn, et de là il coule à l'est jusqu'à la rencontre du canal de Moeys, auquel il se joint au sud de Kafr-el-Dâoud. Sa longueur est de plus de

50 kilomètres sur près de 16 mètres de largeur. Dans sa longueur, il a quatre ponts avec écluses à vannes.

8. *Canal de la province de Bâireh.* — Son embouchure est au nord de Beny-Salam, sur la branche de Rosette; il longe les bords du Nil en ligne directe jusqu'à Rahmânyeh. Sa longueur est d'environ 100 kilomètres sur 19 mètres de largeur. Ce canal porte cinq ponts avec écluses à vannes.

9. *Digues élevées par Méhémet-Ali.* — Sur la plupart des canaux que le vice-roi a exécutés des ponts-barrages ont été établis, qui, en maintenant les eaux à une certaine élévation, permettent d'inonder, tantôt au moyen de simples saignées, tantôt avec des roues à auges qui, en transportant ces eaux à 2 mètres de plus en hauteur, les font parvenir aux terrains les plus élevés.

Ces ponts-barrages donnent encore la facilité d'arroser les terrains ensemencés, deux et trois fois après l'inondation, ce qui rend les récoltes à la fois plus belles et plus abondantes.

10. *Bassins de la Haute-Égypte.* — De grands bassins ont été creusés dans la Haute-Égypte au moyen de digues transversales qui, partant du Nil, vont aboutir aux montagnes au milieu desquelles il est encaissé. Ces bassins, entre lesquels un canal parallèle au cours du Nil établit une communication, se remplissent naturellement au moment de l'inondation générale; puis, quand l'inondation a cessé, les bassins supérieurs se déversent sur les bassins inférieurs jusqu'à ce qu'ils aient été tous mis à sec successivement.

Ces bassins , qui aident puissamment à régulariser l'inondation du Nil , ne sont pas du reste les seules améliorations introduites par Méhémet-Ali ; c'est par son ordre qu'a été fermée la branche de Pharaonie , qui fournissait une masse d'eau trop considérable à la branche de Rosette au détriment de celle de Damiette. Les difficultés étaient immenses ; il s'agissait de détourner une partie des eaux du Nil. Le résultat a heureusement répondu à la grandeur du travail.

41. *Digues des rives du Nil.* — Une autre œuvre gigantesque exécutée par ordre de Méhémet-Ali , c'est la construction , le long du Nil , et sur ses deux rives , depuis Gebel-Selselleh jusqu'à la mer , et tout autour du Delta , d'une digue de 6 mètres de largeur moyenne , de 2 de hauteur , sur une longueur totale de 2,320,000 mètres. Cette digue sert à la fois à retenir dans leur lit les eaux du Nil , qui , en se répandant par-dessus les rives , causeraient de graves dommages pendant les grandes crues , et aussi à maintenir plus long-temps sur les terres les eaux fécondantes du fleuve.

Cette digue , d'après les bases que nous venons de donner , offre un cube total de 27,840,000 mètres , ce qui représente une somme égale de journées d'hommes. Ce travail énorme a pourtant été exécuté pendant une seule campagne , sans causer ni trouble ni perturbation , chaque village ayant contribué à l'œuvre dans l'étendue de son territoire.

42. *Énumération des principaux travaux de canalisation exécutés par Méhémet-Ali.* — Voici du reste

l'énumération des principaux travaux de canalisation exécutés en Égypte pendant ces dernières années. Nous pensons qu'elle sera lue avec d'autant plus d'intérêt qu'elle s'appuie sur des documents officiels.

TRAVAUX PRINCIPAUX DE CANALISATION FAITS EN ÉGYPTÉ
SOUS MÉHÉMET-ALI.

Provinces (1).	Noms des différents travaux.	Long.	Cubes.
ESNÉ.....	{ Le canal de Ramady.	12,250	605,000
	{ » de Equelli.	14,000	1,290,000
	{ » de Châl ou Chellâh.	14,000	860,000
	{ » de Nâyeh.	14,000	860,000
KENÉH.....	{ » de Sanhour el Che-		
	{ riss.	5,250	774,000
	{ » de Ballagié, élargi et		
	{ allongé.	28,000	20,000,000
	{ La digue Aboudial.	8,750	564,573
FARCHOUT. ...	{ Canal de Marachy.	21,000	1,806,000
	{ La digue de Farchout.	17,500	905,000
	{ Une autre du même nom.	17,500	905,000
GIRGÉH.....	{ Canal de Sabacca.	7,700	1,960,800
	{ Digue de Menchié.	15,750	1,953,000
SOUHAYÉ.....	{ Digue de Wadieh.	5,250	516,000
	{ » de Chobossat.	5,250	465,776
	{ » de Méchet.	17,000	2,150,000
	{ Canal de Islamie.	12,250	507,916
SYOUT.....	{ Digue de Donhea.	8,750	175,000
	{ Canal de Càou.	10,500	455,573
MANFALOUT..	Deux digues, Benikelb et		
	Maharrag.	17,500	534,658
MELLAOUX ...	Digue de Coudieh.	14,000	1,576,000
MINYEH.....	— de Tanichaoué.	25,450	592,196
BÉNI-MAZAR..	— de Keïss à Beni-Ady.	9,390	618,535
EL-FECHN....	{ Canal de Fechn.	15,750	450,000
	{ Digue de Baranqah.	10,850	475,905

(1) Pour la division actuelle des provinces, consultez l'ouvrage publié en 1839 par M. Jomard, ayant pour titre : *Histoire sommaire de l'Égypte sous Méhémet-Ali*, par M. Mengin ; suivie des *Études historiques et géographiques sur l'Arabie*, par M. Jomard, 4 v. in-8°. Paris, F. Didot.

Provinces.	Noms des différents travaux.	Long.	Cubes.
BÉNISOUEF ...	Digue de Recca.	12,250	364,375
	Canal de Baranqah.	14,500	705,458
KELIOUB.	Canal de Zafranie.	36,285	3,820,500
	Chercaoué.	23,000	4,573,000
	Bessous.	13,000	1,300,000
CHARKIÉH.	Masraff de Belbeïs.	33,000	1,400,000
	Canal de l'Ouady.	43,000	2,200,000
MANSOURAH. .	Canal de Doudeh.	30,000	4,300,000
	Bouhié.	30,000	4,300,000
	Mansourié.	33,000	2,600,000
	Chercaoué.	40,000	2,000,000
MENOUF.	Nanayeh.	33,000	5,130,000
	Sersaoué.	33,000	4,930,000
	Bayourie.	62,000	7,440,000
GARBIÉH.	Messid-el-Radrah.	62,000	5,720,000
	Bequidi.	62,000	2,970,000
	Giafferie et prolongement. . .	33,000	2,730,000
BAÏREH.	Rattalbé.	193,000	13,120,000
	Mahmoudié.	80,000	11,320,000

Ces travaux de canalisation forment à eux seuls le chiffre énorme de 104,356,667 mètres cubes.

Voici, en outre, la moyenne des travaux de creusement opérés annuellement depuis six ans dans les diverses provinces de l'Égypte.

	Provinces.	Mèt. cub.
HAUTE-ÉGYPTÉ.	Esné.	1,258,400
	Kenéh.	1,372,288
	Farchout.	1,091,568
	Girgeh.	1,043,996
	Souhâye.	1,003,804
	Syout.	1,746,323
	Manfalout.	1,967,942
MOYENNE-ÉGYPTÉ.	Mellaouy.	1,842,514
	Minyéh.	1,978,524
	Bent-Mazar.	1,650,709
	El-Fechn.	1,683,241
	Benisouef.	1,491,803
BASSE-ÉGYPTÉ.	Le Fayoum.	1,530,997
	Gizeh.	2,400,240
	Kelyoub.	2,200,789
	Charkieh.	3,943,678
	Mansourah.	3,201,436
	Menouf.	2,324,678
	Garbieh.	3,824,673
	Baïreh.	2,654,624

Cela fait un total de 40,379,339 mètres cubes de terrassements par an; et là ne sont pas compris les réparations aux digues, les curements des canaux et divers autres travaux de moindre importance qu'il serait trop long de détailler; mais en supposant même que le chiffre de 40 millions de mètres cubes répondit à l'ensemble total des travaux, comme la journée d'un homme peut être évaluée à un mètre cube et que les travaux de canalisation ne se sont exécutés que pendant quatre mois, dans la saison où la population agricole est le moins occupée, nous arrivons à conclure qu'une masse de 355,000 individus est annuellement employée aux canaux.

13. *Grands ouvrages de maçonnerie.* — Il nous reste à faire connaître les grands ouvrages de maçonnerie ordonnés par Méhémet-Ali pour compléter le système de canalisation entrepris sous ses ordres.

OUVRAGES PRINCIPAUX EN PONTS, CHAUSSÉES, DÉVER-
SOIRES, BARRAGES, etc., etc.

FARCHOUT...	Pont barrage sur le canal de Maragidi. .	27,000
GIRGÉH.....	{ Le pont déversoir à la digue de Samhoud. .	9,000
	» Masalla. .	12,000
SOUHAYE.....	{ Le pont de Souhàs.	24,600
	{ Pont déversoir à la digue de Chobosatte. .	21,000
	{ Pont déversoir à la digue de Beni Smè. .	50,000
	» de Qelaye. . . .	19,000
	» de Syout. . . .	12,000
SYOUT.....	{ » Syout même à l'entrée de la	
	ville.	12,000
	{ Pont barrage à Basra.	12,000
	{ Auprès de Banoub, pont aqueduc Aly-	
	Bey.	9,000
MANFALOUT..	Un pont déversoir à l'Atamnè.	14,608
MELLAOUY...	» Catta-Abou-Afrite. .	9,000

MINYET.....	{ Pont déversoir à la digue de Tanichaoué..	24,000
	» Tahaoué. . .	18,000
EL-FECHN.....	{ » Bimbal. . .	12,000
	» Arganous. . .	6,000
	» Chinestad. . .	12,000
GIZEH.....	» Recca. . .	13,000
BÉNISOUEF. .	A la digue de Chouché, ponts berges. . .	82,500
FAYOUM.....	{ Réservoir à Tamieh.	59,200
	» à Sennourys.	53,252
Haute et Moyenne-Égypte.		473,140
KELYOUB.....	{ Le pont barrage de Chercaouieh. . . .	13,000
	Huit ponts sur le canal Zafrani.	71,000
	{ Le pont barrage à Abou-Ménégeh. . . .	9,000
	Le pont barrage au canal Nahanyéh. . . .	9,000
MENOUF.....	{ » Sersawe.	9,000
	» Bayouri.	21,000
	» Mit-Afif.	21,000
	{ » Soutta.	21,000
	» Rahimbeïm.. . .	21,000
GARBIÉH.....	{ » Demiré.	21,000
	» Sirri.	13,000
	» Biali.	13,000
	» Nicherti.	13,000
	{ » Bouhiéh.	9,000
	» Mansourieh. . . .	9,000
CHARKIÉH.....	{ Grand pont barrage à trois faces, Zagazieh.	43,000
	Pont barrage à trois faces, Sofra. . . .	13,000
BAÏREH.....	{ » Burergatte. . . .	13,000
	Ponts et digues du Mahmoudieh. . . .	152,000
Basse-Égypte.		489,000

14. *Résultats de ces travaux* (1). — Le total des grands canaux s'élève donc à. 964,140

Auquel on peut ajouter pour les ouvrages de moindre importance. . . . 1,850,000

Les ouvrages de maçonnerie présentent donc un total de mètres cubes. . . 2,814,140

(1) Les chiffres qui précèdent ont été publiés dans le *Sémaphore d'Orient* dont j'ai déjà parlé, et à la rédaction distinguée duquel je me plais de nouveau à rendre toute la justice qu'elle mérite.

Grâce à cet ensemble de travaux aussi largement conçu que rapidement exécuté, la Basse-Égypte est régulièrement fécondée par une inondation à peu près complète, quelle que soit la crue des eaux du Nil.

La Haute-Égypte n'a pu encore, malgré tous les efforts du vice-roi, être appelée à jouir du même bienfait; pendant les crues moyennes du Nil, une assez grande partie des terres ne peut être atteinte par l'inondation, ce qui avait inspiré au pacha le projet d'un canal latéral au Nil, coulant le long du désert, et qui, ayant sa prise à Gebel-Selseleh, aurait pu maintenir ses eaux au moyen d'un barrage constamment au-dessus des terrains avoisinant.

La Haute et la Moyenne Égypte auraient ainsi profité d'une inondation complète et dirigée à volonté; car ce canal aurait à la fois servi à l'irrigation pendant les basses eaux et aussi à l'inondation graduelle des différents bassins, à mesure que le Nil les aurait laissés à sec en se retirant.

Dans la Basse-Égypte elle-même, les canaux, quoiqu'en très-grand nombre, ne suffisent pas toujours à rendre l'inondation complète à cause de l'impossibilité où l'on est de les curer chaque année, et de l'augmentation continuelle des cultures; quelquefois aussi les eaux du Nil sont trop basses pour qu'elles puissent se répandre dans tous les canaux. C'est pour obvier à ces inconvénients qu'a été conçu le projet des barrages du Nil au sommet du Delta, travail immense dont je vais parler dans un paragraphe spécial.

§ II.

BARRAGES DU NIL.

Leur importance. — Plan des barrages d'après M. Linant. — Résultats des barrages. — Opinion et plan de M. Cordier sur les barrages. — Conditions auxquelles ils doivent satisfaire. — Du mode de construction et des dépenses des barrages du Nil. — Barrages sur le Nil dans la Haute-Égypte.

15. *Leur importance.* — Quand on considère que pendant l'étiage du Nil et aux époques des mauvaises inondations, la plus grande partie des terres ne peuvent être atteintes par les eaux et sont condamnées à la stérilité, il vient à la pensée de chacun que l'homme peut et doit enlever à la Méditerranée les tributs constants et inutiles que lui apporte le fleuve au détriment du pays.

Les ingénieurs de l'expédition française paraissent être les premiers qui aient conçu l'idée grandiose de construire des barrages propres à arrêter les eaux du Nil et à arroser à volonté pendant toute l'année les terres de sa grande vallée. Napoléon avait dit, dans des notes rapidement écrites, d'après les impressions que lui avait laissées son passage en Égypte :

« Un travail que l'on entreprendra un jour sera d'établir des digues qui barrent les branches de Damiette et de Rosette au Ventre-de-la-Vache, ce qui, moyennant des bêtards d'eau, permettra de laisser passer successivement toutes les eaux du Nil dans

l'est et l'ouest, dès lors de doubler l'inondation. »

Les ingénieurs employés par le vice-roi n'ont pas dû lui laisser ignorer et le projet conçu pendant l'expédition française, et les études entreprises pour en préparer l'exécution. Méhémet-Ali a été frappé de l'importance d'un travail semblable, par lequel les possesseurs de l'Égypte se rendraient maîtres absolus du Nil, c'est-à-dire auraient en leurs mains un moyen tout puissant d'obtenir du sol tout ce qu'il peut donner. Aussi, comme tentatives partielles, mais néanmoins très-utiles, avait-il fait faire plusieurs petits barrages dans les principaux canaux. Ainsi sur celui de Moeys à Zagazieh, à quatre lieues de son embouchure, on a construit un magnifique pont où, au moyen des écluses, on porte l'eau dans une grande partie de la province de Charkieh qui en était privée auparavant; les premiers succès obtenus par ces coups d'essais encouragèrent le vice-roi. Après avoir dompté les canaux, il conçut l'idée de maîtriser aussi le Nil. Plusieurs ingénieurs furent chargés de rédiger des projets dans ce sens. Celui de M. Linant fut adopté. Je vais dire en quoi il consistait.

16. *Plan des barrages d'après M. Linant* (1). — M. Linant choisit le point de la bifurcation des deux branches du fleuve comme le plus convenable pour retenir les eaux et les faire déverser sur le Delta et sur les terres qui l'entourent.

Il prit, pour établir les barrages, deux espaces de terrains compris entre des courbes des branches

(1) Voir ci-contre le plan colorié que j'en donne.

du Nil. Là il se proposait d'exécuter les travaux à sec. Après leur achèvement, on aurait fait pénétrer les eaux du Nil dans ces lits artificiels. Les travaux projetés se composaient de : deux ponts barrages avec écluses et vannes, deux déversoirs avec portes pour rejeter le superflu des eaux dans les anciens lits, deux canaux de navigation avec sas, et trois canaux d'irrigation : l'un destiné au Delta, le second à la province de Baïreh, le troisième à celle de Charkieh.

Le pont barrage de la branche de Rosette devait avoir vingt-quatre arches de dix mètres de largeur, plus, une arche au milieu de trente-quatre mètres de large, restant constamment ouverte pour donner un écoulement à la masse des eaux. Le radier a neuf mètres six cent trente-quatre millimètres au-dessous du terrain naturel.

Les déversoirs de cette même branche auraient eu vingt-neuf arches de dix mètres de largeur. — Le radier a un mètre dix-huit millimètres au-dessous du terrain. Le canal de navigation, creusé pour permettre aux barques de passer du Nil dans la branche artificielle, en évitant de franchir la grande arche du barrage dont le passage présenterait des difficultés à cause de la violence avec laquelle les eaux contenues du fleuve s'échapperaient par cette issue, avait seize mètres de largeur. Le sas pouvait contenir quatre grandes barques.

La branche de Damiette avait un pont barrage de seize arches de dix mètres de largeur, plus une arche au milieu restant constamment ouverte pour

l'écoulement des eaux. Le radier a neuf mètres soixante-dix centimètres. Son déversoir aurait été de vingt-cinq arches de dix mètres de largeur; le radier a un mètre quarante centimètres au-dessous du terrain. Quant aux canaux de navigation, ils auraient été les mêmes que pour la branche de Rosette.

Dans les plus hautes eaux, tous ces barrages devaient rester ouverts, à l'exception des écluses qui ferment les canaux d'irrigation; dans les plus basses eaux, les ouvertures des ponts barrages et des déversoirs devaient rester fermées, à l'exception des deux grandes arches et des écluses des canaux d'irrigation.

Le canal d'irrigation devait passer, au moyen de ponts aqueducs, sur les canaux de *Nananieh*, *Mit-Afis*, *Chibyn*, *Mesid-el-Radrah*, et leur verser, pendant les basses eaux, l'eau nécessaire à l'arrosage des terrains qu'ils parcourent aujourd'hui; le canal d'irrigation du Baïreh devait alimenter en même temps le Mahmoudieh par le Barh-Jousef; le canal du Charkieh devait fournir des eaux au canal de navigation à établir avec Suez.

17. *Résultats des barrages.* — On voit que ce travail hydraulique est le plus gigantesque qui soit connu. Son exécution sera la plus éclatante et la plus profitable victoire que la puissance humaine ait jamais remportée sur la nature. Ses résultats seront immenses; non-seulement ils porteront l'arrosement sur le Delta, mais encore sur les provinces orientales et occidentales du Nil; ils fourniront

les moyens d'arroser en tout temps la valeur de plus de quinze cent mille hectares de terre; ils dispensent de l'usage de plus de vingt-cinq mille sakiels qui demandent chacune le travail constant de deux bœufs et d'un homme, ce qui fait une économie de vingt-cinq mille hommes et de cinquante mille bœufs. L'élévation des eaux du Nil et leur écoulement facultatif par des déversoirs permettraient d'établir des chutes, par conséquent d'employer la puissance hydraulique pour la création d'usines, et de donner une impulsion plus grande à l'industrie égyptienne. Tous les heureux effets de l'exécution des barrages avaient si vivement frappé le vice-roi, qu'impatient de les voir achever, il avait déjà fait mettre la main à l'œuvre et réunir des machines sur les lieux; mais la guerre et les préoccupations politiques, en absorbant toute son attention, ont dû faire suspendre ces beaux travaux, et remettre à un temps plus tranquille de les continuer et de les mener à fin.

18. *Opinion et plan de M. Cordier relativement aux barrages.* — La question des barrages étant la plus importante que puissent soulever les intérêts matériels de l'Égypte, puisque sa solution en assurait inébranlablement la prospérité, on conçoit que j'aie dû demander sur elle leurs avis à tous les hommes compétents qu'il m'a été permis d'approcher. J'ai été assez heureux pour obtenir, sur ce point, l'opinion d'un des ingénieurs les plus distingués de la France, M. Cordier, député du Jura, qui a exécuté d'immenses

travaux hydrauliques sur le Rhin, l'Escaut, etc. Quoique le projet de ce savant ingénieur soit différent de celui de M. Linant qui a pourtant réuni de très-honorables approbations, je m'empresse de le faire connaître à mes lecteurs; sans m'établir juge d'ailleurs sur des matières qui me sont étrangères, je regarde comme une très-bonne fortune pour moi de pouvoir donner l'opinion d'un homme aussi compétent que M. Cordier. D'autant mieux que la solution qu'il propose, promet d'immenses avantages avec des économies si considérables de temps, d'argent et d'hommes, que, s'il ne doit pas rencontrer d'objections, ce projet sera la fortune de l'Égypte, et pourra en très-peu de temps commencer, pour ce pays déjà si favorisé de la nature, une ère toute nouvelle de grandeur et de richesse.

Je crois ne pouvoir mieux faire que de laisser ici parler M. Cordier, qui a eu la bonté de me donner les notes suivantes :

49. *Conditions auxquelles doivent satisfaire les barrages.* — Avant la découverte des sas et des écluses de diverses formes pour maîtriser les eaux et en régler à volonté les niveaux et les écoulements, les canaux de dérivations du Nil ne pouvaient procurer qu'une faible partie des avantages que les progrès de la science hydraulique permettent maintenant d'obtenir.

En raison de l'encaissement du Nil et des canaux, on était forcé d'employer, et on emploie encore plusieurs milliers de bœufs, dans chaque province,

pour élever les eaux des bras du fleuve sur les terres adjacentes.

Les coupures des dérivations faites au Nil appauvrissent le fleuve ; la navigation n'a lieu pendant six mois que pour des barques d'un faible tonnage , et le halage par chevaux n'est possible que sur de grandes longueurs.

Les bras du Nil, près de leur embouchure dans la mer, n'ayant qu'un faible volume, les eaux salées de la Méditerranée remontent le fleuve dans les gros temps, inondent les lacs et rendent le littoral malsain, infertile et presque inhabitable.

Les barrages projetés sur le Nil doivent donc satisfaire à trois conditions principales du problème.

1° Empêcher l'invasion des eaux de la Méditerranée dans les lacs du littoral.

2° Perfectionner la navigation des branches du Nil, la rendre permanente , régulière et facile pour les plus gros navires.

3° Conduire les eaux du fleuve sur tout le sol égyptien , plus bas que le niveau des grandes inondations, et doubler ainsi les terrains cultivés.

Nous exposerons en quelques mots le projet qui remplirait ces divers buts en l'appliquant d'abord à la branche de Rosette.

Nous nous proposons d'établir près de l'embouchure de ce bras à la mer un barrage éclusé avec double sas pour le passage des navires de diverses grandeurs et avec des bassins et écluses de chasse

latérales et portes tournantes , pour approfondir le chenal. Ce barrage empêcherait l'invasion des eaux de mer , donnerait un tirant d'eau suffisant au Nil pour le passage des grands navires , et permettrait l'arrosage des campagnes voisines.

Chaque barrage créant une chute , on emploierait la puissance des eaux du Nil à faire mouvoir des machines hydrauliques destinées à dessécher les lacs et à les rendre à l'agriculture.

A l'aval de l'embouchure du canal de Rahmânieh à Alexandrie , on construirait un second barrage , ayant la même destination et les mêmes avantages.

Entre Rahmânieh et le Caire , on construirait deux autres barrages pour racheter la pente du fleuve ; le premier serait établi à Benoûfur et le second à Ter-ranch.

La pente du fleuve du Caire à l'étiage , étant de 5 mètres 60 centimètres , serait rachetée par les quatre barrages éclusés , en leur donnant à chacun une chute moyenne de 1 mètre 40 centimètres.

Si , à côté de chaque barrage , on construisait un déversoir fixe ayant deux fois la largeur du fleuve , et son couronnement à 1 mètre 50 centimètres au-dessus de la ligne d'étiage , les grandes crues , ayant au Caire 46 mètres 40 centimètres au-dessus de la ligne d'étiage , recouvriraient de 5 mètres le déversoir du barrage fixe ; le niveau des inondations n'éprouverait aucune sur-élévation appréciable par l'effet du barrage.

Par ces divers travaux plusieurs conditions du pro-

blème seraient déjà remplies, la mer ne remonterait plus dans le Nil, le chenal du port serait approfondi, le littoral de la mer serait cultivable, le fleuve aurait partout 1 mètre 40 centimètres de plus de tirant d'eau, qui, ajouté à celui de l'étiage, donnerait un mouillage suffisant pour recevoir, en toute saison, des navires de 600 tonneaux; il ne resterait plus à satisfaire qu'à la dernière condition, la plus importante, l'arrosage naturel et direct des campagnes. Pour y parvenir, on élèverait le couronnement des écluses au-dessus des plus grandes crues, afin d'assurer en tout temps le passage des navires; et on établirait sur les barrages fixes dont il a été fait mention un barrage mobile pour soutenir les eaux du Nil à un niveau déterminé, qu'on élèverait à volonté, même jusqu'à la ligne des grandes crues.

Nous avons la certitude du succès de ces travaux, parce que nous avons fait construire des ouvrages analogues, non sur un fleuve comme le Nil, mais sur des rivières où les difficultés étaient les mêmes, et le but qu'on se proposait a été complètement rempli avec des dépenses modérées.

Après la canalisation de la branche de Damiette, on entreprendrait sur les autres branches du Nil des barrages semblables, qui procureraient les mêmes avantages; savoir: le refoulement des eaux de la mer, le creusement des ports, le dessèchement des lacs du littoral, leur fertilité et leur salubrité, le perfectionnement de la navigation, enfin et surtout l'arrosage direct et continu de toutes les campagnes

de l'Égypte, maintenant en partie envahie par les sables du désert.

20. *Du mode de construction et des dépenses des barrages du Nil.* — Les auteurs d'ouvrages remarquables, et qui font autorité, ont publié, sur les grands barrages nouveaux entrepris sur le Nil, des documents qui donneraient à penser, comme eux, que ces travaux doivent être d'une dépense excessive et d'un succès fort incertain. Après une étude des projets du Nil, nous ne partageons pas leur sentiment.

Nous avons sous les yeux le profil du Nil dans la vallée de Syout, — au-dessus du Caire, où les eaux du fleuve sont réunies dans un seul lit; pendant l'étiage, le fleuve a 380 mètres de largeur, 760 mètres de section, et donne 760 mètres cubes par seconde en supposant une vitesse de 1 mètre, ou 4,000 mètres avec une vitesse de 1 mètre 35 centimètres par seconde, qui paraît exagérée, d'après le calcul des pentes et de la surface.

A 4,000 mètres cubes par seconde, le volume des eaux dépensées par 24 heures est de 86,400,000 mètres cubes (1). Ce volume n'est pas moitié de celui de la Seine dans les temps des inondations, et les barrages à construire sur le Nil ne s'élèveraient pas à trois fois la dépense d'un barrage sur la basse Seine.

(1) Cette évaluation serait de moitié plus faible que celle que nous avons donnée tome I, page 44.

Mais le Nil devant être réparti de nouveau entre ses sept branches anciennes pour vivifier toutes les provinces et repousser les lignes du désert, chaque barrage sur un bras est un ouvrage aussi facile, aussi peu coûteux qu'un barrage de l'Escaut, de la Tamise, et du Rhin en Hollande. Toutefois, des dispositions nouvelles, justifiées par l'expérience, doivent être adoptées pour diminuer les frais de construction et augmenter la solidité des ouvrages.

La Basse-Égypte et toute la vallée du Nil, dans la Haute-Égypte, étant formées d'alluvions, d'un limon mêlé de sable, des travaux hydrauliques fondés sur pilotis coûteraient des sommes excessives et n'auraient pas une suffisante solidité. Il faut, surtout en Égypte, éviter les ouvrages d'art qui exigent l'emploi d'ouvriers très-exercés, très-rares même en Europe, et des matériaux éloignés et de choix d'une dépense excessive.

On épargnera une grande partie des dépenses d'argent et de temps en fondant les barrages sur béton, au moyen de dragage dans le limon et sans épuisement. On donnera aux fondations beaucoup d'empattement pour prévenir les affouillements. L'Égypte fournit abondamment tous les matériaux nécessaires à ces constructions, que les ouvriers du pays, bien dirigés, exécuteraient avec économie. La masse du béton serait continuée et montée jusqu'à la ligne d'étiage et couronnée par une maçonnerie générale en pierres de taille, s'élevant à 1 mètre 40 centimètres au-dessus de l'étiage.

Dans cette maçonnerie serait encastré le barrage mobile, fermant avec des vannes ou poutrelles, et destiné à soutenir les eaux jusqu'au niveau fixé et même jusqu'à la hauteur des crues du Nil.

On doit faire remarquer 1° que le Nil ne charrie point de glaces, et qu'ainsi les poteaux montants des barrages mobiles ne seraient point exposés à des avaries dans les crues; — 2° que la longueur des barrages étant double du lit du Nil, on peut fonder le barrage presque à sec en commençant les ouvrages hors du lit actuel; — 3° que les inondations artificielles seraient réglées et renouvelées à volonté.

Chaque barrage ainsi construit ne coûterait pas au-delà d'un million à un million et demi, selon les localités; mais le choix des emplacements est d'une grande importance, ne peut manquer d'exercer une grande influence sur les résultats et sur les dépenses, et exige une expérience consommée des travaux hydrauliques.

Avec les barrages successifs proposés, le système d'arrosage ancien ne serait point changé, on n'aurait pas à creuser des dérivations nouvelles, on profiterait de tous les canaux existants, on ferait le curement des anciens canaux qui distribueraient les eaux du fleuve sur toutes les campagnes, on n'occasionnerait aucune perturbation, enfin et surtout on mettrait à profit la totalité des eaux du fleuve.

Les grands barrages projetés au Ventre-de-la-Vache, en aval du Caire, s'ils étaient achevés, ne rempli-

raient pas la même destination sous aucun des rapports que nous venons d'examiner.

Une dérivation éclusée, ayant vingt-neuf arches éclusées de 10 mètres et d'une longueur de 5,000 mètres, n'est pas plus utile qu'une coupure de 200 mètres de longueur et de 20 mètres de largeur dans le fond, avec des écluses aux extrémités; les passages laissés ouverts à la navigation dépenseraient un grand volume d'eau et produiraient une cataracte que les bateaux montants ne pourraient franchir qu'avec une extrême difficulté.

Les barrages établis dans le haut du fleuve n'auraient aucune influence sur les améliorations à obtenir dans les plaines inférieures, d'une surface dix fois plus grande que la zone à arroser par les nouveaux canaux projetés.

L'emploi du bois pour fondation entraînerait dans de grandes dépenses, sans procurer la même garantie de solidité, parce qu'il faut descendre les pieux à une grande profondeur dans le limon du Nil pour les rendre solides, tandis qu'une masse générale de béton de 3 mètres d'épaisseur, reposant sur la vase, supporterait les plus lourdes constructions.

21. *Des barrages sur le Nil dans la Haute-Égypte.* — Les barrages du Nil dans la Haute-Égypte sont plus faciles encore à exécuter que sur les bras du Nil dans la Basse-Égypte. Les matériaux étant sur place et de la meilleure qualité, ces barrages, construits d'après le même système, auraient aussi pour résultats de doubler l'étendue des terrains cul-

tivés en fécondant par des irrigations les sables du désert.

Les emplacements les plus convenables pour établir ces barrages sont déterminés par les points où le fleuve est plus resserré et devient très-sinueux. Les cartes détaillées ne sauraient suffire pour faire le meilleur choix entre les localités les plus favorables ; il faut encore étudier le cours des dérivations et des localités et toutes les circonstances à coordonner pour en assurer la réussite avec le moins de dépense.

§ III.

L'ISTHME DE SUEZ ; — PROJET DE JONCTION DE LA MER ROUGE A LA MÉDITERRANÉE ; CHEMIN DE FER DU CAIRE A SUEZ ; RÉSULTATS DE LA JONCTION DES DEUX MERS.

Résultats de la jonction des deux mers. — Canaux entrepris pendant l'antiquité pour lier le Nil à la mer Rouge. — Canal des Arabes. — Importance et possibilité de la construction d'un canal de la mer Rouge à la Méditerranée. — Chemin de fer.

22. Tout le monde sait que la mer Rouge n'est séparée de la Méditerranée que par un isthme sablonneux qui n'a pas plus de vingt lieues de largeur.

Sans doute , à l'époque ante-historique où la mer méditerranée, s'avancant jusqu'au cœur de l'Égypte,

formait un golfe parallèle à la mer Rouge, ces deux mers durent communiquer ensemble.

Cette opinion est confirmée par l'aspect des lieux qui sont bas, renferment des lacs salés, et sont formés d'alluvions maritimes. Elle a été partagée par plusieurs écrivains.

L'isthme de Suez est un obstacle qui, empêchant la navigation directe entre les nations commerçantes de l'Europe et les vastes contrées que baigne l'Océan indien, la condamne à faire un immense détour.

La communication entre les deux mers abrégerait la navigation de Marseille, Gènes, Livourne, Trieste, etc., dans les Indes, de plus de trois mille lieues; celle de Londres et d'Amsterdam à Java et en Chine, de plus de deux mille lieues; celle de New-York, dans les mêmes ports, de mille lieues; on éviterait le double passage sous la ligne, les maladies et les dangers de ces parages.

L'importance de cette communication, quoiqu'elle n'ait jamais été aussi grande qu'à notre époque, a été sentie de tout temps. Le grand Sésostris paraît avoir été le premier qui ait conçu le projet de faire communiquer les deux mers par un canal. Il donna à cette entreprise un commencement d'exécution; il lia le Nil à la mer Rouge par un canal qui, d'après Diodore de Sicile, s'étendait depuis Memphis jusqu'à Clymas. Plus tard, un de ses successeurs, Néchos, s'occupa aussi de cette jonction qui ne fut point terminée. D'après Hérodote, les premiers travaux, qui coûtèrent la vie à cent vingt mille hommes, furent

arrêtés sur la réponse de l'oracle qui, consulté par Néchos, lui dit « que la construction du canal projeté ouvrait aux étrangers l'invasion de l'Égypte. » Le projet de l'entreprise de Néchos fut, sous la direction des Perses, continué par Darius, fils d'Hystaspes, et enfin terminé par Ptolémée Philadelphie, qui lui donna son nom. Strabon rapporte qu'il le fit garnir de barrières très-ingénieuses qu'on ouvrait pour laisser passer les vaisseaux et qu'on refermait ensuite très-promptement ; ce canal, au dire de Pline et de Strabon, était large de cent coudées, avait une profondeur de trente pieds et cinquante lieues de longueur. Il permettait une libre navigation aux vaisseaux à voiles qui pouvaient se croiser sans accident, pouvaient y marcher de front et parcourir le trajet pendant deux ou trois jours. Ce canal, qui porta le nom de *canalis Ptolomæus*, partait de la branche pélusienne du Nil, au-dessous de Bubaste, non loin du Delta, et allait se rendre à Assinie, ville bâtie sur la pointe la plus septentrionale du golfe arabe. Ainsi que nous l'avons vu, il traversait à moitié chemin le lac Amer, de même que le Rhône traverse le lac de Genève. Les vaisseaux de la mer Rouge, arrivés à la branche pélusienne du Nil, pouvaient descendre dans tous les ports égyptiens de la Méditerranée ou remonter le fleuve jusqu'à Memphis et de là jusqu'à Thèbes. Le canal de Ptolémée, fournissant aussi une irrigation abondante dans la ligne la plus étendue de l'isthme de Suez, fertilisa ce territoire qui se couvrit bientôt d'opulentes cités. En partant de la branche pélu-

sienne on trouvait à gauche la ville d'*Heroopolis*, plus loin *Bubastis*, *Phagroriopolis*, ainsi que *Serapeum*, non loin d'*Arsinoë*.

Sous l'empire des Romains Trajan renouvela ce canal, et y ajouta même une branche qui arrivait à quelques stades au-dessous de Memphis. Cette prolongation du canal portait le nom de Trajan, et se trouve explicitement indiquée dans le passage suivant de Ptolémée : « Entre Héliopolis et Babylone, coule le fleuve Trajan (*amnis Trajanus*). » Quinte-Curce le nomme *Oxius*, et les Arabes *Merahemi*. Macrisi, dans son *Histoire d'Égypte*, attribue ce canal à Adrien César. Enfin, il n'y a pas jusqu'aux Arabes qui n'aient suivi un pareil exemple.

L'historien *Elmacin* rapporte que sous le califat d'*Omar*, les villes de la Mecque et de Médine souffrant de la disette, ce calife ordonna au gouverneur d'Égypte, *Amrou*, de tirer un canal du Nil à *Colzoum* (ancien Clysma), afin de faire passer désormais par cette voie les contributions de blé et d'orge destinées à l'Arabie. — *Amrou* exécuta cette grande entreprise, et donna à ce canal le nom de *Fleuve du prince des fidèles*. Volney rapporte que cent trente-quatre ans après, le calife Abou-Djaffar-el-Mansour le fit obstruer afin de couper les vivres à un descendant d'Ali, révolté à Médine. Depuis ce temps-là il n'a pas été r'ouvert. Ce canal, dont il existe encore une portion qui prend le nom de Kalig, prend son point de départ du Nil à l'extrémité du vieux Caire, tout près du Château-d'eau, traverse le grand Caire

et va se perdre à quatre lieues plus loin, au nord-est du Lac-des-Pèlerins, *Birket-el-Hadji*. C'est ce même canal qu'on ouvre tous les ans avec solennité lors de la crue des eaux du Nil. Savary prétend, avec son exagération habituelle, que ce canal ayant été taillé dans le rocher l'espace de vingt-quatre lieues, on pourrait aisément en ôter le limon et le sable, dans le cas où l'on voudrait rouvrir l'importante communication du Nil avec la mer Rouge (1).

Les ingénieurs français, pendant l'expédition d'Égypte, ont constaté la direction et les dimensions de l'ancien canal, le nivellement du terrain entre Suez, le Caire et Péluse, et ont présenté les bases du projet du canal de Suez au Caire, qui serait alimenté par les eaux du Nil pendant les crues.

Mais le Nil, du Caire à Alexandrie, à Damiette et à Rosette, n'est navigable, pour les grandes barques, que pendant six mois; et le grand canal, lui-

(1) J'emprunte cet aperçu historique sur la jonction des deux mers à un savant mémoire de M. le docteur Labat, intitulé : *Route de l'Inde par l'Égypte et la mer Rouge*. Les travaux persévérants de M. Labat sur cette question et sur plusieurs points de la question orientale forment un ensemble complet et plein d'intérêt, que je ne saurais trop recommander aux lecteurs. Je signalerai surtout l'*Essai sur le commerce des anciens dans l'Inde*, dans lequel M. Labat a suivi étape par étape ces grandes pérégrinations mercantiles qui pendant l'antiquité unissaient l'Europe aux plus lointaines contrées de l'Asie. L'érudition que l'on trouve dans les écrits de mon honorable ami n'est pas un luxe stérile de science; car elle éclaire des lumières les plus vives du passé une des questions les plus intéressantes du présent et de l'avenir.

même, n'aurait un mouillage suffisant que pendant le même temps.

Le canal de jonction des deux mers par le Nil ne serait donc qu'un canal pour ainsi dire égyptien, que les bâtiments marchands étrangers ne pourraient traverser. Sans doute, ainsi exécuté, il serait encore très-utile, mais il ne donnerait pas ces résultats grandioses qu'attend le monde de la jonction des deux mers.

Nous envisageons l'entreprise dans un but plus général; elle doit, selon nous, satisfaire à la condition d'admettre les grands bâtiments des Indes, les vaisseaux de ligne de premier rang et les bâtiments à vapeur des plus grandes dimensions. Pour atteindre ces divers résultats, il faut donner au grand canal vingt mètres de largeur de plafond, dix mètres de profondeur totale, et seize mètres de passage aux écluses et sas.

Ces données du problème exigent impérieusement que le canal de jonction des deux mers soit dirigé de Suez à Peluse, et que des dispositions soient prises pour surmonter tous les divers obstacles qui ont fait envisager cette entreprise comme impraticable, en raison de l'étendue des marais, de la mobilité des sables et du peu de profondeur de la Méditerranée à Péluse; appuyé de l'expérience et de l'opinion de M. Cordier, qui a approfondi la question, nous considérons la solution de ces difficultés comme très-certaine.

Dans le cas de succès, l'ouverture du canal des

deux mers, pour les plus grands navires, de trente-cinq lieues de longueur, exécuté en cinq ans, opérerait une révolution commerciale dans les relations de l'Europe et de l'Inde; en l'accomplissant, le vice-roi mériterait de la reconnaissance des peuples une gloire immortelle.

23. *Du chemin de fer projeté de Suez au Caire.* — Le maréchal duc de Raguse a exposé, dans son voyage, avec une haute raison, les inconvénients et les causes d'insuccès et de destruction du chemin de fer projeté entre Suez et le Caire. La mobilité des sables, la rareté des voyageurs, la difficulté de trouver des mécaniciens habiles, justifient ses prévisions.

Le voyageur des Indes arrivé au Caire aurait encore soixante-cinq lieues à parcourir à travers l'Égypte, où la circulation du Caire à Alexandrie n'est établie que par des bateaux à voile ou tirés par des hommes.

Le maréchal montre avec sagacité la supériorité incontestable d'un canal sur un chemin de fer dans ces localités.

Mais ses observations supposent l'ouverture du canal ancien de Suez au Caire; et il envisage comme impossible, ainsi que tous les autres écrivains, le canal de jonction des deux mers de Suez à Péluse.

Mais s'il est démontré, comme nous en avons la conviction, que la communication navigable entre la mer Rouge et la Méditerranée doit être établie de Suez à Péluse, et que presque tous les vaisseaux

expédiés d'Europe dans les Indes prendront cette direction, il sera évident alors que les villes de Suez et de Péluse, alimentées d'eau douce par des dérivations du Nil, deviendraient en peu d'années de grands centres de commerce et des cités importantes, très-peuplées, et que les anciennes villes détruites sur les bords du canal seraient en peu d'années rétablies. Le chemin de fer entre la mer Rouge et la Méditerranée, distance que les voyageurs franchiraient en cinq heures, serait dans ce cas l'un des plus fréquentés et des plus productifs.

Ce chemin de fer serait établi sur une des digues du canal et ne coûterait que les frais de pose des rails, les digues étant presque droites et horizontales.

Les suppositions que nous avons faites d'un canal ouvert à tous les navires, très-fréquenté, peuplé de villes à ses extrémités et sur ses rives de dérivation du Nil longeant le canal et fécondant sur mille lieues de superficie les sables du désert, donnent la solution des difficultés réelles, des obstacles sans nombre au succès d'un chemin de fer qui serait établi dans ces localités maintenant désolées.

L'Égypte, régénérée par le vice-roi, nous semble appelée aux plus hautes destinées; en peu d'années, elle sera sillonnée par des chemins de fer, 1° de Suez au Caire et à Péluse sur les digues du grand canal; 2° du Caire à Alexandrie sur les bords du Nil; 3° d'Alexandrie à Rosette, Damiette et Peluse par le littoral de la mer. Lorsque les lacs desséchés au-

ront été rendus à l'agriculture, ces contrées, alors salubres, redeviendront encore les plus fertiles et les plus peuplées du monde, comme les plaines de la Hollande et la Flandre conquises sur la mer, que des canaux et des chemins de fer traversent en tous sens.

24. *Conclusion.* — L'Égypte est le pays du monde qui a le plus d'avenir et dont la prospérité doit exercer le plus d'influence sur le commerce des nations d'Europe et des Indes en relations d'échanges.

Un canal à grandes sections, de la mer Rouge à la Méditerranée, de Suez à Péluse, abrégérait de plusieurs milliers de lieues les distances entre les Indes et l'Europe. L'emploi des bâtiments à vapeur sur la mer Rouge donnerait le moyen de prévenir les dangers et de surmonter les difficultés, d'ailleurs fort exagérées de cette navigation.

La différence de niveau des deux mers est un avantage inappréciable qui assure le succès du grand canal par la certitude d'obtenir un mouillage profond au port de Péluse.

En peu d'années les produits du sol de l'Égypte tripleraient, la population, les richesses et la prospérité de ces contrées croîtraient avec sa puissance; l'Europe applaudirait aux succès du vice-roi; la France surtout, appelée des premières à prendre part aux bienfaits de la grande communication des deux mers, serait surtout satisfaite de cette création, sinon le but, du moins l'une des grandes préoccupations de la mémorable expédition d'Égypte.

§ IV.

DIVERS TRAVAUX.

Nouveau phare d'Alexandrie. — Embarcadère et rail-way du Mahmoudieh. — Chemin de fer du Delta.

25. *Nouveau phare d'Alexandrie.* — Chacun sait que toute la plage de l'Égypte est extrêmement basse et qu'on peut à peine l'apercevoir de jour à trois lieues de distance ; aussi l'impossibilité où se trouvent souvent les navires de s'éloigner à temps des côtes amène de fréquents naufrages. L'établissement d'un feu de premier ordre était donc vivement réclamé par les intérêts du commerce et de l'humanité. Le vice-roi a ordonné la construction d'un phare sur la pointe de Ras-el-Tin.

Cet édifice aura 65 mètres de hauteur au-dessus du niveau de la mer, et le feu qu'il doit renfermer sera vu à huit lieues au large. Il est entièrement construit en pierres de taille en forme de colonne. Son diamètre extérieur est de 9 mètres 75 centimètres à la base. Le milieu de la colonne présente un cylindre creux de 5 mètres 75 centimètres de diamètre où sont les marches donnant accès à la chambre de la lanterne. Ces marches semblent, au premier aspect, ne pouvoir pas se soutenir, tant il y a de légèreté et de hardiesse dans leur construction. La base est soutenue par une enceinte circulaire de

bâtiments destinés au logement des gardiens et à l'emménagement des huiles. La tour, qui aura 60 mètres de hauteur, est déjà arrivée à 48 mètres, et le feu pourra être allumé l'hiver prochain. Ce travail, dans son ensemble et dans ses détails, est fort bien entendu, et tous les voyageurs viennent l'admirer. Il fait le plus grand honneur à l'ingénieur égyptien élevé en France, Mazhar-Effendi, qui le dirige, et sera un nouveau témoignage des efforts que fait le vice-roi pour ramener l'Égypte à son antique splendeur. Il est seulement à regretter qu'on songe à adopter le système vicieux d'éclairage anglais, tandis qu'en Angleterre on commence à lui substituer celui de France, plus avantageux sous tous les rapports. Il faut espérer que Méhémet-Ali, éclairé par l'opinion des personnes instruites, renoncera à cette idée et couronnera un travail si remarquable par l'introduction de la belle découverte de Fresnel.

26. *Embarcadère et rail-way du Mahmoudieh.* — Tous les produits territoriaux de la Haute et de la Basse-Égypte, destinés à l'exportation, arrivent par eau à Alexandrie et sont renfermés dans de vastes entrepôts pour être expédiés quand l'occasion s'en présentera. Comme le transport par mer de la plupart des céréales n'est pas toujours sans inconvénient à cause de la fermentation occasionnée par le contact prolongé d'une chaleur humide, il arrive que les chargements se font presque tous pendant la saison d'hiver; et, pour satisfaire aux exigences de tous les bâtiments, on est alors obligé d'employer

des masses considérables d'hommes s'élevant par jour de quinze à dix-huit cents, qui transportent le grain dans des paniers, des magasins aux barques, lesquelles vont accoster les navires tenus assez au large dans le port.

L'emploi d'un si grand nombre de travailleurs sur un espace assez resserré amène nécessairement de la confusion dans le travail, de la perte dans les denrées, des lenteurs dans les chargements et quelquefois même des luttes.

Pour obvier à tous ces désavantages, le vice-roi, mettant à profit le zèle de M. Mongel pour tout ce qui peut contribuer aux intérêts généraux, l'a chargé de construire un chemin de fer qui, partant du centre des magasins, vient aboutir à l'extrémité d'un embarcadère assez avancé dans la mer pour que les navires y touchent. Ce chemin de fer a deux rails et une longueur de 300 mètres. Vingt wagons, contenant chacun 30 hectolitres, descendant d'eux-mêmes jusqu'à l'embarcadère, laisseront tomber de leurs trappes dans l'écoulet du navire les grains dont ils auront été chargés dans l'intérieur des magasins; il ne faudra que deux travailleurs pour opérer ce déchargement. Ce chemin doit déjà fonctionner depuis quelque temps. Tout le commerce applaudit à cette nouvelle amélioration qui facilitera beaucoup les mouvements du port et laissera disponibles pour d'autres travaux des bras si mal employés.

Le vice-roi songe à couper le Delta de Kafret-el-Majeur à Mansourah par un chemin de fer. Déjà le

tracé est fait, et une grande partie des rails est arrivée sur les lieux. Malgré ces préparatifs, j'aime encore à croire que ce projet sera abandonné, et qu'on préférera un grand canal dont le creusement et l'entretien seront plus faciles et moins coûteux, et qui aura de plus l'avantage de fournir à l'irrigation des terres adjacentes. L'Égypte est essentiellement propre à la canalisation, tandis que par son terrain, par ses inondations, par le manque complet de la matière première et de l'agent moteur, elle n'est nullement un pays à rails-ways. Préférer les rails aux canaux, c'est rejeter les moyens que la nature nous a mis sous la main pour en demander, d'ailleurs, de plus dispendieux, de plus difficiles et de moins sûrs.



CHAPITRE XIV.

SITUATION DE L'ÉGYPTE ENVERS L'EUROPE.

Après avoir exposé rapidement ce qu'est l'Égypte, ce qu'elle est devenue sous la main de Méhémet-Ali, et ce qu'elle promet d'être dans l'avenir, il me semble qu'il convient d'examiner dans quels termes sa situation nouvelle la place envers l'Europe.

Cette question est délicate parce qu'elle touche à des intérêts politiques divers ; mais je ne veux pas l'envisager du point de vue éphémère et variable sous lequel elle se présente à ces intérêts ; je veux la voir en elle-même, en me plaçant uniquement au point de vue des intérêts généraux de l'humanité ; c'est celui qu'adopte la postérité impartiale pour juger les événements historiques ; c'est de là qu'elle fait planer sur les événements, sur les révolutions, ses arrêts sans appel.

L'Égypte, la Syrie, l'Arabie, le Sennâr sont, par leur position géographique, complètement séparés du groupe des provinces asiatiques et européennes,

dont Constantinople est le centre naturel et qui forment la Turquie. Au nord du Taurus, les Turcs; au midi, les Arabes. La scission est encore plus prononcée sous le rapport des races, des mœurs et des langues des peuples qui habitent ces contrées. Il y a d'ailleurs, dans le cœur des Arabes, une profonde antipathie contre la domination des Osmanlis.

En jetant un coup-d'œil rapide sur l'histoire, on voit que ces provinces, toutes les fois que l'une d'elles a joui de quelque puissance, ont formé, réunies, un empire indépendant. Il en a été ainsi, pour la dernière fois, sous les califes.

En réalité, l'empire ture n'a jamais possédé ni l'Égypte ni la Syrie. On sait que ce fut au xvi^e siècle que Sélim I^{er} les soumit. Mais dès qu'il s'en fut éloigné, la Porte n'exerça plus sur elles de vrai pouvoir. Nous en avons fourni la preuve pour l'Égypte, en parlant de l'espèce de constitution que Sélim lui donna, constitution qui rendait illusoire l'autorité de la Porte. Le sultan n'avait pas plus d'influence sur l'Égypte que sur les États barbaresques. Quant à la Syrie, n'était-elle pas indépendante à peu près, elle aussi? La puissance du sultan ne venait-elle pas s'y briser vainement contre celle de pachas, tels que le Djazzar et Abdallah? L'Arabie était au pouvoir des imans et du chérif de la Mecque. Elle était sans cesse déchirée par des guerres. Le pèlerinage ne pouvait s'effectuer qu'en payant d'énormes rançons, et encore fallait-il que la Porte tint à la disposition des caravanes des escortes considérables. Le Sennâr n'avait

jamais appartenu aux musulmans avant Méhémet-Ali.

Tous ces pays étaient livrés à l'anarchie la plus absolue. Chaque année, les pachas y étaient renversés, expulsés, massacrés : aucune espèce de science ou d'art n'y fleurissait, l'agriculture y était abandonnée, le commerce qui vit d'ordre y dépérissait chaque jour. Les malheureux chrétiens qui végétaient dans ces contrées étaient tombés au dernier degré de l'abjection, et avaient à subir toutes les avanies dont il plaisait à leurs fanatiques oppresseurs de les abreuver. Le caractère des consuls européens était méprisé; quelquefois on ne respectait pas même leur vie. Agents déguisés, souvent il ne leur était pas permis de se revêtir de leurs insignes ni de leur habit national. Avant que Méhémet-Ali se fût emparé de Damas, la puissante Angleterre n'avait pas pu y faire admettre un consul. En Égypte, nous l'avons déjà dit, des bandes de brigands Bédouins infestaient le désert entre la mer Rouge et la vallée du Nil. On ne pouvait pénétrer jusqu'aux Oasis, arriver jusqu'à la première cataracte, bien plus, aller visiter sans escorte les Pyramides. Il suffit de lire l'*Itinéraire* de Chateaubriand ou les récits de quelques voyageurs, pour voir à quel horrible désordre la Syrie était en proie. Personne n'était admis à visiter les saints-lieux, sans payer au fameux Abogosh un tribut honteux, le *dazzio del porco*. Il n'était pas permis de parcourir les rues à cheval; les firmans de la Porte n'obtenaient aucun crédit. Que de voyageurs ont péri sous le règne

de ce régime barbare ! Les indigènes, au reste , n'étaient pas plus heureux que les étrangers. Les Arabes Hanezé, les Kurdes venaient enlever aux paysans leurs récoltes , aux pasteurs leurs troupeaux : aussi ne cultivait-on presque plus. La plus grande partie des terrains était abandonnée. Les dissensions intestines semblaient éternelles. Plusieurs émirs , espèce de tyrans féodaux, guerroyaient sans cesse entre eux, et se mettaient souvent en révolte contre les pachas impuissants.

Les personnes qui auront présent à leur mémoire le tableau énergique que Volney a tracé de l'état misérable où se trouvaient de son temps l'Égypte et la Syrie, comprendront combien les lignes qui précèdent sont loin d'être exagérées. Je pourrais remplir de nombreuses pages de citations qui feraient ressortir, par la peinture des effets des administrations qui ont précédé Méhémet-Ali , les avantages qu'il a procurés aux pays qu'il gouverne ; je ne saurais me refuser néanmoins à transcrire le passage suivant du voyage de Volney :

« Tout ce que l'on voit ou que l'on entend (en Égypte) annonce que l'on est dans le pays de l'esclavage et de la tyrannie. On ne parle que de troubles civils , que de misère publique , que d'extorsions d'argent , que de bastonnades et de meurtres. Nulle sûreté pour la vie ou la propriété ; on verse le sang d'un homme comme celui d'un bœuf. La justice même le verse sans formalité. L'officier de nuit, dans ses rondes, l'officier de jour, dans ses tournées, ju-

gent, condamnent et font exécuter en un clin d'œil et sans appel. Des bourreaux les accompagnent, et, au premier ordre, la tête d'un malheureux tombe dans le sac de cuir. Encore si l'apparence seule du délit exposait au danger de la peine ! Mais souvent, sans autre motif que l'avidité d'un homme puissant et la délation d'un ennemi, on cite devant un bey un homme soupçonné d'avoir de l'argent ; on exige de lui une somme, et s'il la dénie, on le renverse sur le dos, on lui donne deux et trois cents coups de bâton sur la plante des pieds, et quelquefois on l'assomme. Malheur à qui est soupçonné d'avoir de l'aisance, cent espions sont toujours prêts à le dénoncer. Ce n'est que par les dehors de la pauvreté qu'il peut échapper aux rapines de la puissance. »

Telle était l'Égypte sous les Mamelouks. La Syrie était tout aussi malheureuse sous ses pachas ; qu'on en juge par la citation suivante, que j'emprunte à l'*Itinéraire* de notre grand écrivain, M. de Chateaubriand :

« Jérusalem est donc livrée à un gouverneur presque indépendant ; il peut faire impunément le mal qu'il lui plaît, sauf à en compter ensuite avec le pacha. On sait que tout supérieur, en Turquie, a le droit de déléguer ses pouvoirs à un inférieur, et ses pouvoirs s'étendent toujours sur la propriété et la vie. Pour quelques bourses, un janissaire devient un petit aga, et cet aga, selon son bon plaisir, peut vous tuer ou vous permettre de racheter votre tête. Les bourreaux se multiplient ainsi, dans tous les vil-

lages de la Judée. La seule chose qu'on entende dans ce pays, la seule justice dont il soit question, c'est : *Il paiera dix, vingt, trente bourses ; on lui donnera cinquante coups de bâton ; on lui coupera la tête.* Un acte d'injustice force à une injustice plus grande ; si l'on dépouille un paysan, on se sent dans la nécessité de dépouiller le voisin ; car, pour échapper à l'hypocrite intégrité du pacha, il faut avoir, par un second crime, de quoi payer l'impunité du premier.

» On croit peut-être que le pacha, en parcourant son gouvernement, porte remède à ces maux et venge les peuples ; le pacha est, lui-même, le plus grand fléau des habitants de Jérusalem ; on redoute son arrivée comme celle d'un chef ennemi ; on ferme les boutiques, on se cache dans des souterrains ; on feint d'être mourant sur sa natte, ou l'on fuit dans la montagne.

» Je puis attester la vérité de ces faits, puisque je me suis trouvé à Jérusalem, au moment de l'arrivée du pacha. Abdallah est d'une avarice sordide, comme presque tous les musulmans. En sa qualité de chef de la caravane de la Mecque, et sous prétexte d'avoir de l'argent pour mieux protéger les pèlerins, il se croit en droit de multiplier les exactions ; il n'y a point de moyens qu'il n'invente. Un de ceux qu'il emploie le plus souvent, c'est de fixer un maximum fort bas pour les comestibles ; le peuple crie à la merveille, mais les marchands ferment leurs boutiques, la disette commence. Le pacha fait traiter secrète-

ment avec les marchands ; il leur donne , pour un certain nombre de bourses , la permission de vendre autant qu'ils voudront. Les marchands cherchent à retrouver l'argent qu'ils ont donné au pacha : ils portent les denrées à un prix extraordinaire , et le peuple , mourant de faim une seconde fois , est obligé , pour vivre , de se dépouiller de son dernier vêtement.

» J'ai vu ce même Abdallah commettre une vexation plus ingénieuse encore. J'ai dit qu'il avait envoyé sa cavalerie piller des Arabes cultivateurs , de l'autre côté du Jourdain. Ces bonnes gens , qui avaient payé le miri , et qui ne se croyaient point en guerre , furent surpris au milieu de leurs tentes et de leurs troupeaux. On leur vola deux mille deux cents chèvres et moutons , quatre-vingt-quatorze veaux , mille ânes et six juments de première race ; les chameaux seuls échappèrent ; un cheik les appela de loin , et ils le suivirent : ces fidèles enfants du désert allèrent porter leur lait à leurs maîtres dans la montagne , comme s'ils avaient deviné que les maîtres n'avaient plus d'autre nourriture.

» Un Européen ne pourrait guère imaginer ce que le pacha fit de ce butin : il mit à chaque animal un prix excédant deux fois sa valeur , et estima chaque chèvre et chaque mouton à vingt piastres , chaque veau à quatre-vingts ; on envoya les bêtes ainsi taxées aux différents particuliers et aux chefs des villages voisins ; il fallait les prendre et les payer sous peine de mort. J'avoue que si je n'avais pas vu de mes yeux cette double iniquité , elle me paraîtrait tout-à-

fait incroyable. Quant aux ânes et aux chevaux, ils demeurèrent aux cavaliers; car, par une singulière convention entre ces voleurs, les animaux à pied fourchu appartiennent au pacha dans les épaves, et toutes les autres bêtes sont le partage des soldats.

» Après avoir épuisé Jérusalem, le pacha se retire. Mais afin de ne pas payer les gardes de la ville, et pour augmenter l'escorte de la caravane de la Mecque, il emmène avec lui les soldats. Le gouverneur reste seul avec une douzaine de sbires, qui ne peuvent suffire à la police intérieure, encore moins à celle du pays. L'année qui précéda celle de mon voyage, il fut obligé de se cacher lui-même dans sa maison pour échapper à des bandes de voleurs qui passaient par-dessus les murs de Jérusalem, et qui furent au moment de piller la ville.

» A peine le pacha a-t-il disparu, qu'un autre mal, suite de son oppression, commence : les villages dévastés se soulèvent, ils s'attaquent les uns les autres pour exercer des vengeances héréditaires. Toutes les communications sont interrompues : l'agriculture périt, le paysan va pendant la nuit ravager la vigne et couper l'olivier de son ennemi. Le pacha revient l'année suivante, il exige le même tribut dans un pays où la population est diminuée. Il faut qu'il redouble d'oppression, et qu'il extermine des peuplades entières. Peu à peu le désert s'étend; on ne voit plus que de loin en loin des masures en ruines, et, à la porte de ces masures, des cimetières toujours croissants; chaque année voit périr une cabane et

une famille, et bientôt il ne reste plus que le cimetière pour indiquer le lieu où le village était. »

Est-ce là l'état de choses que l'on veut voir revenir en Égypte et en Syrie ?

La Porte aurait-elle pu parvenir à rétablir l'ordre dans ces pays ? Mais, depuis deux cents ans, pourquoi ne l'avait-elle pas tenté ? Qui croira d'ailleurs qu'elle en fût venue à bout, lorsqu'on la voit dans l'impuissance de pacifier les provinces qu'elle a sous la main, l'Albanie, par exemple : sous elle, l'Égypte et la Syrie seraient restées éternellement en proie à l'anarchie qui serait toujours allée en empirant. Il fallait, pour l'anéantir, pour la faire fuir devant l'ordre et la sécurité, un homme énergique qui eût sa puissance concentrée et enracinée sur les lieux mêmes.

Du reste, que rapportaient au gouvernement turc l'Égypte et la Syrie ? Les tributs lui étaient-ils exactement payés ? Il tire aujourd'hui de Méhémet-Ali, avec une régularité constante, vingt fois plus qu'il ne recevait de ses prédécesseurs.

Les gouvernements européens avaient-ils quelque avantage à voir durer l'état de choses que le vice-roi a remplacé ? Nous avons vu que cet état de choses compromettait la vie, la fortune de leurs sujets et leurs relations commerciales, soumises à mille chances périlleuses et diminuant sans cesse.

Ne pourrait-on pas dire de la puissance fondée par le vice-roi, que si elle n'existait pas, il faudrait la créer. Il faudrait la créer aussi bien dans l'intérêt de

la Porte que dans l'intérêt de l'Europe. Méhémet-Ali, en effet, a travaillé réellement pour la Porte. N'a-t-il pas organisé une force musulmane dans des provinces qui n'appartiendraient probablement plus aux sultans, s'il ne les eût réunies à son autorité vigoureuse? Méhémet-Ali a donc été un puissant auxiliaire du gouvernement turc, et c'est bien parce que, dans son vaste génie, il comprenait la faiblesse de la Porte et son insuffisance à contenir toute seule les éléments musulmans qui se dissolvaient, qu'il a pris son œuvre si fort à cœur. Il a sauvé à sa manière, et sa manière est la bonne, l'unité et l'intégrité de l'empire. Cette grande, cette patriotique, cette généreuse pensée se révèle bien aujourd'hui où nous le voyons demander seulement l'hérédité de ses possessions, rien de plus, rien de moins. Rien de plus, parce qu'il ne veut pas briser l'unité de l'empire; rien de moins, parce qu'il veut conserver, par l'hérédité de la vice-royauté, le nerf de l'autorité qu'il a fondée; et qu'avec cette haute vue politique, il peut concilier un sentiment bien légitime, l'amour de sa famille, dans laquelle il veut à juste titre perpétuer la jouissance de la position qu'il a conquise.

L'Égypte sera toujours pour la Porte la meilleure des alliées; leurs intérêts comme leur religion sont identiques. Il est évident que l'Égypte préférera toujours le patronage de Constantinople à celui d'une puissance qui pourrait lui faire sentir le poids de son influence. Il est évident qu'au besoin les forces maritimes et militaires de l'Égypte seront plus facile-

ment et à moins de risques à la disposition du sultan, que celles d'une nation chrétienne.

Je demande ce que les gouvernements européens peuvent, dans leur intérêt propre, désirer de plus? Ils veulent l'intégrité et la force de l'empire ottoman. La puissance de Méhémet-Ali conserve son intégrité et le fortifie. Ils veulent que l'équilibre soit solidement assis en Orient. Il y a en Égypte une barrière qui s'est élevée d'elle-même et qui arrête toutes les ambitions étrangères. Les puissances profitent des avantages que l'œuvre de Méhémet-Ali a produits. L'Angleterre a, par la mer Rouge, la route de l'Inde ouverte et libre. Des milliers de chameaux sont mis à sa disposition pour transporter à bas prix, de Suez au Caire, ses voyageurs et ses marchandises. Les autres nations sont admises à jouir des bénéfices que l'Égypte et la Syrie offrent au commerce, et de la sécurité que le vice-roi a procurée aux échanges, aux transactions, aux voyages. La seule chose que les puissances aient à faire est donc de protéger les efforts du vice-roi, de l'aider à relever complètement les pays qui lui sont soumis; en un mot, de consacrer son existence.

La question qui s'agite, étant posée dans ces termes, ne peut être résolue que dans un sens favorable à Méhémet-Ali. Qui oserait, en effet, au mépris de toutes les idées généreuses, au mépris même des intérêts les plus évidents, vouloir faire rétrograder la civilisation égyptienne? Mettre dans les mains de pachas révocables, sans racines dans le pays, sans

connaissance des hommes ni des choses de l'Égypte, une puissance qui n'a été fondée que par un homme, et ne pourra être maintenue que par une dynastie qui se sont identifiés avec les contrées sur lesquelles elle s'exerce, c'est se déclarer en faveur de la barbarie contre le progrès. Marchander à Méhémet-Ali les concessions qu'il réclame, c'est vouloir détruire sa force, c'est encore agir en faveur de la barbarie. Exposer à la mort les germes de civilisation qui viennent de s'enraciner en Égypte, c'est rappeler l'anarchie que Méhémet-Ali en a chassée; et quels que soient les intérêts divers qui dirigent les puissances entre les mains desquelles est placé le sort de l'Orient, je n'en sais aucune qui osât avouer de pareils desseins.

Qu'on se représente par la pensée l'état de choses qui suivrait immédiatement le renversement de Méhémet-Ali ou de sa dynastie. Ce funeste événement serait le signal d'une dissolution générale, d'un vrai cataclysme politique. L'anarchie envahirait sur-le-champ toutes les parties de cet empire qu'une autorité vigoureuse ne retiendrait plus sous sa domination tutélaire. Toutes les ambitions, tous les intérêts, toutes les passions déchaînées s'en disputeraient à l'envi les lambeaux. Là, ce serait le Sennâr, retenu aujourd'hui dans la soumission par une poignée d'hommes et l'ascendant d'un grand nom, dont le gouverneur pourrait proclamer impunément l'indépendance; ici, l'Arabie, dont les indomptables tribus, qui frémissent même sous l'autorité de Méhémet-Ali,

relèveraient, avec toute l'énergie d'un fanatisme long-temps comprimé, le drapeau de la secte wahabyte, horreur des musulmans orthodoxes; la Syrie, autrefois morcelée en six pachaliks, autrefois à la merci de ses montagnards belliqueux, de ses Bédouins déprédateurs, verrait tout-à-coup ses montagnes et ses déserts lancer contre elle leurs hôtes barbares, et deviendrait de nouveau la proie de leurs brigandages, le théâtre de leurs guerres sans fin. En Égypte, les grands établissements scientifiques et philanthropiques seraient détruits, le mouvement civilisateur arrêté pour des siècles peut-être. Partout une réaction violente emporterait les Européens couverts d'honneur par Méhémet-Ali; partout les chrétiens paieraient cher l'audace de leur émancipation.

Que gagnerait à ce bouleversement la Porte elle-même? Pécuniairement, elle perdrait, c'est évident; comment, au milieu de tout ce désordre, pourrait-elle recueillir en tributs l'équivalent de celui que le vice-roi lui paie aujourd'hui? Sous le rapport politique, elle perdrait également, car à ses embarras actuels s'ajouteraient des embarras bien plus inextricables encore. De deux choses l'une : ou elle voudrait avoir sur les possessions de Méhémet-Ali l'autorité illimitée que celui-ci exerce sur elles, ou elle se contenterait d'une vaine suzeraineté. Dans le dernier cas, à quoi lui aurait servi de renverser le vice-roi? Dans le premier, pour réfréner les mauvaises passions, pour réprimer les désordres qu'elle aurait

encouragés, il lui faudrait envoyer et entretenir dans de lointaines provinces des armées dont la présence est d'une utilité vitale aux environs de sa capitale. Ainsi, en éparpillant ses forces aux extrémités, elle affaiblirait d'autant le cœur de l'empire ; mais probablement, même à ce prix, elle n'obtiendrait pas la soumission de la Syrie, de l'Arabie et de l'Égypte. — Voyez ce qui est arrivé pour Tripoli. — Tripoli était autrefois une régence héréditaire ; le sultan en a fait un pachalik. Elle se consume depuis lors peu à peu dans d'interminables dissensions intestines. La souveraineté prétendue que la Porte exerce sur cette province, désastreuse pour le pays, est sans bénéfice pour elle-même. Depuis trois ans, elle y a envoyé quatre pachas, et ces mandataires du sultan, emprisonnés dans Tripoli, voient chaque jour l'autorité de leur maître impunément insultée dans leur personne. — Je ne poserai pas la question : Que gagneraient les puissances à la chute du vice-roi ? car il serait odieux de supposer qu'un gouvernement européen quelconque pût exploiter à son profit les échecs de la civilisation. Qui gagnerait donc au renversement de la dynastie égyptienne ? La barbarie, rien que la barbarie.

On ne conçoit vraiment pas, quand on se livre à ces considérations, dont la justesse ne peut être contredite, que l'existence politique de Méhémet-Ali tarde plus long-temps à être placée sous la sauvegarde de l'Europe.

Que l'hérédité lui soit donc promptement accor-

dée, que la position du vassal à l'égard du souverain soit nettement définie et solidement assise, que l'on permette ainsi aux pays qu'il gouverne de développer toutes leurs ressources, de satisfaire à tous leurs besoins, de gagner, au profit de l'agriculture, les bras occupés aujourd'hui par les armements extraordinaires que la nécessité force Méhémet-Ali à maintenir; que les puissances exercent enfin leur patronage, et elles auront bien mérité de la civilisation.

Pour moi, je pense que les prétentions du vice-roi sont au-dessous de celles qu'il aurait pu manifester. Il aurait pu, ralliant autour de lui toutes les provinces ottomanes qui parlent arabe, réclamer l'indépendance absolue. L'idée de la formation d'un empire arabe n'est pas chimérique, comme quelques personnes ont voulu le prétendre. Cette idée, d'ailleurs, a la sanction de Napoléon; à défaut d'autres, celle-là suffirait amplement à lui donner de la valeur. Ce grand homme, qui a porté sur toutes choses des jugements qui étonnent par leur profonde sagacité et leur admirable précision, dictait à Sainte-Hélène les lignes suivantes au général Gourgaud :

« Depuis la décadence de l'empire ottoman, la Porte a fait des expéditions contre les Mamelouks; mais ceux-ci ont toujours fini par avoir le dessus, et ces guerres se sont terminées par un arrangement qui laissait le pouvoir aux Mamelouks, avec quelques modifications passagères. *En lisant avec*

attention l'histoire des événements qui se sont passés en Égypte depuis deux cents ans, IL EST DÉMONTRÉ que, si le pouvoir, au lieu d'être confié à 12,000 Mamelouks, l'eût été à un pacha qui, comme celui d'Albanie, se fût recruté dans le pays même, l'empire arabe, composé d'une nation tout-à-fait distincte, qui a son esprit, ses préjugés, son histoire et son langage à part, qui embrasse l'Égypte, l'Arabie et une partie de l'Afrique, fût devenu indépendant comme celui de Maroc (1). »

Je ne crois pas que jamais prévision politique ait aussi sûrement prouvé l'infailibilité du génie que celle que je viens de citer. Napoléon meurt en 1821; en 1823 et 24, un *pacha* qui a conquis en Égypte le *pouvoir* sur les Mamelouks organise une armée régulière, *il la recrute dans le pays même*, et, quelques années plus tard, il dicte des conditions à la Porte, il fonde *l'empire arabe*, et il est maître de proclamer et de soutenir par les armes *son indépendance*.

Napoléon comprenait aussi la Syrie dans l'empire arabe, quoique le paragraphe cité n'en fasse pas mention. Dans une note sur son expédition de Syrie, il ajoute : « Les provinces de l'empire ottoman qui parlent arabe appelaient de leurs vœux un grand changement, et attendaient un homme (2). »

Depuis lors, presque tous ceux qui ont vu l'Orient et qui ont médité et écrit sur sa situation n'ont-ils

(1) *Mémoires de Napoléon*, tom. I, pag. 228.

(2) *Idem.*, *ibid.*, pag. 301.

pas pensé que l'homme attendu dont parle Napoléon était arrivé? Sans avoir la prétention de me mettre sur la même ligne que ceux qui ont exprimé cette opinion, j'avoue, car je puis dire en toute liberté ce que je pense, qu'elle a toujours été la mienne, qu'elle avait séduit mon imagination et m'avait plus fortement attaché à l'œuvre de Méhémet-Ali. Je demeure convaincu au surplus, quoique la prudente modération du vice-roi me donne aujourd'hui un démenti, que tôt ou tard la prévision de Napoléon se réalisera complètement.



CHAPITRE XV.

MONUMENTS ET RUINES.

§ I.

ANTIQUITÉS.

L'architecture égyptienne en général. — Obélisques. — Pyramides. — Antiquités d'Alexandrie. — Ruines de Saïs, — de Bubaste, — d'Illéopolis. — Pyramides de Giseh, — Sakkarah et Memphis. — Grottes de Beni-Hassan, — Syout, — Denderah, — Thèbes, — Karnac, — Erment (*Hermontis*), — Esneh, — El-Kab, — Edfou, — Gebel Selzeleh, — Koum-Ombou. — Ile de Philæ. — Carrières de Syène. — Diverses antiquités.

1. Une grande partie de l'intérêt qui se porte généralement sur l'Égypte est due aux nombreuses ruines que son immense et glorieux passé a léguées à son sol. L'antiquité de ces magnifiques débris, pages énigmatiques, où une érudition nouvelle commence à deviner le mot d'une civilisation qui aima à s'envelopper de mystères; l'antiquité, dis-je, de ces dé-

bris en augmente encore la valeur et présente un attrait de plus à la curiosité. On sait que, deux mille ans avant notre ère, la plupart des colossaux monuments qui couvrent l'Égypte étaient déjà construits; on sait que l'Égypte a donné, pour me servir de l'expression de l'illustre Fourier, un caractère sublime à son architecture, dont les proportions grandioses frappent à la fois de stupeur et d'admiration. Le grandiose est leur qualité spéciale; le triomphe des efforts de l'homme sur l'étendue, sur les forces de la matière, est le grand fait qui ressort à leur vue. Certes, ce n'est pas le lieu dans ce livre de parler longuement de ces monuments dont une étude approfondie a suffi à remplir la vie de plusieurs savants et a nécessité de nombreux volumes; mais je ne puis néanmoins passer sous un silence absolu l'un des côtés les plus intéressants de l'Égypte. Pour adapter ce sujet à l'étendue de cet ouvrage, voici donc le plan que je me propose de suivre; je veux, me bornant aux antiquités que l'on rencontre jusqu'à la première cataracte, c'est-à-dire dans l'Égypte proprement dite, indiquer, en remontant depuis Alexandrie jusqu'à l'île de Philœ, les principaux lieux où elles se trouvent. Je pense qu'ainsi conçu ce chapitre pourra être de quelque utilité aux voyageurs et leur servir en quelque sorte de guide.

2. *L'architecture égyptienne en général.* — On sait que les principaux matériaux dont se servaient les anciens Égyptiens sont le calcaire, le grès rouge, et le granit. On sait aussi dans quelles dimensions

énormes ils employaient les blocs que leur fournissaient leurs carrières, et quelle profusion ils faisaient des monolithes. Ils ont eu des obélisques de cent pieds de hauteur, des statues de cinquante-cinq et de soixante-dix pieds de proportion. Peut-être faut-il attribuer à la facilité que leurs moyens mécaniques leur donnaient d'avoir ces grands blocs, l'absence du système des voûtes que l'on remarque dans leur architecture. Leurs plates-formes et leurs plafonds, d'une vaste surface, et formés de ces énormes pièces de pierre, ont pu être établis sans le secours de voûtes, soutenus seulement par de fortes colonnes. Sans doute s'ils n'avaient eu à leur disposition que des matériaux de petites dimensions, et qu'ils eussent voulu néanmoins unir dans leurs édifices la grandeur à la solidité, la nécessité les eût forcés à découvrir et à employer le système des voûtes. Cependant on a reconnu des voûtes à voussoirs dans quelques constructions de la Haute-Égypte, et on a découvert sur les bords du Nil des quais à voûte horizontale, dont la concavité tournée du côté de l'eau oppose une inébranlable résistance à la poussée des terres. Il est donc probable qu'il eût fallu peu d'efforts d'invention aux Égyptiens pour employer la voûte dans leurs constructions. — Du reste, certaines parties de l'architecture égyptienne se ressentent nécessairement de l'absence des voûtes; ainsi les colonnes de l'Égypte, répandues en très-grand nombre dans les édifices, présentent un caractère particulier; elles diminuent d'une manière uniforme

de la base au chapiteau ; c'est une condition de solidité dont la durée des monuments a prouvé l'importance. Une chose bien remarquable dans ces monuments , c'est l'immense quantité de sculptures et d'ornements dont ils sont surchargés. Ainsi le mur de circonvallation d'un seul de ces temples est décoré de cinquante mille pieds carrés de sculptures symboliques ou religieuses. On est étonné du défaut apparent de symétrie qui se trouve dans la disposition des colonnes : on dirait, à les voir, que les Égyptiens furent privés du sens précieux de la régularité.

Les principaux monuments que l'on rencontre en Égypte sont les temples, les palais, les nécropoles, les obélisques, les pyramides, les colosses, les autels monolithes.

3. *Obélisques.* — Les obélisques, les plus simples des monuments de l'architecture égyptienne, étaient placés ordinairement sur le front des temples et des palais. Ils n'étaient jamais isolés , mais accouplés , chacun occupant l'un des côtés de l'entrée principale. Ils portaient des inscriptions annonçant la destination de l'édifice auquel ils avaient été annexés ; ils en faisaient en quelque sorte l'histoire, car on inscrivait sur leur surface les diverses réparations, les embellissements variés que ces édifices avaient reçus. On tirait ces beaux monolithes des carrières de granit rose de Syène. Leur forme est celle d'un tronc allongé de pyramide quadrangulaire, se terminant en une petite pyramide appelée pyramidion. Les plus anciennes de ces aiguilles aujourd'hui exis-

tantes remontent au dix-neuvième siècle avant notre ère. Un grand nombre d'obélisques ont été transportés dans diverses villes de l'Europe; Auguste en fit venir trois à Rome, et cette ville en contient aujourd'hui quatorze. On en trouve dans plusieurs villes d'Italie. Constantin en plaça à Constantinople. Paris admire sur la place de la Concorde l'un des deux qui figuraient devant le pilône du temple de Louqsor (1).

4. *Pyramides*. — On rencontre en Égypte un grand nombre de pyramides; les plus importantes sont celles de Giseh et de Sakkarah. Nous indiquons, en remontant le Nil, celles que l'on trouve dans le désert à peu de distance du fleuve. On a formé sur ces monuments beaucoup de conjectures. Les masses de ceux de Giseh sont tellement colossales qu'on a été jusqu'à croire qu'ils ne sortaient

(1) L'obélisque de la place de la Concorde a été donné à la France par Méhémet-Ali sous la restauration. M. le baron Taylor fut chargé de le demander au vice-roi. M. le baron Taylor, cet homme d'esprit, de science et de goût éclairé, qui a recueilli pour la France de si belles moissons artistiques, ne pouvait manquer de réussir auprès de Méhémet-Ali. L'expédition du *Louqsor* et les travaux de l'ingénieur, M. Lebas, chargé d'enlever le monolithe, ont occupé, depuis, l'attention publique. M. le baron Taylor venait pour la seconde fois en Égypte, lorsqu'il alla y demander l'obélisque. Il visita ensuite la Syrie. Nous devons à cet heureux voyage deux beaux volumes, où les mœurs, les monuments, les paysages de la Syrie et de l'Égypte sont décrits avec une scrupuleuse exactitude, et reproduits par de magnifiques gravures. Cette publication de M. le baron Taylor est une des plus importantes et des plus précieuses qui aient été faites sur cette partie si intéressante de l'Orient.

pas de la main de l'homme. Sans nous arrêter à cette absurde opinion, nous rappellerons qu'il y a eu beaucoup de controverses sur la destination des pyramides; quelques-uns ont cru qu'elles étaient des observatoires astronomiques, et ils croyaient trouver un argument en faveur de leur opinion dans l'exactitude avec laquelle leurs quatre faces sont tournées vers les quatre points cardinaux. D'autres ont pensé que c'étaient des temples d'une espèce différente où les prêtres cachaient les mystères les plus profonds de leurs initiations. Un écrivain a prétendu que la grande pyramide n'était qu'un immense réservoir pour les eaux du Nil. Ces hypothèses sont toutes plus ou moins invraisemblables; mais la plus généralement répandue est celle qui veut que les pyramides n'aient été que des tombeaux. On a trouvé, dans quelques-unes de ces pyramides, des sarcophages. — La forme pyramidale a été adoptée parce que c'est la plus solide. Elles sont construites en général en assises de pierre calcaire, et quelques-unes en briques. L'extérieur en était couvert d'un revêtement plus ou moins poli. On a cru que les Égyptiens ont dû, pour élever à de si grandes hauteurs des masses aussi énormes de pierre, posséder des moyens mécaniques qui nous sont demeurés inconnus; mais il n'en est rien. C'est avec le nombre et la force des bras que tout a été fait. Nous voyons dans les peintures et dans les sculptures des temples que les monolithes étaient transportés sur des traîneaux auxquels étaient attelés une immense quantité

d'hommes. Il est probable que, pour porter ces pierres sur le haut des monuments, ils formaient des monticules en plans inclinés sur lesquels ils les faisaient glisser.

Voici comment Hérodote raconte la manière dont fut opéré le revêtement de la plus grande pyramide :

« D'après le procédé employé dans la construction de la pyramide, ses faces représentaient d'abord un escalier en forme de gradins. Quand elle eut été achevée sur ce plan et qu'il fut question de la revêtir, on employa, pour élever successivement les pierres qui devaient servir à ce revêtement, des machines faites en bois et d'une petite dimension. Une de ces machines enlevait la pierre du sol même et la transportait sur le premier rang de gradins. Lorsqu'elle y était parvenue, une autre la portait sur le second, et ainsi de suite, soit qu'il y eût autant de machines que de rangs de gradins, soit que ce fût la même machine qui, facile à déplacer, servit au transport de toutes les pierres ; comme l'un et l'autre m'ont été dit, je dois les rapporter. De cette manière, on commença par le revêtement de la partie supérieure, et l'on continua de travailler en descendant pour finir à la partie inférieure qui touche le terrain. »

Lorsqu'on songe à l'origine des pyramides, aux moyens oppresseurs qui ont été employés pour ériger ces monuments de luxe, on ne peut se défendre d'un sentiment d'horreur et de dégoût qui est bien juste, si le récit suivant d'Hérodote est véridique.

« Chéops fit d'abord fermer les temples et prohiba toute espèce de sacrifices ; ensuite il condamna les Égyptiens indistinctement à des travaux publics. Les uns furent contraints à tailler des pierres dans les carrières de la chaîne Arabique , et à les traîner jusqu'au Nil ; d'autres , à recevoir ces pierres , qui traversaient le fleuve sur des barques , et à les conduire , dans la montagne , du côté de la Libye. Cent mille hommes , relevés tous les trois mois , étaient continuellement occupés à ces travaux ; et dix années , pendant lesquelles le peuple ne cessa d'être accablé de fatigues de tout genre , furent employées à faire seulement un chemin pour voiturier les pierres , ouvrage qui ne paraît pas inférieur même à l'élévation d'une pyramide. La longueur de cette chaussée était de 5 stades (256 toises) , sa largeur de 10 orgyes (56 à 57 pieds) , et sa hauteur , dans la position où elle est le plus relevée , de huit orgyes (45 pieds et demi). Elle était recouverte en pierres polies ornées de divers dessins sculptés. Dix années furent donc employées à cette construction et à celle de plusieurs chambres souterraines , ménagées dans la colline où sont élevées les pyramides. Ces souterrains étaient destinés par ce roi à sa sépulture , qu'il avait placée dans une île formée par un canal tiré du fleuve. La construction de la pyramide qui porte son nom coûta vingt autres années de travaux.

» Chéops , pour subvenir à ces dépenses , en vint à de tels excès qu'il exigea que sa fille se prostituât et qu'elle lui procurât de cette manière autant d'ar-

gent qu'elle le pourrait. On ne m'a pas dit quelle somme elle amassa par ce moyen d'après les ordres de son père ; mais on m'a assuré que , ayant formé le projet de laisser après elle un monument sous son propre nom , elle avait exigé que chacun de ceux avec qui elle avait eu commerce lui fit don d'une pierre propre à être employée dans les ouvrages qui s'exécutaient alors , et qu'elle avait fait élever avec ces pierres la pyramide qui se trouve au milieu des trois , en face de la grande. Les côtés de cette petite pyramide ont chacun un plètre et demi de long (1). »

5. *Antiquités d'Alexandrie*. — Les monuments ou les ruines qu'on voit à Alexandrie sont : la colonne de Pompée , les aiguilles de Cléopâtre , les catacombes et l'hippodrome. La colonne, vulgairement connue sous le nom de colonne de Pompée , est haute de 114 pieds. Le fût est un monolithe de 90 pieds de long sur 9 de diamètre. Cette colonne, surmontée d'un chapiteau d'ordre corinthien d'environ 10 pieds de haut , devrait être justement appelée colonne de Dioclétien ; car il paraît que c'est cet empereur qui l'a érigée. Elle se trouve à quelques minutes de l'enceinte des Arabes , au sud de la ville , qu'elle domine majestueusement. Elle sert de signal aux vaisseaux qui arrivent.

Les deux aiguilles de Cléopâtre sont des obélisques de trois colonnes de caractères sur chaque face. Les savants ne sont pas fixés sur leur origine ; les uns

(1) HÉRODOTE, EUTERPE, CXXIV, CXXVI.

les attribuent au roi Mœris, d'autres à un successeur de Sésostris. Ces deux monuments n'étaient pas égaux. L'un est encore debout, il a été donné à la France par le vice-roi d'Égypte; l'autre est couché sur le sable. Il appartient aux Anglais. Ils sont d'un seul bloc en granit et longs d'environ 60 pieds de haut sur 7 de diamètre à la base.

Les catacombes, situées à une demi-lieue à l'est de la colonne de Pompée, se composent de vastes salles creusées dans le sol, formant des galeries soutenues de distance en distance par d'énormes piliers. Elles sont remplies de décombres amassés. On n'y pénètre qu'avec peine, et on s'y perdrait si on n'avait la précaution de dérouler un fil qui sert au visiteur à retrouver sa route au milieu de ce labyrinthe sépulcral. Entre les catacombes et Alexandrie se trouvent sur le rivage quelques bains rongés par l'action des eaux, qu'on a pompeusement, et probablement à tort, décorés du nom de bains de Cléopâtre.

C'est aussi près de là que sont les vastes ruines de l'hippodrome.

Le camp de César, situé entre Alexandrie et Aboukir, auprès des ruines de Canope, n'est autre chose qu'une vaste enceinte fermée par un mur en briques à demi ruiné.

6. *Ruines de Saïs.* — Non loin de Fouah se trouvent, auprès d'un petit village nommé *Sa-el-Adjar* (Saïs-de-la-Pierre), les ruines de l'ancienne capitale du Delta, Saïs. De vastes circonvallations, contenant

beaucoup de décombres qui entouraient les nécropoles, sont tout ce qui reste de cette ville si fameuse.

7. *De Bubaste.* — A l'est du Delta, dans la province du Charkyeh, se trouve un village (*Klell-Bastah*) près duquel on a découvert, pendant l'expédition française, les ruines de la ville de Bubaste. Elles apparaissent, à une grande distance, sous l'aspect d'une montagne. Une vaste enceinte, de forme à peu près circulaire, les entoure. Elles se composent d'une multitude de débris et de fragments qui portent presque tous des inscriptions hiéroglyphiques.

8. *D'Héliopolis.* — Le petit village de Matarieh, au nord du Caire, renferme plusieurs édifices qui ont appartenu à l'ancienne Héliopolis. Les ruines du fameux temple du Soleil, des débris de sphinx et un obélisque monolithe de 68 pieds de long sur 6 de diamètre à sa base, sont les seuls débris que nous ait laissés cette cité renommée.

9. *Pyramides de Giseh.* — En face du Caire est le petit village de Giseh, qui a donné son nom aux pyramides de l'Égypte les plus fameuses par leur masse. Elles sont au nombre de six, dont trois très-célèbres et trois petites; la plus grande, celle de Chéops, dont nous avons déjà parlé, a, pour hauteur verticale, d'après les mesures exactes prises par la commission d'Égypte, quatre cent vingt-huit pieds (deux fois la hauteur des tours de l'église de Notre-Dame de Paris); la base a sept cent seize pieds de longueur. Son volume total a été évalué à un million quatre cent

quarante-quatre mille six cent soixante-quatre toises cubes, en ne tenant pas compte des vides peu considérables qui existent à l'intérieur. Le sphinx colossal accroupi non loin des pyramides paraît avoir servi d'entrée secrète aux galeries souterraines qui communiquaient avec la grande pyramide. Cet énorme monolithe adhère au sol sur lequel il s'élève de quarante pieds de hauteur; sa longueur totale est de cent dix-sept pieds, le contour de la tête au front est de quatre-vingt-un pieds; la hauteur, depuis le ventre jusqu'au sommet de la tête, est de cinquante et un pied. On avait pratiqué une excavation sur sa tête; c'était dans cette partie du colosse que se trouvait l'ouverture par laquelle il communiquait avec la pyramide.

10. *Sakkarah et Memphis*. — Les tombeaux sans nombre qui sont creusés dans la vaste plaine qui entoure la pyramide constituent l'ancienne nécropole de Memphis. Ils appartiennent à toutes les époques, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la dynastie des rois grecs, et aux empereurs romains; on y a enterré des individus de toutes les classes: prêtres, militaires, ouvriers et hommes du peuple. Les pyramides de Sakkarah sont à environ trois lieues de celles de Giseh, on en compte en tout dix-huit de grandeur moyenne, huit construites en pierres calcaires, et quelques unes en briques. A Sakkarah se trouve l'antique cimetière de Memphis; c'est dans l'enceinte que M. Caviglia a découvert le fameux colosse de Sésostris, qui, sans les jambes, a trente-cinq

pieds de hauteur ; il est près d'une autre statue qui est celle qu'Hérodote appelle Vénus étrangère.

Entre les villages de *Bedrechein*, de *Mitraïneh* et de *Menf*, on voit les ruines de Memphis, la seconde résidence des Pharaons ; cette ville renfermait des temples magnifiques, mais qui, déjà du temps de Strabon, étaient presque ensevelis dans les sables sous lesquels leurs débris ont disparu aujourd'hui. Au sud de Menf se trouve Daschour, l'ancienne Acanthis, petit village remarquable par ses pyramides. Auprès d'Abousir, qui en est voisin, sont les fameuses catacombes d'oiseaux que la plupart des voyageurs ont mentionnées ; elles sont composées de vastes galeries remplies de petites jarres, où sont déposées des momies d'oiseaux.

A une lieue à l'ouest du village d'Elgoutouri, s'élève une pyramide connue sous le nom de *el Kaddab* ; elle se distingue de toutes les autres par sa construction, elle est formée d'un tronc de pyramide qui sert de base à une pyramide conçue dans de plus petites proportions.

On trouve deux autres pyramides dans le Fayoum : l'une, celle d'Ellhaoun, est construite en briques.

44. *Grottes de Beni-Hassan*. — Ces beaux monuments appartiennent aux seizième et dix-septième dynasties (deux mille ans et plus avant J.-C.). Les belles peintures qui les décorent sont du plus haut intérêt pour l'histoire civile de l'Égypte, et pour les renseignements qu'elles nous fournissent relativement à la caste militaire. Elles ont conservé une

fraîcheur de coloris remarquable. On sait que les Égyptiens n'employaient pas de clair-obscur et de demi-teintes dans leurs peintures ; leurs couleurs étaient très-vives, ils les faisaient contraster avec beaucoup d'art.

En remontant vers l'est sur les bords d'un ancien ravin, on rencontre un temple-hypogée, destiné à recevoir les momies des animaux et dont la porte fut sculptée du temps d'Alexandre.

Plus haut est un autre temple appelé par les Arabes *Establ-Antar*, dédié par le roi Mœris à la déesse *Pacht* (Bubastis).

12. *Syout*. — Ce qu'il y reste de plus remarquable, ce sont les grottes creusées dans le roc et appartenant à la plus haute antiquité. Elles se trouvent dans un état de dégradation presque complet. On y remarque des figures de soldats armés, d'après le costume le plus ancien.

13. *Denderah (Tenthyris)*. — On y voit un temple dédié à la déesse Athys. Les plus anciennes sculptures qui le décorent appartiennent au règne de Cléopâtre et de Césarion, et elles se trouvent sur le mur extérieur du fond du temple ; tous les autres bas-reliefs se rapportent au temps des empereurs Néron, Tibère, Caligula.

Le petit temple est un *Typhonium* ou *Marmisy* (lieu de l'accouchement), sculpté sous le règne d'Antonin et de Trajan.

14. *Thèbes (Diospolis)*. — *Côté droit ou d'orient*. (Monument appelé Palais de Louqsor). — C'est un grand

temple d'Ammon, bâti et orné de sculptures par plusieurs Pharaons de la dynastie dix-huitième, et en dernier lieu par Rhamsès III (Sésostris), qui y ajouta le pylone, les colosses et les obélisques. Le sanctuaire à l'extrémité du monument, vers le Nil, ayant été détruit, probablement par les Perses, fut restauré sous le règne d'Alexandre, fils d'Alexandre-le-Grand.

15. *Karnac*. — A en juger par l'emplacement de ses vastes ruines, le palais de Karnac est le plus grand monument de l'Égypte, et peut-être du monde. Plusieurs dynasties de rois ont successivement contribué à l'agrandir. Fondé par les premiers rois de la xviii^e, il reçut ensuite de considérables augmentations de la reine Amensé, qui y éleva deux obélisques, les plus hauts qu'on connaisse et dont l'un reste encore debout à sa place vers le milieu du monument. Après elle, l'édifice de Karnac fut encore agrandi par de nouvelles constructions de son fils Thotmesis IV (Mœris), par Rhamsès II et III, auxquels est dû l'achèvement de la grande salle hypostyle. La première grande cour appartient aux temps de la dynastie xxvi^e des Saïtes, et probablement à des époques postérieures; à gauche de cette cour est renfermé un petit temple, bâti par Ménéphthah III, avant-dernier roi de la xviii^e dynastie; à droite on y a enfermé la partie antérieure d'un monument de Rhamsès VI (Meïamoum), chef de la xix^e dynastie. Sur les côtés extérieurs du mur qui correspond à la salle hypostyle, on remarque les beaux bas-reliefs historiques représentant les conquêtes en Asie de Ménéphthah I^{er}, ainsi que celles de son fils

Rhamsès III (Sésostris); mais les bas reliefs de ce dernier sont très-endommagés.

Quatre grands propylées, partant du côté sud du palais de Karnac, vont se diriger sur un grand espace encombré des ruines d'un ancien monument qu'on appelle *ruines du Sud*.

Tout près du village moderne de Karnac et au sud-ouest du palais se trouve le beau temple dédié par les rois grecs au dieu Chous, fils d'Ammon-Ra et de Math. Une grande porte ou propylée ouvre l'allée de sphinx à têtes de béliet qui joignait autrefois ce temple avec le palais de Louqsor à une distance d'un tiers de lieue.

Côté gauche ou d'occident. Ce côté de Thèbes avait le nom particulier de *Memnonia*, à cause de la nécropole qui se voit encore, par une quantité innombrable de tombeaux creusés dans la montagne et riches de toute espèce de représentation relative à la vie civile des anciens Égyptiens. Le principal et le plus grand monument au sud-est (celui que les Arabes appellent Médinet-Abou) est un palais du roi Rhamsès IV (Meïamoum); on y représente ses conquêtes en Asie et ses actes solennels de religion. Dans la même enceinte est renfermé un monument de Touthmosis IV (Mœris).

Trois petits temples dédiés à Athys, à Toth, à Isis, subsistent encore sur ce côté de l'ancienne métropole. Vers le milieu de la plaine, on admire les deux colosses de Memnon; celui du nord était célèbre, dans les temps romains, par son chant pré-

tendu. L'existence de ces deux statues colossales marque l'ancien emplacement d'un monument très-vaste qui était le véritable *Memnonium* mentionné par les écrivains grecs, c'est-à-dire un édifice appartenant au roi Aménophis III, appelé *Memnon* par les Grecs. Le beau monument, qui est placé plus près de la montagne, un peu plus au nord, et auquel les voyageurs modernes ont donné le nom de *Memnonium*, n'est à la vérité qu'un ramsesieion, c'est-à-dire un palais bâti par Rhamsès Sésostris.

En avançant encore vers le nord, on rencontre le palais de Gournah, monument dédié à la mémoire de Ménéphthah I^{er} par ses enfants Rhamsès II et III.

En s'approchant de ce côté à la montagne libyque, on rencontre au fond d'une vallée, que les Arabes appellent El-Asassif, un monument en partie bâti et en partie creusé dans le roc, appartenant à la famille royale des Touthmosis. Les Ptolémées en ont restauré ensuite les parties inférieures. Au-delà de ce point de la montagne correspond la vallée de Biban-el-Molouk, où sont creusés les magnifiques tombeaux des Pharaons XVIII, XIX et XX.

16. *Erment (Hermonthis)*. — Ce temple est dédié à la naissance de *Hor-Phrée* (Horus-Soleil) et à sa mère Triton, femme du dieu Mordon. C'est une allusion à la naissance de Césarion, fils de César et de Cléopâtre.

17. *Esneh (Latopolis)*. — Il y reste le portique d'un grand temple dédié à Amon Chnouphis par

l'empereur Claude, et continué successivement par les autres jusqu'à Adrien.

18. *El-Kab (Eileithya)*. — Il n'y reste plus que les traces de l'ancien temple qui était consacré à la déesse Souan (Eileithya ou Junon-Lucine). Dans la montagne voisine (côté de l'est), plusieurs tombeaux sont creusés, qui appartiennent à une époque très-reculée. Deux surtout sont très-intéressants par leur conservation et par les travaux agricoles qu'on y représente en sculptures peintes et très-soignées.

19. *Edfou (Apollinopolis Magna)*. — Le grand temple fut fondé par les Ptolémées Épiphanes, Évergète II et Alexandre, et dédié au dieu *Har-Hat* (le grand Horus Hermès Trismégiste). Le petit temple enfoui est un tiphonium, ou, en termes égyptiens, un *manmisi*, c'est-à-dire *la chambre de l'accouchement*, où est né l'enfant du grand dieu du temple.

20. *Gébel-Selseleh (Silsilis)*. — Les stèles, les chapelles, etc., que l'on trouve taillées sur la montagne dite de la Chaîne, du côté d'occident, se rapportent aux époques des Pharaons des dynasties xvi^e et xix^e. Le temple ou Sféos (taillé dans le roc) est dédié à Phrée, et renferme des tableaux religieux et historiques de plusieurs Pharaons, qui ont fixé des pierres des carrières voisines pour la construction des monuments de Thèbes.

21. *Koum-Ombou (Ombós)*. — Le grand temple appartient à l'époque de Ptolémée : il offre la singularité d'être double, c'est-à-dire séparé dans le sens de l'axe en deux parties, dont l'une est dédiée au

dieu *Aroëris* (*Apollon*), et l'autre à *Sévék* (*Saturne*).

Les ruines qu'on voit sur le bord extrême du Nil appartiennent à un autre temple qui était dédié à la déesse Athyr.

22. *Ile de Philæ*. — Le grand temple est dédié à Isis, et c'est un ouvrage des Ptolémées achevé par les empereurs romains. Le petit temple qui se trouve à l'angle sud-ouest de la grande cour fut dédié à la déesse Athyr par le roi Nectanèbe de la xxx^e dynastie, 270 ans avant Jésus-Christ. Le petit temple non achevé de l'est est une porte isolée sur laquelle on remarque la figure du dieu *Imouthyh* (l'Esculape égyptien).

Les sculptures qu'on voit sur les blocs qui bordent le chemin de Philæ à Assouan appartiennent à toutes les époques pharaoniques. A *Éléphantine* (Géziret-Assouan), que Dénon appelait *le jardin du tropique*, on ne remarque plus que quelques fragments de l'ancien temple de Chnouphis, qui existait encore du temps de l'expédition française.

23. *Carrières de Syène*. — Les carrières de granit de Syène, que les anciens exploitaient, occupent un développement de plus de six mille mètres. Leur aspect est très-curieux. Le granit y est coupé à pic : chaque bloc un peu grand est tracé sur quelqu'une de ses faces ; on aperçoit les entailles des outils, les trous pratiqués pour placer les coins. En voyant ces cassures toutes fraîches, on croirait que les travaux ont été suspendus tout-à-coup comme par enchantement.

Les restes les plus intéressants que l'on trouve dans ces carrières sont un obélisque de dimensions à peu près égales à celle de Louqsor, et la matrice, encore bien conservée, de la statue colossale d'Osymandias.

24. *Diverses antiquités.* — Nous venons de parler des antiquités qui sont érigées sur le sol, disons un mot de celles que l'on trouve ensevelies dans la terre, et que le hasard ou des fouilles font découvrir.

Le sol de l'Égypte s'est exhaussé depuis l'antiquité; beaucoup d'anciens monuments ont été recouverts en totalité ou en partie par les sables, ou par des débris de construction qui ont été amoncelés sur eux. On conçoit donc qu'en exécutant des fouilles on doive découvrir les restes de ces édifices enfouis. On trouve quelquefois à des profondeurs considérables des blocs de grès, de calcaire, de basalte, de formes diverses, revêtus ou non de sculptures : c'est ce qui est arrivé très-souvent, pendant ces dernières années surtout, et dans toutes les parties de l'Égypte. On dirait qu'il n'est pas un seul point de cette contrée sur lequel les siècles n'aient pas laissé leurs couches de ruines.

Mais au milieu de ces fragments de fortes dimensions, on recueille en grande quantité de petits objets de toute sorte, dont les Égyptiens se servaient pour leurs usages domestiques ou autres. Ainsi on trouve souvent des amulettes en bois, en terre cuite, en pierre dure, en grès, en pierres précieuses, en bronze, en or, en argent, en potin, etc., que les

Égyptiens attachaient avec beaucoup de soin à leurs momies. Elles représentent des figurines d'hommes, d'animaux consacrés, de divinités, etc.

On voit aussi des monnaies, mais de dates moins anciennes, car il paraît que les Égyptiens ne firent pas primitivement usage de la circulation numéraire. Ces petites pièces sont en potin, en verre, en argent, en or, en cuivre. Ces monnaies remontent en général aux époques des Perses, des Macédoniens, des Ptolémées, des Romains, etc. On trouve une assez grande quantité d'anneaux en terre, en cuivre, en or, dont quelques-uns sont garnis de pierres précieuses taillées en scarabées, ou de toute autre figure hiéroglyphique. Il y a également des pierres précieuses plus ou moins bien gravées, des camées, etc.

Les nécropoles renferment des vases tumulaires, ordinairement en albâtre oriental; quelques-uns pourtant sont en grès, en basalte, en terre cuite, en cuivre. Leurs formes sont quelquefois très-élégantes, et beaucoup sont recouverts d'hiéroglyphes. Les antiquaires recueillent encore un grand nombre de petits objets appartenant aux arts, à la peinture, à l'écriture, à la sculpture : des papyrus, des colliers en pierre, en verre, en corail, en or, des ouvrages en émail. On remarque des armes, des lances, des javelots, des couteaux à sacrifice. Tous ces instruments tranchants sont en bronze; il n'est pas prouvé que les Égyptiens aient connu le fer.

On trouve également des objets en bois, tels que

des chaises, des lits, de petites caisses, des nécessaires de différentes sortes.

Les moissons des antiquaires sont bien moins fécondes aujourd'hui qu'autrefois. Depuis qu'il a été permis de visiter toute l'Égypte en pleine sécurité, les voyageurs qui l'ont parcourue ont montré une telle avidité à emporter ses antiques dépouilles, que le vice-roi a dû empêcher les exportations désordonnées d'antiquités, et se montrer réservé pour accorder l'autorisation de faire des fouilles.

Je ne terminerai pas sans former le vœu de voir le vice-roi élever en Égypte un musée d'antiquités, où l'on puisse recueillir avec soin et méthode tous les trésors d'archéologie qu'elle renferme.

§ II.

MONUMENTS ARABES.

Architecture arabe. — Mosquées Amrou, — Touloun, — El-Azhar, — El-Barkauk, — Kalaoum, — Hassan, — El-Mouaïed, — Kaïtbaï. — Minarets. — Tombeaux.

25. *Architecture arabe.* — L'architecture arabe date de l'établissement de l'islamisme, c'est-à-dire, vers le septième siècle de notre ère, à l'époque où les traditions de l'art ancien se perdaient dans le monde nouveau; soumise aux dogmes d'une religion sévère, elle dut rompre avec le passé et se créer un type qui n'empruntât rien au culte des images.

Brillante tour à tour par la grandeur , la hardiesse et la grâce de ses monuments , la délicatesse et l'exubérante richesse de ses détails , elle est encore aujourd'hui l'ornement de l'Afrique, de Bysance et de l'Espagne, et partout elle a laissé une haute idée de la grandeur et de la puissance du peuple arabe.

Chez toutes les nations, les premiers monuments des arts furent élevés en l'honneur de la divinité ; il devait en être ainsi surtout chez un peuple nomade, poète et guerrier ; Mahomet aide à la reconstruction de la Caaba , élève une mosquée appelée le Coran à Coba , à deux milles de Médine , et jette les fondements de plusieurs autres mosquées en déterminant la Kibla ou la direction vers la Mecque , et l'Ézan ou appel à la prière. Mais ce n'est que sous le califat d'Omar , qui s'empare de Damas , fonde Basora à l'embouchure du Tigre et de l'Euphrate , et se rend maître d'Ermesse , Laodicée , Alep , Antioche , Naplouze , Jaffa , Jérusalem , et de Madaïn , capitale de la Perse , que l'an 20 de l'hégire Amrou-bey-al-as , son lieutenant , fait la conquête d'Égypte , et érige , à l'endroit même où campent ses troupes , une mosquée remarquable par sa grandeur et sa beauté⁽¹⁾. Depuis , sous le règne des califes , l'architecture arabe prit un grand développement et parvint à ce degré de perfection qui , sous le rapport de l'art et de la science , cause aujourd'hui encore notre admiration.

(1) Cet endroit prit le nom d'une ville, Mesr ou Égypte, appelé improprement de nos jours le Vieux-Caire.

Le Caire, ville toute arabe, conserve de précieux souvenirs des califes abassides, fatimites, mamelouks et circassiens; la piété des citoyens riches est venue se joindre à la munificence des princes pour l'embellir d'édifices consacrés à la gloire de Dieu et à l'utilité publique.

D'innombrables et riches mosquées, des bains, des caravansérails, des collèges, des fontaines, des tombeaux et des portes monumentales décorent cette ville qui n'a conservé que les ruines des palais des califes aïoubites. Le canal Chalidj-el-Nazen, qui la traverse dans toute sa longueur (1), est bordé, hors du Caire, de frais et riants casins qui servent de corollaire aux délicieuses habitations des riches, et complètent ce brillant tableau.

Les monuments les plus remarquables du Caire sont : les mosquées Amrou, Touloun, el-Azhar, Barkauk, Kalaoun, el-Mouhaïed, Kaïtbaï, Mir-Akhor et d'Ibrahim-Aga; les tombeaux construits par les califes fatimites et ayoubites au nord-est de la ville, et du côté opposé, ceux des enfants et parents de Méhémet-Ali-Pacha, dans le cimetière de l'Iman; les portes de la ville dont les plus belles sont : celles de Bab-el-Nazer (Porte de Secours) et Bab-el-Touloun (Porte de la Victoire); la citadelle et son puits, l'abreuvoir du quartier el-Souhar, la fontaine, ou sébil de la place Ouk-el-asr, les bains publics Zambalies, près Bab-el-Cherich, et l'okel Zon-l'-Fikar.

(1) Le sultan Melek-el-Naser-Mohammed, fils de Kaloun, le fit construire l'an 72 de l'hégire.

Le caractère hospitalier des Arabes se montre dans leurs monuments comme dans leurs dotations pour les édifices d'utilité publique ; les mosquées, les caravansérails et les maisons mêmes des particuliers ont des logements réservés pour les voyageurs et les étrangers.

Sous le rapport du style, les monuments arabes sont très-variés et d'une originalité remarquable. Si nous jetons un coup d'œil sur les mosquées, nous verrons qu'avec des dispositions analogues dans l'ensemble de l'édifice, pas une ne se ressemble.

26. *Mosquée Amrou* (fondée l'an 21 de l'hégire). — Nous avons dit que la première mosquée, bâtie l'an 21 de l'hégire par Amrou, est située à l'est du vieux Caire et au centre des ruines de l'ancienne *Fostat*. La simplicité de son plan et de sa décoration indique la naissance des arts chez un peuple nomade ; outre le nom de son fondateur *Amrou-ben-el as*, elle portait encore ceux de la Vieille Mosquée et de la Couronne des Mosquées. Le sanctuaire a six rangs de colonnes ou nefs, où l'on voit la niche, la chaire, la tribune et les pupitres : les portiques latéraux sont moins larges ; au milieu de la cour carrée, qui a quatre-vingts mètres de côté, se trouve la fontaine des ablutions ; en avant de l'enceinte destinée à la prière, il y avait autrefois une autre cour ayant des deux côtés des batiments destinés aux bains, aux latrines, à une fontaine, *sebil*, à un abreuvoir et à un okel ou *oukaïl*, bâtiment destiné à recevoir les voyageurs.

L'ensemble général du plan est d'une grandeur imposante, et en même temps d'une simplicité remarquable. Les colonnes qui forment ces portiques sont au nombre de deux cent cinquante, elles sont toutes d'un seul morceau et de marbres différents; à l'exception de quinze cents lampes suspendues aux tirants en bois entre les colonnes, les pupitres, la tribune, la chaire et la niche, on ne trouve dans cette mosquée aucun ornement ni peinture qui puisse donner la plus faible idée du goût des Arabes dans les arts.

En ce moment, la mosquée d'Amrou est presque abandonnée, plusieurs parties tombent en ruines faute d'entretien.

Lorsque la crue du Nil est tardive et qu'une disette est à craindre pour l'année prochaine, il est d'usage que le chef du gouvernement invite les *ulémas*, les *cheiks*, les *rabbins*, les prêtres *cophites*, grecs et catholiques, à se rendre à la mosquée d'*Amrou*, avec leurs coreligionnaires : chaque secte alors se réunit en groupe hors de l'enceinte de la mosquée pour implorer le secours du ciel, obtenir une bonne inondation et conjurer ainsi les malheurs qui menacent le pays.

Cette cérémonie se fait avec beaucoup d'ordre et de dévotion. Toutes les confessions se témoignent une déférence mutuelle et se conduisent comme si elles ne formaient qu'une seule famille.

27. *Mosquée Touloun*. — La mosquée Touloun fut bâtie en 263 de l'hégire (876 de Jésus-Christ), par

Ahmed-ben-Touloun, qui gouvernait l'Égypte pour son propre compte, tout en reconnaissant le calife *Mo'tamed* pour son seigneur suzerain.

Cette mosquée est située au sud-ouest, dans la ville du Caire, au quartier des Mohgrebins. C'est une grande cour carrée de 90 mètres de côté, entourée de portiques à arcades ; trois côtés de la cour sont à deux rangs de nefs. Celui du sanctuaire en a cinq. La construction n'a rien emprunté des monuments antiques comme cela a lieu pour les colonnes de marbre qui supportent les arcades et les plafonds de la mosquée Amrou. Celle de Touloun est entourée d'une double enceinte pour éloigner le lieu de la prière du bruit du dehors. Toute la construction est en briques recouvertes d'un fort enduit ; les ornements et les moulures sont en stuc.

Cet édifice a été construit d'un seul jet ; aussi croit-on y apercevoir l'architecture arabe dans toute sa pureté, exempte de cette multitude de détails inutiles, de colonnes disproportionnées et de contre-forts.

Cet édifice, ainsi que la mosquée d'*Amrou* et la mosquée *el-Azhar*, peut être considéré comme le type de l'architecture arabe en Égypte pendant la première époque.

28. *Mosquée el-Azhar*. — La mosquée *el-Azhar*, ou mosquée brillante, est située au nord-est, dans la ville même du Caire. C'est la plus ancienne de cette partie de la capitale de l'Égypte, puisqu'elle a été fondée par *Djanhar Kaïd*, général des ar-

mées du calife *Moezz* le *Dinillah*, en 359 de l'hégire (981 de Jésus-Christ). Elle fut entièrement terminée et ornée d'une inscription qui indique la date et le nom du fondateur en 361.

On voit, dans le plan de cette mosquée, une grande cour entourée de portiques dont la disposition est, à peu de chose près, semblable à celle de la mosquée d'*Amrou*. Le sanctuaire est composé de neuf rangs de nefs ou travées, et où plus de douze cents lampes sont suspendues. Cet édifice, soutenu par trois cent quatre-vingts colonnes en marbre, en porphyre et en granit, avec des bases et des chapiteaux enlevés aux anciennes basiliques, est destiné à recevoir non-seulement un grand concours de monde pour la prière, mais il sert encore de collège aux gens du pays ainsi qu'aux étrangers qui s'y rendent pour se perfectionner dans la théologie et la jurisprudence mahométanes.

Dès le commencement de sa fondation, le collège de cette mosquée acquit une grande célébrité par le concours des savants qui y enseignaient la théologie et le droit. Ce collège fut établi par le calife *Aziz-Billah* sur la proposition de son visir *Abou-l-faradj-Jakoub*, en 378 de l'hégire.

Les portiques à droite et à gauche ont été convertis en salles par des divisions de grilles et de cloisons en bois. On y a ajouté plusieurs autres pièces; elles forment autant de classes séparées pour les étudiants.

Chacune de ces salles contient des armoires où

sont renfermés les manuscrits. Chaque salle a un ou plusieurs *cheiks* pour la direction des élèves, qui sont en grand nombre.

Cet établissement sert encore d'asile aux musulmans pauvres ou étrangers et aux derviches qui y passent tranquillement la nuit, blottis sur des nattes étendues sur le pavé.

La mosquée *el-Azhar* ressemble à une grande hôtellerie ; car, outre les lieux destinés à la prière, il y a, comme nous l'avons déjà dit, plusieurs endroits où les savants enseignent le Coran, les traditions et la loi.

On trouve dans l'intérieur de cet édifice des quartiers rouags, où peuvent loger les étrangers qui y arrivent de Syrie, de la Perse, de l'Arabie, des provinces de l'empire ottoman, de l'Afrique occidentale, etc., etc. Chaque nation a son rouag ; mais ces lieux ne sont destinés que pour ceux qui y viennent dans le but de s'instruire ; aussi la lecture est la seule occupation de ces hôtes.

Chaque rouag a son *nazir* ou inspecteur qui dépend du directeur principal. On distribue tous les deux jours 38 quintaux de pain, ainsi qu'une certaine quantité d'huile pour l'éclairage ; à la fin de chaque mois, on pourvoit aux besoins de ces étudiants par une légère indemnité en numéraire.

L'entretien de cette mosquée et de ses dépendances se monte à 1,260 bourses (630,000 piastres de 40 paras) par année. Une partie de cette somme est payée par le gouvernement sur les produits de

Rizaks; une autre provient du revenu des immeubles légués à l'entretien de la mosquée. Chaque mosquée possède plus ou moins de ces legs pieux nommés *ouaqfs*.

La foule est continuelle dans cet utile établissement autour duquel on a pratiqué un grand nombre d'issues pour faciliter l'entrée et la sortie.

29. *Mosquée Barkauk*. — La mosquée *Barkauk*, située hors de la ville, au nord-est de *Gebel-el-Giouchy*, fut bâtie par le calife *Barkauk*, l'an 527 de l'hégire (1149 de Jésus-Christ). Sa construction est en pierres de taille et dans une parfaite construction.

La mosquée proprement dite est flanquée de deux édifices carrés, surmontés d'un dôme et servant de tombeau. L'un est celui du calife *Barkauk*, l'autre de sa famille. Cet édifice, de forme carrée, comprend, indépendamment de la mosquée, des logements d'été et d'hiver pour les étrangers, trois logements complets pour les cheiks de la mosquée ou pour quelques dignitaires.

Outre les deux dômes qui sont sur les tombeaux de la mosquée, nous ferons observer qu'il y a non loin de là d'autres tombeaux construits et ornés de la même manière. La construction de tous ces tombeaux porte le caractère de la bonne époque d'architecture chez les Arabes. Elle est exécutée avec beaucoup de recherche et de savoir.

L'appareil des claveaux découpés est un jeu de la science. L'art n'a pas moins déployé de recherche et de goût dans les ornements tant intérieurs qu'ex-

érieurs qui décorent les dômes bâtis en pierre. Ce qu'il y a de remarquable dans l'intérieur, c'est la chaire à prêcher ; elle est d'un goût et d'un travail exquis.

30. *Mosquée Kalaoum*. — L'avènement de *Kālaoum* au trône, en 682 de l'hégire, et la succession de sa famille furent pour le Caire une époque féconde en plus beaux et plus grands monuments. Mais c'est surtout le goût de son fils *Melec-en-Nacer* pour les constructions qui lui imprima une grande impulsion. Il semblait, disent les historiens, qu'on eût fait proclamer l'ordre de bâtir : émirs, gens de guerre, commis de bureaux, simples habitants, à *Mers (Fostat)* et au Caire, construisaient à l'envi.

L'édifice appelé le grand moristan de Mansour est un hôpital où se trouvent réunis la mosquée, le tombeau et tous les accessoires qui accompagnent ordinairement les établissements de ce genre. Il fut construit, en 683 de l'hégire, par *Melec-el-Mansour-Kalaoum*, qui, s'étant trouvé, quelques années auparavant, malade en Syrie, et ayant été guéri à la suite des soins reçus dans le moristan de Damas, fit vœu d'en construire un pareil en Égypte. Il existait déjà dans le Vieux Caire un moristan construit par *Ahmed-Ben-Touloun*, ainsi que deux autres petits hôpitaux, *el-Akhehidi* et *el-Moafir*. *Kalaoum* fit construire le sien sur une plus grande échelle, et cet hôpital était distingué des autres par le nom de grand hôpital.

Il est situé au nord-est de la ville du Caire, et

est destiné aux malades et aux aliénés des deux sexes.

31. *Mosquée Hassan*. — La dynastie des Mamelouks, parmi lesquels on cite les sultans *Hassan*, *Mouaïed* et *Kaïtbäi*, dotèrent aussi le Caire de quelques édifices remarquables.

La mosquée *Hassan*, sur la grande place de *Roumeyleh*, a été construite par *Melec-el-Naser-Abou-el-Maali-Hassan-Ben-Mohammed-Ben-Kalaoum*. Elle fut commencée en 757 de l'hégire et terminée en trois années entières jour par jour. *Makrizi* raconte que la dépense de chaque jour de construction s'élevait à 20,000 drachmes d'argent. Le Caire doit à ce sultan un des plus beaux et des plus grands monuments qu'il renferme.

L'ensemble général du plan offre un aspect qui indique que l'art est arrivé au dernier point de perfection. Ce plan est un motif de la croix grecque ; les salles sont voûtées sur chacun des côtés de la cour ; dans celle du sud-est se trouve le sanctuaire, dont la voûte a 24 mètres dans œuvre ; les trois autres salles ou nefs étaient destinées pour le peuple.

La grande nef, celle qui suit le sanctuaire, était destinée au souverain. C'était devant la niche, qui est au fond, qu'il faisait la prière, ou que, monté sur la chaire, il prêchait ou proclamait quelques édits.

Au milieu de la cour est la fontaine des ablutions, d'une composition peu commune : une sphère du diamètre de huit mètres, et supportée par des co-

lonnes, représente le monde; elle est surmontée d'un croissant; elle est peinte en bleu. Autour de cette sphère on a représenté une large zone, sur laquelle on lit une inscription arabe en lettres d'or.

32. *Mosquée el-Mouaïed*. — La mosquée de el-Mouaïed, située au centre de la ville du Caire, sur le bazar *el-Soukarieh*, fut construite en 818 de l'hégire (1415 de J.-C.), par le sultan mamelouk *el-Melec-el-Mouaïed-Abou-el-Mahmoudi*, de la famille des *Daherites*, sur l'emplacement occupé par un bâtiment nommé *khazanet chamail*, où l'on renfermait les criminels. La raison de ce choix était celle-ci : l'émir *Meutach*, ayant vaincu les Mamelouks, enferma *el-Melec-el-Mouaïed* dans le *khazanet chamail*. Celui-ci fit vœu de construire sur le lieu même de ses souffrances une mosquée, si Dieu le délivrait. La fortune s'étant déclarée contre ses adversaires, *Melec-el-Mouaïed* acquitta avec éclat les vœux faits en prison.

Le plan présente une grande cour carrée entourée de portiques à colonnes surmontées d'arcades à ogives. Trois de ces portiques sont à double rang; le quatrième côté en a trois servant de nefs et formant le sanctuaire ou la mosquée proprement dite, à droite et à gauche de laquelle sont des tombeaux, disposition à peu près semblable à celle de la mosquée *Barkauk*.

La décoration de la mosquée est d'une grande richesse. Les plafonds en compartiments forment divers caissons ornés, peints et dorés. Le sanctuaire

donne une grande idée de la magnificence de la décoration intérieure des édifices publics : on voit que non-seulement ils étaient destinés au service que les gardiens pouvaient remplir dans cet endroit , mais qu'ils étaient eux-mêmes comme autant d'édifices où les sultans ou leurs émirs dormaient et recevaient des étrangers.

Cette disposition , pour les rapports des pièces avec le peuple , est très-ancienne dans tout l'Orient , et les mots *portes* ou *seuils* correspondent à ceux de tribunal , trône et autorité suprême.

33. *Mosquée Kaïtbaï.* — La mosquée de Kaïtbaï est , sans contredit , le plus gracieux monument qu'il soit possible de voir. Son ensemble est complet. La porte d'entrée , le dôme et le minaret sont d'une proportion agréable dans les formes , d'une recherche exquise dans les ornements et d'une étude soignée dans la construction , qualités rarement réunies dans les édifices arabes.

Malgré la petitesse de cette mosquée , on doit la regarder comme le monument le plus parfait du Caire.

Cette mosquée , construite l'an 870 de l'hégire (1463 de J.-C.) , est située à l'est de la ville et hors des murs ; elle est entièrement construite en pierres par assises réglées. Le dôme est couvert d'un ingénieux compartiment sculpté dans la pierre. En un mot , cette mosquée peut être regardée comme le type le plus élégant de l'architecture arabe du xv^e siècle de notre ère.

34. *Minarets*. — Les minarets sont aux mosquées ce que les clochers sont à nos églises. Ces espèces de colonnes ou de tours ont plusieurs rangs de galeries, qui servent à appeler à la prière cinq fois dans les vingt-quatre heures. La place du minaret ne paraît pas avoir été fixée invariablement ; cependant il est toujours placé de manière que la voix ne rencontre point d'obstacles ; c'est pourquoi on les trouve le plus souvent aux angles des mosquées.

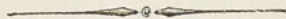
Les minarets sont illuminés les jours de fêtes. Indépendamment de la variété dans la forme et des ornements de ces parties de mosquées, la construction n'en est pas moins intéressante en ce sens qu'elle joint beaucoup d'élégance à la solidité.

Les plus intéressants que l'on voit au Caire sont ceux des mosquées *Hassan*, *Ghouryh*, *Kalaoum*, *Mouâied*, *Azhar*, *Barkauk*, *Touloum*, *Kaïtbai*, et autres. De quatre cents mosquées que renferme le Caire, plusieurs sont abandonnées parce qu'elles manquent de fonds nécessaires à leur entretien.

35. *Tombeaux*. — Les tombeaux au nord-est de la ville du Caire, construits avec luxe par les califes *fatimites* et *aïoubites*, sont remarquables par l'élégance de leurs dômes et leur solide construction en pierre calcaire par assises réglées. Quelques-uns ont aussi leurs mosquées adhérentes, où de sveltes minarets se groupent avec les dômes. Depuis bien des années, ces tombeaux ne sont plus entretenus et sont peu fréquentés par les vrais croyants.

Dans le cimetière de l'*Imam*, au sud de la ville du

Caire, on trouve un long bâtiment construit sous la dynastie des Mamelouks, près le grand dôme de l'*Imam Chafei*. Dans ce bâtiment, *Méhémet-Ali-Pacha*, vice-roi d'Égypte, a élevé un tombeau à son fils *Toussoun-Pacha*, mort de la peste au retour de son expédition de *Hedjaz* (Arabie déserte), et plusieurs tombeaux à d'autres membres de sa famille, morts depuis qu'il gouverne l'Égypte.



CHAPITRE XVI.

DIVISIONS DU TEMPS, POIDS, MESURES ET
MONNAIES USITÉES EN ÉGYPTÉ.

Divisions de l'année. — Poids. — Mesures. — Monnaies.

1. *Divisions de l'année.* — Les musulmans ne connaissent que l'année lunaire. Aux approches de la nouvelle lune, les muezzins des mosquées les plus élevées passent la nuit au haut des minarets pour observer le moment précis de la nouvelle lune, qui décide du commencement du mois. Les musulmans calculent l'évolution diurne d'un coucher du soleil à l'autre. Leurs mois sont alternativement de trente et vingt-neuf jours, et parcourent complètement l'année solaire en trente-quatre ans environ.

Le premier mois de l'année musulmane est le mois de *moharrem* ; il a trente jours. Les mois qui le suivent sont ceux de *safer*, 29 ; *rabbi-ewel*, 30 ; *rabi-akhir*, 29 ; *djemasi-ewel*, 30 ; *djemasi-akhir*, 29 ; *redjeb*, 30 ; *chaban*, 29 ; *ramazan*, 30 ; *chewal*, 29 ; *zilkadi*, 30 ; *zilhadjé*, 29.

Le 1^{er} janvier de cette année-ci, par exemple, correspond au 27 *chewal* de l'année 1255 de l'hégire, et le premier jour de l'année 1256, commençant le 1^{er} *moharrem*, correspond au 3 mars 1840.

Le jour du *Petit-Bâïram* est le 1^{er} *chewal*. Le *Grand-Bâïram* commence le 10 *zilhidjé*.

Un autre calendrier est suivi dans l'administration en Égypte, c'est le calendrier cophte.

Les cophtes divisent l'année en mois de trente jours; ils font suivre leur dernier mois de cinq jours complémentaires.

Leur année commence par le mois de *touth*; puis viennent ceux de *babé*, *hatour kiakh*, *toubé*, *amchie*, *baramhat*, *barancoudi*, *bachan*, *baouné*, *abib*, *mesré*.

Le 1^{er} *touth* correspond au 10 septembre. Nous sommes dans l'année 1556 de l'ère cophte. L'année 1557 s'ouvrira le 10 septembre 1840. Notre 1^{er} janvier 1840 correspond au 24 *kiakh* 1556.

Les cophtes, ainsi que les Arabes, comptent leur journée d'un coucher du soleil à l'autre. C'est dans la nuit du 11 au 12 *baouné* (17 au 18 juin) qu'ils sont dans l'usage de monter sur leurs terrasses pour recevoir la *nocta* ou rosée, qu'ils prétendent être le produit de la première crue du Nil.

2. *Poids*. — La base des poids usités en Égypte est le drachme, qui vaut 3 grammes 884 milligrammes. On combine avec le drachme deux sortes de poids qui sont :

Le *rotolo*, de 144 drachmes; l'*ocque*, de 400.

Voici les rapports de ces poids avec ceux des principales places de l'Europe :

Le quintal, composé de 100 rotoli ou 36 ocques, égale :

Livres 141 12 $\frac{1}{2}$ 100 de Gènes.

id. 133 20 $\frac{1}{2}$ 100 de Livourne.

Id. 99 de Londres.

Rotoli 57 60 $\frac{1}{2}$ 100 de Malte.

Kilogrammes 44 47 $\frac{1}{2}$ 100 de Marseille.

Livres grosses 93 33 $\frac{1}{2}$ 100 de Venise.

— petites 147 36 $\frac{1}{2}$ 100 *Id.*

Funti 81 72 $\frac{1}{2}$ 100 de Vienne et Trieste.

100 ocques égalent :

Livres 392 de Gènes.

Id. 370 de Livourne.

Id. 375 de Londres.

Rotoli 160 de Malte.

Kilogrammes 123 53 de Marseille.

Livres grosses 259 1 $\frac{1}{4}$ de Venise.

— petites 409 1 $\frac{1}{3}$ *Id.*

Funti 227 de Vienne et Trieste.

3. *Mesures.* — La mesure de longueur avec laquelle on mesure les objets de manufactures est le pyk qui vaut 677 millimètres ; il se divise en vingt quatre parties appelées qirrats. Voici son rapport avec quelques mesures d'Europe.

100 pyks = 99 1 $\frac{1}{2}$ bras de Brabant, 67 mètr. 70 c. de France, 75 yards d'Angleterre, 116 2 $\frac{1}{3}$ bras de Livourne, 33 1 $\frac{1}{3}$ cannes de Malte, 97 1 $\frac{1}{4}$ bras de Venise.

La mesure de longueur est la *kassaba* qui égale 3, 15 mètr. La *kassaba* carrée égale 12, 25 mètr. carrés.

La mesure de superficie est le *feddan*, qui vaut 333 $\frac{1}{3}$ *kassabas* car., et par conséquent 4083,3333 mètr. car. ou bien 40 ares et 833 $\frac{1}{3}$ 1000 d'ares.

La mesure de capacité est l'*ardeb*; l'*ardeb* du Caire vaut 184 litres. Il se divise en six *oueybehs*, et chaque *oueybeh* en quatre *roubs*.

4. *Monnaies*. — La base de monnaie égyptienne est la piastre composée de 40 paras. Le para se divise en 3 aspres. On sait que les altérations de monnaies ont été jusqu'à ce jour très-fréquentes en Orient; aussi les piastres fabriquées aujourd'hui, pesant une drachme et contenant moitié d'argent et moitié d'alliage, ne valent plus que 25 c. environ.

Les monnaies que l'on frappait anciennement au Caire étaient le *kerieh* de 9 piastres; le demi-*kerieh* ou *sadieh*, de 4 piastres; la piastre et des pièces de 20, 10 et 5 paras.

Le vice-roi a voulu arrêter l'altération des monnaies pour empêcher qu'elles ne fussent exportées. Il a voulu adopter le système décimal; on fait donc aujourd'hui des pièces de 100, de 20, de 10, de 5 piastres en or; et on en fait en argent de 20, de 10, de 5 et de 1 piastre.

Toutes les monnaies qui se frappent au Caire sont au chiffre du sultan. On sait que les musulmans, qui sont iconoclastes, ne mettent pas d'effigies sur les monnaies. Cependant il y a eu quelques califes et

quelques sultans qui avaient frappé les leurs sur leurs monnaies.

Les monnaies qui ont cours en Égypte, outre celles que l'on y frappe, sont :

Le quadruple d'Espagne,

Le sequin de Venise,

Le ducat de Hollande,

Le sequin hongrois,

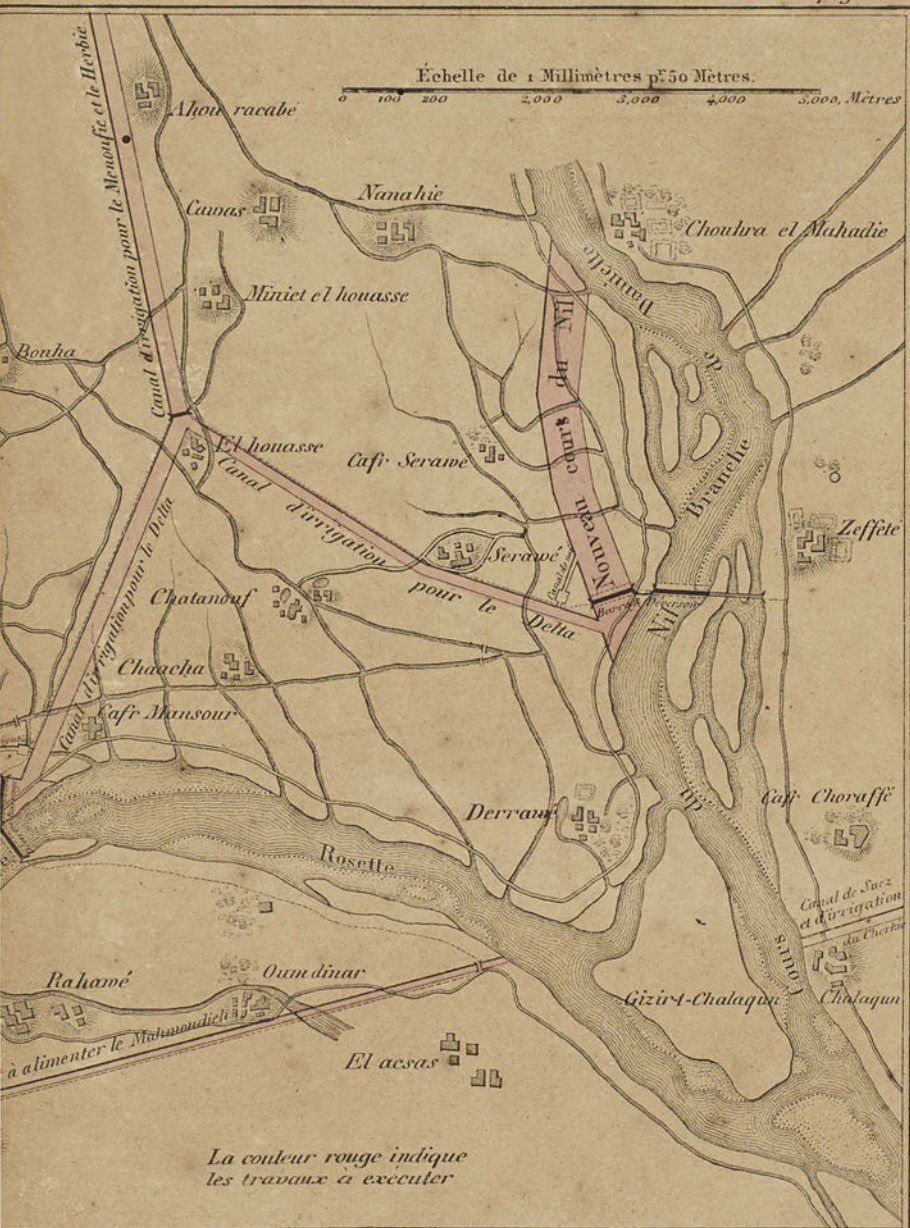
Les guinées,

La piastre d'Espagne,

Les pièces de 5 et de 20 francs, et surtout le talar d'Autriche qui vaut 20 paras environ.

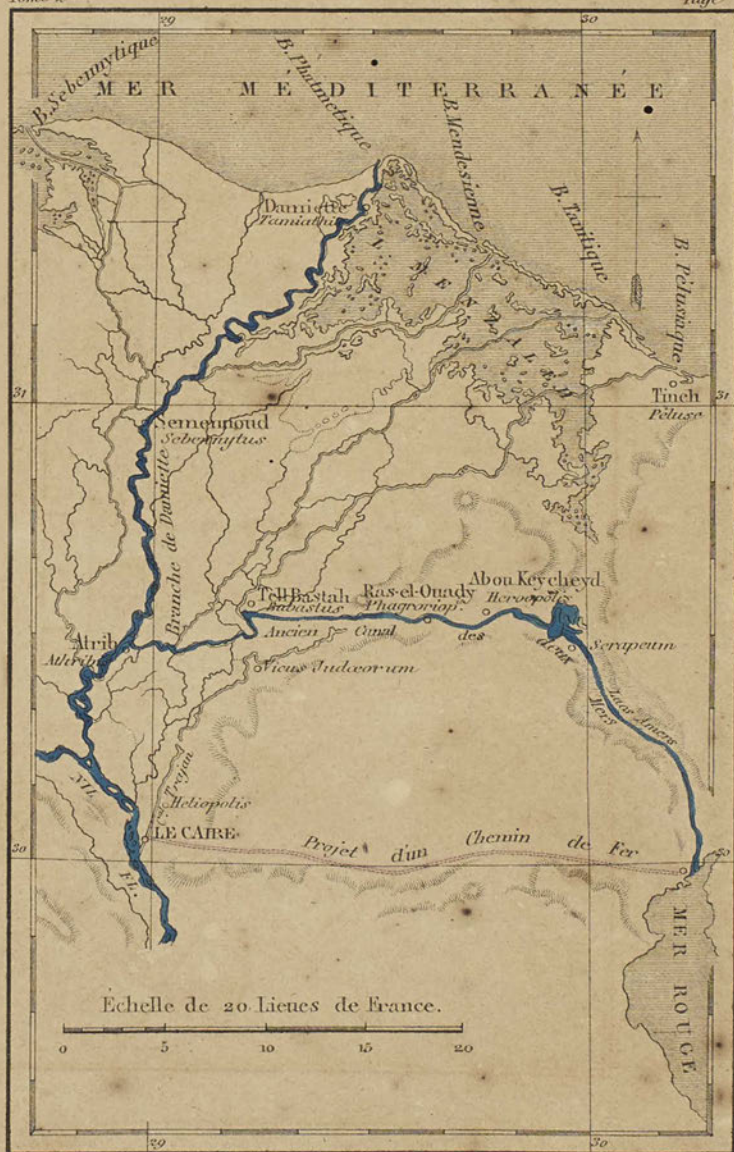
FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.





Tome 2

Page



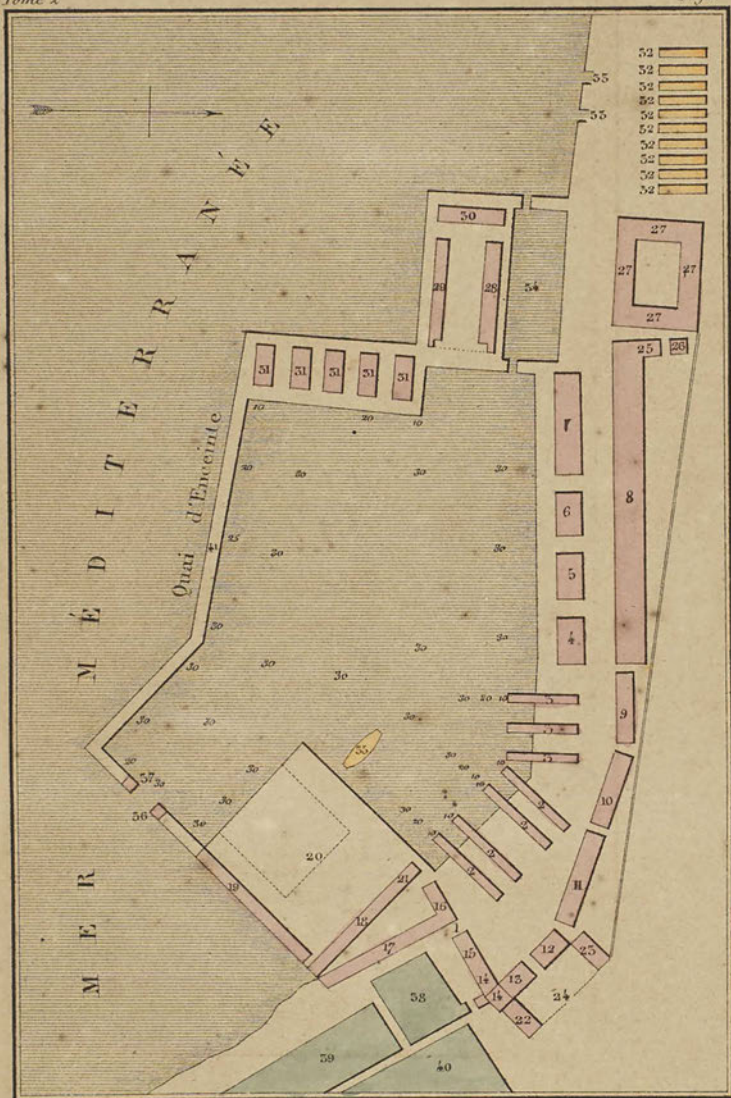
Gravé par Delamarre & Neveu-Lemaire N° 8

Lichen ex Rhinoceros.

PLAN DE L'ARSENAL D'ALEXANDRIE
présenté par M. Lefébure-de-Cerisy le 9 juin 1829.
et approuvé par S.A. le Vice-Roi

Tome 2

Page

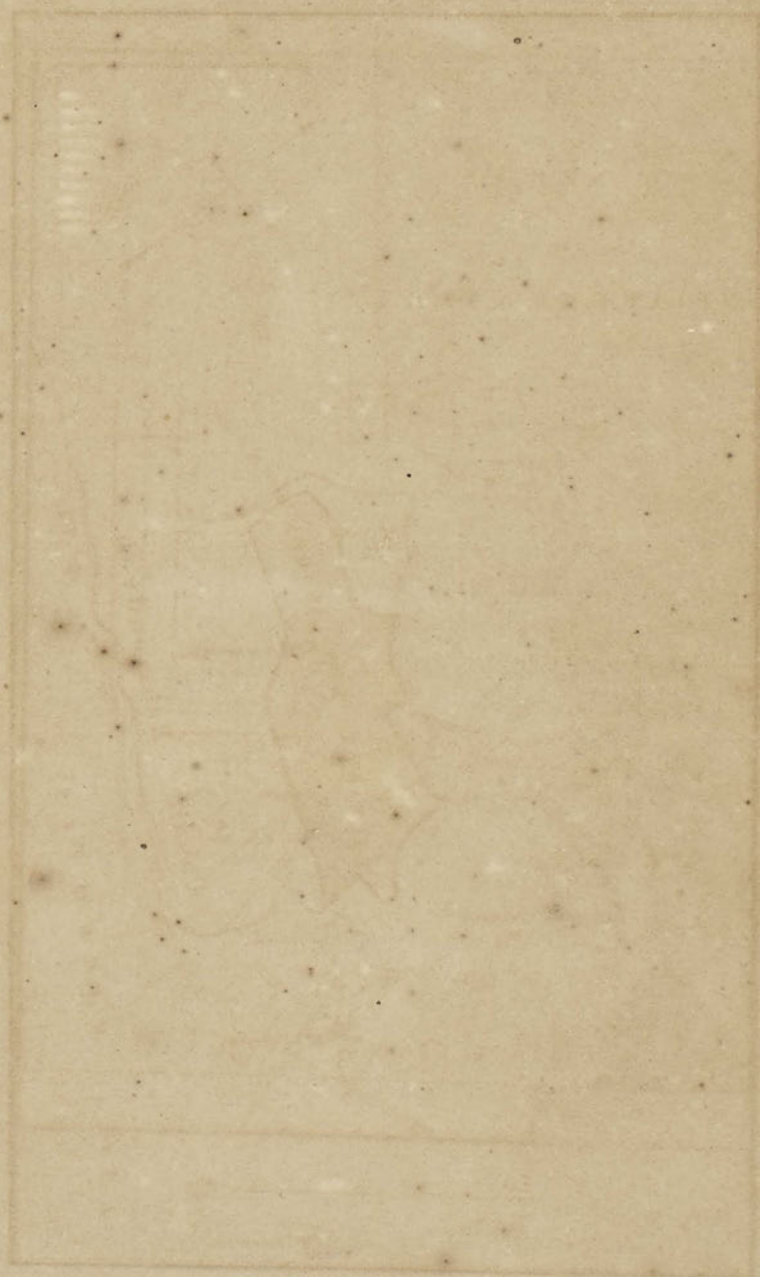


Carte par Delamare

Gravé par Denon

0 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 Toises

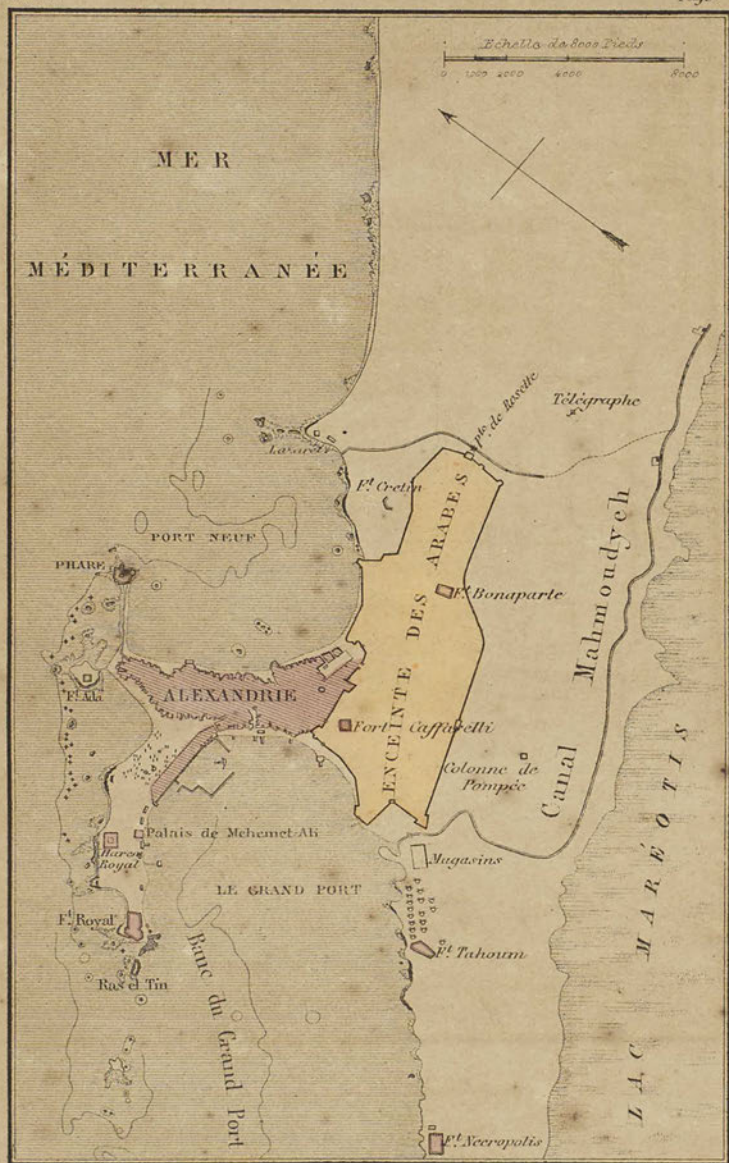
THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY



PLAN D'ALEXANDRIE

Tome 1^{re}

Page



Gravé par Delamare

Sur Bonaparte

LÉGENDE

du Plan de l'Arsenal d'Alexandrie

SUIVANT LE PROJET ADOPTÉ EN 1829.

1. Porte d'entrée de l'arsenal qui doit être au N° 24 après l'achèvement des travaux.
2. Cales de construction en maçonnerie et avant-cales pour vaisseaux.
3. Cales de construction en maçonnerie et avant-cales pour frégates et petits bâtiments.
4. Chantier des embarcations et salles des gabarits au premier.
5. Ateliers de la mâture et de la voilerie au premier.
6. Ateliers de la poultrie, de la tournerie.
7. Garniture.
8. Corderie, et au premier bureaux d'administration, écoles diverses.
9. Ateliers de la tonnellerie, des gouvernails, cabestans, avironnerie, etc.
10. Ateliers des instruments nautiques, tours en métaux, ferblanterie, plomberie, menuiserie.
11. Magasin général.
12. Direction du génie.
13. Direction du port.
14. Grandes forges.
15. Serrurerie, taillanderie.
16. Fonderie.
17. Forges des bassins.
18. Ateliers pour les travaux de radoub dans les bassins.
19. Ateliers de charpentage, perçage, calfatage des radoubs.
20. Emplacements pour les deux bassins.
21. Pégoulière.
22. Bague.
23. Caserne.
24. Cour d'entrée principale.
25. Manège pour le commettage.
26. Magasins.
27. Logements des directeurs, officiers et employés de l'arsenal.
28. Ateliers en métaux de l'artillerie.
29. Ateliers en bois de l'artillerie.
30. Magasin et direction de l'artillerie.
31. Magasins particuliers des bâtiments désarmés.
32. Hangars pour les bois de construction.
33. Cabestans et plans inclinés pour le halage des bois de construction.
34. Darse pour les embarcations et bâtiments en servitude.
35. Pontons de carénage.
36. Gardiens du port.
37. Corps-de-garde.
38. Magasin du gouvernement, lithographie, imprimerie, bureaux.
39. Partie de la ville, logement de plusieurs employés.
40. Partie de la ville, boutiques.
41. Quai d'enceinte.

N. B. Les sondes en pieds français.

LÉGENDE

du Plan de l'Arsenal d'Alexandrie

AVANT LE PROJET ADOPTÉ EN 1829.

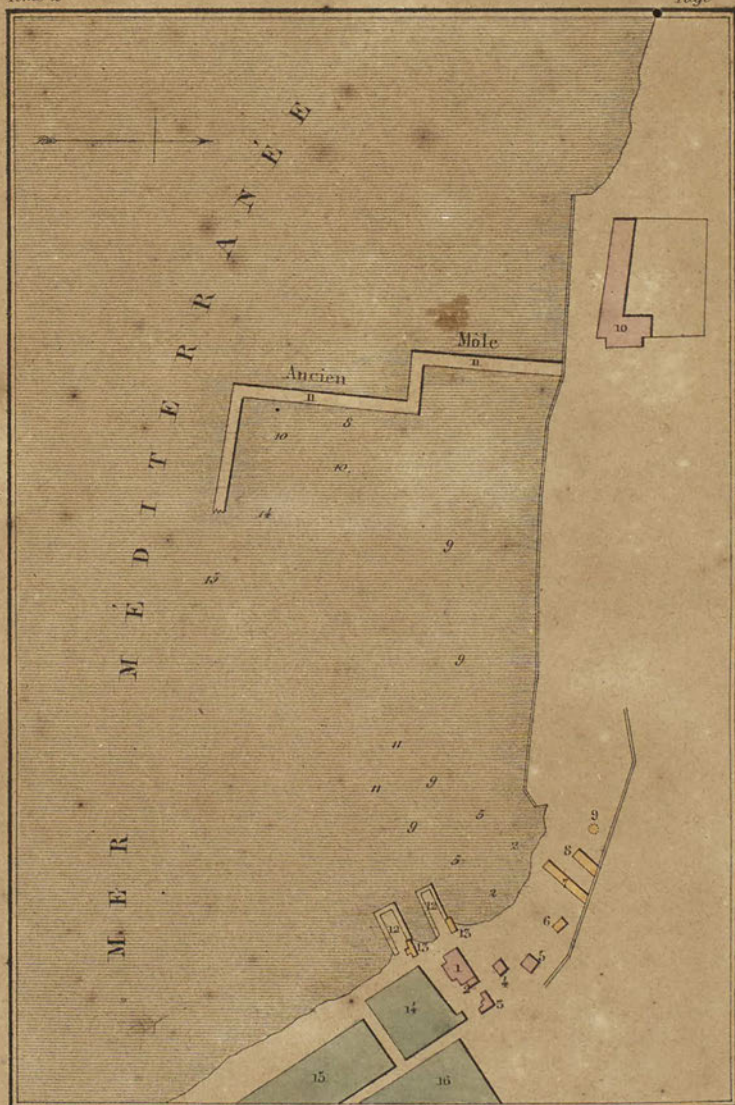
1. Douane.
2. Café public.
3. Boutique.
4. Mosquée.
5. Atelier en maçonnerie.
6. Plancher qui servait pour la construction.
7. Baraque en bois pour les forges.
8. Baraque en bois pour la tonnellerie.
9. Mosquée.
10. Magasins et établissement de verrerie.
11. Ancien môle en partie dégradé.
12. Môles en bois pour le débarquement.
13. Bureaux des employés des douanes.
14. Magasin du gouvernement.
15. Magasins particuliers.
16. Partie de la ville.

N. B. Les sondes en pieds français.

DISPOSITION DES LIEUX
d'après lesquels l'Arsenal d'Alexandrie
à été projeté en 1829.

Tom. 2

Page



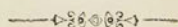
Sur une planche parcellaire

Le plan de l'Arsenal d'Alexandrie

0 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000

TABLE

DU DEUXIÈME VOLUME.



CHAPITRE VI. — MOEURS DES MUSULMANS INDIGÈNES (*Suite*). 4

§ I. — ALIMENTS ET REPAS.

Nourriture. — Mets. — Ordre du service des mets. — Boissons. — Café. — Sorbets. — Haschisch. — Opium. — Repas. — Ustensiles employés dans les repas. — Etiquette du repas. — Imitation des Européens dans la manière de manger. — Nourriture des fellahs. 4

§ II. — AMEUBLEMENT.

Considérations. — Mandarah : le *dourkah*, le *lewan*, le divan. — Décoration des murs et du plafond. — Étagères, panneaux. — Vitrages des croisées, draperies. — Objets divers d'ameublement. — Ameublement des pauvres. 18

§ III. — ÉTIQUETTES.

Généralités. — Salut. — Cérémonial du divan. — Le café. — La pipe. 23

§ IV. — CIRCONCISION.

Antiquité de cette pratique. — Cérémonies qui l'accompagnent. 36

§ V. — MARIAGE.

Penchant des Égyptiens pour le mariage. — Age fixé. — Unions défendues. — Préliminaires du mariage. — Cérémonies. — Défloration de l'épouse. 39

§ VI. — MORT ET FUNÉRAILLES.

La mort. — Douleurs des parents. — Pratiques de l'ensevelissement. — Tombes et cimetières. — Respect des musulmans pour les morts. — Deuil. 45

§ VII. — SUPERSTITIONS.

Les djinns. — Santons. — Derviches. — Le mauvais œil. — Les charmes.
— Songes. — Jours fastes et néfastes. — Divination. — Magie. —
Astrologie. — Alchimie. — Bohémiens. — Psylles. — Croyance aux
superstitions. — La sibylle de Méhémet Ali. 51

§ VIII. — LITTÉRATURE.

Littérature arabe. — Roman d'Abou-Zeyd. — Conteurs. — Poésie. —
Romances égyptiennes. 69

§ IX. — MUSIQUE.

Musique arabe. — Dispositions des Égyptiens pour la musique. — Leurs
instruments de musique. — Chanteurs égyptiens. — Introduction de
la musique européenne dans les régiments. 82

§ X. — DANSE.

Danse égyptienne. — Danseuses, almées. — Les danseurs. 89

§ XI. — JEUX, EXERCICES, BATELEURS.

Jeux de hasard. — Jeux de calcul. — Exercices gymnastiques. — Exer-
cices à cheval. — Jongleurs, baladins. 95

§ XII. — FÊTES PUBLIQUES. 100

§ XIII. — DIVERS DÉTAILS DE MŒURS.

Mendicité. — Voleurs. — Les condamnés au bagne. — Meurtre. — Sédi-
tions. — Exécutions capitales. — Suicide. — Duel. 105

CHAPITRE VII. — ESQUISSE SUR LES MŒURS DES AUTRES
HABITANTS DE L'ÉGYPTE. 110

§ I. — LES BÉDOUINS.

Tribus bédouines. — Amour des Bédouins pour le désert. — Leur carac-
tère. — Leur sobriété. — Pureté de leurs mœurs. — Leur organisa-
tion. — Leurs guerres. — Leur liberté religieuse. — Leur culture
intellectuelle. — Les guides bédouins. — Brigandages des Bédouins. —
Supprimés par Méhémet-Ali. — La cavalerie bédouine organisée en
troupes irrégulières. — Utilité des Arabes nomades. 110

§ II. — LES OSMANLIS.

Les Turcs d'Égypte. — Leurs qualités morales. — Leur présomption.
— Sentiments des Turcs envers les Européens. — Constantinopolitains.
Turcs d'Europe, Albanais, Ottomans asiatiques, Mamelouks. 125

§ III. — LES COPITES.

Conséquences de la conquête des musulmans sur leur situation. — Leur caractère. — Leur costume. — Leur esprit religieux. — Leurs églises. — Pèlerinage à Jérusalem. — Leur clergé. — Mariages et funérailles. — Professions des cophtes. 152

§ IV. — JUIFS, ARMÉNIENS, GRECS, SYRIENS.

Pauvreté apparente des Juifs. — Mœurs. — Haine et mépris des musulmans pour les juifs. — Juifs de Damas. — Professions exercées par les israélites. — Arméniens. — Grecs. — Syriens. 159

§ V. — ÉTAT POLITIQUE DES RAYAS. 143

§ VI. — LES FRANCS.

Consuls. — Négociants. — Marchands. — Industriels. — Les employés du gouvernement. — Mœurs des Français. — Les voyageurs. — Leurs impressions. — Reproches qu'ils méritent. — Conseils. 149

CHAPITRE VIII. — GOUVERNEMENT, INSTITUTIONS,
RESSOURCES POLITIQUES. 171

§ I. — CAUSES DU MOUVEMENT DE CIVILISATION QUI S'EST OPÉRÉ
EN ORIENT DEPUIS CE SIÈCLE. 171

§ II. — LE GOUVERNEMENT EN ÉGYPTE.

Administration des provinces sous les pachas de la Porte. — Idées administratives de Méhémet-Ali. — Formation des conseils spéciaux et des ministères en Égypte. 180

§ III. — PRINCIPALES FONCTIONS ADMINISTRATIVES INSTITUÉES PAR LE VICE-ROI.

Nouveaux fonctionnaires : *moudyrs, māmours, nazirs, cheiks-el-beled.* —
Kholy, serafs, chaheds. — Police du Caire. 184

§ IV. — RESSOURCES FINANCIÈRES DU VICE-ROI. 189

I. — DE LA PROPRIÉTÉ.

Constitution de la propriété en Orient. — Son état en Égypte depuis la conquête d'Amrou jusqu'à la conquête de Sélim. — Son état sous les Mamelouks : ouaqfs, risâqs, les moultezims, terres de fellahs et d'oussieh. — Révolution opérée par Méhémet-Ali. — Réflexions sur l'organisation actuelle de la propriété. 191

II. — DU MONOPOLE.

En quoi il consiste. — Son antiquité en Égypte. — Pourquoi il y est nécessaire.

III. — IMPOTS.

Impôt foncier : *Miry*. — Impôt personnel : *Firdet-el-rouss*, *karatch*. — Contributions diverses et douanes. — Réflexions sur la perception des impôts. 203

IV. — REVENUS ET DÉPENSES DE L'ÉGYPTE. 207

§ V. — RESSOURCES POLITIQUES. 211

I. — L'ARMÉE ÉGYPTIENNE, CRÉATION ET ORGANISATION DU NIZAM OU TROUPES RÉGULIÈRES.

Heureux résultats de la création de l'armée égyptienne pour la civilisation. — M. Sève (Soliman-Pacha). — Débuts de l'organisation des troupes régulières. — Infanterie égyptienne. — Cavalerie. — École de cavalerie. — Artillerie. — École d'artillerie. — Administration militaire. — Uniforme des troupes. — Grades. 211

II. — MARINE ÉGYPTIENNE.

Création de la marine égyptienne. — État de la marine et des constructions navales avant l'arrivée de M. de Cerisy-Bey en Égypte. — Formation de l'arsenal d'Alexandrie. — Obstacles que dut vaincre M. de Cerisy. — Travaux, constructions et établissements de l'arsenal. — Navires de guerre mis en chantier. — Ouvriers arabes de l'arsenal. — Bassins de radoub. — Les marins et la flotte. — Forces navales de l'Égypte et de la Turquie. 256

III. — LEVÉES D'HOMMES POUR LE SERVICE MILITAIRE ET MARITIME.

Système de recrutement de l'Égypte. — Ses vices. — Ses causes. — Tentative faite par Méhémet-Ali pour le réformer. — Répugnance des Arabes pour le service militaire. — Résultats probables de la création de la garde nationale. 253

CHAPITRE IX. — AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE. 263

§ I. — TERRAINS CULTIVABLES ET CULTIVÉS DE L'ÉGYPTE. 263

§ II. — IRRIGATIONS.

Arrousement par les canaux. — Arrousement par les puits. — Sackyehs. — Chadoufs. 265

§ III. — INSTRUMENTS ARATOIRES ET PROCÉDÉS AGRICOLES.

Charrue. — Râteau. — Moissons. — Noreg. — Assolement. — Attachement des fellahs pour les anciennes pratiques. — Ferme modèle. 271

§ IV. — DES GRANDES CULTURES DE L'ÉGYPTE.

Saisons agricoles. — Cultures d'hiver : Blé, — orge, — fèves, — lentilles, — lupin et fenugrec, — safranum, trèfle. — Cultures el keidy : Coton, — indigo. — Cultures d'été : Dourah, — riz, — chanvre. — Vers à soie. — Tableau des productions de l'Égypte. 275

§ V. — INDUSTRIE. 288

I. — FABRIQUES.

Filatures et fabriques de toile de coton : — de Boulac, du Caire, de la Basse-Égypte, du Saïd. — Fabriques de toile de lin. — Blanchisserie de Boulac. — Impression des indiennes et des mouchoirs. — Fabriques de tissus de soie. — Corderies. — Manufacture de draps à Boulac, — de tissus de laine, — de tarbouchs à Fouah. — Fonderie de fer coulé. — Manufacture d'armes portatives. — Fabriques de sucre. — Moulins à huile. — Indigoteries. — Fabriques de poudre, de salpêtre et de produits chimiques. — Considérations sur les manufactures en Égypte. 288

II. — PETITE INDUSTRIE, ARTS ET MÉTIERS.

Corporations industrielles. — *Arts alimentaires* : Préparation du blé, boulangers, — bouchers, — fours à poulets, — préparation des fèves, — du vinaigre, — distillation, — pileurs de café, — pâtisseries. — *Arts qui servent à vêtir* : Filature, — feutre, soie, blanchissage de fils et étoffes, teintures, lustrage, broderies, passementeries, — tanneries, — cordonniers, selliers, — tailleurs, — pelissiers. — *Arts qui servent à loger* : Maçons, — forgerons, — charpentiers, menuisiers, — serruriers en bois, — tourneurs, — poterie, — verrerie, — bijoutiers, orfèvres, — armuriers, — nattiers. — *Industries diverses* : Chibouquiers, — barbiers, — marchands. 300

§ VI. — COMMERCE.

Importance commerciale de l'Égypte. — Articles qui composent le commerce de l'Égypte. — Importations et exportations. — Commerce des caravanes. — Établissements commerciaux européens. — Réflexions. 321

CHAPITRE X. — INSTRUCTION PUBLIQUE ET ÉCOLES
EN ÉGYPTE. 330

Les sciences dans l'antiquité et sous les Arabes. — Période des califes, — des Mamelouks. — Renaissance des lumières sous Méhémet-Ali. — Mission égyptienne à Paris. — Fondation des écoles. — Ministère et organisation de l'instruction publique. 330

CHAPITRE XI. — HYGIÈNE, MALADIES ET MÉDECINE DES ÉGYPTIENS; ORGANISATION DU SERVICE MÉDICAL. 540

§ I. — ÉDUCATION, MANIÈRE DE VIVRE ET PRATIQUES DES ÉGYPTIENS CONSIDÉRÉES SOUS LE POINT DE VUE HYGIÉNIQUE.

Éducation des Égyptiens. — Leur genre de vie. — Abstinence du vin. — Usage du café, de l'opium, du haschisch. — Usage des bains. — Conseils aux étrangers établis en Égypte. 540

§ II. — MALADIES DE L'ÉGYPTE.

Peste. — Affections des organes digestifs : dysenterie, — hépatite, — hémorroïdes, etc. — Hernies. — Maladies de la peau : éléphantiasis, *habbenil*, — lèpre, — variole, etc. — Dragonneau. — Maladies des yeux : Ophthalmie, — Entropion, — Trychiasis, etc. — Maladies des organes génito-urinaires : calculs vésicaux, — hydrocèle, — syphilis. — Affections cancéreuses. — Affections de poitrine. — Affections cérébrales. — Affections mentales. — Affections nerveuses. — Rhumatisme, — goutte, — tétanos, — rage. 548

§ III. — DE LA MÉDECINE DES ÉGYPTIENS.

Premiers âges de la médecine en Égypte. — École d'Alexandrie. — Médecine à l'époque des Arabes. — Médecine à l'époque actuelle. — Distinctions entre les médecins et les chirurgiens. — Leurs fonctions. — Opérations que pratiquent les chirurgiens. — Des matrones. 578

§ IV. — ORGANISATION DU SERVICE DE SANTÉ EN ÉGYPTE.

Formation d'un conseil de santé. — Adoption des réglemens français. — Hôpitaux régimentaires. — Fixation des grades et emplois. — Traitement. — Uniforme des officiers de santé. — Administration du service médical. — Fondation de l'École de Médecine. — Manière dont elle est organisée. — Translation de l'École de Médecine d'Abouzabel au Caire. 594

§ V. — TRANSLATION DE L'HOPITAL ET DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE D'ABOUZABEL AU CAIRE.

Translation. — Établissement de Casr-el-Aïn. — Cabinet d'histoire naturelle. — Hôpital civil. — Le Moristan. — Maternité. — Abyssiniennes. — École d'accouchement. — Réflexions sur l'organisation du service médical en Égypte. 418

§ VI. — MÉDECINE ET ÉCOLE VÉTÉRINAIRE. — HARAS DE CHOUBRAH.

État de la médecine vétérinaire avant Méhémet-Ali. — Fondation de l'école vétérinaire. — Organisation du haras de Choubrah. — Translation de l'école vétérinaire à Choubrah. 457

CHAPITRE XII. — DES VOIES DE COMMUNICATION ET DES MOYENS DE TRANSPORT. 449

§ I. — NAVIGATION DU NIL.

Barques du Nil. — Maachs. — Djerme. — Daabichs. — Kanges. — Bateaux à vapeur. — Navigation du Nil. — Grément des barques. — Mariniers du Nil. 449

§ II. — DES VOIES DE COMMUNICATION ET DES MOYENS DE TRANSPORT PAR TERRE.

Routes. — Voitures. — Chariots. — Dromadaires. — Chevaux. — Mulets. — Anes. — Baudets de louage. — Baudets des harems. — Saïs. — Précautions de voyage pour le désert. 453

CHAPITRE XIII. — TRAVAUX PUBLICS. 463

§ I. — CANAUX DE L'ÉGYPTE.

Importance politique des canaux de l'Égypte. — Canaux de Joseph, — de Moëys, — de Chybyn-el-Koum. — Canaux de la Basse-Égypte exécutés par Méhémet-Ali. — Canaux de Tantah, — de Bouseyeh, — de la province de Baïreh. — Dignes élevées par Méhémet-Ali. — Bassins de la Haute-Égypte. — Dignes des rives du Nil. — Énumération des principaux travaux de canalisation exécutés par Méhémet-Ali. — Grands ouvrages de maçonnerie. — Résultats de ces travaux. 463

§ II. — BARRAGES DU NIL.

Leur importance. — Plan des barrages d'après M. Linant. — Résultats des barrages. — Opinion et plan de M. Cordier sur les barrages. — Conditions auxquelles ils doivent satisfaire. — Du mode de construction et des dépenses des barrages du Nil. — Barrages sur le Nil dans la Haute-Égypte. 478

§ III. — L'ISTHME DE SUEZ ; — PROJET DE JONCTION DE LA MER ROUGE A LA MÉDITERRANÉE ; CHEMIN DE FER DU CAIRE A SUEZ ; RÉSULTATS DE LA JONCTION DES DEUX MERS.

Résultats de la jonction des deux mers. — Canaux entrepris pendant l'antiquité pour lier le Nil à la mer Rouge. — Canal des Arabes. — Importance et possibilité de la construction d'un canal de la mer Rouge à la Méditerranée. — Chemin de fer. 491

§ IV. — DIVERS TRAVAUX.

Nouveau phare d'Alexandrie. — Embarcadère et rail-way du Mahmoudieh. — Chemin de fer du Delta. 500

CHAPITRE XIV. — SITUATION DE L'ÉGYPTE ENVERS
L'EUROPE. 504

CHAPITRE XV. — MONUMENTS ET RUINES. 521

§ I. — ANTIQUITÉS.

L'architecture égyptienne en général. — Obélisques. — Pyramides. — Antiquités d'Alexandrie. — Ruines de Saïs, — de Bubaste, — d'Héliopolis. — Pyramides de Gisch, — Sakkarah et Memphis. — Grottes de Beni-Hassan, — Syout, — Denderah, — Thèbes, — Karnac, — Erment (*Hermonthis*), — Esneh, — El-Kab, — Edfou, — Gebel Selzeleh, — Koum-Ombou. — Ile de Philæ. — Carrières de Syène. — Diverses antiquités. 521

§ II. — MONUMENTS ARABES.

Architecture arabe. — Mosquées Amrou, — Touloun, — El-Azhar, — El-Barkauk, — Kolaoum, — Hassan, — El-Mouaïed, — Kaïtbai. — Minarets. — Tombeaux. 542

CHAPITRE XVI. — DIVISIONS DU TEMPS, POIDS,
MESURES ET MONNAIES USITÉES EN ÉGYPTE. 557

ERRATA.

TOME I.

Page XLIII, ligne 25, Fosat, *lisez* : Fostat.

Page LXXVII, ligne 45, le pouvoir fort qui l'a créé, *lisez* : le pouvoir fort qu'il a créé.

Page 2, ligne 10, parallèle, *lisez* : parallélisme.

5, — 28, le Tanaze ou Artaboras, *lisez* : le Taccaze ou Astaboras.

55, — 7, soixante lieues carrées, *lisez* : soixante-quinze lieues de tour.

63, — 28, Forskalle, *lisez* : Forskål.

69, — 23, elles sont presque toutes dicotylédon, *lisez* : elles sont presque toutes dicotylédones.

98, — 50, permisetum, *lisez* : pennisetum.

» — » effacez Linn.

99, — 21, Fenouil, *lisez* : Fenu.

» — » céréales, *lisez* : plante.

» — » arvense, *lisez* : sativum.

101, — 3, arictium, *lisez* : arictinum.

103, — 15, petrocelinum, *lisez* : petroselinum.

103, — 12, solanum melongera, *lisez* : solanum melongena.

» — 24, cyninum, *lisez* : cyminum.

117, — 2, minocarpa, *lisez* : microcarpa.

120, — 15, visnagana, *lisez* : visnaga.

121, — 4, carcim, *lisez* : carum.

161, — 13, sur un espace d'environ 200 lieues, *lisez* : sur un espace d'environ 100 lieues.

177, — 50, que leur réclusion leur empêche de demander, *lisez* : que leur réclusion les empêche.

193, — 17, lorsqu'en 1824, *lisez* : lorsqu'en 1823.

238, — 7, la décollation et la peine du pal pour les grands crimes, *lisez* : la décollation et la peine du pal sont pour les grands crimes.

- Page 261, ligne 6, cet état actuel de choses, *lisez* : cet état de choses.
- 263, — 3, qu'ils devaient à la superstition, *lisez* : qu'ils devaient aux superstitions.
- 272, — 11, le sadrazam actuel, *lisez* : l'ancien sadrazam.
- 290, — 3, dont on entoure la taille, *lisez* : que l'on roule et dont on entoure la taille.
- 312, — 17, la marche, la promenade n'est pas, etc., *lisez* : la marche ou la promenade n'est pas, etc.
- 320, — 8, leurs poses majestueuses ; leurs gestes pleins de grâce, *lisez* : leurs poses majestueuses, leurs gestes pleins de grâce.

TOME II.

- 79, — 3, Nizain, *lisez* : Nizam.
- 108, — 2, que s'il se trouvait, *lisez* : que s'ils se trouvaient.

